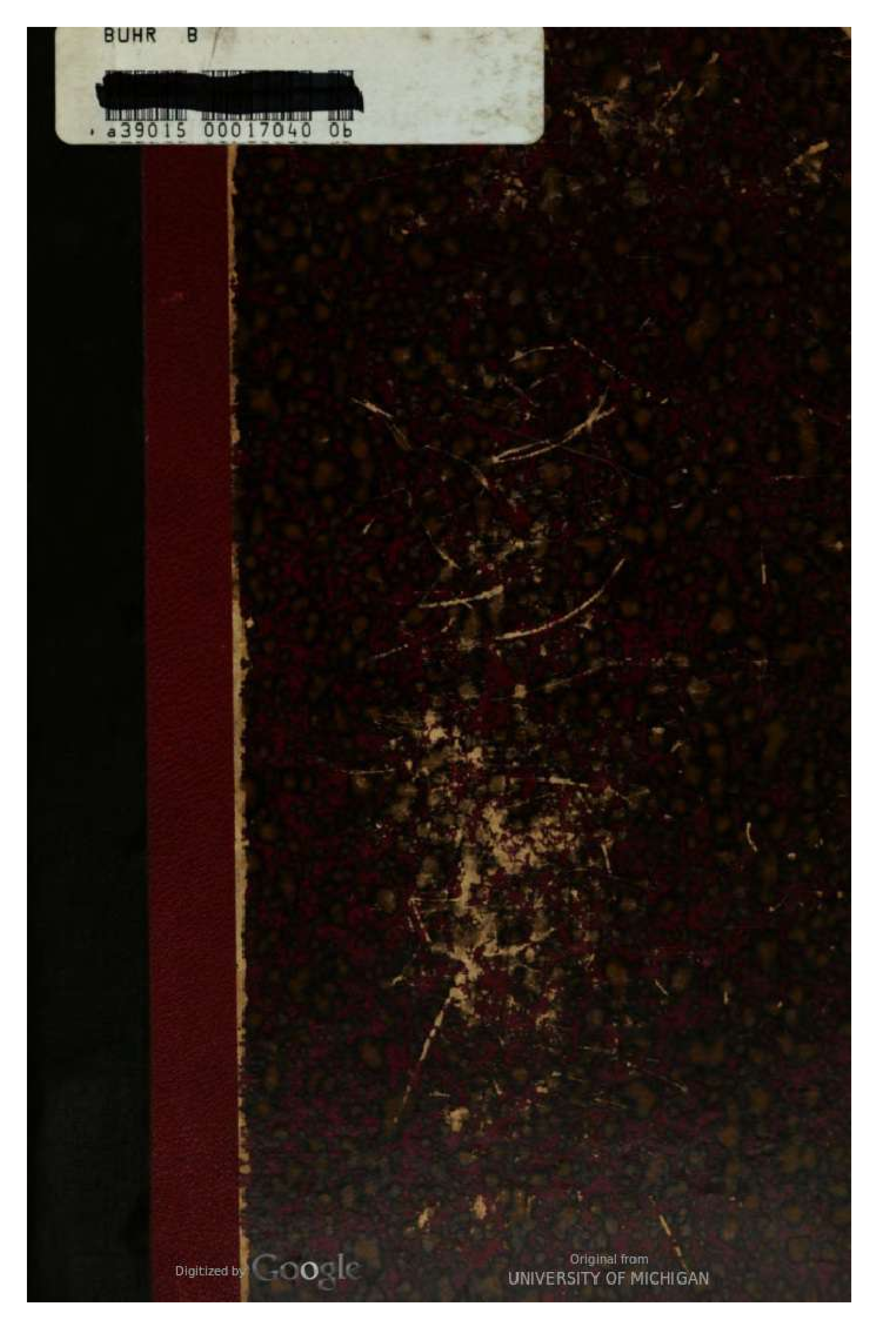

BUHR B
[redacted]
a39015 00017040 06


ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



VIE

DE

CHARLES D'ORLÉANS

(1394-1465)

PAR

PIERRE CHAMPION

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE



PARIS

LIBRAIRIE SPÉCIALE POUR L'HISTOIRE DE FRANCE

HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1911

A MA CHÈRE FEMME



INTRODUCTION

On se propose de raconter ici la vie d'un prince et d'un poète. Le seigneur a agi, administré ses domaines, réglé ses querelles et ses comptes, éprouvant tour à tour les faveurs et les disgrâces de la Fortune, tourmenté de « mille propos » qui l'importunaient ; le poète, pour son plaisir désintéressé, a usé de rythmes et de fictions en rapport avec sa vie réelle : il l'a parée de ses chants, embellie de ses rêves.

De ce double aspect de notre personnage découle une double obligation pour son historien : situer cette vie dans son temps et son milieu ; par elle en éclairer la fiction que ses poésies nous présentent.

D'innombrables documents, la plupart encore inédits, ont permis de retracer avec une suffisante exactitude l'existence de Charles d'Orléans. Rares seulement au début, ils ne nous autorisent guère pour sa jeunesse qu'à esquisser une série de tableaux caractéristiques, nécessaires à qui veut comprendre la suite de sa vie. De très bonne heure on les voit se multiplier : de nombreuses quittances, des comptes annuels, parfois même mensuels et journaliers, nous permettent alors d'imaginer l'existence de Charles d'Orléans, de la rendre très proche de nous.

La plupart de ces documents proviennent de la célèbre collection formée par le baron de Joursanvault, le protecteur délicat de Prud'hon. Ce gentilhomme, bienveillant et éclairé, avait réuni à la fin du XVIII[e] siècle une collection considérable de manuscrits et de chartes sur l'histoire de la Bourgogne ; à la Révolution, il avait fait racheter les titres dispersés dans la tourmente. Ainsi il s'était rendu acquéreur des précieuses archives de la Chambre des Comptes de Blois, supprimée en 1775 ; ces archives, après un triage sommaire, venaient d'être abandonnées à la municipalité qui s'empressa de s'en débarrasser. Sauvés par M. de Joursanvault, de tels documents, mis en vente en 1838[1], ne trouvèrent pas d'acquéreur pour

1. *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault contenant une précieuse collection de manuscrits, chartes et documents originaux* [par M. de Gaule, élève de l'Ecole des Chartes], Paris, J. Techner, 1838, 2 vol. in-8. — Le début de la collection (1301-1400) avait été inventorié du temps de Joursanvault (Bibl. nat., ms. fr. 10430-10432).

leur totalité et furent alors misérablement et définitivement dispersés. Une partie fut acquise par le British Museum de Londres[1]; la Bibliothèque Royale de Paris, la bibliothèque du Louvre (incendiée en 1871), la bibliothèque de Blois achetèrent certains fragments; on vit le reste s'éparpiller dans quelques collections privées (entre autres dans celles de Bastard[2], de Courcelles, de sir Thomas Philipps[3], du collège Héraldique). Un quart des articles avait été retiré par le libraire, n'ayant pas rencontré d'acquéreur.

Dès 1852 on comprit l'erreur commise par une telle négligence. Le comte de Laborde, qui venait de publier de nombreux documents sur les lettres, les arts et l'industrie à la cour des ducs de Bourgogne, entreprit de reconstituer la collection de Joursanvault : ce fut l'origine d'un précieux recueil que nous aurons bien souvent l'occasion de citer[4].

L'important dossier ORLÉANS du cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale[5], la collection des Pièces originales, des Quittances et pièces diverses provenant des débris de la Chambre des Comptes[6], les Titres scellés de Clairambault, la collection de Bastard[7], forment des séries considérables de documents. Les Archives Nationales sont riches surtout en débris de comptes[8] et en pièces relatives à la délivrance du duc d'Orléans[9]; les archives départementales du Loiret et du Loir-et-Cher, les archives communales d'Orléans[10] nous font particulièrement connaître la vie du duc Charles dans le « repos » qu'il aimait à goûter « en ses pays »[11].

Telles sont les sources considérables où nous avons surtout puisé. Les

1. Aujourd'hui elle forme une partie des Add. charters.

2. Aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (L. Delisle, *Les collections de Bastard d'Estang*. Nogent-le-Rotrou, 1885).

3. A Cheltenham.

4. *Les Ducs de Bourgogne, Etudes sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle.* Seconde partie, t. III. Preuves [La Chambre des Comptes de Blois], Paris, 1852, in-8.

5. P. orig. 2153 (1395) à 2161 (1465) — *Le Cabinet Historique*, t. XXIII, XXIV, XVI, 2[e] série.

6. Dépouillement sur fiches dans l'ordre chronologique.

7 Fr. nouv. acq. 3640 (Bastard n[os] 380-522) [1401-1408]; 3641 (n[os] 523-578); [1409-1413]; 3642 (n[os] 678-826) [1413-1449]; 3643 (n[os] 827-976) [1449-1461]; 3644 (n[os] 977-1178) [1462-XVI[e] s.]. Cf. Léopold Delisle, *op. cit.*

8. K. 500 (joyaux et librairie); K. 502-503 (fragments de comptes); K. 534-536 (1401-1473); KK. 268-269 (Ventes de 1408 à 1427); KK. 270-272, comptes de l'hôtel de 1448-1463; KK. 897, lettres d'offices; KK. 902, journal de la Chambre des Comptes — Comptes d'Asti KK. 318 B-F.

9. Série K. passim; entre autres K. 64 n° 37[18] (Journal des sommes avancées à Charles d'Orléans de 1415 à 1440). — Voir aussi J. 919, 26, Journal des sommes envoyées pour la délivrance du comte d'Angoulême.

10. *Inventaire sommaire*, Orléans 1907. Cf. les nombreux extraits donnés dans le précieux ouvrage de Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, 1836, t. I.

11. Il faut y ajouter la série de la justice de Blois Z^2 334 (1440) à Z^2 351 (1462) et divers numéros de la série Q^1 450-489.



biographes de Charles d'Orléans n'y ont jamais fait que des investigations assez sommaires.

Aimé Champollion-Figeac (*Louis et Charles d'Orléans, leur influence sur les arts, la littérature et l'esprit de leur siècle d'après les documents originaux et les peintures des manuscrits*, Paris, 1844, in-8°) a parcouru le cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale (dossier ORLÉANS) et vu un certain nombre de pièces aux Archives Nationales. Mais ce qu'il dit de Charles d'Orléans (2e partie, p. 272-386) est fort sommaire, entremêlé de digressions, et l'auteur, suivant une déplorable habitude, n'a jamais fait connaitre les sources qui appuyaient ses dires.

M. Constant Beaufils (*Etude sur la vie de Charles d'Orléans*, Coutances 1861, in-8°) n'avait pas le dessein de rappeler dans ses détails la vie du duc d'Orléans. Il présenta à ses juges pour le doctorat ès-lettres une esquisse, surtout littéraire, très courte ; elle demeure l'œuvre d'un homme qui sentait vivement la poésie, qui avait compris parfaitement le problème qu'il posait, sans le résoudre. « L'histoire de Charles d'Orléans se trouve en grande partie contenue dans ses poésies », écrit Constant Beaufils. C'est là un très juste point de vue, encore qu'il aurait dû être fécondé par une connaissance exacte et très précise de cette vie.

Ce que M. R. de Maulde-la-Clavière nous a fait connaître de Charles d'Orléans (*Histoire de Louis XII*, première partie, Louis d'Orléans, t. I. Paris, 1889, introduction ; ch. III, Marie de Clèves) est infiniment plus informé. L'étude des prétentions italiennes des ducs d'Orléans (ch. II) constitue un chapitre très nouveau, et fort documenté, de son étude. On ne saurait, en toute justice, reprocher à cet auteur, sur un sujet qu'il ne pouvait qu'effleurer (il n'a parlé de Charles d'Orléans que pour nous faire connaitre le père de Louis XII), des lacunes, des inexactitudes et l'esprit généralement un peu superficiel qui dépare cet estimable ouvrage.

L'admirable écrivain anglais R. Louis Stevenson était un grand lecteur de Charles d'Orléans. L'étude qu'il lui a consacrée dans ses *Familiar studies of men and books* demeure d'un haut intérêt. Le milieu est vu avec justesse et vigueur ; le portrait de Charles, tracé avec sympathie. Dans la « folie triste et stérile de ce temps », Charles d'Orléans semble même à Stevenson un « caractère tout à fait vivant ». On ne saurait faire la critique de l'essayiste qui a parlé si rigoureusement de lui-même. Stevenson assure quelque part que les créations de son esprit s'imposaient à lui au milieu de ses rêves : ce qu'il a écrit de Charles d'Orléans a toute la vie et le charme d'un songe. C'est dommage seulement que tant de fortes images aient été produites en vain, comme ces fantômes qui s'évanouissent à l'aube de nos réveils.

L'érudition moderne, sans l'avoir traité, a complètement renouvelé le sujet que nous abordons aujourd'hui.



C'est ainsi que les études de MM. Piaget[1] et Gaston Raynaud[2] nous permettent d'apprécier à sa valeur l'originalité véritable de Charles d'Orléans comme poète, et ce qu'il doit à ses devanciers. Les *Arts de Rhétorique* de M. Ernest Langlois nous ont aidé à nous faire une idée juste de la poésie de ce temps. La date de la naissance de Charles d'Orléans a été établie par M. E. Jarry, auteur d'une remarquable histoire de Louis d'Orléans, père de notre Charles[3] ; M. J. Camus a révélé Valentine de Milan[4]. M. A. Thomas a attiré l'attention sur les débuts poétiques de Charles. M. Roman a complété, de façon heureuse, la publication de documents entreprise[5] par M. de Laborde[6]. M. Georges Dupont-Ferrier s'est fait le biographe très informé de Jean d'Angoulême, frère de Charles[7]. Enfin, sur nombre de personnages blésois ayant été en rapport avec Charles d'Orléans, M. J. de Croy a écrit de fort précieuses notices biographiques[8].

C'est donc avec reconnaissance et timidité qu'un nouvel historien se présente ici. Il mesure les lacunes certaines de son ouvrage à la masse des documents qu'il a dû parcourir ; au sort misérable des archives de la Chambre des Comptes de Blois, dispersées, égarées, détruites, si nombreuses certaines années, insignifiantes pour telles autres.

Le personnage dont il essaye le portrait, il a voulu d'abord le surprendre dans ses habitudes, dans ses petites manies, faisant œuvre de scribe à son comptoir[9], s'amusant à jouer aux échecs ou aux tables[10], rangeant et lisant les livres de sa librairie[11]. Aujourd'hui il tente de le présenter tout entier. C'est un vieil homme d'autrefois, dans ses actions et ses pensées, qu'il ambitionne de faire connaître ; un homme plus ancien même que son temps, par sa langue et son inspiration ; un homme très moderne aussi de sentiment, et dont le cœur a battu à l'unisson du nôtre.

1. *Oton de Granson et ses poésies*, dans *Romania*, t. XIX, p. 237, 403 — *Jean de Garencières*, dans *Romania*, t. XXII, p. 422.

2. *Les Cent Ballades*, poème du XIVe siècle composé par Jean le Seneschal, p. p. G. Raynaud, Paris, 1905, in-8 [Soc. des anciens textes].

3. *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, 1372-1407, Paris, 1889, in-8.

4. *La venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans et l'inventaire de ses joyaux apportés de Lombardie*. Turin, 1890. — Je n'ai pu citer M. Emile Collas, *Valentine de Milan, duchesse d'Orléans*, Paris, 1911, dont l'ouvrage a paru après mes feuilles tirées.

5. *Les premiers vers de Charles d'Orléans*, dans *Romania*, t. XXII, p. 128.

6. *Inventaires et documents relatifs aux joyaux et tapisseries des princes d'Orléans-Valois*, 1389-1481, Paris, 1894. — *Compte des obsèques et du deuil de Charles, duc d'Orléans*, 1885.

7. *La captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême* (1412-1445), dans la *Revue Historique*, 1896, t. LXII, p. 42. — *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque* (1467) dans la *Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris*, 1897.

8. *Cartulaire de la Ville de Blois* (1196-1493), éd. J. Soyer et Guy Trouillard, notices de J. de Croy, 1907. — *Un portrait de Charles d'Orléans*, Blois, 1909, in-8°.

9. P. Champion, *Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans*, Paris, 1907, in-8.

10. *Charles d'Orléans joueur d'échecs*, Paris, 1908, in-4.

11. *La librairie de Charles d'Orléans*, Paris, 1909, in-8 et album.



A le fréquenter beaucoup j'ai dû me rendre très vieux et je me suis pris à l'aimer. J'ai essayé de le voir en quelque sorte vivant, ce qui est presque toujours la meilleure façon de comprendre. Ainsi, après que j'eus fureté dans ses « vieux cahiers », m'est apparu le « doux » seigneur en son âge mûr, chenu comme un vieux chat, frileux dans ses robes fourrées de velours noir; familier et très bon, maniaque un peu; grave, comme il arrive à qui a été déçu dans ses entreprises; plein de sagesse et de franche gaîté au milieu des compagnons de son choix ; noble dans ses façons, encore qu'il fût dénué de tout héroïsme ; bien vivant et geignant sans cesse sur ses rhumatismes, sur sa vue qui baissait, maux toutefois un peu moins imaginaires que les blessures sanglantes qu'il prétendait, dans le même temps, avoir reçues d'Amour.

***

Dans ma pensée cette biographie plus précise de Charles d'Orléans doit éclairer la fiction qu'est sa poésie : c'est le second point sur lequel ont porté tous mes efforts. Si nos prédécesseurs, M. Beaufils en particulier, G. Paris, en dernier lieu[1], qui rapprochait justement l'œuvre de Charles d'Orléans de celle de Pétrarque ou de Henri Heine, ont compris tout ce que l'œuvre du duc Charles comporte d'autobiographie, comment utiliser cette suite de confidences qui forme l'histoire de sa pensée ? Comment établir la chronologie d'une série de compositions qui s'étendent à travers une longue vie, de l'extrême jeunesse de leur auteur jusqu'à ses derniers jours ? C'était là un problème délicat que seulement une connaissance plus parfaite de la vie de Charles d'Orléans et un classement chronologique des manuscrits de ses poésies pouvaient solutionner, en partie du moins. N'en doutons pas : vie et poésie sont ici une même chose. Le duc d'Orléans fut vraiment le poète et non pas le rimeur qui sait assembler des mots suivant une forme convenue. Il pense, et la musique accompagne naturellement sa pensée ; il est capable de traduire en rythme sa propre vie :

Dedans mon livre de pensée
J'ai trouvé escripvant mon cueur
La vraie histoire de douleur,
De lermes toute enluminée.

Cette histoire, le poète la disposera harmonieusement ; le recueil de ses compositions s'augmentera progressivement, suivant les péripéties de

1. *Esquisse historique de la littérature française au Moyen Age*, Paris, 1907, p. 230.



sa vie intérieure[1]. Préface, conclusion, anniversaires, fêtes de Saint-Valentin et de mai, rien ne manque à cette chronologie sentimentale.

Il faut tout ignorer, et de ce temps et de la vie du duc Charles, il faut méconnaître les lois de l'inspiration poétique pour n'y voir qu'une vide allégorie. Ce fut tout le procédé de Charles d'Orléans de concrétiser, jusqu'à la préciosité, l'abstrait ; de réaliser minutieusement les allégories. C'était là son particulier plaisir :

> Il n'est nul si beau passe temps
> Que de jouer à sa pensée.

Nul effort ne sera donc vain pour mieux connaître le rapport de sa vie réelle avec sa vie intérieure. Et d'abord la biographie de Charles d'Orléans nous présente deux périodes d'activité : celle où il poursuit la vengeance de la mort de son père (1413-1415) ; celle qui suit son retour en France, tandis qu'il songe à jouer un rôle politique (1440-1450). Sa production littéraire demeure alors assez insignifiante. Au contraire nous en constaterons l'activité pendant la période de repos forcé qu'il subit en son amère captivité d'Angleterre (1415-1440) ; pendant celle qu'il goûta en ses pays, déçu dans ses chimères politiques (1450-1465). Dans la première une date correspond à un grand chagrin : novembre 1437[2] ; dans la seconde, une série de fêtes de Saint-Valentin et de Mai sont des éléments assez certains de chronologie.

Si le caractère autobiographique ne s'impose pas tout d'abord, c'est que toutes les œuvres sont marquées de l'esprit de leur temps ; et, quand ce temps est bien éloigné de nous, il semble que toutes soient impersonnelles. C'est là en quelque sorte une illusion de notre vue. La poésie d'un Charles d'Orléans participe certes de cette culture de la fin du moyen âge, de cette convention élégante et gracieuse qui fut alors commune à toutes les nations polies : elle prolonge l'extraordinaire succès du *Roman de la Rose*. Les allégories sont identiques dans l'œuvre d'un Froissart et d'un Chaucer ; les procédés et les sentiments ne sont pas au premier aspect bien différents. Un Anglais et un Français paraissent faire le même songe, évoquer des prairies et des fleurs toutes semblables, victimes du même irréel amour. Mais il semble qu'en Charles d'Orléans, notre dernier trouvère, ce monde qui s'éteint ait voulu produire sa fleur la plus tendre et la plus parfumée.

Ce caractère d'autobiographie, j'ai tenté de le pousser à ses extrêmes conséquences. L'étude du manuscrit en partie autographe m'y a incité

1. Nous en avons matériellement la preuve pour l'année 1455, où nous voyons un scribe ajouter des feuillets de vélin au volume des poésies du duc.

2. Songe en complainte (*Poésies*, éd. J.-M. Guichard, p. 80).



(Bibl. nat., ms. fr. 25458). Certes, ce petit manuscrit est bien un album; cet album, celui d'un cercle que les comptes de Blois nous ont permis de restituer : mais c'est aussi celui d'un homme. Charles d'Orléans était semblable à ses poésies, et ses poésies sont faites à son image. On y retrouve ses occupations et ses goûts : les comptes de sa maison nous ont permis d'en vérifier la réalité.

Charles d'Orléans peut bien nous paraître précieux ; mais il était ainsi, en vérité, dans ses costumes, dans ses plaisirs, dans sa conversation de chaque jour. Entendez le compliment qu'il trousse pour la bonne duchesse de Bourgogne, qui avait tant travaillé à sa délivrance, tandis qu'il débarquait d'Angleterre : « Madame, vu ce que vous avez fait pour ma délivrance, il est juste que je me rende votre prisonnier »[1]. Du réel et de l'artifice, l'artifice était chez lui plus réel encore.

Mais dans cette perpétuelle allégorie Charles usera, comme tout son temps, d'un art réaliste. Ses pensées, il les verra s'agiter telles des personnes vivant autour de lui. Il a créé, à côté des allégories du *Roman de la Rose,* toutes sortes de petites entités, qui marquaient les nuances de son esprit, et il les a peintes avec bonhomie et malice. Que de détails précieux et précis sur ses goûts, sa personne ne nous fournissent-elles pas ! C'est là au fond ce que les poésies de Charles d'Orléans nous offrent de plus touchant : l'intimité. Après nous avoir si souvent parlé de sa personne ou de ses amis, Charles d'Orléans ne dédaignera pas de nous entretenir de ses chiens.

***

Le cadre de cette étude étant une biographie de Charles d'Orléans, nous n'avions à parler de son œuvre que dans la mesure où elle nous instruit de sa vie. Une telle obligation exclut deux points de vue importants qui s'offrent à l'examen de toute œuvre littéraire : ce que ses contemporains y ont vu ; ce qu'elle devint dans la suite des temps.

Nous donnerons seulement ici un aperçu de l'histoire de l'œuvre poétique de Charles d'Orléans.

On n'en saurait douter : le duc Charles connut de son vivant la gloire littéraire. Ainsi nous en instruit, en 1457, Olivier de la Marche : « Et de ce temps je feiz ung tour en Bourgoingne, de la grace du duc d'Orleans qui me fist et monstra moult grant privaulté ; et ce, à cause qu'il estoit moult grand rethoricien, et se delectoit tant en ses faictz comme en faictz d'aultruy »[2]. Ses familiers, comme ceux qui remplissaient les offices

1. Dom Devienne, *Histoire d'Artois*, t. III, p. 459.
2. Olivier de la Marche, t. II, p. 115.



de son administration, devaient rimer pour lui plaire. Charles récompensait ceux qui « faisaient des ballades devant lui »[1]. Sur cette réputation, en 1460, un pauvre hère sortant de prison se mit en route vers Blois et s'offrit à lui comme domestique : François Villon.

Et François, le « povre escolier », nommera Charles « doulx seigneur », noble César ; Robertet, secrétaire du duc de Bourbon, après l'avoir célébré « ung droit Cesar en libéralité », intègre comme Caton, un Fabius en foi, dira de façon bien significative :

Ung Robertet, indigne à porter plume,
Pour atouchier apres voz haulx escriptz,
Ces petiz vers ici vous a escriptz,
De rude main, plus pezant qu'un enclume[2].

Ecoutons encore Cadier, le président de la Chambre des Comptes du Forez :

Vous, l'ung des plus nobles du monde,
Prince, très redoubté seigneur,
A Blois m'avez acreu d'onneur...[3]

Une des tentatives qui montrent le mieux l'estime où l'on tenait les compositions du duc d'Orléans est cette traduction latine qu'un humaniste d'Asti, Antonio Astesano, entreprit vers 1450, et qui parvint à Blois entre 1461 et 1463[4]. Ce secrétaire lombard, demeuré en notre pays de 1450 à 1453, lisait alors des livres en français pour se perfectionner dans notre langue : une heureuse fortune fit venir entre ses mains le « petit livre » des poésies de son maître, à la fois si charmantes et si pleines d'enseignements[5]. Cette lecture l'a de suite ravi ; il est touché de sympathie et d'étonnement en pensant dans quelles conditions ces poésies furent composées : « Je m'émerveillais souvent de ces livrets qu'écrivit Ovide, exilé dans la région Pontique ; maintenant ma surprise tombe au sujet d'un tel poète quand je lis les vers du prince captif. » Ici le Rhétoricien, nourri des centons de Virgile, d'Ovide, de Catulle et d'Horace, a reconnu la grande tradition des élégiaques et des lyriques : d'instinct l'Italien a pressenti la beauté. Non pas qu'il n'apportât quelques restrictions à son admiration : « Si par l'art de Rhétorique le duc avait appris l'éloquence et entendu

1. Il fit ainsi payer 4 s. 6 d. à Baudet Harenc (De Laborde, III, n° 6677).
2. *Poésies*, p. 424.
3. *Ibid.*
4. Bibl. de Grenoble, ms. n° 873. — Ce recueil comprend une épitaphe de Charles VII (mort en juillet 1461); en 1463 Guillemette, veuve de Jean Fouquère, le reliait (De Laborde, III, n° 7026).
5. In quo sunt multi carmina plena joci
In quo præterea moralia plurima vitæ



dans son enfance les nobles chants des poètes, je pense qu'il aurait égalé par la science les poètes et les orateurs de l'antiquité, qu'il les aurait surpassés peut-être, puisque, n'ayant lu, dans sa jeunesse, ni un poète ni un orateur, il composa de telles poésies. » Ce n'était pas complètement exact.

Charles d'Orléans a pu lire Horace, dont il possédait un exemplaire dans sa librairie ; il a connu ce que l'on savait en son temps de la littérature latine : mais, insensibles à la forme, les gens d'alors n'y cherchaient que moralités et enseignements. Charles a lu les orateurs et les poètes de l'antiquité, comme il lisait les pères de l'Eglise : pour s'instruire et se distraire. Il eut même le bon esprit de tout oublier de ses lectures. Et s'abandonnant à la tradition lyrique de son pays, à sa nature charmante et molle, à une oreille fine et musicale, il écouta nonchalamment chanter la voix de son cœur. On tiendra compte à l'Astesan de ses intentions : « Je considère comme un grand honneur pour moi de traduire en latin les poésies françaises du duc, honneur égal à celui qui rejaillit sur ceux qui firent latins les livres qu'Aristote composa en grec, ceux qu'Homère, le prince des poètes, a chantés, et les nombreux ouvrages grecs que d'autres traduisirent jadis en latin. » L'Astesan s'est attaqué à l'inimitable puisque tout le charme d'un Charles d'Orléans résidait dans la subtilité du fond comme dans la perfection de la forme. Il abat les fines arrêtes de la fleur gothique et fait rond. Il est insupportable, et touchant, quand il s'efforce de rendre dans un vers artificiel, emprunté aux poètes classiques de Rome, la grâce, l'esprit si raffiné et si artificiel du modèle qu'il voulut révéler au monde, pour le grand amour qu'il lui portait, au moyen du latin international. Fait moins curieux, puisque la littérature anglaise de la fin du Moyen-Age dépendit tellement de la française, Charles d'Orléans fut aussi traduit en anglais vers la fin du XVe siècle, semble-t-il. (Bristish Museum, Harley, nº 682).

Enfin Charles d'Orléans nous apparait comme le premier des hommes de lettres. On a cru longtemps et l'on a dit que le cercle de Blois était fermé, que « jamais l'idée ne vint à Charles de répandre ses vers, d'en tirer des copies... »[1]. C'est là une erreur. Les poésies du duc d'Orléans étaient citées comme des exemples et circulaient en France entre 1440 et 1442[2] ; et nous savons aujourd'hui que Charles d'Orléans avait fait transcrire ses ballades, en 1449, pour les offrir à Madame d'Argueil[3]. Ce sont sans doute ses propres poésies qui furent encore copiées pour Mademoiselle de Roigny[4]. Les rondeaux qu'il écrivit, surtout vers la fin de sa carrière, eurent une

1. De Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 90-91.
2 Martin le Franc, *Le Champion des Dames* (G. Paris, dans *Romania*, XVI, 383).
3. J. de Croy, *Un portrait de Charles d'Orléans*, tirage à part des *Mém. de la Soc. des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. XIX (Blois, 1909, p. 15). Cf. De Maulde, *Louise de Savoie*, p. 53, où l'auteur s'est corrigé.
4. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, p. LXXVIII.



vogue extraordinaire et furent très souvent copiés et imités. Ainsi cette collection repassa en partie dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale[1] (ms. fr. 9223), recueil qui nous permet, dans une certaine mesure, de compléter plusieurs disputes littéraires de la Cour de Blois, de restituer d'une façon plus sûre la part du duc et de ses collaborateurs. Le ms. fr. 1719 nous offre une collection analogue et des conclusions identiques[2]. Les imitations, parfois heureuses, du ms. du British Museum, Lansdowne 380, attestent encore le succès des compositions du duc d'Orléans[3].

L'imprimerie reproduisit ces collections de petits vers qui n'avaient pas cessé de plaire au public. Le plus célèbre de ces recueils est le *Jardin de Plaisance*[4]. L'édition du *Triomphe de l'Amant vert* de Jean Le Maire, donnée à Paris en 1535 par les frères Denis et Simon Janot, contient encore 18 rondeaux de Charles d'Orléans et de son groupe. Enfin *La Chasse et le départ d'Amours*, donnée sous le nom d'Octovien de Saint-Gelays et de Blaise d'Auriol, et publiée quarante-quatre ans après la mort de Charles d'Orléans, contient 253 rondeaux et ballades du duc, rajeunis et réunis par une sorte de rubrique romanesque[5].

Le nom de Charles d'Orléans n'y est pas prononcé, il est vrai. On a accusé Octovien de Saint-Gelays d'être l'auteur de cette supercherie, sinon de ce faux[6]. Mais comme Octovien est mort en 1502 il ne saurait guère être l'auteur de la fraude de 1509[7]. Peut-on d'ailleurs à cette occasion prononcer le mot de larcin[8] ? Il faudrait pour cela méconnaître la condi-

1. Gaston Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du* xve *siècle, publiés d'après le ms. de la Bibliothèque nationale*. Paris, 1889, in-8.

2. Une étude très complète et la table de ce ms. ont été données par Marcel Schwob, *Le Parnasse satyrique du* xve *siècle*, Paris, 1905, in-12.

3. Le ms. date du xve siècle.

4. M. E. Picot, à propos de la publication de M. Bancel (*Cent cinquante-cinq rondeaux d'Amours*) a donné dans *Romania* (t. V, p. 390-393) une liste d'emprunts faits par les compilateurs d'anthologies du début du xvie siècle à des poètes du xve s. Et sans doute ils ne nous paraissent si rares que par la rareté de tels documents.

5. A. Piaget, *Une édition gothique de Charles d'Orléans* dans *Romania*, 1892, p. 580-596. Cf. H. J. Molinier, *Essai biographique et littéraire sur Octovien de Saint-Gelays, évêque d'Angoulême* (1468-1502), Paris, 1910, in-8.

6. A. Piaget, *op. cit.*

7. M. E. Picot dans *Romania*, 1893, p. 254.

8. L'abbé Goujet écrivait fort judicieusement en 1745 « Cette finesse et cette naïveté charmante qui caractérisent les poésies du duc d'Orléans, ont tellement plû aux poëtes qui ont écrit dans le même siècle, ou au commencement du suivant, que plusieurs se sont cru permis, tantôt de s'approprier ses pensées, ses réflexions, les tours qu'il a employés, les fictions qu'il a imaginées, tantôt de copier entièrement plusieurs de ses pièces, de les donner sous leur nom et de les mêler avec leurs foibles et souvent leurs insipides productions. La lecture que j'ai faite de ces vieux poëtes m'a fait découvrir plusieurs de ces larcins et peut-être en découvriroit-on beaucoup d'autres... » (*Bibliothèque Françoise*, t. IX, p. 274).



tion des poètes, celle de tous les artistes de ce temps. La gloire demeurait à l'auteur vivant ; elle lui survivait seulement dans les imitations du maître que faisaient ses élèves ou ses admirateurs[1]. On savait bien qu'un Jean Pucelle avait éte sans égal dans l'art d'enluminer les manuscrits ; que tel imagier avait sculpté saints et saintes, angelots et gisants ; que tel poète avait excellé en rimes. Cinquante ans durant ses disciples répétaient les formules et la technique de son art. Nul de ces enlumineurs, de ces imagiers, de ces poètes n'aurait désiré, après sa mort, la gloire parmi les hommes. Ce jugement que nous attendons de la postérité, chacun l'attendait de son Dieu relativement à la qualité de sa vie. En un mot la gloire, la personnalité littéraire ou artistique, ce sont là des sentiments du paganisme antique, qu'un Pétrarque entrevoit, mais que seuls les Italiens de la Renaissance ressuscitèrent. Charles d'Orléans a mis sa joie dans de petites compositions qui le charmaient ; il n'en espérait nullement une gloire posthume. Chastellain, qui a connu Charles d'Orléans et pratiqua chez lui la poésie, quinze ans après sa mort ne dira pas un mot de son talent. Il jugera seulement sa vie et la morale qu'on en peut tirer[2].

La *Chasse et le depart d'Amours* prouve qu'on goûtait encore au début du XVI[e] siècle les vers de Charles d'Orléans. Peu importait le nom de leur auteur. En fait leur vogue se prolongea, et par Marot et par Saint-Gelays. Scévole de Sainte-Marthe évoquera encore ces petites poésies du vieux temps :

Venez en rang, venez petits huitains,
Venez dizains, vrais enfants de la France :
Si au marcher vous n'êtes si hautains,
Vous avez bien, dessous moindre apparence,
Autant de grâce, et ne méritez pas
Qu'un étranger vous fasse mettre à bas.

L'étranger c'était le sonnet italien ; l'influence italienne, plus encore que l'inspiration antique, qui triompha en France avec la Pléiade. Alors on vit la fin du succès de l'œuvre d'un Charles d'Orléans.

Ce n'est plus alors le nom du gentil poète qu'on ignore[3] : c'est son esprit. Les chansonniers sans doute conservèrent sa manière[4] ; il revécut dans la préciosité espagnole, qui envahit à son tour la littérature française au temps de Louis XIII. Le salon des Précieuses, dont Molière

1. Ce point a été mis en lumière, en excellents termes, par M. Henry Martin, *Les peintres de manuscrits et la miniature en France* [Les Grands Artistes].

2. Ed. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 162-163 ; t. VII, p. 114.

3. Colletet ne le fait pas figurer parmi les poètes français.

4. Amos Parducci, *Un canzoniere francese del sec.* XVI (Sonderabdruck aus dem archiv für das studium der neueren sprachen und literaturen, band CXX).



fit la charge énorme, n'aurait pas déplu à celui qui découvrit à Blois le bel esprit.

Vieille relique en vieil satin

Ainsi Charles d'Orléans s'est peint en son vieil âge. Ainsi nous apparait-il quand, le 24 janvier 1734, l'abbé Salier, bibliothécaire des manuscrits du roi, lut à l'Académie des inscriptions et belles-lettres quelques fragments du poète[1]. Il faisait connaître le beau ms. de la Bibliothèque (ms. fr. 1104), copie exécutée dans les dernières années de la vie de Charles d'Orléans, et que Catherine de Médicis avait fait recouvrir d'une magnifique reliure de maroquin brun, à compartiments, ornée de son monogramme et de sa devise : PER ARDUA SURGO. Dans ce joyau de famille les Valois avaient conservé le souvenir de l'aïeul poète. L'abbé Salier, qui exhumait l'œuvre du duc tombée dans un oubli profond (de nos vieux poètes, Boileau a seulement nommé Villon, qu'il semble bien n'avoir jamais lu), s'exprimait ainsi : « Il a sur Villon le mérite de l'invention, « la gloire d'avoir fait sentir en notre langue le caractère qui lui est propre « et cet air qui la distingue des autres... Les sujets qu'il traite sont moins « considérables par ce qu'ils ont de grand que par ce qu'ils ont d'agréable « et d'amusant : ce sont des sujets de pure galanterie ; ils ne demandent « qu'une imagination douce et tranquille... Marot avoue que Villon aurait « beaucoup gagné, pour la perfection de sa poésie, *s'il avoit fait quelque* « *sejour en la cour des rois et des princes ou les jugements se amendent et les lan-* « *gages se polissent*. C'est ce qui donne à Charles d'Orléans une supériorité « marquée. Il a, avec une liberté française, et une heureuse facilité pour « exprimer ce qu'il pense et ce qu'il sent, toute la décence et la retenue que « la noblesse d'une haute origine, que des mœurs douces et formées par « une éducation convenable, peuvent imprimer dans les discours »[2]. Le bon abbé s'abusait un peu sur la noblesse de Charles d'Orléans cause de sa décence et de sa retenue ; Bernard de La Monnoye, qui s'entendait en franche gaité, ne partageait pas son avis quand il signalait à M. de Paulmy la ballade : *Mon chier cousin de bon cueur vous mercie*[3] ; mais le

1. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII.

2. *Ibid.*, p. 580.

3. *Poésies*, p. 149. — Note sur le feuillet de garde du ms. de la Bibl. de l'Arsenal, n° 3457 : « La balade de Charles duc d'Orleans à son cousin Jean duc de Bourbon, qui lui avoit envoyé des lapins, est la 102 du manuscrit. Je l'ai marqué d'un bout de papier. Ce duc de Bourbon étant mort l'an 1434, il est surprenant que Charles, qui n'auroit eu alors que 43 ans, ait pu, lors qu'il a écrit cette balade, se plaindre de son peu de vigueur. Voyez, à la suite de la balade 75, la copie de la quittance que lui donne le Dieu d'Amour en 1437. J'attens le tome des *Colloques de table de Luther*, et suis, Monsieur, avec une extrême reconnaissance, votre très humble et très obéissant serviteur, 31 janvier 1715. DE LA MONNOYE. »



jugement de l'abbé est celui d'un honnête homme, encore que l'âpreté et l'art douloureux d'un Villon nous touchent aujourd'hui bien davantage.

Quelle époque fut mieux faite pour comprendre l'art d'un Charles d'Orléans que notre XVIIIe siècle français ? La vie de Blois ne semble-t-elle pas revivre en ce temps-là à la cour de Lunéville [1] ? Aussi chacun s'en occupait avec ardeur. L'abbé Goujet, au t. IX de sa *Bibliothèque Françoise* [2], consacrait à Charles une notice judicieuse et citait d'assez nombreux extraits de ses poèmes. La Curne de Sainte-Palaye faisait copier et annotait le beau manuscrit de la Bibliothèque [3]. Des amateurs avaient recueilli les œuvres de Charles dans leurs cabinets : M. de Paulmy et le duc de Lavallière. C'est de la bibliothèque de ce dernier que provient le ms. fr. 25458, l'exemplaire original des poésies de Charles d'Orléans, en partie autographe [4].

La première édition du poète ne devait cependant être donnée qu'en 1803 par Chalvet [5], sur l'exemplaire de la traduction d'Antonio d'Asti, venu on ne sait comment à Grenoble [6]. Encore Chalvet eut-il communication du travail de Michel Morlon, de Grenoble, religieux conventuel de Saint-François, qui avait copié et annoté en entier les poésies de Charles d'Orléans pour « faire plaisir à son confrère et son ami le père Ducros ». C'est Ducros qui communiqua à Chalvet le travail de Morlon [7] : Chalvet le présenta au public comme un choix des poésies, fait par l'Astesan, dans l'ordre que leur avait donné l'auteur, et suivant une division en sept livres [8].

On doit à Aimé Champollion-Figeac, de la Bibliothèque Royale, une édition plus complète des poésies (1842) [9]. La même année vit paraitre celle

1. Gaston Maugras, *La cour de Lunéville* ; Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, 12e éd., t. I, p. 85.

2. *Bibliothèque Françoise ou histoire de la littérature Françoise*, t. IX, Paris, 1745, in-12 p. 230-287.

3. Bibl. de l'Arsenal, ms. 3294. Cf. Bibl. nat., Moreau, 1558, fol. 19. (Glossaire des poésies fait sur le ms. fr. 1104.)

4. *Catalogue des livres de la bibliothèque du duc de la Vallière*, 1re partie, De Bure, 1783, 3 vol. in-8.

5. *Poësies de Charles d'Orléans, père de Louis XII et oncle de François Ier, Rois de France*. A Grenoble, chez J. L. A. Giroud, M.D.CCC. III.

6. Ms. 873, aux armes de Charles d'Orléans : ce ms. fut relié en 1463 (De Laborde, III, n° 7026). Aux fol. 18 et 54 on rencontre la signature de SYMON CAILLEAU, écuyer, de la famille noble des Caillau de Picardie, un parent de Thibaud, écuyer d'écurie de Charles en la seigneurie d'Asti : or, en 1500, Asti relevait du Parlement de Grenoble. En 1607, ce ms. appartenait à Claude d'Expilly, le célèbre avocat de ce Parlement, plus tard à Chalvet dont la bibliothèque fut acquise par la ville de Grenoble (Cf. *Catalogue général des bibliothèques publiques de France*, t. VII, par P. Fournier, E. Maignien et A. Prudhomme, p. 264-266).

7. Bibl. nat., ms. fr. 9224, p. 370, note.

8. Ed. Chalvet, p. 13.

9. *Les Poésies du duc d'Orléans* publiées sur le manuscrit original de la bibliothèque de Grenoble conféré avec ceux de Paris et de Londres et accompagnées d'une préface histo-



de J. Marie Guichard[1]. C'était beaucoup pour un vieil homme de poète dont nul ne se souciait depuis si longtemps. Ni les poésies de Charles d'Orléans, ni le public ne gagnèrent à la polémique discourtoise qui s'ensuivit. Guichard, amputé de sa préface, parut avant Champollion : il lui avait emprunté de nombreux éclaircissements historiques ; mais il évitait aussi d'assez fortes sottises (Champollion-Figeac avait rejeté de l'œuvre de Charles les ballades contenant la formule de l'envoi au Prince). D'instinct Guichard suivit le texte original du ms. fr. 25458, sans songer toutefois à distinguer les additions au texte primitif (c'est l'édition qui sera citée ici). L'édition que donna, en 1896, Charles d'Héricault[2] ne marqua pas un progrès fort réel sur les précédentes. Il s'en faut que nous possédions encore une édition de Charles d'Orléans lisible seulement. Ce serait pourtant l'hommage le plus juste à rendre au délicat poète qu'il fut. On se rappellera que l'impeccable Théodore de Banville s'est plû à faire revivre la forme de ses vieux rondels[3].

Aujourd'hui contentons-nous de connaître mieux la vie du poète[4].



Il reste à m'acquitter en terminant d'un devoir bien doux, celui de remercier les personnes, proches et lointaines, qui m'ont encouragé et aidé dans ce travail, et dont le dévouement aux travaux d'autrui demeure un grand sujet d'admiration et de reconnaissance : MM. les conservateurs et MM. les bibliothécaires de la Bibliothèque nationale, H. Omont, de La Roncière, C. Couderc, A. Auvray, Léon Dorez, Ph. Lauer, A. Vidier ; MM. les bibliothécaires de l'Arsenal, M. H. Martin, P. Bonnefon et F. Funck-Brentano ; mon ami R. Poupardin, secrétaire de l'Ecole des Chartes ; MM. les archivistes des Archives Nationales, L. Legrand, Jules Viard, Léon Mirot et Charles Samaran ; M. J. Soyer, archiviste du Loiret, qui sait si bien toutes les choses du Blésois et de l'Orléanais ; M. Trouillard, archiviste du Loir-et-Cher, M. P. Dufay, bibliothécaire de la ville de Blois, M. L. Lempereur, archiviste de l'Aveyron, qui m'ont grandement facilité mon travail à Blois et à Rodez ; M. Flament, archiviste de l'Allier ; M. Gandilhon, archiviste du Cher ; M. J. de Croy, ce confrère si aimable,

rique, de notes et d'éclaircissements littéraires. Paris, J. Belin-Leprieur et Colomb de Batines, 1842, in-8.

1. *Poésies de Charles d'Orléans* publiées avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique d'après les manuscrits des bibliothèques du Roi et de l'Arsenal. Paris, Gosselin, 1842, in-12.

2. *Poésies complètes de Charles d'Orléans*, revues sur les manuscrits avec préface, notes et glossaire. Paris, 1896, 2 vol., in-12.

3. Les *Odes Funambulesques* et les *Occidentales* ; M. Gabriele d'Annunzio vient de renouveler cette tentative.

4. J'espère donner une édition des Poésies que j'ai collationnées.

l'homme le mieux informé sur le milieu blésois où vécut Charles d'Orléans ; M. A. Lailavoix, qui a gracieusement mis à ma disposition un dépouillement des French rolls du Record office ; M. Gian Carlo Burraggi, archiviste de l'Archivio di Stato à Turin ; M. L. Brandin, Miss W. Stephens et M. G. Whale qui m'ont obligé tant de fois à Londres ; mon ami J. Nève, de Bruxelles ; M. Guesnon, toujours si bienveillant et si érudit ; M. Châtelain, bibliothécaire en chef de l'Université de Paris, qui a l'indulgence de me traiter comme un vieil étudiant. J'ai dit ailleurs ma gratitude envers M. Léopold Delisle, dont le *Cabinet des Manuscrits* contient un merveilleux essai sur la librairie des ducs d'Orléans.

Je n'aurais garde d'oublier M. Auguste Longnon, qui m'a introduit, avec le pauvre Marcel Schwob, aux études historiques, et dont l'admirable édition de Villon est familière à tout lecteur de Charles d'Orléans ; mon ami, le perspicace et savant bibliothécaire de La Haye, M. W. G. Byvanck, l'homme qui a tout su, tout vu, tout pressenti d'une lecture intelligente et assidue de Charles d'Orléans ; M. Anatole France qui, sous tant de bonhomie ironique et de grâce lettrée, dissimule un sens si véritable de l'histoire.

Comment remercier de leur dévouement mes chers éditeurs ?

M. Paillart, mon imprimeur, a surveillé lui-même la correction des épreuves et M. Longuet a soigné, selon sa coutume, l'exécution des planches phototypiques.

Juin 1911.





Bibl. Nat. — Ms. lat. 5747, Jugurtha
Salluste instruisant les trois enfants de Louis d'Orléans

VIE

DE

CHARLES D'ORLÉANS

CHAPITRE I

L'ENFANCE

(1394-1404)

Charles d'Orléans naquit à Paris, en l'hôtel royal de Saint-Pol, le 24[e] jour de novembre, l'an 1394, à 10 heures du soir. On tira, suivant la coutume, son horoscope et l'astrologien estima heureux l'astre présidant à sa naissance. Du moins on le croyait[1].

1. « Peperit autem dicta domina Valentina filium, quem Karolum nominavit... anno Christi 1394, die XXIIII novembris, hora quarta noctis, felici, ut puto, sydere ». — Cette date est donnée par Antoine l'Astesan, secrétaire de Charles d'Orléans, dans son Traité sur l'origine et le gouvernement de la cité de Milan, livre qu'il adressa au roi Charles VII en 1448 (Bibl. nat., ms. lat. 6166, fol. 62) ; elle a été signalée par E. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans* (1372-1407), Paris, 1889, p. 129. L'année 1394 est également confirmée par Juvénal des Ursins, l'avocat de la famille d'Orléans (éd. Buchon, p. 387) et par le Religieux de Saint-Denys, à la mi-novembre (éd. Bellaguet, t. II, p. 246). Charles écrit en 1439 : « J'ay quarante cinq » (*Poésies*, éd. J. M. Guichard, p. 156). — Selon la lettre d'émancipation de Charles VI il serait né en 1391 (A. Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans*, pp. 274-276); suivant la dispense de Benoît XIII, en 1396 (Arch. Nat., K. 55, n° 31) ; 1396 est aussi la fausse date donnée par Jean de Saint-Gelays (Bibl. Nat., fr. 20176, fol. 151).



C'était le quatrième fils que Valentine, des vicomtes de Milan, donnait à Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI[1]. Il vint au monde dans cet hôtel solennel et de « grans esbatemens », au milieu du luxe le plus merveilleux de la maison de France[2] :

Creu ou jardin semé de fleur de lys[3].

Une dame de la cour de Bourgogne nous fait connaître le cérémonial qui présidait alors à la naissance de l'enfant[4].

Les princesses gisaient en chambre verte à deux grands lits de parement, tout tendus d'un ciel de verdure et recouverts de courtines[5]. Sur un dressoir, haut de plusieurs degrés, étincelaient la vaisselle de cristal, garnie d'or et de pierreries, les précieux drageoirs. De grands flambeaux ardents éclairaient la salle jusqu'au moment où l'on ouvrait les verrières. La chambre de l'enfant était de même garnie de deux grands lits[6]. Mais, en fait, quand la ventrière, que l'on nommait aussi sage-femme, l'avait reçu, lavé, frotté de sel et

1. Un fils, né le 25 mai 1390, ne vécut guère plus de deux ou trois mois (E. Jarry, *op. cit.*, p. 58) ; le frère aîné de Charles d'Orléans, qui reçut du duc de Bourbon le prénom de Louis, naquit à l'hôtel Saint-Pol, le 26 mai 1391 (*Ibid.*, p. 75) ; un autre enfant, Jean, qui ne vécut que quelques semaines, naquit en 1393 (*Ibid.*, p. 102).

2. « In domo regia Sancti Pauli », dit le Religieux de Saint-Denys (t. II, p. 246) ; cf. *L'Hôtel royal de Saint-Pol*, par Fernand Bournon, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. VI, 1879 (p. 54-179), p. 65.

3. *Poésies*, p. 5.

4. Aliénor de Poitiers, *Les honneurs de la cour*, dans les *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, par Lacurne de Sainte-Palaye, Paris, 1781, t. II, p. 216 et suiv.

5. Le vert était alors la livrée royale ; vers ce temps-là la reine, qui gisait autrefois en blanc, se prit à gésir en vert (Extraits des comptes royaux, dans Chartier, éd. Vallet de Viriville, t. III, p. 254, 296-297).

6. Le compte de la gésine de 1391, publié par Champollion-Figeac (*Louis et Charles, ducs d'Orléans*, p. 64-68), fournit les mêmes détails que le cérémonial décrit par Aliénor. Toutefois, à côté de pièces de cendal et de drap vert, destinées aux couvertures des dames et à celles de l'enfant, se rencontrent des draps d'or, des velours doublés de cendal vermeil ; le lit de parement de la duchesse était d'écarlate rose, d'écarlate vermeille son manteau de chapelle.



de miel, enveloppé de langes, il couchait dans un berceau à roulettes placé devant le feu de la chambre maternelle [1].

Le baptême du petit Charles se fit, comme il convenait, en grande solennité, dans l'église Saint-Pol, voisine de l'hôtel royal [2]. Le cortège sortit par la porte la plus proche de l'église, précédé de valets portant les torches, la coupe et le sel baptismal : on y remarqua le parrain, le roi Charles, entouré de la famille royale et des princesses parées de couronnes, la suite gracieuse des dames et des demoiselles. Cette procession s'avança au milieu des barrières de bois contenant la foule accoutumée des badauds de Paris, tandis que les cloches sonnaient à grande volée [3].

Ainsi l'on pénétra dans l'église, tendue de tapisseries, et dont les fonts baptismaux étaient entourés d'un drap d'or [4]. En présence du roi Charles, son parrain, qui le prit sur le bras droit et lui imposa son nom, l'enfant reçut l'eau et le sel [5]. Après quoi, enveloppé d'un long manteau de velours, on le rapporta dans la chambre de sa mère, toujours couchée en son grand lit. Toutes les dames et demoiselles, seigneurs et gentilshommes, entraient alors jusqu'à chambre pleine.

L'usage voulait que la mère sortît alors de ses courtines pour présenter au roi le drageoir garni d'épices ; après quoi les dames servaient le reste de l'assistance. Et la fête pouvait se prolonger un mois durant, car, à tous ceux qui venaient vers Madame, on distribuait dragées et hypocras [6].

Quant aux relevailles on les célébrait le matin et devant

1. Barthélémy l'Anglais, *Le Propriétaire des Choses*, § *de la ventrière* ; Aliénor de Poitiers, *op. cit.*

2. Juvénal des Ursins, p. 387.

4. Cf. Religieux de Saint-Denys, t. I, 731 ; Bourbon, *op. cit.*, p. 119-120

3. Aliénor de Poitiers, *op. cit.*, t. II, p. 227-232.

5. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 246.

6. Aliénor de Poitiers, *op. cit.*, t. II, p. 233-234.

petite assistance ; l'accouchée présentait elle-même une chandelle et une pièce d'or [1].

Nous ignorons quelle fut la nourrice de l'enfant, mais c'est Jeanne la Brune [2] qui, près du nouveau-né, remplit l'office de « berceresse » ; et nous savons encore que Charles fut confié d'abord aux soins de la dame de Maucouvent, Jeanne d'Ierville, déjà chargée d'élever Louis, son frère aîné [3].

Cette dame, que l'on choisissait bonne et sage, avait la garde et l'administration de l'enfant [4] ; mais c'était toujours la nourrice qui lui tenait lieu de mère, partageant ses plaisirs et ses chagrins. C'est elle qui le relevait tombé à terre, l'allaitait quand il pleurait, l'embrassait pour le consoler, le liait s'il se remuait par trop et nettoyait ses couches. C'est la nourrice enfin qui apprenait à l'enfant à parler, balbutiant les mots comme font les bègues, et l'endormait de ses chansons [5].

A dire vrai c'était un pauvre sire que le roi Charles, parrain de l'enfant. Mais il n'est pas certain qu'en sa folie il valût moins qu'en santé. Epris de chimères et de chevalerie, à toute richesse il avait toujours préféré un harnois clair et bien fourbi, à la couronne même le bassinet du chevalier ou une belle épée [6] : au demeurant bien intentionné, pitoyable et aimé de tous [7]. Depuis le jour où, furieux, on l'avait vu pourfendre les gens de sa suite, les vrais Français avaient pleuré sur lui comme sur la mort d'un fils unique ; les gens

1. Aliénor de Poitiers, t. II, p. 250.

2. Bibl. nat., ms. fr. 10431, p. 405.

3. E. Jarry, *op. cit.*, p. 130 ; Bibl. nat., Pièces orig., 2154, Orléans, 134.

4. Christine de Pisan, *Livre des faits*, éd. Buchon, p. 252, col. 2.

5. Barthélémy l'Anglais, *op. cit.*, § *de la norrice*. — On lit, le 3 juillet 1397, dans un compte de la maison de Valentine : « Aux deux nourrices de ses enfants qui se sont départies de son service parce que Charles, son fils, est sevré et que Philippe, son autre fils, en a une nouvelle. » Bibl. nat., ms. fr. 10431, p. 405.

6. Juvénal des Ursins, p. 325.

7. Christine de Pisan, p. 250 ; Juvénal des Ursins, p. 430 ; « Bien-aimé », dit l'Armorial du héraut Berry (Bibl. nat., ms. fr. 4985, f. 3).



du peuple écoutaient les prêches et suivaient pieds nus les processions [1]. On tenait sa folie pour une punition des péchés du peuple [2]; elle n'avait guère diminué son prestige : un chroniqueur assure qu'il était redouté par les Sarrasins eux-mêmes [3]. Mais le résultat le plus certain de la démence royale avait été d'amener le retour au gouvernement des « sires de la fleur de lys », avec leurs appétits et leurs intérêts particuliers.

On comprend que dans de telles circonstances le frère du roi, le duc Louis d'Orléans, si « bien taillié à soi faire un haut prince », [4] ait été amené à jouer un rôle prépondérant dans les affaires du royaume. Quelles faveurs la fortune et la nature lui avaient-elles refusées ? Bien que très jeune il avait commencé par s'assurer une forte situation territoriale ; en quoi ses contemporains le tinrent de bon entendement [5]. Le roi Charles, dont il avait partagé les jeux, lui avait constitué en apanage le duché de Touraine, les comtés de Valois et de Beaumont [6]. A l'âge de dix-sept ans, en 1389, il avait épousé la fille de Galéas, duc de Milan, qui lui apportait en dot la cité d'Asti et 450.000 florins [7]. Quelques années plus tard il échangeait la Touraine, de moindre valeur, contre les biens immenses de la dernière duchesse d'Orléans, belles forêts, vignobles, étangs poissonneux, fortes cités bien garnies d'artillerie [8]. Il venait d'acheter les comtés

1. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 22.

2. Christine de Pisan, p. 250.

3. Cousinot, *Geste des Nobles*, à la suite de la *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, p. 108.

4. *Le Livre du chevalier errant*, par le Mis de Saluces (N. Jorga, *Thomas III, marquis de Saluces, étude historique et littéraire*, Paris, 1893, appendice, p. 188).

5. Religieux de Saint-Denys, t. I, p. 703 ; Juvénal des Ursins, p. 373.

6. En 1386. (De Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 11 ; E. Jarry, *op. cit.*, p. 26).

7. E. Jarry, *op. cit.*, p. 28-31.

8. En 1392. (Arch. nat., K. 54, nos 14 et 19 ; De Maulde, *op. cit.*, p. 11 ; E. Jarry, *op. cit.*, p. 83).

de Dunois et de Blois [1]; les terres confisquées sur Pierre de Craon lui faisaient retour [2]; enfin le roi lui concédait encore, à titre d'apanage, le comté d'Angoulême [3].

De bonne heure aussi on l'avait vu, assidu au conseil [4], y prendre volontiers la parole [5]. Rien ne se fait sans sa présence : il suit l'expédition de Gueldres [6], projette de ramener à Rome l'anti-pape Clément, rêve de se tailler un royaume en Ombrie et dans les Marches [7]. Il accueille l'ambassade Gênoise [8], prête de l'argent au duc de Bourbon pour une croisade contre la Barbarie [9], subventionne l'expédition de Prusse [10]. En 1391 il descendait en Lombardie [11] : bientôt les bannières de cendal bleu, semé de fleurs de lys, flottaient sur les forteresses et les châteaux des nobles de Gênes et de Savone [12].

Sa cour était alors remplie de jeunes gentilshommes, beaux et jolis, les Jean de Garencières, les Boucicaut, les Béthencourt, le sire de Coucy, Boniface de Morez, Jean de Bueil [13]; on la tenait pour le refuge de la chevalerie de France [14]. Envers tous Louis d'Orléans se montrait généreux,

1. De Maulde, *op. cit.*, p. 15 ; E. Jarry, *op. cit.*, p. 91.
2. Arch. nat., K. 54, n° 21 ; E. Jarry, *op. cit.*, p. 92.
3. Arch. nat., K. 533, n° 23.
4. Dès 1389. (E. Jarry, *op. cit.*, p. 47).
5. Christine de Pisan, p. 253.
6. E. Jarry, *op. cit.*, p. 44.
7. Paul Durrieu, *Le royaume d'Adria*, dans la *Revue des Questions historiques*, septembre, 1880.
8. E. Jarry, *op. cit.*, p. 53.
9. *Ibid.*, p. 55.
10. *Ibid.*, p. 55.
11. *Ibid.*, p. 71.
12. En 1393. (De Laborde, t. III, n° 5573).
13. De Laborde, t. III, nos 5517, 5519, 5524, 5547, 5617. — Voir aussi la liste des pensions (Arch. nat., KK. 267, fol. 57).
14. Christine de Pisan, p. 253.

suivant la manie des princes en ce temps-là, oublieux par fois de payer leurs propres dettes [1].

Christine de Pisan, qui l'a bien connu, nous le dit aimable, beau de corps, de très douce et bonne physionomie, gracieux en ses plaisirs, riche dans ses habillements, excellent cavalier, bon danseur, aimant à rire et à s'amuser avec les dames [2]. En vérité, il réunissait en sa personne les dispositions les plus rares et les plus frivoles ; ses défauts n'étaient pas moins extraordinaires que ses qualités.

Ainsi pour la facilité de la parole nul ne l'aurait surpassé. Dans les réunions de sages docteurs et de clercs solennels sa mémoire et son éloquence semblaient merveilleuses ; de longue main il paraissait avoir étudié la matière qu'ils traitaient [3]. Qui l'avait vu tenir audience et expédier ses affaires demeurait frappé de l'ordre et du calme qu'il y apportait [4]. De bonne heure aussi Louis avait aimé les livres et attaché à sa maison Gilles Malet, garde de la librairie du feu roi. Il achetait à gros prix de grands ouvrages en français, richement enluminés, que les libraires faisaient exécuter à son usage [5].

Louis d'Orléans ne prenait pas un moindre plaisir aux exercices les plus violents, aux joutes où il paraissait magnifiquement vêtu [6]. Il aimait les chevaux [7], les grandes chasses à courre daims et cerfs [8]. Au jeu de paume enfin le duc

1. Vie de Louis de Bourbon, par Cabaret, p. 192, 193, 194 ; Juvénal des Ursins, p. 418.

2. Christine de Pisan, p. 253.

3. *Ibid.*, p. 253.

4. *Ibid.*, p. 253.

5. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 98. — *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. I, p. 14.

6. De Laborde, t. III, nos 5419, 5445, 5493, 5819, 5824-25, 5943.

7. *Ibid.*, t. III, nos 5617, 5867.

8. *Ibid.*, t. III, nos 5570, 5571, 5713, 5715, 5716 ; en 1404 la dépense annuelle pour la vénérie était de 3534 l. 15 s. t.



d'Orléans engageait des sommes considérables [1], ne méprisant pour cela ni les cartes ni les échecs [2]. Aux cartes on le vit un jour mettre comme enjeu son propre cheval [3].

Il aimait les belles armes, les nobles épées ; au sacre du roi il avait porté Joyeuse [4]. Il recherchait les dagues d'orfèvrerie, les armes lyonnaises, les arbalètes à devises enrichies de pierreries, les fourreaux à clous d'or; et le pommeau de son épée était émaillé à sa devise, d'un loup et d'un porc-épic [5].

Mais c'est surtout dans la recherche et l'éclat de son costume que Louis d'Orléans se montra magnifique. Ses habits étaient éblouissants [6], brodés des attributs qu'il adopta successivement, les loups [7], les six couleurs, les arbalètes, plus tard les orties et le porc-épic [8] : pourpoints de satin, robes de frise noire à colliers et sonnettes d'or ; longues houppelandes de satin noir rayées d'or, brodées d'or et de perles ; belles robes à bandes d'or et d'argent, semées de loups et à clochettes ; houppelandes de velours cramoisi, de damas noir ; chaperons d'écarlate à la façon d'Allemagne et de France [9]. Il portait encore ceintures d'or, bracelets de rubis, colliers à sonnettes, ceintures ferrées à clous d'or en façon de cœurs [10].

1. En 1392 il doit 2.000 francs à Jean Boucicaut (De Laborde, t. III, n° 5547ᵃ) ; en 1396 il perd 3.000 francs (*Ibid.*, n° 5706) ; en 1400 il doit au comte de Clermont 1.200 écus (*Ibid.*, 5930).

2. De Laborde, t. III, nᵒˢ 5742, 5770, 5751.

3. Contre Gadifer de la Salle (De Laborde, t. III, n° 5746).

4. Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 31.

5. De Laborde, t. III, p. 5478, 5505, 5527, 5564, 5588, 5590, 5749, 5919.

6. Bibl. nat., ms. fr. 606, fol. 1 (Christine de Pisan, Epître d'Othéa à Hector, exemplaire de présentation à Louis d'Orléans) ; C. Couderc, *Album de portraits*, pl. LIII.

1. Un loup figure dans le vieux blason municipal de Blois. Mais ce peut être aussi une équivoque sur le mot Louis.

8. L'ortie paraît bien une réponse au chardon de Bourgogne.

9. De Laborde, t. III, nᵒˢ 5554, 5578, 5595, 5597, 5598, 5581, 5445.

10. *Ibid.*, t. III, nᵒˢ 5442, 5443, 5585, 5592, 5784.



Et par contre ce modèle des chevaliers, ce roi des mondains, édifiait ses contemporains, sinon par l'exemple de sa vie qui n'était guère chaste, du moins par les marques d'une piété fort apparente et sincère. Ainsi Louis d'Orléans fréquentait les églises, les bonnes gens dévots ; chaque jour il allait aux Célestins, dans la notable chapelle qu'il avait fait élever, où Colart de Laon avait peint richement un tableau de bois sur l'autel [1]. On assurait, il est vrai, que cette dévotion lui était venue à la suite de remontrances faites au sujet de sa conduite [2] : et certains appelaient sa chapelle le monument du crime [3], faisant allusion à l'imprudence de Louis qui, désireux de connaître les sauvages étoupés dansant la sarrasine, approcha une torche de l'un d'eux, grilla cinq gentilshommes et faillit flamber le roi [4]. Au temps de la Passion de Notre-Seigneur sa dévotion s'exaltait. De sa main il faisait alors de larges aumônes aux pauvres et visitait les malades de l'Hôtel-Dieu [5]. A Saint-Eustache de Paris il avait encore fondé une autre chapelle, dotée de verrières [6]. On comprend toutefois comment un théologien partial se soit demandé si c'était là de la vraie dévotion de paraître le jour dans les églises ayant passé la nuit à jouer aux dés [7].

Il étonnait et charmait tout à la fois. En 1392, Juvénal des Ursins assure qu'il écoutait volontiers des gens superstitieux et connus pour exercer des sortilèges ; plus tard on soupçonna ses serviteurs de faire retomber le roi dans sa

1. Christine de Pisan, p. 252 ; De Laborde, t. III, nos 5674, 5702, 5708, 5710.
2. Juvénal des Ursins, p. 380.
3. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 72-74.
4. *Ibid.*, t. II, p. 66-70, 72 ; Froissart, éd. Buchon, t. III, p. 178.
5. Christine de Pisan, p. 252 ; De Laborde, t. III, nos 5559-5562.
6. De Laborde, t. III, nos 5566 et 5597.
7. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 761 (Apologie de Jean Petit) ; et même à boire, ainsi que le rapporte Eustache Deschamps (*Œuvres*, éd. Queux de Saint-Hilaire et G. Raynaud, t. VIII, p. 120).



folie[1]. C'étaient là des fables qui se débitaient dans les tavernes[2]. Louis était le charme même. Et, comblé de tels dons, qui eût jamais cru que, pour se soumettre toutes les femmes, il usât d'un anneau ayant séjourné dans la bouche d'un voleur pendu au gibet[3] ?

Ce n'était certes pas la douce Valentine, la fille de Jean Galéas, comte de Vertus et sire de Milan, que Monseigneur, encore duc de Touraine, avait épousée à Melun, le 17 août 1389[4]. Elle lui avait apporté une grosse dot de florins et la cité d'Asti en Lombardie[5], de beaux joyaux, des heures et des livres, de la vaisselle dorée, des reliquaires et des miroirs, des tableaux d'or, des porte-bonheur et d'étranges bijoux, comme ces chapeaux d'or à feuilles de ronces garnis de dix-huit rangs de grosses perles et de neuf gros saphirs[6]. Mais, proche aussi des nôtres par le sang[7], elle apportait encore à une société déjà si affinée, son âme charmante et jeune, éprise de musique et d'art, un esprit cultivé et le charme italien[8].

Après son mariage, que le roi avait fait célébrer à ses

1. Juvénal des Ursins, p. 376, 402, 405.

2. Cousinot, p. 109.

3. Ainsi le déclara Jean Petit en son apologie (Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 757-759).

4. Religieux de Saint-Denys, t. I, p. 608-610; E. Jarry, *op. cit.*, p. 49.

5. E. Jarry, *op. cit.*, p. 28-31 ; la valeur d'Asti était toutefois contestable (Arch. nat., K. 67, n° 31).

6. Arch. nat., KK. 268b. — Des extraits de l'inventaire posthume ont été publiés dans De Laborde, t. III, n° 6063 et suiv., d'après Arch. nat., KK. 268a.

7. Sa mère était Isabelle de France, fille du roi Jean (morte en 1372 à l'âge de 23 ans), mariée à Jean Galéas, fils du tyran. On assure que messire Galéas fit, à l'occasion du traité de Brétigny, le premier payement des 600.000 francs d'or exigés pour la rançon du roi Jean. C'est pourquoi Villani a écrit « quasi com' all' incanto sa propria carne vendesse. »

8. J. Camus, *La venue en France de Valentine Visconti*, Turin, 1898. — Froissart (t. III, p. 243) s'est fait l'écho des calomnies populaires lorsqu'il la dit ne rien tenir de sa mère « car elle estoit envieuse et convoiteuse sur les delices et les estats de ce monde ».



frais[1], Valentine devait, elle aussi, partager la faveur de son époux, exercer sur tous la séduction de sa personne. Le roi Charles était marié depuis quelques années seulement; la reine Isabeau allait être couronnée à Paris et y demeurer[2]. Tout paraît alors commun entre le jeune ménage royal et celui de son frère, jusqu'à l'habitation en l'hôtel Saint-Pol. Ainsi Valentine demeura auprès de la reine Isabeau avec une pension de 200 francs par mois[3]. C'est là que, le 26 mai 1391, elle mit au monde un fils qui reçut du duc de Bourbon le prénom de Louis[4]. Le roi Charles ne manqua pas de faire remettre 200 francs d'or à celui qui lui apporta la bonne nouvelle de la naissance du fils de Valentine, qu'il nommait sa sœur[5]; il mandait aussi aux trésoriers généraux de payer 2.500 francs d'or pour les frais de sa gésine[6]. En 1392, Jean le Perdrier, maître de la chambre aux deniers de la reine, donnait encore quittance au receveur général de la somme de 1.200 livres parisis « pour la crue de Madame de Touraine »[7]. Et par contre Louis faisait don de 200 francs d'or à ceux qui annoncèrent la naissance d'un dauphin à la duchesse d'Orléans[8].

Le roi Charles adorait sa belle-sœur. Retombé dans sa frénésie, alors qu'il ne reconnaissait plus ses serviteurs,

1. Religieux de Saint-Denys, t. I, p. 610.

2. Isabeau, mariée à Amiens en 1385 (Religieux de Saint-Denys, t. I, 359), couronnée au mois d'août 1389 (*Ibid.*, t. I, 610).

3. E. Jarry, *op. cit.*, p. 51.

4. Religieux de Saint-Denys, t. I, 702; E. Jarry, *op. cit.*, p. 75.

5. Champollion-Figeac, *Louis et Charles ducs d'Orléans*, p. 62.

6. Bibl. nat., Pièces orig., 2003, de Montagu, 33. — Le 3 juillet 1391, Jean Fortier, demeurant à Paris, valet de chambre, donnait quittance au trésorier Poulain de 8 francs d'or pour un lien de soie pour le berceau de l'enfant (Bibl. nat., P. O., 1205, Fortier, 2); à l'occasion des relevailles le duc d'Orléans courut dans des joutes (*Ibid.*, P. O., 1843, Marconnay, 11).

7. Bibl. nat., Pièces orig., 2233, Perdrier, 10.

8. Bibl. nat., Pièces orig., 2860, Touraine, 8.



déclarait n'être pas marié, n'avoir jamais eu d'enfants, désavouant son nom de Charles et les fleurs de lys, seule la duchesse d'Orléans était celle dont la présence lui agréait ; il l'appelait sa sœur bien-aimée, lui rendait tous les jours visite. Beaucoup le prenaient en mauvaise part, alléguant qu'en Lombardie, d'où elle venait, intoxications et sortilèges sont plus en usage qu'en tout autre pays[1].

Quelques années plus tard une crise nouvelle saisit le roi. C'est encore Valentine que le roi Charles réclama ; car il ne pouvait durer sans la voir chaque jour familièrement, l'appelant, absente ou présente, bien-aimée sœur[2]. De nouveau le bruit se répandit parmi le vulgaire que la folie du roi procédait des sortilèges et maléfices du seigneur de Milan ; l'on racontait cette sotte histoire d'une pomme empoisonnée, jetée dans la chambre de la duchesse d'Orléans alors que le dauphin et son propre fils y jouaient, et dont ce dernier d'ailleurs aurait pu être la victime[3].

Les personnes de sens s'élevaient contre une telle croyance; le religieux de Saint-Denys, loin de partager l'opinion commune sur les nécromanciens, estimait plutôt avec les physiciens que l'infirmité du roi provenait des excès de sa jeunesse[4]. Quant au seigneur de Milan il envoya à Paris défier qui l'accuserait, lui ou sa fille, de trahison[5].

Cependant pour éviter tout scandale, suivant le conseil du maréchal de Sancerre et d'autres personnes illustres, Louis d'Orléans ordonna que Valentine fût éloignée du roi, qu'en

1. Juin 1393 (Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 86-88 ; Juvénal des Ursins, p. 382).

2. Août 1396 (Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 406).

3. Froissart, t. III, p. 243.

4. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 406 ; par contre, Froissart, qui déteste le duc d'Orléans et Valentine, croit à toutes ces extravagances (t. III, p. 243, p. 278-279).

5. Froissart, t. III, p. 243.



grande pompe elle sortît de Paris et allât visiter ses domaines dans le duché d'Orléans[1]. Ainsi Valentine s'en fut à Asnières dans le comté de Beaumont, jusqu'en juillet 1396, puis, définitivement exilée, on la retrouve à Brie-Comte-Robert, au mois d'octobre, à Châteauneuf-sur-Loire au début de l'année 1397[2]. Sa pension mensuelle de 200 francs continuait de lui être payée par le trésorier général du duc[3].

En fait la reine Isabeau était une bonne Allemande, aimant surtout ses chers Wittelsbach[4]. C'est elle qui avait fait à deux reprises répandre de telles calomnies dans les tavernes de Paris. Etait-ce jalousie de femme ? Non pas. Car éloignant Valentine de la cour elle ne songeait guère, sans doute, à la brouiller avec le roi. Mais Louis de Bavière faisait alors négocier une alliance avec les Florentins et Charles VI contre le duc de Milan[5]. Or, autant que la Bavière, la reine Isabeau aimait ce grand garçon, son frère, doté d'une superbe barbe, tour à tour grave et digne, gracieux, plaisant, caustique et sans scrupule. Un vrai Allemand comme l'on voit[6]. Pour conclure une bonne affaire au préjudice de son père, il fallait éloigner Valentine toute-puissante auprès du pauvre Charles[7].

1. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 406.

2. Bibl. nat., Pièces orig., Orléans, 2153, nos 219, 220, 255. — Pierre Poquet fut nommé à l'office de receveur général des finances le 3 juin 1396 ; les dépenses de Valentine furent alors séparées de celles de la reine et un don annuel de 6.000 francs y fut substitué (E. Jarry, p. 168).

3. E. Jarry, *op. cit.*, p. 169 ; Froissart, p. 243. — On voit que Louis, le 30 juin 1397, ordonnait de payer 1.500 l. aux dames et demoiselles de Valentine, revenant sur un mandement du 27 mai par lequel il avait cassé leurs pensions. (Bibl. nat., ms. fr. 10431, p. 398.)

4. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 64 ; voir le beau livre de Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière, reine de France. La Jeunesse* (1370-1405). Paris, 1903.

5. Buonacorso Pitti, *Cronica*, p. 48.

6. Thibault, *op. cit.*, p. 318-319.

7. E. Jarry, *op. cit.*, p. 167.



La duchesse d'Orléans partit avec l'estime des gens de bien et des poètes. L'un de ces rimeurs la jugeait une autre « Suzanne diffamée »[1]; Eustache Deschamps assure qu'elle méritait la louange de tous[2] : quant au religieux de Saint-Denys il déclarait les calomnies semées contre elle sans aucun fondement[3].

Ses très jeunes enfants la suivirent. Louis, l'aîné, était mort au mois de septembre 1395[4]; Charles était âgé d'un an et huit mois; en 1396, à la fin du mois de juillet, Valentine avait mis au monde un autre fils[5] qui, de son parrain, le duc de Bourgogne, reçut le prénom de Philippe[6]. Sans doute elle surveilla de près les soins donnés à ses enfants. Elle les aima passionnément et la solitude les lui rendit plus chers encore.

Valentine était lettrée. Eustache Deschamps, son « povre sergent », qui avait jadis reçu d'elle un beau reliquaire, abonde en éloges sur sa douceur et sa bonté :

> De son païs est forment regrettée
> Et ou elle est se maintient nette et pure.

Et c'est vrai que, l'ayant cru mort, Valentine et ses demoiselles avaient fait chanter une messe en souvenir du rude et bon poète[7]. Honoré Bonet, peu après son exil, lui avait dédié son *Apparition de Jean de Meun*[8] et Christine de Pisan sa *Descrip-*

1. Honoré Bonet, *L'apparition de Jean de Meun ou le Songe du Prieur de Salon*, p. p. le baron J. Pichon, Paris, 1845, in-8.
2. *Œuvres*, t. IV, p. 269.
3. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 407.
4. E. Jarry, *op. cit.*, p. 75. Malgré leur rivalité, les deux belles-sœurs sauvegardèrent les apparences, échangèrent des missives aux anniversaires, des cadeaux aux fêtes (Thibault, *op. cit.*, p. 34; *Comptes de l'hôtel des Rois de France aux XIVe et XVe siècles*, p. p. Douët-d'Arcq, p. 146).
5. E. Jarry, *op. cit.*, p. 169; De Laborde, t. III, n° 5723.
6. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 443.
7. Eustache Deschamps, t. III, p. 166; IV, p. 269; VII, p. 122.
8. Bibl. nat., ms. fr. 811. Cf. le fac-similé, p. 48-49.



tion de la Prudbomie de l'Ome[1]. Gilles Malet, ce grand bibliophile, était maître de son hôtel[2]. Valentine aimait les beaux livres d'heures, l'Office de saint Ambroise de Milan, saint Cyprien, les Voyages de Mandeville ; elle lisait les aventures de Gyron le Courtois (il fallait recoudre en 1398 la plupart des cahiers de ce volume usagé), le Traité de l'âme et du cœur et son grand livre en français du roi Arthur[3]. Parfois aussi elle jouait de sa « belle harpe[4] », brodait avec du fil d'or, faisait avec ses dames des parties d'échecs et de tables[5].

Sa vie s'écoulait ainsi monotone[6]. Elle montait à cheval, et nous savons que la selle dont elle usait était brodée, bien garnie et étoffée, à franges de soie et rubans d'or à sa devise ; son harnais, décoré de broderies à clous d'or fin ; que les mors et les étriers de son cheval étaient dorés[7]. Elle chassait aussi à l'épervier ; et ses oiseaux, retenus par des longes de soie à gros boutons, portaient des sonnettes à la façon de Milan[8]. Ainsi, à la campagne comme à la ville, Valentine menait train de reine.

Telle nous apparaît cette noble dame dans le dessin que fit d'elle un contemporain, couronnée et siégeant sur une sorte de trône, au milieu des demoiselles de sa suite[9], très élégamment vêtue d'un corsage ajusté et du surcot fendu laissant voir sa ceinture d'or. C'était là un vêtement d'apparat,

1. De Laborde, t. III, nº 6631. Cf. J. Camus, *op. cit.*, p. 8.
2. Bibl. nat., ms. fr. 10432, p. 191.
3. Arch. nat., KK. 268b ; De Laborde, t. III, nos 5871, 5879, 5940 ; J. Camus, p. 34-35.
4. *Ibid.*, t. III, nos 5813, 5919.
5. Bibl. nat., ms. fr. 10431, p. 448.
6. On ne saurait donc suivre Froissart qui déclare qu'à Asnières elle « fut la un grant temps ni point n'issoit hors des portes du chastel » (t. III, p. 243).
7. De Laborde, t. III, nº 5773.
8. *Ibid.*, t. III, nos 5865, 5925.
9. Bibl. nat., ms. fr. 811, fol. 1 vº ; C. Couderc, *Album de portraits*, pl. XLIV.



très long et flottant; Christine de Pisan estimait un tel habit royal[1] ; mais entre ses cheveux, ramenés par devant en deux tresses courtes, comme son regard paraît bienveillant.

Nous possédons les détails les plus abondants sur les soins dont les enfants d'Orléans furent entourés. Selon les saisons ils recevaient des robes nuancées du vert au noir, reproduisant les devises et les emblèmes de leurs parents.

C'est ainsi que l'an 1396, au mois de mars, Perrin Pillot, tailleur et valet de chambre de Monseigneur, fournit au petit Charles une longue houppelande de drap de damas vert, aux six couleurs de Monseigneur d'Orléans, découpée aux manches et au col, fourrée de ventres d'écureuils ; une cotte façonnée d'écarlate vermeille et fourrée de même ; deux chaperons d'écarlate vermeille, un doublé et un sanglé ; deux paires de chausses d'écarlate ; deux petits pourpoints de toile de Reims[2]. Au mois de mai, une cotte façonnée à la mode d'Allemagne de satin en graine fourrée ; une cotte-juste d'écarlate vermeille garnie de toile de Reims ; un chaperon sanglé d'écarlate[3]. En juin, une cotte façonnée de damas en graine fourrée de ventres d'écureuils ; un chaperon de même doublé de satin en graine[4]. Au mois de juillet, deux paires de chausses d'écarlate vermeille. En octobre, un manteau long d'écarlate de même couleur; une bracerolle, un chaperon, un bonnet et quatre paires de chausses d'écarlate ; huit carreaux faits de soie et ouvrés de feuilles ; une longue houppelande de vert d'Angleterre, aux six couleurs de Monseigneur, fourrée d'écureuils noirs. En décembre,

1. Christine de Pisan, p. 223. Cf. la statue de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V. — Sur les robes et les bijoux de Valentine, Cf. Bibl. nat., Pièces orig., 2154, Orléans, nos 182, 185.

2. Bibl. nat., Pièces orig., 2153, Orléans, no 224.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

une longue houppelande de drap de damas en graine, à une arbalète de broderie sur le côté gauche, fourrée de dos de « roys » [1]; une longue houppelande d'écarlate vermeille à une arbalète brodée sur la manche gauche, découpée partout et fourrée de dos de roys ; un chaperon de même ; deux barrettes d'écarlate ; une longue houppelande de noir de Londres découpée partout et fourrée de ventres de petit gris ; un chaperon doublé de même [2]. Quant à Philippe, âgé de quelques mois, il recevait, en septembre 1396, deux barrettes sanglées d'écarlate ; au mois de janvier 1397, une houppelande d'écarlate vermeille [3].

Les deux frères Charles et Philippe figureront dorénavant sur les comptes de broderies et de robes [4]. Ils porteront ces années-là fleurs de genêts, loups rampants, arbres de broderie [5]. A partir de l'année 1400 apparaissent les branches d'orties et les ronces [6] ; un autre petit frère reçoit sa garde-robe : Jean, qui sera comte d'Angoulême [7]. Et c'est un fait que cette année-là, au mois de décembre, Charles et Philippe reçurent trois paires de bottes de cuir fauve fourrées de dos de gris : ce furent là leurs premières bottes [8].

Louis n'oubliait d'ailleurs ni sa femme ni ses enfants. Il envoyait à sa compagne des pièces de toile de Reims pour leur faire faire des draps et des couvrechefs ; à Valentine

1. Une sorte d'écureuil.
2. Bibl. nat., Pièces orig., 2153, Orléans, n° 224.
3. *Ibid.*
3. Bibl. nat., Pièces orig., 2154, Orléans, n°s 157, 233.
5. Bibl. nat., Pièces orig., 2154, Orléans, n° 233².
6. Bibl. nat., Pièces orig., 2154, Orléans, n° 267.
7. E. Jarry, *op. cit.*, p. 231-232 ; son nom se lit pour la première fois dans les comptes en 1400. Pour la gésine de Jean la duchesse reçut de Louis 1.200 l. (Bibl. nat., ms. fr. 10432, p. 356).
8. Bibl. nat., Pièces orig., 2154, Orléans, n° 267 ; ils portaient auparavant des souliers « écorchés » (Bibl. nat., ms. fr. 10431, p. 10).



il offrait de longues houppelandes fourrées et de coûteux manteaux. Pour Charles, son fils, il achetait à Paris, en 1398, trois peignes et un miroir d'ivoire dans un étui de cuir doré, le tout pendu à un lacs de soie [1].

L'an 1401 mourut Jean Galéas Visconti, ce qui valut à Charles et à Philippe de porter des ceintures d'argent sur de la fine soie noire [2]; cette année-là encore Valentine, Mademoiselle d'Harcourt et les enfants d'Orléans prirent le deuil du dauphin avec houppelandes et chaperons de drap noir de Londres [3].

L'enfant grandissait. En 1400, comme elle énumérait la vaisselle d'or qu'elle avait conservée par devers elle, Valentine déclarait avoir pour son fils Charles, très cher et très aimé, un calice d'argent, une croix et un porte-paix d'argent doré à un crucifix d'émail [4]. Ne voit-on pas, pendant les années 1403 et 1404, Jean Fisseau, dit l'Estudiant, tailleur, prendre le titre de valet de chambre de Charles ? Et, selon la saison, il fournissait aux enfants d'Orléans houppelandes de vert brun, de vert gay, d'écarlate vermeille, de gris brun et de drap noir, décorées de ronces et de feuilles d'orties [5] ; à leurs souliers ils portaient boucles d'argent blanc [6].

Charles venait d'avoir dix ans. C'était une tradition dans la famille royale qu'une bonne instruction fût donnée aux enfants. Ainsi en avait usé le roi Jean envers Charles V qu'il fit, dans son enfance, si bien « introduire en lettres » qu'il

1. Bibl. nat., ms. fr. 10432, p. 40, 95, 109, 110.
2. Bibl. nat., Pièces orig., 2154, Orléans, n° 288.
3. Bibl. nat., Pièces orig., 2154, Orléans, n° 267. Cf. Compte de robes par Robin, Jean Godart (British Museum, add. ch. 2367).
4. Bibl. nat., ms. fr. 10432, p. 191.
5. Bibl. nat., Pièces orig., 2155, n° 334 ; British Museum, add. ch. 2406.
6. Bibl. nat., Pièces orig., 2155, n° 312.

entendait le latin et savait les règles de grammaire[1]. Louis d'Orléans avait reçu les leçons de Raoul Pasquée, dit de Justines, son aumônier, plus tard son conseiller et curé de Saint-Pol[2]. On estimait communément que la science et la chevalerie devaient être étroitement unies[3]; de bonne heure aussi Louis d'Orléans avait aimé les livres[4].

Valentine, qui était lettrée, paraît avoir exercé une surveillance réelle sur l'instruction qui leur fut donnée. Cet enseignement était reçu en commun par Charles et par Philippe. En 1402 Hugues Foubert, libraire parisien et enlumineur de livres, recevait en effet de maître Poquet, receveur des finances de Madame la duchesse d'Orléans, la somme de 60 sous pour avoir enluminé d'or, d'azur et de vermillon, puis relié de cuir vermeil, deux petits livres pour l'instruction des deux enfants[5]. En 1403 Nicolas le Besc vendit un Psautier à leur usage[6]. On voit que c'est encore le trésorier de Valentine qui régla cette dépense.

Maître Nicole Garbet donnait aux enfants d'Orléans cette instruction commune et, sans doute, il avait succédé dans ce service à la dame de Maucouvent, « garde »[7] de Charles. Dès 1404 maître Nicole Garbet, bachelier en théologie et secrétaire de Monseigneur le duc Louis, prit le titre de « maistre d'escolle de Charles, Monseigneur, conte d'Angou-

1. Christine de Pisan, p. 213.

2. E. Jarry, *op. cit.*, p. 3; il figure encore dans la dernière liste des pensions (Arch. nat., KK. 267, fol. 57 r°).

3. *Livre des faits de Jean Boucicaut*, t. III de Froissart, éd. Buchon, p. 567. — Voir aussi le §. de l'*Archiloge Sophie*, de Jacques Legrant : *Comment on doit en jeunesse estudier science et sapience.*

4. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 98-104.

5. De Laborde, t. III. n° 5941.

6. Mandement cité par M. L. Delisle (*Le cabinet des manuscrits*, t. I. p. 103), p. p. Pierre Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, LXXV.

7. Bibl. nat., ms. fr. 10431, p. 405.

lesme, aisné fils de mond. seigneur et de Messeigneurs ses autres enfans »; pour cet office il recevait 100 livres tournois de pension annuelle[1].

Que leur enseigna-t-il ? La dame de Maucouvent avait pu apprendre aux enfants d'Orléans leurs prières, l'*Ave Maria* que Madame Roussel avait répété à leur père dès qu'il commença de parler, oraison qu'il récitait bien doucement, à genoux, ses petites mains jointes devant l'image Notre-Dame[2]. Maître Nicole Garbet leur enseigna à lire (c'était sans doute quelque ABC ou quelque Croix de Dieu que ce livre enluminé d'or, d'azur et de vermillon pour leur instruction[3]), à écrire[4], à réciter leur Psautier. Il leur expliqua vraisemblablement les ouvrages sur la grammaire latine, le Donat, le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu, comment se servir du Catholicon ; il leur lut le Caton et le Catonet, si remplis de bonne doctrine[5] :

> Cathon fut preux chevalier et saige homme ;
> Maint bon conseil, en la cité de Rome,
> Donna jadis pour la chouse publicque :
> Ung livre fist, vaillant et autentique,
> Par grant amour luy mist son propre nom[6].

1. Bibl. nat., Pièces orig., 1277, Garbet, quittance du 25 mai 1404. — On lit dans le compte de la trésorerie de Louis pour les années 1404-1405 : « A maistre Nicolas Gerbet, maistre es ars, bachellier en theologie, secretaire de Monseigneur le duc et maistre d'escolle de Messeigneurs Charles et Philippe, enfans de mondit seigneur, a C l. t. de pension chascun an » (Arch. nat., KK. 267, fol. 65 r°).

2. Christine de Pisan, p. 252. — La dame de Maucouvent recevait comme étrennes du duc, en 1399, deux patenôtres d'or (Bibl. nat., ms. fr. 10432, p. 220).

3. De Laborde, III, n° 5941 ; L. Delisle, *Collection de Bastard*, p. 185.

4. Nous sommes certains, quand nous voyons Charles d'Orléans imiter si précisément certaines lettres de son maître, que Garbet lui donna des leçons d'écriture. Si l'on compare la quittance autographe de Nicole Barbet, du 2 février 1406 (Bibl. nat., Pièces orig., 1277, Garbet, n° 3), avec les autographes de Charles d'Orléans, on ne peut manquer d'être frappé de la ressemblance des lettres capitales S et T et du g. (P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, album, pl. I).

5. Tous ces livres se rencontrent dans la librairie de Louis d'Orléans.

6. Bibl. nat., ms. fr. 2239, fol. 17 v°.



Cet enseignement dut surtout porter sur la grammaire, base des sept arts, dont seuls les clercs de profession suivaient le cycle complet. Un contemporain de Louis d'Orléans, Jacques Legrant, dans l'*Archiloge Sophie* qu'il dédia précisément à ce prince, résumait ainsi cet enseignement :

> L'art dit de grammaire apprent a parler latin,
> Lequel trouva jadis le roy nommé Latin :
> Ce langage est propice pour converser ensamble
> Quant le parler de l'un a l'autre ne ressemble.

Outre cet office universel, la grammaire expliquait encore la signification et les règles des mots, les propriétés des dictions latines, comme déclinaisons, nombres, figures, genres et plusieurs autres choses, « lesquelles en français seraient de petit profit, car les règles de grammaire sont bien plus profitables en latin qu'en français. » Puis venaient, dans la série des études, la logique qui montre la « manière d'arguer », la rhétorique qui apprend à « bien et bel parler ». Mais il est peu probable que Charles ait entendu ces deux enseignements. Quant au parler de France, le langage « frais et joli », dont il usa par la suite, nul, fort heureusement, ne s'avisa de le lui enseigner : c'était là l'office de la nourrice et l'usage mondain faisait le reste.

Garbet, le maître d'école, était d'ailleurs bon latiniste et nous possédons encore la transcription du Térence (ms. lat. 7917) qu'il expliqua à ses élèves. Très vraisemblablement il copia encore pour leur instruction un Catilina (ms. lat. 9684) et un Jugurtha (ms. lat. 5747). Vers 1406 les trois enfants d'Orléans entendaient l'explication de ce dernier ouvrage. Un miniaturiste nous a conservé le tableau où Salluste, sous la figure d'un roi barbu et couronné, admoneste les trois frères, long vêtus de leurs houppelandes



vertes et couronnés de feuillage [1]. C'est à Garbet que Charles dut de lire le latin d'une façon très suffisante, goût qu'il conserva le reste de sa vie. Et sans doute il apprit facilement, étant d'esprit curieux et subtil, riche en mémoire [2]. On aimerait pourtant savoir s'il se plut aux jeux de son âge, si comme le jeune Boucicaut il assemblait les enfants pour s'emparer de certaine place en forme de petite montagne, faisant de ses chaperons bassinets à la façon des routiers, chevauchant des bâtons, jouant aux barres, au Croq-Madame, à jeter dards et pierres [3]. Mais entre sa mère Valentine et les dames de sa suite [4], maître Nicole Garbet le pédagogue, Philippe, son frère cadet de presque deux ans, et le petit Jean, comment ne pas penser que Charles se montrât doux et surtout enclin à l'étude.

Charles semble avoir peu connu son père [5] : il ne faisait que passer, toujours rempli de projets et d'affaires, d'humeur assez volage d'ailleurs. Certes il allait faire visite à sa femme ; au jour de l'an il lui présentait de riches cadeaux, comme celui de six diamants en anneaux [6], et la duchesse mettait au monde une fille, en 1401, mademoiselle Marie d'Orléans [7]. Mais, comme Valentine aimait passionnément et son mari et ses enfants, elle accueillit aussi vers ce temps-là un fils que

1. Voir la planche en tête du présent chapitre. — Sur cet exemplaire, cf. *La librairie de Charles d'Orléans*, p. 95.

2. Discours en faveur du duc d'Alençon. Cf. *Poésies*, p. 117 :

> Piéca en jeunesse fleurie
> Quant de vif entendement fu.

3. *Livre des faits de Jean Boucicaut*, p. 570.

4. Voir la composition de la maison de Valentine pour l'année 1397 (Bibl. nat., ms. fr. 10431, p. 405). En 1398, Gilette est dite femme de chambre de Charles (ms. fr. 10432, p. 57).

5. Discours en faveur du duc d'Alençon.

6. 15 février 1404. Quittance de Franchequin Jouan, marchand et bourgeois de Paris, de 148 l. 10 s. (Bibl. nat., P. orig., 1588, Jouan, 2).

7. Jarry, *op. cit.*, p. 251 ; quant à Marguerite elle naquit en 1406.



Louis avait eu de « Maret la tonse, mignote », celle-là qui « le mieux dansoit »[1], Mariette d'Enghien, dame de Cany. Valentine le voyant de bonne mine se contenta de dire qu'on le lui avait « emblé »[2] (volé). Jean, Bâtard d'Orléans, vécut désormais avec les autres enfants et ne fut pas le moins aimé.

Ainsi passait le temps, entre Loire et Aisne, Valentine visitant tour à tour les domaines de son mari[3], chassant ou se faisant lire les beaux romans en français, Perceval le Gallois, les Histoires de Troie, le grant Ovide, la Bible en français, les Evangiles et les Epîtres[4].

De son enfance Charles d'Orléans conserva un souvenir attendri. Beaucoup plus tard, dans la grande allégorie qu'il ajouta en guise de préface à la collection de ses premières poésies, il dira :

> Ou temps passé, quant Nature me fist
> En ce monde venir, elle me mist
> Premierement tout en la gouvernance
> D'une Dame qu'on appeloit Enfance,
> En lui faisant estroit commandement
> De me nourrir et garder tendrement,
> Sans point souffrir Soing ou Merencolie
> Aucunement me tenir compaignie :
> Dont elle fist loyaument son devoir ;
> Remercier l'en doy, pour dire voir[5].

Comment l'enfant, même s'il ne fit que les entrevoir, n'aurait-il pas été frappé de tout le luxe et de la chevalerie qui entourèrent son berceau ? Il leur dut ses impressions premières et ses idées. Il ouvrait des yeux émerveillés sur toutes ces richesses ; la vie, dans ces belles demeures où l'on passait tour à tour, pouvait lui sembler une fête.

1. *Le Pastoralet*, v. 362 ; entre 1402 et 1404 (Jarry, *op. cit.*, p. 295).
2. Juvénal des Ursins, p. 442.
3. Jarry, *op. cit.*, p. 201.
4. Arch. nat., KK. 264, fol. 18 r°. (P. Champion, *La librairie*, p. LXXIII-LXXIV.)
5. *Poésies*, p. 1.



Si Charles d'Orléans est né à l'hôtel Saint-Pol, il suivit trop jeune sa mère exilée de Paris pour conserver quelque souvenir de ses naïves merveilles[1] : les jardins plantés de rosiers blancs, de lys, de cerisiers et de poiriers, tout remplis alors des cris des oiseaux dans leurs volières et où l'on admirait les lions en cages. Ce n'est pas à Paris, dans les beaux hôtels que possédait son père, que s'écoula son enfance[2] : c'est à Brie-Comte-Robert, au milieu des grands jardins[3], à Châteauneuf près Montargis[4], entre Châteaudun et Blois[5], aux Montils[6], à Asnières dans le comté de Beaumont[7], à

1. Fernand Bournon, *L'hôtel royal de Saint-Pol* dans les *Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris*, t. VI, 1879, p. 54-179.

2. L'hôtel des Tournelles, proche de la Bastille, aboutissant par derrière au couvent du jardin des Célestins, tout entouré de treilles (De Laborde, t. III, n° 6018; Bibl. nat., P. orig., 2243, Persant, 4). Il est aussi question de soins donnés aux jardins de la Bastille, du Petit Musc et du Champ-au-plâtre (Bibl. nat., P. orig., 1875, Macé, 12); de réparations à l'hôtel de la Conciergerie du château de la Bastille (*Ibid.*, 13). — L'hôtel de Giac en face l'église Saint-Pol (F. Bournon, *op. cit.*). — Un petit hôtel dans les vignes où la reine avait son retrait garni d'eau de rose de Damas et de burettes d'or (De Laborde, t. III, nos 5755, 5720-22). — A Paris, Louis d'Orléans possédait encore l'hôtel de Bohême, décoré par Colart de Laon, avec chambres nattées et tendues de tapisseries, où sa Chambre des comptes occupait le bas étage de la tour (Arch. nat., KK. 896, fol. 302 ; KK. 267, fol. 50 r° ; Bibl. nat., P. orig., 2806, du Temple, 13 ; Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 211 ; De Laborde, t. III, nos 5491, 5671, 5677, 5751). — Celui de la rue de la Poterne, où il avait fait installer sa librairie neuve décorée de fresques et de verrières (De Laborde, t. III, nos 5805, 5809, 5911, 5916, 5918, 5927, 5946), — Un autre, près de la porte Saint-Germain-des-Prés (De Laborde, t. III, n° 5769). — Celui de la rue de Nesles, près de la porte Saint-Honoré, à tournelles, préaux et jardins (De Laborde, t. III, n° 5817). — L'hôtel Saint-Marcel, dont les jardins étaient traversés par la Bièvre (Bibl. nat., P. orig., 2452, Regnault, 10; De Laborde, t. III, nos 5855, 6034). — Près de Paris l'hôtel du Val-la-Reyne (Arch. nat., KK. 896, fol. 303). — Beauté-sur-Marne, estimé si « délitable lieu » (*Grandes Chroniques*, éd. P. Paris, t. VI, p. 391, 404 ; De Laborde, t. III, n° 5450).

3. De Laborde, t. III, n° 5683.

4. *Ibid.*, n° 5704.

5. *Ibid.*, n° 5624.

6. *Ibid.*, n° 5933.

7. Bibl. nat., Pièces orig., 2153, Orléans, 192 ; De Laborde, t. III, n° 5639.

Pierrefonds[1], à Crépy en Valois[2], à Coucy la « merveille »[3], à Château-Thierry[4], à Villers-Cotterets[5], magnifiques résidences proches de belles forêts. Dans ces clairs paysages de France l'enfant vécut près de la douce exilée. Mais si l'on se figure aux jours de fêtes ces hautes demeures, pleines du chant des ménestrels[6], où se pressaient la fleur des chevaliers[7], les demoiselles gracieuses et parées, les faiseurs de bons dits[8] ; sur les murs les grandes tapisseries représentant l'histoire de Charlemagne, de saint Louis, de Lancelot, de la destruction de Troie, les fables de la Fontaine de Jouvence, de Thésée et de l'Aigle d'Or, les enfances Regnault de Montauban, de Riseus de Ribémont, de Beuves de Hantonne, les mystères édifiants du Grand Credo et du Couronnement Notre-Dame ; la suite des chambres de verdures, à bestions et arbrisseaux, où bergers et bergères croquent des noix ; celle où des enfants nus jouent gracieusement parmi rivières et rosiers[9], comment ne pas croire que cette imagerie, ingénue et géante, ait impressionné

1. Bibl. nat., Pièces orig., 2154, Orléans, 238; De Laborde, t. III, 5808, 5861, 5874.

2. De Laborde, t. III, n° 3908.

3. *Ibid.*, nos 5945, 6031-6032. — Eustache Deschamps, t. I, p. 270.

4. *Ibid.*, nos 5816, 5920.

5. *Ibid.*, 5810.

6. Ses menestriers étaient Colinet, Bourgeois, Herbelin et George (*Ibid.*, nos 5496, 5625, 5726-28) ; mais il accueillait volontiers ceux d'autrui, ceux du roi (5536, 5596), du comte de Nevers (5693), de l'évêque de Mayence (5719), ceux des ducs d'York et de Gloucester (5729), du duc de Lancastre (5730), du comte d'Ostrevan (5733), les vielleurs du duc de Bavière (5832-33), du comte de la Marche (5862), du marquis de Bade (6022). Il avait aussi quatre joueurs de personnages (5634). En 1397, Colin Frenc, dit Castille, est nommé garde des fous (5792) : savoir en 1398, Ogier, Coquinet, Hanotin, Gilot le fol (5869).

7. Christine de Pisan, p. 253.

8. De Laborde, t. III, 5557, 5597.

9. *Ibid.*, t. III, nos 5450, 5523, 5675, 5676, 5705, 5750, 5769, 5855, 5944 ; Arch. nat., KK. 268 (De Laborde, t. III, nos 6157 et suiv.). — Un fragment d'inventaire donne la place de ces tapisseries dans l'hôtel de Bohême et celui des Tournelles (British Museum, add. ch. 11542, fol. 14.)



l'imagination d'un jeune et précoce enfant ? L'une de ces chambres, celle de tapisserie vermeille, était à la devise du dieu d'Amour [1]. N'était-ce pas là la propre cour de Louis ? Ainsi l'estimait déjà Christine de Pisan dans le *Dit de la Rose* [2], où la poétesse nous fait le récit d'une fête donnée dans l'hôtel

« Du tres noble duc d'Orliens ».

En si bonne compagnie le souper est apprêté à loisir et l'on s'assied, bien joyeux, autour des tables servies de mets excellents :

La n'ot parlé a ce mangier
Fors de courtoisie et d'onnour
Senz diffamer grant ne menour ;
Et de beaulx livres et de diz,
Et de balades plus de dix,
Qui mieulx mieulx chascun devisoit ;
Ou d'amour qui s'en avisoit,
Ou de demandes gracieuses...

Or, malgré que les portes fussent fermées, l'Amour survint et dame Loyauté avec son cortège :

De nymphes et de pucellettes,
A tout chapel de fleurettes,
Qui chantoient, par grant revel,
Hault et cler un motet nouvel
Si doulcement, pour voir vous dis,
Que bien sembloit que Paradis.

La déesse qui chantait de si belles ballades, posa les coupes sur la table ; on y mit ces roses odorantes, blanches et vermeilles, que l'Amour présentait. Ainsi, le jour de la Saint-Valentin (14 février 1401) Louis prit l'ordre de la Rose pour

1. Fourniture d'un ciel où est le Dieu d'amours, par Jacques Dourdin en 1404. (Bibl. nat., Pièces orig., 1024, Dourdin, 3).

2. *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, publiées par Maurice Roy, Paris, 1886-1896, 3 vol. in-8°, t. II, p. 30 et suiv.



la défense et l'honneur des dames. Dans son *Débat des deux amants*[1] la même Christine nous conta comment, invitée à une soirée que le duc donnait à Paris, elle avait observé la belle compagnie qui se pressait chez lui, demoiselles parées, chevaliers beaux et gentils, tout papillotés d'argent, bons ménestrels. Sur l'herbe fraîche, semée sur les carreaux de la salle, les couples se nouaient :

> Ainsi dansoient
> Tous et toutes, ne point ne s'en lassoient,
> Et en dançant leurs cueurs entrelaçoient...

Cette dame, que la mort de son mari avait laissée comme esseulée et veuve de toute joie, assise à l'écart sur son banc, observait le monde sans parler. Elle remarqua ce bel écuyer, qui ne cessait de jouer et de rire et semblait l'âme joyeuse de cette fête ; elle nota aussi la triste contenance de ce chevalier, tout pensif, qui tenait sa tête appuyée sur sa main, comme accablé de tristesse. Celui-là censurait l'amour ; l'autre le portait au ciel. Qui a raison des deux ? Dans sa prudence Christine n'osa se prononcer. Elle renvoya la cause au très noble duc d'Orléans, cet autre dieu d'amour :

> Cellui est bon, sage en fais et en dis,
> Juste, loial et aux bons de jadis
> Veult ressembler...

Ce dieu, Charles d'Orléans bientôt sera en âge de le reconnaître[2] ; devant lui il va comparaître pour recevoir son enseignement.

C'est ainsi que l'enfant grandit nourri de grâces et d'allégories.

1. *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, t. II, p. 49 et suiv.
2. Le ms. de Christine de Pisan (B. N., fr. 835, fol. 45), contient une représentation contemporaine du Dieu d'amour.



CHAPITRE II

L'ADOLESCENCE

(ISABELLE DE FRANCE)

(1404-1407)

Christine de Pisan a longuement établi qu'aux jours qui suivent ceux de son enfance le jouvenceau, comme la jeune plante, est gonflé de la sève de vie; possédé d'appétits désordonnés il ne reconnaît plus désormais la lime de raison. En ce temps-là règnent folles amours, plaisirs vicieux, batailles, sottes dépenses [1]. Les parents doivent alors procurer à leurs enfants une compagnie sage et honnête pour veiller à la discipline de leurs mœurs; car c'est grand péril pour un seigneur de présumer qu'il lui est licite de faire des folies. Et maintes écritures prouvent qu'anciennement les enfants des rois et des princes étaient gouvernés par de sages maîtres en philosophie jusqu'à ce qu'ils fussent propres à soutenir le faix des armes. Ainsi le déduisait cette prudente dame des exemples du livre des Rois et des histoires des Grecs [2].

Nous ignorons quel fut le sage chevalier qui succéda à Nicole Garbet, maître ès-arts; mais nous avons lieu de croire que Charles d'Orléans, aux jours qui suivirent ceux de son enfance, n'eut ni le loisir de faire des folies, ni même le temps de vieillir.

1. Christine de Pisan, p. 215-217.
2. *Ibid.*, p. 214.



Car, dès l'an 1398, il avait été question de marier le jeune Charles, alors âgé de quatre ans, avec Elisabeth de Gorlitz, la nièce de Wenceslas de Luxembourg, roi de Bohême et des Romains. Au début de l'année, Wenceslas était venu en France pour délibérer sur l'union de l'église et Louis d'Orléans avait eu la charge d'aller à sa rencontre : ce qu'il fit avec une suite nombreuse de chevaliers [1]. A Mouzon Louis offrait à l'empereur une image de Charlemagne en or ; à Epernay ils visitèrent la duchesse. La dame de Maucouvent, garde du petit fiancé, Jeanne la Brune, sa berceresse, portaient un surcot fourré de menu vair ; quant à Charles il était vêtu galamment d'une houppelande brodée d'orfèvrerie. Puis Wenceslas et Louis gagnèrent Reims [2]. Mais après avoir admiré les vieux tapis de l'abbaye de Saint-Remy, l'empereur ne quitta plus guère la table où il s'endormait gorgé de vins et de viandes. Le chroniqueur assure que ses mœurs étaient déréglées [3]. Du moins, avant son départ, avait-il promis de convoquer le clergé de son royaume qui traiterait de l'union ; il consentait également au mariage du fils du duc d'Orléans avec sa nièce Elisabeth [4], à qui il assurait 100.000 livres de dot [5]. Et cette princesse devait joindre, disait-on, à la succession paternelle l'héritage des rois de Bohême, de Hongrie et de Pologne : Louis d'Orléans l'espérait sans doute [6].

En ce temps-là, rempli d'ambitieux projets, il désirait

1. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 565.

2. Bibl. nat., ms. fr. 10432, p. 11, 12, 20 ; De Maulde, *op. cit.*, p. 7 ; Jarry, *op. cit.*, p. 203.

3. *Ibid.*, p. 569.

4. *Ibid.*, p. 571.

5. Arch. nat., K. 533, n° 30.

6. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 571 ; Louis fit payer 100 fr. d'or à la chancellerie de l'empereur pour les frais des lettres « du traité de mariage » (Bibl. nat., ms. fr. 10432, p. 74).



ramener à Rome le pape Clément, se tailler un royaume en Ombrie[1]; il subventionnait les princes Rhénans, amis du Luxembourg[2], et entendait s'opposer aux Wittelsbach Bavarois[3]. Les évènements contredirent bientôt Louis d'Orléans, qui n'avait d'ailleurs ni les moyens ni l'esprit de suite nécessaires à qui doit poursuivre de si lointainset de si hauts projets. Par ses lettres du 3 avril 1398 Louis déchargeait Wenceslas de sa promesse relativement à Charles et Elisabeth[4]; et bientôt les électeurs allemands, dégoûtés de leur seigneur, élevaient à l'empire le comte Palatin de Bavière[5].

L'esprit aventureux et magnifique de Louis d'Orléans se reconnaît encore dans l'union, qu'il réalisa cette fois, entre son fils aîné Charles et Isabelle de France, la fille du roi Charles VI et d'Isabeau, la veuve de Richard II, roi d'Angleterre.

Certes elle était touchante l'histoire de cette enfant, victime d'une tentative, aussi généreuse qu'inutile, pour réconcilier la France et l'Angleterre ennemies[6]. Dans ce but on avait résolu de marier Richard II, prince anglais né à Bordeaux et adoré des populations méridionales, avec une princesse française[7]; projet odieux aux vieux Anglais, à messire Thomas de Gloucester en particulier[8]. La fille aînée du roi

1. P. Durrieu, *Le royaume d'Adria* dans la *Revue des Questions historiques*, septembre 1880.

2. Marcel Thibault, *op. cit.*, p. 348.

3. Douët-d'Arcq, *Pièces inédites*, t. I, p. 140; De Maulde, *op. cit.*, p. 7; Moranvillé, *Relations de Charles VI avec l'Allemagne en 1400*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1886.

4. Arch. nat., K. 533, n° 31.

5. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 699; Marcel Thibault, *op. cit.*, p. 348.

6. *Isabelle de France, reine d'Angleterre, comtesse d'Angoulême, duchesse d'Orléans*, 1389-1400. *Episode des relations de la France et de l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans*, par Léon Mirot, dans la *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1904 et 1905.

7. Froissart, t. III, p. 360.

8. *Ibid.*, p. 246.



Charles avait, en 1396, sept ans[1]. Une ambassade anglaise était venue en France conclure le traité de son mariage[2] et, dès ce temps, on la nomma la « reine d'Angleterre »[3]. La gravité gentiment précoce de cette petite fille charmait et amusait tout à la fois[4]. Le duc de Bourgogne l'avait conduite à Calais où l'attendait le roi Richard[5]; et pour hâter le mariage de sa fille bien-aimée le roi Charles avait fait venir les plus habiles orfèvres de Paris, leur commandant chaînes de grand prix, bracelets, colliers, bagues, couronnes, étoffes de soie, chariots couverts, selles et freins dorés[6]. Quant au trousseau de l'enfant autant dire qu'il était royal[7]. On savait que les deux rois, dans un grand camp de cent vingt tentes, entre Calais et Ardres[8], s'étaient donné l'accolade et le baiser de paix, avaient bu le vin, échangé de riches cadeaux, une nef d'or massif, une coupe à boire de la bière, qu'ils avaient promis de fonder une belle église, Notre-Dame de la Paix, et juré sur l'évangile de garder la présente trêve[9]. On savait encore que Madame Isabelle était arrivée au camp derrière eux, suivie d'un brillant cortège de nobles dames, couronnées d'or et de pierreries, au son des clairons, telle l'assemblée des déesses dont parlent les fictions des poètes[10]. Et l'enfant, vêtue

1. Elle était née le 9 novembre 1389 à 2 heures du matin au Louvre (Vallet de Viriville dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. IV, p. 477).

2. Le 9 juillet 1395 (Mirot, *op. cit.*).

3. Dès 1396 (Mirot, *op. cit.*) ; Froissart, t. III, p. 235.

4. Marcel Thibault, *op. cit.*, p. 323-324.

5. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 444-446 ; Pierre Salmon (Bibl. Nat., ms. fr. 23279, fol. 54 v°).

6. *Ibid.*, p. 450 ; Bibl. nat., Pièces orig., 2367, Poupart, 23.

7. L. Mirot, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXIX (1903), p. 139.

8. P. Meyer, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. XVIII (1880).

9. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 458-460 ; Froissart, t. III, p. 257-259.

10. Religieux de Saint-Denys, p. 466. — C'est la scène représentée dans le ms. de P. Salmon, Bibl. Nat., ms. fr. 23279, fol. 54.



d'une robe royale semée de fleurs de lys d'or, avait fait gravement la révérence à toute la compagnie; le roi Richard d'Angleterre lui avait donné tendrement le baiser de paix, tandis que Charles de France lui disait : « Mon fils, voici ma fille que je vous avais promise. Je vous la laisse en vous priant de l'aimer désormais comme votre femme ». Puis la petite reine ayant embrassé son père et ses parents avait regagné Calais[1]. Chacun s'en était réjoui, particulièrement Louis d'Orléans, qui avait approuvé le traité de mariage[2] et reçu du roi anglais un gobelet et une aiguière[3]. Et nous savons que pour deux sous il avait acheté aux chanteurs la « chanson de la royne d'Engleterre »[4]. Certes, c'était là un beau sujet pour les bons faiseurs de ballades et de complaintes que ces épousailles de la « Vierge enfant »[5].

Cependant ils ne trompèrent pas, ces présages sinistres apparus au milieu de la pacifique conférence, cet ouragan qui avait noyé les tentes comme un nouveau déluge[6], ce vent du nord qui, pendant près de trois mois, souleva furieusement la mer sur les côtes de France, déracinant vieux arbres et clochers, brisant les vaisseaux[7], ces figures de guerriers se livrant bataille sur les nuées flamboyantes du ciel[8].

Or Richard, ayant rétabli l'ordre dans la partie de l'Irlande qui lui était soumise, avait juré de conquérir l'Ecosse[9]. Et voici qu'en haine des Français les Anglais commencent à chasser seigneurs et dames de la suite de la petite reine,

1. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 468.
2. *Ibid.*, p. 337, 355.
3. De Laborde, t. III, n° 5754.
4. *Ibid.*, t. III, n° 5753.
5. Eustache Deschamps, t. VI, p. 42.
6. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 462-464.
7. *Ibid.*, p. 480.
8. *Ibid.*, p. 482.
9. *Ibid.*, p. 700.

lui laissant seulement sa gouvernante et son confesseur, quelques serviteurs anglais[1]. Ils découvrent avec horreur que Madame de Courcy, instituée par la reine Isabeau grande maîtresse d'honneur en Angleterre, n'avait pas moins de dix-huit chevaux en son écurie, trois couturiers, huit brodeurs et deux tailleurs en son hôtel[2] ! On exile la petite reine à Wallingford[3]. Henry de Lancastre, débarqué en Angleterre, répand la nouvelle parmi les communes de Londres, si fières et si promptes à verser le sang[4], qu'à l'aide de ses alliés le roi Richard travaillait à la ruine du royaume, qu'il cherchait à vendre à Charles de France ses possessions de Guyenne et de Picardie[5]. Et voici le roi pacifique abandonné de son armée, trahi par ses compagnons, prisonnier à Flint, puis dans la grosse Tour de Londres, contraint de résigner la couronne, chansonné, devenu un objet de risée, mourant de faim, puis achevé mystérieusement à Pontefract[6].

Cet attentat parut si atroce qu'en France on refusa d'abord d'y ajouter foi, malgré les récits des Lombards et des marchands de Bruges ; le chroniqueur estimait un tel sujet « plus digne des déclamations de la tragédie que du récit de l'histoire »[7].

Quand le roi de France connut la trahison dont son gendre était la victime en Angleterre, il s'en montra attristé[8] ; on

1. Froissart, t. III, p. 351. Cf. *Chronique de la traïson et mort de Richart deux*, éd. B. Williams, 1846, p. 164.
2. Marcel Thibault, *op. cit.*, p. 333.
3. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 704.
4. Froissart, t. III, p. 351.
5. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 708.
6. *Ibid.*, p. 712, 714, 716, 718, 722, 738, 740 ; Froissart, t. III, p. 367. Cf. J.-H. Ramsay, *Lancaster and York*, Oxford, 1892, t. I, p. 36-37.
7. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 702 ; Froissart, t. III, p. 359.
8. Juvénal des Ursins, p. 408-409.



dut s'occuper de recouvrer Madame Isabelle, veuve du roi Richard et toujours jeune fille [1]. De notables ambassadeurs passés en Angleterre à ce sujet y furent assez bien reçus ; les Anglais toutefois n'étaient pas d'accord avec eux sur certaines promesses du contrat de mariage [2] : volontiers ils auraient conservé la petite reine, richement dotée, comme épouse pour le prince de Galles [3]. Enfin, comprenant qu'ils devaient la renvoyer au roi son père, le 1er août 1401 l'enfant repassa la mer et débarqua à Calais. Le duc de Bourgogne l'accompagna de Boulogne à Paris ; à Saint-Denis ils rencontrèrent les ducs d'Orléans, de Bourbon et de Berry. On pense si elle fut reçue à grande joie à l'hôtel Saint-Pol, où la reine Isabeau pleurait de bonheur en revoyant sa fille [4] ! Elle reprit sa place dans la maison de sa mère, entourée de plus nobles dames qu'autrefois [5]. Mais la petite reine se montrait bien peinée de son changement de fortune et, depuis son retour, elle ne connut jamais de parfaite joie. Sans doute elle regrettait son grand mari, ce roi d'Angleterre, qui la soulevait dans ses bras et l'avait embrassée plus de quarante fois avant de partir pour l'Irlande, celui-là qu'elle ne devait jamais revoir [6].

Louis d'Orléans avait appris avec indignation la mort du roi Richard et le sort de sa nièce ; par deux fois il avait provoqué en combat singulier Henry de Lancastre [7], l'usurpateur, jadis son allié [8].

1. Religieux de Saint-Denys, t. II, p. 732.
2. Juvénal des Ursins, p. 409.
3. Froissart, t. III, p. 370 ; Rymer, t. VIII, p. 98, 108 ; Arch. du Nord, B. 1344 (procès-verbal de ce qui a été négocié en Angleterre, par Jean de Hangest, ambassadeur de Charles VI, pour faire revenir Madame Isabelle et l'empêcher de se marier en Angleterre).
4. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 7.
5. Marcel Thibault, *op. cit.*, p. 337.
6. *Chronique de la traison*, p. 167.
7. Christine de Pisan, p. 253 ; Monstrelet, t. I, p. 43-69 ; Arch. du Nord, B. 1345.
8. Arch. nat., K. 55, no 2 (en 1399).



Les conditions de la rencontre étaient ainsi fixées par le duc d'Orléans. Les deux adversaires, en présence de cent chevaliers et écuyers, combattraient jusqu'à ce que l'un déclarât se rendre à l'autre. Celui à qui Dieu donnerait la victoire pourrait emmener son compagnon prisonnier et en faire sa volonté. L'arme : la lance, la hache, l'épée ou la dague, sans qu'ils puissent user d'aleines, de broches, de crocs, de poinçons, de fers barbelés, d'aiguilles, de pointes envenimées ni de rasoirs. Le lieu de la rencontre : Angoulême, où le roi anglais pourrait venir par Bordeaux.

Henry de Lancastre fit à Louis d'Orléans une assez méprisante réponse. Il lui retourna ses lettres d'alliance particulière, ajoutant qu'un roi ne doit rien faire qu'à l'honneur de Dieu, pour le profit commun de la chrétienté ou de son royaume, non par gloriole.

Louis d'Orléans ne se tint pas pour battu ; reprenant point par point la lettre du roi d'Angleterre, il lui reprocha plus vivement encore la mort du roi Richard, ses mauvais procédés envers Madame Isabelle. « Quant à comparer ma très redoubtée dame, Madame la royne d'Angleterre, vostre rigueur et vostre cruaulté, qui est venue désolée en ce pays de son seigneur qu'elle a perdu, desnuée de son douaire que vous détenez, despoullée de son avoir qu'elle emporta pardelà et qu'elle avoit par son seigneur, où est cellui qui veult avoir honneur qui ne se monstre pour soustenir son fait ? Où sont tous nobles qui doivent garder en tous estas les drois des dames vefves et des pucelles de si belle vie, comme tous scevent que estoit ma dessus dicte dame et niepce ? Et pour ce que je lui appartiens de si près, comme chascun scet, me acquitant devers Dieu et envers elle comme son parent, vous respons [1]... »

1. Monstrelet, t. I, pp. 56-57.



Une telle rencontre était impossible. De telles provo cations ne se voyaient plus que dans les romans d'aven ture; ou bien elles étaient le fait de ces professionnels des armes, les chevaliers errants, en ce temps-là déjà plus affamés que nobles. Que faire contre une nation soulevée par sa haine contre la France et trouvant dans sa colère sa conscience nationale? Quant aux Bordelais, si émus qu'ils fussent de la mort de leur compatriote, le roi Richard, ils estimaient qu'ils n'auraient rien à gagner à se déclarer en faveur de la France, qui les soumettrait à l'impôt, alors que les Anglais les tenaient en franchise et achetaient leur vin [1]. N'ayant pu soutenir plus avant l'honneur de cette dame, le duc d'Orléans songea du moins à unir Isabelle avec son fils aîné, Charles, qui portait alors le titre de comte d'Angoulême. Le 5 juin 1404 le roi Charles VI donnait son consentement au mariage de sa fille avec le neveu qu'il avait tenu sur les fonts du baptême [2]. La jeune fille apportait 300.000 francs de dot sur lesquels le duc d'Orléans devait en employer 200.000 à acheter des terres en France pour lui constituer une propriété [3]. Certes ce n'était pas le pape Benoît XIII, dont Louis d'Orléans soutenait alors la politique, qui aurait manqué de donner les lettres de dispense pour l'union des deux enfants, malgré la parenté du sang et l'affinité spirituelle : Isabelle était en effet cousine germaine de Charles d'Orléans dont Charles VI avait été jadis le parrain [4]. Toute-

1. Froissart, t. III, p. 36.

2. Arch. nat., J. 359, n° 25; Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 395; Mirot, *op. cit.*

3. Arch. nat., K. 55, nos 27-28. — Crécy-en-Brie fut ce douaire (Arch. nat., K. 55, no 29).

4. Elles sont datées de Tarascon, le 5 janvier 1404 (Arch. nat., K. 55, no 31; (L. Mirot, *op. cit.*). — Il y a erreur sur l'âge donné à Charles d'Orléans par ce document : « *Tu filia, regina, circa pubertatis annos et tu fili, comes, in octavo tuæ etatis anno* ».



fois il fallait attendre que la paix fût rétablie entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne pour célébrer ce mariage, qui devait être comme un gage d'union ; il fallait aussi le bon vouloir du roi Charles, résolu à marier en même temps son fils, le duc de Touraine, avec la fille unique du comte de Hainaut[1]. Déjà Charles VI avait fait à son neveu une pension de 12.000 francs d'or[2] ; le 23 juin 1406 il assignait à son gendre 200.000 livres en sus des 300.000 promises au contrat du mariage[3].

Ce double mariage fut célébré à Compiègne, le 29 juin 1406[4]. Isabeau de Bavière y vint avec ses enfants, Jean et Isabelle ; la duchesse de Hainaut y parut avec une suite surpassant en magnificence celle des rois[5] ; on remarquait encore le duc de Bourgogne, nombre de grands seigneurs, le légat du Saint-Siège, des évêques, docteurs et gens d'église[6]. Louis d'Orléans n'était pas le moins magnifique. A cette occasion il donna l'ordre de faire monnayer ce qui restait des bijoux jadis engagés pour le voyage en Lombardie[7] ; Jean de Clarcy, son brodeur, lui confectionna deux houppelandes, l'une longue de velours cramoisi à figures, l'autre à mi-corps de velours tanné. Celle de velours cramoisi était brodée de 714 perles, l'autre de 81. Pour les solder on dut fondre deux hanaps, une aiguière d'or, les images d'or d'une Notre-Dame tenant son enfant, celles d'un Charlemagne, d'un Saint Georges,

1. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 295.
2. De Maulde, *op. cit.*, p. 12.
3. Arch. nat., K. 55, nos 30 et 30[2] ; K. 56, no 15.
4. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 395 ; Juvénal des Ursins, p. 431 ; Bibl. nat., ms. lat. 9684, fol. 42 ro. — C'est par inadvertance que ces noces sont placées au mois de juillet dans le mandement du 2 mai 1407 (Bibl. nat., Pièces orig., 2156, Orléans, no 374).
5. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 395.
6. Monstrelet, t. I, p. 129-130.
7. De Laborde, t. III, no 6043.



d'un Saint Louis, de Saint Antoine, de Saint Jean l'Evangéliste, de Saint Etienne, le joyau de la gésine Notre-Dame et des trois rois de Cologne, une image d'or de Saint Paul, une autre de la Madeleine [1]. Selon l'usage, il y eut à Compiègne grande liesse, boire et manger, joutes et autres joyeusetés qui accompagnaient toutes noces princières [2]. Un humaniste pieux, qui, ce jour-là, pria les dieux supérieurs de leur être favorable, assure enfin que les deux mariés étaient beaux enfants [3].

Mais il est certain que la petite épousée pleurait fort, « laquelle estoit assez de bon age, comme de douze à treize ans, et Charles audit temps n'avoit que onze ans ». Ainsi le croyait Juvénal des Ursins [4]. En réalité Charles avait onze ans et sept mois, Isabelle seize ans et demi passés.

Voilà ce qui faisait pleurer fort Madame Isabelle, jadis reine d'Angleterre [5], veuve du feu roi Richard, maintenant épouse du comte d'Angoulême, et toujours jeune fille.

1. Bibl. nat., Pièces orig., 2156, Orléans, n° 374.
2. Monstrelet, t. I, p. 129.
3. Sur le fol. de garde des Catilinaires de Salluste, Garbet écrivit :

> Anglorum regno pro morte privata mariti
> Formoso moribus Ludovici filio ducis
> Aurelianensis Karolo Compendii pulchra
> Francorum nupsit Isabellis filia regis
> Anno millesimo julii sexto
> Vicesima nona. Faveant superi precor ipsis.
> (Bibl. nat., ms. lat. 9684, fol. 42 r°).

4. Juvénal des Ursins, p. 431.
5. Elle conservait familièrement le titre de reine d'Angleterre comme l'atteste la note figurant au dos du contrat (Arch. nat., K. 55, n° 28) : « *Lettre touchant certain traictié pour le mariage de la roine d'Angleterre* ».



CHAPITRE III

L'ASSASSINAT DE LOUIS D'ORLÉANS

(1407)

On n'a pas sans argent une clientèle ; sans argent on n'acquiert ni terres ni domaines. On n'a ni vie somptueuse, ni riches habits, ni châteaux bien garnis de gens d'armes. Sans argent pas de politique ; on ne saurait soutenir un candidat à la papauté [1], subventionner la croisade [2], faire alliance avec des seigneurs lointains [3]. Cela était aussi vrai du frère que de l'oncle du roi, du duc d'Orléans que de celui de Bourgogne [4]. Or Louis d'Orléans avait toujours besoin d'argent. En 1399, lors de la descente en Italie, le roi Charles avait dû contribuer aux dépenses de l'expédition et acquérir de Jean Taranne, changeur, 3.811 livres de vaisselle d'argent doré qu'il bailla à Louis [5] ; de même, pour se procurer rapide-

1. De Maulde, *op. cit.*, p. 8 ; en 1400 Charles VI lui avait confié la garde de Benoît XIII (Arch. nat., K. 55, nº 10).

2. Juvénal des Ursins, p. 398.

3. En 1398, il prête 10.000 l. à l'empereur Wenceslas (Arch. nat., K. 54, nº 58) ; 50.000 écus au duc de Gueldre (Arch. nat., K. 56, nº 3) ; il fait 200 l. de pension au Cte de Salm (Arch. nat., K. 56, nº 5), 2.000 écus au Mis de Bade (Arch. nat., K. 56, nº 6). — Voir la liste des seigneurs pensionnés en 1404 (Arch. nat., KK. 267, fol. 72 rº).

4. « Et toute la principale cause [de leur rivalité] estoit pour avoir le gouvernement du royaume et mesmement des finances ». (Juvénal des Ursins, p. 411.) Cf. Circourt, *Le duc d'Orléans, ses débuts dans la politique. Origine de sa rivalité avec le duc de Bourgogne* (1386-1391), dans la *Revue des Questions historiques*, XLII-5-67 ; *Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, ses entreprises en Italie* (1392-1396) (*Ibid.*, juillet 1887) ; II. *Savoie et Gênes* (1394-1396) (*Ibid.*, janvier 1889).

5. De Laborde, t. III, nº 5623.



ment de l'argent, Louis engageait joyaux et vaisselle d'or[1], hanaps et aiguières, tableaux d'or, reliquaires, images des saints, sa grande épée toute couverte d'or d'un travail vénitien, celle-là dont le pommeau était garni de perles et la bouterolle de saphirs, les belles chambres de tapisserie et les verdures[2].

Les chroniqueurs assurent que la querelle des ducs de Bourgogne et d'Orléans daterait seulement de la fin de l'année 1398, et aurait eu pour cause le désaccord des deux princes au sujet de la politique extérieure; mais en réalité l'antipathie profonde de l'oncle et du neveu remontait beaucoup plus haut. Au conseil, où le jeune duc d'Orléans se montrait si disert, leurs discussions étaient fréquentes; et il y a lieu de penser que la reine Isabeau fut sans doute pour beaucoup dans leur apparente retenue[3].

Mais dès 1401 les deux princes prenaient les armes l'un contre l'autre : Liégeois, Brabançons, Flamands remplissaient les rues voisines de l'hôtel de Bourgogne; Bretons et Normands occupaient le quartier Saint-Antoine, où demeurait le duc d'Orléans[4]. Cette fois le pacifique duc de Berry s'entremit pour les apaiser, et les Parisiens en furent pour leur épouvante[5]. L'année suivante le roi ayant, en l'absence du duc de Bourgogne retenu dans ses états pour le mariage de son fils Antoine, donné à son frère d'Orléans la charge de « souverain gouverneur des aides pour la guerre en Langue d'oïl », ce dernier put lever une grosse taille; mais il eut aussi l'idée malheureuse de contraindre les gens d'église à la

1. De Laborde, t. III, nos 5948-5970.
2. *Ibid.*, nos 5982 et suiv.
3. Marcel Thibault, *op. cit.*, p. 291-294.
4. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 15-17.
5. Arch. nat., K. 56, no 16 (Paris, 14 janvier 1402); Arch. du Nord, B. 1344; Juvénal des Ursins, p. 411.



payer [1]. Il n'en fallait pas davantage pour soulever de grands murmures.

Le duc Philippe de Bourgogne était prudent, avare et pieux [2]. Il eut l'adresse de se donner comme le défenseur des deniers publics et de ceux des églises du royaume. Or chacun murmurait contre de tels impôts ; les Orléanais eux-mêmes trouvaient mauvais qu'on imposât le douzième de la pinte de leur vin [3], qu'on peignît sur les panonceaux de leurs portes les armes ducales [4]. L'un d'eux, Jean Gilbert de Donnery, estimait qu'il eût mieux valu « que ce dy duc fust pendu par la gorge et sa compaignie que il feust oncques entré en cest pays cy... destruit à sa venue » [5]. C'est Jean Gilbert que l'on pendit [6].

L'an 1404 mourut Philippe de Bourgogne et Jean, son fils, lui succéda, celui-là qui, par son courage au désastre de Nicopolis, mérita le surnom de Sans-Peur ; au demeurant un petit homme rude, parlant mal, obstiné, gendre du dauphin Louis et héritier du riche comté de Flandre [7]. Sa laideur, ses façons sournoises et brutales, effrayaient la reine Isabeau. Plus qu'elle n'aimait le duc d'Orléans elle craignait le Bourguignon [8] ; elle chérissait seulement ses Wittelsbach

1. Juvénal des Ursins, p. 411.
2. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 29, 147.
3. Arch. com. d'Orléans, CC. 538.
4. Arch. com. d'Orléans, CC. 539.
5. Arch. du Loiret, A. 2169.
6. De Maulde, *Condition forestière de l'Orléanais*, p. 243.
7. Cousinot, p. 110 ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 143 ; voir son portrait dans C. Couderc, pl. LX, LXII, et la petite peinture du Musée Condé à Chantilly.
8. Marcel Thibault, *op. cit.*, p. 426. — Les amours d'Isabeau de Bavière et du duc d'Orléans sont du domaine de la légende ou du roman. Ils eurent seulement des intérêts communs. Brantôme est naturellement l'auteur le plus informé sur ce sujet ; toutefois une longue satire allégorique, rédigée par un Bourguignon vers 1420, a décrit sous forme de bergeries quelques épisodes où l'on croit reconnaître certains témoignages de cet amour (*Le Pastoralet*, Collection des Chroniques belges, textes français). Ce document est fort suspect.



dont les intérêts, en Italie comme dans l'empire, étaient contrecarrés par ceux de Louis d'Orléans. Longtemps elle s'était montrée toute Bourguignonne et c'est au duc Philippe qu'elle avait dû la présidence du conseil (1403). Longtemps enfin elle avait été l'arbitre des querelles qui servaient d'ailleurs ses propres intérêts et ceux de sa famille. Aujourd'hui elle trouvait dans Louis d'Orléans un protecteur. Et peut-être chercha-t-elle par sa coquetterie à diriger selon ses vues un homme sensible aux avances de toute femme.

En fait Jean Sans-Peur reprit passionnément les querelles de son père, sut se rendre lui aussi très populaire en protestant contre des tailles levées sur le peuple à titre de subsides de guerre [1]. On débitait alors dans les tavernes toutes sortes de calomnies sur le duc d'Orléans et la reine Isabeau [2]; des gens, bien informés, savaient que six chevaux chargés d'or monnayé étaient passés en Allemagne. Or, n'était-il pas évident que la reine Isabeau ruinait la France et enrichissait ses bons Allemands [3] ? On accusait enfin Louis d'Orléans d'avoir rompu les huis du trésor de la tour du Louvre [4]. Mais à juste titre d'ailleurs, le populaire le tenait pour grand joueur et coureur de filles [5].

On répétait aussi que le duc d'Orléans et la reine Isabeau avaient tenté de s'emparer du dauphin. Jean Sans-Peur du moins sut le rattraper ; avec une forte armée il rentra dans Paris, se donnant cette fois aux mécontents comme réformateur et protecteur du royaume (août 1405) [6]. Quant au

1. (1404) Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 229.
2. (1403) Cousinot, p. 109.
3. (1404) Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 233.
4. (1404) Juvénal des Ursins, p. 418.
5. Arch. nat., JJ. 153, pièce 430, citée par Marcel Thibault, *op. cit.*, p. 397.
6. (1405) Juvénal des Ursins, p. 423-425 ; Nicolas de Baye, t. I, p. 137-139. Cf. Arch. communales de Mâcon, EE. 41.



roi Charles, revenu à la santé, il empêcha encore une fois la voie de fait et réconcilia, du mieux qu'il put, les deux adversaires ; ils donnèrent du moins l'évident spectacle de leur union en partageant le même lit[1]. « Mais cellui qui congnoist les pensers des cuers scet du surplus ce qui en estoit »[2]. Et Louis d'Orléans, pour 100 écus, achetait aux habitants de Provins de belles roses qu'il offrait à la reine Isabeau[3].

Comme on avait agi autrefois, du vivant de son père, on prit la résolution de renvoyer dos à dos le duc de Bourgogne et Louis d'Orléans ; Jean Sans-Peur fut dirigé sur Calais, le duc d'Orléans en Bordelais[4]. Mais, comme par le passé aussi, les oncles du roi continuèrent à tout prendre et distribuer à leurs serviteurs, tandis que le roi et le dauphin demeuraient dans la crasse et le dénûment[5].

Louis, déjà malade[6], dut abandonner bientôt le siège de Blaye, dans le froid et la boue, tout fiévreux[7]. Il vint se reposer et demeura une partie de l'année 1407 à Beauté-sur-Marne[8], belle et délicieuse place où jadis l'empereur s'était guéri[9], en face de la courbe étincelante de la rivière. Et quand il fut rétabli, il s'en alla à Paris visiter son frère, la

1. Cousinot, p. 112.

2. Monstrelet, t. I, p. 125.

3. Bibl. nat., Pièces orig., 1371, Goulart, 2 ; l'engagement réciproque de se maintenir au pouvoir pris par la reine Isabeau, le duc de Berry et Louis d'Orléans date du 1er décembre 1405 (Arch. nat., K. 55, n° 36, Musée).

4. Fin de l'année 1406 (Juvénal des Ursins, p. 431).

5. *Ibid.*, p. 436.

6. Le 9 octobre 1406, il fait payer à l'apothicaire Godefroy le Fèvre 15 l. pour des drogues que le duc emportait lui-même en Guyenne (Bibl. nat., Pièces orig., 1138, le Fèvre, 20).

7. Juvénal des Ursins, p. 430 (début de l'année 1407).

8. Cousinot, p. 113 ; il y était le 6 octobre (Arch. nat., K. 56, n° 16).

9. *Grandes Chroniques*, éd. P. Paris, t. V, p. 404.



reine Isabeau et ses enfants, insoucieux[1]. Quelle attention aurait-il prêté aux avis d'un religieux, étrange et suspect, ce Pierre Salmon, qui du fond de l'Angleterre, avait reçu des confidences si graves à son sujet[2] ? Un jour Louis n'avait pas le loisir de l'entendre ; un autre, il faisait demander par écrit ce qu'on lui voulait. Que pensait-il de cette belle épître morale où on l'avertissait : 1° d'avoir à bien conseiller le roi sur la menace d'en rendre compte un jour devant le juge des juges ; 2° d'écouter les opinions des sages ; 3° de consulter les « bons livres de plusieurs histoires[3] » ? Sa librairie n'en manquait pas au surplus.

La veille de la Saint-Clément (23 novembre 1407) Louis qui venait de souper chez la reine, accouchée en sa maison de Barbette, rentrait, après couvre-feu, en son hôtel Saint-Pol, accompagné seulement de deux valets porteurs de torches et de deux écuyers à cheval[4] ; il allait sur sa mule, chantonnant et jouant avec son gant[5]. A peine est-il engagé dans la rue Vieille-du-Temple que des hommes sortis de la maison de l'Image Notre-Dame l'entourent et le frappent dans l'ombre. On entend un cliquetis d'épées, des cris : « A mort ! », le galop d'un cheval ; on entrevoit un homme portant un cha-

1. Cousinot, p. 113.

2. On y disait que Louis tenait le roi Charles en tutelle ; qu'il le gouvernait par art diabolique « et que se il vivoit longuement et son fait ne lui estoit rompu, qu'il vendroit a son entencion et seroit roy de France ». Le roi Henry avait dit encore à Pierre Salmon « qu'il mettroit tant d'eaue ou vin du duc d'Orleans que apres ne feroit jamais mal a la personne du roy son seigneur ne d'autre » (Bibl. Nat., fr. 23279, fol. 56 v°, 60 v°, 61). — En 1398 Louis avait payé la fête de théologie de ce Pierre Salmon (Bibl. Nat., ms. fr. 10432, p. 134).

3. Bibl. Nat., fr. 23279, fol. 69 v°.

4. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 732 ; Cousinot, p. 113.

5. Déposition de Jaquete, femme de Jehan Giffart, cordonnier. (*Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans*, retrouvée par P. Raymond, aux archives des Basses-Pyrénées, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, XXVI, p. 215-219).



peron vermeil dont la cornette est rabattue sur le visage ; il s'approche des compagnons batteurs et dit : « Eteignez tout ; allons-nous en ; il est mort. » Les torches sont renversées dans la boue, puis le feu éclate, tout proche, dans la maison d'où étaient sortis les assassins [1].

Jaquete, femme du cordonnier, se met à la fenêtre. On court d'abord au feu. Drouet Prieur, valet de Henri du Chatelier, est descendu dans la rue avec son maître. A la lumière des torches il reconnaît Monseigneur d'Orléans étendu mort sur les carreaux, le poing coupé, et portant deux grandes plaies à la tête ; à deux toises Jacob Merre [2], son écuyer, râlait. On s'assemble et l'on porte le corps dans l'hôtel du maréchal de Rieux. C'est là que Me Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris, venu en hâte avec la maréchaussée, sur les neuf heures du soir, trouva le pauvre corps, tout mort et saignant, étendu sur la table, vêtu d'une robe de damas noir. Il constata que, des deux plaies à la tête, l'une allait de l'œil gauche à l'oreille droite, l'autre de l'oreille gauche près de l'autre oreille ; que de ces plaies énormes la cervelle sortait. Item que son poing gauche était coupé entre le pouce et la première jointure du bras. Item que son bras droit était rompu tant que le gros os sortait du coude.

Le prévôt fit ensuite garder les ruelles et mettre le corps en séquestre dans l'église des Blancs-Manteaux, toute proche [3].

1. Déposition de Jaquete. — Des récits du meurtre, avec des variantes peu importantes, sont donnés par le Religieux de Saint-Denys, Nicolas de Baye, Cousinot, Juvénal des Ursins et Monstrelet. — Sur la topographie, cf. Ch. Sellier, *Le Quartier Barbette*, Paris, 1899, in-8°.

2. Ainsi le nomme l'enquête. Ne serait-ce pas plutôt Jacques de Meckeren, natif de Herssen, près de Nimègue, avec les héritiers duquel composa Jean Sans-Peur en 1415 ? (Archives du Nord, B. 1424).

3. P. Raymond, *op. cit.*



On raconte que quelque temps avant sa mort Louis d'Orléans avait été frappé d'une vision. Derrière un arbre aux fruits d'or la mort lui apparut sous la figure d'un squelette brandissant une flèche. L'arbre aux fruits d'or n'était-ce pas l'arbre de vie dont, jeune encore, il avait délicieusement savouré tous les fruits[1] ? « Se j'ay aimé et on m'a aimé : ce a faict Amours ; je l'en mercie ; je m'en repute bien eureux »[2].

Quelle grande pitié parmi le bon peuple ! On se montrait la cervelle mêlée à la boue, la main gauche coupée qu'il avait fallu rechercher, le corps du pauvre écuyer flamand[3]. Certes on oublia vite à Paris, comme à Orléans[4], les griefs sincères ou habilement exploités contre Louis d'Orléans, pour se souvenir seulement du charme et de l'élégance de sa personne, de sa bienveillance, de sa générosité, de sa piété[5]. Jean Sans-Peur eut le front de se rendre à l'église des Blancs-Manteaux et simula, dit-on, une grande douleur[6]. De là on transporta le corps, en grande pompe, dans la chapelle des Célestins où Louis avait demandé à être enterré[7]. Le premier service eut lieu le 24 novembre[8] ; le roi de Sicile, les ducs de Berry et de Bourbon tenaient

1. Cette scène fut rappelée dans une peinture qui décorait le tombeau que lui éleva son petit-fils, Louis XII, dans la chapelle des Célestins. La mort, cachée derrière un buisson, lançait une flèche dans la direction du duc, à genoux et dans la stupeur ; une banderole s'enroulait autour du buisson : on y lisait l'inscription : *Juvenes ac senes rapio* (Bibl. nat., Cab. des Estampes, Gaignières, N° 31 et O° 13, fol. 11 ; Bouchot, dans l'*Ecole des Chartes*, t. XLVI, p. 721).

2. E. Jarry, *op. cit.*, p. 295. Bibl. nat., fr. n. acq. 7005, p. 243.

3. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 736.

4. Un service fut célébré à Saint-Samson d'Orléans, et la ville y fit porter des torches (Arch. com. d'Orléans, CC. 646).

5. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 738.

6. *Ibid.*, p. 736.

7. Son testament dans Louys Beurrier, *Histoire du monastere et couvent des peres Celestins*, Paris, 1634, p. 292 et suiv.

8. Nicolas de Baye, p. 280.



trois coins du drap mortuaire; le quatrième était tenu par le duc de Bourgogne[1]. Les funérailles durèrent deux jours, puis les princes se réunirent en l'hôtel d'Anjou pour délibérer des moyens les plus propres à découvrir l'auteur du crime[2]. Le sire de Tignonville, prévôt de Paris, fut chargé de faire diligente information du cas[3].

Il interrogea d'abord voisins et commères[4] et n'eut guère de peine à découvrir que les assassins s'étaient réfugiés dans l'hôtel d'Artois, au duc de Bourgogne, rue Mauconseil, non loin des Blancs-Manteaux[5]. C'étaient Raoulet d'Auquetonville, normand, les picards Guillaume et Raoul Courteheuse, un certain Jean de la Motte[6]. Le bruit s'en répandit dans Paris dans la journée du 26 novembre[7]. Ce jour-là le duc de Bourgogne demanda à parler en secret au roi de Sicile: tout en larmes il avoua le cas; bientôt il le déclarait publiquement et tentait de s'en disculper: il avait agi, disait-il, à l'instigation du diable[8]. Puis, sur un bon cheval, il gagna rapidement la Flandre[9].

C'est à Château-Thierry que la nouvelle du meurtre fut portée à Valentine de Milan[10]. En présence de ses enfants sa douleur éclata d'une manière pathétique; l'Italienne s'arra-

1. Monstrelet, t. I, p. 160: « Et fu icellui duc de Bourgongne a l'enterrement dudit duc d'Orleans et mena le deuil... dont plusieurs maintinrent qu'il fut mal conseillié » (*Chronique anonyme*, à la suite de Monstrelet, t. VI, p. 195).

2. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 738.

3. Cousinot, p. 113.

4. P. Raymond, *op. cit.*

5. Monstrelet, t. I, p. 158.

6. Olivier de Bretagne fut exécuté à Orléans comme ayant consenti à sa mort (Arch. du Loiret, A. 1091).

7. Nicolas de Baye, p. 208.

8. Cousinot, p. 118; Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 740.

9. Nicolas de Baye, p. 208; Cousinot, p. 116; Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 742.

10. Cousinot, p. 118.



chait les cheveux, déchirait ses vêtements, instruisant les orphelins par ses cris et ses larmes du malheur qui venait de les frapper [1]. En toute hâte elle fait mener à Blois ses fils Charles et Philippe ; elle retient près d'elle son dernier né, Jean d'Angoulême et Madame Isabelle, la jeune épouse de son aîné [2]. Certes, Valentine avait aimé son mari de toutes ses forces, et comme il convient d'aimer, jusque dans ses faiblesses. Un valet lui ramena le chien Doucet qui sans doute avait été son dernier compagnon [3].

Valentine avait donné à son fils aîné, comme conseiller et chambellan, messire Sauvage de Villers [4]. Charles, qui venait d'avoir treize ans, était plus étonné que triste de la mort de Monseigneur son père : les enfants ne connaissent pas la douleur [5]. Il chevauchait insoucieux par son duché et gagnait Blois. Comme il passait à Orléans, en bateau, le 10 décembre, les Orléanais vinrent à Jargeau se recommander à lui et présenter au nouveau duc d'Orléans douze chapons de haute graisse, douze faisans et douze douzaines de perdrix et d'alouettes, pain blanc et jaunet. Ces provisions lui furent portées sur des chalands couverts de paille, ainsi que deux tonneaux de vin blanc et clairet, du cru de pays [6].

1. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 749.

2. Cousinot, p. 118. — C'est ce qui résulte de la correction du ms. de la *Geste des Nobles* qui a appartenu à Jean d'Angoulême (Ms. fr. 10297). Cf. Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 118.

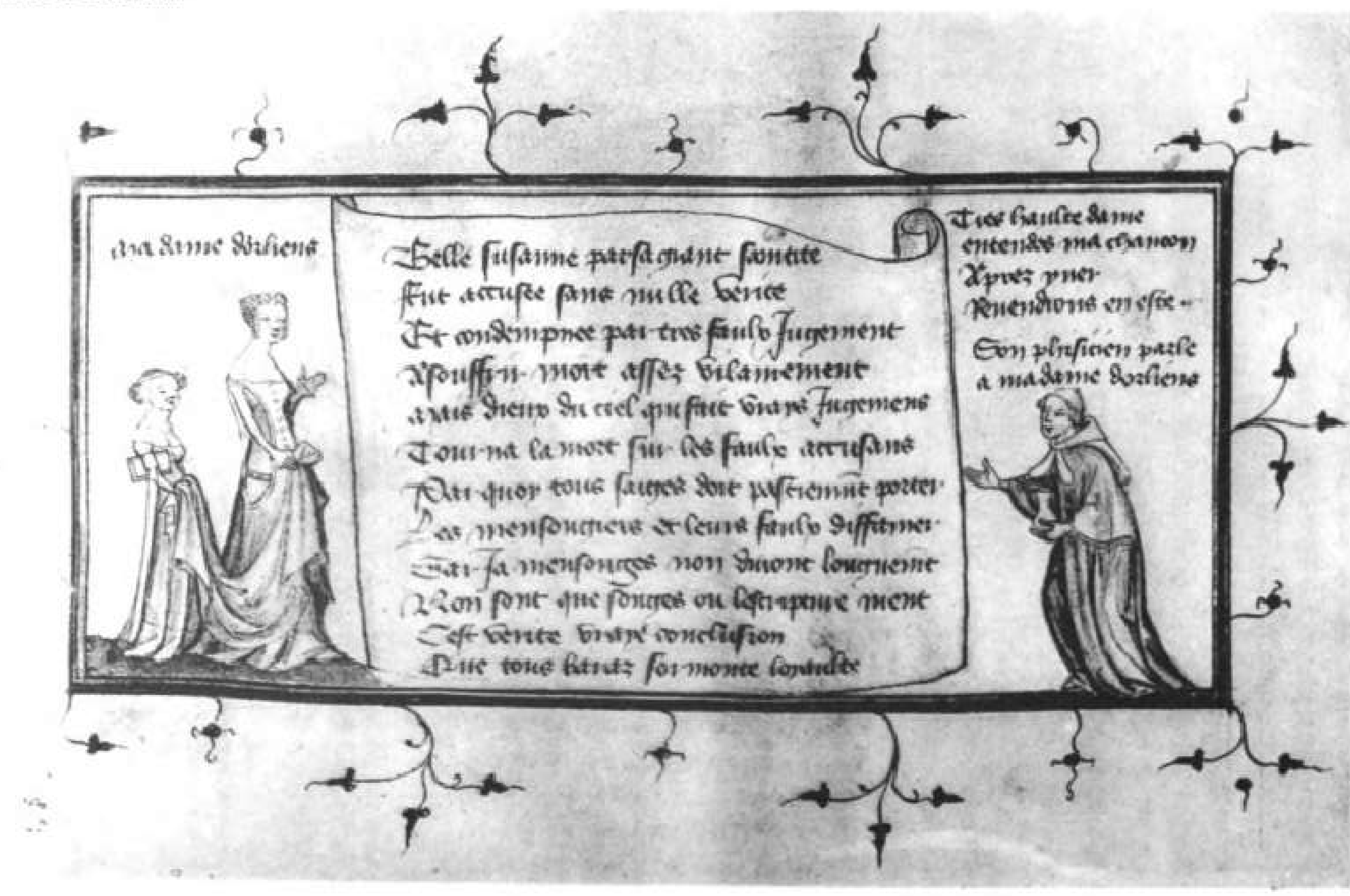
3. De Laborde, t. III, nº 6062.

4. Le 6 décembre 1407 (Bibl. nat., Collection de Bastard, 511).

5. « Et quant a la mort de monseigneur mon pere, que Dieu pardoint, j'estoye lors jeunne enffant et n'en scavoye avoir douleur, ainsque j'y estoye tenu de ma prison » (Discours pour le duc d'Alençon, ch. XIX). — En 1431, Charles d'Orléans fondait un anniversaire pour le repos de l'âme de Louis en l'église Sainte-Croix et une messe en celle des Célestins (Arch. du Loiret, A. 1083).

6. Arch. com. d'Orléans, CC. 646. — D. Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, Orléans, 1836, t. I, p. 177.





Bibl. Nat. — Ms. fr. 811
Honoré Bonet parlant à Valentine de Milan

CHAPITRE IV

LA PAIX FOURRÉE

(1408-1409)

Ses petits en sûreté, Valentine accourut à Paris, accompagnée de seigneurs, et menant un deuil surpassant ce qu'on avait vu jusqu'à ce jour. Ses chariots et sa litière, traînés par des chevaux blancs, étaient couverts de draps noirs, la dame et toutes ses femmes vêtues de noirs atours [1]. En cet état elle vint faire sa plainte vers le roi, la reine, le duc de Guyenne, le roi de Sicile, les ducs de Berry et de Bourbon, requérant qu'on lui rendît raison [2]. On dit que, frémissante, Valentine se jeta aux pieds du roi Charles, réclamant justice pour la veuve et les orphelins. Elle criait vengeance contre Bourgogne, traître comme Judas et félon aux princes de la fleur de lys. Elle rappelait l'horreur des circonstances, le pauvre corps criblé de mortelles blessures, le bras mutilé, la cervelle répandue à terre, le cadavre boueux. Elle montrait ses pauvres enfants agenouillés [3], si jeunes et innocents, demandant la permission de pouvoir les élever jusqu'à leur majorité, de leur conserver la jouissance des domaines de leur père [4]. Le roi Charles, qui l'aimait, accéda volontiers à sa demande, lui adressa de douces paroles;

1. Cousinot, p. 118; Valentine était à Paris le 17 décembre 1407 (Bibl. nat., Pièces orig., 3002, Villars, nº 31).

2. Cousinot, p. 119.

3. Jean d'Angoulême et Isabelle (Voir Cousinot, p. 118).

4. L'esprit de cette pathétique requête nous a été conservé par le Religieux de Saint-Denys (t. III, p. 748-753).



par de grandes promesses les seigneurs réconfortèrent la dame d'Orléans[1]. Elle rendit son hommage et donna ce jour-là 10 écus d'or aux valets de porte du roi Charles[2]. A son grand déplaisir elle sut toutefois que le duc de Bourgogne, alors en fuite, était attendu à Paris[3]. Déjà on lui promettait l'impunité s'il livrait les assassins[4]; les ducs allaient conférer avec lui à Amiens[5], où il avait déclaré qu'il viendrait à Paris s'expliquer en ami pacifique[6]. Valentine « duchesse d'Orléans, comtesse de Blois et de Beaumont, dame de Coucy, ayant la garde et gouvernement de son très cher et très aimé fils aîné, Charles, duc dudit duché d'Orléans et de Valois »[7], prit congé du roi qui lui donna le baiser de paix[8]. Elle s'en fut à Blois, où elle avait fait transporter les archives de Paris[9] : dans cette forte place ses enfants étaient soigneusement gardés[10]. Elle prit en main l'administration de leurs seigneuries, retenant à son service les serviteurs de son mari, faisant occuper les forteresses de France et d'Italie[11], entretenant ses alliances[12]. Et, comme son dessein était de demeurer

1. Cousinot, p. 119.

2. Bibl. nat., Pièces orig., 2156, Orléans, n° 381 (Mandement donné par Valentine à Paris, le 18 janvier 1408, pour faire rembourser Jean Poulain qui avait réglé ce pourboire).

3. Cousinot, p. 119; Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 753.

4. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 742.

5. Nicolas de Baye, p. 220.

6. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 742 ; Cousinot, p. 118.

7. C'est là son titre administratif désormais (Bibl. nat., Pièces orig., 2156, Orléans, n° 381 et suiv.).

8. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 753.

9. Arch. nat., K. 210, n° 2. — Valentine était à Blois le 8 février 1408 (Bibl. nat., Pièces orig., 2803, de la Teillaye, 13).

10. Cousinot, p. 119.

11. Je ne puis indiquer les pièces qui remplissent cette année la collection de Pièces originales.

12. 26 janvier 1408. Voyage de Jacques de Peschin auprès du comte d'Armagnac (Bibl. nat., Pièces orig., 2246, du Peschin, 14, 17) ; 27 février 1408. Voyage



à Blois, elle fit restaurer le château, approvisionner la ville de vivres et d'armes, garder les portes comme si ses ennemis eussent été dans le voisinage [1]. On imagine sans peine les transes de ce rude hiver [2], passé dans le vieux donjon de Blois, tandis que les alarmes des gens de guerre remplissaient d'inquiétude une femme inconsolable et passionnée. De ses cinq enfants, l'aîné Charles avait un peu plus de treize ans et Isabelle sa femme dix-huit ans passés; Philippe, son cadet, onze ans; Jean sept ans; Jeanne, la dernière née, six ans et le petit Bâtard environ quatre ans. Il fallait aussi trouver de l'argent, Louis d'Orléans ayant laissé une situation, sinon obérée [3], du moins assez engagée, par son luxe comme par les frais de sa dernière guerre contre Metz [4].

Certes il était passé pour le jeune Charles le temps de la rêverie et des fêtes, celui de l'étude aussi. Et l'on peut croire que Sauvage de Villers [5], son conseiller et chambellan, remplaça Nicole Garbet, le maître d'école, qui conserva

de Jacques Clergastre, chevaucheur, en Lombardie (Bibl. nat., Pièces orig., 782, Clergastre, 2); 16 avril 1408. Voyage de Nicole le Dur, conseiller, en Luxembourg (Bibl. nat., Pièces orig., 1037, Le Dur, 8, 10); 5 juin 1408. Salaire de Pierre Sauvage pour ses services en Lombardie (Bibl. nat., Pièces orig., 2644, Sauvage, 5).

1. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 753.

2. Nicolas de Baye, t. I, p. 215.

3. M. de Maulde (*op. cit.*, p. 25) a pu constater du désordre dans le compte de ses domaines (R4 343, fol. 20 v°). — Le 4 août 1406, Louis avait mis en garde, chez son trésorier, joyaux et vaisselle pour être fondus à la monnaie du roi (Bibl. nat., Pièces orig., 2156, Orléans, 366); 28 août 1406, des joyaux étaient mis en gage à la suite d'une partie de paume perdue contre Jacotin de Renty et Clugnet de Brabant, amiral de France (Bibl. nat., Pièces orig., 1531, Hopital, 95); le 23 septembre 1406, Arnoul Boucher, conseiller du roi, prêtait au duc d'Orléans 1.000 l. (Bibl. nat., Pièces orig., 432, Boucher d'Orsay, 29).

4. Le 2 mai 1407, il mandait aux gens des comptes de bailler à son brodeur, pour en garnir ses houppelandes, 795 perles venant de la fonte de plusieurs joyaux (Bibl. nat., Pièces orig., 2156, Orléans, 374).

5. Collection de Bastard, 511.



près de lui l'office de confesseur[1]. La guerre était alors très rude ; pour vêtir l'armure et manœuvrer un cheval il fallait une longue préparation[2]. Le jeune Boucicaut ayant commencé de porter les armes à douze ans, le chroniqueur estime que c'était en grand'jeunesse, qu'à cet âge les enfants désirent surtout jouer avec d'autres enfants[3]. Charles dut cependant commencer à s'exercer aux armes vers ce temps-là.

Avec quelle horreur on recevait à Blois les nouvelles de Paris !

Suivant sa parole le duc Jean de Bourgogne avait quitté l'Artois et fait une solennelle entrée dans la capitale. Huit cents chevaliers et écuyers l'avaient suivi tête nue ; ainsi ils attestaient leur pénitence. Mais comme ils étaient armés jusqu'aux ongles, et que cette escorte formait trois batailles, les bourgeois de Paris les accueillirent avec honneur et courtoisie[4]. Puis, le 8 mars 1408, le duc de Bourgogne s'était présenté à l'audience solennelle dans la grande salle de l'hôtel Saint-Pol[5]. Or, tandis qu'il chevauchait par les rues, petits et grands le saluaient et les Parisiens se montraient en grand nombre aux fenêtres[6]. Le cortège emplissait les venelles.

On passa de la rue dans la salle par une fenêtre plus large ou plus sûre que la poterne. Le duc, qui avait fait entrer force gens, s'introduisit le dernier par la fenêtre que l'on ferma. Il était vêtu de velours vermeil semé de feuilles d'or et fourré

1. Bibl. nat., Pièces orig., 1277, Gerbet, n° 5.
2. Boucicaut, t. III de Froissart, éd. Buchon, p. 572.
3. *Ibid.*, p. 570.
4. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 754.
5. *Ibid.*, t. III, p. 754 ; Cousinot, p. 119.
6. Rapport fait à la duchesse de Bourgogne de l'assemblée tenue à l'hôtel Saint-Pol, le 8 mars 1408, par Me Théry le Roy, avocat, demeurant à Lille, publié par L. Douët-d'Arcq, dans *l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1864, p. 11-26.



de gris. Il ôta l'aumuce qui couvrait son chaperon; à la saignée du bras on vit bien qu'il était armé. Puis il fit la révérence aux royaux, assis sur le banc du fond de la salle; quant au roi, qui était « enfermé comme malade », il n'assista pas à l'assemblée [1]. Et c'est un fait que le greffier qui tint la plume cette séance-là ne put écrire à longues lignes, suivant son habitude, pour la presse et la foule de gens d'armes et autres qui emplissaient la salle [2].

Sur le côté gauche se dressait un échafaud de six degrés; de l'autre un échafaud semblable où se tenaient le prévôt de Paris et ses sergents [3]. C'est sur celui de gauche que monta Me Jean Petit, professeur en théologie, et Normand, réputé plus fameux pour la véhémence de ses propos que pour l'élégance de son langage [4]. Il prit pour thème la parole du sage: *Radix omnium malorum cupiditas*. Certes Jean Petit se mit d'abord à genoux devant les royaux, comme il convient, disant de très humbles paroles, combien il était tenu envers Monseigneur de Bourgogne dont le père l'avait fait instruire [5]. Puis, entrant en son propos, il rappelait comment Judith vengea le peuple de Judée d'Holopherne, comment saint Michel l'archange chassa du paradis Lucifer (le plus bel ange qui fut jamais); il disait aussi que Monseigneur de Bourgogne était l'homme du roi, venu pour le servir [6]. Or si le duc d'Orléans était un scélérat, souillé de tous les vices, un tyran, était-il illicite de le tuer? Non, puisque les constitutions impériales le permettaient. Venu à cette proposition le Normand n'eut guère de peine à rassembler les accu-

1. Rapport cité; Nicolas de Baye, t. I, p. 222.
2. Nicolas de Baye, t. I, p. 223.
3. Rapport cité.
4. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 754.
5. Rapport cité.
6. *Ibid.*



sations de sortilèges, d'enchantements, de breuvages empoisonnés débitées jadis dans les tavernes[1]. Il parlait alors sans faiblesse, s'agenouillant toutefois devant les princes, ne nommant plus Louis que le « criminel d'Orléans »[2]. Il disait comment, pour hâter la mort du roi Charles, le « criminel d'Orléans » était entré en rapport avec un apostat qui avait évoqué pour lui les deux démons Herman et Astramon. N'avait-il pas recueilli l'anneau qui avait séjourné dans la bouche d'un voleur et l'os de l'épaule d'un pendu ? C'est par cet anneau qu'il se soumettait toutes les femmes, et il en usait jusque pendant le saint repos du Carême[3]. Il avait jeté de la poudre meurtrière dans un plat destiné au roi[4], fait présenter au dauphin une très belle pomme empoisonnée[5]. — Le populaire, si ému naguère à la nouvelle de l'assassinat de Louis d'Orléans, frémissait au récit de ces horrifiques histoires du « criminel ». Puis l'astucieux Petit, tourné vers les prélats qui composaient l'assemblée, déclarait Louis d'Orléans fauteur de l'exécrable schisme ; qu'il avait adhéré à Monseigneur Benoît pour retarder l'union ; que l'anti-pape lui avait promis le trône ainsi qu'à sa postérité[6]. Sa dévotion d'ailleurs n'était qu'apparente puisqu'il passait les nuits à jouer aux dés, au milieu des blasphèmes, de l'ivresse et des orgies[7]. — Enfin, s'adressant aux bourgeois, il rappelait comment, depuis treize ans, le criminel avait entretenu dans le royaume des pillards armés ; qu'il avait converti à son usage les contributions levées sur le

1. Cousinot, p. 109.
2. Rapport cité.
3. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 757-759.
4. *Ibid.*, p. 761.
5. *Ibid.*, p. 765.
6. *Ibid.*, p. 763.
7. *Ibid.*, p. 761. Cf. Eustache Deschamps, t. VII p. 120.

peuple et l'argent du trésor royal. Le duc de Bourgogne était donc plus à louer qu'à blâmer d'avoir mis à mort le tyran[1].

Sur quoi Me Jean Petit se mit à genoux devant les royaux, et Monseigneur de Bourgogne, ôtant son aumuce, lui dit : « Je vous avoue ».

Tête nue, sans changer de voix, le proposant avait parlé de dix heures du matin à deux heures après dîner. Nul n'avait contredit cet orateur passionné et chacun s'en fut chez soi[2].

Plusieurs personnes prudentes et d'un éminent savoir estimèrent certaines propositions de ce plaidoyer répréhensibles. Le religieux de Saint-Denys, témoin de cette séance, aurait été assez enclin à partager leur avis : mais il estime avec sagesse qu'il faut laisser aux théologiens le soin de décider sur les propositions erronées d'un autre théologien[3]. Ce plaidoyer brutal avait en somme retourné l'opinion, séduit le populaire, endormi les légistes. Au lendemain de cette séance des lettres de rémission étaient accordées au duc de Bourgogne[4] qui rentra au conseil[5]; le roi Charles, d'ailleurs malade et enfermé, faisait enlever aux enfants d'Orléans le comté de Dreux, les revenus de Château-Thierry et de Montargis ; quant aux officiers qui avaient fait partie de la clientèle du duc d'Orléans, on les déboutait de leurs offices[6]. Après quoi Jean duc de Bourgogne s'en fut combattre les Liégeois rebelles[7].

1. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 764. — *Justificatio ducis Burgundiæ super cæde ducis Aurelianensis*, dans les Œuvres de Gerson, éd. Ellies Dupin, t. V, p. 17-42.

2. Rapport cité.

3. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 765.

4. Le 9 mars 1408 (Arch. nat., K. 56, no 17[2]); ces lettres furent ratifiées à Melun, le 2 juillet (*Ibid.*).

5. Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 766.

6. Cousinot, p. 119-120.

7. *Ibid.*, p. 122.



L'inquiétude grandissait à Blois dont la garde était assurée par Archambaud de Villars, un compagnon d'armes de Louis d'Orléans [1] ; un autre, Guillaume de Braquemont, était commis à recevoir les montres des gens d'armes [2]. Valentine retenait au service de son fils Philippe, Robert de Bonnay, chevalier [3]. Quant au chambellan de son aîné Charles, c'était Pierre de Mornay, dit Gauluet, gouverneur du duché d'Orléans [4]. Valentine réunissait de l'argent [5] ; en présence de son fils aîné elle signait une alliance avec Jean, duc de Bretagne; et, de sa main d'écolier, Charles ajoutait à cet acte la promesse de tenir les engagements de sa « très redoubtée dame et mère » [6]. Elle s'efforçait enfin d'obtenir l'annulation des lettres de rémission accordées à Jean Sans-Peur [7]. C'est pourquoi elle décida de retourner à Paris, d'y amener son fils aîné, de faire répondre point par point aux damnables propositions de Me Jean Petit, toutes colorées de mensonges et erronées en la foi catholique [8].

Le 28 août 1408, à l'heure des vêpres, Valentine de

1. Bibl. de Blois, collection sur le Blésois, nº 111 ; Bibl. nat., Pièces orig., 3001, Villars, 31.

2. Bibl. nat., Pièces orig., 494, Braquemont, 81.

3. Bibl. nat., collection de Bastard, 51 (1er mai 1408), 522, 533.

4. Bibl. nat., Pièces orig., 2057, Mornay, 51. — Sur ce personnage, voir l'intéressante notice de F. Guessard (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. IX, p. 441).

5. Le 8 mai à Etampes elle donnait quittance au trésorier du comte d'Alençon de 260 fr. d'or dus à son fils (*Inventaire des autographes et documents historiques de M. Benjamin Fillon décrits par* E. Charavay, 1878, t. I, p. 53).

6. Le 17 mai 1408 (Bibl. nat., fr. n. acq., 6525 ; P. Champion, *La Librairie de Charles d'Orléans,* album pl. I, nº 2). Cf. Arch. nat., K. 57, nº 1.

7. Le 2 juillet 1408, à Melun, Charles VI fit déclarer nulles et de nul effet ses lettres du 9 mars, attestant que le duc de Bourgogne était innocent de l'assassinat de Louis (Arch. nat., K. 56, nº 17²). Cf. Arch. du Nord, B. 1377. — Le 11 août 1408 le roi ordonnait de faire payer à Valentine 10.000 d'or pour la récompenser du don qu'elle venait de faire au dauphin de l'hôtel sis devant le château de la Bastille (Arch. nat., K. 56, nº 18).

8. Cousinot, p. 123.



Milan entrait à Paris dans une litière couverte de drap noir, traînée par quatre chevaux enjuponnés de noir ; elle était accompagnée de celle que l'on appelait encore la reine d'Angleterre, la femme de son fils Charles et la fille du roi ; plusieurs chariots noirs suivaient, pleins de dames, de plusieurs ducs et comtes, de gens armés[1]. Ainsi elle descendit à l'hôtel de Bohême[2]. Le 5 septembre, bien humblement, Valentine se rendait vers le dauphin, les ducs de Berry, de Bretagne, de Bourbon, et bien piteusement fit sa complainte. Mais on se contenta de lui souhaiter la bienvenue, disant qu'on lui ferait réponse une autre fois. Elle retourna à son hôtel[3].

Quant à Charles, duc d'Orléans, il était resté à Blois avec ses frères et sœur ; mais, le 3 septembre, il certifiait avoir reçu de Guillaume Maigret, secrétaire de Valentine et payeur des gens d'armes, la somme de 60 livres tournois « à nostre partement de Blois et en nostre voyage et chemin »[4]. Le 9, il rejoignit sa mère à Paris, en bien humble état, et tout vêtu de noir. A son tour il s'en fut à l'hôtel Saint-Pol, vers le roi, lui faire sa révérence et demander vengeance de la mort de son père. Il lui fut répondu qu'on lui ferait toute raison ; sur ce il retrouva sa mère et sa femme à l'hôtel de Bohême[5].

Le mardi suivant, 11e jour de septembre, au Louvre, en présence de Monseigneur le dauphin et des seigneurs, l'abbé de Cerisy lut, d'une voix claire et sonore, un long et éloquent discours, qu'il avait mis par écrit, sur le thème du prophète :

1. Nicolas de Baye, t. I, p. 238. — Bibl. de Blois, Jours., rôle CIV « Memoire des gages des condoiers de Blois ».

2. Juvénal des Ursins, p. 440.

3. *Ibid.*, p. 440.

4. Bibl. nat., Pièces orig., 2156, Orléans, n° 394. La pièce porte la signature CHARLES autographe.

5. Juvénal des Ursins, p. 441.

Justicia et judicium præparatio sedis tuæ; il montra l'énormité du cas de la mort de Monseigneur d'Orléans [1]. Et certes il parla avec éloquence, alléguant l'autorité de saint Augustin, d'Aristote, de Cicéron, les exemples de Caïn et d'Abel, de l'empereur Trajan ; il cita saint Cyprien, Ovide, saint Thomas, Boccace, Isaïe, Végèce et Job et n'eut guère de peine à rétorquer les inventions de Jean Petit ; il le fit avec raison et modération. Dans une éloquente péroraison il demandait au roi et aux princes de pleurer la triste fin de celui qui avait travaillé de tout son pouvoir au bien et à la tranquillité du royaume : « N'embrassez pas la cause de la partie adverse ; soutenez plutôt, contre le meurtrier, le parti de la justice... Maintenant encore il veut soutenir son crime les armes à la main. Non, si ce n'est par justice, tant de forfaits ne se peuvent réparer. C'est pourquoi Madame d'Orléans, avec ses fils, vient vous supplier de faire droit à sa requête... Ce faisant vous acquerrez la vie éternelle. Car, comme dit le Sage, au vingt et unième chapitre des Proverbes : *Celui qui suit la justice trouvera la vie et la gloire ;* ce que je vous souhaite... »

Sur ce chacun déclara que jamais plus grande faute ne fut commise au royaume de France [2]. Me Guillaume Cousinot, notable avocat en parlement, prit les conclusions les plus graves : on les lui fit retirer [3]. Après délibération, le conseil fit appeler la dame d'Orléans et ses enfants. Le dauphin leur dit que la mort de son oncle d'Orléans lui déplaisait fort et

1. Le Religieux de Saint-Denys nous a conservé le résumé de ce discours (t. IV, p. 93-128). Cf. Monstrelet, t. I, pp. 269-336.

2. Nicolas de Baye, t. I, p. 241 ; Juvénal des Ursins, p. 441 ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, pp. 93-129 ; Monstrelet, t. I, pp. 268-336.

3. Le discours de Cousinot est rapporté par le Religieux de Saint-Denys (t. IV, p. 130-136) et par Monstrelet (t. I, pp. 336-347). — Le 27 février 1408, Valentine avait fait régler la pension de Jean Juvénal et de Guillaume Cousinot, jadis conseillers du duc (Bibl. nat., Pièces orig., 1593, Jouvenel, 4).



qu'ils auraient justice; et tous ceux de la fleur de lys promirent de l'aider, se déclarant partie formelle. Il fut même question de mettre des gens d'armes dans Paris[1].

Or, pendant ce temps, on apprenait à Paris la nouvelle de la grande victoire que Jean Sans-Peur venait de remporter sur les Liégeois. Les opinions étaient diverses; on commença par garder les portes de la ville et les passages d'Aisne et d'Oise[2]. Les Parisiens inquiets avaient tendu les chaînes par leurs rues et allaient en armes[3]. Les roberies recommençaient dans les champs et les gens d'église eux-mêmes ne pouvaient aller et venir[4]. Bientôt le roi quittait Paris et gagnait, avec la reine Isabeau, Gien, puis Tours[5].

Le 4 décembre 1408 Madame Valentine, duchesse d'Orléans, mourut, à son château de Blois, de courroux et de deuil[6], à l'âge de 38 ans; Jean Lelièvre, maître ès-arts et en médecine, mandé de Paris, arriva seulement pour la voir mourir[7]. Est-il vraisemblable qu'il eût réussi à prolonger les jours de cette femme, jeune encore, tombée par suite du chagrin de son cœur dans une inguérissable langueur[8] ? Depuis la fin tragique de son époux elle avait passé tous ses jours dans les larmes, employant sa fortune à trouver des vengeurs[9]; sa douleur, bientôt légen-

1. Juvénal des Ursins, p. 441 ; Arch. nat., K. 56, nos 20-20a.
2. Juvénal des Ursins, p. 441-442.
3. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 136, 178.
4. Juvénal des Ursins, p. 442.
5. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 180, 182; Juvénal des Ursins, p. 442.
6. Juvénal des Ursins, p. 442 ; Monstrelet, t. I, p. 393.
7. Bibl. de Blois, Jours., no 1033 ; De Laborde, t. III, no 6169.
8. « Et quidam asserunt quod pro cordis amaritudine languorem insanabilem incurrerat » (Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 180).
9. Saint-Gelays assure qu'elle dépensa à cet effet plus d'un million (De Maulde, *op. cit.*, p. 22) ; le 12 août 1407, à Blois, elle fait fondre une partie de ses joyaux (Bibl. nat., Pièces orig., 2156, Orléans, no 391).



daire [1], se manifestait jusque dans ses bijoux, témoin ce diamant en « guise de ne m'oubliez mie » qu'elle porta sur un anneau très peu de temps avant sa mort [2]. Le chroniqueur assure, que c'était grand'pitié d'entendre en cet instant ses douloureuses plaintes, et comme pitoyablement elle regrettait ses enfants, entre autres, ce bâtard nommé Jean, qu'elle voyait volontiers, disant « qu'il lui avait été emblé et qu'il n'y avait à peine des enfants qui fût si bien taillé de venger la mort de son père, qu'il était [3]. » C'est dans cette double pensée d'amour et de vengeance que mourut Valentine. Madame d'Orléans fut enterrée dans l'église Saint-Sauveur [4] où elle fut veillée jusqu'à la fin du mois de décembre. Puis on la porta aux Cordeliers où elle reposa dans un tombeau de bronze que soutenaient quatre lions [5].

Quant au jeune Charles d'Orléans il était émancipé par lettres du roi données à Tours, le 10 décembre 1408 [6], à l'âge de

1. François le Maire écrit dans l'*Histoire et Antiquitez de la ville et duché d'Orléans*, Orléans, 1645, p. 124 : « Les Historiens raportent qu'apres le deceds de sondit mary, estant comblée de douleurs et de tristesse, comme une pauvre vefve et ses enfans orphelins affligez, elle prit pour symbole et devise une chantepleure ou arrousoir distillant larmes, à l'orifice duquel estoit la lettre S, signifiant *Solam sæpe se ipsam sollicitari suspirareque*, au-dessus de cette devise *Nil mihi præterea, præterea nihil mihi* : Que seule souvente fois elle estoit sollicitée et souspiroit que : *rien ne luy estoit plus et plus ne luy estoit rien* ». Cf. Cl. Paradin, *Devises héroïques*, Paris, 1621, p. 120-121, qui déclare que ces emblèmes se voyaient au tombeau et au chœur des Cordeliers.

2. J. Roman, *Inventaires...*, p. 155.

3. Juvénal des Ursins, p. 442.

4. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 180.

5. Quittance de Jean Langlois, prêtre, pour avoir veillé le corps de la feue duchesse du 15 au 31 décembre (Bibl. nat., Pièces orig., 1641, Langlois, 8 ; J. Bernier, *Histoire de Blois*, 1682, p. 57).

6. Le 9 décembre 1408, Louis de Montjoie, chevalier, donnait quittance de 80 l. pour un voyage de Blois à Tours, vers le roi, fait pour le duc (Bibl. nat., Pièces orig., 2027, Montjoie, 7). Pour le même objet et à la même date, voyage de Jean de Fontaines (*Ibid.*, Pièces orig., 1184, de Fontaines, 19).



14 ans, et reconnu propre à gouverner ses terres et seigneuries[1].

C'était un bien jeune homme, et sans doute peu préparé à soutenir la lourde querelle de sa famille. Il fit toutefois garder soigneusement sa ville de Blois : Archambaud de Villars, capitaine, Hue d'Amboise, seigneur de Chaumont, chevalier, Jehan de Boulainvilliers, dit Perceval, en assuraient la défense[2]. Charles fit encore inventorier la vaisselle d'or et d'argent, reprendre les livres qui lui venaient de sa mère : la Bible en français, Perceval le Gallois, les Histoires de Troie, le grand Ovide, Gyron le Courtois, deux missels, un bréviaire, les Evangiles, un Ordinaire et les Epîtres[3].

En ce temps le jeune Charles d'Orléans était en correspondance suivie avec le roi Charles, qui se tenait alors à Tours[4], très malade[5]. Le comte de Hainaut s'entremit pour réconcilier le jeune d'Orléans et le duc de Bourgogne, qui venait d'entrer à Paris avec quantité de gens d'armes[6] ; quant à Charles il envoyait un messager vers son oncle de Berry, très pacifique seigneur[7]. Une journée fut prise à Chartres[8]

1. Champollion-Figeac (p. 274-276) a publié cet acte où Charles d'Orléans est donné comme « entré au xvij^e an ». Est-il vieilli à dessein ? Est-ce une erreur de lecture ? L'âge de la majorité pour les rois avait été fixé à 14 ans par Charles V (Ord. du mois d'août 1374). — Si l'on calcule que sa femme Isabelle mourut des suites de son accouchement, le 13 septembre 1409, on peut croire que le mariage de Charles devint effectif vers ce temps-là.

2. Bibl. de Blois, Jours., 1034-1036, 1040, 1041, 1043 ; supplément CV.

3. Arch. nat., KK. 264 ; extraits insignifiants dans De Laborde, t. III, n°s 6170-6171. — Bibl. nat., Pièces orig., 3002, Villars, 36.

4. Bibl. nat., Pièces orig., 2027, Montjoie, 7 ; Pièces orig., 1184, de Fontaines, 19, 21, 22 ; Pièces orig., 914, Cousinot, 12, 13 ; Pièces orig., 477, le Bouteiller, 63, 66 ; Pièces orig., 2239, Perrier, 4.

5. Juvénal des Ursins, p. 442.

6. Le 28 décembre 1408 (Juvénal des Ursins, p. 442).

7. Bibl. nat., Pièces orig., 2606, du Saillant, 7.

8. On voit que le 14 février 1409 Bertault de la Borde, Me de la Chambre aux deniers du duc d'Orléans, donnait quittance à P. Sauvage, le trésorier, de 200 l. sur le voyage que le duc « veut faire a Chartres » ; cette somme fut baillée au M^e de l'hôtel (Bibl. nat., Pièces orig., 416, de la Borde, 4).



pour trouver paix et accord entre les seigneurs, malgré le mauvais vouloir de Jean Sans-Peur. Car c'était grand'pitié des pilleries qui régnaient alors[1]; et ceux de Paris réclamaient aussi leur roi Charles[2].

Le 9 mars 1409, comme il avait été convenu, le duc de Bourgogne entra dans la ville de Chartres, accompagné de six cents hommes désarmés. Il vint droit vers le roi, entouré de la reine, du dauphin et des royaux, assis sur un trône près de l'autel, dans l'ombre éblouissante de la vieille cathédrale; parmi eux se tenait le jeune Charles d'Orléans, au milieu de ses frères, escorté de gens d'armes et d'officiers, comme son cousin de Bourgogne[3].

Le duc de Bourgogne fit alors prononcer en son nom les paroles suivantes: « Mon très redouté et souverain Seigneur, voici Monseigneur le duc de Bourgogne, votre cousin, qui se présente devant vous, comme votre humble et fidèle sujet, serviteur et cousin, pour le fait qui a été commis en la personne de Monseigneur d'Orléans votre frère, par sa volonté et par ses ordres, pour votre bien et le bien du royaume, ainsi qu'il est prêt à le déclarer, s'il vous est agréable. Il a appris que vous en aviez éprouvé grand déplaisir et il en est affligé et fâché, autant qu'il le peut. C'est pourquoi, mon très redouté et souverain Seigneur, il vous supplie aussi humblement qu'il lui est possible, de bannir ce déplaisir de votre cœur et lui rendre votre faveur et votre amitié... » Le duc de Bourgogne ajouta: « Mon très redouté et souverain Seigneur, les paroles que vous venez d'entendre ont été dictées par

1. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 192; Juvénal des Ursins, p. 442.
2. Juvénal des Ursins, p. 442.
3. Bibl. nat., Pièces orig., 2294, Plainval, 2; Pièces orig., 2148, Lorfèvre, 24; Pièces orig., 1037, le Dur, 11; Pièces orig., 1795, Maigret, 13, 15; Pièces orig., 1171, de Foisy, 2; Pièces orig., 914, Cousinot, 14; Pièces orig., 2874, Tranchelion, 5.



moi ; je vous supplie, autant qu'il est en moi, d'y avoir égard. » Et le roi répondit : « Beau cousin, pour le bien de notre royaume, pour l'amour de la reine et des autres princes du sang, pour la fidélité et les bons services que nous attendons de vous, nous vous accordons ce que vous demandez et vous remettons toutes choses ». Le roi fit alors approcher Charles d'Orléans et ses frères. On lut les paroles prononcées au nom du duc de Bourgogne ; puis, en sa présence, celui qui portait la parole dit : « Monseigneur d'Orléans, et vous Messeigneurs ses frères, voici Monseigneur de Bourgogne qui vous supplie de bannir de vos cœurs toute la colère et tout le ressentiment que vous avez conçus contre lui, d'être désormais ses bons amis, de lui pardonner tout le passé ». Jean Sans-Peur ajouta : « Mes très chers cousins, je vous en supplie ». La reine, le dauphin, les autres seigneurs s'approchèrent alors de Charles d'Orléans et de ses frères, les priant d'accorder au duc de Bourgogne ce qu'il demandait si humblement ; et le roi ajouta : « Mon très cher fils, et vous mes très chers neveux, approuvez et agréez ce que nous avons fait et ce qui vous a été exposé, et pardonnez lui tout ». Et l'un après l'autre les jeunes princes répondirent : « Mon très cher Seigneur, j'obéis à votre ordre, je consens, j'approuve tout ce que vous avez fait et je lui remets toutes choses ». Alors le roi fit dire : « Et moi je veux et commande que vous observiez fidèlement tout ce que j'ai fait et ce qu'en outre je vais présentement ordonner en cette affaire, c'est à dire que vous demeuriez bons amis, que vos serviteurs et familiers en fassent autant de part et d'autre, et que jamais vous n'éleviez l'un contre l'autre quelque réclamation pour ledit cas ou ce qui s'est ensuivi. Je vous défends à tous, sous peine d'encourir ma royale colère, et en tant que vous craignez de m'offenser, d'avoir jamais aucune querelle ni différend



entre vous à ce sujet, de garder haine ou ressentiment contre aucun de ceux qui se sont entremis en cette affaire... Que chacun de vous pardonne, comme moi-même je pardonne à tous, à l'exception toutefois de ceux qui ont commis l'attentat sur la personne de notre frère le duc d'Orléans ».

Et tous les princes du sang royal promirent et jurèrent ces choses entre les mains du roi sur la croix de Notre Seigneur et sur les saints Evangiles [1]. On maria ensuite Philippe, comte de Vertus, cadet de Charles d'Orléans, à la fille du duc de Bourgogne. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne échangèrent le baiser de paix [2].

La joie était générale; mais sans boire ni manger, on assure que le duc de Bourgogne monta à cheval et quitta la ville [3].

Il y avait alors en sa compagnie un très bon fol, qu'on disait être fol sage, qui s'en fut acheter une « paix » d'église, la fit fourrer, disant que c'était là une « paix fourrée [4] ».

Le mot paix ne signifiait pas seulement accord ; il désignait encore la plaque de métal ouvragée, l'*osculatorium*, qui recevait le baiser de paix du célébrant et rappelait le baiser que saint Paul avait recommandé aux Corinthiens en signe de communion fraternelle [5]. Une « paix fourrée » c'était proprement un accord doublé de trahison; c'était encore la patène de l'église qui serait plaquée. Ainsi l'entendait plaisamment le fou bourguignon. Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, qui n'était pas fol, rédigea ce jour-là

1. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 193-199 ; Nicolas de Baye, t. I, p. 259.
2. Juvénal des Ursins, p. 443 ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 198 ; Monstrelet, t. I, pp. 390-401.
3. Juvénal des Ursins, p. 443.
4. *Ibid.*, p. 443. — Godefroy, *Dictionnaire de la langue française*, Complément, ad v. *Fourrer* ; Littré, *Dictionnaire de la langue française*, ad v. *Fourré*.
5. L. de Laborde, *Glossaire français du Moyen-Age*, 1872, ad v. *Paix*.



dans son registre la relation de la journée de Chartres : il dessina plus simplement en marge de sa relation une petite fleur de lys et transcrivit les paroles du prophète : *Pax, pax, inquit propheta, et non est pax*[1].

Le roi Charles et la reine Isabeau rentrèrent à Paris, y furent reçus joyeusement[2] ; le 2 avril on réglementait déjà le nombre des chevaliers qui devaient accompagner le duc d'Orléans et faire le service de son hôtel[3].

Le 23 avril 1409 Charles d'Orléans et la duchesse passèrent à Olivet, dans leur voyage de Blois à Melun ; on leur présenta, comme c'était la coutume, vin et poissons[4]. Charles allait visiter à Melun la reine Isabeau[5], une fois de plus arbitre entre les princes et d'ailleurs encline à poursuivre toute politique pacifique qui ne contrariait pas ses intérêts bavarois[6]. Sans doute la reine revit avec plaisir sa fille, la femme du jeune duc d'Orléans : Charles, en compagnie de sa femme, resta en effet un mois environ à Montereau[7], non loin de Melun, avec ses conseillers[8] ; ses gens d'armes gardaient soigneusement la ville[9]. On alla même chercher certaine tapisserie et garde robe à Blois, pour l'amener au château de Brie-Comte-Robert[10], et bientôt il était question de

1. Nicolas de Baye, t. I, p. 260.
2. Juvénal des Ursins, p. 443.
3. Arch. nat., K. 56, n° 24.
4. Arch. communales d'Orléans, CC. 647.
5. Il était à Melun le 7 mai (voir l'Itinéraire) et faisait remettre 100 écus aux officiers de l'hôtel de la reine (Bibl. nat., Pièces orig., 1902, Mauvoisin, 52).
6. M. Thibault., *op. cit.*, p. 291 et suiv.
7. Voir l'Itinéraire.
8. Jean, seigneur de Fontaines (Bibl. nat., Pièces orig., 1184, n° 23) ; Louis de Montjoie, chevalier (Bibl. nat., Pièces orig., 2027, n° 6) ; Guillaume le Bouteiller, conseiller (Bibl. nat., Pièces orig., 477, n° 70).
9. Bibl. nat., Pièces orig., 2905, Vache, 6.
10. Bibl. nat. Pieces orig., 1062, Escrivain, 2.

5



la venue du roi, de la reine et du dauphin [1]. Ce projet ne paraît pas s'être réalisé ; Charles d'Orléans reprit le chemin de son duché [2].

Au mois de juillet Madame Isabelle était grosse. On réglait à André de la Salle, brodeur demeurant à Paris, la somme de 32 livres tournois pour avoir fait, de son métier de broderie quatre Evangélistes, tissés d'or fin sur un ciel de taffetas vert, pour le pavillon carré qui devait orner le lit de sa gésine [3] ; quelque temps après un chapelain portait à Orléans la nouvelle que Madame d'Orléans venait d'accoucher d'une belle fille [4]. Mais Madame Isabelle mourut à Blois, le 13 septembre 1409, au temps de sa purification [5].

Ce fut « grand dommage et pitié » [6] et Charles d'Orléans éprouva un vrai chagrin de la mort prématurée de sa femme [7]. Ce deuil survenait dans un rare moment de calme que connut l'adolescence de Charles d'Orléans. Un mois auparavant Madame Isabelle achetait des chevaux [8] et son mari gants, chaperons et gibecières pour la chasse [9]. Maintenant, la veille

1. Bibl. nat., Pièces orig., 1406, Lescrivain, 2.

2. Voir l'Itinéraire.

3. De Laborde, t. III, n° 6172.

4. Arch. communales d'Orléans, CC. 747.

5. Monstrelet, t. II, p. 37 ; Juvénal des Ursins, p. 444 ; le Religieux de Saint-Denys (t. IV, p. 252) dit en la mettant au monde.

6. Juvénal des Ursins, p. 444.

7. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 252 ; Monstrelet, t. I, p. 37. — Remarié, Charles d'Orléans faisait célébrer, en mars 1446, l'anniversaire de sa « tres chere et amée compaigne la duchesse » (Cartulaire de Saint-Laumer, t. I, aux Arch. de Loir-et-Cher, série H) ; le 6 octobre 1451, à Blois, il confirmait aux religieux certains droits pour qu'ils soient tenus de prier Dieu « pour l'ame de feue nostre dite compaigne » (*Ibid.*).

8. Le 20 août 1409, à Blois (Bibl. nat., Pièces orig., 1233, France, 27).

9. Bibl. nat., Pièces orig., 466, La Bourgade, 3. — Dans l'inventaire des bijoux, fait en 1457 en présence de Charles d'Orléans, est décrit « Unq espinglier a boutons de perles... ouquel y a en l'un des costés un K et de l'autre costé ung Y » (Arch. nat., KK, 272, fol. 18 v°).



de l'exaltation de la Sainte Croix, on la portait, en toute magnificence, à l'église Saint-Laumer de Blois, dans un cercueil de plomb, au milieu de la chapelle Notre-Dame, à grosses sonneries de cloches et grand luminaire [1].

Ce dont Charles fut reconnaissant aux religieux [2]; car il donna à l'église de Saint-Denys, et à plusieurs autres, les vêtements précieux trouvés dans les alcôves de sa femme pour en faire des chasubles, des dalmatiques, afin que les religieux priassent Dieu dévotement pour l'âme de son épouse [3]; il fit aussi régler la pension de son confesseur, Pierre Royer, frère mineur [4]; celles de Madame de Travercin, de Madame d'Avelus qui l'avaient servie [5], ainsi que Marguerite Burelle, Isabeau des Barres, Andriete Coichete, Simonette, nièce de Manon Danielle, Mabilette, fille de Simonette la Garille, et la femme d'Adenet de Trochelles, écuyer et huissier du roi, qui s'en retournait maintenant vers la reine.

Mais, tandis que les grosses cloches sonnèrent, pendant deux jours, le glas de sa jeune épouse [6], la pensée de Charles se reporta aussi sur ses parents disparus à si peu d'intervalle. Il donna à l'abbé de Saint-Laumer une houppelande, sans fourrure, de drap de satin noir, figuré de fleurs d'or et vermeilles pour en faire une chasuble en souvenir de « Monseigneur et Madame trespassés » [7].

1. Dom Noël Mars, *Histoire du royal monastère de Saint-Lomer de Blois* (1646), éd. A. Dupré, Blois, 1869, p. 222, 232-233.

2. « Ce dont le duc fut fort satisfait », dit naïvement dom Noël Mars, *op. cit.*, p. 222.

3. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 252.

4. Bibl. nat., Pièces orig., 2587, Royer, 2.

5. Bibl. nat., Pièces orig., 2875, Travercin, 2; Bibl. nat., Pièces orig., 2885, Trochelles, 2.

6. Dom Noël Mars, *op. cit.*, p. 232-233; elle avait 20 ans.

7. Le 20 octobre 1409 (Arch. nat., K. 535, n° 27, fol. 13 v°). Le 17 juillet 1410 il mandait au receveur de Blois de payer à Philippe de Villebresme, chanoine de



Valentine avait jadis confié à Me Vincent, imagier de Paris, le soin de faire la sépulture de Louis dans la chapelle des Célestins. Cette année- là Charles arrêta avec Me Jean de Thoury, autre imagier parisien, le devis de la sépulture de Louis et de Valentine[1]. Leur tombeau devait être de marbre noir de Dinand, abriter dans ses niches les figures des apôtres et des prophètes en albâtre fin de Pise; celles des gisants devaient être d'albâtre, garnies de pierreries, enchatonnées de cuivre d'or, représenter Monseigneur portant son camail, Madame, un corsage à boutons de métal et de pierreries : un chien et un lion veilleraient à leurs pieds[2].

Ce temps-là fut donc celui des morts. Charles du moins trouvait sa consolation dans l'amour de sa petite fille Jeanne[3] pour laquelle, à Orléans comme à Blois, il envoyait quérir une nourrice[4]. François de Sévigné, chirurgien, l'alla chercher et la ramena de Château-Thierry[5] : on la nommait Jeannette de Château-Thierry[6] ou Jehannette la Tirande[7]. Etait-il lui-même beaucoup plus qu'un enfant ? Charles d'Orléans avait alors quinze ans.

Saint-Sauveur, 38 l. 11 s. 8 d. pour une messe à célébrer pour sa mère (Bibl. nat., Pièces orig., 3005, Villebresme, 22).

1. Dit aussi de Thoiry et bourgeois de Paris (Bastard, 520).

2. Collection de Bastard, nos 519 et 520.

3. Monstrelet, t. II, p. 37.

4. Bibl. nat., Pièces orig., 2070, Du Moulin, 7.

5. Bibl. nat., Pièces orig., 2691, Sévigné, 10.

6. Elle recevait une pension annuelle de 50 écus (Bibl. nat., Pièces orig., 700, Châteauthiery, 2).

7. Bibl. nat., Pièces orig., 2846, le Tirant, 15.



CHAPITRE V

LES ARMAGNACS

(1409-1413)

C'était bien, comme l'avait sagement déclaré le fou, une « paix fourrée », que celle qui prétendait réconcilier à Chartres Jean Sans-Peur et les enfants d'Orléans. Déjà le bruit courait que l'on avait bon marché de tuer les seigneurs du sang royal puisque l'assassin demeurait quitte, sans faire réparation de son crime ; on savait aussi que, de retour à Blois, ni les enfants d'Orléans, ni leur conseil, n'étaient satisfaits de cette paix-là [1]. Quant aux Parisiens ils espéraient toujours de Monseigneur de Bourgogne la suppression de toutes tailles et impositions [2].

Pour l'instant Jean Sans-Peur leur offrit la tête de Jean de Montaigu, un petit homme, maigre et bègue, au poil rare, le plus riche homme de France, grand maître de la maison du roi et, quoique obscur, beau-père d'un cousin du roi [3]. Le duc d'Orléans et ceux de sa bande se montrèrent bien déplaisants de cette mort; mais alors ils ne pouvaient rien, n'étant pas entendus au conseil du roi [4]. Charles VI, revenu à la santé, apprit toutes ces nouvelles au mois de décembre 1409 [5], et l'on tint conseil [6]. En ce temps-là le duc de Bourgogne gou-

1. Monstrelet, t. I, p. 401.
2. *Ibid.*, p. 402.
3. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 266 et suiv.; Monstrelet, t. II, p. 41-46.
4. Monstrelet, t, II, p. 45.
5. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 282.
6. Monstrelet, t. II, p. 94 et suiv.



vernait tout ; déjà beau-père du dauphin il venait encore de fiancer sa fille Catherine au fils aîné du roi de Sicile [1].

C'est alors que les ducs de Berry et de Bourbon quittèrent tout à coup Paris, se dirigeant à grandes journées vers Gien-sur-Loire, où Charles d'Orléans, les ducs de Bretagne, d'Alençon, les comtes de Clermont et d'Armagnac les attendaient [2].

Car depuis son retour à Blois, Charles d'Orléans n'avait pas manqué de réunir troupes et partisans [3]. C'est ainsi que, dès le 24 octobre 1409, il promet à Bernard, comte d'Armagnac, de le servir envers et contre tous, sauf contre le roi, la reine et le duc de Guyenne [4]. En 1410 l'alliance avec les Armagnac se resserre encore. Bernard fait une nouvelle promesse à Charles [5] (24 février) ; un traité d'alliance est signé entre Charles d'Orléans, ses frères Philippe, comte de Vertus, Jean, comte d'Angoulême, et Bernard d'Armagnac [6] ; puis Jean, duc de Bourbon, y adhère [7]. Charles d'Orléans achète le

1. Juvénal des Ursins, p. 444, 446 ; Monstrelet, t. II, p. 64.

2. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 316 ; Monstrelet, t. II, p. 60.

3. Le voyage de Jean Chomery en Bretagne fut réglé le 4 octobre 1409 (Bibl. nat., Pièces orig., 759, Chomery, 17) ; le 8 octobre on porta des lettres du duc à la reine, à Mgr de Berry, à Bourbon (Bibl. nat., Pièces orig., du Saillant, 17) ; 16 octobre, voyage vers le Connétable et port de lettres « a certains gentilshommes des pays environ » (Bibl. nat., Pièces orig., 2859, de la Tour, 5) ; lettres aux gentilshommes de Périgord (Bibl. nat., Pièces orig., 1117, le Faye, 2) ; 17 octobre, voyage de Jean de Coûtes en Bretagne (Bibl. nat., Pièces orig., 918, Coutes, 17) ; 28 octobre, voyage de Blois à Melun près de la reine (*Ibid.*, Pièces orig., 2606, du Saillant 19) ; 31 octobre, voyage en Gascogne de Pierre de Mornay vers le comte d'Armagnac (Pièces orig., 2051, Mornay, nº 96) ; 1er novembre, voyage de Jean de Fontaines vers la reine à Melun (*Ibid.*, Pièces orig., 1184, Fontaines, 26) ; 5 décembre, voyages de Pierre du Saillant à Limoges vers le Connétable, en Berry vers Mgr de Berry (*Ibid.*, Pièces orig., 2606, du Saillant, 20).

4. Arch. nat., K. 56, nº 257.

5. Arch. nat., K. 56, nº 254 et 255. — Voyage d'Archambaud de Villars vers le comte d'Armagnac, 13 février 1410 (Bibl. nat., Pièces orig., 3002, Villars, 47).

6. Arch. nat., K. 56, nº 256.

7. Arch. nat., K. 56, nº 258 et Catalogue Charavay du 6 déc. 1866.



sire d'Albret, connétable de France[1] : le 17 mars le roi Charles faisait écrire au duc de Bretagne et au comte de Richemont qu'ils ne devaient pas venir en aide au duc de Berry ni à ses alliés[2]. Le 30, encore à Blois, Charles d'Orléans établissait comme lieutenant général son frère, le comte de Vertus, « pour recevoir les hommages et remédier à ce qui est nécessaire pour le bien de lui et de ses sujets, de ses terres et seigneuries, ne pouvant présentement y vaquer pour l'occupation de plusieurs grandes et grosses besognes qui grandement le touchent »[3]. Après quoi il s'en fut à Gien où se tinrent plusieurs conseils[4].

Là on agita diverses questions, entre autres comment on pourrait tirer vengeance de la mort du duc d'Orléans. Les uns étaient d'avis que Charles fît mortelle guerre au duc de Bourgogne à l'aide de ses seigneurs, parents, amis et alliés; les autres estimaient plus sage de demander au roi qu'il rendît justice et raison au duc d'Orléans. N'ayant pas réussi à se mettre d'accord, les alliés fixèrent une autre journée pour se réunir[5]. Toutefois, par lettres données à Gien, le 15 avril 1410, Jean, duc de Berry, scellait l'alliance contre le duc de Bourgogne[6] faite entre lui et Jean, duc de Bretagne, Charles, duc d'Orléans, Jean, comte d'Alençon, pensionné déjà[7], Jean,

1. Bibl. nat., Pièces orig., 24, Albret, 111.
2. Collection de Bastard, n° 512.
3. Acte cité par Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 285.
4. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 316 ; à Meun-le-Chatel dit Monstrelet, t. II, p. 65.
5. Monstrelet, t. II. p. 65.
6. British Museum, add. Charters, n° 7926. — Un autre exemplaire dans la collection de M. Paul Durrieu (P. Durrieu, *Acte original de la ligue de Gien* (1410), Paris, 1895, in-8, fac. sim. [Extr. des *Mém. de la Soc. Nationale des Antiquaires de France*]). — Le 14 avril, Pierre de Saillant, écuyer d'écurie de Charles d'Orléans, donnait 10 écus d'or au palfrenier de Monseigneur d'Armagnac qui avait présenté un coursier à son maître (B. N., Bastard, 555).
7. Bibl. nat., Pièces orig., 1155, Filleul, 9.



comte de Clermont, Bernard, comte d'Armagnac. Enfin, avant de se séparer, comme il n'était pas de bonne alliance sans traité de mariage, on fit celui de Charles d'Orléans avec la fille du comte d'Armagnac, nièce du duc de Berry, mademoiselle Bonne [1].

Et c'est en présence des princes que l'archevêque de Bourges, chancelier du duc de Berry, donna lecture du contrat [2] :

1° Avec la dispense de l'église, le comte d'Armagnac devait donner en mariage sa fille Bonne à Charles d'Orléans; le duc de Berry, s'entremettre pour obtenir cette dispense.

2° Comme dot et don de mariage de mademoiselle Bonne, sa fille, le seigneur d'Armagnac payera à Monseigneur le duc d'Orléans la somme de 100.000 francs.

3° Pour le payement de cette somme il donnera à Monseigneur d'Orléans 30.000 francs au bail de l'année et le jour de la célébration du mariage ; le surplus, qui se montait à la somme de 70.000 francs, d'année en année, par annuités de 10.000 francs.

4° Le seigneur d'Armagnac habillera sa fille, bien et honorablement, suivant son état ; à ses frais il la fera conduire à Riom, le 15 août prochain, pour être délivrée à Monseigneur d'Orléans ou à ses messagers.

5° En faveur dudit mariage Messire Charles d'Orléans

1. Monstrelet, t. II, p. 66; le contrat est daté de Gien, le 18 avril 1410 (Arch. nat., K. 534, n° 20).

2. En présence du duc de Bretagne, du comte d'Alençon, du comte de Clermont, de l'archevêque de Bourges, de l'évêque de Nantes, de messire Jean Davy, chancelier d'Orléans, de Guillaume le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartrier, de Molinot Tourzel, seigneur d'Aligre, de messire Jean, seigneur de Malestroist, de messire Jean de Fontaines, seigneur dudit lieu, de Guillaume de Laire, seigneur de Cornillon, de Jehan Prunelé, seigneur d'Herbaut, de Hue d'Amboise, seigneur de Chaumont, de Pierre de Mornay, seigneur de la Ferté, de Ponchon de Langeac, sénéchal d'Auvergne, d'Archambault de Villars.



« enjoyelera » convenablement ladite demoiselle, selon son état.

6° Au cas où ledit duc d'Orléans irait de vie à trépas avant mademoiselle Bonne, sa veuve recevrait un douaire de 6.000 francs, assis sur les terres dudit Charles.

7° Au cas où ladite demoiselle Bonne irait de vie à trépas sans laisser d'enfants, la somme de 100.000 francs, ou ce qui en aurait été payé, reviendrait au comte d'Armagnac.

8° Il a été accordé entre lesdites parties que les hoirs mâles qui naîtront de ce mariage succèderont en toutes les seigneuries de leur père, qui ne sont pas apanage royal, sauf en ce qui doit appartenir à mademoiselle Jeanne d'Orléans, fille du duc d'Orléans, du fait de son mariage avec Isabelle de France.

Lesquels articles furent jurés sur les saints Evangiles [1]. Après quoi les seigneurs retournèrent chacun en leur seigneurie [2].

Charles d'Orléans reçut à Blois son allié, le duc de Bretagne. Le 24e jour d'avril il tirait du trésor, pour lui en faire présent, un livre d'heures enluminé, écrit d'or et d'azur, enrichi de rubis balais, de saphirs, de grosses perles, et dont la reliure, de velours noir, était brodée de rinceaux de fils d'or [3]. Certes il se montra généreux comme celui-là qui veut se faire aimer. M. de Châteauneuf reçut un fermail d'or; le chancelier d'Alençon un diptyque de Saint Jean et de Sainte Catherine; Mauléon, trésorier du duc de Bretagne [4], un petit livre d'heures; M. de Vieuxpont un tableau d'or; l'évêque de Chartres, ainsi que Guillaume de Lodes et le grand maître de Rhodes, un tableau d'or en forme d'heures; Madame

1. Bibl. nat., K. 534, n° 20.
2. Monstrelet, t. II, p. 66.
3. Arch. nat., K. 535 (De Laborde, t. III, n° 6177).
4. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 488.



de Chaumont un gobelet d'or[1]. Au mois de mai[2], Charles d'Orléans signait encore le traité du mariage de sa fille Jeanne, âgée de neuf mois, avec Jean, comte d'Alençon, son allié[3].

En juin 1410 Hugues d'Amboise, premier chambellan, fut envoyé vers le comte d'Armagnac et vers sa fille, que Charles d'Orléans nomme « sa très chère et très aimée cousine[4] » ; il dut se rendre à Riom, le 15 août, pour la célébration de son mariage[5].

Bonne d'Armagnac, troisième enfant de Bernard VII, comte d'Armagnac, et de Bonne de Berry, avait alors onze ans et sept mois[6] ; Charles d'Orléans moins de seize ans.

A Mademoiselle Bonne il offrit un tableau d'or, en façon de paix, représentant une Notre-Dame couronnée tenant son enfant, assise sur un tabernacle, entourée de deux anges musiciens jouant de la guitare, de deux autres soutenant des fleurs de pierreries[7]. A Madame Bonne d'Armagnac, sa belle-mère, Charles d'Orléans avait fait présenter, dans une boîte de satin vermeil et dans un étui de cuir doré, les belles heures

1. De Laborde, t. III, n[os] 6177-6185 (Arch. nat., K. 535).

2. Le 13 mai 1410 (Arch. nat., K. 534, n° 21 et K. 553).

3. Jean duc d'Alençon, né en 1404, épousa Jeanne d'Orléans en 1423.

4. Bibl. nat., Pièces orig., 47, Ambroise, n° 48 ; J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 300. — Guillaume de Laire était du voyage (Bibl. nat., Pièces orig., 1620, de Laire, 23). — Au mois de juin, Charles d'Orléans envoyait aussi Jean de Coûtes, dit Minguet, vers le comte d'Harcourt, à Dreux, puis vers le duc de Bretagne (Bibl. nat., Pièces orig., 918, Coutes, 20). Il correspondait aussi avec le duc de Berry à Poitiers (*Ibid.*, Pièces orig., 2070, du Moulin, 8) ; de même en juillet (*Ibid.*, Pièces orig., 477, le Bouteiller, 6 ; Pièces orig., 1620, Laire, 25).

5. Art. 4 du contrat. — Dès le 26 juin le comte d'Armagnac et le duc de Berry étaient à Poitiers (Bibl. nat., Pièces orig., 1184, de Fontaines, 32). — Le 9 juin 1410 Charles d'Orléans, à Blois, donnait à Regnault Pizdœ, changeur, un acompte pour parfaire les 2.000 francs qui devaient être baillés au comte d'Armagnac « qui doit venir presentement pres du duc avec un certain nombre de gens d'armes » (Bibl. nat., Pièces orig., 2291, Pizdœ, 8).

6. Elle était née le 19 février 1399 à Lavardens (Bonal, *Comté et comtes de Rodez*, 1885, p. 472 [*Soc. des Sciences de l'Aveyron*]).

7. De Laborde, t. III, n° 6189.



Notre-Dame à l'usage de Rome, comme neuves, enluminées d'or, reliées d'or massif ; sur l'un des couvercles était figurée l'Annonciation, sur l'autre Saint Louis de Marseille, mitré, et Saint Louis de France, tenant d'une main ses heures et de l'autre le sceptre royal : au dos, des anges jouant de l'orgue et de la guitare. Ce précieux livre lui venait de sa mère Valentine [1].

C'était le duc de Berry, prince bienveillant, de conversation si douce, grand amateur de beaux livres, de bâtiments et de clergie [2], qui avait imaginé le mariage de sa nièce ; et, dans son beau château de Riom [3], il l'avait amenée au jeune Charles. Car, de grande influence, tant par l'autorité de son âge que par son éloquence, le duc de Berry s'était vu avec peine éloigné du gouvernement [4].

Certes il avait deviné juste en unissant son neveu d'Orléans à la fille de ce Bernard, rude soldat, jadis à la solde de Louis [5], qui avait fait une guerre implacable aux Anglais et aux Gascons du Bordelais [6], en Périgord comme en Limousin [7]. Mais, pacifique, avait-il prévu les ravages et les ruines qu'allait causer l'invasion des bandes méridionales sous un pareil chef, l'épouvante que le seul nom d'Armagnac devait bientôt provoquer ?

On s'armait de toutes parts et les forteresses du duc d'Orléans avaient été visitées et réparées [8] ; Jean le Margeriel, dit

1. De Laborde, t. III, n° 6193 (Arch. nat., K. 535).

2. Christine de Pisan, p. 246.

3. A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les travaux d'art du duc de Berry*, 1894, in-4°.

4. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 318.

5. Le 17 novembre 1403, Bernard, comte d'Armagnac, avait promis à Louis d'Orléans de le servir envers et contre tous moyennant 6.000 livres de pension (Arch. nat., K. 56, n° 25[2-3]).

6. En 1405 (Religieux de Saint-Denys, t. III, p. 355 et suiv.).

7. *Ibid.*, p. 415-417.

8. Bibl. nat., Pièces orig., 2057, Mornay, 92 ; Bibl. nat., Pièces orig., 2624, Salzero, 2 ; *Ibid.*, Pièces orig., 2246, du Peschin, 28, 40 ; *Ibid.*, Pièces orig., 3024, Vincent, 6.



Bobin, écuyer d'honneur du duc, allait jusqu'à Montauban assembler des gens d'armes [1]; Me Richard, armurier, demeurant à la Bastille Saint-Antoine à Paris, reçut, au mois d'août 1410, les étoffes et les objets d'orfèvrerie nécessaires pour faire un harnois à Charles d'Orléans ainsi qu'à son frère le comte de Vertus [2].

Les princes se retrouvaient à Gien où, dans un éloquent discours, le duc de Berry dénonça comment toute justice était violée; l'indigne état du roi, dont le pouvoir avait reçu plusieurs atteintes, soit par la mort injuste de personnes innocentes, soit par les misérables intrigues d'un parti formé à la cour, soit par l'abandon dans lequel le laissait sa royale famille. Il ajouta que tous les assistants étaient tenus par les liens du sang, comme par la fidélité qu'ils devaient au roi, de travailler à la réforme des abus. Et, comme il était de tous les princes des fleurs de lys le plus habile dans l'art de l'éloquence, il leur prouva, par plusieurs fortes raisons, qu'ils devaient faire alliance entre eux, s'engager par des serments solennels à combattre quiconque essaierait d'entraver leurs projets de réforme du royaume [3].

C'est pourquoi, le 2 septembre 1410, de Gien, Jean, duc de Berry, Charles, duc d'Orléans, le duc de Bourbon, les comtes d'Alençon et d'Armagnac adressèrent au roi, aux bonnes villes et aux prélats du royaume une sorte de manifeste où

1. Quittance du 24 juillet (Bibl. nat., Pièces orig., 1850, le Margeriel, 10). — 25 juillet, lettres portées aux chevaliers et écuyers de Normandie (Bibl. nat., Pièces orig., 954, Carbonnel, 19). — 3 août, dépenses d'Etienne de Villebresme, clerc, pour assembler plusieurs capitaines de Montauban (Bibl. nat., Pièces orig., 2156, Orléans, 447). — 12 août, quittance d'Olivier Budes pour aller en Bretagne assembler des gentilshommes et les faire venir auprès du duc (Bibl. nat., Pièces orig., 548, Budes, 14). Cf. Gruel, p. 7 et 8.

2. Collection de Bastard, n° 562.

3. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 319.



ils déclaraient leur volonté d'aller vers le roi « humblement remonstrer et informer au vray »[1].

Il se terminait ainsi :

« Si vous supplions, nostre tres redoubté et souverain seigneur, tant humblement comme plus pouvons, qu'il vous plaise considerer aussi et advertir nostre intention et propos, et les fins ausquelles nous tendons, qui sont seulement, comme dit est, à la reparacion de vostre estat et honneur. Et qu'il vous plaise de vous y employer de vostre pouvoir, et tellement que par vous soit pourveu reaument et de faict, à la conservation, franchise et liberté de vous, et de vostre seigneurie, au bon gouvernement de vostre peuple et de vostre justice et de vostre royaume et de toute la chose publique d'iceluy : à la louange de Dieu premierement, après à l'honneur de vous, au bien aussi de tous vos subgets et bon exemple de tous autres. Et à ceste fin doivent tendre avec nous tous vos vrays et loyaux subgets, et tous ceux qui bien vous veulent »[2].

On avait remarqué en cette saison-là une merveilleuse assemblée de cigognes d'une part et de hérons de l'autre ; les combats que les pies livraient aux corneilles que l'on ramassait mortes dans les champs à pleins chariots ; jusqu'aux moineaux et passereaux qui se combattaient et entretuaient les uns les autres : ce dont les gens d'entendement demeuraient remplis d'épouvante[3]. Mais sinon plus nombreux que les oiseaux du ciel, du moins aussi cruels, ils allaient paraître ces pillards : Armagnacs, Gascons, Bretons, Brabançons, Lorrains, Bourguignons, Flamands[4], lents à s'entr'égorger et toujours prompts au pillage. Il était venu ce temps dont il a été dit dans l'Evangile : *Omne regnum in se ipso divisum desolabitur*[5].

De toutes parts les gens d'armes s'assemblaient pour le

1. Juvénal des Ursins a inséré dans sa chronique la lettre adressée à l'évêque de Beauvais (p. 446-447).
2. *Ibid.*, p. 447.
3. *Ibid.*, p. 448 ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 330.
4. Journal d'un bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 7.
5. Cité par le Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 326.



« voyage devant Paris pour servir le roy [1] ». Etienne de Villebresme, clerc, réunissait pour Charles d'Orléans les capitaines à Montauban [2] ; on mettait en défense Orléans [3] ; on gagnait à prix d'argent l'alliance de Monseigneur de Bretagne [4]. De son côté le duc de Bourgogne ne manquait pas de faire garder les portes de Paris où il réunissait de grandes forces [5].

Quant aux alliés ils se retrouvaient à Angers où, dans l'église cathédrale, ils renouvelaient leur serment [6]. Malgré les lettres royales défendant que nul allât en armes en compagnie des ducs de Berry et d'Orléans [7], les alliés réunissaient autour de Chartres 6.000 harnois de jambes, 4.000 arbalétriers et 1.100 archers, sans compter les gros valets [8]. D'autre part, on estimait à 16.000 combattants, tous de bonne étoffe, les gens qui, venus pour servir le duc de Bourgogne et le roi, vivaient sur le plat pays de l'Ile-de-France [9]. Les grosses compagnies du duc de Brabant rançonnaient Saint-Denis ainsi que les Bretons de Penthièvre ; ceux de Waleran de Saint-Pol, Mesnil-au-Bois [10].

Puis, de Chartres, les Orléanais gagnèrent Montlhéry, à sept lieues de Paris. Les princes et tous les gens de leur alliance, de quelque état qu'ils fussent, tant d'église comme séculiers, portaient sur leurs épaules en signe de ralliement

1. Collection de Bastard, 570, 571, nos 571 *bis*, 571 *ter*, 571 *quater*.

2. Compte cité par Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 185.

3. Arch. communales d'Orléans, CC. 542.

4. 1er octobre 1410, distribution de 2.944 l. à 20 bretons, agents des ducs de Berry et d'Orléans, pour engager le duc de Bretagne « a venir avec eux au service du roi es parties de France » (Collection de Bastard, n° 571).

5. Juvénal des Ursins, p. 448.

6. Monstrelet, t. II, p. 77.

7. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 328.

8. Selon Monstrelet, t. II, p. 79 ; Juvénal des Ursins dit 3 à 4.000 chevaliers et écuyers (p. 448). Cf. Bibl. nat., Pièces orig., 2313, Le Poitevin, 2.

9. Monstrelet, t. II, p. 79.

10. *Ibid.*, p. 88 ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 366.



des bandes étroites, qui étaient de linge et pendaient au bras gauche, comme les diacres portent l'étole[1]. Ni les lettres du roi, ni les ambassades de l'Université, ni la reine Isabeau qui alla trouver les Orléanais à Marcoussis, ne pouvaient vaincre leur résolution de venir trouver le roi en armes[2].

En ce temps-là, le duc de Bourgogne, qui se sentait sans doute plus faible, montra quelque modération; il faisait dire au conseil qu'il était prêt à renoncer aux pensions annuelles prises sur le trésor royal et à servir le roi à ses dépens : « Pour lui complaire encore davantage nous retournerons dans nos domaines, conformément à la requête de l'Université, et nous aurons la gloire et le mérite de partir les premiers, pourvu que nous soyons assurés que nos adversaires en feront autant de leur côté[3]. » Or le duc de Berry était allé se loger en son hôtel de Bicêtre; Charles d'Orléans en l'hôtel de l'Evêque, à Gentilly; le comte d'Armagnac à Vitry; leurs partisans occupaient le faubourg Saint-Marcel et les environs de la porte de Bordelles[4]. Ils n'étaient pas venus des terres rouges d'Armagnac aux portes de Paris pour s'en retourner de même, ayant contemplé les fossés et les murailles de la ville.

C'était donc une perpétuelle roberie et destruction de peuple; car, malgré qu'ils fussent nombreux, les gens de guerre évitaient soigneusement de se rencontrer. Certains Gascons du comte d'Armagnac eussent volontiers rompu quelques lances quand ils vinrent près des portes de la ville; mais personne ne sortit. Ainsi l'avait ordonné le roi[5]. Les

1. Monstrelet, t. II, p. 90.
2. *Ibid.*, p. 91.
3. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 374.
4. Monstrelet, t. II, p. 94-95.
5. Juvénal des Ursins, p. 448.

bandés allèrent donc piller Saint-Cloud[1]. Les Parisiens s'en vengèrent comme ils purent.

On accusait alors de tout le mal le comte d'Armagnac, tenu pour un homme très cruel et un tyran sans pitié : ceux que l'on put attraper de sa bande, on les tua comme des chiens. Et si quelqu'un était meurtri à Paris, il suffisait de dire pour n'être pas poursuivi : « C'est un Armagnac[2] ! »

Un froid très vif, la famine amenèrent seulement les partis à traiter. Le 2 novembre 1410 une convention était signée à Bicêtre[3], où se tenaient les ducs de Berry et d'Orléans : les seigneurs du sang royal devaient s'en retourner en leurs terres et, jusqu'à Pâques 1412, ne procéder de voie de fait ; le prévôt des Essarts serait débouté de son office ; le duc de Bourgogne quitterait Paris.

Ainsi les gens de guerre retournèrent d'où ils étaient venus, mangeant le pauvre peuple : Lombards et Gascons du duc d'Orléans, dont les chevaux tournaient au galop ; Picards, Flamands et Brabançons du duc de Bourgogne[4]. Quant aux ducs ils partirent, le 8 novembre 1410, suivis des malédictions du populaire[5].

Naturellement, pour subvenir à ces gros frais, Charles d'Orléans engagea ses joyaux d'or et ses pierreries : à Guillaume Sizain, auditeur des comptes, les chapeaux d'or, chargés d'orfèvreries d'antique ou de nouvelle façon, un camail orné de grosses perles et d'un très gros diamant, des colliers[6] ; à sire

1. Monstrelet, t. II, p. 95.
2. Bourgeois de Paris, p. 10.
3. Monstrelet, t. II, p. 97. — Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 378. Cf. Arch. Com. d'Arras BB, 5 fol. 13.
4. Monstrelet, t. II, p. 102.
5. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 384.
6. Arch. nat., K. 57, n° 4 (Chartres, 12 septembre 1410) ; extraits dans De Laborde, t. III, n° 6194 et suiv. — Cf. Bibl. nat., Pièces orig., 2710, Sisain, 5.



Jean Taranne, changeur et bourgeois de Paris, on vendit la belle nef d'or garnie des images des apôtres et des évangélistes, où une grande croix d'émail soutenait la voile [1]. De retour à Blois, Charles d'Orléans faisait régler le rôle des chevaliers, écuyers, archers et arbalétriers de son hôtel ; il se montait à 1.482 l. 10 s. [2]. Mais pour lui-même ses dépenses semblent minimes : ainsi, le 13 décembre 1410, il faisait payer 10 l. 10 s. un hanap de madre (une sorte de racine de bois très bon marché) [3], un chapeau de velours, une écritoire étoffée de soie, dorée et à ses armes ; et, comme l'hiver était rigoureux, des gants moufles de chamois [4].

Charles d'Orléans passa l'hiver à Blois [5] où, le 15 janvier 1411, la reine Isabeau lui fit présenter ses étrennes [6]. Il envoyait encore Me Guillaume Sizain, auditeur des comptes, porter dans le Maine et l'Anjou des bijoux qu'il engageait, bassins d'or godronés, camées entourés d'émeraudes et de perles, aiguières, images d'or et bénitiers [7] ; à Paris on menait la grande nef d'or [8]. On dressait à Blois l'inventaire des joyaux [9] ; Charles empruntait de l'argent à qui

1. De Laborde, t. III, n° 6199. — 12 novembre 1410, quittance par Guillaume Plateau, changeur de Paris, du change de 2.000 écus (Bibl. nat., Pièces orig., 2198, Plateau, 3) ; de Perrin Maradon, également changeur, du change de 1.000 écus (Bibl. nat., Pièces orig., 1831, Maradon, 2) ; de Pierre Fatinet, changeur, du change de 774 écus (Bibl. nat., Pièces orig., 1101, Fatinet, 5).

2. Pour le mois de novembre (Arch. nat., K. 57, n° 6. Blois, 5 décembre 1410).

3. L. de Laborde, *Glossaire français du Moyen Age*, 1872, p. 371 et suiv.

4. Les moufles étaient des gants sans doigts ; on disait aussi *moufles* pour désigner un objet sans valeur (Godefroy, ad. v. *Mofle*). — De Laborde, t. III, n° 6200, d'après British Museum, add. ch. 2415. Cf. Bibl. nat., Pièces orig., 985, Davy, 39.

5. Le 13 décembre 1410, Charles et ses frères reçurent une lettre de souffrance féodale remettant leurs hommages à un an (Arch. nat., K. 535, n° 25, fol. 12 v°).

6. British Museum, add. ch. 2417.

7. Arch. nat., K. 57, n° 7 ; extraits dans De Laborde, t. III, nos 6201-6204.

8. Bibl. nat., Pièces orig., 383, Boillefeves, 2.

9. Au mois de mars 1411 (Arch. nat., K. 535, n° 27, fol. 12 r°). Cf. Bibl. nat., Pièces orig., 2157, Orléans, 469.

6



voulait lui prêter. Sur un hanap d'or émaillé, garni de perles et de saphirs, Me Guillaume Cousinot, son conseiller, lui avança la somme de 100 francs[1].

Au mois de février 1411 le duc Jean de Bourgogne, rentré dans ses états, se jugea assez solide pour prendre l'offensive : il faisait déclarer au conseil qu'il savait par de nobles seigneurs que le comte d'Alençon, le duc de Bourbon, le Connétable levaient, comme autrefois, de nouvelles troupes pour marcher sur Paris; il ajoutait que le duc d'Orléans et le comte d'Armagnac avaient résolu de les suivre, d'entrer en force dans Paris, de décapiter un certain nombre de bourgeois, de dépouiller les autres, d'enlever le roi, la reine et le dauphin[2].

Le duc de Bourgogne aimait terrifier les Parisiens.

Il est toutefois certain que malgré la paix de Bicêtre les gens d'armes avaient continué à courir les champs[3]; que Jean de Croy, le premier chambellan du duc de Bourgogne, était détenu étroitement à Blois et interrogé sur le fait du défunt duc[4]; que Charles d'Orléans resserrait ses alliances[5], forti-

1. Bibl. nat., Pièces orig., 914, Cousinot, 15.

2. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 386.

3. Juvénal des Ursins, p. 449. — Le 30 décembre 1410, Jacques du Peschin, chambellan de Charles d'Orléans, était allé à Romorantin les faire déguerpir (Bibl. nat., Pièces orig., 2246, du Peschin, 44).

4. Monstrelet, t. II, p. 109.

5. A Romorantin, le 26 février 1411, il fait alliance avec Jean, comte d'Alençon (Arch. nat., K. 57, n° 1c). — Le 15 janvier 1411, une pension de 8.000 fr. était faite au comte d'Armagnac (Bibl. nat., Pièces orig., 2278, Plateau, 4); ce même jour des changeurs apportaient secrètement à Paris 17676 écus pour payer Robert de Bar (Bibl. nat., Pièces orig., 2291, Pisdœ, 12); le 28 janvier 1411, 858 l. sur les 2944, étaient distribuées par Jean de Coûtes aux chevaliers et écuyers de l'hôtel du duc de Bretagne (Bibl. nat., Pièces orig., 918, Coutes, 26); 3 mars, prêt de 1.000 écus d'or à Louis de Chalon, comte de Tonnerre (Bibl. nat., Pièces orig., 650, Chalon Orange, 16); le 24 mars, le comte d'Armagnac donnait encore quittance de 2.000 l. pour un voyage qu'il devait faire (Bibl. nat., Pièces orig., 93, Armagnac, 98); le 30 avril il faisait régler Hector de Pontbriand pour une mission en Bretagne (B. N., Bastard, 601).



fiait Coucy, Chauny, le Valois [1], Châteauneuf-sur-Loire [2], rassemblait vers lui des écuyers de Lorraine et de Champagne [3], faisait acheter des canons à Blois [4].

On imagina donc de charger le duc de Berry d'apaiser ses deux neveux, Orléans et Bourgogne [5]. Vers la fin du mois de mai Charles d'Orléans écrivait au roi qu'il était prêt à déposer les armes, si l'on poursuivait les traîtres qui hantaient sa cour : l'évêque de Tournai, le vidame d'Amiens, Jean de Nesle, chancelier de Monseigneur le Dauphin, le sire de Heilly, Charles de Savoisy, Antoine de Craon, Jean de Courcelles, Pierre de Fontenay, Antoine des Essarts, Moriset de Reilly ; il désignait comme coupables de la mort énorme et cruelle de Monseigneur son père, Jean de Nesle et le sire de Heilly, tous deux pensionnés par le duc de Bourgogne :

« Lesquelles choses, se ainsi vous les faites, je vous bailleray au plaisir de Dieu telle reponse et vous envoieray si clerement mes propos et intencions, que Dieu, vous et tout le monde par raison en serez contens. Et pour l'amour de Dieu, tres redoubté Seigneur, en ce ne vueillez faillir : Car autre fois, comme clairement j'aperçois, toujours seroient empechées mes requestes et supplicacions que je feroye dans les formes et raisons de justice... Et pour ce, mon tres redoubté Seigneur, ne me faillez pas : car je ne vous requiers tant seulement que ce qui est juste et raisonnable, comme il vous peut et à chascun clerement apparoir. Mon tres redoubté Seigneur, plaise vous me mander et commander vostre bon plaisir et au plaisir de Dieu je l'accompliray » [6].

1. British Museum, add. ch. 2604, 4304, 4307 (avril-juin 1411). — Le comte de Vertus occupait alors le Valois (Monstrelet, t. II, p. 114).

2. Bibl. nat., Pièces orig., 334, de Bezoux, 26.

3. Mai-juillet 1411 (Collection de Bastard, n°s 618, 620 ; Bibl. nat., Pièces orig., 494, Braquemont, 120).

4. Bibl. nat., Pièces orig., 2538, Romme, 14.

5. Monstrelet, t. II, p. 115 ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 40

6. Monstrelet (t. II, p. 120) nous a conservé une copie de ce document ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 410-412.



Sur quoi les bourgeois de la milice gardèrent de leur mieux les portes de la ville de Paris et l'on défendit à tous les autres de porter des armes [1].

Certes les prud'hommes incriminaient gravement la conduite de Charles d'Orléans et publiquement le peuple l'accablait de malédictions [2].

C'est pourquoi de Jargeau, le 14 juillet 1411, pour se disculper, Charles adressa un manifeste aux bonnes villes du royaume, au roi et à son conseil [3]; ces lettres, Juvénal des Ursins les estimait déjà prolixes, mais faites en bel et doux langage [4] :

« A vous, nostre tres redouté et souverain Seigneur le roy, nous, Charles, duc d'Orliens et de Valois, Phelipe, conte de Vertus, et Jean, conte d'Angolesme, freres, vos tres humbles fils et nepveuz, en tres humble recommandacion, subgection et toute obeissance, avons délibéré vous exposer et signifier conjointement, et chacun pour le tout, ce qui s'ensuit :

Jaçoit, nostre tres redouté et souverain Seigneur, que le cas de la tres douloureuse, piteuse et inhumaine mort de nostre tres redoubté Seigneur et pere, en son vivant vostre seul frere germain, soit fiché en vostre memoire, et sommes certains qu'il n'en est aucunement party, ains est enraciné en vostre cueur et ou plus profont des secrez de vostre recors : neanmoins, nostre tres redouté et souverain Seigneur, l'office de pitié, les droiz de sang, les devoirs de nature, et toutes les loys divines, canoniques et civiles, nous admonestent, voire contraignent, icelluy vous recorder et ramentevoir, mesmement aux fins cy apres eslevées et declarées :

1. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 412.

2. *Ibid.*, p. 418.

3. Arch. nat., K. 56, n° 18 ; fragments dans le ms. 249, fol. 83 de la Bibl. de Clermont-Ferrand ; éd. dans Le Laboureur, *Hist. de Charles VI*, 1663, t. II, p. 759. — C'est aussi la date donnée par Juvénal des Ursins, p. 459 et le Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 434. L'exemplaire reproduit par Monstrelet portait celle du 10 juillet (t. II, p. 149). — Ces lettres furent expédiées jusqu'à Liège, à Verdun, au comté de Namur, à Metz et au duc de Gueldres (Bibl. nat., Pièces orig., 1747, Loriot, 2).

4. Je suis le texte de Juvénal des Ursins, p. 450. — Les variantes de sens fournies par K. 56 n° 18 sont en notes.



Il est vray, nostre tres redouté et souverain Seigneur, que un nommé Jean, qui se dit duc de Bourgoigne, par une tres grant hayne couverte, qu'il avoit longuement gardée en son cueur, et par une faulse et mauvaise envie, ambition et convoitise de dominer et seigneurier et avoir auctorité et gouvernement en vostre royaume, comme il a bien clairement démonstré, et démonstre notoirement chascun jour, en l'an mille quatre cens et sept, le vingt troisiesme jour de novembre, fist tuer et meurtrir traistreusement vostre dit frere, nostre tres redouté Seigneur et pere, en vostre bonne ville de Paris, de nuict, par aguet lointain, de faict appensé et propos délibéré, par faulx, mauvais et traistres meurtriers affaictés et alloués pour ce faire, sans luy avoir monstré par avant aucun signe de malveillance, comme c'est chose toute notoire à vous et à tout le monde, avérée et confessée publiquement par ledit traistre meurtrier, qui est le plus faulx et desloyal traistre, cruel et inhumain meurtre qu'on puisse dire ne penser. Et pensons qu'il ne se trouve point escrit que oncques mais, à quelque occasion ce que peust estre, tel ne si mauvais ait esté fait ne pourpensé par quelque personne ne à l'encontre de quelque personne que ce ait esté.

Premierement pour l'horreur et cruauté abhominable dudit meurtre en soy, tant parce qu'ils estoient si prochains et si conjoints ensemble par sang et lignage, comme cousins germains enfans de deux freres. Ainsi il ne commist pas seulement crime de meurtre et homicide, mais commist avec ce le plus horrible des crimes, c'est à scavoir le crime de parricide, auquel les droicts ne savent imposer peines assez grandes, pour la tres horrible cruauté et abhominable detestation d'iceluy. Comme aussi qu'ils estoient confederés et alliés ensemble, par deux ou trois paires d'alliances, scellées les aucunes de leurs sceaux et signées de leurs propres mains, par lesquelles ils avoient promis et juré l'un à l'autre, sur les Saintes Euvangiles de Dieu et sur le Sainct Canon, pour ce corporellement touchans, présens aucuns prélats et plusieurs autres gens de grand estat, tant du conseil de l'un comme de l'autre... Et firent en outre, au regard de ce, plusieurs grandes et solennelles promesses, en tel cas accoustumées, car en signe et demonstrance de toute affection et perfection d'amour, d'une vraye unité, et comme s'ils eussent et peussent avoir un mesme cueur et courage, firent, jurerent et promirent solennellement vraye fraternité et compagnie d'armes ensemble, par especialles convenances sur ce faites. Laquelle chose doit de soy emporter telle et si grande loyauté et amour mutuel, comme scavent tous les nobles hommes. Et encores pour la plus grande confirmation desdites fraternité et compagnie d'armes, ils prirent et porterent l'ordre et le collier l'un de l'autre, comme c'est chose toute notoire.



Secondement par les manieres tenues par ledit traistre meurtrier au regart de l'execucion et commission dudit meurtre. Car luy feignant avoir avec vostre dit frere tout amour et loyauté, pour ce que dit est, conversoit souvent avec lui, et par especial en une maladie qu'il eut un peu avant que ledit meurtre fust commis en sa personne ; icelluy l'alla voir et visiter, tant à Beauté comme à Paris, et luy monstroit tous signes d'amour que freres, cousins et amis devoient et pouvoient porter et monstrer l'un à l'autre, jaçoit qu'il eust desja traité et ordonné sa mort, et que les meurtriers fussent ja par luy mandés en la maison louée pour eux receler et embuscher. Qui prouve et monstre trop clairement que c'estoit une bien cruelle et mortelle trahison. Et qui plus est, le jour de devant l'accomplissement dudit meurtre, vostre frere et luy, apres le conseil tenu à Sainct Pol, en vostre presence et des seigneurs de vostre sang et d'autres plusieurs, qui la estoient, prirent et mangerent espices et beurent ensemble et le semonnit[1] vostre dit frere à disner avec luy, le dimanche ensuivant, qui le luy accorda, jaçoit qu'il luy gardast telle fausse et corrompue pensée de le faire ainsi meurtrir honteusement et vilainement, qui est une chose trop abominable et horrible à ouyr seulement raconter. Le lendemain, non obstant toutes les promesses et choses dessus dites, luy comme obstiné en son desloyal propos, et en mettant à execution sa cruelle et corrompue volonté, le fit meurtrir le plus cruellement et le plus inhumainement qu'on veit oncques homme, de quelque estat qu'il fust, par les meurtriers alloués et affaités comme dit est, et qui ja par longtemps l'avaient espié et aguetté. Car ils lui coupperent une main toute jus, laquelle demoura en la boue jusques à lendemain ; apres ils lui coupperent l'autre bras par dessus le coute, tant qu'il ne tenoit que à la peau et outre lui fendirent et acravanterent[2] toute la teste en divers lieux et tant que la cervelle[a] en cheut presque toute en la boue, et le remuerent, toillerent[3] et traisnerent jusques ad ce qu'ils virent qu'il estoit tout roide mort. Qui est et seroit une tres grande douleur, pitié et horreur à ouyr reciter du plus bas homme et du plus petit estat du monde ! Ny oncques mais le sang de vostre noble maison de France ne fut si cruellement et honteusement respandu, ne dont vous, et ceux de vostre sang, et tous vos subjets et bienvueillans, devez avoir tel deuil, courroux et desplaisance, et mesmement la chose demeurant sans punition et reparacion quelconque, comme elle fait jusques icy...

1. De *semoner*, invita.
2. Broyèrent.
3. Souillèrent.

a. Juvénal dit *teste*.

Tiercement par les fausses feintes et damnables manieres tenues par ledit traistre meurtrier apres l'accomplissement dudit tres horrible et detestable meurtre. Car il vint au corps, avec les grands seigneurs de vostre sang, se vestit de noir, fut à son enterrement, feignant pleurer et faire deuil et avoir desplaisance de sa mort, cuidant par ce couvrir, celer et embler[1] son mauvais peché... Et en cette feintise persevera jusques à ce qu'il cognut et apperceut que son meffait venoit en clarté et lumiere, et estoit ja connu et descouvert par la diligence[a] qu'on avoit fait. Et lors il confessa ouvertement au roy de Sicile et à monseigneur de Berry, vostre oncle, avoir commis et fait perpetrer et commettre ledit[b] meurtre. Et dit que le diable le avoit tenté et surpris, lequel luy avoit fait faire, sans autre cause ou raison quelconque y assigner. Et aussy estoit ce la vérité ! Et non content d'avoir une fois tué et meurtry si damnablement son cousin germain, vostre seul frere, comme dit est, mais en perseverant en l'obstination[c] de son tres desloyal, faux et mauvais courage, s'est efforcé de le tuer et meurtrir encore unes fois, c'est à scavoir de vouloir esteindre, damner et effacer entierement sa memoire et renommée par fauls mensonges et controuvées accusations, comme la Dieu grace, il vous est bien apparu notoirement et à tout le monde... »

Charles rappelait comment « sa tres redoubtée dame et mère (à qui Dieu pardoint) si tres désolée et desconfortée, comme dame et créature quelconque pouvoit estre pour la perte de son seigneur et mary » était venue, avec son frère Jean, vers le roi implorer sa pitié ; comment de faux traîtres avaient empêché qu'on lui administrât justice ; comment, avec lui, Charles, elle était retournée vers le roi, rétorquant les fausses propositions du meurtrier, prenant conclusions et élisant procureur, suivant le style du royaume, sans obtenir aucune justice. Or, entré en force à Paris, le meurtrier avait déterminé l'entrevue de Chartres, où tout ce qui fut dit demeura de nulle valeur :

« Et de ce, en si tres grant humilité comme nous pouvons, vous supplions, resupplions, sommons et requerons tres instamment, et

1. Dérober.

a. De justice. — b. tristre. — c. Excusacion.



comme nostre tres redoubté et souverain Seigneur, selon les droits desquels les livres sont tous pleins, il nous soit loisible et permis pourchasser par toutes voyes, tant de faict comme autrement, la reparation dudit meurtre et de l'onneur de nostre dit tres redoubté Seigneur et pere, à qui Dieu pardoint, ainsi blessé de faict. Mais qui plus est, sommes ad ce tenus et obligés et nous est commandé par les droicts, à tres grandes et grosses peines. C'est à scavoir en peine d'encourir tache et notte d'infamie, de non estre censés et réputés ses enfants, ne luy appartenir en aucune maniere, estre réputés indignes de sa succession, de son nom, de ses armes et de sa seigneurie... Helas! notre tres redoubté et souverain Seigneur, il n'est si povre gentilhomme, ne homme de si bas estat en ce royaume, ne aultre quelconque à qui on eust si traistreusement et cruellement meurtry et tué son pere, ou son frere, que luy, ses parents et amis ne se fissent partie et ne poursuivissent[a] jusques à la mort à l'encontre dudit meurtrier. Et mesmement ledit malfaicteur, perseverant de plus en plus en l'obstination de son cruel et faux courage, comme fait notoirement le devant dit traistre et meurtrier, qui naguieres vous a osé escrire et en plusieurs autres lieux notables, qu'il a fait mourir vostre frere, à qui Dieu pardoint, nostre tres redouté Seigneur et pere, bien et deuement, desmentant pour occasion de ce, moy Charles, en plusieurs lieux, à quoy, pour le present, il me desporte de plus avant respondre. Car, comme dessus est dit, il vous appert bien clairement qu'il est menteur, mauvais, faux, traistre, cruel et desloyal meurtrier. Et moi, la Dieu grace, ay toujours esté, suis et seray net, sans reproche et vray disant. Nostre tres redouté et souverain Seigneur nous prions au benoist fils de Dieu qu'il vous doint une bonne vie et longue. En tesmoing de ce, nous, Charles, avons fait mectre nostre scel à ces presentes »[b].

a. N'en feissent poursuite. — b. Sy vous prions, tant affectueusement comme plus povons, que pour le bien et l'onneur de nostre tres redoubté et souverain seigneur, Monseigneur le roy, de son royaume et de sa seigneurerie et de sa justice, qui en ceste matiere ont esté et sont tant follez, et bleussiez, et vituperez, que oncques mais tant ne furent, ne on ne le pourroit assez dire ne exprimer, pour le bien aussy de toute la chose publique de ce reaume, et de vous mesmes, vous vueillez emploiez à la reparacion de ceste chose et nous aider, secourir et conforter, par toutes voyes et manieres à vous possibles, en demonstrant la foy et loyaulté que vous avez et devez avoir à nostre tres redoubté et souverain Seigneur, et le vostre, Monseigneur le roy. Car tout vray et loyal subgiet doit avoir desplaisance de l'injure faicte à son souverain Seigneur, pour et soy acquicter loyaulment envers luy, se doit employer à poursuir la repparacion d'icelle de toute sa puissance. En tesmoing, etc...



Ce pathétique manifeste ne fut pas sans produire une grande émotion[1] : Jean Sans-Peur y fit réponse par ses conseillers, qui reproduisirent les propositions de Petit ; elle parut à beaucoup de gens mal digérée[2]. Au roi Charles il se plaignait des choses injurieuses que le duc d'Orléans écrivait contre lui, et de ce qu'il avait fait sortir du conseil plusieurs personnages réputés amis de la maison de Bourgogne[3].

Le 18 juillet, de Jargeau, Charles d'Orléans, ainsi que ses frères, faisait porter par Orléans le héraut, leurs lettres de défi au duc de Bourgogne[4] :

« Charles, duc d'Orleans et de Valois, conte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy ; Philippe, conte de Vertus, et Jean, conte d'Angoulesme, freres, à toi Jean, qui te dis duc de Bourgongne.

Pour le tres horrible meurtre par toy fait en grand'trahison, d'aguet appensé, par mourdriers affectés, en la personne de nostre tres redouté seigneur et pere, Monseigneur Loys, duc d'Orleans, seul frere germain de Monseigneur le roi, nostre souverain Seigneur et le tien, nonobstant plusieurs sermens, aliances et compagnies d'armes que tu avois à lui, et pour les grans trahisons, desloyautés, deshonneurs et mauvaisetés que tu as perpetrées contre nostre dit souverain Seigneur, Monseigneur le roi et contre nous, en plusieurs manieres, nous te faisons savoir que de ceste heure en avant, nous te nuirons de toute notre puissance et par toutes les manieres que nous pourrons. Et contre toi, et ta desloyauté et trahison, appelons Dieu et raison en notre aide et tous les prudhommes de ce monde ! »

Charles appelait aussi à son aide archers et arbalétriers[5], malgré la défense du roi Charles[6] ; il asseyait une aide sur

1. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 434.
2. Juvénal des Ursins, p. 459.
3. Archives du Nord, B. 1406.
4. Archives du Nord, B. 1406 ; collection de Bastard, n° 631 ; Monstrelet, t. II, pp. 152-153.
5. Collection de Bastard, nos 625 et suiv.
6. Le 20 juillet, Charles VI promet à Charles d'Orléans, aux comtes de Vertus et d'Angoulême de venger la mort de leur père ; mais il leur enjoint de ne pas lever ni d'entretenir de troupes (Arch. nat., K. 57, n° 11).



son comté de Blois pour subvenir aux charges qu'il lui fallait supporter « pour servir Monseigneur le roy, en gardant son estat et seigneurie [1] »; il confiait la garde de Blois à Jean Prunelé et à Philippot de Vermuch [2], faisait fortifier Orléans [3]; Charles empruntait aussi à Hémon Raguier, trésorier de la reine, en son très grand besoin, la somme de 400 livres, qu'il s'engageait à lui rembourser le jour de la Purification Notre-Dame [4].

On assure que Jean Sans-Peur reçut avec joie le cartel injurieux des enfants d'Orléans. Il leur répondit sur le même ton, les traitant de menteurs et de traîtres suivant bien la trace de leur perfide père [5]; il annonçait aussi à la reine Isabeau leur châtiment tout proche [6].

Malgré le mandement royal défendant de servir les ducs d'Orléans et de Bourgogne, chaque parti continua à s'armer [7]. Jean Sans-Peur faisait venir les Anglais de Arundel [8]. Le comte de Saint-Pol souleva en sa faveur les bouchers de Paris, les Gois, les Sainctyons, les Tybers, ceux de Sainte-Geneviève, ceux de la grande Boucherie près le Châtelet, Caboche, l'écorcheur de bêtes, ce dernier de la boucherie

1. Bibl. de Blois, coll. Joursanvault, n° 1051; on nomma aussi cette compagne « le voyage ou il est [Charles d'Orléans] pour le bien et honneur du royaume », 4 sept. 1411 (*Ibid.*, n° 1057).

2. *Ibid.*, n°s 1052, 1061-1062, 1094.

3. *Ibid.*, n° 1056.

4. Bibl. de Blois, coll. sur le Blésois, n° 141.

5. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 436. — Le défi de Jean sans Peur est daté de Douai, le 14 août 1411 (Monstrelet, t. II, p. 153).

6. Lettre du 13 août (Juvénal des Ursins, p. 460-461).

7. Monstrelet, t. II, p. 159. — Bibl. nat., Pièces orig., 1831, Manteville, 7, 9; *Ibid.*, Pièces orig., 1648, de Laon, 9.

8. Walsingham, *Historia Anglicana*, II, 286; le 31 août, Jean Sans-Peur faisait garder la ville d'Arras et nommait le sire de Neuville, capitaine général d'Artois; il redoutait une attaque « de cellui qui se dit duc d'Orleans et de ses freres ». (Arch. com. d'Arras, BB. 5, fol. 18 v°.)



p oche l'Hôtel-Dieu. Ils prirent l'enseigne du duc de Bourgogne, qui était le sautoir, qu'ils nommaient croix de Saint-André, avec la fleur de lys au milieu. On y avait écrit : « Vive le Roy ! » Et tous la prenaient, femmes et petits enfants [1]. Quant aux bouchers ils saignaient professionnellement les bourgeois riches qu'ils désiraient piller : il suffisait pour cela de les dire « Armagnacs » [2].

Ainsi nommait-on les gens rassemblés par Charles d'Orléans, ceux-là portant les panonceaux à la devise de l' « Ortie » [3] ; ce surnom, ils le devaient aux terribles Gascons d'Albret et du connétable, répandus sur les frontières de Picardie [4], à Montdidier, à Ham, et dans le Rethelois. Les courses recommencèrent et les bandes se poursuivirent aux cris d' « Orléans » ou de « Bourgogne » [5].

Quant à Charles d'Orléans il venait de faire le rassemblement de ses troupes dans le Gâtinais [6].

La terreur était grande à Paris, où les chanoines de la Sainte-Chapelle, Bernardins, Mathurins, Carmes et parlementaires processionnaient en portant la grande et vraie croix de la Sainte-Chapelle [7]. A la fin de septembre, à Beaumont, Charles fit la revue de ses troupes où Lorrains et Allemands coudoyaient Italiens, Gascons et Bretons [8].

Suivant l'avis des plus anciens capitaines, Charles d'Or-

1. Juvénal des Ursins, p. 461.
2. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 445.
3. Charles d'Orléans avait fait peindre 3.900 panonceaux de cette sorte pour l'armée qu'il envoyait contre le duc de Bourgogne (De Laborde, t. III, nº 6220).
4. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 451-456.
5. Monstrelet, t. II, p. 165.
6. *Ibid.*, t. II, p. 170. Voir à ce sujet une curieuse lettre de rémission pour Philippot Ridel (Arch. nat., JJ. 165, fol. 69 vº).
7. Nicolas de Baye, t. I, p. 21.
8. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 482 ; Gruel, pp. 7-8. — Monstrelet (t. II, pp. 180-181) donne ainsi son itinéraire : Melun, la Ferté-sous-Jouarre, Arcy-en-Multien, Senlis, Beaumont.

léans donna l'avant-garde au comte d'Armagnac, l'arrière-garde au comte d'Alençon, les deux ailes aux autres princes, conservant pour lui la grosse bataille. Le chroniqueur ajoute qu'il y aurait eu lieu, en vérité, de louer l'habileté de ces dispositions s'il s'était agi d'aller combattre les ennemis du royaume ou ceux de la Groix[1].

C'est d'ailleurs comme tels qu'on les accueillit, les harcelant au passage, leur refusant l'entrée des villes où, du haut des remparts, les habitants faisaient pleuvoir sur eux, avec d'horribles injures, toutes sortes de projectiles[2]. Dans les campagnes enfin, entre la Seine et l'Oise, les paysans s'armaient pour la défense du roi : on les nommait « porte-piques » ou « brigands », car ils surgissaient, à l'orée des forêts, armés de bâtons, de vieilles épées rouillées, d'arcs de bois, ne connaissant ni amis ni ennemis[3]. Et, comme il fallait vivre, la grosse armée des Orléanais parcourait tout le Valois et le Soissonnais, ce qui donnait à penser que le duc d'Orléans songeait plus à se divertir ou à inquiéter les Parisiens par ses marches et contre-marches, qu'à combattre l'ennemi qu'il avait défié. Bientôt Charles avait épuisé les ressources du pays et celles de ses sujets; les habitants, ceux même de ses villes de Clermont et Beaumont, prenaient la fuite[4].

Devant Montdidier les Orléanais rencontrèrent enfin les troupes que Jean Sans-Peur venait de lever en Flandre et en Artois[5], compagnons des milices des bonnes villes, bien armés et embâtonnés, suivis de nombreux chariots et ribaudequins[6]. Ils arrivaient de Ham qu'ils venaient

1. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 412.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 480.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 456.
4. *Ibid.*, t. IV, p. 454.
5. Vers la fin de septembre, dit le Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 484.
6. Monstrelet, t. I, p. 182.



de piller et d'incendier horriblement [1]. Ces terribles Flamands, qui avaient alors leurs chariots lourds de pillages, ne se souciaient pas d'aller se battre ; ils rentrèrent chez eux, se jetèrent dans les vignes où ils dévoraient les vendanges, eux et leurs chevaux, si bien qu'ils y crevèrent [2].

Le duc d'Orléans et les princes, qui désiraient mettre le roi dans leur bande [3] et se faire rendre les maisons qu'on avait saisies sur eux [4], ne songèrent pas, comme l'aurait voulu le connétable, à poursuivre le duc de Bourgogne : ils marchèrent de suite sur Paris [5].

Le 4 octobre Charles d'Orléans passait devant Paris avec sa cavalerie. La ville, bien fortifiée, lui refusa l'entrée : il s'établit donc, avec ses troupes, à Saint-Ouen et dans les villages voisins, et, quelques jours après, mit le siège devant Saint-Denis [6].

La ville se défendit du mieux qu'elle pût et l'on improvisa des machines avec les charpentes de la foire du Lendit ; mais surtout la Vierge et le saint firent en ces jours tomber des torrents de pluie, si bien que l'assaut fut différé [7]. Cette année-là Monseigneur Saint Denys fut fêté bien tristement, portes closes et sans sonneries de cloches. Le 11 octobre la ville se rendait pour éviter l'assaut du connétable.

Certes Allemands, Bretons et Gascons n'auraient rien tant désiré que de la piller [8]. On la remit en garde à l'arche-

1. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 466 ; Monstrelet, t. II, p. 199.
2. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 484 ; Monstrelet, t. II, p. 186.
3. Monstrelet, t. II, p. 187.
4. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 489.
5. Juvénal des Ursins, p. 463.
6. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 492 ; la lettre des capitaines orléanais à l'Université de Paris est datée de Saint-Ouen, le 9 octobre (F. Guessard, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. IX, p. 473).
7. *Ibid.*, p. 496.
8. *Ibid.*, p. 504.



vêque de Sens qui, au lieu de mitre, coiffait si bien le bassinet, maniait la hache comme il portait la crosse[1]. Quant aux Parisiens ils se montrèrent irrités de la prise de Saint-Denis, qui leur semblait comme la fille chérie de la capitale, par où leur venaient le poisson de mer de Normandie et de Picardie, le bois à brûler et le pain[2]. Ils se répétaient, horrifiés, que les religieux de Saint-Denis avaient remis au duc d'Orléans le sceptre, le diadème et les insignes de la royauté; qu'on l'avait fait monter sur un trône en lui baillant, avec les cérémonies accoutumées, l'oriflamme[3]. Et les Parisiens croyaient savoir que Charles avait promis aux siens de les laisser faire main basse sur tout ce qu'ils trouveraient; que les princes, ses alliés, n'avaient d'autre but que de se partager les seigneuries de France et de le faire roi[4].

Une autre nouvelle mit le comble à leur indignation. Le 12 octobre 1411 les gens du duc d'Orléans s'emparèrent du pont de Saint-Cloud; ce qui permit aux Bretons, Gascons et Allemands de dévaster de nouveaux villages en traversant la Seine[5].

Le 16 octobre, à l'octave de la saint Denys, Charles d'Orléans et ses alliés, Bourbon, les comtes de Vertus, d'Armagnac et d'Alençon, étaient pourtant venus, bien dévotement, entendre à l'abbaye une messe basse, baiser les

1. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 508.

2. *Ibid.*, p. 508.

3. *Ibid.*, p. 514. — Déjà, le 26 septembre 1411, Charles VI avait écrit aux milices flamandes de la compagnie de Jean sans Peur pour les remercier de l'aide donnée contre les rebelles « qui se sont vantez faire nouveau roi. » (Cité d'après l'original de Gand, par Huillard-Bréholles, *La rançon du duc de Bourbon*, p. 4, n. 1).

4. Manifeste des princes et des chefs du parti armagnac sous forme de lettre au roi (1411, 9 octobre, Saint-Ouen), p. p. Douët-d'Arcq, *Pièces inédites*, t. I, p. 344-346; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 492.

5. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 508, 513; Monstrelet, t. II, pp. 192-193. — Cf. lettre missive du roi Charles VI aux consuls et habitants d'Albi sollicitant l'envoi immédiat de gens d'armes (Arch. com. d'Albi, AA. 26).



saintes reliques et, sans avoir rien mangé, s'en étaient retournés à Saint-Ouen. Ce dont la calomnie s'empara [1]. Mais c'est aussi un fait que Bretons et Gascons pillaient les églises comme des Sarrasins [2], que le roi, pour la troisième fois, venait de déclarer les Orléanais ses ennemis [3]. Les Parisiens, même avec l'écharpe blanche [4], n'osaient plus sortir de la ville ; ils avaient laissé leurs vendanges à la merci des oiseaux et des vents ; comme on n'osait ni descendre ni monter la Seine pour se procurer du bois, on brûla les meubles, les charpentes des maisons, les échalas des vignes, les fougères et jusqu'aux arbres fruitiers : l'hiver commençait très rigoureusement. Mais, pour se venger, les Parisiens brûlèrent aussi ce bel hôtel de Bicêtre, si élégant, où le duc de Berry avait rassemblé, dans une grande salle dorée et percée de verrières, sa collection des portraits des empereurs grecs et romains, ainsi que celle des rois de France [5].

Le 23 octobre [6] Jean Sans-Peur entrait dans Paris aux flambeaux et aux cris de « Noël », accompagné d'une grosse compagnie d'Anglais ; on logea les gentilshommes dans les maisons des bourgeois Orléanais ; quant aux Anglais, dont personne ne voulut, ils trottèrent toute la nuit, et finirent par occuper Saint-Martin des Champs [7]. Les Orléanais, malgré les conseils du connétable, n'avaient même pas tenté de

1. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 514.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 518.

3. 3 octobre 1411 (Arch. nat., K. 57, n° 13. Cf. *Recueil des ordonnances*, t. XI, p. 635 ; Monstrelet, t. II, p. 195) ; 13 octobre 1411 (Monstrelet, l. I, ch. 85) ; 14 octobre (Arch. nat., K. 57, n° 13[2] ; Monstrelet, *Ibid.*).

4. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 518.

5. *Ibid.*, t. IV, p. 318-322 ; Monstrelet, t. II, p. 197.

6. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* (p. 14) et Monstrelet (t. II, p. 198) donnent cette date. Suivant le Religieux de Saint-Denys (t. IV, p. 256) le 23 octobre Jean sans Peur sortait de Pontoise ; le 30 seulement il aurait été à Paris, suivant Juvénal des Ursins (p. 466).

7. Monstrelet, t. II, p. 199 ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 526.



s'opposer à l'entrée du duc de Bourgogne. Ils avaient perdu ce jour-là une grande chance [1].

Les Armagnacs se rassemblèrent toutefois à Saint-Denis, où leurs bandes incendièrent les granges du Lendit. De vives plaintes furent adressées à Charles d'Orléans qui dut se contenter de répondre : « Quand nous aurons mené à fin notre entreprise nous prierons le roi d'accorder aux marchands, comme dédommagement, la permission d'exercer le commerce au Lendit ». En attendant les églises étaient transformées en écuries, les autels, en mangeoires pour les chevaux.

Les Armagnacs allaient d'ailleurs affamés, épiés par les brigands et sans argent [2]. Ils tournaient dans cette pensée autour de Saint-Denis.

Un matin, après la messe, Charles d'Orléans fit réunir dans le réfectoire le vénérable abbé et les religieux de l'abbaye. Le comte d'Armagnac, dans un petit discours, leur rappela les fatigues que les seigneurs présents avaient endurées pour le triomphe de la justice ; qu'ils avaient à cette fin réuni une invincible armée qui, depuis longtemps, attendait l'argent de sa solde : qu'unanimement ils avaient pensé qu'il fallait y suppléer à l'aide du trésor de la reine confié à leur garde ; qu'ils étaient prêts à leur donner décharge régulière des sommes reçues.

Les religieux ne paraissaient pas comprendre. Sur ce, le connétable se fit ouvrir brutalement la porte du trésor de Saint-Denis, ses gens crochetèrent les coffres et s'emparèrent des vases d'or [3].

Cette affaire causa à Paris autant d'horreur que d'envie.

1. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 524, 526.
2. *Ibid.*, p. 528.
3. *Ibid.*, p. 530-532.



Quant aux religieux ils cherchèrent dans leurs archives le privilège par lequel le pape Urbain, de sainte mémoire, avait jadis frappé du glaive spirituel les grandes compagnies; les canonistes jugèrent qu'il avait encore tout pouvoir [1]. De solennelles processions furent faites à Paris : on y lut plusieurs fois le mandement d'excommunication contre les ducs d'Orléans, d'Armagnac et leurs complices [2].

C'est un fait que les Parisiens supportaient difficilement de voir les Orléanais campés si près de leur bonne ville, au pont de Saint-Cloud, d'où impunément ils faisaient toutes sortes de courses et de cruautés; ils en souffraient comme d'une épine que chacun d'eux aurait eue dans l'œil [3]. C'est pourquoi, le 9 novembre 1411, par une nuit très froide et par la gelée, gens d'armes et Parisiens partirent en grand secret de Saint-Jacques pour attaquer la ville de Saint-Cloud. Ils pouvaient être, outre les Anglais et les Français, deux mille compagnons, armés de haubergeons et de gros bâtons. On estimait à quinze cents les chevaliers, écuyers d'élite, Bretons, Auvergnats et Gascons qui occupaient Saint-Cloud, fortifiée seulement à l'aide de tonneaux remplis de pierre [4]. A huit heures du matin les Parisiens étaient devant Saint-Cloud et déjà les bateaux chargés de poix, descendus par la Seine, avaient communiqué le feu aux arches de bois qui soutenaient le pont sur le fleuve. L'assaut est donné à la ville et, trois heures durant, on s'égorge. Or, à l'heure même où, à Notre-Dame de Paris, à cierges éteints et au glas des cloches, on les déclarait excommuniés, 900 chevaliers et écuyers Orléanais étaient tués [5]. Aussi furent-ils abandonnés sur les

1. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 534.
2. *Ibid.*, p. 550.
3. *Ibid.*, p. 554.
4. *Ibid.*, p. 556 ; Monstrelet, t. II, p. 205 ; Juvénal des Ursins, p. 467.
5. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 560-562 ; Monstrelet, t. II, p. 206.

7

champs, sans être enterrés ; là les oiseaux et les loups dévorèrent leurs charognes [1].

Quand Charles d'Orléans et les princes accoururent de Saint-Ouen, ils n'eurent pas à dépasser Montmartre : la ville de Saint-Cloud était déjà aux mains des Parisiens. Sans perdre de temps ils plièrent donc bagages et, de nuit, repassèrent le pont de bois qu'ils avaient construit sur la Seine [2]. Au lieu de les poursuivre, les Parisiens demeurèrent à piller Saint-Denis à leur tour [3]. Charles d'Orléans marchait sur Etampes, puis gagnait Orléans [4].

Le chroniqueur conclut : « ainsi le duc d'Orléans, quérant venger la mort de son père, acquit grand honte et pertes de gens » [5]. Certes il dut racheter de nombreux prisonniers à Saint-Cloud [6] et, le 13 novembre, Jean d'Alençon lui avançait 1.000 l. t. contre une nef d'or de l'abbaye de Coulombs [7].

Ce jour-là un frère mineur, au cimetière devant le parvis de Notre-Dame de Paris, lut encore, en présence du duc de Bourgogne, les bulles d'Urbain V, dénonça le duc d'Orléans et ses complices comme excommuniés [8]. Le lendemain le roi Charles fut à l'église Notre-Dame ; le soir au Louvre, il dînait entre le comte d'Arondel, Anglais, et Jean Sans-Peur [9].

A cause de l'hiver, on ne poursuivit pas les Orléanais [10] :

1. Monstrelet, t. II, p. 209.
2. *Ibid.* — Walsingham, *Historia Anglicana*, II, p. 286.
3. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 564.
4. Monstrelet, t. II, p. 209 ; Juvénal des Ursins, p. 467.
5. Monstrelet, t. II, p. 209.
6. Rançon de Malestroit, chevalier, 1.000 l. (British Museum, add. ch., 3444-3446) ; celle de son chambellan, Arnaut Desbordes (add. ch., 3418) ; de Guillaume du Bez, écuyer du duc de Bourbon (add. ch., 3415 et 3416).
7. Arch. nat., K. 535, n° 27, fol. 4 r°.
8. 13 novembre 1411 (Monstrelet, t. II, p. 210).
9. Monstrelet, t. II, p. 211.
10. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 568.



on se contenta de les inquiéter sur leurs frontières. Waleran de Luxembourg, chargé de mettre en la main du roi le Valois, le comté de Clermont, Beaumont et Coucy [1], soumit Crépy, Pierrefonds, la Ferté-Milon et Coucy [2]; Philippe de Cervolles, Vertus, Moyniers en Champagne; ceux de Clermont se rendirent sans résistance au vidame d'Amiens [3]. Quant au dauphin, récemment armé chevalier, il alla lui-même soumettre Etampes et Dourdan [4]. En Orléanais, par contre, le comte de la Marche, qui conduisait l'avant-garde de l'armée royale, fut détroussé au Puiset, mené prisonnier à Orléans, où Charles lui fit d'abord un accueil honorable : après quoi on le garda dans une grosse tour [5].

Et les hommes d'armes continuèrent, comme par le passé, à courir en Beauce et en Orléanais, enlevant le bétail, crochetant dans les églises châsses et reliques, tyrans cruels qui eussent mérité d'être engloutis vivants comme Dathan et Abiron. Chaque jour les pauvres campagnards venaient implorer, à genoux, la protection du roi Charles, répétant les paroles du divin Psalmiste : « *Disperge eos in virtute tua et depone eos, protector noster, Domine* » [6].

Ce n'était pas Charles d'Orléans qui aurait pu s'opposer à de tels ravages. On savait depuis longtemps, dans sa bande, combien les cruautés des Bretons et des Armagnacs avaient compromis la cause des alliés [7]. Les marchands ne

1. Arch. nat., K. 535, nº 27, fol. 18 vº.
2. Monstrelet, t. II, p. 212 et suiv. ; la capitulation de la Ferté-Milon est du 6 décembre 1411 (Arch. nat., K. 57, nº 14).
3. Monstrelet, t. II, pp. 217-219.
4. *Ibid.*, t. II, pp. 222-223.
5. Juvénal des Ursins, p. 468 ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 578 et suiv.
6. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 622.
7. L'archevêque de Sens l'avait dit au Religieux de Saint-Denys (t. IV, p. 518).

venaient plus à Blois et la draperie souffrait de la guerre [1]. Charles engageait ses joyaux à Orléans, petites croix d'or, miroirs, reliquaires, cages à oiseaux, couvertures de livres dorées, aiguières [2]. Vers ce temps-là, en son grand besoin et nécessité, Pierre de Vaulx, son physicien, lui baillait six tasses d'argent à convertir pour ses affaires [3]; deux bourgeois de Blois, Jean Habert et Thibaud du Fot, lui prêtaient « libéralement » la somme de 15 livres [4]. Ce n'étaient pas là de grandes libéralités.

Le 16 janvier, l'an 1412, le roi Charles recouvra la santé, à la grande joie de ses sujets [5]. On l'informa que les princes, ses cousins, avaient été déclarés ennemis publics, qu'ils avaient médité d'assiéger Paris et couraient encore par le royaume. On n'eut guère de peine à lui persuader que tous les malheurs présents venaient des Armagnacs [6] : au mois de mars il délibéra en son conseil d'aller lui-même tenir les champs contre ces maudits Armagnacs et poursuivre son oncle de Berry [7].

Quant à Charles d'Orléans il mandait à son secrétaire de lever une aide sur les vins et blés d'Orléans pour venger la « très cruelle et très inhumaine mort de son père » et mettre le roi « hors du servage de celui qui se dit le duc de Bourgogne » [8]. Il venait de faire vendre une partie de sa vaisselle

1. Bibl. de Blois, coll. Joursanvault, nos 1073, 1074, 1079.

2. Arch. nat., K. 535 ; extraits dans De Laborde, t. III, no 6211.

3. De Laborde, t. III, no 6221.

4. Bibl. de Blois, coll. Joursanvault, nos 1476-1477. — Le 9 février 1412, Oudin Bernard, son receveur d'Orléans, lui avançait 300 écus d'or (Bibl. nat., Pièces orig., 1510, Henry, 4).

5. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 594.

6. *Ibid.*, p. 594-600.

7. Juvénal des Ursins, p. 470 ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 630.

8. Bibl. nat., Pièces orig., 2157, Orléans, 478.



d'argent pour payer les capitaines [1]; Jean Martin lui avait fourni des toiles, des papiers d'or et d'argent pour faire 4.200 panonceaux et deux grands étendards où resplendissait le mot « *Justice* » : ils étaient destinés à son armée en marche contre Jean Sans-Peur [2].

C'était un fort bon homme, déjà bien âgé, que le duc de Berry, pacifique, aimant surtout les clercs grands parleurs, les délicates architectures, les chapelles flamboyantes, les musiciens, les beaux manuscrits enluminés, les tableaux et les châsses, très amoureux de sa jeune épouse, Madame Jeanne de Boulogne qu'il chérissait comme le pastoureau sa bergère [3]. Il était l'oncle du roi Charles, le parrain du dauphin qu'il avait désigné comme son héritier, et venait d'être déclaré ennemi public [4] !

Après les fêtes de Pâques le roi Charles, toujours prompt et chevaleresque, allait prendre l'oriflamme à Saint-Denis (4 mai 1412) ; le 26 son avant-garde arrivait devant la Charité-sur-Loire [5]. Certes Jean Sans-Peur ne lui donnait aucun répit et, malgré une terrible ruade qu'il avait attrapée à Melun, le roi dut marcher sans repos ; si bien même que la veille et le jour où l'Eglise célèbre la descente du Saint-Esprit Paraclet il entendit seulement une messe basse [6]. Le 9 juin Charles VI était devant la cité de Bourges, forte et peuplée, assise sur la rivière d'Yèvre [7]. La grosse armée campa sur une aulnaie devant la ville, puis l'investit en descendant le long

1. Bibl. de Rouen, coll. Leber, 3424 (Orléans, 31 janvier).
2. Bibl. de Rouen, coll. Leber, 5683 (20 janvier).
3. Voir en 1389 la pastourelle composée par Froissart à l'occasion de son mariage (éd. Buchon, t. III, p. 531). Cf. Froissart, t. II, p. 757-758.
4. Christine de Pisan, p. 246 ; A. de Champeaux, *Les travaux d'art du duc de Berry* ; L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. II, p. 220 et suiv.
5. Juvénal des Ursins, p. 471.
6. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 636.
7. Juvénal des Ursins, p. 471 ; Monstrelet (t. II, p. 270) dit le 11.



de ses rives[1] : car le bon duc de Berry avait fait dire qu'il tenait la ville rendue au roi et à monseigneur le dauphin, mais non à certaines gens qu'il serait plus honorable pour lui de n'avoir pas en sa compagnie, et qu'il garderait sa cité le mieux qu'il lui serait possible[2]. Pour cela il avait engagé ses bijoux et jusqu'aux reliques de la Sainte Chapelle[3] ; de son côté Charles d'Orléans avait fait porter à son oncle de Berry certains joyaux d'Orléans que menait une voiture à cinq chevaux[4].

De la plaine aux murailles et des murailles à la plaine, volaient traits de canons, d'arbalètes et de bricoles. On échangeait aussi des injures. Ceux de Bourges criaient : « Faux traîtres ! Bourguignons ! Vous avez ici amené le roi enclos en sa tente comme non bien sain de propos et de pensée ! Votre Duc est un faux homicide ! S'il n'eût été là nous aurions ouvert les portes au roi et lui eussions fait obéissance ! » Et ceux de Bourgogne répondaient : « Faux traîtres ! Armagnacs ! Rebelles contre le roi et souverain seigneur ! » Le duc de Bourgogne écoutait froidement de telles injures ; il pensait seulement les venger par des décharges de sa forte artillerie[5].

Tel n'était pas l'avis du dauphin qui devait un jour hériter d'une si belle cité, ennoblie de fines architectures, la belle cathédrale de Saint-Etienne, la Sainte Chapelle, qui semblait une châsse[6]. Il fit défense aux canon-

1. Monstrelet, t. II, p. 272.
2. Juvénal des Ursins, p. 471.
3. *Ibid.*, p. 473.
4. Bibl. nat., Pièces orig., 2291, Pisdœ, 13. — Le 14 mars 1412, Charles mandait à son trésorier de payer à Arnoul Belin, trésorier de la Sainte Chapelle de Bourges, 1.500 l. en remboursement d'un prêt (Bibl. nat., Pièces orig., 269, Belin à Bourges, 2).
5. Monstrelet, t. II, p. 274.
6. *Description générale du païs et duché de Berry par N. de Nicolay l'an* 1567. Châteauroux, 1883, p. 27 et suiv.



niers de lancer contre la ville leurs boulets de pierre [1]. Et comme, malgré l'investissement, des vivres continuaient à entrer dans Bourges par le Nivernais et la Charité-sur-Loire, l'armée royale manquant d'eau potable, de vivres et d'argent, l'oncle, le neveu et le parrain se mirent facilement d'accord [2].

On vit le duc de Berry, portant, malgré ses soixante-dix ans, épée, dague, hache d'armes, capeline d'acier sur sa jaquette de pourpre à la bande et semée de marguerites, venir trouver son neveu et son filleul, sur un petit marais échafaudé. On s'embrassa [3]. Mais quand le duc de Berry baisa le dauphin, à qui il remit les clefs de la belle cité de Bourges, les larmes lui tombaient des yeux [4].

Apercevant le duc de Bourgogne il lui dit avec finesse : « Beau neveu, j'ai mal fait et vous encore pis. Faisons et mettons peine que le royaume demeure en paix et tranquillité. » [5] On donna lecture des articles de la paix de Chartres [6].

Ainsi le roi Charles reprit le chemin de Paris le 40e jour du siège [7]. A la Charité-sur-Loire on rencontra les procureurs de Charles d'Orléans et ceux de ses frères. Ils promirent de même d'observer la paix et de se trouver à Auxerre [8]. Sur quoi le roi Charles défendit à tout jamais de prononcer le nom d' « Armagnac » [9].

1. Monstrelet, t. II, p. 282.
2. Juvénal des Ursins, p. 473 ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 678-684.
3. Monstrelet, t. II, p. 284.
4. *Ibid.*, t. II, p. 287 (15 juillet 1412).
5. Juvénal des Ursins, p. 474.
6. Arch. nat., K. 57, nº 20¹ ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 692 et suiv. (12 juillet).
7. Monstrelet, t. II, p. 589.
8. *Ibid.*
9. *Ibid.* ; le 9 août, l'excommunication des princes fut levée (Juvénal des Ursins, p. 472) ; puis la mainmise sur les biens des partisans du duc d'Orléans (Bastard, nº 651).

A Auxerre le roi manda ses grands seigneurs, les gens d'église et ceux des bonnes villes.

Le lundi qui suivit l'Assomption le duc d'Orléans et le comte de Vertus y vinrent aussi, encore tout vêtus de deuil, avec 2.000 combattants[1]. L'assemblée se tint dans la plaine, hors de la cité, près d'une abbaye de nonnains[2]. Le dauphin, le roi de Sicile, les ducs de Bourgogne et de Bar les attendaient là, sur un échafaud. Charles et ses frères firent le serment solennel d'entretenir les traités ; le comte de Vertus, celui d'épouser la fille du duc de Bourgogne[3]. Ils renonçaient en outre à toute convention avec le roi Henry d'Angleterre[4], à toute alliance contre Bourgogne[5]. Ce jour-là les cloches de la ville sonnèrent et l'on chanta dans la cathédrale un solennel *Te Deum*. Les princes y assistèrent, à genoux[6]. Après quoi on servit un riche dîner, suivi de jeux divers. Le plus apprécié des bonnes gens des communes ce fut de voir Monseigneur d'Orléans et Monseigneur de Bourgogne chevaucher le même cheval. Et, devant ce miracle de Dieu, à hauts cris, le peuple criait : *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis, alleluia, alleluia*[7] !

1. Le 22 août (Monstrelet, t. II, p. 292 ; Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 708.) — Le Religieux de Saint-Denys (t. IV, 708) dit que l'on attendit un peu les frères d'Orléans. Juvénal des Ursins (p. 474) a recueilli le bruit qu'ils ne se rendirent pas à Auxerre, craignant d'y être assassinés ; le roi les aurait mandés à Melun où ils auraient juré la paix comme les autres. — On voit que le 24 août Charles d'Orléans, de Coucy, mandait de payer à Alain de Beaumanoir, écuyer, serviteur de Richemont, qui venait lui apporter des nouvelles, la somme de 20 écus d'or (Bastard, 653). — Le lendemain, il faisait rembourser à Jean de Craon, seigneur de Montbazon, 200 l. prêtées en son très grand besoin (*Ibid.*, 654).

2. Monstrelet, t. II, p. 292.

3. Arch. nat., K. 57, n° 26.

4. 22 août (Arch. nat., K. 57, nos 20, 21, 22, 23).

5. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 708-718.

6. *Ibid.*, p. 718.

7. Arch. nat., K. 57, n° 23 ; Monstrelet, t. II, p. 294. — Le 27 août 1412 fut publié au Parlement le traité de paix du 22 août (Dom Plancher, *Hist. de Bour-*



Charles d'Orléans, en armes [1], accompagna le roi à Melun [2] puis à Vincennes [3]. Le dimanche 23 octobre [4] le roi Charles fit son entrée à Paris, où petits et grands le reçurent à grands cris de « Noël », feux de joie, beuveries et mangeailles. Le dauphin, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, le comte de Vertus, frère de Charles d'Orléans, l'accompagnaient.

Quant à Charles il était demeuré à Vincennes avec la reine Isabeau et le duc de Berry ; quelques jours après, il accompagna la reine qui allait se loger à Saint-Pol : mais quand elle vint près de Paris, il la quitta pour se rendre dans son comté de Beaumont, si ravagé par Waleran de Luxembourg [5].

Certes, Charles d'Orléans aurait eu toute raison de se réjouir si, comme venait de le faire l'an passé le duc de Bourgogne, il n'avait eu le malheur de demander dans sa querelle des secours aux Anglais [6]. Pendant le siège

gogne, t. III, p. 295-296) ; au mois d'octobre le comte d'Armagnac demanda à être compris dans cette paix (Dom Vaissète, *Hist. du Languedoc*, n. éd. t. XI, 1957-1960).

1. Le 3 octobre à Charenton il paye 2.000 l. t. à Pontaut de la Tour pour le service de ses gens d'armes et archers (British Museum, add. ch., 3419-3421).

2. De Melun, le 7 septembre, Charles VI annonçait au Parlement le traité fait entre les princes et mandait de le faire crier dans les carrefours : Charles d'Orléans et le comte de Vertus sont parmi les témoins (Arch. Nat., K. 60, n° 3).

3. Voir l'Itinéraire qui suit.

4. Bourgeois de Paris, p. 27.

5. Monstrelet, t. II, p. 303 (Voir l'Itinéraire).

6. 1412, 18 mai, Bourges. Traité conclu entre Henry VI, Jean, duc de Berry, Charles d'Orléans, Jean, duc de Bourbon, Jean, comte d'Alençon. Le duc d'Orléans possédera, sa vie durant, le comté d'Angoulême dont il recevra l'investiture du roi d'Angleterre qui, pour plus de sûreté, occupera Châteauneuf-sur-Charente ; ledit duc devra établir dans ses châteaux de bons et loyaux capitaines qui devront en faire remise après le trépas du duc : celui-ci recevra de plus du roi d'Angleterre l'investiture du Périgord (Rymer, *Fœdera*, t. VIII, p. 738). Le 20 mai, de Londres, Henry lui promettait aide et assistance, comme il est tenu de le faire envers les bons et fidèles vassaux de la couronne d'Angleterre (*Ibid.*, p. 743). Le 8 juin, à Westminster, une convention était passée entre le roi Henry et Thomas, son sénéchal, au sujet de l'envoi à Blois de 1.000 hommes d'armes et 3.000 archers



de Bourges, 1.000 hommes d'armes et 3.000 archers commandés par Thomas de Lancastre, duc de Clarence, et John Cornwall, étaient descendus à Saint-Wast en Cotentin [1]. Ils arrivaient après la paix faite, tandis que les princes auraient eu grand désir de renoncer à leur malheureuse alliance [2]; on ne savait plus comment faire déguerpir ces Anglais qui causaient, dans les pays où ils passaient, d'innombrables maux [3].

Le duc de Berry était ruiné; il avait vendu les reliquaires de la Sainte-Chapelle de Bourges et ceux des autres églises pour payer les gens de ses garnisons [4]. Charles n'en valait guère mieux : ses pays avaient été ravagés [5]; ses forteresses du Valois demeuraient encore aux mains du comte de Saint-Pol, qui faisait vendre jusqu'aux tuyaux de plomb de Coucy [6] et incendier Pierrefonds [7]. Comment aussi arriver au traité qui mettrait fin à cette pillerie des Anglais ?

Après des pourparlers d'un mois les ambassadeurs de Charles d'Orléans consentirent aux conditions suivantes : les

d'Angleterre sur la demande des ducs de Berry, d'Orléans et de Bourbon, des comtes d'Alençon et d'Armagnac, du sire d'Albret, comme suite à leur désir de remettre le duché de Guyenne au roi d'Angleterre (*Ibid.*, p. 745). Cf. Walsingham, *Historia Anglicana*, II, 288.

1. Juvénal des Ursins, p. 473.

2. 1412, 26 septembre. Réponse de Thomas, duc de Clarence, à Charles, duc d'Orléans, aux ducs de Bourbon et de Berry, sur leur renonciation à leur alliance avec les Anglais (Champollion-Figeac, *Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre*, t. II, p. 330). Lettre des princes et de Charles d'Orléans à l'empereur Sigismond, de Vincennes, le 20 octobre 1412, en faveur de la paix (Bibl. nat., ms. lat. 15173, fol. 234).

3. Ils débarquèrent le 10 août 1412 et la paix avait été arrêtée le 12 juillet (G. Dupont-Ferrier, *La captivité de Jean d'Orléans*, dans la *Revue Historique*, 1896, t. LXII, p. 43).

4. Juvénal des Ursins, p. 474.

5. Arch. communales d'Orléans, CC. 543-544.

6. Religieux de Saint-Denys, t. IV, p. 770.

7. Monstrelet, t. II, p. 304.



Anglais rentreraient chez eux avant le 1er janvier 1413 sans piller sur leur route ; ils recevraient 150.000 écus pour leurs gages. Cette somme devait être garantie par des joyaux (dont la belle croix de Berry estimée à elle seule 40.000 livres) et par sept otages qui seraient délivrés au fur et à mesure des payements : Guillaume le Bouteiller, Archambaud de Villars, Hector de Pontbriand, Jean Davy, Macé le Borgne, Jean de Saveuses, le plus illustre enfin, le plus cher au cœur de Charles, Jean d'Angoulême, son propre frère, âgé de douze ans seulement[1]. Cela ne suffisait pas encore : de sa propre autorité l'insatiable duc de Clarence ajouta 60.000 écus à la somme déjà convenue[2]. Charles acheta, pour 70 écus d'or, à Jean de Prusse, physicien demeurant à Orléans, une haquenée de poil noir et la donna à son jeune frère, qui, en cet équipage, s'en fut trouver Clarence[3]. Les Anglais ne voulaient pas quitter un si bon pays, où Clarence se faisait délivrer chevaux et présents[4] ; ils prirent à grand'-peine le chemin de Bordeaux, arrêtant les vins sur la Loire[5], grappillant, s'emparant des places qu'ils traversaient, prenant, disait-on, jusqu'aux petits enfants ; ainsi ils brûlèrent Beaulieu près de Loches, Buzançais, ravagèrent le Poitou, arrivèrent en pays bordelais où ils prirent la mer, enfin[6].

1. Original du traité de Buzançais du 14 novembre 1412 (Arch. nat., K. 57, n° 28 ; G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 43).

2. Arch. nat., J. 919, n° 25, fol. 25 v° et Brit. Museum, add. ch., 1399 (tout ceci établi par M. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 45).

3. British Museum, add. ch., 244-245 ; Bibl. nat., Pièces orig., 2394, de Prusse, 2 ; De Laborde, t. III, n° 6222.

4. British Museum, add. ch., 3448.

5. British Museum, add. ch., 3431-3433.

6. Juvénal des Ursins, p. 474 ; l'opinion recueillie à ce sujet par le Religieux de Saint-Denys (t. IV, p. 720) est contredite par les documents. Les hommes d'armes ont toujours vécu sur le pays.



On ne s'étonnera pas qu'après tant de ravages on fût à la paix[1].

Charles avait été obligé de quitter rapidement le comté de Beaumont pour traiter la malheureuse convention de Buzançais. Il passa la fin de l'année 1412 à Blois[2]. Les trois états furent convoqués à Paris et de notables discours prononcés. Jean de Nesle, chancelier de monseigneur le dauphin, déclara la nécessité de préparer la défense du pays contre les Anglais « laquelle chose ne se peut faire sans argent ». Maître Benoît Gentien développa le thème : *Imperavit ventis et mari et facta est tranquillitas magna,* montrant que les deux vents qui avaient soufflé au royaume de France étaient Ambition et Sédition ; il dénonça lui aussi la grande mangerie des finances. Eustache de Pavilly, carme, en exhiba un long rôle que lut avec emphase un jeune maître ès-arts[3].

Et tout fut comme devant.

1. Le 14 novembre des commissaires sont nommés pour arrêter les bases d'un traité de paix entre les deux royaumes (Arch. nat., K. 57, n° 28).

2. Il était à Asnières le 30 octobre, passait à Paris le 2 novembre, arrivait à Blois le 9 (voir l'Itinéraire qui suit). Le 17 décembre les ménestrels du duc allèrent hâtivement de Paris à Melun vers la reine Isabeau qui les avait mandés (Catalogue N. Charavay, sept. 1910, n° 68311).

3. Juvénal des Ursins, p. 474-477 ; Religieux de Saint-Denys, p. 736 et suiv.



CHAPITRE VI

LES CABOCHIENS

(1413-1414)

Malgré la paix, de pauvres et méchantes gens comme bouchers, tripiers, écorcheurs de bêtes continuèrent à régner [1], et les Parisiens croyaient fermement que Charles d'Orléans et ceux de sa bande ne désiraient que la destruction du roi, celle de sa bonne ville et des habitants de Paris [2]. En dépit des promesses faites à Auxerre, les Orléanais ne recouvraient ni leurs biens ni leurs offices [3]. Au mépris des sages avis de Juvénal, avocat de la famille d'Orléans au Parlement de Paris, qui allait parfois l'attendre jusqu'à minuit en son hôtel de Nesle, le duc de Bourgogne déclarait que jamais il ne confesserait ses torts [4]. Il n'y avait donc entre les partis ni amour ni amitié ; ils cherchaient seulement à gouverner, tantôt par le roi, tantôt par le dauphin, Monseigneur de Guyenne [5]. Charles d'Orléans, qui venait de passer l'hiver à Blois, se tenait alors sur ses gardes, entretenant soigneusement ses alliances.

Bientôt, entre avril et mai, des émeutes se succédaient dans la ville de Paris, subitement armée.

Ces méchantes gens, fauteurs de désordre, on les nommait

1. Juvénal des Ursins, p. 476 ; Monstrelet, t. II, p. 305.
2. Bourgeois de Paris, p. 27.
3. Monstrelet, t. II, p. 306.
4. Juvénal des Ursins, p. 477.
5. Monstrelet, t. II, p. 307.

Cabochiens, du nom de leur principal capitaine, Caboche, l'écorcheur de bêtes [1]. Bientôt ils se font remettre la bannière de la ville, convoquant sur la place de Grève cinquanteniers et dizeniers, fort secondés d'ailleurs par un chevalier beauceron, Hélion de Jaqueville, et d'autres chevaliers bourguignons [2].

Ils vont une première fois manifester devant l'hôtel du dauphin, demandant qu'on leur livrât les traîtres [3]. Et, comme ils trouvaient le prévôt Pierre des Essarts, jadis leur idole, trop favorable au parti orléanais, ils en créent un nouveau, Le Borgne de la Heuse [4]. Pierre des Essarts rentre dans Paris et s'enferme dans la Bastille ; le peuple armé s'en empare [5]. Les Cabochiens distribuent à leurs partisans des chaperons blancs, que portaient aussi les gens d'église et d'honorables marchandes de denrées : n'en avait pas qui voulait [6] ! De nouveau la commune de Paris désigne au dauphin soixante traîtres [7]. Quelques jours après les Cabochiens se rendent à l'hôtel Saint-Pol [8]. Là le carme Eustache de Pavilly harangue, devant la reine, Monseigneur le dauphin et autres ; il tire éloquemment sa matière de la fiction d'un jardin où, parmi de belles fleurs et herbettes, poussaient des orties et plusieurs herbes inutiles, empêchant les bonnes de croître : on les devait sarcler, arracher, nettoyer. Par ces mauvaises et périlleuses herbes du jardin du roi et de la reine, le carme entendait quelques serviteurs et servantes qu'il fallait détruire

1. Juvénal des Ursins, p. 477.
2. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 10-12.
3. Le 28 avril 1413 (Monstrelet, t. II, p. 345).
4. Monstrelet, t. II, p. 333.
5. Le 5 mai 1413 (Bourgeois de Paris, p. 29 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 8).
6. Juvénal des Ursins, p. 478 ; Bourgeois de Paris, p. 31.
7. Monstrelet, t. II, p. 350.
8. Le 12 mai 1413 (Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 41).

pour que le reste en valût mieux[1]. Lors Monseigneur le dauphin se tenait à une fenêtre, en face du carme, ayant sur la tête son chaperon blanc dont la cornette se trouvait former une bande. Ce qui n'échappa pas aux bouchers qui se prirent à dire : « Regardez ce bon enfant dauphin qui met sa cornette en forme que les Armagnacs le font ; il nous courrouce une fois[2] ! » En fait dans l'après-midi, le menu peuple revint en armes à Saint-Pol et Jean de Troyes désigna les mauvaises herbes : Louis de Bavière, frère de la reine, mis à la tour du Louvre, ainsi qu'une quinzaine de demoiselles qui pleuraient fort. Clercs et officiers du roi étaient emprisonnés à la Conciergerie du Palais ou au Châtelet[3]. On taxait tous ceux qui étaient réputés avoir de l'argent ; messire Juvénal, l'avocat des d'Orléans, le fut à 2.000 écus ; l'hôtel de Jean Gerson, qui avait déclaré ces façons-là malhonnêtes, fut pillé et lui-même ne dut son salut qu'en se nichant sur les hautes voûtes de Notre-Dame[4].

Ainsi fut sarclé le jardin des nobles fleurs de lys. Mais on ne sut pas trouver les Orties.

Les d'Orléans, qui portaient ces emblèmes pour la confusion du Chardon de Bourgogne, s'étaient soigneusement tenus à l'écart. Et quand le comte de Vertus, frère de Charles, avait vu ces manières d'agir, les prisonniers que l'on faisait, de jour en jour plus nombreux, il s'était enfui de Paris, déguisé, trouver à Blois son frère, à qui il rapporta toutes ces merveilles[5]. Charles les connut aussi par Girard Pion, son médecin, qui s'était sauvé de Paris,

1. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 40-44.
2. Juvénal des Ursins, p. 479.
3. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 44.
4. Juvénal des Ursins, p. 480 ; Religieux de Saint-Denys, p. 60, 62.
5. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 32, 34 ; Juvénal des Ursins, p. 479.



presque nu [1]. Les Orléanais se fortifièrent dans Blois [2], resserrèrent leurs alliances [3], et déjà le bruit courait que ceux de sa bande occupaient les villages autour de Paris [4]. On commence le procès des prisonniers du Louvre [5]; le prévôt de Paris des Essarts est décapité [6]; un nouveau coutumier promulgué [7]. Une nuit les bouchers entrent encore dans l'hôtel de Monseigneur de Guyenne, qui faisait danser les dames, et Jaqueville de le tancer hautement, lui reprochant ses grandes chères et duperies [8]. Et l'on savait bien que, s'il l'avait pu, le dauphin aurait rejoint les princes [9].

En fait dès que les ducs d'Orléans, de Bourbon et le comte d'Alençon connurent les nouvelles de Paris, ils avaient offert leurs services au roi Charles, protestant contre les horribles et détestables évènements qui s'y passaient [10]. Au mois de juillet, Charles d'Orléans adressait une nouvelle

1. De Laborde, t. III, n° 6225.

2. Bibl. de Blois, Joursanvault, n° 1083.

3. Vers le 15 mai, Etienne Courtet accompagnait le duc d'Alençon en Bretagne vers le comte de Richemont, pour lui payer 3.000 francs comme gages de ses hommes d'armes employés au service du duc d'Orléans (British Museum, add. ch., 2452, 2453); 19 mai. Voyage de Hervé Artaud vers le roi de Sicile, de Blois à Angers et à Sablé (Bibl. nat., Pièces orig., 107, Artaud, 3); le 13 juin 1413, d'Orléans, Charles faisait payer à son chambellan Mansart d'Aisne la somme de 16 l. t. pour un voyage fait à Sablé par devers le Cte d'Alençon « pour certaines choses qui grandement [le] touchent » (Bibl. de Blois, Joursanvault, nos 1089-1090); 15 juin. Voyage de Robert de Tuillières à Dreux et à Ivry pour tenir une conférence avec les représentants du roi de Sicile, des ducs de Berry et de Bourgogne, du comte d'Alençon (Bibl. nat., Pièces orig., 2895, Tuillières, 11).

4. Bourgeois de Paris, p. 34.

5. Le 24 mai (Monstrelet, t. II, p. 355).

6. 1er juillet (Bourgeois de Paris, p. 32).

7. *L'ordonnance cabochienne* (26-27 mai 1413), p. p. Alfred Coville, Paris, 1891, in-8°.

8. Le 9 juillet (Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 79; Juvénal des Ursins, p. 481).

9. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 34.

10. Juvénal des Ursins, p. 481.



ambassade au roi, lui demandant de faire entretenir la paix jurée ; il réclamait aussi ses places, prises pendant la guerre, protestait contre les arrestations et les mutations des officiers royaux [1]. Les bouchers repoussèrent cette « paix fourrée », mais délivrèrent les demoiselles et certains prisonniers [2].

En ces jours le duc de Berry, qui, bien malgré lui, portait le chaperon blanc, s'était logé au cloître Notre-Dame, dans l'hôtel de Me Simon Alligret, son physicien. Il avait la confiance des Parisiens, qui lui rendaient de grands honneurs et venaient tous les jours le prier de prendre la direction des affaires, vu l'état de santé du roi et le « très petit gouvernement » de monseigneur le dauphin qu'ils estimaient « devenu gorment et ung putiez », entièrement mené par de « mauvais tristes ». Ainsi les Parisiens nommaient ceux qui ne pensaient pas comme eux. Le duc de Berry, qui malgré son grand âge, se trouvait alors en fort bon point, se serait bien gardé de les contredire [3]. Mais presque chaque jour aussi il voulait que Jean Juvénal des Ursins allât vers lui pour conférer du temps qui courait : « Serons-nous donc toujours en ce point que ces méchantes gens aient autorité et domination ? » Et Juvénal de répondre : « Ayez espérance en Dieu, car en bref temps vous les verrez détruits et venus à grande confusion. »

C'était là l'opinion d'un homme sage et prudent, qui avait gouverné la ville de Paris pendant douze ou treize ans en bonne paix et concorde. Or, malgré qu'il sût bien que plusieurs, des plus grands comme des moyens, étaient de

1. Le 10 juillet (Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 80 ; Juvénal des Ursins, p. 481-482).

2. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 90 ; Juvénal des Ursins, p. 482.

3. Archives du Tarn-et-Garonne, A. 41 *(De l'estat de Monseigneur de Berry)*. Cf. P. Champion, « *Document inédit sur l'insurrection parisienne de 1413* », dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1910, pp. 36-39.

8



son avis, il n'osait s'en ouvrir à personne. Une nuit qu'il en rêvait, il crut entendre ces paroles : *Surgite postquam sederitis qui manducatis panem doloris*, que la veille, sans doute, il avait lues dans son Psautier[1]. Sa femme, une bonne et dévote dame, les lui rapporta au matin : « Mon ami et mari, j'ai ouï ces mots contenus en mes heures, que vous disiez, où il y a : *Surgite postquam sederitis*... Qu'est-ce à dire ? » Et le bon seigneur de répondre : « Ma mie, nous avons onze enfants et il est grand besoin que nous priions Dieu qu'il nous donne bonne paix ; et ayons espérance en lui et il nous aidera. » Or il lui revint en mémoire les noms de deux quarteniers, drapiers de leur métier, bien mécontents des Cabochiens. Tous trois s'en vinrent vers le duc de Berry, dans la petite maison du cloître Notre-Dame, à l'ombre de la cathédrale. Et là ils promirent d'exposer corps et biens pour déjouer les entreprises des Bouchers.

Entreprise malaisée que celle de soulever le peuple contre eux en faveur des princes ! N'avaient-ils pas répandu, au nom du roi, des lettres très séditieuses contre les seigneurs d'Orléans et leurs allliés, déclarant qu'ils voulaient détruire les habitants de la bonne ville de Paris, faire tuer les plus grands, prendre leurs femmes et les donner comme épouses à leurs valets[2] ? Un rapprochement entre le roi et les seigneurs aurait démenti de tels propos. Il se fit dans le courant du mois de juillet à Pontoise[3] : Charles d'Orléans et les seigneurs se trouvaient alors réunis en armes au Pont-de-l'Arche[4] sous

1. Ps. 126, 2.

2. Juvénal des Ursins, p. 482.

3. Le 28 juillet (J. Du Mont, *Corps universel diplomatique*, 1726, t. II, p. 1, p. 352). Charles d'Orléans y gagna personnellement une pension (Catalogue Saffroy, 1910).

4. Toutefois le 6 juin Charles VI avait interdit toutes réunions d'hommes d'armes aux princes du sang (Monstrelet, t. II, p. 362-369) ; le 12 juin le dauphin fit

prétexte d'assister au mariage de Philippe de Nevers et de la sœur du comte d'Eu [1]. Les princes arrivèrent devant Saint-Denis le 31 juillet [2]. Le 1er août 1413 les articles de la paix étaient lus devant le roi à Paris [3].

On y disait bien que les princes venaient détruire la bonne ville [4]; et les chefs des bouchers demandaient à connaître les articles de la paix, qui comportaient la délivrance de tous leurs prisonniers, sinon ils menaçaient d'assembler les bouchers [5]. Mais le lendemain les Parisiens étaient prêts à délibérer par quartiers, malgré les capitaines bouchers qui répétaient que la paix était seulement à l'honneur des bandés, qui, si souvent, avaient menti à leurs serments [6]. Sur la place de Grève la paix fut acclamée par le menu peuple. On crie d'une voix : « La Paix ! la Paix ! qui ne la veut se tire à gauche et qui la veut à droite ! » Tous se portent à droite et nul n'aurait su les contredire [7]. Henri de Troyes se contenta de grommeler : « Il y a des gens qui ont trop de sang et qui ont besoin qu'on leur en tire à l'épée [8]. » Quant au duc de Berry, au son des trompettes, il fait sortir les prisonniers du Louvre; sur son passage on crie : Noël [9] ! Juvénal entraîne une grande procession de peuple

démentir la lettre par laquelle on disait que le roi Charles était outragé et demandait aux seigneurs de son sang de le venir délivrer (Arch. nat., K. 535, n° 27, fol. 12 r°).

1. Monstrelet, t. II, pp. 371-373 ; Bourgeois de Paris, p. 34. — Le 27 juillet 1413, une alliance, entre le duc d'Orléans et le comte d'Eu, avait été faite à Vernon (Arch. nat., K. 57, n° 1).

2. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 120.

3. Juvénal des Ursins, p. 483. — Le 2 août, processions générales pour la paix à Saint-Martin-des-Champs (Arch. Nat., LL. III, p. 187).

4. Bourgeois de Paris, p. 35.

5. Juvénal des Ursins, p. 483.

6. Bourgeois de Paris, p. 38.

7. Le 3 août (Bourgeois de Paris, p. 38).

8. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 122.

9. Bourgeois de Paris, p. 39.



vers Saint-Pol, où la paix est de nouveau acclamée. L'après-dînée on chevauchait librement dans Paris et le peuple était en fête [1]. Le lendemain le vieux duc de Berry, nommé capitaine, allait de nouveau par la ville joyeuse : et le menu peuple de déclarer que « c'était bien autre chevaucherie que celle des Jaqueville et des Cabochiens » [2].

De notables processions se déroulaient [3] ; à Saint-Martin-des-Champs, Gerson prit pour thème de sermon : *In pace id ipsum*, proposition qu'il développa au grand contentement de tous. Aux Halles on acclamait de même la paix et l'on publiait avec horreur cette liste, découverte si à propos, de notables gens de Paris dont les noms étaient précédés des lettres capitales T B R, qui doivent s'entendre : *à tuer, à bannir, à rançonner* [4]. Du coup les plus gros bourgeois, surtout ceux-là qui aimaient tant Monseigneur de Bourgogne, se tournèrent vers les bandés. Nul n'osait plus parler de Jean Sans-Peur, et les petits enfants qui chantaient naguère si allègrement le refrain :

Duc de Bourgogne
Dieu te remaint à joye

étaient foulés dans la boue ; à chaque pas on entendait les bandés sacrer : « Faux traître ! Chien Bourguignon ! Je renie Dieu si vous n'êtes pillé [5] ! » L'hôtel de Jean de Troyes fut rançonné ; il s'enfuit avec les autres, les Gois, les enfants Saint-Yon et Caboche ; on changea le prévôt de Paris, remplacé par un serviteur de Louis d'Orléans, le breton Tanguy

1. 4 août (Juvénal des Ursins, p. 485 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 122). — Messe du Saint-Esprit à Notre-Dame pour la paix (Arch. Nat., LL. III, p. 189).

2. 5 août (Juvénal des Ursins, p. 485 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 130).

3. Le 7 août, entre autres (Arch. Nat., LL. III, p. 190) ; le 13 au palais royal (*Ibid*., p. 191).

4. Juvénal des Ursins, p. 486 ; Religieux de Saint Denys, t. V, p. 142.

5. Bourgeois de Paris, p. 46.



Duchâtel, les capitaines de la Bastille, ceux du Louvre et du pont de Charenton [1] : le 23 août le duc de Bourgogne était trop heureux de s'enfuir indemne de Paris [2].

Dans la troisième semaine d'août, ceux qui gouvernaient commencèrent à porter des huques à foison de feuilles d'argent et à la devise : « *le droit chemin* ». Elles étaient de drap violet, avec une grande croix blanche [3]. Puis le roi mandait à Paris les ducs d'Orléans, de Bourbon et d'Alençon [4].

Charles se rendit donc de Blois à Orléans, où il acheta chemises et mouchoirs pour son frère Philippe [5] ; mais à Paris, s'ils arrivèrent en bien humble état, du moins furent-ils reçus à grande joie [6]. Charles demeurait vêtu de noir, selon sa coutume. Ce que monseigneur de Guyenne, le dauphin, ne voulut souffrir. Il exigea qu'il se fît faire une robe semblable à la sienne et pendant un certain temps ils se montrèrent toujours vêtus de même [7]. C'est pourquoi, le 20 août, Charles d'Orléans acheta à une drapière de Paris, Agnès la Buigniète, 12 aunes de violet de Bruxelles pour faire quatre huques brodées à la devise « *le droit chemin* » ; les orfèvres y ajoutèrent de petites feuilles d'or [8].

Ainsi Charles quitta le noir pour la robe des bandés. Et les princes entrèrent dans la ville de Paris par la porte Saint-Jacques, au son des trompettes, tous vêtus de beaux

1. Bourgeois de Paris, p. 40-43 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 142.
2. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 148 ; Juvénal des Ursins, p. 486.
3. Bourgeois de Paris, p. 44 ; Juvénal des Ursins, p. 486.
4. Juvénal des Ursins, p. 486.
5. British Museum, add. ch., 2422.
6. Juvénal des Ursins, p. 486 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 148. — Le 22 août, il avait fait régler 2 aunes de « fine brunette » (Bibl. nat., Pièces orig., 164, Bacons, 3).
7. Juvénal des Ursins, p. 486.
8. De Laborde, t. III, n° 6229 ; de même le 6 septembre (British Museum, add. ch., 2424). — Le 5 septembre, Agnès la Buigniète reçut 462 l. 16 s. pour diverses robes (British Museum, add. ch., 2425).



manteaux violets, ouverts sur les côtés, portant le chaperon mi-parti de noir et de rouge, à la façon des Parisiens [1]. Le duc de Berry était allé au devant d'eux, avec le prévôt de Paris, et une escorte nombreuse de cavaliers et d'écuyers ; le chancelier de France les suivait à la tête du conseil royal, ainsi que le prévôt des marchands et les bourgeois.

On se salua tout ravi qu'on était de se voir. Et parmi les rues, garnies de bourgeois en armes, un quidam excitait la foule à pousser de hautes acclamations : il jetait çà et là des pièces d'argent. Ainsi arrivèrent les princes au palais, où le roi les reçut aimablement, s'enquit de façon gracieuse de leur santé, donna un magnifique repas, leur témoignant autant de joie que s'ils fussent revenus des contrées les plus lointaines. Monseigneur de Guyenne les accueillit tous avec honneur ; mais il montra une affection toute particulière à son cousin germain, le duc d'Orléans qui, en signe de l'amour singulier qu'il lui portait, avait quitté les habits de deuil qu'il gardait depuis l'assassinat de son père et revêtu des habits de soie tissés d'or, tout pareils aux siens [2].

Le lendemain samedi le roi ordonna que tous se rendissent dans la chambre verte du palais ; là, en conseil, l'un après l'autre, les princes jurèrent sur les saints Évangiles, et leur parole, d'observer fidèlement et inviolablement les articles de la paix. Ce serment, ils le prêtèrent à genoux, si humblement que les assistants en furent émus jusqu'aux larmes. Le même jour ils reprirent leur place au conseil [3] et l'on cassa la

1. Le 1er septembre (Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 148-150).

2. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 148-150. — Le 30 septembre, le brodeur du roi lui avait brodé 41 robes à la devise de l'ortie et 6 huques à racines de petits arbrisseaux (De Laborde, t. III, nº 6230 ; British Museum, add. ch., 2428-2429) ; des orfèvres y ajoutèrent de petits rinceaux tremblants en argent (De Laborde, t. III, nº 6232).

3. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 151.

grande ordonnance comme faite à l'instigation des bouchers[1]. Les bandés furent, ainsi que leurs partisans, réintégrés dans leurs honneurs et dignités[2]; les Cabochiens bannis à leur tour du royaume[3].

Charles d'Orléans abusa-t-il de sa victoire? Il est certain du moins qu'il blessa bien inutilement, sur une question de préséance, son allié le duc de Bretagne[4]; et l'on voit, dès le 12 septembre, l'empereur lui promettre son aide contre Jean Sans-Peur[5]. Etait-ce utile aussi au roi Louis de Sicile de renvoyer à son père, Jean Sans-Peur, Catherine, sa fille, fiancée à Louis d'Anjou depuis plusieurs années, par une horreur si tardive du meurtre du duc d'Orléans[6]? Mais il est également sûr que le duc de Bourgogne demeurait entouré de gens de guerre, ne désespérant pas de rentrer, par ruse ou par force, dans Paris[7]; qu'il adressait au roi lettres et ambassades[8]. Et même, comme on ne lui donnait pas de réponse, Jean Sans-Peur faisait répandre dans ses bonnes villes de fausses nouvelles : que monseigneur le dauphin demeurait prisonnier au Louvre; qu'on lui menait mauvaise vie et qu'il ne connaissait d'autre passe-temps que de toucher des orgues; qu'il lui avait commandé de le venir délivrer[9]. Le dauphin faisait répondre au contraire que le duc de Bourgogne

1. (5 septembre) Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 154; Juvénal des Ursins, p. 186-187.

2. Le 5 septembre (Arch. nat., K. 58, n° 1).

3. Juvénal des Ursins, p. 487.

4. Monstrelet, t. II, p. 409.

5. Arch. nat., K. 57, n° 36.

6. Lecoy de la Marche, *Comptes et mémoriaux du roi René*, p. 199; Monstrelet, t. II, p. 414.

7. Juvénal des Ursins, p. 487; le 14 novembre, un mandement fut adressé aux bonnes villes pour ne pas le laisser passer (*Ibid.*, p. 488-489).

8. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 165, 195.

9. Juvénal des Ursins, p. 488; Monstrelet, t. II, p. 423. Cf. Arch. com. d'Arras, BB. 5, fol. 40.



ne répandait de telles nouvelles que pour susciter des troubles. Et pour bien montrer aux Parisiens qu'il était libre, il chevauchait par les rues, en armes [1]. Quant au roi Charles, il publiait des édits contre tous ceux qui semaient des paroles malveillantes contre la paix ; à ceux de son lignage il défendait aussi de prendre les armes [2].

Jean Sans-Peur, selon sa coutume, précipita brutalement les événements. Le 8 février 1414 il se présentait devant Paris [3] : ce que le duc de Guyenne apprit au cloître Notre-Dame, tandis qu'il dînait en l'hôtel d'un chanoine. On s'assemble au cloître, Charles d'Orléans avec ses gens d'armes. Le dauphin dispose trois batailles devant le portail, puis on marche sur l'Hôtel de Ville. Le comte de Vertus, frère de Charles, les comtes d'Eu et de Richemont, mènent l'avant-garde ; le dauphin et Charles d'Orléans, le gros ; l'arrière-garde est confiée au comte d'Armagnac. Les chefs se rendent devant leurs hôtels, font sonner les trompettes et connaître leurs intentions à ce peuple de Paris qu'il faut toujours ménager. On chevauche ensuite droit à la Croix du Tiroir ; puis Charles d'Orléans se porte à Saint-Martin-des-Champs ; le dauphin occupe la Bastille ; le duc de Berry se loge au Temple ; le comte d'Armagnac demeure en l'hôtel d'Artois [4].

On avait décidé que l'on se contenterait de garder soigneusement les murailles : pour intercepter toute communication entre les troupes bourguignonnes et leurs partisans de Paris, on mura les portes. Ainsi la ville demeura fermée

1. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 239 ; Juvénal des Ursins, p. 488.

2. 6 octobre, édit contre ceux qui sèment des paroles malsonnantes contre la paix (Monstrelet, éd. Buchon, l. I, ch. 115) ; 22 octobre, interdiction aux partis de prendre les armes (*Ibid.*, ch. 116) ; 30 octobre, édit contre ceux qui répandent des calomnies (*Ibid.*, ch. 117) ; 11 novembre, défense à ceux de son lignage de prendre les armes (*Ibid.*, ch. 117) ; de même le 14 novembre (*Ibid.*, ch. 117).

3. Juvénal des Ursins, p. 488.

4. Monstrelet, t. II, pp. 429-431.

pendant quatorze jours[1] : ce qui fut sagement fait. Des remparts on vit le duc de Bourgogne déployer bien ostensiblement sa grosse bataille sur les hauteurs de Montmartre, attendant en vain le soulèvement des anciens bouchers et des Cabochiens[2]. Ils réussirent seulement à afficher sur des poteaux que le duc de Bourgogne venait à Paris pour le bien de la paix; mais les messagers du Bourguignon ne furent jamais reçus : devant Saint-Antoine, ils purent seulement envoyer, au bout de leurs flèches, quelques proclamations[3]. Ce que voyant les bandés firent crier, par les carrefours, le duc de Bourgogne banni comme meurtrier et faux traître, abandonné en corps et biens[4]. Il s'en fut alors assez désappointé, chansonné, vers Saint-Denis, où ses troupes pillèrent leurs vivres, malgré la promesse de payer l'écot[5]. Sur ce les Parisiens, que l'on prit la précaution de désarmer, purent sortir dans les champs[6].

Le 23 février 1414 Charles d'Orléans obtint la condamnation des propositions par lesquelles maître Jean Petit, six ans auparavant, avait justifié le duc de Bourgogne de l'assassinat de son père[7].

L'accusation de sorcellerie n'avait pas été poursuivie, produite seulement pour impressionner le commun peuple ; celle de tyrannie, appuyée sur l'interprétation des textes sacrés, avait seule été retenue. Si des personnes de sens avaient compris combien de telles raisons étaient mau-

1. Bourgeois de Paris, p. 47.
2. Monstrelet, t. II, pp. 432-433.
3. *Ibid.*, t. II, pp. 434-437. Cf. l'exposé fait par le gouverneur d'Arras du voyage de Paris. (Arch. com. d'Arras, BB. 5, fol. 40.)
4. Le 17 février 1414 (Bourgeois de Paris, p. 49).
5. Monstrelet, t. II, pp. 437-438 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 279.
6. Bourgeois de Paris, p. 48 ; Monstrelet, t. II, p. 457.
7. Arch. nat., K. 58, nº 8[2] et [3] [Musée des Archives, nº 432] ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 277 ; Juvénal des Ursins, p. 488.



vaises, et même contraires au respect dû à la majesté du roi et à la foi, seuls les théologiens pouvaient détruire ce qu'un autre théologien avait édifié. Or Jean Petit avait allégué l'autorité de saint Grégoire, les exemples de saint Michel qui occit Lucifer, de Phinées qui occit Zambri, de Moïse qui occit l'Egyptien, de Judith qui occit Holopherne, de Joas qui occit Abner. Il avait dit, suivant la description du tyran, qu'il prétendait avoir tirée de saint Grégoire : « *On appelle proprement tyran celui qui commande ou veut commander dans l'état sans y avoir aucun droit* » ; et il affirmait : « *Selon la loi naturelle, morale et divine, il est permis à tout sujet, sans ordre ni mandement quelconque, de tuer ou de faire tuer tout tyran qui par cupidité, déception, sortilège ou artifice, conspire contre la vie du roi son seigneur et souverain, pour lui enlever sa noble et très excellente seigneurie ; et cela est non seulement licite, mais même honorable et méritoire, surtout quand le tyran est si puissant qu'on ne pourrait faire justice de lui par les voies ordinaires.* » Proposition erronée en foi et en morale, et grandement scandaleuse !

Ainsi l'estimèrent les suppôts de la vénérable Université de Paris, après six ans de silence, tandis que monseigneur de Bourgogne tirait son chemin vers les Flandres. Ils découvrirent aussi que la proposition de maître Jean Petit était contraire au commandement divin : *non occides ;* que les exemples qu'il alléguait venaient de mauvaises interprétations des textes. En résumé les assertions de maître Jean Petit étaient erronées en foi comme en morale, impies, cruelles, attentatoires à la majesté royale, injurieuses et scandaleuses [1].

Le 23 février, l'évêque et l'inquisiteur, après que toute l'assemblée des professeurs formés en conseil de foi eût

1. Monstrelet, t. II, pp. 416-419 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 273 et suiv.



déclaré que le discours de Me Jean Petit méritait d'être condamné, décidèrent, en présence d'un nombre considérable de docteurs, de maîtres et de prélats, réunis en la grande salle de l'évêché, que la sentence serait mise à exécution le surlendemain. Au jour dit ils montèrent sur un échafaud dressé sur le parvis Notre-Dame, de façon à être bien vus de la foule ; maître Benoît Gentien, savant professeur en théologie, à haute et intelligible voix, dénonça l'énormité des propositions qui furent ensuite jetées au feu. Et comme maître Jean Petit était mort, certains auraient voulu qu'on allât le déterrer à Hesdin pour le brûler, lui aussi, avec ses écrits[1].

Ainsi les enfants d'Orléans obtinrent la réhabilitation juridique de leur père et la condamnation des propositions de Jean Petit.

C'était là le plus difficile et la gravité de cette mesure n'échappa pas à Jean Sans-Peur. Il protestait solennellement à Cambrai, en présence des chanoines et des seigneurs de sa suite, contre ce qui avait été écrit ou dit à Paris par l'évêque, l'inquisiteur de la foi et maître Jean Gerson, concernant sa religion et ses sentiments particuliers ; il s'élevait contre les décisions d'une assemblée qui lui avait ôté les moyens de s'expliquer, déclarait s'en rapporter à la décision du pape Jean XXIII et à celle du futur concile[2]. Puis, le duc de Bourgogne s'étant retiré à Arras[3], il occupait par une garnison la ville royale de Compiègne et celle de Soissons, partie de l'héritage de Charles d'Orléans[4].

L'obstination de Jean Sans-Peur devait bientôt être châtiée et Charles d'Orléans triompher de lui par les armes du roi.

1. Monstrelet, t. II, p. 461. — La lettre du roi au Parlement ordonnant de faire déchirer et brûler l'écrit de Jean Petit est du 6 mars 1414 (Arch. nat., K. 60, n° 5).

2. Archives du Nord, B. 1421.

3. Monstrelet, t. II, p. 440.

4. Archives du Nord, B. 1419.



Le conseil royal décida d'assiéger Compiègne et Soissons [1].

Le roi Charles, ayant fait ses dévotions à Notre-Dame, partit de Paris le 3 avril 1414 [2]; il chevauchait en compagnie de Monseigneur le dauphin, si joli, et qui portait un étendard brodé des lettres K, d'un cygne et d'une L, faisant ainsi connaître l'amour qu'il portait à une demoiselle de la reine, fille de messire Guillaume Cassinel; puis venaient Charles d'Orléans et son frère, le comte de Vertus, les ducs de Bar, de Bavière, les comtes d'Eu, d'Alençon, de Richemont, le connétable d'Albret et le comte d'Armagnac [3]. L'ost des princes se composait de Gascons pillards et des terribles Bretons qui avaient précédemment causé tant de ravages autour de Paris. On fit même prendre au roi, ainsi qu'au dauphin, la bande des Armagnacs. Ainsi ils délaissèrent leur gentille enseigne, la droite croix blanche, bien que plusieurs estimassent qu'il ne convenait guère à la majesté royale de porter l'enseigne d'un aussi pauvre seigneur que le comte d'Armagnac, imposée qu'elle lui avait été par un pape pour amender, disait-on, quelque vague et terrible forfait [4]. En cet équipage l'ost s'en fut à Saint-Denis, où le roi prit l'oriflamme, et l'on somma la ville de Compiègne de se rendre [5].

Certes il n'entrait pas dans la pensée du roi de détruire une bonne et riche ville, fortifiée par ses ancêtres, ornée de beaux édifices. Aussi ayant quitté Noyon, le roi s'avança sous les murs de la cité en déployant toute sa compagnie, de façon à ce que les assiégés pussent bien l'apercevoir. Ayant passé l'Oise, le roi Charles alla s'établir à cent pas de l'ennemi, dans l'église Saint-Germain, où l'on planta sa bannière qui flottait

1. Juvénal des Ursins, p. 493-494; Monstrelet, t. II, p. 441.
2. Monstrelet, t. II, p. 466.
3. Juvénal des Ursins, p. 494.
4. Monstrelet, t. II, p. 466.
5. Juvénal des Ursins, p. 495.

fort distinctement ; de l'autre côté la ville fut bloquée par les ducs d'Orléans, d'Alençon et le comte de Richemont ; du côté de Noyon, la ville de Compiègne était surveillée par le duc de Bar et le comte d'Armagnac.

Les assiégés demandaient la liberté, les honneurs de la guerre et licence d'emporter leur butin ; ce qu'on leur refusa. Les Gascons, qui désiraient tant l'assaut et le pillage de Compiègne, ne l'eussent pas souffert ; secrètement ils faisaient dire aux gens de Compiègne de tenir bon, qu'on était résolu à les faire tous périr s'ils venaient à se rendre. Tel n'était pas le désir du roi et, malgré le comte d'Armagnac, qui estimait prenable toute ville bonne à piller, on parlementa. Les gens de guerre assiégés dans Compiègne promirent de ne pas porter les armes contre le roi Charles et sortirent avec harnois et chevaux. Le roi pardonna à sa bonne ville qui lui paya quelques finances ; le 8 mai, il fit une entrée pacifique dans Compiègne, endommagée seulement par les boulets de pierre des couleuvrines [1].

Les Gascons espéraient bien se rattraper devant Soissons, que le duc d'Orléans tenait en fief, vieille cité, ornée de magnifiques églises enrichies d'insignes reliques [2]. Le roi Charles s'y logea devant Saint-Jean des Vignes ; le dauphin et Charles d'Orléans en l'abbaye de Saint-Quentin. Selon sa coutume le roi fit sommer la ville de se rendre. Or elle ne lui en refusait pas l'entrée, ni à lui, ni à son fils, mais seulement aux bandés. Les soudoyers bourguignons, qui espéraient être secourus, entendaient d'ailleurs se battre et faire

1. Le Religieux de Saint-Denys est un témoin oculaire de ces événements (t. V, p. 302-310). — Monstrelet, t. III, p. 4 ; Bourgeois de Paris, p. 25. — En mai et juin on publia en Normandie le mandement royal du 16 mai ordonnant aux chevaliers, écuyers et autres gens de guerre de rejoindre l'ost royal devant Soissons (Arch. Nat., K. 58, nº 9).

2. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 314, 317.



battre les Soissonnais; aussi envoyaient-ils jusque sur le logis du roi, où flottait cependant la bannière royale, de grosses pierres qui tombaient avec un bruit d'enfer. Malgré sa clémence habituelle, le roi Charles toléra l'assaut : Gascons, Bretons et Allemands purent à leur aise piller les maisons, les églises, les reliques, violer femmes et filles. Ils surpassèrent en horreurs les Sarrasins [1] (21 mai 1414).

Après quoi le roi Charles s'en vint à la Chapelle en Thiérarche, puis gagna Saint-Quentin [2]. Là Charles d'Orléans faisait mettre par un orfèvre de petits mordants d'argent aux découpures de trois chaperons doublés de brunette pour lui, son frère le comte de Vertus et Jean de Bar [3]; il distribuait au sire de Braquemont, capitaine de Chauny, 10 queues de vin [4]; aux pauvres de la ville, 20 l. 7 s. [5] par la prieuse de l'Hôtel-Dieu; aux reliques de Monseigneur Saint Quentin, son chambellan, Guy de Velort, offrait 4 l. 10 s. et damp Françoys Buyot, procureur de la chartreuse du Val Saint-Pierre en Thiérarche, recevait 20 l. afin que les religieux le comprissent en leurs prières. Mais pour cela il n'oublia point Jean Lamirault, bateleur, qui obtint ce jour-là 22 s. 6 d., ayant joué de passe-passe devant Monseigneur.

On gagna ensuite Péronne, qui fit de même obéissance au roi [6] et où Charles acheta deux chevaux, l'un, pour le sire de Monclaux, l'autre pour Antoine de Bruilly, son échanson [7]; on arriva à Bapaume [8] où le roi Charles entra sans verser une

1. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 321; Juvénal des Ursins, p. 495; Bourgeois de Paris, p. 53; Monstrelet, t. III, pp. 5-12; Gruel, p. 14.
2. Monstrelet, t III, p. 13.
3. De Laborde, t. III, nº 6235; British Museum, add. ch., 2437-2438.
4. (26 juin) Bibl. nat., Pièces orig., 494, Braquemont, 125.
5. (23 juin) Bibl. nat., Pièces orig., 2956, Velort, 2, 3.
6. Le 29 juin (Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 346).
7. Collection de Bastard, nº 686.
8. Le 19 juillet (Monstrelet, t. III, p. 23).



goutte de sang, se contentant de faire graver ses armoiries sur les portes de la ville, ainsi préservée de la rapacité des Bretons et des Gascons [1].

Quand Jean Sans-Peur vit qu'on le chassait de si près, il mit à Arras une garnison de 1500 combattants sous le commandement de Jean de Luxembourg. Le seigneur de Beaufort, nommé capitaine, eut mission de construire des murs, guérites, fossés pour la défense de la ville [2]; et selon la coutume, on commença par brûler faubourgs, églises, maladreries et aumôneries qui auraient pu abriter les bandés [3], à découvrir les toits de chaume, à abattre les arbres des jardins. Puis on démolissait les forteresses de la région incapables de résister [4]. Certes la ville était défendue bien malgré elle; mais à partir de Bellemotte les hérauts du roi ne pouvaient plus avancer [5].

Le siège fut donc mis devant Arras, le 28 juillet, par l'avant-garde que commandaient le connétable d'Albret et le duc de Bourbon ; les jours suivants arrivèrent les Bretons et Richemont, puis les bannières du roi et de Monseigneur le dauphin; enfin les troupes placées sous les ordres de Charles d'Orléans et du comte d'Armagnac. Ces dernières s'établirent de l'autre côté de la ville, le plus commodément qu'elles purent, dans les carrières, les caves et les celliers des masures détruites [6]. Les princes, qui craignaient tant une solution pacifique, ordonnèrent, sous peine de la hart, de ne pas communiquer avec les assiégés et, pendant la durée du siège, de faire pleuvoir de grosses pierres afin de ruiner les

1. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 364.
2. Le 31 mai 1414 (Arch. com. d'Arras, BB. 5, fol. 42 v°).
3. Juvénal des Ursins, p. 497 ; Monstrelet, t. III, pp. 22-23.
4. Le 21 juin (Arch. com. d'Arras, BB. 5, fol. 43 v°).
5. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 366, 368, 370.
6. Arch. com. d'Arras, BB. 5, fol. 28.



belles maisons de la ville d'Arras[1]. Ce qui n'était pas facile à obtenir; mais quand il s'aperçut que l'artilleur de la plus grosse pièce royale, *la Bourgeoise,* lançait souvent des pierres dans de fausses directions, Richemont se mit fort en colère[2]. De leur côté les assiégés répondaient aux grosses pierres par de bonnes balles de plomb dirigées jusque sur la tente royale. Des variations de température, un froid rigoureux et des chaleurs excessives, de grosses pluies causèrent une grande mortalité dans le camp; et le roi ne faisait rien pour prendre Arras, sinon par la paix[3]. Ce qui contrariait fort Bretons et Gascons qui déclaraient la cité bien prenable d'assaut. Et certains eussent alors voulu la destruction totale du duc de Bourgogne[4].

L'un de ceux-là, un grand seigneur, vint un matin devers le roi, qui jouait sur son lit de camp avec un de ses valets de chambre. Tout doucement il tira le roi par le pied, sous la couverture, en disant : « Monseigneur, vous ne dormez pas ? — Non, beau cousin! Vous soyez le bienvenu. Voulez-vous rien ? Y a-t-il aucune chose de nouveau ? — Nenny, Monseigneur, sinon que vos gens qui sont en ce siège disent que, tel jour qu'il vous plaira, verrez assaillir la ville, où sont vos ennemis, et ont espérance d'y entrer. » A quoi le roi Charles répondit que son cousin de Bourgogne voulait venir à raison et mettre la ville en sa main, sans assaut, et qu'il fallait avoir paix. Mais ce seigneur matinal ne se tint pas pour battu : « Comment, Monseigneur, voulez-vous avoir paix avec le mauvais, faux et déloyal, qui si faussement et mauvaisement a fait tuer votre frère ? » — Sur quoi, le roi lui

1. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 370.
2. *Ibid.*, p. 372.
3. *Ibid.*, p. 373-380; Juvénal des Ursins, p. 498.
4. Juvénal des Ursins, p. 498.

dit avec déplaisir : « Du consentement de beau fils d'Orléans tout lui a été pardonné ». — « Hélas, Sire, vous ne le verrez jamais votre frère ! » — Mais le roi l'arrêtant lui répondit assez chaudement : « Beau cousin, allez-vous-en ; je le verrai au jour du jugement [1] ! »

Ce matin-là le duc de Guyenne envoya chercher son chancelier Juvénal et déclara qu'il voulait la paix avec son beau-père de Bourgogne [2].

C'est un fait que depuis Péronne la comtesse de Hainaut n'avait pas cessé de presser instamment le duc de Guyenne de s'entremettre pour la paix ; que sans cesse, à ses genoux et les larmes aux yeux, elle lui rappelait, au milieu de ses sanglots, qu'il avait épousé la fille du duc ; que sa sœur était mariée au fils du Bourguignon ; qu'elle-même avait donné sa fille unique à son frère le duc de Touraine [3]. Or, malgré l'avis du duc d'Orléans, le dauphin exigea que tout le monde se ralliât aux clauses d'un traité comportant l'abolition de tout ce qui s'était passé depuis la paix de Pontoise [4]. Le 4e jour de septembre il fut publié au son de la trompette devant la tente du roi [5]. Les Armagnacs durent enlever leur bande, les Bourguignons, leur croix de Saint-André [6].

C'était la cinquième paix faite depuis sept ans. Le duc de Brabant, la dame de Hainaut, les députés de Jean Sans-Peur

1. Juvénal des Ursins, p. 498-499.

2. *Ibid.*, p. 499.

3. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 348, 380.

4. *Ibid.*, p. 383. Février 1415, Arch. Nat., K. 58, nº 10. — Archives du Nord, B. 1423. — Des articles particuliers avaient été conclus en vue de la pacification du royaume de France entre le dauphin et le duc de Bourgogne (*Ibid.*).

5. Monstrelet, t. III, pp. 33, 36-40. — Dans la chancellerie du roi cette campagne avait été dite « pour mettre en son obéissance le duc de Bourgongne et ses complices violens de la paix » (Quittance du 6 juin 1414 par laquelle Charles d'Orléans confesse avoir reçu 2.000 l. pour un mois à charge d'accompagner le roi avec 100 lances. — Bibl. Nat., Clair. 82, fol. 6455).

6. Monstrelet, t. III, p. 32.



9



la jurèrent. Puis le dauphin appela Charles d'Orléans et lui requit de la jurer : lequel s'inclina bien fort en disant : « Monseigneur, je ne suis pas tenu de faire serment, car je suis venu seulement pour servir Monseigneur le roi et vous. » A quoi le dauphin répondit : « Beau cousin, nous vous prions que juriez la paix ». Mais Charles d'Orléans, qui cherchait un détour, dit encore une fois : « Monseigneur, je n'ai pas rompu la paix et ne dois point faire serment ; plaise vous être content ». Le dauphin le requit pour la troisième fois et Charles de répondre : « Monseigneur, je n'ai pas rompu la paix, ni ceux de mon conseil, ni de mon côté. Faites venir ceux qui l'ont rompue présents vous faire serment et après je ferai votre plaisir ». Le dauphin se mit alors en colère. Sur la prière de l'archevêque de Reims Charles d'Orléans finit par jurer la paix : « Monseigneur, puisque c'est votre plaisir je le ferai [1] ! »

On déploya les bannières du roi sur les portes d'Arras ; les tentes furent repliées et l'on prit le chemin du retour [2]. Charles d'Orléans suivit l'ost du roi. Le 12 septembre il passait à Chauny, avec monseigneur le dauphin, et faisait payer 45 s. t. à Mathieu Lestureur, bateleur, et à ses trois enfants pour leurs jeux et ébattements [3] ; le 22 septembre, à Senlis, il faisait soigner son fou Verjat, qui était tombé malade [4], enterrer Noblet, son valet d'écurie [5]. Le roi passa le mois de septembre à Senlis, et rentra à Paris, le 13 octobre, sous une grosse pluie. Et tous ceux qui venaient d'Arras marchaient pâles et décharnés comme s'ils sortaient de prison [6].

La paix, confirmée à Saint-Denis dans le courant de jan-

1. Monstrelet, t. III, p. 41.
2. Juvénal des Ursins, p. 499 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 442.
3. De Laborde, t. III, n° 6236.
4. *Ibid.*, t. III, n° 6237.
5. Bibl. nat., Pièces orig., 2606, Saillant, 48.
6. Bourgeois de Paris, p. 56, 57.



vier [1], fut publiée à Paris à grande joie, feux et ripailles : du matin au soir on entendit ce jour-là la plus belle sonnerie de cloches de toutes les églises de Paris, de grands cris de : « Noël ! Vive le Roi ! Vive le Roi et son beau-fils le duc d'Aquitaine [2] ! »

Le samedi, veille des trois Rois [3], le roi Charles fit célébrer les obsèques de défunt Louis d'Orléans, son frère, en l'église Notre-Dame de Paris, en présence de Charles d'Orléans, du comte de Vertus, ses fils, des ducs de Berry, d'Alençon, de Bourbon, de Louis de Bavière, du comte de Richemont, tous vêtus de noir. Me Jean Gerson, chancelier de l'église de Paris, celui-là qui du temps des bouchers avait dû se réfugier sous les combles de la cathédrale, prêcha si hardiment et recommanda si fort le défunt que plusieurs théologiens s'en émerveillèrent. Certes, il ne désirait susciter la guerre, pas plus qu'il ne conseillait l'assassinat du duc de Bourgogne ; mais, pour le salut de son âme, Jean Sans-Peur devait être humilié et reconnaître son péché. Il affirma en outre que l'exécution, devant le parvis de l'église, des propositions de Jean Petit était dûment faite, qu'il le soutiendrait envers et contre tous.

Le roi Charles, qui venait de confirmer la condamnation par l'Université des propositions doctrinales de Jean Petit [4], se tenait dans un oratoire, au côté droit de l'autel. Derrière lui, mais devant tous, était Charles d'Orléans, puis le comte de Vertus et le duc de Berry. Ils approuvèrent fort le prédicateur. Une multitude de clergé, de chevalerie et de peuple remplissait Notre-Dame, tendue de noir et toute illuminée de la lueur des torches et des cierges. Le lundi pareil service eut lieu aux Célestins, où prêcha Jean Courtecuisse, et les vigiles

1. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 402.
2. *Ibid.*, t. V, p. 420 ; Bourgeois de Paris, p. 56 ; Monstrelet, t. III, p. 47 ; L. Caillet, *Le traité d'Arras de 1414*, Paris, 1909.
3. Le 5 janvier 1415.
4. Archives du Nord, B. 1422.



furent chantées au collège de Navarre dont les maîtres s'étaient toujours montrés reconnaissants et fort zélés Orléanais [1].

C'était là le dernier acte de la poursuite du meurtre de 1407 ; le vœu de l'inconsolable Valentine était réalisé, la mort de Louis d'Orléans dûment vengée [2].

Certes l'année 1414 avait été bonne pour Charles d'Orléans. L'Empereur venait de lui accorder l'investiture d'Asti [3] ; il avait fait alliance avec la reine Isabeau [4]. Il la recevait à Montargis, ainsi que la duchesse Jeanne de Bretagne, et se montrait dans de somptueuses robes brodées d'argent [5]. Charles gagnait ensuite Orléans.

Cette année-là il avait fait payer 276 l. 7 s. pour prix de 960 perles destinées à orner une de ses robes ; sur les manches on avait brodé tout au long le dit de la chanson : *Madame je suis plus joyeulx* dont la musique notée fut dessinée par 568 perles [6]. Longtemps vêtu de noir il se montrait dans cette parure étrange, amoureuse et puérile. De musique et de poésie il se vêtait précieusement. Ainsi dans la suite Charles d'Orléans nous apparaîtra usant familièrement d'allégories et de symboles, concrétisant sa joie et sa douleur, réalisant sa vie intérieure. Plus tard il chantera

Je suis celui au cueur vestu de noir.

Aujourd'hui sa joie étincelait de tout l'éclat des perles de ses manches. Quel esprit sévère songerait à l'en blâmer ?

Charles d'Orléans avait vingt ans :

Madame je suis plus joyeulx.

1. Monstrelet, t. III, p. 56.

2. Quelques mois plus tard, au début de l'année 1415, Jean Sans-Peur composait au prix de 1.000 couronnes d'or avec Gérard et Chrétien de Mekeren, au sujet du meurtre de Jacques de Mekeren, natif de Herssen, près Nimègue, tué en défendant son maître Louis d'Orléans (Archives du Nord, B. 1424).

3. Arch. nat., K. 57, n° 36 ; K. 58, n° 3.

4. Le 29 janvier 1415 (Arch. nat., K. 57, n° 34).

5. British Museum, add. ch., 1406, 2439.

6. De Laborde, t. III, n° 6241.



CHAPITRE VII

AZINCOURT

(1415)

Il semblait que tout fût à la paix, même du côté des Anglais. Durant la rivalité des princes on avait bien pris l'habitude d'aller chercher parmi eux des auxiliaires[1], et il fallait craindre que cela ne donnât courage aux ennemis d'envahir un jour le royaume de France : ainsi l'exposait avec finesse à Me Eustache de Pavilly, dans sa cellule du couvent des Carmes, cet homme si dévoué au roi et à la chose publique, Juvénal des Ursins[2]. Mais depuis, de notables ambassades s'étaient succédées ; des trêves avaient été signées qui toutefois n'empêchaient pas sur mer bien des roberies[3].

Et c'est vrai que les Anglais ne devaient pas oublier comment, l'an 1411, appelés par le duc de Bourgogne, 1.200 hommes d'armes s'étaient montrés capables de repousser les Orléanais jusque sur les bords de la Loire ; l'année suivante, traitant cette fois avec les Armagnacs, ils estimaient que leurs services ne seraient pas trop rétribués par la restitution de l'Aquitaine. Quelles espérances ne

1. Juvénal des Ursins, p. 465, 473-4.
2. *Ibid.*, p. 478.
3. *Ibid.*, p. 493, 497, 498.



devaient-ils pas former après un traité aussi honteux que celui de Buzançais, où 1.000 hommes d'armes et 3.000 archers vendirent une douteuse retraite au prix de 210.000 écus d'or ? Divisée par les factions, riche aussi, la France était devenue une proie trop facile, trop belle, pour ne pas tenter un jour la conquête des Anglais, si bien informés de son incurable faiblesse. A défaut de droits précis la nouvelle monarchie de Lancastre, peu sûre encore dans son chef de sa légitimité, saura trouver un jour des arguments nouveaux dans une forte organisation militaire.

En fait, au temps de Henry IV, les Anglais s'étaient contentés d'intervenir dans les affaires de France, suivant l'appel des factions, promettant dans tous les cas aux Flamands de respecter leur alliance. Henry mourait le 20 mars 1413, troublé par le souvenir de Richard II et dans l'idée, commune et pieuse, de faire le saint voyage de Jérusalem [1].

C'était un bon Anglais que le roi Henry V, qui lui succéda ; après une jeunesse dissipée [2], il se trouva incarner avec religion la patrie [3]. Tête ronde, face longue aux yeux clairs, front et nez droits, lèvres rouges, épais d'encolure, construit de solide et infatigable membrure d'os et de nerfs [4]. Il se montrait homme d'affaires, comme son père, mais plus aimable, se faisant un point d'honneur d'être envers tous d'une extrême politesse. Au demeurant opiniâtre et dissimulé, parlant peu, se contentant de dire « c'est impos-

1. J. H. Ramsay, *Lancaster and York*, I, p. 135 et suiv.

2. Elham, *Vita*, p. 12-15 ; *Political Poems*, t. II, p. 118 où l'on note le changement « from all the vyces unto vertuous lyfe » ; Titus Livius de Frulovisiis, dit seulement « musicis dilectabatur, veneria et martiala mediocriter secutus... quoad rex illius pater vixit ». (Ed. Hearne, 1716, p. 4.)

3. T. Redman, Historia Henrici quinti (*Memorials of Henry the fifth*, éd. C. A. Cole, p. 11).

4. T. Elham, *Liber metricus*, p. 65-66.

sible » ou bien « il faudra que cela soit ainsi ». Sur ces simples mots il s'estimait engagé comme s'il avait appelé en témoignage le Christ ou les saints[1]. Protecteur des églises dont il restaurait les privilèges, dévot à Notre-Dame, à saint Georges, à saint Thomas martyr, Henry se serait bien gardé d'ailleurs de ne pas faire intervenir le ciel dans ses propres affaires[2]. Enfin, il faisait brûler Lollards, Célestins et Brigittes hétérodoxes, réputant tout hérétique non seulement ennemi du Christ, mais encore traître et coupable de lèse-majesté[3]. Henry saura tout à coup parler aux soldats, qu'il moralisera gravement, ayant restauré parmi eux une discipline rigoureuse et interdit aux ribaudes de les suivre, comme cela avait lieu en France : « car, disait-il, les plaisirs de Vénus ont jadis amolli le victorieux Mars ». Il exerçait son office de roi comme le prêtre son sacerdoce, parlant au nom du Christ, entouré d'un clergé discipliné, de soldats pieux, d'un peuple fier et exubérant, conscient de sa jeune et robuste nationalité[4].

Or il semble bien que depuis son avènement au trône Henry V pensait à intervenir en France pour faire valoir les droits dont il parlait si souvent, soit qu'il épousât Catherine, fille de Charles VI, soit qu'il tentât les chances d'une conquête. Tout d'abord, il avait observé les révolutions de l'année 1413, chargeant ses ambassadeurs de faire alliance d'une part avec le duc de Bourgogne, de confirmer de l'autre la trêve avec la France (14 juillet). Le triomphe des Cabochiens, en donnant Paris aux Armagnacs, amena Jean Sans-Peur à se tourner, plus résolument encore, vers le

1. Religieux de Saint-Denys, t. VI, p. 381.
2. Juvénal des Ursins, p. 503 ; T. Walsingham, t. II, p. 344.
3. T. Walsingham, t. II, p. 300, 301, 307 ; Titus Livius, p. 7.
4. Elham, p. 66-67 ; Walsingham, t. II, p. 344 ; Religieux de Saint-Denys, t. VI, p. 381.

roi d'Angleterre (Conférences de Leulinghem). Henry V faisait maintenant connaître toute sa pensée : il réclamait la couronne de France et l'exécution complète du traité de Brétigny. Comme il était impossible de s'entendre sur le fond de la question, des trêves précaires prolongèrent désormais l'état de paix. Mais c'était évidemment le désir d'une guerre, assuré qu'il était de la non-intervention bourguignonne et bien instruit des divisions de la France, qui hantait maintenant la pensée de Henry V. Il écoutait aussi les ouvertures que lui faisait le parti armagnac. Ainsi le duc d'York était reçu à Paris ; à l'automne de l'année 1413, le connétable d'Armagnac, Charles d'Albret et l'archevêque de Bourges arrivaient en Angleterre. Les renseignements que Henry eut le loisir de tirer de l'une et de l'autre faction durent être un encouragement au dessein qu'il mûrissait. Désormais son but est bien clair : il a éprouvé la faiblesse du parti armagnac; c'est avec Jean Sans-Peur qu'il traitera en secret, le 23 mai 1414, pour se partager les conquêtes qu'il pourra faire en France sur les Armagnacs [1].

Toutefois, comme il ne s'estimait pas suffisamment prêt pour envahir la France, Henry V prolongera encore la trêve. Mais, discutant la paix, ses prétentions vis-à-vis du roi seront telles qu'elles excéderont les demandes du traité de Brétigny, ce que Henri II lui-même tint jamais en France : tout cela sans préjudice de la demande *pro forma* de la couronne.

Henry se préparait tranquillement à la guerre. Le 30 septembre 1414, à un grand conseil de lords spirituels et temporels et de seigneurs ruraux, il crut devoir faire connaître sa pensée et demander avis. Le dessein du roi surprit. Chose

1. J. de Waurin, éd. W. Hardy, l. V, p. 173 ; De Beaucourt, *op. cit.*, t. I, p. 132.



digne de remarque, ce furent les chevaliers qui montrèrent de la modération et dirent leur horreur de verser inutilement le sang chrétien avant d'avoir épuisé tous les moyens de conciliation; quant au clergé, que le roi Henry venait d'obliger si fort dans la poursuite des Lollards, il vota pour la guerre un double décime. Même résistance, surprise analogue au Parlement qui s'ouvrit en novembre. Et quand le chancelier fit connaître aux liges le désir que le roi avait de recouvrer les droits de sa couronne, demandant une aide effective en hommes et en argent, si les communes votèrent un double subside, elles formulèrent toutefois une nouvelle requête en faveur des voies diplomatiques. Ainsi fut prolongée la trêve jusqu'en mai 1415 [1].

Charles d'Orléans passa l'hiver de l'année 1415 à Paris. Il portait, ainsi que sa suite, de somptueuses robes de drap vert brun, écaillées d'argent [2], doublées de martres de Prusse, et des manteaux de petit-gris [3]; il achetait des bijoux [4] et faisait des cadeaux au jour de l'an : diamant en losange pour la reine Isabeau, rubis pour Mgr de Berry, écharpe d'ambre pour Madame de Guyenne [5]; il hébergeait sir John Colvyl, chevalier anglais, maître d'hôtel du duc de Clarence [6]; il donnait au serviteur de l'évêque de Norwich un diamant [7]; il distribuait son ordre du Camail [8], menant en un mot la

1. J.-H. Ramsay, *op. cit.*, t. I, p. 168, 172, 184 et suiv.

2. Le 31 janvier, il fait payer pour cette fourniture à son orfèvre Aubertin Boillefeves la somme de 890 l. 10 s. 8 d. (De Laborde, t. III, nº 6239).

3. Bibl. nat., Pièces orig., 972, Dannez, 3, 5; Pièces orig., 2644, Sauvage, 21.

4. Bibl. nat., Pièces orig., 383, Boillefeves, 11, 15.

5. British Museum, add. ch., 2440; Bibl. nat., Pièces orig., 2707, de Simon, 5.

6. Bibl. nat., Pièces orig., 2291, Pizdoe, 16.

7. Bibl. nat., Pièces orig., 1495, Fores, 2.

8. 15 janvier, à Guillaume de Champgiraut, écuyer tranchant de Catherine de France (Bibl. nat., Pièces orig., 383, Boillefeves, 8); 31 janvier, à Jean le Margeriel, son écuyer d'écurie (*Ibid.*, nº 12); à Louis de Villars, son écuyer tranchant

vie de la cour. Charles d'Orléans faisait aussi réparer l'hôtel des Tournelles à Paris[1] ; au mois de février, pour les joutes données en l'hôtel Saint-Pol, les orfèvres fournissaient ceintures d'argent[2], les drapiers, houppelandes, robes, chaperons, pourpoints de vert brun et aumuces vermeilles pour ses valets et ceux de son frère, le comte de Vertus[3].

Comme toujours, des bijoux engagés[4] faisaient les frais de ces largesses; et Charles d'Orléans devait encore payer la dépense de son frère d'Angoulême, otage en Angleterre[5]. Au printemps il gagnait Orléans, insoucieux[6].

Quant aux Anglais ils maintenaient leurs anciennes prétentions concernant l'exécution du traité de Brétigny : 1.600.000 couronnes pour la rançon non payée du roi Jean; la main de Catherine de France avec un douaire que le roi Henry fixait à 2.000.000 de couronnes. Or les Français désiraient si peu la guerre qu'ils précisaient leurs offres territoriales, la Guyenne et la Gascogne ; un douaire de 600.000 couronnes serait attribué à Catherine. Le roi Charles VI confirmait ces propositions, élevant même le douaire de sa fille à 800.000 couronnes (13 mars 1415).

(*Ibid.*, n° 10); 20 mars, à Bertrand de Ry, valet de chambre de la reine (*Ibid.*, 14); 9 juin, à Pons de Beynac, écuyer tranchant (*Ibid.*, 16); 17 juillet, à Louis Cochet, son échanson (*Ibid.*, 19); 18 juillet, à Henriot Porcel, son échanson (*Ibid.*, 18); à Pierre du Saillant, son écuyer d'écurie (*Ibid.*, 20); 4 août, à Hutin d'Arton, son écuyer tranchant (*Ibid.*, 21); 12 août, au sire de Montmor (*Ibid.*, 22); 24 août, à Jean de Montmirail, son échanson (*Ibid.*, 23); 25 août, à Jean de Charny, écuyer du duc de Berry (*Ibid.*, 26).

1. Bibl. nat., Pièces orig., 1785, Macé, 15 ; Monstrelet, t. III, p. 60.

2. Bibl. nat., Pièces orig., 2606, Du Saillant, 52.

3. Bibl. nat., Pièces orig., 2157, Orléans, 476 ; Pièces orig., 2710, Le Sisseaux ; Pièces orig., 2259, Philippes, 5 ; Pièces orig., 2345, de la Porte à Paris, 8.

4. Bibl. nat., Pièces orig., 269, Belin à Bourges, 3.

5. Quittance du 27 avril 1415 de 2.125 l. t. (Bibl. nat., Pièces orig., 1033, Druille, 3).

6. Voir l'Itinéraire ; De Laborde, t. III, n° 6243.



Mais comment incliner à la paix celui qui désire si ardemment la guerre et l'a préparée ? Malgré l'échec des conférences, les Français avaient demandé à être de nouveau introduits à Londres. Henry V rassemblait alors des transports, organisait la régence, annonçant aux nobles et aux gentilshommes de sa retenue qu'ils pouvaient s'attendre à être absents pendant une année. Des joyaux étaient engagés pour la solde des hommes d'armes ; la cité de Londres, les banques italiennes, sous menace d'emprisonnement, lui faisaient des avances. Et pendant ce temps Henry se déclarait un ami zélé de la paix ; il prenait le trône du Tout-Puissant à témoin de la pureté de ses intentions : non, il n'agissait pas suivant un vain désir de régner en réclamant ce qui était son droit, mais bien selon sa conscience[1] (avril).

Le 30 juin les ambassadeurs de France, l'archevêque de Bourges et l'évêque de Lisieux étaient de nouveau entendus à Winchester ; le 2 juillet ils faisaient valoir l'offre de l'Aquitaine, le douaire, inouï dans l'histoire, de 800.000 couronnes. Le 4 ils conféraient avec le roi Henry en personne dans la salle du chapitre de la petite église, où l'archevêque porta la parole : il dit que le roi Charles, son maître, assuré du désir que le roi Henry avait de la paix et d'une alliance matrimoniale, connaissant aussi les qualités recommandables de sa personne, avait un vif désir de conclure la paix ; il ajoutait aux territoires déjà offerts, Limoges et Tulle, et 50.000 écus d'or au douaire de sa fille. Sur ce le roi Henry demanda à réfléchir, rappela les ambassadeurs le 6 juillet, pour connaître sous quelle forme il tiendrait lesdits

1. J.-H. Ramsay, *op. cit.*, t. I, p. 192-193 ; dès le 19 avril 1415, Charles VI donna l'ordre au bailli de Rouen de convoquer les gens d'armes de son ressort pour s'opposer au roi d'Angleterre qui se préparait à la guerre (Arch. nat., K. 59, n° 12).



domaines, en souveraineté absolue ou en mouvance ? Ce fut la fin des négociations[1].

Le 28 juillet, de Southampton, le roi Henry avait écrit à Charles VI une longue épître lui exposant l'ancienne et glorieuse union des deux royaumes, rappelant les moyens par lesquels il avait cherché la paix : mais il faisait aussi connaître sa volonté de combattre jusqu'à la mort pour la justice. Comme la loi du Deutéronome l'ordonne avant d'attaquer une cité, il lui offrait encore la paix, réservant toutefois ses droits sur la Guyenne : sur la question de la dot de Catherine il se serait contenté d'un rabais de 50.000 écus[2]. Ainsi Henry déchargea sa conscience. Le 23 août, de Paris, le roi de France faisait répondre en affirmant son amour égal pour la paix, mais déniant les droits invoqués par Henry V ; il ajoutait aussi que ce n'était pas là une façon convenable de demander une fille en mariage[3]. Et d'ailleurs sans attendre cette réponse les Anglais avaient pris la mer : Henry montait sur son grand vaisseau *la Trinité-Royale*, le 11 août. Ainsi 2.500 hommes d'armes, 7.000 archers, 120 mineurs et 75 canonniers débarquèrent au chef de Caux, à l'embouchure de la Seine, le 13 ; vers l'Assomption ils assiégeaient Harfleur[4].

Le dauphin s'était bien porté à Vernon le 3 septembre[5] ; mais Harfleur assiégée (la clef de la Normandie) s'était rendue à terme, le 22, sans avoir été secourue, malgré sa résistance et ses fortifications. Le 20 septembre seu-

1. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 512-526.

2. *Ibid.*, t. V, p. 526-530.

3. Le 23, dit le Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 530 ; le 24, suivant Juvénal des Ursins, p. 504.

4. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 536.

5. Bourgeois de Paris, p. 61 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 540.



lement un mandement royal convoquait les gens d'armes pour la défense du royaume[1].

Certes on peut croire que Charles, qui venait de recevoir dans son hôtel d'Orléans le dauphin[2], brûlait du désir d'aller le rejoindre à Vernon ; le 14 septembre il faisait en effet payer 83 l. 7 s. 6 d. à Richard de Melleville, son armurier, pour une armure complète d'acier à son usage[3] et Martin Ayrolde, marchand milanais établi à Paris, lui avait fourni diverses pièces d'armure en mailles d'acier[4]. On assure qu'il aurait été bien heureux d'envoyer ses gens d'armes grossir l'armée royale[5]. Mais pas plus que le duc de Bourgogne il ne fut autorisé à le rejoindre[6]. Sans doute on craignait justement que leur rancune mal éteinte ne se rallumât[7]. Le roi Charles préférait lever sur les pays d'Artois une aide de 60.000 l. pour faire la guerre aux Anglais[8] ; mais ingénument aussi les nobles de Bourgogne lui écri-

1. Monstrelet, t. III, p. 90-93.

2. Accompagné de sa femme et de monseigneur de Ponthieu (De Laborde, t. III, nº 6245).

3. British Museum, add. ch., 2607.

4. « Une paire de manche, un camail, une bavière et une paire a plates ». Quittance du 16 août (Bibl. nat., Pièces orig., 158, Ayrolde, 2).

5. Monstrelet, l. I, ch. 150.

6. Juvénal des Ursins, p. 150 ; toutefois on sollicita du duc de Bourgogne des troupes (Lettre du 22 septembre. Arch. nat., K. 61, nº 2).

7. Au début de l'année 1415, le roi de France avait reconnu le duc de Bourgogne comme bon parent, vassal et fidèle sujet (Archives du Nord, B. 1423) ; mais Jean Sans-Peur se plaignait à ses ambassadeurs de France du bannissement de quelques-uns de ses partisans et menaçait de rompre toute négociation si on ne les rappelait pas ; il se déclarait enfin offensé du départ du comte de Vertus, frère de Charles d'Orléans, de Louis de Bavière et de Jean Gerson qui allaient à Rome porter plainte contre lui (Archives du Nord, B. 1423). Il avait signé avec le dauphin des articles particuliers relatifs à la pacification de la France (*Ibid.*) ; en proposait de nouveaux au mois de juin (Archives du Nord, B. 1425). Les lettres royales d'amnistie générale lui furent accordées au mois d'août (Archives du Nord, B. 1426) ; la sentence du Concile de Constance en sa faveur est du mois d'octobre (Archives du Nord, B. 1427).

8. Archives du Nord, B. 1423.



vaient pour se plaindre de ce que leur seigneur avait été avisé si tardivement de leur descente en France [1]. N'avait-il pas, l'année précédente, signé un traité secret avec le roi d'Angleterre, stipulant une alliance offensive et défensive, par lequel tous deux devaient se partager les conquêtes faites sur les Armagnacs [2] ?

Le 30 septembre Charles était encore à Orléans où il faisait payer à son chambellan, Louis de Bosredon, et à Richard de Morny la somme de 400 l. t. pour gages de leurs gens d'armes au service du roi « dans la guerre avec les Anglais » [3]. Le 17 octobre il réglait encore 40 l. t. à Jean Brayer, sommelier de l'échansonnerie, pour un cheval bai pour son usage [4] ; Nicolas de Saint-Fer, son écuyer et échanson, lui vendait un haubergeon d'acier. Ainsi équipé Charles d'Orléans rejoignit l'ost du roi.

Il retrouvait à Rouen cette grosse armée royale, suffisante, disait-on, pour anéantir plusieurs nations barbares, et commandée par le dauphin, messeigneurs de Berry, de Bourbon, d'Alençon, de Bar, de Brabant, les comtes de Nevers, de Richemont, de Vendôme, tout ce que la chevalerie offrait d'illustre [5]. On était trop nombreux. Outre les gens de guerre qui s'étaient rendus à l'appel du roi, les bourgeois de Paris en avaient offert 6.000 complètement équipés, en demandant qu'ils fussent placés au premier rang si on livrait bataille. Mais comme le duc de Berry vantait le secours de ses chers Parisiens en présence de ses chevaliers, l'un d'entre eux, Jean de Beaumont, reprit : « Le roi ne devrait pas accepter le

1. Archives du Nord, B. 1426.
2. De Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 132-133.
3. British Museum, add. ch., 3466.
4. British Museum, add. ch., 4321. — Bibl. nat., Pièces orig., 2150, Saint-Fer, 2.
5. Monstrelet, t. III, p. 97 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 544, 546 ; Gruel, p. 16.



secours de ces artisans ; car nous serons alors trois fois plus nombreux que les Anglais »[1] : ce qui ne paraissait pas loyal à messire Jean de Beaumont, chevalier.

Quant aux Anglais, déjà éprouvés au siège d'Harfleur par la défense de la place et surtout par la maladie (leurs forces étaient peut-être déjà réduites d'un tiers), ils ne demandaient qu'à retourner chez eux, après avoir fait d'Harfleur un autre Calais.

Telle n'était pas la pensée du roi Henry. Il voulut, traversant la Normandie, gagner la ville de Calais, soit qu'il tînt à impressionner les populations de sa future conquête, soit que sa flotte fût déjà dispersée. Le 8 ou le 9 octobre, les Anglais ayant laissé dans Harfleur tous leurs bagages et chariots, se mettaient en marche dans le plus grand ordre, longeant la côte du pays de Caux, par Fécamp, Saint-Valery, Arques, Eu, Le Tréport. Ils arrivaient maintenant en vue des eaux de la Somme, non loin du gué de la Blanche Tacque, où jadis était passé le roi Edouard quand il gagna la bataille de Crécy. A ce moment un gentilhomme gascon informa le roi Henry que le passage était fortement gardé[2]. On descendit alors vers Abbeville ; mais là les ponts étaient coupés, et partout ailleurs sur la Somme, qu'il fallut remonter à marches forcées, au prix des plus grandes fatigues.

Les Anglais commençaient à se repentir d'être ainsi descendus en France.

La tempête avait dispersé leurs vaisseaux, leur enlevant toute espérance de retraite ; éprouvés par la famine ils s'avançaient maintenant dans l'intérieur de la Picardie : cachant leur passage au travers des forêts, ils tentaient en désespérés de rejoindre Calais, d'attendre là le retour de la saison favo-

1. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 548.
2. J. Le Fèvre de Saint-Rémy, éd. F. Morand, t. I, p. 232.



rable aux expéditions[1]. Ils campaient parmi les champs, reconnaissant dans un pays inconnu les gués des rivières, dont les ponts étaient détruits[2], marchant à pied, poursuivis dans les bois par les gens des communes embâtonnés de haches et de maillets de plomb[3]. Il aurait suffi de garder les rivières pour perdre ces gens affamés et grelottants[4] : ils passèrent, sans rencontrer d'obstacle, les gués de Voyenne et de Béthencourt (18 octobre). Et comme les archers craignaient les attaques de la cavalerie française qui évoluait maintenant sur leurs flancs, ils portèrent tous un bâton pointu, long de six pieds, qu'ils pourraient ficher en terre devant eux pour embrocher les cavaliers. La grosse et noire armée des Français se contenta de les flanquer.

Le 20, Charles d'Orléans, le duc de Bourbon et le connétable envoyaient vers le roi d'Angleterre trois officiers d'armes. Ils savaient bien, depuis qu'il avait quitté son royaume, le désir du roi Henry d'avoir bataille contre les Français. Pourtant ils étaient trois princes, issus de la maison de France, prêts « de lui fournir son désir et ce qu'il voulait ». Qu'il dise le jour et la place qu'il assignait pour les combattre ; ils seront contents de le faire. Par leurs députés elle sera choisie, sans favoriser l'un ou l'autre parti, pourvu que ce fût le bon plaisir du roi leur souverain.

Ainsi « trois princes issus de la maison de France » provoquèrent dans sa retraite le roi Henry.

Il demeura merveilleusement froid, traitant avec honneur les officiers d'armes, leur faisant répondre que, depuis qu'il était parti de la ville d'Harfleur, il marchait dans la direction

1. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 544, 554.
2. Th. Walsingham, t. II, p. 310.
3. Juvénal des Ursins, p. 518 ; Religieux de Saint-Denys, p. 548, 553.
4. Th. Walsingham, t. II, p. 310.



de son royaume d'Angleterre, ne séjournant en ville fermée ni en forteresse. Il n'était donc besoin de prendre jour et place ; on le pouvait trouver et combattre sur les champs.

De ce jour on vêtit dans son armée les cottes d'armes et les archers portèrent leur bâton aiguisé aux deux bouts [1]. Mais le chapelain du roi n'avait pas la même assurance et laisse entendre que la perspective d'un combat n'était pas faite pour réjouir les soldats d'une armée usée par la route [2]. Ces hommes de cœur et de discipline continuèrent toutefois leur chemin dans le plus grand ordre. A 9 lieues de Calais les Picards les arrêtèrent : ils devaient, en désespérés, tenter de s'ouvrir un passage [3]. Le 24 octobre, ayant franchi l'étroite Ternoise en aval de Blangy, les Anglais purent apercevoir, à un mille, les noirs escadrons des Français monter dans la direction de Tramecourt, se déployer sur leur flanc droit [4]. Les Anglais arrêtèrent leur colonne en marche, firent face à l'ennemi, couronnant l'ondulation d'un large plateau aux terres grises et blondes ; là ils commencèrent à se confesser.

Les Français n'étaient pas disposés à les attaquer dans cette position, soit qu'ils l'estimassent avantageuse à leurs ennemis, soit plutôt que le jour tombât [5]. Reprenant leur marche ils disparurent derrière le bois dépouillé de Tramecourt, s'établissant pour passer la nuit entre ce village et Azincourt. Ce que voyant le roi d'Angleterre se logea avec ses Anglais dans le petit village de Maisoncelles, parmi les jardins et les vergers coupés de haies qui le fortifiaient naturellement [6]. Quant aux Français, embarrassés de leurs nom-

1. J. Le Fèvre, t. I, p. 236-237.
2. *Gesta Henrici V*, éd. B. Williams, 1850, p. 45.
3. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 552.
4. *Gesta*, p. 46.
5. Elham, p. 118.
6. Monstrelet, t. III, p. 101.



breux chariots, canons et ribaudequins, ils se tenaient autour de grands feux, dans une sorte de jachère où l'on enfonçait jusqu'aux chevilles[1]. Durant cette nuit froide et morne, où la pluie ne cessa de tomber, leurs milliers de chevaux hennissaient. On entendait leurs voix; on les voyait ployer leurs bannières, ouvrir leurs malles; leurs fourriers allaient chercher de la paille pour l'étendre sous leurs pieds; pages et valets menaient grand bruit[2]. Les Anglais les observaient silencieux[3]. En silence aussi leurs archers renouvelaient leurs cordes, les hommes d'armes laçaient leur armure. Ceux qui pouvaient rencontrer un prêtre se confessaient[4].

Cette nuit-là Charles d'Orléans manda le comte de Richemont, qui conduisait les Gascons et les Bretons avec deux mille bassinets; ils se portèrent tout près du logis des Anglais. Mouvement qui provoqua une alerte où quelques traits furent échangés. Suivant l'usage Charles, qui essuyait pour la première fois les coups de l'ennemi, fut alors fait chevalier[5]. Le reste de la nuit se passa dans le calme.

Le lendemain, 25 octobre, au petit jour, on sortit des logis et l'on s'arma. Sur le conseil du connétable on disposa trois batailles de force égale, l'une derrière l'autre. Charles d'Orléans se tenait dans la première, celle-là que chaque chef revendiquait de conduire. Ils convinrent donc de se placer tous sur une ligne. Les jeunes gens étaient bien persuadés qu'une seule charge devait suffire pour mettre

1. Monstrelet, t. III, p. 101-102; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 558.

2. J. Le Fèvre, t. I, p. 244.

3. Le témoignage de Jean Le Fèvre (t. I, p. 244), témoin oculaire, celui du chapelain (*Gesta*, p. 48), récusent Monstrelet, t. III, p. 102, que reproduit Waurin (p. 205).

4. J. Capgrave, *Liber de illustribus regis gestis*, éd. F.-Ch. Hingeston, p. 116.

5. Monstrelet, *ibid.*



l'ennemi en déroute[1]. C'était là sans doute l'avis du jeune duc d'Orléans, qui avait déjà défié le roi Henry; c'était là le plan de celui qu'on nous dit le « chef et souverain » de l'armée de France[2], le désir d'un jeune chevalier frémissant à l'aurore de son premier combat[3].

Ces batailles furent établies entre deux petits bois, l'un tenant à Azincourt, l'autre à Tramecourt, dans une place étroite où elles pouvaient à peine remuer, ayant cette fois l'avantage d'un terrain légèrement incliné et barrant carrément le chemin de Calais. Impossible à leur cavalerie de se déployer sur les ailes; impossible de démasquer les canons. Quant aux archers, ils se tenaient, inutiles, derrière la première bataille des chevaliers qui n'auraient pas toléré que nul les précédât.

La pluie tombait et les chevaux, qui avaient marché sur cette place toute la nuit, l'avaient si bien effondrée qu'ils s'enfonçaient sans qu'on pût les ravoir. Les chevaliers français avaient mis pied à terre; mais chargés de lourds harnois, de ces longues cottes de fer très pesantes sur lesquelles ils portaient encore armures blanches et bassinets, ils se tenaient si pressés qu'ils ne pouvaient lever leurs lances; ils entraient dans cette boue jaunâtre jusqu'aux chevilles.

Quant aux Anglais, ils formaient une seule ligne déployée d'hommes d'armes, également à pied, divisée en trois bataillons; chaque bataillon précédé des archers, disposés en coins, à l'abri des perches pointues qu'ils fichaient en terre devant eux.

Le roi Henry, très calme, portant une couronne étincelante sur son heaume de guerre, vient de parcourir leurs rangs sur

1. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 558.
2. Chronique des Cordeliers (Monstrelet, t. VI, p. 228).
3. Monstrelet, t. III, p. 103.



son petit cheval gris ; il a parlé fermement, comme il convenait, à des hommes qui doivent vaincre ou mourir [1]. Il conduit maintenant ses troupes en avant, marchant devant sa bannière, puis fait halte ; 900 lances et 3.000 archers allaient aborder 10.000 Français peut-être. La chevalerie française, hérissée de courtes lances et de bannières, dont tous les chefs étincelaient au premier rang, se tenait toujours immobile.

Pour en venir aux mains il fallait une absolue nécessité. Le succès paraissait si douteux qu'en cet instant le roi Henry adressa des députés aux seigneurs de France, leur offrant de réparer les dommages que les Anglais avaient causés, à la condition qu'on s'engagerait à les laisser retourner librement dans leur pays [2]. Malgré l'avis des vieux chevaliers, les ducs d'Alençon et de Bourbon déclarèrent que, puisque les Anglais faisaient des offres, c'est qu'ils étaient à moitié déconfits ; la chevalerie serait assez puissante, sans attendre le secours des communes, pour réduire les archers anglais [3].

C'en était fait. Entre 9 et 10 heures du matin on entend le roi Henry crier : « *In the name of Almigthy God and of St George, avant baner!* [4] »

Un vieux chevalier, sir Thomas Erpingham, jette son bâton en l'air. Les pieux archers baisent la terre comme indignes de recevoir le sacrement. Ils se relèvent, marchent légèrement sur les sillons non foulés. Erpingham chevauche devant eux, les mène droit au front de la première bataille française et s'arrête : *Now strike,* s'écrie-t-il ! Trois mille archers se mettent à tirer à la volée en poussant de grands cris.

1. Cf. *Political poems and songs*, éd. Wright, t. I, p. 124-125 ; J.-A. Halliwell, *Letters of the Kings of England*. London, 1846, t. I, p. 85.

2. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 554. Cf. Le Fèvre qui indique autrement les bases de la convention, t. I, p. 251-252.

3. Juvénal des Ursins, p. 518.

4. *An english chronicle*, éd. by J.-G. Davies, p. 41 [Camden Society].

« Nos archers tirent pleins de hardiesse — Et font fort saigner les Français — Leurs flèches allaient à bonne vitesse — Nos ennemis avec elles tombaient en vérité — A travers armures plates, haubergeons et bassinets... — Donneurs de mort ils semblent bien — Si férocement ils vont à la bataille — Le ciel sur leur heaume brille — Avec des haches et des épées étincelantes — Et quand nos flèches prirent leur vol — Parmi les Français ce fut une grande tristesse. [1] » Ainsi l'affirme la complainte.

Et c'est vrai que sous cette grêle de flèches les chevaliers commençaient à baisser la tête, afin qu'elles n'entrassent pas par la visière de leurs bassinets; que les cavaliers, apparus un instant, n'avaient pu maintenir leurs chevaux, enlisés jusqu'aux jarrets dans la terre molle et criblés de traits [2]. Maintenant les chevaliers français chargeaient en colonne, enfoncés jusqu'aux chevilles dans un terrain fraîchement labouré, qu'ils avaient déjà foulé, s'écrasant, glissant, serrés les uns contre les autres au point de ne pouvoir lever les bras, lourds et gauches. Ils marchaient contre la ligne des hommes d'armes anglais, dépassant dans leur élan les archers abrités derrière leurs palissades. Aussitôt ces derniers sortent de leur abri ; chausses à bas, nu-pieds, portant heaumettes et capelines de cuir bouilli et d'osier, bien armés de haches, cognée à la ceinture, ils s'insinuent dans cette colonne stupide, travaillent de la hache et de l'épée, frappent cette ferraille à coup de maillets, becs de faucon et autres bâtons de guerre, comme des forgerons qui battraient l'enclume.

Ce que la complainte résume ainsi : « Nos Anglais pleins de confiance — Féroces au combat comme lions — Bassinets

1. Complainte anglaise du ms. Vitellius D. XII, 11, publiée par Hearne et citée par Buchon en appendice à la Chronique de Monstrelet, t. VIII, p. 559.
2. Gruel, p. 17.



brillants ils brisaient — Abattant les bannières de France — On entendait comme des coups de tonnerre — On maniait beaucoup haches et lances... — Les Français pour tout leur orgueil — Ils tombèrent tous ensemble — « Je me rends » criaient-ils de tous côtés ! — Nos Anglais ne comprenaient pas — Leurs haches d'armes ils font tourner — Les couchèrent sur l'herbe en longues rangées — Ils n'épargnèrent duc, comte ni chevalier — C'est pourquoi nous disons : *Deo gratias* »[1].

Ainsi finit la première bataille, où les Français tombèrent empilés les uns sur les autres. Le roi anglais, comme si un saint Georges combattait devant lui[2], se jeta hardiment sur la seconde qui se défendit « assez petitement »[3], rompue qu'elle était par les chevaux qui avaient reculé sous les flèches des archers ; la troisième s'enfuit[4]. Les Anglais, sans la poursuivre, commencèrent de tous côtés à faire des prisonniers, qu'ils estimaient tous riches et grands seigneurs : on se contentait de les désarmer de la tête.

Ce n'était là que le prélude des malheurs de cette journée. L'arrière-garde de Gascons et de Bretons reformée apparaissait de nouveau sur le champ de bataille, marchant en ordonnance, étendards et enseignes déployés. Les Anglais devaient reprendre leur rang et abandonner le butin : le roi Henry ordonna que chacun tuât son prisonnier[5]. Ainsi la noble chevalerie de France fut égorgée de sang-froid. Voyant les Anglais de nouveau formés, l'arrière-garde se dispersa. Alors on se

1. Complainte anglaise, *op. cit.*, p. 560.
2. J. Capgrave, p. 117.
3. J. Le Fèvre, t. I, p. 256.
4. Le Fèvre, t. I, p. 257 ; Monstrelet copie Le Fèvre, t. III, p. 109 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 560 ; Juvénal des Ursins, p. 518 ; Walsingham, t. II, p. 312 ; Alain Chartier, *Livre des quatre dames*, p. 616.
5. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 258.



prit à rançonner de nouveaux prisonniers, les nobles achetant aux simples soldats et aux gens de métier les plus marquants des seigneurs de France afin d'en tirer de fortes sommes d'argent. On rechercha ceux mêmes qui gisaient à terre, parmi les morts, ceux-là qui respiraient à peine [1].

Le roi Henry, qui avait le matin entendu trois messes, termina cette journée par une prière au Tout-Puissant. Dans un silence religieux il disait à ses soldats comment Notre-Seigneur avait livré à leurs bras une armée si nombreuse, humilié l'insolence et l'orgueil des Français ; qu'il fallait remercier Dieu de ce que presque aucun chevalier anglais n'était resté sur le champ de bataille ; il compatissait à la mort de tous, principalement à celle de ses compagnons d'armes [2]. Il parcourut alors tout le champ, tandis que ses gens s'occupaient à dévêtir les morts. Et quand il eut regardé cette plaine morne, si triste sous ce ciel gris et pluvieux, plus triste encore de ce carnage de chrétiens [3], il demanda comment se nommait le château qu'il voyait assez près de lui, derrière les bois dépouillés et rougis par l'automne; on lui répondit: « Azincourt ». Le roi anglais dit alors sentencieusement: « Et pourtant que toutes batailles doivent porter le nom de la plus prochaine forteresse, village ou bonnes villes où elles sont livrées, celle-ci dès maintenant et pour toujours se nommera la bataille d'Azincourt » [4].

1. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 258 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 569.

2. *Gesta*, p. 57 ; Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 258 ; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 568.

3. Les pertes françaises étaient vraisemblablement de 4.000 hommes ; les prisonniers 1.500 : les pertes des Anglais sont estimées à 1.600 h. par Jean Le Fèvre, témoin oculaire. Les sources anglaises fournissent des chiffres invraisemblables (13 hommes d'armes, 100 hommes en tout), étant donné l'ardeur réelle de la seconde bataille et les risques que courut Henry V lui-même. (Gruel, p. 17-18.)

4. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 259 ; Monstrelet, t. III, p. 111.



Il pleuvait toujours et le soir tombait. Le roi Henry gagna son logis de Maisoncelles [1].

Et les archers ne faisaient que déchausser les morts qu'ils désarmaient; car, sous les morts, ils trouvaient parfois des chevaliers encore en vie, de bonne prise. Ainsi fut découvert Charles d'Orléans [2].

Le lendemain samedi, de grand matin, les Anglais quittèrent Maisoncelles; selon leur prix, on tua ou l'on fit encore prisonniers les Français qui, pendant la nuit, avaient eu la force de se traîner jusqu'à un petit bois voisin [3].

Pour la dernière fois le roi Henry s'arrêta sur le champ de la bataille, regarda tous ces morts de si grande noblesse, nus déjà comme les enfants qui viennent de naître [4].

Les Anglais prirent alors le chemin de Calais, les trois quarts à pied, exténués et chargés de dépouilles.

Il arriva qu'à une halte que l'on fit sur le chemin, le roi d'Angleterre envoya du pain et du vin à Charles d'Orléans; mais il ne voulut ni boire ni manger pour la grande tristesse qu'il avait au cœur [5]. Ce qu'apprenant le roi Henry l'alla voir et lui dit : « Beau cousin, comment vous va ? » Et le duc d'Orléans répondit, comme celui qui pense à autre chose : « Bien, Monseigneur ». Mais le roi Henry insista : « D'où vient que vous ne voulez ni boire ni

1. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 259.

2. *Ibid.*, p. 260. — Sur les détails de cette journée, cf. N.-H. Nicolas, *History of the battle of Agincourt*. London, 1833, 3e éd., p. 105 et suiv.; R. de Belleval, *Azincourt*, 1856, in-8°, cartes; l'excellent récit de J.-H. Ramsay, *Lancaster and York*. Oxford, 1892, p. 214 et suiv., cartes.

3. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 260; Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 568; Walsingham, II, 314.

4. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 260.

5. The deuke of Orlyawns yt was foll woo
That day he was take presonere

(Complainte citée).



manger ? » Et Charles de répondre qu'à la vérité il jeûnait. Sur quoi le roi d'Angleterre lui dit gravement : « Beau cousin, faites bonne chère. Je reconnais que Dieu m'a donné la grâce d'avoir eu la victoire sur les Français, non pas que je la vaille : mais je crois certainement que Dieu les a voulu punir. Et s'il est vrai ce que j'en ai ouï dire, ce n'est merveille. Car on dit que oncques plus grand désordre de voluptés, de péchés et de mauvais vices ne fut vu, comme ceux qui règnent en France aujourd'hui. C'est pitié de l'ouïr recorder et horreur aux écoutants. Et si Dieu en est courroucé ce n'est pas merveille et nul ne s'en doit ébahir »[1].

Ainsi, chevauchant et devisant, ils arrivèrent au château de Guines, tandis que le gros des gens d'armes et des prisonniers marchait sur Calais, où, à l'exception des seigneurs d'Angleterre, nul ne trouva de quoi manger[2].

Le roi Henry et les seigneurs de France y vinrent aussi ; et l'on assure que le roi anglais conversait avec eux, cherchant à les réconforter. Sur leur chemin ils rencontrèrent la procession des prêtres et des clercs de Calais, portant tous leurs ornements, croix et fanons au vent, chantant : *Te Deum laudamus.* Ainsi le roi Henry entra en triomphe dans sa ville de Calais et y fêta la Toussaint[3].

La complainte anglaise affirme qu'au début de la bataille d'Azincourt, alors que le roi Henry songeait à gagner sans combattre sa ville de Calais, Charles d'Orléans aurait dit : « Aussi vrai que je suis chrétien — Le roi d'Angleterre demeurera avec nous. — Et qui lui a donné licence de chevaucher ce chemin ? — C'est pourquoi, dit-il, que je sois

1. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 260.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

pendu — S'il arrive jamais à Calais[1] ! » Malheureuse réponse, assez vraisemblable après le défi qu'il avait adressé quelques jours auparavant au roi d'Angleterre ; et l'on sait avec quelle joie ce jeune homme sans expérience imaginait qu'une charge des chevaliers terminerait heureusement la journée. Ce qui est bien certain, c'est que le pauvre Charles d'Orléans se trouvait maintenant à la suite du roi Henry dans la ville de Calais, tournée anglaise depuis le roi Jean, toute fortifiée, et que pour la première fois sans doute il voyait battre à ses pieds la mer vitreuse et blanche d'écume.

Le 9 novembre Charles fit distribuer à ses pages Louis de Néry, Jean de Chabannes et Sarrazin de Beaufort, la somme de 7 livres pour leurs dépenses en retournant chez eux[2] ; mais lui, à la mi-novembre, tandis que le grand vent soulevait la mer en tempête et chavirait les vaisseaux chargés de prisonniers, on l'embarquait pour Douvres[3]. Il monta, ainsi que les princes captifs, sur la nef qui portait le roi anglais.

Et les prisonniers furent si malades que ce jour ne leur parut pas moins cruel que celui où ils tombèrent dans un si grand massacre. Ils ne pouvaient assez admirer les forces du roi Henry : impassible, il ne paraissait nullement souffrir de cette mer démontée[4].

1. Complainte citée, p. 556-7. — L'épigramme d'Elham (*Memorials of Henry the fifth*, éd. Ch. A. Cole, p. 117) se rapporte au défi du 20 octobre :

> Aurelianensis Burbonque ducis sua regi
> Nuntia mittebant quod sibi bella darent ;
> Nulla dies, nullus locus assignatur ab illis :
> Calesiæ fertur terminus at que locus...

2. British Museum, add. ch., 4322.
3. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 264.
4. Titus Livius, *op. cit.*, p. 22.



CHAPITRE VIII

LA « PRISON » ANGLAISE

Ayant échappé à cette furieuse tempête de neige, qui perdit et dériva plusieurs nefs chargées de prisonniers, Charles d'Orléans débarqua à Douvres-sur-la-Mer, le 16 novembre, l'an 1415 [1]. Il suivait le roi Henry que le peuple et le clergé accouraient glorifier pour sa belle victoire d'Azincourt.

Après un jour de repos pris à Douvres, le roi gagna Cantorbéry [2]; en route on rencontra l'archevêque, l'abbé, les religieux qui venaient lui faire cortège [3]; pieusement Henry visita le monastère de Saint-Augustin, pria dans l'antique métropole et fit son offrande à la châsse de saint Thomas [4]. Le 20 on passait à Rochester [5], le 22 au soir à Eltham, où l'ordre avait été donné de préparer lits, rideaux, tapis, couvertures et matelas, ainsi qu'à la Tour de Londres, à Westminster, à Windsor, pour les ducs d'Orléans et de Bourbon et les autres prisonniers du roi [6]. Sur le chemin de Londres croix, gonfanons, reliques des saints étaient portés à sa rencontre [7]; une foule énorme de gens de la cité, en habits rouges

1. Walsingham, t. II, p. 314.
2. Elham, Liber Metricus, p. 124 (*Memorials of Henry the fifth*, éd. Ch. A. Cole).
3. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 264.
4. Elham, p. 124.
5. Collection de Bastard, nº 692.
6. Rymer, t. IX, p. 334.
7. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 264.



et capuchons blancs, l'escortait [1]. Le maire, les aldermen, ainsi que les corporations, le rencontrèrent à Blackheath, sur les 10 heures du matin. Ainsi, menant toujours avec lui les princes de France, ses prisonniers, le roi Henry entra triomphalement dans sa capitale le 23 novembre [2]. Triste et lente procession pour eux car, à chaque pas, le cortège se trouva arrêté par la foule qui acclamait le roi Henry, par la suite des allégories et des mystères célébrant la gloire du vainqueur [3].

Ainsi Charles d'Orléans put voir au sommet de la tour du pont de Londres, orné de faisceaux d'armes, le géant tenant d'une main la hache et de l'autre les clefs de la ville. Au milieu du pont, de chaque côté, une colonne s'élevait comme une tour : sur celle de droite l'antilope soutenait du pied les armes royales et le sceptre ; sur celle de gauche le lion déployait la bannière du roi ; au travers du pont se dressait la statue de saint Georges sous la figure d'un chevalier. Charles vit l'allégorie qui célébrait les bienfaits du fleuve ; il entendit chanter les chœurs d'enfants, comme les anges du Paradis, et résonner les orgues harmonieuses. Du pont on gagna la tour de l'aqueduc de Cornhill, où se tenait la belle assemblée des prophètes chantant le psaume : *Cantate domino*. A l'entrée de Cheapside un échafaud soutenait encore des écus; les apôtres, les douze saints rois anglais y distribuaient pain et vin. Quant à la croix de Cheapside elle était transformée en tour : au sommet de nouveaux chœurs d'enfants jetaient des pièces d'or et des anges chantaient le *Te Deum* : à l'étage inférieur des demoiselles saluèrent le nouveau David avec des cris de : *Noël ! Noël !* « *Welcome Henry the fifte Kynge of England*

1. Registre de la ville de Salisbury (Champollion-Figeac, *Lettres des rois et reines*, t. II, p. 338; J. Capgrave, p. 117.)

2. Walsingham, t. II, p. 314. Cf. Shakespeare, *Henry V*, acte V, prologue.

3. Elham, p. 125 ; *Gesta*, p. 60-66 ; H. Nicolas, *op. cit.*, p. 293 et suiv.

and of Fraunce. » Sur la voie menant à Saint-Paul étaient construits des tabernacles : là se tenait une vierge pudique distribuant l'or contenu dans un calice. Quant à l'échafaud il représentait un ciel de saphir constellé d'étoiles, l'archange doré, Dieu le Père sous la forme d'un soleil ; le chœur des anges chantait au pied de son trône : *Deo gratias.*

Le roi anglais s'avançait à cheval, vêtu d'un manteau rouge, grave, comme en méditation, ayant interdit les chants en son honneur et défendu de montrer le bassinet bosselé qu'il portait au jour de sa victoire [1]. Arrivé à Saint-Paul il met pied à terre, s'avance, entouré du clergé, baise les reliques et fait son offrande, au milieu des chants : un ange descend du haut des voûtes l'encenser. On assure que les princes français, qui suivaient si tristement le cortège, se lamentèrent à un tel spectacle.

Ainsi ils allèrent à travers Londres, sous bonne escorte, et la veuve du roi Henry IV put voir parmi eux son fils, le jeune Richemont, qu'elle ne connaissait pas [2]. Après quoi le roi Henry, s'embarquant sur la Tamise, gagna son palais de Westminster [3]. Et telle avait été la presse que, parti de Saint-Georges de Southwark à dix heures du matin, le roi arriva seulement à Westminster sur les trois heures de l'après-midi [4]. Son palais avait été richement paré et tendu de tapisseries, pour sa gloire comme pour l'honneur des princes de France, monseigneur Charles d'Orléans, le duc de Bourbon, les comtes d'Eu, de Vendôme et de Richemont, le maréchal de Bouci-

1. *Gesta*, p. 68 ; Elham, p. 125-129 : celui-là qui est aujourd'hui à Westminster Abbey.
2. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 46.
3. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 264 ; Elham, p. 129.
4. Registre de la ville de Salisbury, *op. cit.*

caut[1]. Car pieux comme il semblait, chevaleresque aussi, le gracieux roi Henry voulait les honorer. Il n'entendait s'attribuer aucune gloire de sa victoire ; elle était l'œuvre de Dieu qui lui avait livré des adversaires adonnés à tous les péchés. Ainsi l'avait-il déclaré aux princes au souper qu'il leur avait offert à Calais, où chacun d'eux reçut une robe de damas[2]. Et, le 1er décembre, le roi Henry ne manquait pas de faire célébrer un service pour les morts d'Azincourt, tant Français qu'Anglais[3].

Depuis la guerre entre les deux royaumes telle était la coutume relative à leurs prisonniers : on égorgeait ou on abandonnait, après serment de ne plus porter les armes, tous ceux qui n'avaient rien ; étaient conservés au contraire avec grand soin ceux d'entre eux qui pouvaient être rachetés par leur famille ou leurs sujets. On se contentait alors de veiller sur eux, selon les circonstances de les tenir plus ou moins au secret ; parfois aussi ils étaient enchaînés rigoureusement[4]. Cette coutume était l'exception. Les prisonniers, pour une famille, représentaient bien plutôt une vraie fortune qui se transmettait par héritage ; on les donnait en ferme[5]. Et personne ne se faisait scrupule de falsifier leurs comptes, d'escroquer ce que les lombards leur laissaient. Enfin, pour

1. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 264.

2. Juvénal des Ursins, p. 520, 521.

3. Walsingham, t. II, p. 314.

4. Ainsi le fut en France, dans la prison de Beauvais, ce pauvre Anglais qui ne savait que dire : « God and our Lady help my ». (*Les Fortunes et adversitez de feu noble homme Jean Régnier*, éd. Paul Lacroix, 1867, p. 6.)

5. C'est ainsi que Jean d'Angoulême avait appartenu d'abord à Clarence, puis à sa veuve Marguerite, puis au fils d'un premier mariage de Marguerite, Jean II de Beaufort, comte de Somerset, enfin à la duchesse douairière Marguerite de Somerset. Tous les membres de cette famille le confièrent à la garde d'un écuyer, Richard Waller, de Groombridge, déjà pourvu de bonnes charges en Normandie (G. Dupont-Ferrier, *La captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême* (1412-1445), dans *La Revue Historique*, 1896, t. LXII [p. 42-74].



en tirer une plus grosse somme d'argent, on les conservait le plus longtemps possible [1].

Ainsi l'avait éprouvé après la bataille de Poitiers le roi Jean. Logé dans le bel hôtel de Savoie, donnant sur la Tamise, il pouvait s'ébattre et chasser dans ce faubourg de Londres ; plusieurs fois il résida à Windsor chez le roi, chez la reine douairière, Isabelle de France, à Hertford, et partout il rencontrait la fleur de la chevalerie française [2]. Il dut toutefois s'engager à payer l'énorme rançon de 3 millions d'écus d'or, resta six ans au secret et finit par retourner mourir en Angleterre [3]. Celui-là qui, par sa joyeuse parole et son beau visage, avait mérité d'être nommé au royaume d'Angleterre « le roy d'honneur et de liesse », ce gracieux Louis de Bourbon, si fort amoureux, après Dieu, de toutes dames et demoiselles, aimé de la reine pour sa belle jeunesse et aussi parce qu'il faisait sa partie de dés, dut, plège du roi Jean, payer à sa mort 100.000 francs d'or et resta sept ans loin de son Bourbonnais [4].

Jean, comte d'Angoulême, avait éprouvé ce que coûtait l'hospitalité de Clarence depuis le mois de novembre 1412 ; et voici que Charles d'Orléans, son frère, si attentif à lui envoyer sa pension de 6.000 l. t. [5], à adoucir la duchesse par l'envoi de cadeaux, comme celui d'un beau chapeau de satin blanc [6], était venu le rejoindre en Angleterre.

1. Waurin, éd. Hardy, p. 292 ; Monstrelet, t. V, p. 434.

2. Duc d'Aumale, *Notes et extraits relatifs à Jean roi de France et à sa captivité en Angleterre*, in-12, extr. des Mélanges de la *Philobiblion Society*.

3. R. Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. II, 1909, p. 50 et suiv., p. 361.

4. Cabaret, *Vie de Louis de Bourbon*, éd. Buchon, p. 103-104.

5. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 54.

6. A Paris, le 28 mars 1414, Charles faisait payer à un chapelier 21 l. t. pour un « floquart » de satin blanc, orné de besants d'argent du poids d'un marc et une boite, couverte de toile et ornée de clous, qu'il envoyait à la duchesse de Clarence (British Museum, add. ch., 60).



On peut croire du moins que les premières années de la captivité de Charles d'Orléans en Angleterre ne furent pas des plus pénibles. Robert de Tuillières, son secrétaire, l'avait accompagné jusqu'à Londres[1] : ce fut d'abord, avec quelques passages à Windsor et Westminster, le séjour de Charles d'Orléans en Angleterre. Sans doute il allait et venait, surveillé toutefois. Il retrouvait les chevaliers pris dans les champs d'Azincourt : son frère[2] ; son cousin de Bourbon, chevaleresque et fanfaron, qui l'année passée avait juré de porter à la jambe gauche, en l'honneur des dames, un fer de prisonnier pendant à une chaîne d'or et faisait venir de France chevaux, chiens, fauconniers et oiseaux de vol ; le sire de Gaucourt, son partisan, qui s'était mis entre les mains des Anglais à la suite de la capitulation d'Harfleur[4] ; Richemont, son allié, qui retrouvait en Angleterre sa mère, Jeanne de Navarre, la veuve du roi Henry IV, pleurant de revoir son « mauvais fils » et qui faisait à ses compagnons l'aumône de mille nobles[5] ; le maréchal de Boucicaut[6] et les autres prisonniers français.

1. British Museum, add. ch., 3468, 3469. — Sauf-conduit du 27 novembre 1415 pour Robert de Tuillières, Hugues Perrier, Jean Benoît et Jean le Breton. (Rymer, IX, p. 321).

2. Du vivant de Clarence Jean d'Angoulême demeura à Londres (1412-1421) ; du vivant de sa veuve (1421-1439 ?) au château de Maxey et souvent à Groombridge (G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 50) ; dans les premières années de sa captivité il jouit de la compagnie des otages Archambaud de Villars et Guillaume le Bouteiller (*Ibid.*).

3. Huillard-Bréholles, *La rançon du duc de Bourbon Jean Ier* (1415-1436), Paris, 1869, in-4° (Extr. des *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscriptions*, 2e partie, t. VIII), p. 5-6. — Rymer, t. IX, p. 337.

4. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 229. — Capitaine de Coucy pour Charles d'Orléans, il fut remplacé par Pierre de Saintrailles (British Museum, add. ch., 3479-3480, 3485-3486 ; Bibl. nat., Pièces orig., 1292, Gaucourt, 28).

5. Gruel, p. 19-20.

6. Jules Quicherat, *Démarche du pape Martin V en faveur de Boucicaut prisonnier en Angleterre*, 1419, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. III, 4e série.



British Museum – Ms. Royal, 16. F ij, fol. 73 v°

Comment, aux environs de 1500,
on représentait Charles d'Orléans prisonnier à la Tour de Londres

Charles d'Orléans recevait alors de ses états secours en matière et en argent; au mois d'août 1416 messire Jean Descroz, son chambellan, lui portait quelques robes, chaperons, vêtements, garnitures de lit, linge, pour son usage et celui de son frère[1].

Nous possédons encore une liste d'articles délivrés à Paris, au mois de mars 1417, par le trésorier Pierre Renier à Robert de Tuillières et Jean Chomery, ses secrétaires, pour les lui passer en Angleterre[2]. On y remarque deux bouteilles d'argent doré, garnies de chaînes doubles et poinçonnées aux armes de Monseigneur, à branches et feuilles d'orties sur la panse; six paires de chausses de vert brun; douze couvrechefs de fine toile de Troyes; six serviettes de lin brodées, d'une aune de long; six toiles de chanvre; un étui de cuir, à ses armes, garni de deux grands peignes, d'un miroir, d'une « gravouere » (peigne), de deux rasoirs émaillés à ses armes et à manche d'ivoire; quatre paires de ciseaux; une grande bourse de chevrotin vermeil pour porter ses étuis; un petit étui de cuir doré, garni de plaques d'ivoire, pour mettre lancettes à saigner, ornées d'un côté d'un Crucifiement, de deux images de Notre-Dame et de saint Jean, de l'autre de saint Côme et de saint Damien; quatre lancettes emmanchées d'argent; deux grands étuis de cuir fauve à ses armes, garnis de courroies, pour mettre deux bouteilles et tasses d'argent; quatre bouteilles de cuir pour porter de l'argent, destinées à son frère d'Angoulême; trois livres de pignolat (une sorte de nougat fait d'amandes de pin); sept livres de cotignac à sucre de Lombardie; deux boîtes de thériaque de Gênes.

1. British Museum, add. ch., 266, 267. — Le 14 juin 1416, de Londres, Charles avait ordonné à son trésorier de faire payer 100 l. t. pour les bons services de Jean Descroz et l'aider à trouver sa rançon (British Museum, add. ch., 3475, 3476). p. 361-365.

2. British Museum, add. ch., 3481.





Evidemment c'étaient là de petites douceurs, des objets de première utilité pour la santé comme pour la propreté du corps. Mais pourquoi ne pas penser que, s'il l'eût voulu, il aurait reçu, comme Bourbon, chiens, oiseaux et chevaux pour la chasse[1] ? Sans doute il ne le désirait pas.

De même Charles d'Orléans ne manqua pas d'argent. Au mois de mars 1415 il recevait de son trésorier par l'entremise de Jean Victor, marchand demeurant à Londres, 6.000 écus d'or ; le mois suivant, 4.000 écus ; au mois de septembre 1416, la somme de 2.000 écus ; au mois de janvier 1417, 4.000 écus ; au mois de mars Robert de Tuillières et Jean Chomery, ses secrétaires, lui apportaient 6.500 écus qu'il faisait rembourser à son « conseiller » Jean Victor[2].

Ce « Giovanni Vittori » qui, de marchand devint conseiller de Charles d'Orléans, était un lombard[3] ; marchand de Florence, on le trouve établi à Bruges lorsque Charles d'Orléans engagea ses joyaux, reliquaires, images d'or, bâtons garnis de perles, rubis, saphirs et agrafes à Filippo Giovanni, de la compagnie d'Alessandro Ferrantino, et à Pietro Vespuccio, de celle d'Antonio Francesco[4]. Jean Victor avait suivi Charles d'Orléans à Londres et, dès 1417, lui rendait compte de ses recettes comme de ses dépenses[5]. Le lombard était alors l'usurier indispensable aux seigneurs de France prisonniers,

1. Rymer, t. IX, p. 337, 360 ; Gaucourt, en 1416, était également autorisé à recevoir chevaux, biens et harnois (Rymer, t. IX, p. 337).

2. Arch. nat., K. 68, n° 37[18] (Etat des deniers envoyés au duc d'Orléans prisonnier en Angleterre jusqu'à sa délivrance, 1415-1441). — Cf. la requête pour son élargissement.

3. Jadis, en 1407, Louis d'Orléans s'était obligé envers lui pour 60.000 écus d'or qu'il avait avancés au comte de Vendôme, prisonnier à la Tour de Londres (Arch. nat., K. 64, n° 37 et K. 535, n° 27, fol. 6 v°).

4. Arch. nat., K. 500, n° 1 (en 1417 ?) ; extr. dans De Laborde, t. III, n° 6247-6249.

5. Arch. nat., K. 64, 37[8].



l'intermédiaire nécessaire entre eux et leurs sujets et amis [1].

Le secret dans lequel on tenait Charles d'Orléans n'était pas trop rigoureux. Il recevait les visites de Hugues Perrier [2], son secrétaire; celle de Jean le Brasseur, prieur des Célestins de Notre-Dame d'Ambert; de Jean le Mercier, son maître d'hôtel [3]; de Guillaume Cousinot; de Robert de Tuillières [4]; de Guillaume le Cacheu, notaire [5]; Robert de Tuillières et Jean Chomery lui apportaient de l'argent [6]. Charles demeurait enfin en correspondance avec son trésorier, Pierre Renier, à qui il donnait les ordres de payement; avec son chancelier, Me Guillaume Cousinot [7]: ses conseillers étaient alors Me Nicole le Dur, Robert de Tuillières; Berthau de la Borde, maître de sa chambre

1. En 1421, Jean Victor, marchand de Florence, prenait le titre de gouverneur des finances du duc en Angleterre (British Museum, add. ch., 298). En 1428, il recevait la charge de Me des eaux et forêts du duché d'Orléans, à la place d'Archambaud de Villars, prisonnier (British Museum, add. ch., 3619); en 1429 il était dit capitaine des Montils (Bibl. de Blois, Joursanvault, n° 1190, et British Museum, add. ch., 3731). Il était mort en 1450 (Bibl. de Blois, Joursanvault, n° 1372).

2. Arch. communales d'Orléans, CC. 649. — Le 20 janvier 1416, il était ordonnancé pour un voyage de Paris à Monthléry, Etampes, Orléans, Beaugency, Blois, où il portait des lettres du duc aux barons et gens d'église; à Angers, vers le roi de Jérusalem (Bibl. nat., Pièces orig., 2239, Perrier, 17). Le même jour pour diverses vacations à Bray-sur-Somme, Calais, Orléans, Londres (*Ibid.*, n° 18).

3. British Museum, add. ch., 261. (Quittance du 20 janvier 1416.)

4. Le 12 mars 1416, H. Perrier donnait quittance de 50 l. pour un voyage en Angleterre (*Ibid.*, 20); il était accompagné de G. Cousinot, de R. de Tuillières, de frère Raoul Nantel (Bibl. nat., Pièces orig., 2239, Perrier, 19). Sauf-conduit pour Hugues Perrier et Raoul Nantel le 7 avril (Rymer, t. IX, p. 339).

5. Bibl. nat., Pièces orig., 566, Cacheu, 2.

6. Arch. nat., K. 64, n° 37⁸. Sauf-conduit du 2 mai 1417 (Rymer, t. IX, p. 453); du 10 mai pour rentrer en France (*French rolls Henry V*, 44th *Report of Deputy Keeper*).

7. Le 20 janvier 1416, le duc mandait à son trésorier P. Renier de payer à G. Cousinot 100 l., pour un voyage fait d'Orléans à Rouen vers le roi d'Angleterre, et de là à Paris pour ses affaires spéciales (Bibl. nat., Pièces orig., 914, Cousinot, 16).

aux deniers [1]. Car aussitôt débarqué en Angleterre, Charles ne songea plus qu'à en sortir ; dès le mois de décembre 1415 il prescrivait de grandes économies pour sa délivrance possible, suspendait les gages de tous ses gens pendant l'espace d'une année, réduisait ceux des capitaines de ses châteaux, demandait l'inventaire de ses livres, meubles et tapisseries [2].

Sa délivrance, il l'avait espérée de l'Empereur Sigismond, le roi des Romains, si bien hébergé en France en 1416, et que Charles avait fait défrayer en Orléanais [3]. Plusieurs fois l'empereur avait fait connaître la peine qu'il ressentait de la querelle des rois de France et d'Angleterre, de l'ignominieuse captivité des princes de la fleur de lys [4]. Vers la fin d'avril il avait passé la mer, emmenant avec lui l'archevêque de Reims, pour parler de la paix. Les plus grandes espérances étaient fondées sur l'influence de Sigismond, très honorablement reçu à Londres. Le roi Henry lui avait cédé ses appartements de Westminster [5] ; et là Charles avait dîné à la droite de l'Empereur [6]. Le roi Henry se serait alors contenté d'une paix qui eût mis tous les avantages de son côté ; il maintenait toutefois ses prétentions au sujet de l'accomplissement total du traité de Brétigny et de son droit à la couronne de France.

Si Charles d'Orléans avait placé son espoir en Sigismond, il devait éprouver bientôt qu'il se trompait fort. Ces négo-

1. Champollion-Figeac, p. 307.

2. Londres, 29 décembre 1415 (Arch. nat., K. 68, n° 10 ; British Museum, add. ch., 3472 ; Champollion-Figeac, p. 301-307).

3. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 46.

4. Religieux de Saint-Denys, t. V, p. 746.

5. J.-H. Ramsay, *op. cit.*

6. Le Févre de Saint-Rémy, t. I, p. 279-280 ; Wavrin, t. II, p. 232 ; Cf. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 46.

ciations, au lieu d'apporter la paix, furent l'origine d'un changement cruel dans la situation du duc d'Orléans.

Henry V avait en effet résolu de se servir de l'influence des princes captifs, leur laissant entendre vraisemblablement qu'ils ne sauraient trouver leur liberté qu'en soutenant en France sa réclamation obstinée de la couronne. Ainsi, dans une lettre du 13 juin 1416 au vicomte de Kent, il déclarait que depuis son accession au trône il n'avait fait que rechercher la paix ; que son frère très cher, le roi des Romains, et son illustre cousin, le duc de Hollande, princes si zélés pour la paix, avaient trouvé avec son adversaire de France diverses conventions propres à la faire naître « lesquelles n'approuvent pas certains seigneurs, nos captifs, à présent en notre royaume, mais qu'ils refusent complètement d'accomplir et de remplir selon leur pouvoir, machinant de nous tromper de toutes leurs forces, nous, le roi des Romains et le duc de Hollande. » C'est pourquoi le roi Henry V annonçait que, pour la défense de sa ville d'Harfleur, il allait se mettre en route le plus tôt possible, enjoignant audit vicomte de faire le recensement des gens d'armes à Southampton [1].

C'était l'invariable conclusion des missives du roi, après avoir affirmé son respect pour Dieu, son désir d'éviter l'effusion du sang humain et de procurer la paix à ses sujets. Et pour bien faire voir et son esprit de conciliation et la duplicité des Français, il passa lui-même à Calais. Les conférences qui s'ouvrirent, au mois de juillet 1416, n'aboutirent naturellement pas. Ainsi le roi anglais gagna de nouvelles raisons de se plaindre des difficultés soulevées par le conseil de France au sujet de la délivrance des princes pri-

1. Rymer, t. IX, p. 362-363.



sonniers [1]. Quant à l'empereur, il s'en fut bon allié du roi Henry, ami du duc de Bourgogne, envoyant les « Français à tous les diables » [2].

Henry V ne désespérait toujours pas de se servir de ses prisonniers pour arriver à ses fins : faire reconnaître son « droit clair et indubitable » à la couronne de France [3]. On le vit bien quand, le 25 janvier 1417, il informait l'Empereur que l'un d'eux, le duc de Bourbon, avait offert de négocier sur les termes du traité de Brétigny, à condition qu'on le laissât passer en France ; si ces termes n'étaient pas accordés par les Français, lui, Bourbon, reconnaîtrait Henry V comme roi de France, mettrait ses terres et forteresses entre ses mains [4].

C'était là un fait nouveau. Car, précédemment, quand le roi Henry avait demandé aux princes captifs l'engagement de le reconnaître comme leur souverain seigneur, au nom de ses compagnons, Charles d'Orléans avait répondu « qu'ils ne le pouvaient ni le devaient faire. »

Tel n'était plus l'avis du duc Jean de Bourbon. Dans un entretien particulier qu'il eut avec le roi anglais, Bourbon lui déclara en savoir plus qu'avant sa prise, être mieux instruit de son droit au royaume de France ; et, sur la foi de son corps, il promettait de lui prêter hommage comme à son souverain seigneur, le roi légitime de France [5]. Le duc de Bourbon avait ajouté que plusieurs autres seigneurs détenus là en feraient bien autant. Mais de cela le roi n'était pas trop rassuré [6].

Toutefois, le 25 janvier 1417, le roi donnait licence à

1. Rymer, t. IX, p. 456 ; Religieux de Saint-Denys, t. VI, p. 35.
2. Walsingham, t. II, p. 316-317.
3. Rymer, t. IX, p. 377-381, 390.
4. Bibl. nat., Gaignières, 894, fol. 44 ; Rymer, t. IX, p. 430.
5. Rymer, t. IX, p. 429.
6. Huilhard-Bréholles, *op. cit.*, p. 10.

Raoul de Gaucourt de passer en France jusqu'au 31 mars, sous l'obligation pécuniaire des princes de 40.000 écus d'or et sous leur serment [1]. Gaucourt devait chercher, disaient-ils, la paix finale entre la France et l'Angleterre, traiter, avec leurs amis et cousins, des voies et moyens propres à assurer le plus commodément et le plus rapidement sa propre délivrance et la leur [2].

Il y a lieu de penser que ces voies et moyens-là furent dictés par le roy Henry à ses prisonniers. Il n'eut du moins pas le temps d'éprouver leur bonne volonté ; l'intervention de Gaucourt ne procura aucun bien aux princes captifs.

Bien au contraire, pour certaines raisons qu'il ne précisait pas, le 2 juin 1417, Henry V donnait l'ordre de transporter son prisonnier, Charles d'Orléans, du château de Windsor à celui de Pontefract « pour y rester certain temps » [3]. Un écuyer, Robert Waterton, un de ceux qu'Henry avait envoyés en ambassade en France en 1414 [4], et qui, l'année suivante, avait reçu en garde divers prisonniers français [5], fut chargé de l'y conduire sous escorte. Pontefract, au nord du comté d'York, était un séjour lointain et infiniment plus rigoureux que la captivité de Londres ou celle de Windsor; là était mort mystérieusement Richard II. Sans doute elle n'est pas exagérée l'information, d'ailleurs naïve et incomplète, qui parvint en ce temps-là en France : quelques gentilshommes, récemment rentrés dans leur patrie après payement de leur rançon, y dirent « l'état très misérable du duc d'Orléans et des seigneurs de France captifs en Angleterre ; relégués aux

1. Rymer, t. IX, p. 427.

2. *Ibid.*, p. 423-424.

3. *Ibid.*, p. 456. — Le serment du duc d'Orléans relatif à Gaucourt est déjà daté de Pontefract, le 18 janvier 1417 (*Ibid.*, p. 424).

4. H. Nicolas, *op. cit.*, p. 2.

5. Rymer, t. IX, p. 317.



extrémités du royaume, vivant au milieu d'une société nombreuse et très riche d'Anglais, ils devaient se contenter d'un seul serviteur français[1] ». On ne se figure guère cette riche et nombreuse compagnie d'Anglais à Pontefract.

En fait cette année-là Charles travailla, plutôt qu'à la sienne, à la délivrance de son malheureux frère.

Le 10 mars 1416, Clarence avait reçu de Charles 1.464 l. sur les 50.000 écus qu'il lui devait[2]; le 22 mai, il avait consenti à une entrevue où les frères d'Orléans se reconnurent débiteurs du supplément de 70.000 écus ajoutés subrepticement à la convention de Buzançais : Charles et des banquiers devaient répondre, avant le 1er juillet 1417, de la somme de 133.000 écus[3]. Dès le 27 juillet Charles ordonnait la vente de ses biens, ou leur hypothèque, pour former la rançon de son frère : 41.000 l. furent prêtées par trois marchands et bourgeois de Paris sur des joyaux déposés en gage[4] ; Oudart du Foulloy, secrétaire, Aubertin Boillefeves, orfèvre et Jean le Mercier, valet de chambre, devaient se mettre en route au sujet de cette rançon[5]. La guerre recommença et amena l'échec de ces ruineuses conventions. Clarence du moins obtenait la reconnaissance du supplément de

1. Religieux de Saint-Denys, t. VI, p. 47 (ad. a. 1416).

2. Arch. nat., K. 59, n° 14.

3. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 57. — Détail du compte de 1412 à 1417 signé par Charles d'Orléans (British Museum, ms. fr. 21359).

4. British Museum, add. ch., 268 (extraits sommaires dans De Laborde, t. III, n° 6262).

5. British Museum, add. ch., 274 ; sauf-conduit du 2 juin 1417 (Henry V, *French rolls*, 44th *Report of Deputy Keeper*) ; du 2 juillet 1418 dans Rymer, t. IX, p. 599 et prorogation du 20 septembre (44th *Report of Deputy Keeper*). — Le 5 mai 1417, Pierre Renoul, secrétaire du duc d'Orléans, en présence de Oudart du Foulloy, de Michelet Blondel, orfèvre, firent l'inventaire des livres, joyaux et tapisseries demeurés à Blois (Arch. nat., K. 534. Extraits très sommaires dans De Laborde, t. III, n° 6251-6256. — L'inventaire de la librairie a été publié par L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 105-108.

60.000 écus, gardait l'acompte des 40.000 autres. Quant aux joyaux on ne les revit jamais et les banquiers menaçaient de garder les 30.000 moutons d'or[1]. Charles avait livré ses plus magnifiques joyaux et la belle « chapelle » d'Orléans. Un marchand génois, établi à Bruges, l'avait estimée 40.000 écus. Marguerite de Clarence jugea ce prix surfait et demanda l'avis de la banque de Londres qui confirma l'expertise de Bruges ; la duchesse exigea alors celle de Venise : le marchand partit sans revenir. Ainsi agissaient leurs hautesses envers leurs prisonniers ; ainsi elles exerçaient les œuvres de miséricorde[2].

Quant au roi Henry, débarqué en Normandie le 1er août 1417, il en faisait rapidement la conquête (1418)[3]. Une grande partie de la France, la plus commerçante, s'était donnée aux Bourguignons : les bonnes villes de Reims, Châlons, Troyes, Auxerre, puis Beauvais et Senlis[4], Tours si proche des domaines de Charles, Paris enfin[5]. Dans les massacres de Paris, le beau-père de Charles d'Orléans, le connétable d'Armagnac, était égorgé ; son frère le Bâtard avait pu s'échapper, en toute hâte, de la capitale[6].

Or, malgré le succès de sa conquête, le roi Henry était amené à faire des réflexions sur la présente situation de ses affaires. Ainsi il faisait savoir au conseil privé l'ennui d'avoir à « continuer sa guerre pour la conquête totale du royaume de France ». Garder seulement ses possessions de Normandie

1. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 57, 58.
2. *Ibid.*, p. 14.
3. Walsingham, t. II, p. 321. — Liste des villes et châteaux occupés en France par Henri V depuis 1415, dans Champollion-Figeac, *Lettres des rois*, t. II, p. 534-543.
4. Juvénal des Ursins, p. 534.
5. *Ibid.*, p. 538-541.
6. Religieux de Saint-Denys, t. VI, p. 235, 247.

imposera au roi et à son armée « une charge aussi grande », plus lourde peut-être que celle de continuer à guerroyer. En Normandie il lui fallait payer ses soldats et leurs vivres, sous peine de soulever cette province. Aucun possesseur de grand fief, très peu de gentilshommes lui obéissaient; ceux qui se soumettaient à lui devenaient la proie des brigands et d'autres ennemis. Henry aurait préféré faire une alliance très avantageuse avec le dauphin ; on se serait entendu sur le dos du duc de Bourgogne[1]. Et parmi les articles de cette entente on voit que le dauphin demandait alors que le duc d'Orléans fût mis à finance raisonnable[2].

Il fallait le meurtre du pont de Montereau où Jean Sans-Peur tombait assassiné[3] comme Louis d'Orléans, (maladroite vengeance que les partisans de Charles estimèrent un vrai jugement de Dieu[4]), pour procurer au roi Henry l'alliance des Bourguignons sans laquelle les Anglais n'auraient jamais opéré en France que de vastes razzias. C'en était fait. Maintenant les Anglais tournaient autour des états de Charles d'Orléans[5].

Le succès des entreprises anglaises en France allait modifier fort rigoureusement la position des prisonniers du roi d'Angleterre. Car, tandis qu'il faisait la conquête de France, le roi Henry craignait toujours quelque révolte de l'Ecosse dont ils auraient pu profiter.

C'est pourquoi, de Gisors, le 1er octobre 1419, le roi Henry recommandait à l'évêque de Durham, son chancelier, d'apporter le plus grand soin à la garde des prisonniers fran-

1. *Proceedings*, t. II, p. 350-358; De Beaucourt, *op. cit.*, t. I, p. 284 et suiv.

2. Goodwin, *History of the Henry V*, p. 193-194.

3. Le 10 septembre 1419.

4. Juvénal des Ursins, p. 557.

5. Les Anglais menacent Mehun-sur-Loire en 1418 (British Museum, add. ch., 3503); en 1419 on fortifie Janville (British Museum, add. ch., 77-78).

çais en Angleterre, en particulier à celle des ducs d'Orléans et de Bourbon. Il déclarait « que ledit duc d'Orléans n'avait jamais été plus dangereux qu'à cette heure, comme il pourrait maintenant arriver si quelqu'un d'eux échappait, particulièrement ledit duc d'Orléans. Ce que Dieu empêche[1] ! C'est pourquoi, comme nous avons foi en vous, vous veillerez à ce que Robert Waterton, ni par foi, beaux discours ou promesses qui pourraient lui être faites, ni par aucune autre cause, ne soit ainsi aveuglé par ledit duc au point de devenir inattentif à sa garde, mais qu'évitant tous les périls qui peuvent arriver, il prenne aussi bon soin qu'il est possible pour garder sûrement sa personne. Et informez-vous si Robert de Waterton se montre un surveillant inattentif dans la garde dudit duc et écrivez-lui là-dessus afin que ce soit amendé. Et Dieu vous ait en sa garde. »

Vers ce temps-là le roi Henry V avait écrit de sa main : « En outre je voudrais que vous vous entendissiez avec mon frère, avec le chancelier, avec mon cousin de Northumberland et mon cousin de Westmorland, et que vous établissiez une bonne ordonnance relativement à mes marches du Nord, spécialement à cause du duc d'Orléans et de tous mes autres prisonniers de France, et aussi à cause du roi d'Ecosse. Car je suis secrètement informé par un homme de très notable situation dans ce pays qu'il y a eu en Ecosse un homme du duc d'Orléans et qu'il s'est entretenu avec le duc d'Albany ; que l'été prochain il amènera la poupée d'Ecosse[2] pour soulever ce qu'il pourra ; et aussi que des moyens seraient spécialement trouvés pour faire sortir le duc d'Orléans et le roi d'Ecosse ainsi que le reste de mesdits prisonniers. Ce que Dieu empêche ! C'est pourquoi je veux

1. Rymer, t. IX, p. 801.
2. *Maumet*. — C'est Marguerite d'Ecosse, la première femme de Louis XI.



que le duc d'Orléans soit encore gardé dans le château de Pontefract, sans qu'il puisse aller à la demeure de Robert [1] ni à aucun autre plaisir. Car il vaut mieux qu'il manque son plaisir [2] que nous d'être trompés. Pour tout le reste faites comme vous pensez » [3].

Le 7 décembre 1419, comme on n'était pas sûr que le duc d'Orléans n'ait pas séduit par flatteries et promesses ledit Robert, le conseil décidait qu'il prendrait dorénavant la garde du duc de Bourbon ; Nicolas de Montgomery, le fils, chevalier, devait recevoir celle de Charles d'Orléans [4]. Toutefois, cet arrangement ne fut pas définitif. Il semble bien que Waterton fut destitué. Car en 1420, la garde du duc d'Orléans était commise à Thomas Burton, chevalier, tandis que Nicolas de Montgomery obtenait celle du duc de Bourbon [5].

Ainsi Charles d'Orléans expiait le crime d'avoir offert un beau gobelet d'or à la femme de Robert, une ceinture d'or et deux colliers d'argent à ses enfants [6].

En ce temps là situation du prisonnier était devenue rigoureuse, non seulement par la volonté du roi, mais encore elle se ressentait de l'état de ses misérables finances. Charles d'Orléans recevait de moins en moins d'argent [7].

On n'a jamais fort bonne grâce à le solliciter âprement. Or Jean Victor, qui avait consenti des avances à son frère d'Angoulême, pressait Charles d'Orléans et lui réclamait instamment 6.000 écus. En bougonnant Charles les deman-

1. *Oute goyng to Robertis place.*

2. *disport* (la chasse sans doute).

3. British Museum, Cotton ms. Vesp. Fiij f. 5 (n° 3 de l'Exposition de la Grenville library) et reproduction dans les *Fac-similes of autographs*, ser. II, n° 1.

4. *Proceedings*, t. II, p. 269.

5. *Ibid.*, p. 272 ; en 1422 Waterton avait toutefois la garde de Gaucourt (*ibid.*, t. II, p. 332).

6. Arch. nat., K. 64, n° 37[8].

7. Arch. nat., K. 64, n° 37[8].



dait à son tour à son chancelier et au trésorier : il leur écrivait de sa main une longue épître comminatoire, déclarant qu'il saurait trouver des serviteurs plus diligents à lui obéir. « Ne pensez que ledit argent ait été emploié en folies ni mal à point »[1].

Certes ses dépenses dans le courant de l'année 1417-1418 avaient été médiocres, et les 500 écus qu'il dépensa, avancés par Jean Victor[2] : drap noir pour doubler une robe de satin ; velours noir pour faire une manche et un collet à un pourpoint ; à Lorens le couturier, celui-là qui par son industrie procurait du rôti à son frère d'Angoulême[3], Charles régla une verge d'écarlate, du drap, du linge et la façon de trois pourpoints ; drap noir pour deux paires de chausses et fin blanchet ; drap noir pour se faire faire chaperons et chausses ; satin noir. Comme dépenses somptuaires il paya à l'orfèvre Hans Belyne des patenôtres, la façon de trois ceintures d'or et un diamant pour 67 écus ; il se fit faire aussi un signet d'or. Mais à la femme de Robert de Waterton il offrit un beau gobelet d'or et Guillaume Katan, un orfèvre de Londres, répara une ceinture d'or et deux colliers d'argent pour les enfants de cette dame[4]. Charles d'Orléans les aimait et trouvait plaisir à fréquenter la maison de Waterton. On l'a vu, ce plaisir-là, le roi Henry ne le toléra pas longtemps.

Après 1420 la situation de Charles d'Orléans paraît bien désespérée. Cette année-là, le roi d'Angleterre s'était rendu à Troyes, où le duc de Bourgogne avait fait arrêter le traité

1. Bibl. Nat., fr. 12765, fol. 3. — Cf. Fac-simile. Edition incorrecte et sans référence dans les *Poésies de Charles d'Orléans*, par A. Champollion-Figeac, 1842, p. 416.

2. Arch. nat., K. 64, n° 37⁸.

3. Jean du Port, *La vie du tres illustre et vertueux prince Jean, comte d'Angoulesme*, 1589, p. 61.

4. Arch. nat., K. 64, 37⁸.



stipulant le mariage du roi Henry avec Catherine, la fille de Charles VI et d'Isabeau, en méconnaissance des droits héréditaires du dauphin Charles au royaume de France[1] et au mépris de l'honneur des fleurs de lys[2]. Le roi Henry faisait en ce temps-là garder plus étroitement Charles d'Orléans : monseigneur de Bourgogne pouvait aspirer à la couronne de France; le roi entendait alors jouer de son précieux prisonnier[3].

En mars 1421, les partisans du dauphin et les Ecossais avaient bien défait à Baugé une grosse compagnie d'Anglais : circonstance inespérée, Thomas, duc de Clarence, le frère du roi Henry[4], l'ennemi d'Angoulême, tombait frappé d'un coup de lance et ses deux fils étaient faits prisonniers. Mais, malgré les pressantes sollicitations des siens[5], le roi Henry refusa toujours de les échanger[6], déclarant qu'il aurait fait mettre à mort son propre frère, s'il avait survécu à la défaite[7]. Les succès du dauphin avaient ramené en France le roi Henry, implacable et cherchant à venger la mort de Clarence[8]. Il devait, jusqu'à son dernier jour,

1. Le 20 mai 1420 (Religieux de Saint-Denys, t. VI, p. 411-441).

2. « L'onneur des fleurs de lis est le droit de la couronne de France, ne se puet transporter aux estrangiers... » etc. (Arch. nat., X¹ᵃ 8604, fol. 43).

3. Chastellain, éd. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 73-74, note. (Conférence de Mantes, préliminaire du traité de Troyes).

4. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 247-254; de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 220-221.

5. Marguerite, Jeanne d'Orléans, le chancelier, s'empressent d'en écrire au dauphin (British Museum, add. ch., 297); Guillaume Cousinot va de Blois à Tours vers le dauphin pour savoir des nouvelles des prisonniers des Ecossais (British Museum, add. ch., 2549).

6. A. Joubert, *Négociations relatives à l'échange de Charles duc d'Orléans et de Jean comte d'Angoulême, captifs en Angleterre, contre les seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Baugé* (21 avril-23 mai 1421). Angers, 1890, in-8°. — G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 60.

7. Monstrelet, t. IV, p. 14.

8. Walsingham, t. II, p. 340.



poursuivre ses prisonniers de France de sa défiance obstinée. En 1422, le 31 août, Henry V mourut à Vincennes ayant ordonné à son frère Bedford de mener la guerre jusqu'à ce que la Normandie demeurât libre de tout hommage et qu'on ne délivrât pas le duc d'Orléans avant que son fils eût l'âge de majorité[1] : le jeune Henry VI n'avait pas un an[2].

On voit que Charles d'Orléans avait de bonnes raisons de se croire perdu. Son domaine était fort diminué par l'invasion des Anglais, qui ne manquaient pas de faire le pis qu'ils pouvaient sur ses terres, tandis qu'il demeurait si bien empêché de les défendre et faire garder[3]; ils avaient pris Beaugency; ils parcouraient le Vendômois et la Beauce, attaquaient les faubourgs d'Orléans, se préparaient à mettre le siège devant Dreux[4]. Quant aux habitants des campagnes, réfugiés à Blois[5], pendant l'hiver ils n'osaient même pas sortir pour chercher dans la forêt le bois nécessaire à leur chauffage[6]. Si, malgré cette misère, les serviteurs de Charles d'Orléans continuèrent à passer de temps à autre en Angleterre, on peut voir que les sommes qu'ils lui apportaient furent toujours de plus en plus petites.

Au mois de juin 1420 son trésorier délivrait 1600 l. t. à François Davy, procureur de Jean Victor, pour les lui por-

1. Monstrelet, t. IV, p. 110; Chastellain, éd. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 328. — Le 3e testament de Henry V, du 10 juin 1421, contenait une clause relative à Charles d'Orléans. Produit au Parlement, le 18 mars 1425, avec un codicille de sa main « all enterlynet and blottet » (*Rotuli Parliamentorum*, vol. IV, p. 399, cote 16), ce précieux document paraît perdu. En 1440, Gloucester en invoquera l'autorité lorsqu'il se prononcera contre la délivrance du duc d'Orléans.

2. Né le 6 décembre 1421 (Vallet de Viriville, t. I, p. 305).

3. Juvénal des Ursins, p. 558; Enquête sur les dommages causés par les gens du duc de Bourgogne sur les terres du duc d'Orléans (Chartier, t. III, p. 142).

4. Bibl. de Blois, Joursanvault, n° 1157.

5. Bibl. de Blois, Joursanvault, n° 1177.

6. Bibl. de Blois, Joursanvault, nos 1181, 1189.



ter; au mois de février 1421, Denisot Rogier[1] lui passait 300 écus d'or et François Davy, pour Jean Victor, recevait 600, puis 590 livres; au mois de septembre, le même Denisot lui portait 500 écus d'or[2]; le 15 mars 1422, Denisot lui apportait encore 74 écus; au mois de mai[3], 400 écus et même somme au mois d'août; en septembre, Jean de Moucy lui passait 400 écus[4]. Ces fidèles serviteurs, si zélés à traverser la mer, lui communiquaient aussi les lettres closes qu'il conservait par devers lui dans une layette de bois, les pièces de comptabilité, les requêtes qu'il approuvait[5]. Et sans doute ils lui donnaient encore des nouvelles de ses pays, lui rapportant comment le temps se passait à Blois.

Car Charles aimait sa sœur Marguerite, son vaillant frère Philippe de Vertus, le Bâtard, sa petite fille Jeanne. Au temps des plus strictes économies il avait déclaré qu'ils continueraient de vivre comme par le passé[6].

Mesdemoiselles d'Orléans, comme on appelait Marguerite

1. Le 17 juillet 1417, Denisot Rogier était dit à son service en Angleterre et Charles faisait payer à Jeanne la Rozière, sa femme, pour l'aider à vivre, 8 l. t. (Bibl. nat., Pièces orig., 2527, Rogier, 4).

2. Sauf-conduit pour rentrer en France du 16 novembre (French rolls, 44th *Report of Deputy Keeper*).

3. Sauf-conduit du 28 mai (*Ibid.*, 48th *Report*). — Un autre sauf-conduit pour Guillaume Cousinot et autres passant en Angleterre date du 22 (French rolls, Henry VI, m. 13). — Je remercie bien sincèrement M. L. Lailavoix qui a mis à ma disposition un dépouillement très complet des French rolls.

4. Arch. nat., K. 64, n° 37[18].

5. Dans l'inventaire des livres qu'il rapporta d'Angleterre, fait à Saint-Omer, on lit : (art. 45) *Recettes de Pierre Regnier, Jac. Boucher et autres*; (art. 66) *Inventoire des besoignes de monseigneur et autres menues choses*. On lit encore dans le catalogue de la librairie, parmi les livres rapportés d'Angleterre (Arch. nat., K. 534) : *Une laiette de bois ou sont plusieurs lettres closes* (De Laborde, t. III, n° 6568).

6. Lettre du 29 novembre 1415 (Arch. nat., K. 68, n° 10; Champollion-Figeac, p. 302); le 12 octobre 1416, Hugues Perrier, secrétaire du duc, certifie que le trésorier a baillé à Mesdemoiselles d'Orléans, Marguerite et Jeanne, à Châteaudun, 2 petits diamants en façon d'un cœur et de la soie noire (Bibl. nat., Pièces orig., 2239, Perrier, 22. Cf. Bibl. nat., Pièces orig., 2635, Sarre, 2; Pièces orig., 538, Brun).



1419 [illegible]

3 4

[illegible] quel n'est pas le sien mais le mien car il n'est
[illegible]s autres hostages qui sont par deça avecques lui
et en outre quant maistre robert de tullieres
[illegible]us aprendrons avecques aucuns de par deça
[illegible] je suis par deça tenu pour la delivrance de beau
[illegible] que led. Jehan bretton ait acomplis et paies
[illegible] ont [illegible] la moitie de ce
[illegible]lle chose bien en grant rabat et descharge
[illegible] a vous [illegible] de ses mains pour tous les desp[illegible]
[illegible]nt il est en grant necessite prie et [illegible]
[illegible] [illegible] que la bonne [illegible]
[illegible]ien que par lui je vous puisse mander
[illegible]ut que envoierez par deça a bernart
[illegible] que led. Jehan breton [illegible]
[illegible] en bon point et sante de ma personne la
[illegible] lan mille quatre cens dix et neuf.

tembre 1419)



et Jeanne, le Bâtard vivaient ensemble avec quelques domestiques, Coquinette la folle et la chambrière Margot la Pisdoe[1]. Jeanne de Lubersac et Alips de Tournai leur distribuaient des vêtements et faisaient couvrir leurs livres d'heures de drap de lin[2]. En 1420, Jeanne la Bigaude, Alips de Tournai sont dites leurs demoiselles d'honneur; Isabeau la Bigaude, Marguerite et Agnès de Tournai leurs demoiselles; Simonette Gazille, Mabilette Larchière, Agnès de Lahencourt et Jeanne la Béguine, femmes de chambre[3]. Marguerite d'Orléans, sœur de Charles, avait quatorze ans; sa fille Jeanne, onze ans.

Elles lisaient leurs heures[4] et aussi les bons livres en français de la librairie de Charles : les histoires de Mélibée, les Echecs moraux, le sage Chevalier, Boèce, Grisélidis et le Codicile de Me Jehan de Meung, en un volume; la Légende Dorée en français, le livre du Pèlerin, le livre de Josèphe et plusieurs histoires dès le commencement du monde, de Thèbes et de Troie, la Bible en français[5]. Marguerite épousera, en 1421, Richard, frère d'Arthur de Bretagne, entré dans l'alliance du dauphin Charles[6]; Jeanne d'Orléans, Jean d'Alençon[7].

1. Compte de Guillaume le Vasson, cordonnier de Blois, du 3 janvier 1417, (indiqué dans De Laborde, t. III, n° 6250). — Le 2 mai 1416, de Windsor, mandement de Charles d'Orléans aux gens des comptes de bailler à Jean Martin, mercier à Orléans, 13 l. 8 s. 4 d., pour faire 4 chemises et 6 braies au Bâtard d'Orléans, etc. (Bibl. nat., Pièces orig., 1873, Martin, 3).

2. En 1418 (British Museum, add. ch., 2805).

3. Bibl. de Blois, Joursanvault, n° 1133. — Cf. Bibl. nat., Pièces orig., 538, Brun, 5.

4. En 1421 on refait les fermoirs des Heures de Jeanne et l'on répare la ceinture d'argent de Marguerite (De Laborde, t. III, n° 6312); le 10 février 1421, Charles d'Orléans faisait écrire par Yvonnet de la Motte, écrivain de Blois, un livre d'heures pour Marguerite (*Ibid.*, n° 6313). — Cf. Bibl. nat., Pièces orig., 2063, de la Motte, 77.

5. Nos 87-91 de l'inventaire de 1417 (L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 108).

6. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 61; Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 487.

7. Leur mariage avait été stipulé dès 1410 (Arch. nat., K. 534, n° 21). — En



Quant à Philippe de Vertus c'est lui qui, après la prise de Charles d'Orléans, conduisit toutes ses affaires et soutint sa querelle. Toujours par voies et par chemins il organisait la défense du château de Blois[1], de Châteaurenard[2], de Châteaudun[3], de Beaugency[4], de Beaumont-sur-Oise[5]. Ayant préparé soigneusement la guerre, il pouvait négocier l'union et la paix du royaume[6]. Le dauphin, dont il avait la confiance, le mandait à Poitiers, en 1418[7]; Philippe lui amenait du monde au siège de Tours[8], faisait défendre Brie-Comte-Robert[9]. Correspondant avec le dauphin, il l'avertissait que les Anglais allaient mettre le siège devant Dreux[10]. Le 9 juillet 1420 il prévenait encore le connétable d'Ecosse, à Amboise, du siège de Courville[11]. C'est devant cette place que Philippe de Vertus tomba malade; on dut le transporter à Blois, puis, par la rivière, aux Montils[12]. Il mourut à Beaugency; le 26 novembre, on célébra ses obsèques à Blois, en l'église Saint-Sauveur[13]. C'était là une misère héroïque; pour être ramené malade de Blois aux Montils, Philippe avait dû engager un des

1423 le duc d'Alençon remit à Charles d'Orléans le principal de 6.000 l. de la dot de Jeanne d'Orléans (Arch. nat., K. 534, n° 28). Cf. Perceval de Cagny, éd. Moranvillé, p.22.

1. Collection de Bastard, n° 708.
2. Arch. d'Indre-et-Loire, C. 877.
3. Collection de Bastard, n° 714.
4. British Museum, add, ch., 3490.
5. Bibl. nat., Pièces orig., 2063, de la Motte, 11.
6. Collection de Bastard, n° 720.
7. Collection de Bastard, n° 728. Cf. Bibl. nat., Pièces orig., 2118, Noel, 5.
8. Collection de Bastard, n° 734; Bibl. nat., Pièces orig., 1831, Manteville, 18.
9. Collection de Bastard, n° 743 : Cf. Bibl. nat., Pièces orig., 1838, Marchand, 29.
10. British Museum, add. ch., 288.
11. British Museum, add. ch., 289.
12. Arch. nat., K. 348 (cité par De Laborde, t. III, n° 6301).
13. De Laborde, t. III, n° 6287.



tapis de son frère, celui qui était à figures d'épis de blé[1].

Le Bâtard d'Orléans, qui avait alors dix-huit ans environ, hérita de la panne de martre qui ornait sa robe de gris, et qu'un pelletier regratta et répara[2]; il recueillit aussi son collier d'argent en façon de camail, garni d'un porc-épic d'or[3] (il n'en possédait plus, ayant perdu le sien à Paris, quand les Bourguignons y entrèrent)[4]: mais le Bâtard hérita surtout de son courage juvénile, de la lourde charge de soutenir et de restaurer ceux-là qui l'avaient adopté et aimé.

Telles sont les nouvelles que les serviteurs de Blois, avec quelque argent, pouvaient porter à leur seigneur captif.

On ne saurait douter qu'en ce temps-là Charles ne fût très étroitement espionné. Les douze procureurs constitués pour la conduite de ses affaires administraient son duché sous la surveillance du Bâtard[5]; Denisot Rogier et Jean de Moucy traversaient la mer sans relâche pour lui apporter soit de l'argent, soit les lettres administratives soumises à sa signature[6]; mais les affaires de quelque importance lui étaient soigneusement celées.

On le vit bien, en 1422, lorsque les Astesans résolurent de se mettre sous la sauvegarde provisoire de Filippo Maria Visconti, duc de Milan. Ils lui avaient adressé deux délégués, Francesco de Reviliasco, fils du trésorier d'Asti, et Odon de Luppe, écuyer astesan. L'un et l'autre obtinrent bien du roi d'Angleterre des lettres de sauf-conduit; mais il leur fut

1. De Laborde, t. III, nº 6301. — Charles n'oubliera pas « beau nepveu le bastard de Vertus », qui finira si mal. Le 5 avril 1437, il prendra à sa charge ses dépenses et les sommes que diverses personnes lui avaient avancées (British Museum, add. ch. 15252).

2. *Ibid.*, nº 6303.

3. *Ibid.*, nº 6309.

4. British Museum, add. ch., 3165.

5. Arch. nat., K. 535, nº 27, fol. 14 rº.

6. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 51.



défendu de rien traiter sans sa participation. Ils venaient proposer une convention à Charles et à son frère d'Angoulême : Charles d'Orléans promit une réponse, mais il ne put la leur donner. Il réussit toutefois à faire passer en France, vers son chancelier, le fidèle Denisot Rogier, son maître-queux[1], porteur d'une lettre qu'il écrivit de sa main, en hâte, sur un rouleau de parchemin facile à dissimuler : et telle était la rigueur du secret où on le tenait que la divulgation de ce document aurait pu entraîner sa mort ainsi que celle de son frère[2].

On ne pouvait donc lui apporter aucune missive qui ne passât sous les yeux de ses gardiens. On déshabillait et l'on fouillait ses messagers. Le Bâtard, qui était ingénieux, eut recours, dit-on, à un bon stratagème pour correspondre avec son frère. Il envoyait un inoffensif messager, accompagné d'un chien barbet, sous la queue duquel était fixée la missive à faire passer au prisonnier. Les Anglais, sur sa bonne mine, ne pensèrent jamais à fouiller le chien[3].

En 1421 Charles avait été transporté de Pontefract au château de Fotheringay en Northampton[4] ; en 1422 on le

1. Bibl. nat., Pièces orig., 2527, Rogier, 6.

2. « Item faut que ce fait soit mené secrettement, et ou nom de mond. seigneur le daufin, affin que le roy dessusdit ne me treuve en mensonge ou decepcion, car autrement mon frere pardeca et moy serions du tout gastés et en peril de nos personnes, comme pareillement saurés par led. Denisot ». (Bibl. nat., Fr. n. acq. 20810 ; L. Delisle, *Les collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale*. Nogent-le-Rotrou, 1885, p. 135-140. — Reproduction fac-similé dans P. Champion, *La librairie de Ch. d'Orléans*, album, pl. III.)

3. Histoire manuscrite de Barthélemy de Loches, Bibl. du Vatican, Fonds de la reine de Suède, 868 (Citée par de Maulde, t. I, p. 44, n. 2).

4. British Museum, add. ch., 296. — Depuis le 15 juin 1418 jusqu'au 27 février 1420, ce fut le lieu de détention du connétable de Richemont, sous la garde de Th. Burton. Le maréchal de Boucicaut et le comte d'Eu y demeuraient aussi (*Proceedings*, t. III, p. 119, 120, 132. *Issues of the Exchequer*, p. 358, 359. Cité par E. Cosneau, p. 47). — Ce fut là que languit plus tard Marie Stuart.



retrouve à Bolingbroke[1]. Charles était ensuite ramené à Londres; le 21 mai 1423, il assistait au conseil, tenu au couvent des Frères Prêcheurs, où l'on décidait de remettre à la veuve de Jean de Witewell, bourgeois de Londres, certaines quittances des sommes avancées pour la délivrance du comte d'Angoulême[2]. Denisot se rendait en France pour traiter d'affaires concernant le duc[3]. Puis Charles regagna Bolingbroke où il passa la fin de l'année 1423[4]. C'est là que Jean de Coûtes, dit Minguet, et Denisot Rogier allèrent lui porter, au mois d'octobre, l'un 1.200, l'autre 2.000 écus[5].

Cette année-là, puisqu'il ne pouvait plus songer à la sienne, on vit Charles d'Orléans faire une nouvelle tentative pour la délivrance de son frère Jean d'Angoulême. Sur son pressant désir le conseil anglais accorda des lettres de sauf-conduit à Jacques Boucher, trésorier d'Orléans, à Hugues Perrier, son secrétaire, à Guillaume Cousinot, son chancelier, à l'abbé de Saint-Laumer de Blois, à Antoine Deletanfault, à François de l'Hôpital, à François Grignaux, à Charles de Giresme, chevalier, à Pierre Sauvage, son secrétaire[6]. Une protection spéciale fut accordée à Me Guillaume Cousinot, son chancelier, sur le désir exprès que le duc avait de s'entretenir avec lui[7]. Car, non sans peine, les deux frères venaient

1. Dès le mois de mai (Champollion-Figeac, p. 316).
2. *Proceedings*, t. III, p. 100.
3. Rymer, t. X.
4. Voir l'Itinéraire.
5. Arch. nat., K. 64, n° 37.
6. Wesminster, 1er février 1423 (Rymer, t. X, p. 265). Le 18 décembre 1422 des saufs-conduits avaient été délivrés à Jacques Boucher, à Hugues Perrier, à Regnault Pisdoe (Rymer, t. X, p. 262).
7. Westminster, le 21 mai 1423 (Rymer, t. X, p. 290; 48th *Report of Deputy Keeper*). — Un mémoire fut adressé au duc de Gloucester au sujet du sauf-conduit accordé à Jacques Boucher, Regnault Pisdoe, Hugues Perrier et leur suite (Rymer, t. X, p. 288).



d'obtenir un nouveau compte de Marguerite de Clarence. Le duc d'Orléans ne devait plus pour son frère que 78.000 écus environ. S'il réussissait à trouver dans Londres de bonnes cautions, Jean d'Angoulême pouvait se rendre libre, les payements devant être versés avant le 12 avril 1423, jour de Pâques. Ces cautions-là ne furent jamais trouvées : les échéances passèrent et Jean demeura prisonnier [1].

Il est d'ailleurs évident que la situation de Charles d'Orléans n'était plus aussi rigoureuse qu'au temps de Henry V.

Dans le préambule d'une requête, accordée par le conseil en date du 1er février 1423, le petit Henry VI était censé le nommer « son très cher cousin » [2]. Charles, qui résidait à Bolingbroke, avait été ramené à Londres [3]. En ce temps-là messire Thomas Combworth, chevalier, assurait sa garde moyennant les 20 sous par jour que lui payait le trésorier de l'échiquier [4]. Le 26 janvier 1424, le conseil décidait que les ducs de Bourbon et d'Orléans, à partir de Pâques, vivraient désormais à leurs frais, non plus à ceux du roi, et que leurs gardes en seraient informés [5]. Le 31, Thomas Combworth, écuyer, réclamait le payement de ce qui lui était dû [6].

Cette mesure amena sans doute pour Charles d'Orléans un adoucissement réel, en même temps qu'une exploitation plus étroite. Tout en continuant à demeurer le prisonnier

1. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 59. — Sauf-conduit du 12 mai ; toutefois des lettres de sauf-conduit sont encore accordées le 18 décembre 1423 pour sa rançon (French rolls, 1 + 2 Henry VI, m. 8).

2. Rymer, t. X, p. 265, 289.

3. Voir l'Itinéraire.

4. Il le prit en charge à partir du 1er mai 1422 (mandement de Henry VI, du 28 mai 1423. Rymer, t. X, p. 289).

5. *Proceedings*, t. III, p. 133 : on sait que l'année 1424 Charles d'Orléans fit porter au duc de Bedford par Pierre Sauvage « certaine instruction ». (Arch. nat., K. 535, no 27, fol. 8.)

6. *Proceedings*, t. III, p. 134.



du roi, il sera désormais l'hôte de ceux qui auront sollicité sa garde, toujours de façon intéressée.

Enfin, nous avons la preuve que le conseil n'était plus si nettement hostile à sa délivrance, puisqu'au mois de février 1424, on voit que des lettres de sauf-conduit furent accordées à Jacques Boucher, à Hugues Perrier, à Regnault Pisdoe « au sujet de la paix à conclure entre les deux royaumes »[1]. On passa en ce temps-là de grandes quantités de vin de France en Angleterre[2].

Les années qui suivirent furent donc attristées surtout du fait que Charles manquait de moyens pour se délivrer[3]. Jean Victor se faisait alors rembourser les prêts consentis; François Davy, procureur du lombard, traversait la mer au sujet de ces payements. En septembre 1425 Jehan de Moucy portait à Charles 40 écus; au mois de décembre, Denisot Rogier, 500 écus; en juillet 1426, la somme de 450 écus; en mai 1427 le duc touchait 184 écus par Jehan de Moucy; au mois de juin Denisot Rogier lui passait encore 425 écus d'or vieux, puis 807 écus d'or neuf[4]. Charles d'Orléans avait aussi perdu quelques-uns de ses compagnons : Richemont avait été délivré sur parole dès 1420[5]; en 1425 Gaucourt était rentré à Orléans et devenait gouverneur de la ville[6].

Mais qui pouvait, qui avait en France le droit et les moyens de tirer de sa captivité Charles d'Orléans?

En 1421 on avait bien vu son frère le Bâtard, qui commençait à faire figure[7], s'occuper de sa délivrance auprès du

1. French rolls, 1 + 2 Henry VI, m. 6.
2. French rolls, 1 + 2 Henry VI, m. 6. Cf. 48th *Report of deputy Keeper*.
3. Voir l'Itinéraire.
4. Arch nat., K. 64, n° 37[18].
5. Cosneau, *op. cit.*, p. 58; Rymer, t. X, p. 8.
6. Arch. com. d'Orléans, CC. 549.
7. En 1420 il avait fait son entrée à Orléans avec Regnault, l'archevêque de Reims (Arch. com. d'Orléans, CC. 547).



dauphin Charles[1]. Mais, si Charles VI avait jadis promis à son frère Louis d'Orléans de pourvoir au mariage de ses filles et de payer la rançon de ses fils dans le cas où ils seraient faits prisonniers[2], le dauphin Charles n'en avait guère les moyens. Toutefois lui concéda-t-il les biens ayant appartenu à Pierre de Menou, condamné à mort pour crime de lèse-majesté[3]; un peu plus tard, les biens meubles et immeubles confisqués sur les rebelles jusqu'à la somme de 4.000 écus d'or[4]. En 1424 le duc d'Orléans recevait encore du roi le comté de Gien-sur-Loire [5].

Charles se prit donc à emprunter ce qu'il put, et à qui voulait bien lui avancer quelque argent à défaut des banquiers[6]. En 1424 les lombards de Bruges avaient inventorié les perles et les diamants des deux frères[7]; Benedic des Albers reçut de Hugues Perrier, de Jean le Mercier et de Guillaume de Laire certains joyaux[8]. Ses domaines ruinés, Charles d'Orléans

1. Arch. com. d'Orléans, CC. 548.

2. Cette promesse est de 1392 (Arch. nat., K. 54, n° 16).

3. Le 9 septembre 1420 (Arch. nat., K. 59, n°s 30 et 30[1]).

4. Le 31 janvier 1421 (Arch. nat., K. 59, n° 32 et 32[2]).

5. « Considerans la vraye et naturele amour, ensemble la recommendable loyaulté et affection que a tousjourz eues et gardées envers nostre personne et seigneurie nostre tres cher et tres amé frere et cousin le duc d'Orlians, la longue paine de prison et les grandes durtés et miseres que, en sa personne, a voulu, pour sa dicte loyaulté et son honneur garder, endurer paciemment et par si long temps en la main et servaige de noz anciens ennemis les Anglois qui, depuis le jour d'Agincourt en Picardie, ou il fut pris pour nostre propre fait et querele, l'ont tousjours detenu, et encores detiennent prisonnier, en faveur desquelles choses sommes bien tenuz et obligez de aider et secourir a lui et aux siens... » (Arch. nat., X[1a] 8604, fol. 70 v°).

6. Déjà en 1418, Guy, l'archevêque d'Orléans, lui donnait quittance de 500 l. t., partie d'une somme plus élevée due pour une grande quantité de vaisselle d'argent qu'il lui avait prêtée pour être vendue dans son grand besoin (British Museum, add. ch., 3164).

7. De Laborde, t. III, n° 6316-6317; Arch. nat., K. 64, n° 37[12].

8. Arch. nat., K. 535, n° 27, fol. 13 r°; cette année-là Alessandro Ferrantino déclarait avoir reçu du chancelier du duc d'Orléans « plusieurs grosses sommes ». (*Ibid.*, fol. 15.)



songeait aussi à les engager : dès le mois d'octobre 1422 les syndics de sa ville d'Asti se mettaient sous la sauvegarde du duc de Milan pendant sa détention[1]; en 1426 Charles d'Orléans faisait savoir au duc de Savoie qu'il lui céderait volontiers Asti contre 200.000 écus nécessaires à sa rançon[2].

Certes, les deux frères captifs recevaient bien de leurs terroirs de Blois et d'Orléans vin rouge, vin blanc et clairet, que le chancelier Cousinot faisait charger sur la Loire et conduire par mer[3] exempts de droits d'entrée[4]; de même le sucre leur arrivait de Lombardie; de France, on leur envoyait encore peignes d'ivoire, rasoirs émaillés à leurs armes, miroirs, ciseaux de Clermont, lancettes à saigner[5] et petits couteaux[6]. Mais pour vivre ils devaient avoir recours à leurs serviteurs. Jean d'Angoulême empruntait à Jean de Saveuses, à Jean de Moucy, à Cognac, aux Anglais eux-mêmes, à Gower[7], à Thomas Sutton, receveur du comte de Somerset[8] : bien des jours, sans le secours de Colinet, tailleur de son métier, il n'eût pas mangé de rôti[9]. A Herlph, l'Anglais, au mois de novembre 1426, Charles d'Orléans rendit les 160 écus qu'il lui avait prêtés[10].

En 1426, au mois d'août, Jean de Rochechouart, seigneur

1. Arch. nat., K. 62, n° 2.

2. Clem. Lupi, *Delle relazioni fra Firenze e Savoia*, Firenze, 1863, in-8°.

3. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 55. — Sauf-conduit du 14 février 1423 à Jean Victor pour avoir du vin de France à Londres (*Deputy Keeper*, 48th *report*); 12 juillet 1423, sauf-conduit pour des vaisseaux apportant du vin de France (*Ibid.*).

4. British Museum, add. ch., 10962; 400.

5. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 55.

6. British Museum, add. ch., 11523.

7. G. Dupont-Ferrier, p. 55.

8. British Museum, add. ch., 11826.

9. Jean du Port *op. cit.*, p. 61.

10. Arch. nat., K. 64, n° 37[18]. — On voit aussi que Charles donna quittance de 8 l. à un certain Guillaume Boode « artillier demourant a Londres ». (Arch. nat., K. 535, n° 27, fol. 21 v°.)



de Mortemart, Hue de Saint-Mars, Hugues Perrier reçurent toutefois des lettres de sauf-conduit pour conférer en Angleterre avec Charles d'Orléans[1]. On ignore quel fut le résultat de cette visite; on sait seulement que Charles acheta le mulet du seigneur de Mortemart[2]. L'évident c'est que tout allait fort mal pour le prisonnier : les Anglais occupaient les environs d'Orléans, que l'on mettait en défense; la Sologne et la Beauce étaient foulées par les gens d'armes; quant aux habitants d'Orléans ils faisaient toutes sortes de démarches pour être compris dans l'abstinence de guerre de Monseigneur de Bourgogne et plaçaient en lui leur espoir; ils se tournaient aussi vers Messeigneurs de Bretagne et d'Etampes pour leur recommander le pays[3].

On sait encore que le 17 mars 1427, de Cantorbéry, Charles d'Orléans, dans le plus grand besoin d'argent, donnait l'ordre au seigneur de Mortemart de vendre ou d'engager, au mieux de ses intérêts, toutes les chambres et tapis de drap d'or, de soie et de laine, les pavillons, couvertures de lit et toutes manières de tapisseries, ses livres, les peaux de martres, d'hermines et de menu vair, et d'en remettre l'argent trouvé à son secrétaire Pierre Sauvage[4]. C'était la faillite.

A la fin de cette même année Hue de Saint-Mars, son écuyer, et Jean le Mercier, son valet de chambre, allaient en Avignon trouver les lombards Bernardo et Matteo Ricci (Bernard et Mathieu Ris) pour faire vendre la grande croix d'or garnie de perles et de pierreries qui leur avait été confiée jadis[5].

1. Champollion-Figeac, *Lettres des rois et reines...*, t. II, p. 407.

2. Collection de Bastard, n° 764.

3. Arch. communales d'Orléans, CC. 549.

4. Arch. nat., KK. 269; De Laborde, t. III, n° 6320.

5. Arch. nat., K. 534; De Laborde, t. III, n° 6436. — Sauf-conduit du 16 décembre 1427 à Hue de Saint-Mars, pour aller en France et retourner en Angleterre (French rolls, 6 Henry VI, m. 12).



Mais déjà livres et tapisseries étaient autrement menacés : les Anglais marchaient dans la direction d'Orléans [1]. On emballa le tout, soigneusement, et le seigneur de Mortemart abrita les trésors de Blois dans sa maison de la Rochelle [2].

En ce temps-là une jeune fille était arrivée des marches de Lorraine à Chinon pour parler au dauphin Charles. Entre autres besognes qu'elle disait avoir, de par Jésus, elle déclarait que le bon duc d'Orléans était « de sa charge » ; et au cas qu'il ne reviendrait par deçà qu'elle mourrait volontiers pour l'aller quérir en Angleterre ; que très grande était sa joie de s'employer au recouvrement de ses places [3].

On peut donc croire qu'en France, parmi le peuple, les malheurs du duc d'Orléans avaient excité une grande pitié. Il y avait pour des âmes naïves, comme pour les plus chevaleresques, quelque chose de révoltant et d'injuste dans le fait d'envahir les terres d'un prisonnier, bien empêché de les défendre et administrer [4]. Quand le comte de Salisbury eut la tête emportée d'un boulet de canon, tandis qu'il regardait curieusement la ville d'Orléans par les fenêtres des tourelles, on ne manqua pas de voir là l'œuvre de Dieu : on disait qu'il avait failli à la promesse, faite au duc d'Orléans prisonnier, d'épargner ses domaines, les églises et les monastères [5]. Du moins le croyait-on.

Quant à Jeanne elle savait bien que Dieu aimait le duc

1. Le 27 août 1428 on rompait les gués de la Loire (Bibl. nat., Pièces orig., 914, Cousinot, 34).

2. Bibl. nat., Pièces orig., 2512, Rochechouart, 18 ; Arch. nat., KK. 269, fol. 8 v°.

3. Perceval de Cagny, p. 148.

4. Juvénal des Ursins, p. 558 ; Journal du Siège dans *Procès*, t. IV, p. 130. Cf. les lettres de répit accordées à Charles d'Orléans par Charles VII, le 22 janvier 1423 (Arch. nat., K. 62, n° 5).

5. Journal du Siège dans *Procès*, t. IV, p. 102 ; Chronique de l'établissement de la fête (*Ibid.*, t. IV, p. 80) ; Mystère du Siège, éd. Guessard, p. 142-143.



d'Orléans : à son sujet elle avait eu plus de révélations que d'homme vivant, à l'exception de son roi [1]. Elle savait aussi, par révélation, que Dieu aimait mieux son roi et le duc d'Orléans qu'elle-même, « pour l'aise de son corps » [2].

A Vaucouleurs Jeanne avait déjà déclaré que nul au monde, ni roi, ni duc, ni la fille du roi d'Ecosse ne pourrait délivrer le royaume de France [3] ; au roi Charles elle avait encore confié sa charge de recouvrer le duc d'Orléans. A cette fin elle savait de bons moyens : que son roi la laissât faire des prisonniers qu'elle échangerait contre lui [4]. D'autres fois ses saintes, Catherine et Marguerite, lui insinuaient de passer la mer pour l'aller chercher [5].

Plus qu'en la compagnie des clercs, Jeanne se sentait en confiance en celle des princes de la fleur de lys. Or il chassait aux cailles, à Saumur-lez-Florent, le gendre de Monseigneur d'Orléans, tandis que la jeune fille se présentait à Chinon [6]. A la nouvelle de cette « merveille » il s'était mis en route et Jeanne le saluait familièrement : « Vous soyez le très bien venu. Plus il y en aura ensemble du sang royal de France mieux ce sera » [7]. Et Jean, duc d'Alençon, un tout jeune homme [8], lui avait fait présent d'un cheval [9] ; il la conduisait au monastère de Saint-Florent où résidaient sa mère et sa femme, Madame Jeanne d'Orléans, la fille de Charles [10]. Dieu sait la joie que la mère dudit d'Alençon, lui et la fille d'Orléans témoignèrent à la jeune fille les trois ou quatre jours qu'elle demeura au monastère. De ce temps-là, plus que de tout autre, elle se tint l'amie d'Alençon ; et toujours, en

1. *Procès*, t. I, p. 55. — 2. *Ibid.*, t. I, p. 257. — 3. *Ibid.*, p. 436. — 4. *Ibid.*, p. 133. — 5. *Ibid.*, t. IV, p. 254. — 6. *Ibid.*, t. III, p. 91. — 7. *Ibid.*
8. Il était né en 1404.
9. *Procès*, t. III, p. 66, 92.
10. Perceval de Cagny, p. 148.



parlant de lui, elle l'appelait son beau duc ou gentil duc[1]. Et quand il fallut se séparer, la petite duchesse dit à Jeannette qu'elle craignait beaucoup au sujet de son mari ; que jadis Alençon avait été fait prisonnier; que de bien grandes finances avaient été exposées pour son rachat : doucement, elle avait prié le duc de rester auprès d'elle. Mais à la jeune dame d'Alençon Jeanne avait répondu : « Madame, n'ayez crainte, je vous le rendrai sain ou dans un tel état ou meilleur qu'il n'est »[2]. Madame d'Alençon avait dix-huit ans et Monseigneur d'Alençon vingt-quatre.

Au frère, Jeanne montra autant de familière confiance qu'au gendre de Charles d'Orléans.

Le Bâtard assurait la défense de la ville de son frère lorsque des rumeurs lui vinrent, qu'une jouvencelle, vulgairement dite la Pucelle, était passée par Gien, affirmant qu'elle allait vers le noble dauphin pour lever le siège d'Orléans et le conduire sacrer à Reims. Or, il avait la garde de la cité d'Orléans et il était lieutenant général sur le fait de la guerre ; le Bâtard envoya donc vers le roi le seigneur de Villars et Jamet du Tillay afin d'être plus amplement informé du fait de cette pucelle. A leur retour, ceux-ci lui rapportèrent, puis déclarèrent au peuple assiégé, qu'ils l'avaient vu arriver à Chinon, qu'elle persistait à dire qu'elle était venue pour lever le siège d'Orléans, demandant chevaux et hommes d'armes.

Un mois après la Pucelle, un convoi de victuailles, des hommes d'armes, arrivaient par la Sologne, sur la rive gauche de la Loire, en face d'Orléans. Jeanne, qui croyait venir par la Beauce, là où étaient les Anglais, se montrait irritée : « C'est vous le Bâtard Orléans ? — C'est moi, tout réjoui de votre venue. — Est-ce vous qui avez conseillé que

1. *Procès*, t. III, p. 96.
2. *Ibid.*, t. III, p. 96.



je vinsse de par ici, de ce côté-là de la rivière, et que je n'allasse pas tout droit, là où est Talbot et les Anglais ? » Et comme le Bâtard répondait que lui, et de plus sages, avaient donné ce conseil, croyant mieux faire et plus sagement : « En nom Dieu ! Le conseil de Dieu nostre Seigneur est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous croyez me tromper et vous-même vous trompez plus que lui. Car je vous amène meilleur secours que oncques vint à chevalier et à cité ; c'est le secours du Roi du ciel ! Non pas qu'il vienne par amour pour moi, mais il procède du Seigneur Dieu, qui à la requête de saint Louis et de saint Charles le Grand, a eu pitié de la ville d'Orléans et n'a voulu souffrir que ses ennemis eussent le corps de Monseigneur d'Orléans et sa ville »[1].

Nul doute que cette apostrophe n'allât au cœur du Bâtard, qui était fort aimé de son frère[2] ; qu'à défaut de tant de chevalerie son esprit, fin et rapide, ne fût touché de l'évident secours que la jeune fille avait déterminé vers la ville assiégée.

Il assura l'entrée des vivres et passa le fleuve avec Jeanne[3]. Et depuis elle avait toujours combattu et chevauché aux côtés du Bâtard, hardie et familière : ensemble ils avaient délivré la bonne ville du prisonnier. C'est un fait que, dans le courant du mois de juin 1429, le conseil, institué pour gérer ses affaires, donna l'ordre à Jean Luillier, drapier d'Orléans, et à Jean Bourgeois, taillandier, de faire délivrer à

1. *Procès*, t. III, p. 3-6.

2. Voir la lettre de donation du comté de Porcien, en Champagne, que lui fit Charles, le 29 mars 1428, « pour la très grant amour et affection naturelle que nous avons à notre tres chier et féal frere, messire Jehan, bastart d'Orleans, chevalier, seigneur de Valbonnois et pour considération des bons et agreables services qu'il nous a faiz et fait chacun jour ». (De Laborde, t. III, n° 6438.

3. *Procès*, t. III, p. 7.

Jeanne deux aunes de fine Bruxelles vermeille pour une robe et une aune de vert perdu pour une huque à doublure de satin blanc[1].

C'étaient là les couleurs de la livrée de la maison d'Orléans comme celles de France[2]. Charles, enfant, avait porté de telles robes, déchiquetées, de vert gai et clair, tandis que vivait son père Louis. Mais il y avait longtemps qu'il ne portait plus de semblables robes, ni de vert brun ou perdu. Il était vêtu de noir en signe de la tristesse de son cœur ; ses robes ne coûtaient pas 13 écus d'or comme celles de la Pucelle ; elles n'étaient ni de fine Bruxelles, ni de soie, ni de sendal. Elles étaient de drap ou de satin noir, de la façon de Lorens le couturier[3].

Charles d'Orléans sut-il sa ville délivrée par le moyen de la jeune fille ? Aurait-il approuvé que, les armes à la main, on tentât sa délivrance et celle de ses terres ? Il y a lieu d'en douter[4]. En ce temps-là, il l'attendait bien plutôt de voies pacifiques. Ainsi l'avaient pensé les Orléanais, au début de l'année 1429, quand délaissés, ils envoyèrent plusieurs bourgeois, et Poton de Saintrailles, vers Philippe, duc de Bourgogne et vers messire Jean de Luxembourg pour les prier d'avoir « regard à eux » pour l'amour de leur seigneur Charles, duc d'Orléans, lors prisonnier en Angleterre; qu'il leur plût d'obtenir des Anglais abstinence de guerre et de faire lever le siège, jusqu'à ce que le trouble du royaume fût éclairci ; ou de leur donner aide et secours en faveur du prisonnier. En fait les envoyés orléanais étaient revenus avec

1. *Procès*, t. V, p. 112 ; De Laborde, t. III, n° 6441.

2. *Procès*, t. V, p. 113, note 2 (*Catalogue des archives de Joursanvault*, t. I, p. 129) ; Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 416-423.

3. Arch. nat., K. 64, n° 37.

4. *Gardez mon corps, sauvez ma terre* : ainsi l'auteur du *Mystère du siège* fait parler Charles d'Orléans au conseil anglais (p. 14).



le trompette du duc de Bourgogne. Et, n'ayant pu obtenir de Bedford que les Anglais levassent le siége, le trompette commanda à tous les sujets du duc Philippe, venus au siège, qu'ils s'en retournassent et départissent sans méfaire en aucune manière à ceux d'Orléans. Ainsi le firent en grande hâte Bourguignons, Picards et Champenois[1].

De tels moyens Charles les aurait approuvés sans doute, n'espérant sa délivrance que de la paix. Il savait bien que sa captivité n'était devenue rigoureuse que du jour où le roi Henry V avait repris la guerre contre la France.

Le roi Jean, si brave au jour de la bataille, l'avait connue jadis cette idée fixe de l'exilé. Dans une lettre qu'il adressait à la municipalité parisienne, ce roi des chevaliers osait le confesser : les évènements des batailles sont douteux, « car si nos ennemis, dont nous sommes prisonnier, sentaient que par guerre vous nous vouliez ravoir et recouvrer, ils nous translateraient souvent d'un lieu en un autre, de telle sorte que vous ne sauriez ni ne pourriez nous trouver. » Tel était, en sens rassis, le raisonnement du roi Jean ; sa délivrance il ne l'attendait que de négociations pacifiques[2]. Comment imaginer que Charles d'Orléans, qui n'était pas le roi des chevaliers, fût d'un autre sentiment en de semblables conjonctures ?

Mais nous ignorons tout cela ; nous ne savons ce qu'il pouvait penser de Jeanne, et même s'il la connut d'abord. On voit bien qu'après la prise de la Pucelle, un écolier de Pavie adressa au duc à son sujet des vers latins, développant

1. Journal du Siège dans *Procès*, t. IV, p. 130, 146. — Les Orléanais envoyèrent, en 1428, la somme de 700 écus d'or vieux, faisant partie de 2.000 écus, à la Trémoille, pour qu'il obtînt du duc de Bourgogne l'abstinence de guerre (Arch. communales d'Orléans, CC. 550).

2. A. Guesnon, *Documents inédits sur l'invasion anglaise*, Paris, 1898, in-8°, n° XVIII.



les termes d'une missive que Perceval de Boulainvillier, conseiller et chambellan du roi, avait envoyée au duc de Milan [1]; quant à Jean d'Angoulême il put lire une chronique de ces évènements, la *Geste des Nobles* que compila un Cousinot [2]. Et nous savons encore que des messagers passèrent la mer en ce temps-là pour porter de l'argent au duc d'Orléans.

Ainsi Denisot Rogier reçut, au mois de mai 1428, 200 écus d'or vieux et 575 d'or neuf; Jean de Moucy, au mois de juin, 630 écus d'or vieux [3]; au mois d'août, Hue de Saint-Mars fut près de Charles qui, pour 20 écus, lui acheta une chaîne d'or; au mois de décembre, Denisot reçut encore 100 écus d'or vieux; on remboursa 2.020 l. t. à Jean Victor, et Charles d'Orléans rendit, au mois de janvier 1429, 74 écus à Hélye Camelin et à Wathequin, anglais; au mois de mai 1429 [4], Denisot Rogier partit lui porter 200 saluts d'or et 48 écus d'or vieux; en juin, en août, en novembre divers remboursements furent faits à Jean Victor; au mois de novembre Denisot Rogier porta au duc 300 écus d'or; en mai 1430, 640 écus d'or [5]. Au mois de mars 1431 Jean le Fuzelier était

1. Antonio Astesano (*Procès*, t. V, p. 22), né à Villanova d'Asti, en 1412 (Muratori, t. XIV, p. 1007. Cf. Gorrini, *Il Commune Astigiano e la sua storiografia*). — Mais il paraît douteux que Charles reçût jamais cette missive. Car, vers 1448, l'Astesan semble dire que son nom est inconnu du duc (ms. de Grenoble, 873).

2. Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 204) dit que ce manuscrit fut exécuté pour Charles d'Orléans : il le fut pour son frère Jean d'Angoulême. C'est le ms. lat. 10297 annoté de sa main (*Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, Paris, 1859, in-12, p. 98; G. Dupont-Ferrier, *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque* (1467), dans les Mélanges de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris*, III, p. 48, inv., n° 150).

3. Le 6 avril 1428, sauf-conduit pour Guillaume Belier (French rolls, 6 Henry VI, m. 9); le 3 avril à Jean de Moucy (*Ibid.*); ce même mois pour Jean de Moucy, le Bâtard d'Orléans et 30 personnes (*Ibid.*, m. 2).

4. Sauf-conduit du 3 mars 1429 (French rolls, 7 Henry VI, m. 6).

5. Arch. nat., K. 64, n° 37[18]. — Le 18 juillet 1430, sauf-conduit pour Mansart d'Aisne, Jean de Rochechouart, Hue de Saint-Mars, Alardin de Monzay et Hugues Perrier (French rolls, 8 Henry VI, m. 7); pour Rémon Fricon, Jamet



en Angleterre pour négocier l'échange, contre Jean d'Angoulême, du comte William Pole de Suffolk tombé aux mains du Bâtard d'Orléans à Jargeau [1]. Jean Perraud [2], Hue de Saint-Mars et Hugues Perrier s'y trouvèrent vers ce temps-là [3].

Il serait bien étonnant que tous ces personnages n'eussent pas instruit Charles d'évènements qui le touchaient si directement.

Non, ce n'était pas par la guerre, mais par la paix des deux royaumes, que Charles d'Orléans cherchait sa délivrance tant souhaitée. Il y pensait déjà, en 1427, quand Jean IV, comte d'Armagnac, prenait, vis-à-vis de son très cher seigneur et frère, l'engagement d'observer les clauses d'un traité de paix entre la France et l'Angleterre que Charles procurerait [4]. C'est ce projet-là qu'il poursuivra inlassablement, pendant de si longues années, à travers tant de déboires et de rancœurs.

Il ne pouvait durer en Angleterre où Thomas Combworth, chevalier, avait assuré sa garde pendant 6 ans 6 mois

du Tillay, Regnault de Velort et Jean le Fuzelier (*Ibid.*) ; 20 juillet, sauf-conduit pour Denisot Rogier qui devait venir de France avec de l'or et de l'argent (*Ibid.*, m. 8) ; au mois de novembre à Regnault de Velort, homme du Bâtard, pour aller en Bretagne pour sa rançon (French rolls, 9 Henry VI, m. 9).

1. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 62 ; Arch. nat., K. 64, n° 37[18] ; British Museum, add. ch., 3655.

2. British Museum, add. ch., 3686.

3. British Museum, add. ch., 3685, 3688. — Le 5 mars 1431, sauf-conduit pour le seigneur de Mortemart, Hue de Saint-Mars, Regnault de Velort, etc. (French rolls, 9 Henry VI, m. 7) ; 2 juillet, pour Huguet alias Charpentier (*Ibid.*, m. 2) ; pour le seigneur de Rochechouart, Hue de Saint-Mars, R. de Velort, apportant du vin blanc d'Orléans (*Ibid.*) ; à Jean de Saveuses qui devait rester près du duc un jour et une nuit (*Ibid.*, m. 4) ; 20 octobre, au seigneur de Mortemart, à Hue de Saint-Mars (*Ibid.*, m. 15) ; novembre 1431, à Benoît de Vaulx (*Ibid.*, m. 12).

4. Arch. nat., J. 854[1], fol. 160 v° (publié par Ch. Samaran, *La maison d'Armagnac*, p. 368). Cf. *Poésies*, p. 139 :

Je hé guerre, point ne la doit prisier ;
Destourbé m'a longtemps, soit tort ou droit,
De veoir France que mon cueur amer doit.



et 60 jours, d'abord dans sa maison de Londres (juillet-août 1423), puis, lorsqu'il fut mis en état pour le séjour du duc, dans le château royal de Bolingbroke [1]; la couronne lui attribuait pour cela 20 sous par jour [2]. Du 18 mars 1427 au 29 décembre 1429 Thomas l'eut encore, puis bailla sa charge à John Cornwall, chevalier, tout en continuant à assurer sa garde [3].

C'était un capitaine anglais, d'un renom considérable, cousin germain et compagnon de guerre de Henry de Lancastre. En 1412 il était passé en France, à la suite de Thomas de Clarence, et Charles d'Orléans avait dû lui payer, à Buzançais, 21.275 écus [4]; à Azincourt il avait fait prisonnier le comte de Vendôme et le roi l'avait gratifié de la rançon de Pierre de Rieux [5]. Blessé à la cuisse en 1422, au siège de Meaux, il avait vu son fils, âgé de dix-huit ans, son unique enfant, décapité d'un coup de couleuvrine. Et dès ce jour il avait déposé les armes jurant de ne plus verser le sang chrétien [6]. Mais il n'avait pas les mêmes scrupules vis-à-vis de la bourse des princes. Ce John Cornwall, seigneur de Fanhope, qui devenait ainsi gardien de Charles, avait été longtemps celui de Jean, son frère : Angoulême ne croyait pas devoir acheter trop cher sa protection ; mais il paraît bien plutôt avoir exploité les princes que les avoir aidés [7].

1. « Qousque castrum regis de Bolymbroke foret reparatum pro mora sua » (Foreign Roll of the Pipe, dans Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. II, pt 2, p. 419-423).

2. Stevenson, *op. cit.*; *Proceedings*, t. IV, p. 44.

3. *Ibid.*

4. Arch. nat., K. 59, no 3 (Compte de Thomas de Clarence) ; le 5 mai 1416 Cornwall donnait au duc une quittance de 10.000 écus : en 1418, à Jean Victor, pour le duc d'Orléans, une autre de 6.000 écus (Arch. nat., K. 535, n° 27, f. 6-7).

5. H. Nicolas, *op. cit.*, p. 175, 177.

6. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 303.

7. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 62.



Depuis le 29 décembre 1429 Cornwall reçut Charles en garde[1]; le 27 janvier 1430 il le conduisit à Londres[2], et à la fin de l'année, on retrouve Charles d'Orléans dans son château d'Ampthill en Bedford[3]. John Cornwall touchait ainsi 400 marcs par an[4].

Or, le 21 juillet 1432, permission était donnée par le conseil au trésorier d'Angleterre de s'entendre avec le comte de Suffolk, qui désirait maintenant avoir la garde du duc d'Orléans, prisonnier du roi[5]; ce même mois un arrêt du conseil décidait que le trésorier d'Angleterre traiterait avec le comte de Suffolk, moyennant le payement d'une somme annuelle, et que le chancelier d'Angleterre adresserait une lettre à John Cornwall, garde actuel du prisonnier, pour qu'il eût à le remettre entre les mains dudit comte[6].

Depuis 1433[7] jusqu'en 1436, Charles d'Orléans demeura en la garde de Suffolk[8].

William Pole, comte de Suffolk, que les chroniqueurs français nomment la Poule, était ce capitaine commandant devant Orléans, défié par Jeanne d'Arc, et qui avait fait toute la campagne de France. C'est là un personnage qu'il importe de connaître.

L'ancêtre des Suffolk était un opulent marchand de King-

1. Rymer, t. X, p. 461.
2. *Proceedings*, t. IV, p. 44 (18 mai).
3. Voir l'Itinéraire.
4. Rymer, t. X, p. 461.
5. *Proceedings*, t. IV, p. 124.
6. Rymer, t. X, p. 520. — Le 21 mars 1433 le conseil déclare qu'on payera lord Fanhope de ses dépens (*Proceedings*). Le 27 mai 1433, à Westminster, Charles d'Orléans reconnaissait aussi la promesse faite à John Cornwall de lui payer 2.000 écus d'or avant la Toussaint, en acompte, sous la condition que Guillaume le Bouteiller, un des otages de son frère, pourrait aller en France (Rymer, t. X, p. 551 ; *Calendar of patent rolls of Henry VI*, II, p. 270).
7. Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. I, p. 432-433.
8. Rymer, t. X, p. 551, 658.



ston-sur-Hull, maire de la ville en 1333, rivalisant de luxe avec les barons et les chevaliers. Ce William laissa deux fils. L'aîné, un autre puissant marchand, entretint magnifiquement Edouard III, lorsqu'il marcha contre l'Ecosse, et reçut à cette occason la chevalerie. Son fils, Michel, concilia les offices de marchand, de guerrier, de diplomate ; instruit comme un clerc, il fut le premier homme lai qui obtint en Angleterre l'office de lord chancelier. Il mourut devant Harfleur [1].

William [2], le second fils de Michel, était né en 1396. Il avait suivi, très jeune, les campagnes de Henry V et l'un de ses frères mourut à Azincourt. En 1417-1418, on le voit employé au recouvrement du Cotentin ; l'année suivante, il était fait amiral de Normandie, puis capitaine de Pontorson, de Mantes et d'Avranches. En 1420, il prenait part au siège de Melun. Fait prisonnier à Baugé en Anjou (3 avril 1421), il recevait l'ordre de la Jarretière le 3 mai. Gardien du Cotentin en 1422, il guerroyait en Champagne l'année suivante. Il servait sous Salisbury, au siège d'Orléans ; et lorsque ce dernier eut la tête emportée par un boulet de canon, William de la Pole, comte de Suffolk, le remplaça dans son commandement des troupes anglaises en France (13 novembre 1428).

Il n'y fut pas heureux. Suffolk avait dû lever le siège d'Orléans et, de nouveau, il tombait prisonnier des Français à Jargeau (mai 1429). Journée fatale aux siens : John Pole était fait prisonnier à ses côtés ; Alexandre, un autre de ses frères, tué. Pour obtenir sa liberté, William devait payer 20.000 livres et donner en otage son frère Thomas. Quant à John Pole, renvoyé généreusement sur parole par le Bâtard, il avait dû

1. Bourchier W. Savile, *The rise and fall of the de la Poles* (*The Gentleman's Magazine*, sept. 1866, p. 292).

2. Voir Henry Alfred Napier, *Historical notices of the parishes of Swyncombe and Ewelme in the County of Oxford*. Oxford, 1858, in-4°, p. 49 et suiv. ; *National Biography*, ad. v. Pole.

assurer d'appliquer à la rançon du comte d'Angoulême la finance qu'il lui devait; il avait encore promis au Bâtard son amitié et s'était engagé à mettre à sa disposition l'influence qu'il pouvait avoir[1].

Les bons offices du Bâtard d'Orléans avaient servi William en cette occasion : Suffolk ne devait pas l'oublier.

Cette cruelle expérience de la guerre de France lui avait suffi; ce guerrier éprouvait que la paix était sage. Il rentrait maintenant dans ses larges domaines qu'il embellira, s'occupant surtout de ses propres affaires. Cultivé et bon, au demeurant, il épouse Alice, la fille de Thomas Chaucer, le speaker, vraisemblablement la petite-fille du poète. On aime les livres dans cet intérieur; le comte William sait le français et pour se distraire, tandis qu'il était captif en France, il avait tourné des rondeaux en se lamentant, sur le mode convenu, des maux que fait souffrir Amour[2] :

> Quel desplaysier, quel courous, quel destresse,
> Quel griefs, quelx mauls viennent souvent d'amours[3] !

Plein d'humanité aussi, il fondera l'hospice à Ewelme; il construira en partie l'église de Wingfield[4]. Tel était l'homme qui avait sollicité et obtenu la garde de Charles d'Orléans.

Maintenant le duc d'Orléans devait profiter, et de la reconnaissance des Suffolk[5] et des intentions pacifiques du gouvernement anglais, qui, lui aussi, venait d'éprouver aux

1. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 61-62.

2. British Museum, add. ms. 34360, fol. 38. (4 pièces en français). — Mr. H. Noble Mac Cracken vient de publier 7 de ces poèmes en français et de présenter la séduisante hypothèse que Suffolk pourrait être l'auteur de plusieurs des morceaux anglais qui se rencontrent parmi les poésies de Charles d'Orléans (*An english friend of Charles of Orléans* dans les *Publications of the Modern Language America*, XXVI, 1, 1911).

3. Cambridge, Trinity college, Ms. R. III, 20, fol. 33 (Cité par J. J. Jusserand, *Histoire littéraire du peuple anglais*, 2e éd., 1896, t. I, p. 362, no 2). — 4. Napier, *op. cit.*

5. On voit même que, le 20 juin 1431, Charles d'Orléans mandait aux gens de ses comptes de faire bailler 1.000 écus d'or au comte de Suffolk qui naguère avait été son plège auprès d'un marchand de Londres (Bibl. Nat., P. orig. 2158, Orléans, 533).



heures de la défaite « combien le fardeau de la guerre pesait lourdement sur le pays »[1].

En 1432, le Bâtard d'Orléans avait recouvré Chartres; Bedford avait levé le siège de Lagny et se repliait sous Paris. Anne de Bourgogne, sa douce épouse, si chère au cœur des Parisiens, était morte sans enfant; un lien de moins entre Bedford et la Bourgogne[2]. Au mois de décembre, le roi Henry, considérant tous les avantages de la paix, déclarait le cardinal de Sainte-Croix médiateur entre lui et Charles de Valois[3].

Les progrès des Français les rendaient naturellement exigeants; ils ne se montraient plus disposés à faire de grandes concessions territoriales à l'Angleterre; ils ne voulaient pas non plus d'une trêve que leur maître, disaient-ils, était impuissant à imposer. Et par contre ils demandaient que les prisonniers d'Azincourt fussent amenés en France afin qu'on eût le bénéfice de leur avis. Le roi anglais était alors disposé à les conduire à Douvres et même à Calais[4].

Ainsi, en 1433, le légat de France, Nicolo Albergati, cardinal de Sainte-Croix, venait de ménager une conférence entre les ambassadeurs de France, de Bourgogne et d'Angleterre, pour le mois de mars[5], et apparut de nouveau comme « l'ange de la paix »[6].

En mai 1433 les ducs d'Orléans et de Bourbon séjournèrent un mois à Douvres[7], munis de sauf-conduits, prêts à passer

1. *Rotuli Parliamentorum*, 371 (session du 20 mars 1431).
2. Ramsay, *op. cit.*, t. I, p. 444 et suiv.
3. French rolls, 11 Henry VI, m. 15.
4. Conférences de Seine-Port (De Beaucourt, t. II, p. 440).
5. De Beaucourt, t. II, p. 452. — Septembre 1432, lettres de sauf-conduit pour le Bâtard d'Orléans qui devait venir avec 80 personnes (French rolls, 11 Henry VI, m. 16); le 22 février 1433, à Jean de Saveuses pour aller vers le comte de Suffolk (*Ibid.*, m. 11); le 20 mars, pour Hugues Perrier (*ibid.*, m. 7).
6. Ce mot est d'Eugène IV, rapporté par De Beaucourt, t. II, p. 440.
7. *Ibid.*, t. II, p. 462, note 4; six semaines selon les *Proceedings*, t. IV, p. 257.



à Calais où se tenaient le duc de Bedford, Gloucester, l'évêque de Winchester, le chancelier et les membres du conseil. Ils devaient prendre la mer au premier signe [1].

Mais des hautes et blanches falaises de Douvres, Charles d'Orléans ne put qu'apercevoir les dunes de France [2].

Certes il était fort désappointé.

On le vit bien lorsque Hugues de Lannoy et le trésorier du Boulonnais furent envoyés comme ambassadeurs en Angleterre de la part de Monseigneur de Bourgogne, leur maître ; ils étaient aussi chargés de faire connaître les intentions pacifiques des ducs de Bretagne et de Savoie, du comte de Richemont, l'aide qu'on en pouvait attendre si le roi des Anglais voulait bien terminer la guerre. Ils furent introduits au grand conseil, à Westminster, dans les premiers jours de juillet et reçus par le jeune roi Henry VI [3].

Le roi anglais (un très bel enfant et de bonne mine) remercia gracieusement, en français, les Bourguignons de lui faire connaître l'état de la France, le désir de Monseigneur de Bourgogne de voir disparaître tant de maux. « En ce qui concernait la paix, on nous a demandé que les seigneurs de France, prisonniers en Angleterre, fussent d'abord menés outre-mer pour donner leur avis sur la matière : nous l'avons fait. Mais la paix générale sera toujours de petit effet : si le roi de France avait même cent mille écus, il ne saurait la faire observer. Il n'est servi que par des étrangers, auxquels il est bien forcé d'abandonner le pays, et ceux-ci ne lui obéissent pas. » Le roi anglais disait encore sa bonne volonté ; que, certains seigneurs français ayant été menés à

1. Lettre de Henry VI, dans les Preuves de l'*Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. CXXXV.
2. *Poésies*, p. 139.
3. Juillet 1433 (Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. II, part. I, p. 225 et suiv., 239 et suiv.).



Douvres, il avait garanti des sûretés aux Français qui les viendraient visiter : or le dauphin de France avait seulement offert une paix de quatre mois. Les seigneurs prisonniers en ont été bien « déplaisants », en particulier le duc d'Orléans, qui l'a fait savoir à tout ses gens et officiers de France[1].

Cette déplaisance de Charles d'Orléans, Hugues de Lannoy et le trésorier du Boulonnais allaient bientôt l'apprendre de sa bouche. De retour à Londres, ils se rendirent à l'hôtel du comte de Suffolk, avec qui Monseigneur d'Orléans soupait ce soir-là.

Comme il convient, les ambassadeurs leur firent la révérence et Charles d'Orléans leur prenant aussitôt les mains :

— Comment se porte Monseigneur de Bourgogne ? Où est-il ?

Charles ignorait en effet toutes les affaires de France ; il ne connaissait guère que l'administration de son duché, et l'on prenait garde qu'il ne s'entretînt avec des Français. C'était pour lui une rare distraction, une aubaine, que la visite des ambassadeurs bourguignons.

Et Hugues de Lannoy de donner des nouvelles de son maître, qui se recommandait fort à lui, et désirait de même être renseigné à son sujet.

— Le corps est en bon point : mais quelle déplaisance d'user le meilleur de mon âge prisonnier !

A quoi messire Hugues répondit :

— Au plaisir Dieu vous en pourrez sortir ! Car, par son bon moyen, si Monseigneur vous donnait la grâce de traiter la paix des deux royaumes et de faire la paix générale, vous ne devriez pas vous plaindre des peines et des dangers que vous avez supportés.

Charles se tournant alors vers son hôte :

1. Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. II, part. I, p. 249 et suiv.



— Voici beau cousin de Suffolk qui sait comment, devant le roi d'Angleterre et les seigneurs de son conseil, je me suis toujours proposé de m'y employer; aujourd'hui encore je le fais. Mais je suis comme une épée dans une huche : on ne s'en peut aider à moins de la sortir. Je l'ai toujours dit et le dis encore : je ne puis bonnement travailler à la paix sans parler à certains de mes amis de France, dont je me puis aider pour conduire la besogne : et me semble que si je leur pouvais parler j'y aiderais grandement. J'ai de grands seigneurs autour de Monseigneur le roi de France, et de ceux qui tiennent son parti, qui feraient beaucoup, par mon conseil, pour la paix générale. Par la foi de mon corps, je désire tant la paix que je voudrais être cause de l'avoir bien faite et durable ! Et même, si je devais mourir sept jours après son accomplissement ! Je l'ose bien dire en votre présence, beau cousin de Suffolk : mes dits seigneurs de Bourgogne et de Bretagne y peuvent plus que prince qui vive.

A quoi messire de Lannoy répondit qu'il savait le grand désir de Monseigneur d'Orléans pour une paix qui réconforterait le pauvre peuple de France, tout détruit par la guerre ; il ajouta que, si elle ne dépendait pas uniquement de son maître, du moins l'aiderait-il de tout son pouvoir.

Le comte de Suffolk, qui favorisait Charles d'Orléans en reconnaissance des services rendus à sa famille, se tourna alors vers lui :

— Monseigneur, je vous ai toujours bien dit que Monseigneur de Bourgogne est bien disposé à la paix.

— Je n'en fais doute : je sais bien que ni lui, ni moi, ne sommes cause des maux arrivés au royaume de France. Je vous ai naguère entretenu de cela, messire Hugues ; croyez bien que je suis toujours en ce propos.

Charles prit alors messire Hugues par la main et, qui plus



est, le pinça au bras très fort, par deux ou trois fois. On voyait bien qu'il n'osait pas dire toute sa pensée.

De nouveau il reprit la parole :

— Je voudrais bien que le roi d'Angleterre me voulût employer en ses besognes et se fiât en ma personne. Car je ne désire pas tant ma délivrance que de traiter la paix générale. J'ose dire bien haut que je puis être un grand moyen, et plus qu'homme vivant.

A quoi, Monseigneur de Suffolk répondit :

— Or çà, Monseigneur, le roi Henry a bonne volonté d'entendre à la dite paix et de vous y employer ; car vous savez bien qu'il a donné sauf-conduit à certains de vos gens pour venir devers vous.

— Vous dites vrai, beau cousin, et de suite j'envoie Camail, mon héraut !

Et Charles de redemander à messire Hugues des nouvelles de Monseigneur de Bourgogne, le louant fort, souhaitant de le voir et de lui parler. Il ne pouvait se rassasier de telles paroles.

Messire Hugues et le trésorier prirent alors congé de lui et du comte anglais. Monseigneur d'Orléans de leur dire encore :

— Je vous en prie, Messire Hugues, revenez me voir !

Le comte de Suffolk le lui promit.

Les envoyés bourguignons observèrent toutefois que certains Anglais ne se montraient pas trop satisfaits des paroles du duc d'Orléans ; que par tous les moyens ils évitaient qu'il n'entrât en rapport avec leur maître.

Charles ne l'ignorait pas : aussi, deux jours après cet entretien, il leur envoyait en secret son gardien, Jennin Cauvel, barbier de Suffolk.

— J'ai toujours été vrai et loyal Bourguignon, natif du pays de Monseigneur de Bourgogne, de la ville de Lille, et je l'aime de tout mon cœur, comme mon seigneur naturel. On



a beaucoup parlé que Monseigneur d'Orléans haïssait fort Monseigneur de Bourgogne, que s'il pouvait échapper il lui ferait de grandes guerres et dommages. Je vous le jure sur ma foi (et je parle français), il a plus de confiance en moi qu'en nul autre de ses gardes et qu'en qui que ce soit de notre hôtel. Or avant votre venue, Messeigneurs, autant que j'ai été autour de lui, je lui ai entendu dire tant de bien de Monseigneur de Bourgogne que c'est merveille. Certes il l'aime de tout son cœur et de lui il m'a parlé plus que de tous les autres seigneurs de France. Dites hardiment à Monseigneur de Bourgogne que Monseigneur d'Orléans ne veut qu'amour et amitié avec lui. Si bon vous semble et si par vous, trésorier du Boulonnais qui demeurez près d'Angleterre, je puis savoir que tel est le plaisir de Monseigneur de Bourgogne, je me fais fort de trouver la manière d'aller vers lui. Je lui porterai lettres de Monseigneur d'Orléans qui lui feront connaître son bon vouloir. Ni Monseigneur de Bourgogne, ni vous, ne devez vous défier de moi. En vérité je suis vrai Bourguignon! Et si je savais chose dommageable à Monseigneur je la lui ferais connaître de même.

Ainsi parla avec véhémence Jennin Cauvel, barbier de Suffolk, gardien de Charles d'Orléans et loyal Bourguignon.

Le lendemain les ambassadeurs, comme ils y étaient autorisés, vinrent prendre congé de Monseigneur d'Orléans et du comte anglais. Le duc les pria une fois de plus de ne pas l'oublier auprès de son beau cousin de Bourgogne, puis se tournant vers le comte de Suffolk :

— Beau cousin, ne pourrai-je pas écrire une lettre à beau cousin de Bourgogne ?

— Monseigneur, vous y aviserez encore aujourd'hui.

Le lendemain le comte anglais adressa aux ambassadeurs bourguignons une lettre pour leur maître. Ce fut Cauvel,



le barbier, qui la transmit. Il n'apporta pas la missive de Charles d'Orléans à son beau cousin de Bourgogne : le duc n'obtint pas la permission de lui écrire.

Sur ce les ambassadeurs bourguignons dressèrent la relation de leur entretien avec le duc, y joignirent les confidences de Camail, héraut de Monseigneur d'Orléans, et celles du barbier Cauvel. Comme ils débarquaient à Calais, ils rencontrèrent Jean de Saveuses qui venait d'Orléans. Jean leur rapporta une conversation tenue entre la Trémoille et le Bâtard d'Orléans, après le siège de Montargis :

— Pourquoi n'allez-vous pas au devant du duc Philippe qui s'en vient en Bourgogne? On ne l'aura jamais en meilleure place.

Mais le Bâtard de répondre :

— Je ne lui veux nul mal : je sais bien que Monseigneur de Bourgogne ne hait pas Monsieur mon frère ; mon frère non plus ne hait point Monseigneur de Bourgogne[1].

Quant à Charles d'Orléans, si pressé de sortir de sa prison, le 14 août 1433 il faisait passer au roi d'Angleterre une pétition. Il proposait qu'une convention soit tenue, vers le 15 octobre prochain, en Normandie ou à Calais, et se montrait assuré de son succès. Charles s'engageait à réunir la reine de Sicile et son fils, le duc de Bretagne et ses frères, le duc d'Alençon, les comtes d'Armagnac, de Foix et de Pardiac, Charles de Bourbon, l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, l'évêque de Beauvais. Il se déclarait assuré qu'on arriverait à une entente avec celui qu'il appelait « le dauphin », tout comme un bon Anglais. Charles se flattait d'amener les maisons d'Anjou, de Bourbon, de Bretagne et d'Armagnac à une bonne paix, pourvu qu'on laissât au dauphin une

1. Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. II, part. I, p. 230 et suiv.; p. 238 et suiv.



provision convenable de certaines terres et domaines. Il reconnaissait de bouche, par écrit et de fait, Henry comme roi de France et d'Angleterre; se déclarait homme lige et féal sujet de Henry VI, roi de France et d'Angleterre, et de ses hoirs, pour vivre et mourir avec eux, contre tout homme pouvant vivre et mourir. Il s'engageait à poursuivre comme rebelles tous ses vassaux qui ne prêteraient pas le même serment que lui; à remettre aux Anglais Orléans, Blois, Châteaudun, la Ferté-Milon, de son apanage; à leur faire livrer La Rochelle, le Mont-Saint-Michel, Limoges, Saintes, Bourges, Chinon, Poitiers, Tournai, Tours, Béziers et Loches qui n'en faisaient pas partie. Il promettait de tenir du roi Henry des fiefs en Angleterre, de le servir à main armée contre le dauphin, si ce dernier n'acceptait pas ses conditions. Il stipulait la rentrée en grâce de ses amis; ceux d'entre eux qui auraient perdu leurs terres s'indemniseraient aux dépens des partisans du dauphin. Si la paix n'était pas conclue, Charles d'Orléans s'engageait à revenir en Angleterre dans le délai d'un an. Là il serait mis en liberté, moyennant l'hommage qu'il prêterait à son seigneur, Henry, roi de France et d'Angleterre.

Voilà ce qu'en parole de prince Charles jura la main sur l'Evangile [1]. Mais il demeure bien douteux qu'il fût de bonne foi.

Le lendemain on délivra des lettres de sauf-conduit aux amis de Charles [2] pour la conférence du 15 octobre; on chargea Suffolk de s'entendre avec lui pour la prompte exécution

1. Rymer, t. X, p. 556-562. Cf. De Beaucourt, t. II, p. 463; Ch. Samaran, *Maison d'Armagnac*, p. 75-76.

2. Rymer, t. X, p. 561 (Regnault de Chartres, Saintrailles, Jean de Bueil, l'abbé de Saint-Laumer de Blois...); 6 août, lettre de sauf-conduit pour la reine de Sicile (French rolls, II, Henry VI, m. 23; pour Jean de Moucy *(Ibid.)*.

de ses engagements [1]. Mais on attendit vainement à Calais les ambassadeurs du roi Charles [2]. Sauf le duc de Bretagne personne ne prit le projet de Charles d'Orléans au sérieux [3] : et comme Jean V envoyait savoir des nouvelles de la conférence, le roi d'Angleterre lui fit répondre qu'elle n'avait pas eu lieu. « Et pour ce veues et considérées les estranges manieres que a tenues et tient ladicte partie adverse et le péril qui pourroit avenir en conduisant la personne du duc d'Orléans, ce temps de guerre, et la grande et excessive [charge] qu'il conviendroit en faire », le roi Henry déclarait même sa résolution de ne jamais mener le duc d'Orléans autre part qu'à Calais [4].

Ainsi le gouvernement anglais ne tomba pas dans le piége du duc.

Est-ce croyable d'ailleurs qu'il promît à Henry VI, de gaîté de cœur, ce qu'il avait refusé au roy Henry V en 1419, maintenant que la situation devenait pour lui de jour en jour plus favorable ? Etait-ce se montrer sincère que d'engager sa foi au sujet de territoires qu'il ne possédait pas, de prendre un engagement si grave au nom de tous ses vassaux ?

Irrité, certes Charles d'Orléans pouvait l'être voyant sa condition de perpétuel « prisonnier ». Il était semblable à un pion que l'on avancerait sur un damier pour le retirer de suite. Les Anglais avaient-ils besoin de gagner du temps, on le mettait en avant ; mais à ce moment-là, comme les succès des Français faisaient plus grandes leurs exigences, ils le faisaient rentrer aussitôt. Ainsi Charles d'Orléans devait haïr la victoire française. On peut enfin

1. Champollion-Figeac, *Lettres des Rois*, t. II, p. 420.
2. De Beaucourt, t. II, p. 465.
3. Dom Lobineau, t. I, p. 598 ; t. II, p. 594.
4. *Proceedings*, t. IV, p. 257 (juin 1434).



juger sévèrement la promesse de 1433 et son manque de bonne foi ; on ne saurait guère à ce sujet prononcer le mot de trahison.

L'année 1434 pouvait ne pas paraître plus favorable à Charles d'Orléans, qui attendait sa délivrance de la paix. Gloucester poussait alors à poursuivre la guerre à outrance suivant des voies irréalisables ; Bedford, régent d'Angleterre, bien qu'il tînt la situation pour désespérée, renforçait les armements en France. Toutefois, avant son départ, il avait décidé que les représentants du concile de Bâle pourraient discuter la paix entre les deux royaumes, autorité qui ne leur avait pas été reconnue jusqu'alors. Ainsi le duc d'Orléans put faire figure de médiateur [1]. Le 1er juillet, on déclara qu'il se rendrait à Calais [2] ; le 11, des lettres de sauf-conduit étaient délivrées pour 100 personnes qui viendraient vers lui [3] ; des sauvegardes particulières étaient accordées à ses serviteurs Guillaume le Bourgeois [4], Jean de Saveuses [5] et Jean le Gantier [6], pour lui apporter de l'argent, des robes, des livres, des lettres et des papiers.

Mais que pouvaient les négociations pacifiques entamées sous les auspices du concile de Bâle, quand en France tout tournait si mal pour les Anglais ? Bedford passé en France ne put qu'assister au soulèvement des paysans de Normandie, à une reprise générale de la guerre, à un rapprochement de plus en plus étroit entre la France et la Bourgogne.

C'est ce dernier événement qui déterminera la délivrance du duc d'Orléans.

1. J.-H. Ramsay, *op. cit.*, t. I, p. 456 et suiv.
2. *Proceedings*, t. IV, p. 259.
3. *Ibid.*
4. 15 juillet 1434 (French rolls, 12 Henry VI, m. 6).
5. 22 juillet (*Ibid.*).
6. *Ibid.*

CHAPITRE IX

MÉDITATIONS ET LECTURES

Durant son exil en Angleterre Charles d'Orléans nous apparaît accablé d'un insupportable ennui. Alourdi, nonchalant, prématurément vieux, il s'épuisait, pour mettre fin à sa longue captivité, en démarches inutiles ou puériles, insoucieux de son honneur. C'est que « Courroux, Deuil et Tristesse » étaient les tristes symboles qui veillaient alors à ses côtés [1].

Ne nous abusons pas sur la joliesse des images dont il para sa douleur sincère. Quand il nous dépeint son « ennui » [2]; quand il se dit « de Tristesse si bien renté » [3], ou bien encore « effacé du livre de Joie » [4]; quand il s'écrie: « Je suis cellui au cueur vestu de noir » [5] et s'avoue tout saisi de la « fievre de sa destresse » [6], ce ne sont pas là des figures précieuses et vaines : sa conclusion est bien certaine et le captif envisageait la mort comme une délivrance [7].

Nul doute cet ennui, survenu à la suite d'un changement de situation et de climat, est un sentiment ancien, de tous les temps : il exprime que la plante humaine, à un certain degré de sa croissance, dépérit d'être transplantée. Charles d'Orléans ne l'ignorait pas, lui qui, dans son exil, se com-

1. *Poésies*, p. 205. — 2. P. 24. — 3. P. 28, 55. — 4. P. 207. — 5. P. 31. — 6. P. 213.

7. Cf. la ballade sur le vieux refrain : *Fors que la mort tant seulement* (p. 25) et la chanson : *Je ne vueil plus rien que la mort* (p. 202).



parait à un fruit d'hiver [1]. Cette souffrance, aussi vieille que les plus vieux hommes, un mot moderne seul peut la rendre : pourquoi ne pas le prononcer à propos de Charles d'Orléans et dire qu'en Angleterre il fut gagné par le *spleen?*

L'Angleterre de ce temps-là différait beaucoup de la France d'alors.

Gilles le Bouvier, qui avait couru le monde entier, nous l'affirme du royaume de France : « c'est le plus bel, le plus plaisant, le plus gracieux et le mieulx proporcioné de tous les aultres, car il a six moys d'esté et six moys d'iver, ce que n'a nul aultre royaume » [2]. Vers le même temps un héraut d'armes français répliquait à son confrère anglais : « Les froides saisons, en quoy vous estes, sont fort nuysans à corps humain, car l'yver y commence si de premier et dure si longuement que les gens y vivent en doleur de froidure, et n'y peut croistre nulz fruitz... En France y est l'air doulx et plaisant et tous fruitz y croissent habondamment, et sont vertueux et délicieux, et les gens y vivent plaisamment... sans trop grant chaleur ne trop grant froideur » [3].

Décembre endeuille et dépouille nos campagnes pour quatre mois. Ici la mauvaise saison commence à la fin d'octobre. Le froid n'y est guère plus vif que chez nous, mais un brouillard marin s'insinue dans l'île et vous refroidit en un instant jusqu'aux os. Le soleil disparaît : et c'est la même obscurité argentée au levant, bleuissante au midi et mauve au

1. La comparaison de la vie humaine avec le développement de la plante est un lieu commun de la rhétorique de ce temps-là. C'est aujourd'hui un lieu commun scientifique.

2. Son ouvrage fut rédigé avant 1451 (*Le Livre de la description des pays de Gilles le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France*, p. p. E. T. Hamy, Paris, 1908, p. 30).

3. *Le Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, éd. L. Pannier et P. Meyer, Paris, 1877, in-8, p. 48.





British Museum. — Ms. Royal, 16. Fij, fol. 89
La Vierge intercède auprès du Christ
pour les fautes des Français



couchant. Les gens et les choses ne sont plus que des ombres. L'eau affleure la terre grise et inonde les prairies. Un temps lourd pèse sur les épaules, limite la vue, amollit le courage. Et cela dure jusqu'en mai, souvent encore pluvieux et venteux, qui ramène enfin sur les prairies d'émeraude les constellations de fleurs si chères au cœur des vieux poètes.

Ainsi l'Angleterre était-elle réputée froide région, fort labourée, si déboisée qu'on y apprêtait la viande sur le charbon [1]. Très peuplée aussi et parsemée de gros villages qui, clos de murs, auraient passé ailleurs pour de grandes villes [2]. On y menait une vie rude, peu agréable pour la noblesse [3]; elle y possédait un petit nombre de châteaux, pas de friches, pas de forêts [4], des parcs, fermés de clôtures de bois ou de haies basses, comme en France étaient les vignes et les pâturages. Dans ces parcs dérisoires on chassait surtout lièvres, cailles et lapins [5]. Pas de vin, sauf pour les grands seigneurs et les riches marchands; le populaire buvait de la cervoise et de l'eau pure [6]. Pays de gens mécaniques travaillant la laine, la draperie; pays des marins « rois de la mer » [7].

On disait les Anglais « gens cruels et de sang » [8]: mais peut-être l'étaient-ils malgré eux. Car bons archers, et tous gens de guerre, la couronne d'Angleterre les envoyait de temps à autre en France piller ce qu'ils pouvaient et mourir à l'aventure [9].

1. *Débat*, p. 28; Hérault Berry, p. 119. — 2. *Débat*, p. 35. — 3. *Ibid.*, p. 33.

4. *Ibid.*, p. 3; Hérault Berry, p. 119. — On allègue bien, qu'en 1350, des représentants des communes se plaignaient qu'on abattît les grands arbres avoisinant les maisons (J.-J. Jusserand, *Histoire littéraire du peuple anglais*, t. I, p. 268, note 2); mais c'est déjà la preuve que l'Angleterre était déboisée.

5. Hérault Berry, p. 119; cf. *Débat*, p. 3, 6.

6. Hérault Berry, p. 121.

7. *Débat*, p. 25, 35.

8. Froissart, t. III, p. 351; Hérault Berry, p. 119.

9. Hérault Berry, p. 119.



Certes cette Angleterre du XVe siècle était toujours la « merry England », la joyeuse Angleterre [1]. On y fêtait depuis longtemps la Saint-Valentin et Charles remarqua en 1435 (sans doute ce n'était pas ordinaire), que le soleil ce jour-là apporta « sa chandelle allumée »; mais le duc y disait [2] :

Seul me tendray, de confort desgarny,
Sur le dur lit d'ennuieuse pensée.

On célébrait également le retour de mai en allant au bois cueillir la branche et écouter le chant des oiseaux; mais Charles était alors comme son cœur [3] :

Troublé, plain de vent et de pluie.

Les dames formaient des rondes dans la campagne et se couronnaient de feuillages ou de fleurs; les hommes couraient sur leurs chevaux caparaçonnés. On se posait des questions précieuses : à la fleur fallait-il préférer la feuille? Dans ce mai fragile, mêlé de soleil et de bourrasques, la fleur se fane vite et convient aux amours de peu de durée; la feuille fraîche et toujours verte, aux amours constantes, à tous ceux qui poursuivent l'honneur.

Dans la compagnie gracieuse qui se tint ce jour-là, à la fleur Charles préféra la feuille [4].

Ainsi disposé, comment s'étonner que tout en France parût plaisant au captif, jusqu'au vent qui soufflait de son pays [5]; il souhaitait son soleil qui donne la joie [6].

Selon les nécessités de la politique, transporté d'un bout

1. Cette expression se rencontre pour la première fois, au début du XIVe siècle, dans le *Cursor Mundi* (J. J. Jusserand, *Histoire littéraire du peuple anglais*, p. 217, 223).

2. *Poésies*, p. 75. — 3. P. 28, 57. — 4. P. 70. Cf. le charmant poème qu'écrivit une dame vers 1450, *The flower and the leaf*, dans le *Chaucerian and other pieces*, éd. W. Skeat, p. 360-379.

5. Un plaisant vent venu de France (*Poésies* p. 38.)

6. *Poésies*, p. 145.



à l'autre de l'Angleterre, il songeait à la douce France du blé, du vin, des fruits savoureux, des forêts, des claires rivières, des grosses villes bien peuplées et encloses, enrichies des reliques des saints du Paradis [1]. Il pensait à ses bonnes villes d'Orléans et de Blois, aux douces gens qui les peuplaient et avaient tant souffert de la guerre [2]; il songeait à ses belles forêts, aux vins clairs recueillis le long de la Loire et que, de temps à autre, on lui faisait passer; à sa maigre Sologne, si riche en bestiaux, volailles et venaisons, où, parmi les sables et les bruyères, brillaient les étangs; au Bourbonnais et au Berry, si proches et pleins de tous déduits; à la Touraine vineuse dont les châteaux d'architecture délicate se miraient dans de limpides rivières [3].

Le cas de Charles d'Orléans n'est pas unique. La captivité d'Angleterre avait mis en mauvais point les compagnons de Jean d'Angoulême. L'un des cinq otages y décéda; un second, Archambaud de Villars, était miné par l'âge et les infirmités; un troisième, Saveuses fut visité par la maladie [4].

Les seigneurs de France ne pouvaient pas vivre sous le ciel anglais. Dans le préambule d'une délibération du conseil, relative à la rançon du duc de Bourbon, on fait dire au jeune roi Henry : « Ayant en nostre cueur compassion pour la maladie, qui tant l'a detenu, esperant que en l'air de sa nation, plus tost que ailleurs, vendra à convalescence... » [5].

1. *Débat*, p. 39, 43, 44.

2. A la date du 15 janvier 1416 on trouve un mandement de Charles d'Orléans à Pierre Renier, son receveur général, pour faire payer 30 l. à Robert de Tuillières, qui avait visité les habitants d'Orléans, de Blois, de Beaugency « pour les consoler » (Bibl. nat., P. orig., 2895, Tuillières, 15).

3. Héraut Berry, p. 40-41. — Cf. la planche IX du Boccace de Munich, p. p. P. Durrieu. — La plupart des châteaux de cette région ont été reconstruits sur des fondations antérieures à la Renaissance.

4. G. Dupont-Ferrier, *La captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême* (1412-1445) dans la *Revue Historique*, 1896, t. LXII, p. 65.

5. 26 novembre 1430 (Rymer, t. X, p. 480).



C'étaient là sans doute les propres termes de sa pétition reproduits par la chancellerie. Le duc de Bourbon était alors « faible cassé » ; il devait mourir en Angleterre, en 1434, âgé de 53 ans seulement [1]. Charles d'Orléans de même, se sentit prématurément vieux et sans courage : de bonne heure il se dira rude, lourd et « moisi ».

On comparait alors la vie humaine au développement d'une plante. La racine dans la terre humide, c'est l'enfant dans le ventre de sa mère ; sous la chaleur du soleil le rameau qui jaillit représente la naissance humaine ; puis, dans la douceur de l'air, la sève monte aux boutons, épanouit de délicieuses et plaisantes fleurs : c'est là l'adolescence de l'homme. Ensuite mûrit le fruit et la fleur tombe : c'est son été, l'âge de l'homme parfait [2].

Charles d'Orléans n'avait pas connu cette croissance progressive :

> Je fus en fleur ou temps passé d'enfance
> Et puis apres devins fruit en jeunesse [3].

Il se trouvait encore à la semblance d'un fruit vert mis pour mûrir sur la paille de la prison ; il se disait flétri, allant vers la vieillesse, sans désirs. Et seul le soleil de France pourrait nettoyer le moisi de sa tristesse :

> Fruit suis d'yver qui a meins de tendresse
> Que fruit d'esté. Si suis en garnison,
> Pour amolir ma trop verde rudesse,
> Mis pour meurir ou feurre de prison.

1. Huillhard-Bréholles, *La rançon du duc de Bourbon Jean Ier*, p. 43. — On chantait ainsi sa complainte :

> Les faux Angloys, par leur grant tyranie,
> Apres qu'on eut de sa rançon partie,
> Dix et huit ans, en prison bien gardée,
> Tant l'ont tenue qu'il a rendu la vie :
> En Paradis soit son ame logée !

(*Ibid.*, p. 44-45).

2. Christine de Pisan. *Livre des faits*, p. 218.

3. *Poésies*, p. 145.



Charles se reportait avec complaisance au temps de sa jeunesse heureuse [1] :

> Langaigier quant pieça j'estoye
> Jeune, nouvel et plain de joye...

De ce temps-là il disait encore :

> Amoureux ont parolles paintes
> Et langaige frais et joly ;
> Plaisance, dont ilz sont acointes,
> Parle pour eulx ; en ce party
> J'ay esté : or n'est plus ainsy !
> Alors de beau parler trouvoye
> A bon marchié, tant que vouloye ;
> Si ay despendu mon savoir
> Et, s'ung peu espargné en ay,
> Il est, quant vendra a l'essay,
> Tout enroillié de nonchaloir [2].

Enfin c'était un dur et périlleux état (assure-t-il) que celui de prisonnier [3] ; à ce point même que des nouvelles de sa mort avaient couru en France [4], bruit qu'il démentait plaisamment :

> Nul ne porte pour moy le noir :
> On vent meilleur marchié le gris.
> Or tiengne chascun pour tout voir
> Qu'encore est vive la souris !

Mais on peut penser que les risques de la captivité anglaise étaient rarement aussi considérables, et que Charles les exagéra poétiquement [5].

1. *Poésies*, p. 145.
2. *Ibid.*, p. 97. Cf. p. 117.

> Pieça en jeunesse fleurie,
> Quant de vif entendement fu,
> J'eusse apris en heure et demye
> Plus qu'a present...

3. *Ibid.*, p. 146.
4. *Ibid.*, p. 147.
5. Dans le discours que prononça le duc au jugement de Jean d'Alençon, il déclara cependant que la mort, dans sa captivité, aurait été pour lui un soulagement (Cf. ch. XIX).

On ne saurait toutefois les nier. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue si l'on veut comprendre les sentiments que Charles d'Orléans portait au sol natal, le désir pacifique, sans nul héroïsme, qu'il avait de retourner le plus tôt possible dans son duché, même au prix de son honneur. Nous n'en pouvons douter, il aimait la France ; mais il l'aimait à la façon d'un homme de son temps revenu des pensées chevaleresques.

On le vit bien quand, après le traité de Troyes qui assurait sa succession au trône de France, le roi Henry V avait donné l'ordre d'amener le duc de Bourbon à Dieppe (juillet 1420)[1]. Charles d'Orléans fit à cette occasion[2] une ballade pour son « compagnon très cher » le duc Jean de Bourbon : il lui demandait de ses nouvelles lorsqu'il fut débarqué en France :

Car quant a moy, sachiez que sans mentir,
Je sens mon cueur renouveller de joye
En esperant le bon temps a venir
Par bonne paix que brief Dieu nous envoye[3] !

Cette idée de la paix, de n'importe quelle paix, est seule capable, dans sa détresse, de lui mettre de la joie au cœur : tout chrétien, loyal et bon, s'en doit fort réjouir ; c'est parce qu'il l'a voulu châtier, que Dieu a envoyé la guerre à la Chrétienté.

On voit que Charles d'Orléans, sur ce point-là, partageait

1. Huilhard-Bréholles, *La rançon du duc de Bourbon Jean Ier*, p. 11.

2. Le duc de Bourbon était encore à Rouen à la fin de l'année 1422 ; en 1423, il fut ramené en Angleterre, n'ayant pu s'acquitter de sa rançon (Huilhard-Bréholles, *op. cit.*, p. 16). En 1429, des négociations furent reprises entre ce prince et Henry VI, et le duc fut encore transféré à Calais (*Ibid.*, p. 18) ; il était ramené en Angleterre avant le 15 janvier 1430 (*Ibid.*, p. 20). En 1433, pour la troisième fois, le duc de Bourbon repassa en France (*Ibid.*, p. 22). Il mourut en Angleterre, le 15 janvier 1434, dans le dénûment et l'abandon, tout cassé, à l'âge de 53 ans (*Ibid.*, p. 43).

3. *Poésies*, p. 149.



les idées des Anglais, idées d'ailleurs communes à toutes les âmes pieuses de son temps.

Dans ce sens le roi Henry V avait pu dire que la défaite d'Azincourt était la punition des « voluptés, péchés et mauvais vices » des Français[1]. C'est dans ce même esprit que, dans sa belle complainte, Charles d'Orléans s'adressait encore à la France[2]. Mais, comme il arrive, nos pensées se trouvent souvent contredites par notre sentiment traditionnel. En opposant la France de jadis à celle de son temps, en évoquant, avec je ne sais quelle ferveur, lui pourtant si discret, les souvenirs légendaires qui illustraient la maison de France, les preux, saint Louis, les fleurs de lys et l'oriflamme, Reims et Saint-Denys, Charles d'Orléans se trouve, pour nous, avoir écrit l'hymne le plus parfait à la royauté souffrante de ce temps-là, en qui s'incarnait la patrie :

France jadis on te souloit nommer
En tous pays le tresor de noblesse ;
Car ung chascun povoit en toy trouver
Bonté, honneur, loyaulté, gentillesse,
Clergie, sens, courtoisie, proesse ;
Tous estrangiers amoient te suir :
Et maintenant voy, dont j'ay desplaisance,
Qu'il te convient maint grief soustenir
Tres chrestien, franc royaume de France !

Et il lui disait : Sais-tu d'où vient ton mal ? De ton grand orgueil, de gloutonnerie, de paresse, de convoitise, de luxure. A Dieu, qui est plein de miséricorde, demande ta grâce : pour toi, et pour nous tous, il est mort en croix :

1. Le Fèvre de Saint-Rémy, t. I, p. 260. — Charles dira dans le préambule d'un acte du 16 novembre 1415 : « Comme il a pleu a Dieu que nous soyons de présent detenu prisonnier ès mains du roy d'Angleterre pour la guerre et service de Monseigneur le Roy... » (Arch. nat., K. 68, n° 10).

2. *Poésies*, p. 181.



Souviengne toy comment voult ordonner
Que criasses Montjoye, par liesse,
Et qu'en escu d'azur deusses porter
Trois fleurs de lis d'or ; et pour hardiesse
Fermer en toy t'envoya sa Haultesse
L'auriflamme, qui t'a fait seigneurir
Tes ennemis : ne metz en oubliance
Tels dons haultains, dont lui pleut t'enrichir,
Tres chrestien, franc royaume de France !

En oultre plus te voulu envoyer
Par un coulomb, qui est plain de simplesse,
La unction dont dois tes roys sacrer
Afin qu'en eulx dignité plus en cresse ;
Et plus qu'a nul t'a voulu sa richesse
De reliques et corps sains departir.
Tout le monde en a la congnoissance :
Soyez certain qu'il ne te veult faillir
Tres chrestien, franc royaume de France !

La cour de Rome t'a nommé son bras droit, les papes t'ont fait asseoir à leur dextre. Aussi je pleure fort et gémis de te voir déplaire à Dieu :

Quelz champions souloit en toy trouver
Chrestienté ! Ja ne fault que l'expresse :
Charlemaigne, Rolant et Olivier
En sont tesmoings : pource je m'en delaisse ;
Et saint Loys roy, qui fist la rudesse
Des Sarrasins souvent aneantir,
En son vivant, par travail et vaillance ;
Les croniques le monstrent, sans mentir,
Tres chrestien, franc royaume de France !

Il conseillait à la France de s'aviser, de bien vivre, de faire chanter et dire maintes messes pour les morts ; et il concluait[1] :

Dieu a les braz ouvers pour t'acoler,
Prest d'oublier ta vie pecheresse !

1. Plus tard Charles d'Orléans a relu ses vers et ajouté (avant 1450) une conclusion.



Requier pardon, bien te vendra aidier
Nostre Dame, la tres puissant princesse,
Qui est ton cry et que tiens pour maistresse ;
Les sains aussi te vendront secourir,
Desquelz les corps font en toy demourance.
Ne vueilles plus en ton pechié dormir
Tres chrestien, franc royaume de France !

En juin 1433, de Douvres où Charles avait été conduit, son regard, glissant sur les flots, pouvait atteindre cette mince ligne blonde des sables qui, dans la brume lointaine, marque en cette claire saison, les côtes basses de France. Mais ce que son regard pouvait à peine saisir, son triste cœur le distinguait nettement. Il soupirait :

Combien certes que grant bien me faisoit
De veoir France que mon cueur amer doit !

Il lui souvenait des plaisirs qu'il y avait goûtés ; il ne pouvait se rassasier d'un tel spectacle :

Alors chargay en la nef d'Esperance
Tous mes souhays, en leur priant d'aler
Oultre la mer, sans faire demourance,
Et a France de me recommander :
Or nous doint Dieu bonne paix sans tarder,
Adonc auray loisir (mais qu'ainsi soit !)
De veoir France que mon cueur amer doit.

Et Charles concluait ainsi, sentencieusement :

Paix est tresor qu'on ne peut trop loer :
Je hé guerre, point ne la doit prisier.
Destourbé me a longtemps, soit tort ou droit,
De veoir France que mon cueur amer doit[1].

Avec quelle ferveur il demandait au ciel cette bonne paix ; il l'attendait de l'intercession de la douce Vierge Marie auprès des saints et saintes du Paradis, des prières de tous :

1. *Poésies*, p. 139.



Priez prelatz et gens de saincte vie,
Religieux, ne dormez en paresse;
Priez maistres et tous suivans clergie,
Car par guerre fault que l'estude cesse;
Moutiers détruits sont sans qu'on les redresse,
Le service de Dieu vous fault laisser :
Quant ne pouvez en repos demourer
Priez si fort que briefment Dieu vous oye :
L'Eglise voult a ce vous ordonner;
Priez pour paix, le vray tresor de joye [1].

Cette prière, Charles la demandait encore aux princes, rois, ducs et comtes, à tous gentilshommes et chevaliers dont les seigneuries étaient tombées aux mains de méchantes gens, riches de leurs biens et monnaie ; il la demandait au peuple qui souffrait les tyrannies sans nombre de la guerre, aux loyaux marchands qui ne pouvaient plus conduire leurs marchandises par le royaume ; il demandait enfin aux galants de ce monde d'unir leurs prières à la sienne :

Priez galans, joyeulx en compaignie,
Qui despendre desirez a largesse :
Guerre vous tient la bourse desgarnie ;
Priez galants, qui voulez en liesse
Servir amour, car guerre, par rudesse,
Vous destourbe de vos dames hanter ;
Priez pour paix, le vray tresor de joye [2].

Touchantes, ingénues, inattendues aussi, ces prières ne devaient point trouver leur écho dans le ciel. Du moins témoignent-elles de sa détresse, de l'ennui qui l'accablait loin de son pays.

Or les captifs menaient une vie monotone, entre les lom-

1. *Poésies*, p. 140.
2. *Id.*, p. 141.



bards qui leur laissaient peu de moyens, les Anglais dont la conversation devait être limitée [1].

Gardons-nous toutefois de suivre à la lettre la fantaisie du poète quand, dans le récit de ses malheurs, il se dit :

> Mis pour meurir ou feurre [2] de prison.

Charles d'Orléans ne connut ni les chaînes, ni la paille des cachots, mais bien les égards dûs à un prince de son rang. Les premières années de sa captivité, on l'a vu, s'étaient écoulées assez doucement au palais de Londres, au château de Windsor, sous la surveillance indulgente de Robert Waterton. Plus tard il était passé à Pontefract et à Fotheringay, où sa captivité fut beaucoup plus rigoureuse, dans une région froide et éloignée de Londres, sous la garde de Thomas Burton ; plus tard encore, à Bolingbroke, sous la garde de Thomas Combworth. Après 1424, tout en demeurant le prisonnier du roi, Charles d'Orléans avait été autorisé à vivre à ses frais. Il vécut désormais chez des gens toujours intéressés à sa garde, qui le prirent en charge; il y gagna sans doute des douceurs compensant l'exploitation plus régulière dont il fut dorénavant l'objet.

Ainsi Charles d'Orléans demeura chez John Cornwall, un grand personnage de sang royal, compagnon de guerre de Henry V, dont le château de Ampthill, en Bedford, surveil-

1. Charles d'Orléans savait suffisamment l'anglais pour avoir transcrit deux chansons dans cette langue. Elles se lisent de sa main dans le ms. fr., 25458, fol. 346. S'il n'avait pas su l'anglais comment Gloucester, en 1440, l'aurait-il dépeint « a grete and felle-witted man », instruit des choses d'Angleterre au point de faire courir un danger à ce pays en divulgant sa loi et sa coutume ? Pourquoi rencontrerait-on dans les mss. de ses poésies, qui lui ont dûment appartenu, des compositions en anglais ? — Jean d'Angoulême avait lu les contes de Cantorbéry de Chaucer ; son ms., annoté de sa main, est conservé à la Bibl. nat., ms. anglais, nº 39.

2. Lat. *fenum*.



lait une contrée doucement valonnée et couverte d'arbres. Chez Suffolk, il vécut à Wingfield, dans ce manoir entouré de fossés et crénelé par Michel de la Pole au temps de Richard II[1].

C'était la vieille maison des Wingfield que des parvenus, d'ailleurs fort humains, avaient rendue toute féodale. On y entre par une porte fortifiée à pont-levis; des tourelles se dressent aux angles; des plates-formes crénelées règnent autour de l'enclos d'un acre et demi[2]. Les chambres d'habitation se trouvaient à droite et à gauche de la grande porte ogivale. C'est là sans doute que Charles vécut.

Autour de Wingfield sont les terres des Suffolk, Stradbroke, Syleham, Fressingfield, Steinfeld et Saxmondham[3]. Pays coupé, sans horizon, où tournent les moulins à vent comme en Hollande. La mer est proche et s'insinue dans les terres. Pour se rendre à l'église[4], construite de galets, mais si blanche et si gracieuse à l'intérieur[5], où John Wingfield et Michel de la Pole gisent sous l'armure des chevaliers, Charles d'Orléans devait traverser, comme on le fait encore, l'humble village aux maisons rares, couvertes de hauts toits de chaume à poutres sculptées, les vergers où croissent fruits et légumes, dépasser l'auberge et la forge. Et, quand il rentrait au château, il rencontrait le petit étang que ride le vent marin.

Plus tard encore Charles vivra, surtout à Londres, chez lord Cobham.

Non, ce n'est pas de « sa prison » qu'il souffrira matériel-

1. W. A. Copinger. *County of Suffolk. Its history as disclosed by existent records and other documents...*, vol. V, p. 392.

2. *A description of Wingfield castle with a view of it (The Gentleman's Magazine*, vol. XLV (1775), p. 512).

3. Patents rolls, 13. Rich. II, p^t ij. 29 d. (apud Copinger).

4. *Publication of the Suffolk Institute of archæology* (1888), VI, 315, VII (1891), p. xxx; *British archæological association* (1879), XXXVI, 209.

5. *Suffolk Institute* p. xxxiv; *Journal of the archæological association*, XXXVI, p. 211.



lement, mais bien de l'exil, de l'ennui qui rongea sa vie et sa jeunesse sous un ciel étranger.

Cette existence était celle qu'avait menée Jean d'Angoulême, en compagnie de son aumônier, de son précepteur, de deux domestiques, Denis de Vaucourt et Colinet Goulon [1], entouré de solides gardiens pendant la promenade [2]. Jean avait achevé en Angleterre son éducation littéraire sous la direction de son ancien maître d'école, Oudart du Foulloy [3], et il avait appris suffisamment l'anglais pour entendre les contes de Chaucer [4]. Pour utiliser ses loisirs, Jean faisait des travaux de scribe, copiant la Poétique de Geoffroy de Vinsauf [5], la Consolation de Boèce [6], les Méditations de saint Anselme [7]. Enclin à la contemplation philosophique, il composa une sorte de compilation de maximes morales [8], commenta les Distiques de Caton [9], annota la Chronique de Cousinot [10]. Et parfois aussi il recevait la visite de son très cher ami l'abbé de Saint-Jean d'Angély, Louis de Villars, frère d'Archambaud [11].

La vie de Charles ne fut pas différente et la captivité d'Angleterre lui laissa des loisirs inquiets. De ce temps on peut dater le grand changement qui se fit dans son esprit ; car la prison lui sembla plus cruelle que la mort de son père dont, jeune enfant, il ne ressentit pas la douleur [12].

1. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 51.
2. Jean Du Port, p. 60.
3. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 52.
4. Bibl. nat., ms. anglais 39.
5. Bibl. nat., ms. lat. 8174.
6. Bibl. nat., ms. lat. 6773.
7. Cette copie avait été commencée par John Duxworth (ms. lat. 3436).
8. Jean Du Port, p. 64.
9. *Ibid.*
10. Bibl. nat., ms. fr. 5699.
11. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 51.
12. « Car quant à la mort de feu monseigneur mon pere, que Dieu pardoint, j'estoye lors jeune enffant et n'en scavoye avoir la douleur ainsi que je y estoye



Charles médita, lut, transcrivit des manuscrits et, comme le vieux Boèce, fut visité par la poésie.

Dès les premières années de son séjour en Angleterre, il paraît bien que Charles ait demandé à la lecture de ses livres cette distraction qu'il cherchait sans la rencontrer. C'est du moins en 1417 que fut dressé le premier inventaire de sa librairie [1]. Bien qu'en ce temps-là il fût fort gêné, et entre les mains des lombards, il ne songeait pas à vendre ses livres. Des serviteurs lui en faisaient passer en Angleterre et Charles en rachetait, suivant ses moyens [2]. S'il est vrai que, le 17 mars 1427, toujours de plus en plus endetté, Charles d'Orléans donna l'ordre de vendre ou d'engager au mieux de ses intérêts les livres restés à Blois, la marche des Anglais sur Orléans détermina leur transfert dans la maison du sire de Mortemart à la Rochelle [3]. Autant dire d'ailleurs que la vente autorisée par Charles d'Orléans se réduisit à rien : un Propriétaire des Choses de Barthélémy l'Anglais, une Vie de Notre-Dame, une Légende dorée, le Livre des trois Pèlerinages de Deguilleville furent vendus à Beloisel ; un Catonet fut acquis par Louis de Villars [4].

Ses serviteurs et ses amis lui remettaient des livres en Angleterre. En 1415 on payait 25 l. t. à un religieux Augustin, Raoul Nantel, qui lui apporta une « Heures Nostre Dame » [5]. De même le chancelier Cousinot lui fit passer un

tenu de ma prison ». Discours de Vendôme en faveur du duc d'Alençon (Voir plus haut, ch. XIX).

1. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 105-108 (Arch. nat., K 500, n° 5).

2. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, p. XXIII.

3. De Laborde, t. III, nos 6320, 6322.

4. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, p. XXIV.

5. Bibl nat., 2089, Nantel, 2 (mandement du 23 décembre). En 1420 il achetait du parchemin pour écrire un livre pour le duc (*Ibid.*, 3).



Boccace [1], Jean de Saveuses, son chambellan et son ami, lui donna la Politique d'Aristote [2]; Jean de Refuge, maître des requêtes de son hôtel et conseiller ducal, le livre de la Conquête de Jérusalem, et Pierre de Refuge, une Physique [3]; Jean le Fuzelier, son général des finances, un livre de médecine; de même Pierre Sauvage [4]. Et plusieurs lettres de sauf-conduit précisent qu'il pourra être porté au duc des livres et des papiers [5].

Charles, selon ses moyens, ne perdit jamais l'occasion d'enrichir sa librairie. Nous voyons même qu'en 1426 il fit racheter un livre, portant la signature du duc de Berry, qui, pris sur les Bourguignons par le seigneur de Guitry, avait été vendu à Orléans [6]; il fit également recouvrer cette belle Bible neuve translatée en français, à grandes lettres et nombres d'or, que le dauphin Charles avait demandée à Me Pierre Sauvage, feignant d'y vouloir lire et passer temps, et qu'il ne voulait plus restituer [7]. A la mort du duc de Bedford (14 septembre 1435), Charles d'Orléans put, ainsi que son frère [8], racheter certains volumes de la grande librairie formée par son grand-père, et que le duc anglais avait acquise en 1425 [9]. Car Bedford était grand bibliophile ainsi que son frère Gloucester [10]. Charles acquit de même à cette vente la traduction des Éthiques par Nicolas Oresme [11],

1. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 106.
2. De Laborde, t. III, nº 6575.
3. *Ibid.*, nºs 6676, 6580.
4. *Ibid.*, nºs 6591, 6541.
5. French rolls, 12 Henry VI, m. 6.
6. Le Roux de Lincy, p. 47; De Laborde, t. III, nº 6318.
7. De Laborde, t. III, nº 6400.
8. G. Dupont-Ferrier, *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque*, dans la *Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris*, t. III (1897), p. 41.
9. L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. I, p. 138-141.
10. *Ibid.*, p. 399-402.
11. Bibl. nat., ms. fr. 542.



un *Tacuinum sanitatis*[1], et, sans doute, la Vie de saint Martin, une Vie des Pères, la Voie de Dieu[2].

Nous possédons encore la liste des ouvrages qu'il rapporta d'Angleterre[3].

Mieux que tout autre document, cette liste de livres nous révèle les idées et les occupations de Charles d'Orléans pendant sa captivité.

On remarquera d'abord le grand nombre d'ouvrages pieux, de saintes histoires, de dévotes oraisons qu'il se prit à lire et où, vraisemblablement, il trouvait réconfort et patience, les Bibles, les Psautiers, les Missels, les Bréviaires, les vies de Saints, les traités de saint Augustin, les Sommes diverses. C'est un fait que sa captivité lui fit aimer les livres pieux et l'inclina à la dévotion. Il s'intéressait aux manuels de confession, aux traités sur les vices et les vertus, et, solitaire, aux écrits des théologiens qui définissent les désirs de la chair. Ces livres, qu'il rapporta en France, un religieux, son contemporain autorisé à en tirer des copies, les jugeait déjà « précieux et dévots »[4].

Frère Nicolas Bocher, dominicain, son humble confesseur[5], prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Blois, lui adressait une longue épître latine[6] :

« Très excellent prince, Il a plu à votre noblesse de m'élever à l'office de confesseur. Préoccupé de votre salut, j'ai

1. Bibl. nat., m., lat. 6977.

2. De Laborde, t. III, n° 6538 ; L. Delisle, *Recherches*, part. I, p. 235-236, 307.

3. On n'en connait qu'une mauvaise copie insérée par Boivin dans son Histoire de la Bibliothèque du Roi (ms. fr. 22571). Cf. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, p. XXV.

4. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 413, fol. 106 v°.

5. Son confesseur avait été auparavant frère Nicole Ravenel, jacobin, qui, le 16 janvier 1418, était ordonnancé de 20 livres pour ses frais d'un voyage en Angleterre, où il avait accompagné le duc (Bibl. nat., P. orig. 2439, Ravenel 2). V. p. 281.

6. Bibl. nat., ms. lat. 2049, fol. 217-222.



réfléchi que le confesseur était spécialement ordonné à trois fins : entendre les confessions, célébrer les messes, prêcher moralement. En ce qui concerne le premier office, bien qu'indigne d'entendre le secret de votre conscience, j'ai osé vous envoyer ce Manuel de Confession, confirmé par l'autorité des Saintes Ecritures, et fortifié des lettres signées de votre nom. Au sujet des messes à dire pour votre salut (que je n'oublie pas dans mes prières quotidiennes), à compter de la semaine où j'ai reçu dévotement vos lettres de confession, j'ai résolu d'offrir à Dieu un service particulier pour votre salut, une fois la semaine. Et puisque la parole divine est l'aliment intellectuel de l'âme, pour le soulagement et consolation de la vôtre, je vous adresse cette conférence[1] sur le sujet de Patience. Possédez vos âmes par la patience, dit l'Apôtre : *In patiencia vestra possidebitis animas vestras* (Luc, XI). Dans ces paroles, suivant votre situation présente, je considère trois choses : 1° Vous devez rester dans ce lugubre exil, comme il est dit : *in patiencia vestra* ; 2° vous retournerez, avec l'aide de Dieu, dans vos biens propres : *possidebitis ;* 3° vous retrouverez les vôtres avec une grande joie : *animas vestras....* »

Ainsi prophétisait Nicolas Bocher, avec simplicité d'ailleurs.

Puis le scolastique définissait la patience : il la disait la victorieuse sans violence ; selon le dit du poète, il la montrait tuant ses ennemis de leurs propres épées. Il la faisait parler : « Ceux qui me possèdent sont forts ; ils se rient du diable et le trompent : ainsi on trompe les chiens qui saisissent une pierre et s'y cassent les dents croyant attraper un pain... Ceux qui me persécutent me servent, comme les cuisiniers en la cuisine, et leurs mets sont d'autant plus suaves

1. « Collaciunculam », dit Bocher.



qu'ils sont plus amers. Comme l'or je suis éprouvé par la flamme. J'ai Dieu pour maître et pédagogue. Selon la parole de saint Bernard nos persécuteurs nous forgent des couronnes de gloire. Pour moi, comme pour les miens, orfèvres et joalliers travaillent gratuitement. Que d'artisans divers collaborent à cette œuvre! Les uns broient et frappent les patients tandis que d'autres sertissent des pierres très précieuses (savoir les dures tribulations) et fixent des clous d'or à leurs couronnes. Aussi, dit l'apôtre (Ep. aux Romains, XII) : « Bénissez ceux qui vous persécutent et ne les maudissez pas. »

Il comparait encore la patience à la muraille battue par les machines de guerre ; à la maison qui abrite des pluies ; au laurier éternellement vert ; à la rose toujours rouge de son propre sang ; à l'or rutilant sous le feu ; à la pourpre ; à l'enclume ; à la myrrhe ; au poivre et à la moutarde de contrition et de repentir...

Nicolas Bocher rappelait enfin la prophétie qui courait en France au sujet du duc d'Orléans et d'autres du sang royal. C'était celle du prophète Amos : « Je susciterai le tabernacle de David pour le détruire et je reconstruirai ses murs ouverts ; ce qui sera écroulé, je le restaurerai comme aux jours d'autrefois, afin qu'il possède les dépouilles des Iduméens et celles de toutes les nations, afin que mon nom soit invoqué sur eux. » Or il était bien clair que le royaume de France devait être entendu du tabernacle, et qu'au lieu de David il fallait comprendre le roi de France très illustre. « Certes Dieu vous remettra en votre héritage et vous le posséderez en toute joie, allégresse et honneur. »

Sur ce, frère Nicolas Bocher remerciait son seigneur d'avoir revêtu le pauvre du Christ d'une bonne chape neuve et lui souhaitait longue prospérité.



On ne sera pas trop sévère à ce théologien qui, de si bizarre façon, recueillait les miettes tombées de la table de ses maîtres : à la suite de Ruth le Moabite, dans le champ de Booz, il glanait les épis échappés aux mains des moissonneurs. Mais dévotement aussi il priait pour son prince[1].

Le texte du Manuel de confession de frère Bocher n'offre d'ailleurs aucune autre particularité. Ayant énoncé que la confession est une médecine spirituelle, il n'a guère de peine à déduire qu'elle correspond, point par point, à l'art de médecine selon les docteurs.

Un Anglais, frère Thomas, de l'ordre des Mineurs, professeur de théologie à Londres, adressa à Charles d'Orléans, en 1434, une *Instruction du prévoyant Pèlerin*[2], le duc lui ayant communiqué le célèbre *Testament du Pèlerin*.

Celui qui se met en route vers une région lointaine a coutume de faire un testament et d'en porter sur lui copie ; ainsi nous faut-il agir, nous qui devons gagner la Cité future. Tel est l'argument de Gerson qui, dans son traité, donna un exemple de ce testament à la fois spirituel et temporel. Frère Thomas jugea bon d'annoter cet itinéraire du pèlerin vers la Jérusalem Céleste. Il le renforça de distinctions scolastiques, de considérations, d'incidences, de propositions en trois points. Il passa du propre à l'allégorie. Il nous dit : « Le pèlerin porte un bâton à la main, une besace au côté, la robe[3] sur le corps. Le bâton qui sert à diriger l'homme sur la route est la Foi ; la besace est l'Espérance qui réconforte ; sa robe, la Charité du cœur qui abrite, comme elle, tous les membres... »

Il concluait par cette apostrophe : « O prince, entre les

1. Bibl. nat., ms. lat. 2049, fol. 198-214.
2. *Instructorium providi peregrini*. Bibl. nat., ms. lat. 2049, fol. 223-232.
3. L'esclavine.



pèlerins du Christ, qu'il vous accorde toutes les vertus nécessaires au salut Celui qui, après avoir achevé pour nous son pèlerinage, repose dans sa patrie, le Père et le Saint-Esprit, et vivra dans les siècles des siècles, amen [1] ! »

Charles d'Orléans connaissait encore cette déclamation latine, œuvre de quelque clerc ruiné par les guerres, qui prophétisa sur les malheurs du royaume [2] :

— Provoquez les lamentations ! Qu'ils viennent pleurer, les doctes et les sages ! Accourez pleureuses et menez grande douleur ! Femmes lamentez vous ! Qu'il ressuscite, le Jérémie de jadis, pleurant sur l'opulente Jérusalem ! Qu'il surgisse, lui ou tel autre, pour chanter son cantique douloureux... Cité florissante, gloire de l'univers, joie de clerc, célèbre et glorieuse région, fameuse et noble, jetée dans l'ouragan tu croules sur toi même. Sur toi tu as tiré le glaive et, de ta beauté, tu fis une gloire abominable. Des hommes de peste se sont élevés : horreur ! ils s'égorgent entre eux ! Le désir de piller les a tous ravis et tout leur est butin. Ils commettent les plus grands larcins. Des hommes se sont joués des conventions ; des gens d'un même pays se sont rués les uns contre les autres. Voici le temps des bouleversements ; une populace ignoble s'est levée comme un tourbillon. Une voix lamentable s'est fait entendre, gémissante et hurlante. Tu as multiplié les veuves ; des bouchers dévastateurs font irruption sur toi. On tue pour servir des haines et des colères particulières. Le même homme est juge et partie, pour mieux dire bourreau. La justice n'est que haine atroce ; des calomnies sont forgées dans tes cavernes... Les pacifiques

1. Bibl. nat., ms. lat. 2049, fol. 232 r°.

2. *Deploratio super civitatem aut regionem, que gladium evaginabit super se, que et declamatio recte dici potest* (Bibl. nat., ms. lat. 2049, fol. 232 v°). — Elle parait se rapporter à la rentrée des Bourguignons à Paris.

sont traités comme homicides. La guerre civile ne suffit plus : La mère ne reconnaît plus son fils, ni le frère, son frère... Plus féroce que la guerre elle-même, la sédition livide est déchaînée entre les citoyens... Les ruisseaux roulent du sang parmi les rues ; les mains sont rouges, les vêtements souillés, et nul lieu consacré n'est à l'abri du meurtre exaspéré... Ils sont venus les jours de ta colère... Puissent-t-ils revenir le Seigneur et l'amour de la paix. L'Auteur de toute paix étant apaisé, puisse une paix générale régir le royaume et les capitaines laisser en paix la cité. Repos au siècle ! Salut au royaume [1] !

Parmi les objets de piété dont Charles forma comme une collection nous remarquerons des chapelets de toutes sortes, des *patenôtres* comme l'on disait. En 1417, il en achetait de Hans Belyne et de Vittori, orfèvres [2] ; dans la liste de 1440 nous trouvons deux layettes de ces patenôtres qui étaient de jais noir [3]. Enfin on voit que le pape Eugène IV, le 5 avril 1438, accorda à Charles d'Orléans le privilège d'user d'un autel portatif [4].

Nous possédons encore deux des livres de prières que Charles d'Orléans rapporta de sa captivité : l'un (ms. lat. 1201) est surtout formé d'une suite de traités ou d'extraits de saint Bernard, de saint Augustin, de Hugues de Saint-Victor et de Jean de Hovedene. L'autre recueil (ms. lat. 1196), avec une foule de prières pour les saints, suivant les circonstances de la vie, renferme certaines oraisons plus personnelles et plus touchantes : nous y rencontrons le sermon de saint Bernard sur nos devoirs envers nos ascendants, la messe que l'on disait

1. Bibl. nat., ms. lat. 2049, fol. 232 v° et suiv.
2. De Laborde, III, 6258.
3. *Ibid.*, III, 6570-6571.
4. Arch. Nat., L. 320.

en temps de guerre, la prière de Salomon pour ceux qui gouvernent, des prières pour les prisonniers et les navigateurs. Avec quelle ferveur Charles devait les réciter! Enfin nous y trouvons des oraisons à des saints qui se récitaient surtout en Angleterre, comme la prière à sainte Frideswide, aux saintes Etheldrède et Edithe, à saint Osmont, à saint Thomas de Cantorbéry et l'oraison pour ses pèlerins. Sans doute, des saints anglais eux-mêmes, il espérait sa délivrance, comme de Dieu le père [1] :

Briefment voye le temps venir
(J'en prie a Dieu du Paradis)
Que chascun puist vers son desir
Aler sans avoir sauf conduis...

Enfin Charles se prit, pour passer le temps, à transcrire des cantiques et des oraisons. Nous ne possédons plus ces deux livres [2] : c'était là coutume de prisonniers [3] et Jean d'Angoulême, son frère, rapporta d'Angleterre les transcriptions qu'il fit des Distiques de Caton, des Méditations de saint Anselme, de la Consolation de Boèce [4].

Charles lut aussi ce dernier ouvrage. Le sort de Boèce prisonnier, consolé par les Muses et la Philosophie, n'était pas sans présenter une certaine analogie avec sa situation. On lui a même longtemps attribué une traduction française du poète latin : c'est là une erreur [5]. Et que de différences entre la victime du Goth Théodoric et le prisonnier des

1. *Poésies*, p. 36.

2. Nos 53 et 64 de l'inventaire de Saint-Omer ; De Laborde, nos 6547 et 6569.

3. *Le Prisonnier desconforté de Loches*, poème inédit du XVe siècle, introduction de P. Champion.

4. G. Dupont-Ferrier, *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque*, *op. cit.*

5. L. Delisle, *Anciennes traductions françaises de la Consolation de Boèce*, et P. Meyer, dans *Romania*, t. II, p. 271.



rois d'Angleterre ! Charles d'Orléans lisait la Consolation, comme tout le monde la lut de son temps ; mais bien malgré lui il était le nourrisson de la philosophie et il ne paraît guère avoir goûté la félicité qui résulte de la contemplation de l'être immuable, ainsi que l'enseignait le disciple attardé de Platon et d'Aristote. Mais Boèce était alors considéré comme un saint [1] et les miniatures avaient popularisé l'image où, vêtu de la longue robe des clercs, le bonnet des docteurs en tête, le Romain enchaîné sur son grabat fut visité par les dames consolatrices, dont les nobles sentences se déroulaient sur des banderoles.

De telles lectures, si graves, semblent plutôt d'un chanoine que celles d'un prince français sur la trentaine. Elles donnent la mesure de sa désolation. Avec des parties d'échecs, et les rares visites de ses serviteurs de France, de tels livres furent la consolation et l'allègement de son incurable ennui :

En lieu de plaisance lye
Au lever et au couschier
Trouveras Merencolie :
Souvent te fera veillier,
La nuit et le jour songier.
Ainsi te guerdonnerons
Et es fers te garderons
De Soussy et Pensement.
Se tu peuz si te deffere :
Par nous n'auras autrement
Ou Royaume d'Angleterre [2].

1. Ch. Jourdain, *De l'origine des traditions sur le christianisme de Boèce*, Paris, 1861.
2. *Poésies*, 146.



CHAPITRE X

LA POÉSIE

Lire des livres, méditer les philosophes scolastiques et les théologiens, transcrire des prières et les réciter, ne furent heureusement ni les seuls, ni les plus importants loisirs, de Charles d'Orléans captif. La Poésie devint son passe-temps habituel, comme elle le fut pour de nombreux prisonniers en ce temps-là [1]. Charles d'Orléans nous l'avouera sans prétention :

> De balader j'ay beau loisir :
> Autres deduiz me sont cassez [2].

Ainsi quelques feuillets devinrent les confidents de sa tristesse, de ses espoirs, de ses joies. Il s'amusa, comme un enfant, du jeu de ses propres pensées, qui étaient subtiles et jolies [3]. Il en peupla son exil. Et comme il leur donnait corps et figure, plus encore que la mode de son temps ne l'exigeait, il vécut dorénavant en compagnie de Deuil, de Tristesse, d'Espérance, de Liesse, de Loyauté, d'Ennui, de Désir, de Danger, de Confort, de Plaisance, de Fortune, de Souvenir, de Mélancolie, de Mort et d'Amour. Partout, dans ces séjours de fortune que les circonstances lui donnèrent en Angleterre, cette imagerie irréelle hantait son esprit, comme

1. P. Champion, *Le Prisonnier desconforté du château de Loches*, Paris, 1909, introduction.

2. *Poésies*, p. 50.

3. *Ibid.*, p. 405 :
> Il n'est nul si beau passe temps
> Que de jouer a sa pensée...



ces tapisseries ingénues que l'on tendait aux quatre coins des chambres parées et qu'illustraient de graciles symboles. Or, ayant rassemblé ces feuillets [1], Charles d'Orléans, en se jouant, se trouva avoir fait œuvre de poète ; de sa douleur il avait écrit ce livre, qu'il nous dit tout enluminé de ses larmes. De fraîches ballades, de douces chansons, de touchantes complaintes il avait orné sa vie.

Dès son retour en France on l'estimait, parmi les bons faiseurs, poète de renom, et l'exemple des amoureux. Ainsi Martin le Franc le saluait, peu après 1440 [2] :

Certes les amoureux liens
Rendent subget puissant et sage :
Charles, le bon duc d'Orliens,
Nous en peut donner tesmongnage...
Se tu ne me crois si enquer
Le livre qu'il fit en Inglant :
La pert se les dames eut quier
Et se Venus l'ala senglant...
Pourquoi sur ce le temps pers je ?
Amours s'en va chascun cinglant,
Chascun est batu de sa verge.
De cestui Duc, de cestui prince
Je parle singulierement :
Car, en prison, il aprint ce
Dont nous parlons presentement.
C'est cellui qui nouvellement
Sailli de l'Angloise prison
Par le notable appointement
Du duc qui porte la toison.

1. On lit dans l'inventaire de ses livres fait à Saint-Omer, le 5 novembre 1440 : 39. « Deux quayers de plusieurs balades » ; 44. « Item, quatre feuillets ou sont plusieurs chansons notées ».

2. Bibl. nat. Ms. fr. 12476, fol. 73, manuscrit dont le V[e] livre est daté de 1440, et qu'écrivit le scribe Poignare, au cloître de Notre-Dame d'Arras, l'an 1451. — G. Paris (*Un poème inédit de Martin le Franc*, dans la *Romania*, 1887, t. XVI, p. 418 et suiv.) a fait remarquer que le *Champion* contenait aussi des allusions à des événements de 1442. A cette date le livre parvint à la cour de Bourgogne (G. Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, 1909, p. 303).



Qu'était « ce livre qu'il fit en Inglant », ce « poème de la prison [1] » ? Comprenait-il seulement les pièces que Charles d'Orléans écrivit en Angleterre ? Le duc avait-il déjà composé des poésies avant sa captivité ?

Si, dans la solitude et l'ennui de son exil, les années heureuses de son enfance, ses malheurs présents s'offraient à son esprit accompagnés d'un rythme, comme d'un chant, c'est donc qu'il était né poète, car, en vérité, on ne saurait le devenir. Les loisirs inquiets de sa prison furent l'occasion de recueillir, de développer un don naturel qu'il avait vraisemblablement déjà exercé.

Qu'il soit né poète, qui songerait à s'en étonner ? Un cercle de lettrés s'était formé de bonne heure autour de son père Louis d'Orléans et les ménestrels, comme les rimeurs, trouvaient en lui un protecteur [2]. Jean Froissart lui avait présenté son Dit Royal [3] ; Honoré Bonet, son *Apparition de Jean de Meung* [4] ; Christine de Pisan, enfin, comparait sa cour à celle du dieu d'Amours [5]. Dans sa librairie on rencontrait le roman d'Arthur et du saint Graal, le roman de la Rose, Mélibée, Grisélidis, l'Apparition de Jean de Meung, le Reclus de Moiliens, les Pèlerinages de Deguilleville, le Dit de Froissart et son Méliador, de nombreux écrits de la poétesse Christine de Pisan [6].

1. Ainsi les modernes ont nommé la première collection des poésies de Charles d'Orléans.

2. Champollion-Figeac, *Louis et Charles ducs d'Orléans, leur influence sur les arts, la littérature et l'esprit de leur siècle*, Paris, 1844, p. 122 et suiv.

3. De Laborde, t. III, n° 5557 ; Le Roux de Lincy, *La bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois en 1427*, Paris, 1843, p. 32.

4. Bibl. nat., ms. fr. 810.

5. Bibl. nat., ms. fr. 835, f. 45, 87.

6. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, p. X-XVI. — C'était là toute l'assemblée des anciens rhétoriqueurs. Un contemporain les dénombra ainsi : « Guillaume de Lorris qui commença le roman de la Rose, Jean de Meung qui le parfit et écrivit ces livres de grande doctrine, Boèce, et le livre de son testa-



Certes Louis d'Orléans aimait la poésie et savait au besoin la pratiquer. Dans les *Cent Ballades*, en compagnie des sires de Coucy, de Garencières et de Boucicaut, ses amis et familiers, il avait, jeune époux, pris la défense de Loyauté contre cette jolie menteuse, la Guignarde[1]. Eustache Deschamps, le rude et excellent poète, avait été son compagnon de beuveries, son familier et serviteur[2]. Louis enfin était conservateur de la cour amoureuse[3].

Créée le 14 février 1401, le jour de la Saint-Valentin, par quelques grands seigneurs rassemblés en l'hôtel du duc de Bourgogne, à Paris, pour chercher l'oubli des terreurs provoquées par la peste, cette vaste association, fondée sur l'humilité chrétienne, la fidélité, instituée aussi en l'honneur des dames, comportait des obligations littéraires. Elle se composait : 1° d'un chef, le Prince de la cour d'amour ; 2° de trois grands conservateurs ; 3° de sous-conservateurs ; 4° de 24 chevaliers possédant rhétorique et poésie ; 5° de ministres et officiers, trésoriers des chartes, concierges, huissiers[4]. C'était là la parodie d'un parlement amoureux. Rien ne s'y devait dire qu'à la louange des dames et on effaçait

ment ; Philippe de Vitry qui trouva la manière des motets, des ballades et des lais et simples rondeaux et la musique. Après lui était venu Me Guillaume de Machault, le grand rhétoriqueur des nouvelles formes, qui commença toutes tailles et les parfaits lais d'amour ; Me Jean le Fèvre, de Paris, qui fit Matheolus, le livre du Respit de la Mort et translata Ovide *de Vetula ;* Eustache Morel, dit Deschamps, neveu de Guillaume de Machaut, bailli de Senlis, très suffisant en dits et ballades, et Froissart qui fit tous ses faits à l'honneur de la partie d'Angleterre. » (E. Langlois, *Arts de Seconde Rhétorique*, p. 11 et suiv.).

1. *Les Cent Ballades, poème du* XIVe *siècle*, publié par G. Raynaud. Paris, 1905, in-8, p. LX. [Soc. des anc. textes].

2. *Œuvres*, t. VII, p. 120, t. XI (Vie de Deschamps, par M. G. Raynaud).

3. *La Cour amoureuse dite de Charles VI*, par A. Piaget, dans *Romania*, t. XX, p. 417 ; t. XXXI, p. 598.

4. La charte de fondation a été publiée par Ch. Potvin dans les *Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, Bruxelles, 1886, 56e année, 3e série, t. XII, p. 191.



les noms et armes de ceux qui les diffamaient, comme cela arriva à Me Alain Chartier pour avoir composé sa « Belle Dame Sans Merci ». Les ministres devaient tenir la fête du Puy d'amour, le premier dimanche de chaque mois, faire une ballade et choisir un refrain à leur volonté. On tenait registre des ballades : au vainqueur on donnait une couronne ou un chapeau de fleurs.

Nous savons d'ailleurs que, dès sa petite enfance, Charles d'Orléans se prit à rimer. Tandis que son maître Nicole Garbet, bachelier en théologie et secrétaire de Monseigneur Louis, lui enseignait l'écriture, le latin, les Méditations de saint Bernard, le Dit de Caton, Alain de Lille et la Poétique de Godefroy de Vinsauf, il mit en vers la morale de son maître, l'an 1404 : Charles avait alors dix ans [1]. Est-il besoin d'ajouter qu'il rimait maladroitement et moralisait, par ouï-dire, sur le péché d'orgueil, d'avarice, de luxure, d'envie, de gloutonnerie, de colère et de paresse? Ce beau poème, l'enfant l'intitula gravement : *Livre contre tout péché* [2].

On s'explique aussi les excuses que l'auteur allégua de sa jeunesse pour raisonner de la morale :

En priant tous ceulz qui orront,
Ou ce livret present liront,
Qu'ilz vueillent prendre tous en gré
Ce que j'ay ycy raconté,
Et me pardonnent, je leur pry,
En cecy si j'ay point failly :
Car je n'estoie pas si saige,
Pour ce qu'estoie jeune d'age,
Que je peusse faire traitté
Qui fust de grant moralité...

1. Bibl. nat., ms. lat. 9684 (Salluste), f. 37-41. — A. Thomas, *Les premiers vers de Charles d'Orléans*, dans la *Romania*, 1893, p. 128-133 ; P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, p. 96 et suiv.

2. *Poésies*, éd. A. Champollion-Figeac, 1842, p. 410-414.



Les maîtres sont indulgents aux premières productions de leurs élèves. Son précepteur nous conserva, sur l'exemplaire d'un Salluste qu'il expliquait à ses élèves, les premiers vers du poète que Charles oublia, non sans raison, de recueillir.

Depuis la mort de son père (1407), Charles d'Orléans avait dû poursuivre sa vengeance et devenir chef de guerre ; dès ce temps, il demeura sans loisirs et sans bonheur[1], toujours en chevauchées, dissipant son bien, jusqu'au jour où les excès des bouchers, l'an 1414, portèrent son parti au pouvoir.

Or cette année-là, dans un moment de fortune, nous savons qu'il fit broder de perles, tout au long de sa manche, le dit de la chanson : *Madame je suis plus joyeulx*[2]. Cette chanson, nous ne la possédons plus : mais c'est bien vraisemblable qu'il en était l'auteur et qu'elle s'adressait à sa seconde femme, Madame Bonne d'Armagnac.

Il fallait en ce temps aimer pour devenir preux ou poète ; il n'était de poésie aristocratique qu'amoureuse.

Ainsi était-il advenu, jadis, à Lancelot et à Tristan, qui, par leur amour, atteignirent la gloire parmi les vaillants trépassés. Plus récemment on citait les exemples de messire Oton de Granson, du bon connétable de Sancerre, du maréchal de Boucicaut, du marquis de Saluces, prisonnier et poète[3], et de bien d'autres, que le service d'amour rendit vaillants : « car c'est noble chose que d'amour pour qui en sait bien user »[4].

1. Passer m'a fait le plus de ma jeunesse.
Dieu sceut comment, en doloreux party.

2. De Laborde, III, nº 6241.

3. Jorga, *Le marquis de Saluces*, p. 81.

4. *Livre des faits de Jean Boucicquaut*, éd. Buchon, t. III, de Froissart, p. 572-574. Cf. à la suite de l'éloge d'Oton de Granson dans le *Champion des Dames* de Martin le Franc (Bibl. nat., ms. fr. 12476, fol. 85 vº) :

Qui fist Lancelot et Artus
En armes si aventureux,
Tristan, Percheval et Pontus,
Sinon qu'ilz furent amoureux ?



Quand le gracieux jouvencel Boucicaut sentit la pointe amoureuse que Doux Regard, le subtil archer, décoche aux cœurs gentils, lui aussi devint joyeux, joli et chantant, et commença de faire ballades, rondeaux, lais, complaintes d'amoureux sentiment. Il voulut user de robes, de chevaux, de harnais plus élégants que de coutume, prit la devise et le mot propres à déclarer son amour, les porta sur tous ses habillements. Aussi quand il s'ébattait en danse ou fête, nul ne le passait-il en gracieuseté et courtoisie, en chanter, rire et parler. Volontiers il disait les chansons et rondeaux qu'il avait composés et les récitait gentîment pour se faire entendre de sa dame : il s'y plaignait de l'étreinte de son amour [1].

C'était là l'amour à la mode ; la poésie n'était que ce passe-temps mondain. Ce vieux maître réaliste lui-même, Eustache Deschamps, l'avait énoncé dans l'*art de Dictier* qu'il écrivit précisément « du commandement d'un sien tres grant et especial seigneur et maistre » [2] :

Rhetorique versifier
Fait l'Amant, et metrifier,
Et si fait faire jolis vers
Nouveaux et de metres divers [3]...

A qui n'aurait su rimer, des recueils offraient des compositions toutes faites, appropriées aux différentes relations des amants [4].

1. Boucicaut, *op. cit.*, p. 574.

2. Il me semble que Louis d'Orléans est assez désigné par cette rubrique.

3. E. Langlois, *Arts de Seconde Rhétorique*, p. II-III. Plus tard, pour un seigneur espérant conquérir sa dame par ses vers, Molinet compila son Art de rhétorique vulgaire (E. Langlois, p. VI).

4. Nous en avons du moins un exemple en Angleterrre dans les ballades françaises que composa John Gower (*The complete works*, ed. by G. C. Macaulay. *The French poems*, Oxford, 1899, p. 342) « *Les balades d'amont jesques inci sont fait*



Elles datent bien vraisemblablement de son adolescence, les ballades juvéniles et fraîches, les chansons gracieuses que Charles d'Orléans consacra à ses amours avec « Beauté »[1]. Ces pièces ne sont que le développement des mêmes idées et le poète use, sous ces deux formes, des mêmes images, des mêmes mots.

Charles nous dit comment, par contrainte d'Amour, il devint son loyal servant; il expose, de façon subtile et sincère, le péril que font courir les jolis yeux :

Comment se peut ung povre cueur deffendre
Quand deux beaulx yeux le viennent assaillir :
Le cueur est seul, désarmé, nu et tendre,
Et les yeulx sont bien armez de plaisir[2]...

Il décrit le charme si doux, le gracieux parler[3] de celle qu'il tient pour sa seule maîtresse[4], sa souveraine joie[5]; toujours il l'aimera[6], cette dame sans pair[7]. Elle est jeune et sa princesse[8].

Ravi, Charles résume ainsi l'ensemble de ses perfections :

Fresche Beauté tres riche de jeunesse,
Riant regard trait amoureusement,
Plaisant parler gouverné par sagesse,
Port femenin en corps bien fait et gent,
Haultain maintien demené doulcement,
Acueil humble plain de maniere lie,
Sans nul dangier bonne chiere faisant,
Et de chascun pris et los emportant :
De ces grans biens est ma dame garnie.

especialement pour ceaux qu'attendront lours amours par droite mariage » ; p. 343 : « *Les balades d'ici jesques ou fin du lievre sont universeles a tout le monde, selon les propretés et les condicions des amantz qui sont diversement travailez en la fortune d'amour.* »

1. La suite originale des pièces nous est donnée par le ms. de Grenoble (cette partie dans la collection des Ballades s'arrête vraisemblablement à la pièce : *Fresche Beauté tres riche de jeunesse*, inclus.).

2. *Poésies*, p. 16.

3. *Ibid.*, p. 17. — 4. P. 14. — 5. P. 15. — 6. P. 18. — 7. P. 20. — 8. P. 99.



Tant bien lui siet a la noble Princesse
Chanter, dancer et tout esbatement,
Qu'on la nomme de ce faire maistresse.
Elle fait tout si gracieusement
Que nul n'y scet trouver amendement ;
L'escole peut tenir de courtoisie :
En la voyant aprent qui est saichant,
Et en ses faiz qui va garde prenant :
De ces grans biens est ma dame garnie.

Bonté, Honneur, avecques Gentilesse,
Tiennent son cueur en leur gouvernement
Et Loyaulté, nuit et jour, ne la laisse.
Nature mist tout son entendement
A la fourmer et faire proprement
De point en point ; c'est la mieux accomplie
Qui aujourduy soit ou monde vivant.
Je ne dy riens que tous ne vont disant :
De ces grans biens est ma dame garnie.

Elle semble mieux que femme Deesse ;
Si croy que Dieu l'envoya seulement
En ce monde pour monstrer la largesse
De ces haultz dons, qu'il a entierement
En elle mis abondonneement.
Elle n'a per ! Plus ne scay que je dye ;
Pour fol me tiens de l'aler devisant,
Car moy, ne nul, n'est a ce souffisant :
De ces grans biens est ma dame garnie.

S'il est aucun qui soit prins de tristesse,
Voise voir son doulx maintenement ;
Je me fais fort que le mal qui le blesse
Le laissera pour lors soudainement
Et en oubly sera mis plainement :
C'est Paradis que de sa compaignie !
A tous complaist, a nul n'est ennuyant ;
Qui plus la voit plus en est desirant :
De ces grans biens est ma dame garnie.

L'ENVOY

Toutes dames, cy qui oyez comment
Prise celle que j'ayme loyaument,
Ne m'en sachiez mau gré, je vous en prie.
Je ne parle pas en vous desprisant ;
Mais comme sien je dy en m'acquittant :
De ces grans biens est ma dame garnie [1].

Il est impossible de n'être pas frappé du parallélisme que présentent ici ballades et chansons [2]. Là encore, Charles d'Orléans nous répète comment son cœur accointa « Beauté qui tant le scet chérir » [3] ; il nous dit qu'il a choisi la dame « la mieulx en bien acomplie » [4]; que la pareille ne saurait se trouver au monde, « soit qu'elle dance, chante ou rie » [5]. Il la nomme sa nonpareille maîtresse et se déclare l'humble servant de sa « gente jeunesse » [6]. Elle est « la gracieuse, bonne et belle » [7] ; il célèbre sa « doulce jeunesse », son gentil corps gracieux [8] ; il la dit pleine de douceur [9]; ses yeux sont beaux et doux [10]; chacun la suit, jeune ou vieux, déclarant : « c'est une déesse » [11]. Sans se lasser, non sans fatigue pour nous, Charles la nomme sa « nom pareille princesse » et vante encore sa « douce jeunesse » [12].

On n'en saurait douter : vers le temps où Charles d'Orléans commença, en ballades comme en chansons, de nous décrire son amour pour « Beauté », il était devenu l'exemple d'une parfaite courtoisie, le servant conventionnel du Dieu d'Amour. On ne s'en étonnera pas, puisqu'au jour de la Saint-Valentin, martyr, il avait juré d'observer ses commandements qu'il nous résuma ainsi :

1. *Poésies*, p. 23-24.
2. Dans le ms. de Grenoble ce tableau enchanteur, présenté par les ballades, est suivi précisément des chansons.
3. *Poésies*, p. 193. — 4. P. 194. - 5. P. 194. — 6. P. 194-195. — 7. P. 195. — 8. P. 195. — 9. P. 196. — 10. P. 196. — 11. P. 197. — 12. P. 197.



Le premier est qu'il se tiengne jolis,
Car les dames le tiennent a grant pris ;
Le second est que tres courtoisement
Soy maintendra et gracieusement ;
Le tiers point est que, selon sa puissance,
Querra honneur et poursuivra vaillance ;
Le quatriesme, qu'il soit plain de largesse,
Car c'est chose qui avance noblesse ;
Le cinquiesme, qu'il suivra compaignie
Amant honneur et fuiant villenie ;
Le siziesme point et le derrenier
Est qu'il sera diligent escolier
En apprenant tous les gracieux tours,
A son povoir, qui servent en amours :
C'est assavoir a chanter, a danser,
Faire chançons et balades rimer
Et tous autres joyeulx esbatemens [1]...

C'est pourquoi les poésies du jeune Charles d'Orléans ne se distinguent guère des productions analogues de ses prédécesseurs qui versifièrent sur le sujet de leurs amours.

Ainsi Guillaume de Machault avait jadis raconté ses amours avec Peronelle d'Armentières [2]. Le chevalier savoyard, Oton de Granson [3], que Chaucer nomma « la fleur de ceux qui font des vers en France », donné par Christine de Pisan

1. La Retenue d'Amours, prologue de ses poésies, p. 11. — Pour Martin le Franc, dans son *Champion des Dames*, ces commandements dateraient de sa prison (Bibl. nat., ms. fr. 12476, fol. 85 v°) :

Se vous n'entendez que je dis,
Lisiez ou escoutez le livre
Du bon duc d'Orleans, ou dis
Commandemens Amours lui livre...

2. *Le Livre du Voir-Dit de Guillaume de Machaut ou sont contées les amours de messire Guillaume de Machaut et de Peronnelle, dame d'Armentieres, avec les lettres et les réponses, les ballades, lais et rondeaux dudit Guillaume et de ladite Peronnelle*, éd. P. Paris, Paris, 1875, in-8 [Soc. des Bibliophiles français]. — Cf. les Poésies Lyriques, dans l'éd. de Chichmaref.

3. *Oton de Granson et ses poésies*, par A. Piaget, dans la *Romania*, t. XIX (1890).



comme un modèle de gentillesse et de courtoisie[1], avait fait lui aussi un récit de ses amours réelles dans une suite célèbre de ballades[2]. Charles d'Orléans emprunta des vers entiers à Granson[3], qui, lui-même, répétait des refrains plus anciens[4]. Le Savoyard écrivit aussi une complainte de la fête de saint Valentin[5], jour où les amoureux devaient choisir une dame qu'ils promettaient d'aimer fidèlement pendant une année. Elles ne sont guère différentes de forme et d'inspiration les poésies qu'écrivit vers ce temps-là Jeannet de Garencières[6]. Jeannet avait placé au début de ses poésies l'*Enseignement du Dieu d'Amours*, comme l'a fait Charles d'Orléans. Charles connut également ce recueil et l'imita[7]. Comment s'en étonner? Ils étaient bien jeunes tous deux et avaient vécu dans le même milieu.

Mais sur beaucoup de points Charles d'Orléans est déjà lui-même : la musique, la rapidité des indications, cette

1. Le bon Othe de Grançon le vaillant,
Qui pour armes tant s'ala travaillant,
Courtois, gentil, preux, bel et gracieux
Fu en son temps. Dieu en ait l'ame es cieulx !

(Débat des deux amants). Il mourut le 7 août 1397, à Bourg en Bresse, dans le duel avec Gérard d'Estavayer (A. Piaget, *op. cit.*, p. 243). Cf. le curieux passage du *Champion des Dames* (ms. fr. 12476, fol. 85 v°).

2. A. Piaget, *op. cit.*, p. 438-440.

3. *Ibid.*, p. 447. — Louis d'Orléans fut des enquêteurs qui déclarèrent, en 1393, Oton innocent de l'empoisonnement d'Amé VII de Savoie ; au duel de 1397, il était représenté par son héraut Valois.

4. A. Piaget, *op. cit.*, p. 431. — *Fors que la mort tant seulement* est un refrain de chanson de croisade (J. Bédier).

5. Bibl. nat., ms. fr. 833, fol. 172 r°.

6. Fils de Jean de Garencières, seigneur de Croissy et chambellan de Louis d'Orléans, il prit part, très jeune, à l'expédition de Hongrie en 1396 ; en 1404, il est dit chambellan du duc d'Orléans. Pris par les Anglais au siège de Bourg (Gironde) en 1407, il était prisonnier des Bourguignons en 1412. Il paraît avoir remplacé son père, comme capitaine, à Caen, en 1415. On perd sa trace après 1416. — (*Jean de Garencières*, par A. Piaget dans la *Romania*, 1893, p. 422-481.

7. A. Piaget, *op. cit.*



joliesse de raffinement, qui déforme et anime tous les objets, sont des qualités propres à son tempérament :

En acquittant nostre temps vers jeunesse,
Le nouvel an et la saison jolie,
Plains de plaisir et de toute liesse,
Qui chascun d'eulx chierement nous en prie,
Venuz sommes en ceste momerie,
Belles, bonnes, plaisans et gracieuses,
Prestz de dancer et faire chiere lie
Pour resveiller voz pensées joieuses.

Or bannissiez de vous toute peresse,
Ennuy, soussy avec merencolie ;
Car froit yver, qui ne veult que rudesse,
Est desconfit, et convient qu'il s'enfuye.
Avril et may amainent doulce vie
Avecques eulx ; pour ce soyez soingneuses
De recevoir leur plaisant compagnie
Pour resveiller voz pensées joieuses.

Venus aussi, la tres noble Deesse,
Qui sur femmes doit avoir la maistrie,
Vous envoye de confort a largesse,
Et plaisance de grans biens enrichie,
En vous chargeant que, de vostre partie,
Vous acquictiez sans estre dangereuses :
Aidiez vous veult, sans que point vous oublie,
Pour resveiller voz pensées joieuses [1].

Subtilement Charles disait encore [2] :

Bien monstrez, printemps gracieulx,
De quel mestier savez servir ;
Car yver fait cueurs ennuieux,
Et vous les faictes resjouir :
Sitost, comme il vous voit venir,
Lui, et sa meschant retenue,
Sont contrains et pretz de fuir
A vostre joyeuse venue.

1. *Poésies*, p. 144.
2. *Ibid.*, p. 144-145.

Yver fait champs et arbres vieulx,
Leurs barbes de neiges blanchir,
Et est si froit, ort et pluvieux
Qu'empres le feu convient croupir ;
On ne peut hors des huis yssir,
Comme un oisel qui est en mue ;
Mais vous faictes tout rajeunir
A vostre joyeuse venue.

Yver fait le souleil es cieulx
Du mantel des nues couvrir ;
Or maintenant, loué soit Dieux,
Vous estes venu esclercir
Toutes choses et embellir :
Yver a sa peine perdue ;
Car l'an nouvel l'a fait bannir
A vostre joyeuse venue.

Il semble donc assuré que Charles d'Orléans n'avait pas attendu les loisirs forcés de sa captivité pour composer des poésies. Mais il est vrai également que c'est en Angleterre qu'il eut l'idée de les recueillir et qu'il tint comme un journal poétique de ses amours malheureuses [1].

La douleur dilate le cœur comme la joie et s'épanche en rythme. Ainsi Charles d'Orléans avait eu pour voisin un roi d'Ecosse, son émule en poésie, Jacques Stuart, prisonnier des Anglais au sortir de l'enfance, et qui, enfermé à la Tour de Londres, à Nottingham, à Windsor, devait demeurer dix-huit ans captif. Lui aussi se consola par l'étude, en compagnie de son précepteur lettré, John Pelham, qui lui enseigna le latin, la poésie et la musique. De ses chansons il composa paroles et musique : c'est le *Kingis Quair* [2].

Or, tandis qu'étendu sur son lit, mille pensées l'empê-

1. Il est remarquable de rencontrer parmi les pièces de Chaucer et de Lydgate (ms. Harley, 7333) deux chansons de Charles d'Orléans qui ne se trouvent pas ailleurs.
2. Ed. Walter Skeat dans la *Scottish text Society*, Edinburgh, 1884. — *The Kingis Quair and the Quare of Jelusy*, ed. by A. Lawson, London, 1910.

chaient de dormir, le roi avait ouvert un volume qu'il s'était mis à lire, un Boèce de la Consolation de la Philosophie. Comme la nuit lui paraissait longue, il avait placé le livre à son chevet et méditait sur les changements de la vie humaine au gré de la Fortune. Sa veillée s'étant prolongée, le roi entendit tinter les cloches de matines qui lui parurent dire : « Conte ce qui t'est advenu ». Il avait dit son enfance, son départ d'Ecosse, sa capture, ses longs jours de prisonnier, ses nuits plus longues encore.

Et, tandis qu'accoudé à sa fenêtre, le roi regardait à l'aurore les gens passer, dans ce beau jardin tout vert et fleuri, il entendit chanter un rossignol : il lui sembla que les paroles de sa mélodie étaient : « Venez, vous qui aimez saluer ce matin de mai; pour vous va sonner l'heure fortunée. Chantez avec moi : Disparais Hiver, disparais ; viens Eté, douce saison du soleil ! » Et comme le roi baissait les yeux il vit comme une fleur vivante, « la plus belle, la plus fraîche des fleurs ».

Etait-ce la reine d'amour qui le venait délivrer ? Etait-ce Nature, la déesse, qui touchant du bout de ses doigts les plantes du jardin, les avait couvertes de fleurs?

C'était Jeanne de Beaufort, de la maison de Lancastre. Elle sut l'amour qu'elle inspirait. Or, par la fenêtre ouverte, une colombe toute blanche était entrée et avait laissé tomber sur les genoux de l'amoureux un brin de giroflée rouge ; autour des tiges vertes il avait lu en lettres d'or : « Eveille-toi, éveille-toi ! j'apporte, amoureux, j'apporte la nouvelle heureuse, certaine, triomphante de ton bonheur ! Joue maintenant, ris et chante ; l'heure fortunée est proche pour toi, la fin de tes maux a été décrétée dans le ciel ! »

Ainsi pour épouser Madame Jeanne Beaufort, fille du comte de Somerset, le roi d'Ecosse sortit de sa prison,



l'an 1424, et passa des tourments d'enfer aux joies de paradis [1].

Malgré qu'il fût petit-fils de roi, qu'il sût, comme le roi d'Ecosse, tourner chansons et ballades, Charles d'Orléans n'aperçut jamais au mois de mai, parmi les fleurs, à l'aurore, une belle promeneuse qui intercédât pour lui.

Du moins nous savons que l'histoire de Beauté reçut son plus grand développement en Angleterre ; et, là encore, nous rencontrons le parallélisme des ballades et des chansons qui correspondent à cette période de la vie du poète.

Dans ses chansons amoureuses, Charles déclarait qu'il ne désirait plus rien que la mort [2] ; il faisait savoir à la Belle qu'il chérissait comment Danger (les Anglais) l'avait emprisonné loin de sa beauté [3] : maintenant il ne pouvait plus échapper à Courroux, Deuil et Tristesse [4]. De sa dame il reçoit un don [5]. Bien que lointaine [6] il sera toujours prêt à la servir en tous lieux [7]. Il la nomme « debonnaire » [8], lui confie son espérance [9] comme sa tristesse [10]. Pour lui montrer qu'il ne l'oublie pas, Charles lui envoie une chanson [11]. Plaisamment il lui dit qu'il a caché son baiser dans son cœur, malgré Danger [12]. Il conseille à son cœur de prendre le baiser que lui présente « la belle, bonne jeune et gente » [13] dont le souvenir seulement le réconforte dans son exil [14]. Il lui adresse un soupir mélancolique [15], lui dit le chagrin qu'il éprouve à écrire ce qu'il préférerait lui apprendre de bouche [16] : car, c'est bien ironiquement, qu'il s'écriera : « Logez-moi entre vos

1. J. J. Jusserand, *Le roman d'un roi d'Ecosse*, Paris, 1895. — J'ai emprunté les traductions à ce charmant opuscule. — Il n'y a pas de raisons sérieuses de suspecter l'attribution du *Kingis Quair*, comme vient de le faire M. Lawson, et on ne comprend guère comment un Ecossais inconnu aurait composé ce soliloque dramatique (Cf. Andrew Lang, dans le *Morning Post*, 31 octobre 1910).

2. *Poésies*, p. 202. — 3. P. 204. — 4. P. 205. — 5. P. 208. — 6. P. 210. — 7. P. 211. — 8. P. 212. — 9. P. 213. — 10. P. 214. — 11. P. 214. — 12. P. 220. — 13. P. 219. — 14. P. 216. — 15. P. 218. — 16. P. 226.



bras »[1]. Rien ne saurait l'empêcher d'aimer[2] la « très belle, bonne, jeune et gente »[3]. Sa dame enfin lui annonçait sa venue prochaine[4].

La suite des ballades nous offre l'expression des mêmes sentiments et Charles d'Orléans y développe les mêmes idées, use des mêmes mots.

Puisqu'il est loin d'elle, Charles demande à sa dame de lui souhaiter un amoureux baiser[5] :

> Quant en mon lit doy reposer de nuis,
> Penser m'assault et Desir me guerrye ;
> Et en pensant, maintes foiz m'est advis
> Que je vous tiens entre mes bras, m'amye :
> Lors accolle mon oreillier et crie[6] !

Il lui dit, malgré son éloignement, combien il est sien :

> Vous savez que je vous feis foy
> Pieça, de tout ce que j'avoye,
> Et vous laissay, en lieu de moy,
> Le gaige que plus chier j'amoye :
> C'estoit mon cueur, que j'ordonnoye
> Pour avecques vous demourer,
> A qui je suis entierement.
> Nul ne m'en pourroit destourber
> Fors que la mort tant seulement[7]...

Charles lui écrit pour savoir des nouvelles de leurs amours fidèles[8]. Il vit sans cœur, ayant laissé le sien à sa souveraine ; mais il l'affirme gravement : « ce n'est que miracle d'amours »[9]. Ni Douleur, Courroux, Déplaisir, Tristesse, ni la crainte de mourir ne l'empêcheront de servir sa belle[10].

Sa dame lui avait demandé une ballade[11] :

1. *Poésies*, p. 227. — 2. P. 227-228. — 3. P. 224. — 4. P. 232.
5. Ballades. P. 24. — 6. Cf. Chanson, p. 227. — 7. P. 25. — 8. P. 26, 27, 28. Cf. Chansons, p. 227, 228. — 9. P. 29. — 10. P. 30. Cf. Chansons, p. 205, 211. — 11. P. 31. Cf. Chanson, p. 214.



Jeune, gente, plaisant et debonnaire,
Par ung prier, qui vault commandement,
Chargié m'avez d'une ballade faire ;
Si l'ay faicte de cueur joyeusement.
Or la vueilliez recevoir doulcement :
Vous y verrez, s'il vous plaist a la lire,
Le mal que j'ay, combien que vrayement
J'aymasse mieulx de bouche le vous dire [1].

Et Charles écrit la ballade :

Loué soit cellui qui trouva
Premier la maniere d'escrire [2]...

Il raffine, comparant son cœur au mendiant qui demande son pain à l'uis d'Amour [3] ; il entrera au paradis des amoureux ayant été au purgatoire de Tristesse [4]. Il montre encore son cœur tenant un conseil de guerre contre ses ennemis, « Soussy et Deuil », qui désirent de le détruire « en la prison de Déplaisance » [5] ; Loyauté déploiera sa bannière pour assaillir la frontière où « Deuil et Melencolie » ont, par ruse, détenu Joie prisonnière [6].

Mais le désir de voir sa maîtresse a, de nouveau, assailli son logis [7]. Puis Réconfort a passé la mer ; il sait que sa dame veut l'aider de tout son pouvoir ·

Dieu vueille cette nef garder
Des robeurs, escumeurs de mer,
Qui ont a Dangier aliance :
Car s'ilz povoient, par rudesse,
M'osteroient ma desirance
Et le tresor de ma liesse [8] !

Certes, puisque sa dame l'aidera, Charles possédera des biens abondamment. Il lui rappelle ses promesses [9] ; combien il a gardé précieusement son souvenir [10].

Il reçoit de sa dame un présent et la remercie [11]. Elle lui

1. Cf. Chanson, p. 226. — 2. P. 32. — 3. P. 34. — 4. P. 34. — 5. P. 35. — 6. P. 36. — 7. P. 37. — 8. P. 39. P. 43. Cf. Chanson, p. 232. — 9. P. 40-41. — 10. P. 42-43. Cf. Chanson, p. 214. — 11. P. 44. Cf. Chanson, p. 208.



écrit, pour le désennuyer. Avec quel transport Charles lit sa missive :

Je ne vous puis ne scay amer,
Ma dame, tant que je vouldroye.
Car escript m'avez, pour m'oster
Ennuy qui trop fort me guerroye :
« *Mon seul amy, mon bien, ma joye,*
« *Cellui que sur tous amer veulx,*
« *Je vous pry que soyez joyeux*
« *En esperant que brief vous voye ...* »
Je sens ces motz mon cueur percer
Si doulcement, que ne sauroye
Le confort au vray vous mander[1]...

Nous l'avons déjà rencontrée cette chanson[2] : le poète l'a insérée tout au long parmi ses propres compositions, marquant ainsi le parallélisme des ballades et des chansons.

Puis Charles d'Orléans trouvait son cœur en conversation avec Espoir[3] ; le souvenir de sa maîtresse mettait en fuite Douleur[4] :

L'aise que j'ay, dire je ne sauroye,
Quant Souvenir, et vous, me racontez
Les tres doulx fais, plaisans et plains de joye,
De ma Dame, qui sont congneuz assez...
D'elle vueilliez nouvelles m'aporter
Le plus souvent que pourrez, je vous prie :
Vous me sauvez et maintenez en vie,
Quant il vous plaist d'ainsi me conforter...
Jeune, gente, nompareille Princesse,
Puisque ne puis veoir vostre jeunesse,
De m'escrire ne vous vueilliez lasser...

Ah ! s'il le pouvait, comme il ferait voler ses soupirs, à travers la mer, vers celle qu'il tiendra jusqu'à la mort pour sa maîtresse souveraine[5] !

Charles disait que l'amour le faisait jouer au jeu de tables

1. *Poésies*, p. 46. — 2. P. 232. — 3. P. 48. — 4. P. 47. Cf. Chanson, p. 216. — 5. P. 48. Cf. Chanson, p. 211. — Comparez ce que dit l'une des Quatre Dames (Alain Chartier, *Œuvres*, éd. A. Du Chesne, 1617), p. 639-640.



et garder le point d'attente ; il accusait la Fortune de faire tourner les dés contre lui. Toutefois espérait-il encore que « Bonneur » viendrait vers lui[1]. Il défiait Amour et lui jetait son gant, puisqu'il le faisait demeurer loin de la nonpareille de France[2]. Il disait que sa tristesse passerait, comme le nuage, sous le soleil de sa beauté[3].

Or sa dame lui écrivait amoureusement pour l'ôter de Mélancolie[4].

En esprit il se représentait la joie qu'il aurait de la revoir[5]; et, parfois aussi, il désespérait de son espoir[6]. Charles lui écrivait de même, lui recommandant de ne pas l'oublier. Il demeure loin d'elle; il n'a aucune nouvelle pour le réjouir ; il a dépensé sa jeunesse à l'attendre : sa fidélité du moins lui est un allègement[7].

Un jour Charles apprend qu'elle est malade :

Helas ! helas ! qui a laissié entrer
Devers mon cueur doloreuse nouvelle ?
Conté lui a plainement, sans celer,
Que sa dame, la tres plaisant et belle,
Qu'il a longtemps tres loyaument servie,
Est a present en griefve maladie :
Dont il est cheu en desespoir si fort
Qu'il souhaite piteusement la mort
Et dit qu'il est ennuyé de sa vie.
Dieu tout puissant, par vostre courtoisie,
Guerissez la ; ou mon cueur vous supplie
Que vous souffrez que la mort son effort
Face sur lui, car il en est d'accort,
Et dit qu'il est ennuyé de sa vie[8] !

Dès qu'il la sait rétablie, comme il s'empresse de conter la nouvelle à son cœur, qui fera[9] :

1. *Poésies*, p. 56. — 2. P. 53. — 3. P. 55. — 4. P. 56, 57. — 5. P. 60-61. — 6. P. 61-62. Cf. Chanson, p. 232. — 7. P. 64. — 8. P. 65. — 9. P. 66.



Dedans l'amoureuse chapelle
Chanter la messe qu'il nommoit :
Saint Gabriel, bonne nouvelle !

Sa joie ne devait pas être de longue durée, et bientôt arrivait la nouvelle de la mort de sa dame[1].

Quelle fut sa détresse[2] !

Las ! mort qui t'a fait si hardie
De prendre la noble Princesse
Qui estoit mon confort, ma vie,
Mon bien, mon plaisir, ma richesse !
Puisque tu as prins ma maistresse,
Prens moy aussi, son serviteur ;
Car j'aime mieulx prouchainement
Mourir que languir en tourment,
En paine, soussy et doleur !
Las ! de tous biens estoit garnie
Et en droicte fleur de jeunesse...
Las ! je suis seul, sans compaignie !
Adieu ma dame, ma liesse,
Or est nostre amour departie...

Charles priait Dieu pour son âme, lui donnait des messes, la voyait couronnée en Paradis[3]. Il était comme celui qui doit mourir et rédigeait son testament[4]. Au souvenir de sa beauté, de sa jeunesse, il pleurait tendrement en évoquant les dames du temps jadis[5] :

Quant souvenir me ramentoit
La grant beaulté dont estoit plaine,
Celle que mon cueur appelloit
Sa seule dame souveraine,
De tous biens la vraye fontaine,
Qui est morte nouvellement,

1. Avant le mois de novembre 1437, et à la fin d'une année (p. 68, cf. Songe en complainte, daté de novembre, qui est certainement une pièce d'anniversaire, p. 92). Quant à la pièce de Mai qui précède cette mort (p. 62), elle me parait de 1435 : c'est la deuxième fête de Maï qui suit la pièce : *Espoir m'a apporté nouvelle* (p. 50) qui ne peut dater que de 1433.

2. *Poésies*, p. 66. — 3. P. 77. — 4. P. 79. — 5. P. 69-70.



Je dy, en pleurant tendrement :
Ce monde n'est que chose vaine.

Ou vieil temps, grant renom couroit
De Criseide, Yseud, Elaine,
Et maintes autres qu'on nommoit
Parfaictes en beaulté haultaine ;
Mais, au derrain, en son demaine
La Mort les prist piteusement.
Pourquoi puis veoir clerement :
Ce monde n'est que chose vaine.

Charles prendra maintenant la feuille pour livrée [1] et non la fleur; il se dit « l'homme égaré qui ne sait où il va » [2].

Qu'il soit alors retranché de la compagnie des amoureux [3] ! Nonchaloir est le seul médecin capable de le guérir [4]. Et quand revint la Saint-Valentin (14 février) où les oiseaux réclament la livrée de Nature, Charles disait :

Lors en mouillant de larmes mon coessin,
Je regrettay ma dure destinée,
Disant : « Oyseaulx, je vous voy en chemin
« De tout plaisir et joye desirée ;
« Chascun de vous a per qui lui agrée
« Et point n'en ay, car Mort, qui m'as trahy
« A prins mon per, dont en dueil je languy
« Sur le dur lit d'Ennuieuse Pensée. » [5]

Mais de quel chant harmonieux Charles devait honorer la morte :

J'ai fait l'obseque de ma dame
Dedens le moustier amoureux,
Et le service, pour son ame,
A chanté Penser Doloreux ;
Mains sierges de Soupirs Piteux
Ont esté en son luminaire ;
Aussy j'ay fait la tombe faire
De Regretz, tous de lermes pains,
Et tout entour, moult richement,

1. *Poésies*, p. 71. — 2. P. 72. — 3. P. 73. — 4. P. 74. — 5. P. 75.



Est escript : CI GIST VRAYEMENT
LE TRESOR DE TOUS BIENS MONDAINS.

Dessus elle gist une lame
Faicte d'or et de saffirs bleux ;
Car saffir est nommé la jame
De Loyaulté, et l'or, heureux.
Car Eur et Loyaulté pourtraire
Voulu, en la tres debonnaire,
Dieu qui la fist de ses deux mains
Et fourma merveilleusement :
C'estoit a parler plainement
Le trésor de tous biens mondains [1] !

Charles cessera maintenant de composer ballades, chansons et complaintes ; son langage est tout rouillé : il se sent vieux, assoté et rude [2].

Jadis, dans une sorte de préface à son livre d'amour, il avait composé une grande allégorie [3], suivant la forme de ces parlements d'Amour dont son père Louis avait été le conservateur [4]. Il y avait dit ses premières années, si heureuses, sous le gouvernement de dame Enfance ; comment Jeunesse l'avait éveillé, un jour de saint Valentin, et introduit au manoir d'Amour, où régnait le dieu sur son peuple dansant et chantant. Là, tout craintif, la main sur un livre, l'enfant avait juré de garder les commandements d'Amour. Ce dont Bonnefoi, notaire, avait dressé acte, suivant les formes requises par la chancellerie, au nom du Dieu Cupido et de Vénus la déesse, au jour de saint Valentin martyr, en la cité de Gracieux Désir.

Or, l'an 1437, Charles fit un songe [5]. Un vieil homme, qu'il ne reconnaissait plus, lui apparut. C'était Age, qui naguère l'avait confié à Enfance, puis à dame Jeunesse ; le vieil homme

1. *Poésies*, p. 77-78. — 2. P. 97. — 3. P. 1-14. — 4. Voir le résumé de « la Cour amoureuse », p. 237. — 5. P. 80-96.



lui conseillait de s'éloigner d'Amour, puisque la mort avait pris sa maîtresse, de réclamer l'hommage qu'il lui avait jadis prêté :

> Quant en amour ung vieil homme folloye,
> Chascun s'en rit disant : « Dieu, quelle joye,
> Ce foul vieillart veut devenir enfant ! »

Et Charles s'était réveillé, tremblant comme la feuille. Devant tous les amants il prendra donc congé d'Amour, adressant sa requête à Cupido et Vénus, afin de recouvrer son pauvre cœur. Cette requête, il la présente au prochain Parlement d'Amour. Charles se met à genoux ; l'Amour tire son cœur d'un écrin, le lui présente courtoisement lié d'une soie noire. On donne lecture de la quittance datée de la Toussaint 1437 (1er novembre). Et, tout pleurant, Charles va vers Confort, qui, par la main, le conduit au château de Nonchaloir. Ce qu'il fit connaître par lettre au dieu d'Amour, le 3 novembre.

Telle fut l'histoire amoureuse du prisonnier. Ainsi, entre sa préface et sa conclusion, se composait « le livre qu'il fit en Inglant »[1].

Quelle était cette dame, morte si jeune, si tendrement chantée et aimée par Charles d'Orléans ?

Pouvons-nous la découvrir sous les figures et les images, trop souvent banales, dont use le poète ? Etait-ce sa femme madame Bonne d'Armagnac[2] ? Etait-ce une maîtresse qu'il aurait eue en France[3] ou bien le symbole de la femme aimée et non plus telle femme[4] ?

1. Nous parlerons plus loin des quelques pièces historiques qui le complètent.
2. C'est ce qu'avait conjecturé A. Champollion-Figeac, *Les Poésies de Charles d'Orléans*, 1842, p. XXI.
3. J. M. Guichard, *Poésies de Charles d'Orléans*, 1842, p. VI.
4. Charles d'Héricault, *Poésies complètes de Charles d'Orléans*, 1896, p. XXX.



Certes, les expressions dont se sert le poète sont assez imprécises, surtout dans la série de ses chansons. En cela il ne fait que suivre le vieux précepte des cours d'amour qu'André le Chapelain formulait déjà au XII[e] siècle : qui ne sait celer ne peut aimer[1] ; il obéissait aussi à l'usage galant de son temps qui voulait que les dames ne fussent désignées que par des devises et des allusions[2]. Or, dans sa prison Charles d'Orléans, autant que des Anglais, est le prisonnier d'Amour, ou plutôt son martyr :

> Prisonnier suis, d'amour martir
> Hélas ! et n'est ce pas assez ?[3]

Charles d'Orléans suivit là son propre goût qui était de voiler ses sentiments, de dissimuler ses larmes sous un sourire :

> Mais ma bouche fait semblant qu'elle rie
> Quant maintes foiz je sens mon cueur plourer[4].

Ainsi Charles désignera l'Angleterre par les termes adoucis de la « prison de desplaisance »[5]. Danger et Faux Envieux désignaient autrefois tous ceux qui retardaient ou empêchaient son bonheur[6]. Dans les pièces qui datent de sa

1. Raynouard, *Des troubadours et des cours d'Amour*, Paris, 1817, p. CV.
2. *Livre des faits de Jean Bouciquaut*, éd. Buchon, t. III de Froissart, p. 574.
3. *Poésies*, p. 50. — 4. P. 22. — 5. P. 36.

> Pour ce que veoir ne vous puis
> Mon cueur se complaint jour et nuis
> Belle, non pareille de France,
> Et m'a chargié de vous escrire
> Qu'il n'a pas tout ce qu'il désire
> En la prison de desplaisance.

6. *Ibid.*, p. 195, 196. Cf. note de M. G. L. Macaulay (John Gower, *French Works*, p. 463-464).



captivité, Danger va maintenant désigner les Anglais[1]. On comprend qu'un tel procédé ait dérouté les commentateurs de Charles d'Orléans. Il faut être bien familier avec sa pensée, connaître de très près sa vie pour tenter de saisir les allusions qu'une perpétuelle allégorie, et ce procédé de tout adoucir, recouvrent.

Cette dame, si tendrement célébrée, Charles d'Orléans se gardera donc bien de la nommer. Quand le duc de Bourbon passa en France, Charles d'Orléans le chargea, ainsi que Guillaume Cadier[2], d'aller vers elle : il le fit sous cette forme couverte :

> Or y faictes comme j'ay la fiance,
> Car un ami doit pour l'autre veillier.
> Se vous dictes : « Je ne scay, sans doubtance,
> Qui est celle ? vueilliez la enseignier ? »
> Je vous respons qu'il ne vous fault serchier,
> Fors que celle qui est le mieulx garnie
> De tous les biens qu'on sauroit souhaidier :
> Il ne faut ja que plus je vous en die[3].

Nous aimerions mieux le savoir clairement de sa bouche. Mais Charles d'Orléans la nommera le plus souvent sa

1. *Poésies*, p. 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 36, 38, 39, 41, 47, 53, 57, 58, 59, 60, 77, 203, 219, 221, 223, 225, 227, 228, 241, 242. — Charles d'Orléans dira à Philippe le Bon et à la duchesse de Bourgogne en 1440 : « Car si vous ni elle ne fussiez, je serais demeuré à toujours au *danger* de mes adversaires ». Voir plus loin, p. 314.

2. Secrétaire du duc de Bourbon. Le 31 janvier 1416, il donnait quittance à Pierre Renier, trésorier du duc d'Orléans, pour être allé de Londres à Paris « par devers les gens du conseil de mondit s[r] d'Orleans ausquels icellui monseigneur d'Orleans a envoyé par moy certaines instruccions touchant ses faiz et besoignes et chargée de leur dire de par lui aucunes choses... » (Bibl. nat., P. orig. 566, Cadier). Il fut en 1417 constitué procureur du duc de Bourbon pour la paix. (Rymer, t. IX, p. 423.)

3. *Poésies*, p. 148.



dame [1], sa maîtresse [2], sa belle [3], son amie [4], usant d'autant de pléonasmes; il la dira encore sa « princesse » [5], désignation aussi vague pour nous.

Toute poésie était encore, en partie, dépendante de la musique [6] et de la facile banalité qui en découle. Au temps de Guillaume de Machault, cinquante ans environ avant que Charles composât ses premières poésies, on chantait les rondeaux, les chansons et même les ballades [7]. Au temps de la jeunesse de Charles d'Orléans, les chansons seulement demeuraient des compositions musicales et de ce fait se distinguaient des rondeaux [8]. Mais les conventions de la lyrique influencèrent beaucoup ses premières productions. Comme sa mère, Charles d'Orléans jouait de la harpe; parmi les livres qu'il rapporta d'Angleterre, nous rencontrons « plusieurs chansons notées » [9]. De cette lyrique chantée, plus

1. *Poésies*, p. 15, 18, 20, 21, 22, 31, 41, 43, 44, 45, 52, 56, 58, 61, 64, 66, 70, 77, 194, 197, 203, 209, 221.

2. *Ibid.*, p. 14, 17, 23, 24, 30, 33, 38, 49, 195, 196, 197, 217, 221.

3. *Ibid.*, p. 14, 18, 25, 26, 27, 30, 33, 38, 40, 41, 43, 45, 51, 53, 58, 81, 195, 196, 203, 204, 210, 224, 226; Beauté, p. 7, 32, 74, 193, 221. — Dame et maitresse (p. 197), se dit encore parfois dans le langage familier : ce n'est guère qu'au XVIIe siècle que maîtresse désigna la femme vivant avec un homme dans un commerce de galanterie. « Maistresse a jouir », a dit toutefois Montaigne. Brantôme, citant les mots de Jehan de Saintré « sa dame et amoureuse », ajoute : « car de ce temps ce mot de maistresse ne s'usoit » (Littré).

4. *Poésies*, p. 21, 23, 26, 27, 50, 70.

5. *Ibid.*, p. 21, 39, 61, 66, 197. — Cf. les expressions dont se sert John Gower dans ses *Cinkentes balades*.

6. Eustache Deschamps, *Art de ditié* (t. VII des *Œuvres*).

7. Voir la rubrique du ms. fr. 1584, fol. CLXXVIJ v° : *Les balades où il n'a point de chant ;* voir fol. CCXLIIr° le dessin représentant l'amant écrivant à sa dame une ballade notée.

8. Nous verrons plus tard qu'on a réservé sur le ms. fr. 25458 la place pour inscrire la musique au-dessus des chansons ; elle ne fut jamais notée et reçut plus tard des inscriptions postérieures. Depuis 1450, on ne rencontre guère plus que des rondeaux. La lyrique musicale disparaissait.

9. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, p. XXVIII-LVI.



ancienne que lui, Charles d'Orléans a conservé les vagues expressions, qui se retrouvent d'ailleurs chez la plupart des poètes de son temps, le jargon amoureux, les situations convenues qui rendent si difficiles les recherches du commentateur indiscret.

De toutes les interprétations de cette énigme littéraire, la plus étrange est celle qui y découvre l'allégorie de la France[1]. Elle n'est guère moins déconcertante celle qui y voit le symbole de la vie amoureuse de Charles d'Orléans : « Beauté ce n'est pas telle femme, c'est la femme, la femme belle, la femme qu'on aime. C'est le symbole, l'allégorie de tous les cœurs féminins qui se sont donnés à lui. »[2] Or Beauté est une créature bien définie, et nous avons lu son histoire jusqu'à sa triste fin. D'ailleurs, Charles d'Orléans ne se lasse pas de célébrer sa jeunesse[3], ses beaux yeux, sa douceur[4], son chant, sa danse et son rire[5]. Comment un vague symbole aurait-il inspiré tant de traits précis, tant de passion, une douleur si vraie ?

Il y a plus. Cette dame semble bien la jeune épouse de Charles d'Orléans[6].

De qui, sinon d'elle, aurait-il pu dire aux oiseaux le jour de la Saint-Valentin qui suivit sa mort ?

Chascun de vous a per qui lui agrée
Et point n'en ay, car Mort, qui m'a trahy
A prins mon per, dont en dueil je languy
Sur le dur lit d'ennuieuse pensée[7].

1. Constant Beaufils, *Etude sur la vie de Charles d'Orléans*, 1861, in-8°.
2. Ed. Charles d'Héricault, p. XXX.
3. *Poésies*, p. 21, 195, 197, 199.
4. *Ibid.*, p. 21, 195, 197, 199.
5. *Ibid.*, p. 21, 194.
6. Je rappelle encore que cette opinion a déjà été soutenue par Champollion-Figeac.
7. *Poésies*, p. 75. Cf. la ballade *J'ay aux esches joué devant Amours* (p. 67) dont le refrain est : *Se je ne fais une dame nouvelle.*



Cette dame était sa *compagne*, comme il le déclara à la Déesse d'Amour :

C'est par la mort, qui fait a tous rudesse,
Qui m'a tollu celle que tant amoye,
En qui estoit tout l'espoir que j'avoye,
Qui me guidoit, si bien m'*accompaigna*
En son vivant que point ne me trouvoye
L'omme esgaré qui ne scet ou il va [1].

Comment ne pas voir encore une allusion à leur mariage dans cette « foi donnée », ce serment qui doit durer jusqu'à la mort [2] ?

Pourtant se souvent ne vous voy
Pensez vous plus que vostre soye
Par le serement que je vous doy...
Vous savez que je vous feis foy
Pieça de tout ce que j'avoye
Et vous laissoy, en lieu de moy,
Le gaige que plus chier amoye :
C'est mon cueur que j'ordonnoye
Pour avecques vous demourer,
A qui je suis entierement ;
Nul ne m'en pourroit destourber
Fors que la mort tant seulement...

Belle, que tant veoir vouldroye,
Je prie a Dieu que brief vous voye,
Ou s'il ne le peut accorder,
Je luy supply tres humblement
Que riens ne me vueille donner
Fors que la mort tant seulement [3].

Ces deux « mains assemblées » ne sont-ce pas là des symboles assez clairs de leur union ?

Combien que Dangier, le rebelle,
Me fait loing d'elle demourer

1. *Poésies*, p. 73. — 2. P. 25, 29. — 3. P. 25. Cf. p. 48 : *Se je ne povoye mes souhais*.



Je congnois tant de biens en elle
Que je ne pourroye penser
Que tousjours ne vueille garder
Ce que me promist sans nul sy
Faisant nos deux mains assembler
Quant me donna le don d'amy [1].

Pour Dieu gardez bien souvenir...
La maniere quoy et comment,
Ja pieça, me feistes promesse,
Quant vous retins premierement
Ma dame, ma seule maistresse...
Me deistes que sans despartir
De m'amer estiez fermée,
Tant comme j'auroye durée....
Si tiens que parler de princesse
Vient du cueur, sans decevement...
Nul remede ne scay querir
Dont ma doleur soit allegée,
Fors que souvent vous requerir
Que la foy, que m'avez donnée,
Soit par vous loyaument gardée :
Car vous congnoissez clerement
Que, par vostre commandement,
Ay despendu de ma jeunesse
Pour vous actendre seulement,
Ma dame, ma seule maistresse [2].

Comment aussi Charles d'Orléans aurait-il tant de fois invoqué la loyauté de ses sentiments, s'il n'avait été question de sa femme légitime ?

Celle que j'aime loyaument [3]...
Mais Espoir, mon bon conseillier,
M'a dit et promis seurement

1. *Poésies*, p. 41. Cf. Gower, p. 342.
2. *Ibid.*, p. 63. Cf. p. 44. Il dit à son cœur :

Bien devez prisier la journée
Que fustes sien premierement...
Car elle vous tient sa promesse.

3. *Ibid.*, p. 194.



Que Loyaulté prochainement
Fera Boneur vers moy venir [1].

Comment, dans le secret où on le tenait, une femme serait-elle demeurée en correspondance suivie avec lui, sinon par l'intermédiaire de ses propres serviteurs [2]? Quelle femme, sinon son épouse, aurait pu lui annoncer sa visite dont les résultats devaient pour lui être si importants?

C'est sa dame, très loyaument aimée,
Seule, sans per, de toutes gens louée [3]...

Dieu vueille celle nef garder
Des robeurs, escumeurs de mer,
Qui ont a Dangier alliance :
Car s'ilz povoient, par rudesse,
M'osteroient ma desirance
Et le tresor de ma liesse [4]...

Se vous m'aidiez, gente princesse,
Je crois que brief le temps viendra
Que j'auray des biens a largesse :
Car le Dieu d'Amours m'aidera [5]...

Certes moult suy tenu a elle ;
Car j'ay sceu, par loyal rapport,
Que contre Dangier, le rebelle,
Elle veult faire son effort
De tout son povoir de m'aidier [6]...

Que me savez vous dire d'elle
Dont me puisse reconforter? —
Je vous dy, sans que plus le celle,
Qu'elle vient par deça la mer...
Bien doit estre dame chérie
Qui loyaument fait son devoir [7]...

1. *Poésies*, p. 58. — 2. P. 23, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 36, 45, 48, 57. — 3. P. 34. — 4. P. 39. — 5. P. 40. — 6. P. 38. — 7. P. 43.



Comme elle tardait à venir, Charles, tout désappointé s'écriait :

Me mocquez vous joyeulx Espoir ?
Par parolles trop me menez.
Pensez vous de me decevoir ?
Chascun jour vous me promectez
Que briefment veoir me ferez
Ma dame, la gente princesse [1]...

Quelle femme aurait-il remerciée de dons reçus dans son exil ?

Mon cueur ouvrez l'uis de Pensée,
Et recevez un doulx present
Que la tres loyaument amée
Vous envoye nouvellement [2]...

Pour le don que m'avez donné,
Dont tres grant gré vous doy savoir,
J'ay congneu vostre bon vouloir
Qui vous sera bien guerdonné...

Mon cueur se tient emprisonné
Et obligé, pour dire voir,
Jusqu'à tant qu'ait fait son devoir
Vers vous et se soit raençonné [3]...

Certes, dans ce jargon de l'amour, « belle et bonne » sont de style ; mais il semble bien que ce n'est pas par hasard que le nom de Bonne [4] revient si souvent dans ses compositions amoureuses :

Belle, bonne, nompareille, plaisant [5]...
La gracieuse bonne et belle [6]...
La belle, bonne, jeune et gente [7]...

Ce n'est pas là une conjecture morale. La plus ancienne des rédactions du « Poème de la Prison » donne cette interpré-

1. *Poésies*, p. 61. — 2. P. 44. — 3. P. 208. — 4. Et aussi l'épithète de *debonnaire*. — 5. P. 14. — 6. P. 195. — 7. P. 219.



tation. On y lit dans la rubrique du manuscrit : « *Sensuit le livre que fist Monsr d'Orléans, lui estant prisonnier en Angleterre, ouquel y a dedans contenu plusieurs ballades et rondeaux envoiez a madame sa femme* »[1].

Or ce que nous savons de Bonne d'Armagnac n'infirme nullement cette manière de voir.

Et d'abord Madame Bonne d'Armagnac n'est pas morte en novembre 1415, comme l'ont répété tous les historiens[2].

Elle était née, le 19 février 1399, à Lavardens[3] ; en 1410 avait été signé le contrat de son mariage avec Charles d'Orléans[4]. Comme mademoiselle Bonne était alors âgée de onze ans et sept mois, on peut croire qu'elle demeura, quelques années encore, auprès de ses père et mère, Bernard VII, le connétable, et Bonne de Berry[5]. Puis de toutes parts on s'était armé ; le connétable avait fait sienne la querelle de son gendre d'Orléans : ainsi, jusqu'en 1414, tous deux avaient chevauché à travers la France, presque sans repos. L'année 1414 avait ramené le bonheur et la fortune

1. Bibl. de l'Arsenal, n° 2070. — Guichard aurait donc pu ne pas écrire (p. vj) que rien dans les manuscrits n'autorisait cette conjecture. Il a eu tort de dire qu'elle rendait inexplicable le tiers des poésies de Ch. d'Orléans. Dans l'exemple qu'il cite, p. 61, il est parlé du voyage que cette dame devait faire au prisonnier et Danger désigne les Anglais ; p. 27, il est question de sa visite ; l'allusion, p. 194, s'explique fort bien si l'on pense que, marié par un contrat en 1410, ce n'est guère qu'en 1414 que Charles put épouser réellement Bonne.

2. A la suite du Père Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. I, p. 208 ; t. III, p. 422. — C'est vraisemblablement une faute d'impression pour 1435 ; car l'indication de novembre est bonne (Cf. plus bas p. 254, note).

3. Bonal, *Comté et comtes de Rodez*, 1885, p. 472 [*Soc. des Sciences de l'Aveyron*].

4. Le contrat de mariage est daté de Gien, le 23 avril 1410 (Arch. nat. K. 534).

5. On voit que Hue d'Amboise, premier chambellan de Charles d'Orléans, est envoyé au mois de juin 1410 vers le comte d'Armagnac et vers sa fille que Charles nomme « tres chere et tres amée cousine » (Bibl. nat., Pièces originales, 47, Amboise, d^r 1046, n° 48 ; Cf. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 300).



au parti de Charles. Il triomphait des excès des bouchers ; il se montrait, non plus vêtu de noir, mais en de somptueuses robes lamées d'argent. L'une d'elles était brodée de perles suivant le dit de la chanson : *Madame je suis plus joyeulx*[1]. Sans doute « Madame » désignait ici Bonne d'Armagnac, qui venait d'avoir quinze ans, et dont le mariage, ajourné, pouvait être consommé :

Quelque chose que je die
D'Amour ne de son povoir
Toutes foiz, pour dire voir,
J'ay une dame choisie
La mieux en biens accomplie
Que l'on puist jamais veoir...
Mais a elle ne puis mie
Parler, selon mon vouloir,
Combien que sans decevoir
Je suis sien toute sa vie[2]

Que Charles d'Orléans, qui avait vingt ans, l'aimât de toute son âme, c'est ce que chacun comprendra si l'on pense à sa beauté[3], à sa grâce[4] et à sa jeunesse[5] ; qu'elle était l'école de toute courtoisie, chantant et dansant si gracieusement :

C'est Paradis que de sa compagnie[6]

En ce temps-là ce n'étaient que cortèges, momeries[7] et saluts au Printemps[8]. Un an plus tard, dans les champs d'Azincourt, sous les morts que l'on déchaussait, on retrouvait Charles d'Orléans :

Ma dame vous povez savoir
Les biens qu'ay euz a vous servir :
Car par ma foy, pour dire voir,
Oncques je n'y peuz acquerir

1. De Laborde, t. III, n° 6241. — 2. *Poésies*, p. 194. — 3. P. 14, 15, 16, 18, 21, 195. — 4. P. 17. — 5. P. 21, 195, 197, 199. — 6. P. 22, 194, 195. — 7. P. 143. — 8. P. 144.



Tant seulement ung doulx plaisir
Que, sitost que je le tenoye,
Dangier le me venoit tollir
Ce peu de plaisir que j'avoye [1].

Que devint Bonne [2] et ses jeunes amours ?

Elle se retira, comme il convient à une dame dont le mari est prisonnier, auprès de sa mère Bonne de Berry, devenue veuve au mois de juin 1418, et qui, en Armagnac, menait sainte et religieuse vie. Ainsi Madame d'Orléans se trouve nommée dans le privilège que l'anti-pape Benoît XIII, retiré sur son rocher de Peñisola, avait accordé à tous les membres de sa famille, le 27 octobre 1418 : elle pouvait avoir un autel portatif et recevoir de son confesseur rémission de tous ses péchés à l'article de la mort [3]. A Rodez on la retrouve marraine de la petite cloche de Saint-Amans [4].

Le couvent des Cordeliers de Rodez [5], parfois aussi l'Evêché [6], furent la résidence de la famille d'Armagnac ; mais il est plus probable que Bonne suivait sa mère dans ses diverses résidences. Ainsi, le 31 août 1420, Madame d'Orléans entrait de nouveau à Rodez. A Gages on lui fit présent d'un quintal de fromage et de 200 livres. Madame d'Orléans, que l'on nommait aussi madame d'Armagnac la jeune pour la distinguer de sa mère Bonne, s'arrêta au faubourg Saint-Cyrice, où elle s'habilla, dans la maison de Riota, parée à cette occasion de feuillages ; quant à la rue de l'Auvergne, elle était tendue de draps. A Sainte-Radegonde, les consuls

1. *Poésies*, p. 27. Cf. p. 213.

2. 21 février 1416, Philippot de Berlite, chancelier du duc d'Orléans, donne quittance à P. Renier, trésorier, de 21 l. délivrées par ledit chancelier pour l'achat d'une coupe, garnie d'argent, destinée à la duchesse (Bibl. Nat., P. o., 299, Berlite, 2.)

3. Ch. Samaran, *La maison d'Armagnac*, p. 51.

4. Le 17 décembre (Arch. com. de Rodez, Bourg, CC. 131, fol. 34 v°).

5. Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 44, n° 2.

6. Arch. com. de Rodez, Cité CC. 230.



allèrent lui faire la révérence : ainsi Madame d'Orléans entra à Rodez portée à dos d'homme. Là on lui remit aussi le Pétrarque qu'elle avait oublié à Castelnau-de-Montmirail et que R. Valeta, roulier, avait été chercher avec quatre bêtes de somme [1].

Jean IV d'Armagnac, son frère, faisait rembourser à Jehan Fabre, maître en théologie et son confesseur, la somme de 18 écus d'or qu'il avait baillés à « sa très chère et très aimée sœur la duchesse d'Orléans », le 6 septembre 1425 [2]; le 19 septembre de la même année, il faisait payer à frère Duran de Boscaman, dominicain du couvent d'Auvillars, un beau Bréviaire de l'ordre des Prêcheurs, qu'il donnait à la duchesse d'Orléans [3]; le 13 janvier 1426 il remboursait encore à Jehan Fabre les 30 sous que sa sœur avait employés en aumônes [4]. Le 18 septembre 1430, Madame Bonne de Berry, sa mère, testa à Carlat [5]: à sa fille bien-aimée et très chère, la duchesse d'Orléans, elle laissait un reliquaire d'or de l'Apparition de Notre-Seigneur, enrichi de pierres précieuses, le roman dit *Le Pélerin* et 8.000 francs d'or que devait payer son frère, Jean, sur le compte de sa dot.

Voilà le peu que les documents nous apprennent sur Madame d'Orléans : on n'aura guère de peine à la juger aumônière, pieuse et lettrée.

Quant à Charles d'Orléans, nous savons qu'après sa prise il demeura en rapports avec la famille d'Armagnac [6] dont le

1. Arch. com. de Rodez, Cité CC. 238, f. 20 v°.
2. Arch. du Tarn-et-Garonne, A 44, fol. 41 r°.
3. Arch. du Tarn-et-Garonne, A 44, fol. 50 v°.
4. Arch. du Tarn-et-Garonne, A. 44, fol. 137 v°.
5. Arch. nat., P 1363², cote 1253 ; analyse dans Lecoy de la Marche, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, t. II, p. 243.
6. Mandement du conseil de Ch. d'Orléans de payer à Jean Chomery, son secrétaire, 12 l. pour un voyage de Paris à Honfleur vers le comte d'Armagnac, du 13 au 21 juin 1416 (Bibl. nat., Pièces orig., 759, n°s 33, 35).



chef, en 1418, avait trouvé si cruellement la mort en maintenant sa querelle. On voit par exemple que Charles d'Orléans, dans la lettre secrète qu'il écrivit en 1422 à son chancelier, accusait réception des 400 écus d'or venus d'Armagnac [1]. Il s'agit là, bien vraisemblablement, de la dot de sa femme [2], acquittée si lentement [3]. Pour la payer le duc Jean avait dû engager, au Puy, à Hue de Saint-Mars, chambellan du duc d'Orléans, une croix dorée garnie de pierres précieuses, de « grande estimation et valeur », que l'on conservait à Castelnau-de-Montmirail [4]. Le 12 avril 1426, Charles d'Orléans donnait procuration à son chambellan pour toucher les deniers de la comtesse d'Armagnac, suivant son contrat de mariage [5]. Cette année-là, il fut encore question dans les Etats tenus à Rodez de contribuer à la rançon de Charles d'Orléans [6]. En 1430, faisant son testament, Bonne de Berry recommandait spécialement de faire payer la dette du prisonnier, en si grand besoin d'argent [7].

1. « Item j'ay receu les quatre cens escus d'or venus d'Armagnac » (ms. fr., n. acq., 20810).

2. Le contrat du 18 avril 1410 prévoyait une dot de 100.000 francs, soit 30.000 payables à la fin de l'année et le surplus par annuités de 10.000 francs (Arch. nat., K. 534, n° 20).

3. Note de M. Paul Durrieu (Coll. de Bastard, p. 140).

4. Ch. Samaran, *La croix précieuse du comte d'Armagnac conservée à Castelnau-de-Montmirail* (Tarn), dans la *Revue de Gascogne*, 1901 [p. 15-16 du tirage à part]; Collection Doat, 215, f. 25.

5. Arch. nat., K. 534 : « la somme en quoy lesdits contesse et conte sont tenuz envers nous par le traittié du mariage de nous et de nostre tres chiere et très amée compaigne Bonne d'Armagnac » — Le 18 mars 1427 Hue de Saint-Mars était de nouveau envoyé comme procureur de Charles d'Orléans, car rien n'avait été payé (Bibl. nat., Coll. Doat, 215, f. 25).

6. Arch. com. de Rodez, Bourg, BB., fol. 119 v° (Délibération du 3 septembre 1426).

7. Ce n'est pas seulement dans le legs à Bonne d'Armagnac que cette dot est visée ; elle fait l'objet d'une recommandation spéciale à son fils Jean : « Item volumus et ordinamus quod prenominatus carissimus filius noster, Johannes Armaniaci, debeat et teneatur de et pro hiis in quibus, ut superius est expressum,



Madame Bonne de Berry mourut à Carlat, le 30 décembre 1435, dans une opinion de sainteté[1]. Comme l'hiver avait été doux et que les chemins demeuraient praticables, on porta, jusqu'à Rodez, son corps revêtu de l'habit et ceint de la corde de saint François, au milieu d'un grand concours de peuple; le jour de l'Epiphanie l'évêque Guillaume dit l'office et célébra cette « femme forte »[2].

Sa fille, Madame d'Orléans, dut la précéder de bien près[3].

Mais ce que les documents ne nous disent pas, les poésies de Charles d'Orléans nous l'apprennent sans doute.

N'est-ce pas là :

> La vraie histoire de douleur,
> De larmes toute enluminée[4] ?

racione et ad causam dicte dotis nostre solvere et satisfacere prenominate carissime filie nostre Bonne de Armaniaco, ducisse Aurelianensi, dictos occies mille francos auri » (Arch. nat., P. 1363², cote 1253).

1. Bonal, *Comté et comtes de Rodez*, p. 555-556. — Avait-elle fait un second testament en 1434? C'est ce qu'indiquerait un inventaire des titres de la maison d'Armagnac apportés à la chambre des comptes d'Alençon au XVIe siècle (Bibl. nat., ms. fr. 16837). Voir de Dienne, *Etude sur la Vicomté de Carlat*, doc. CCXII.

2. Arch. com. de Rodez, Cité CC. 247; Bourg, BB. 5 fol. 158 v°, CC. 133, fol. 43; Bibl. nat., Coll. Doat, 133, fol. 249. — Saige et de Dienne, *Etude historique sur la vicomté de Carlat* (t. II des *Documents historiques de Monaco*), p. CCXLIX.

3. Elle vivait encore en 1430 (Arch. nat., P. 1363², cote 1253): mais il faut qu'elle soit morte avant le 16 novembre 1435, car on cherchait alors à marier Charles d'Orléans avec Marguerite, veuve du roi de Sicile et fille du duc de Savoie (Arch. di Stato, à Turin, Negoziazioni colla Francia, mazzo d'addizione, 1436). — Le contrat de 1410 prévoyait qu'au cas où Bonne mourrait avant son époux, sans laisser d'enfants, ladite somme de 100.000 francs, ou ce qui en aurait été payé, reviendrait au comte d'Armagnac (Arch. nat., K. 534, n° 20); or en 1437 on voit Charles d'Orléans donner des instructions à Jean le Fuzelier pour porter ses lettres au comte d'Armagnac concernant le Périgord qu'il lui avait donné en payement (British Museum, add. ch. 4105 et Arch. mun. de Rodez, Bourg, BB 5, fol. 167). — En 1436, le 19 mai, des lettres de sauf-conduit avaient été délivrées à des personnes envoyées par le comte d'Armagnac (*44 Report of Deputy Keeper*).

4. *Poésies*, p. 282. Cf. p. 28, 31.



CHAPITRE XI

LA DÉLIVRANCE

Les Pères du Concile de Bâle, les instances du duc de Savoie avaient déterminé la réunion d'un congrès international chargé d'amener un rapprochement entre la France et l'Angleterre : il devait s'ouvrir à Arras au mois de juillet 1435.

Le 16 mai une ambassade bourguignonne était passée en Angleterre pour insister sur la nécessité impérieuse de la paix générale (nécessité que les Anglais sentaient parfaitement d'ailleurs), pour demander de faire venir en France le duc d'Orléans dont on attendait beaucoup à ce sujet [1]. C'était là aussi la pensée de Jean IV, comte d'Armagnac, qui déclarait alors vouloir « s'entendre au fait de Monseigneur d'Orléans, et surtout à sa délivrance, comme à son propre fait » [2]; c'était encore le vœu du Bâtard qui mettait si justement son espoir en la médiation du duc de Savoie [3].

Dès le 20 juin le conseil de Henry VI désignait les plénipotentiaires investis de la mission de traiter la paix [4]. Parmi eux se trouvait Suffolk, garde du duc d'Orléans : Suffolk

1. Collection de Bourgogne, 99, p. 422-428; De Beaucourt, t. II, p. 520.

2. Arch. dép. du Tarn-et-Garonne, A 43. (Lettre publiée par Ch. Samaran, *Maison d'Armagnac*, p. 76, 370-376.)

3. Turin, Arch. di stato. Negoz. colla Francia. Mazzo d'addizione, 1436.

4. Rymer, t. X, p. 611, 613.

qui avait reçu l'ambassade bourguignonne en 1433, et qu'un chroniqueur a dépeint comme un « second roi, menant Français et Anglais à deux mains en couple »[1].

Ainsi Charles d'Orléans était passé à Calais en 1435 ; Richemont envoyait vers lui Henri de Villeblanche et Raoul Gruel, afin de connaître ses intentions ; Bourbon lui adressait Robinet d'Etampes : et Charles les avait chargés de rapporter à leurs maîtres « qu'ils fissent la paix sans y faire nulle difficulté »[2].

Les difficultés naquirent du côté des Anglais. Malgré que le cardinal eût avancé jusqu'à 10.000 marcs pour aller au congrès[3], ils déclaraient maintenant vouloir seulement une trêve et non pas la paix, soutenant les vieilles prétentions de Henry V relatives à la couronne de France. Aux réclamations des Français sur le fait de la libération du duc d'Orléans, ils répondaient d'abord n'avoir pas de pouvoir à ce sujet (17 août) ; puis, à l'heure des offres définitives, ils s'en remettaient aux cardinaux pour la fixation de sa rançon (28 août). Le 31 août les Anglais donnaient leur réponse à l'ultimatum des Français. Ils n'entendaient renoncer ni à la souveraineté sur les terres qu'ils conservaient en France, ni, pour leur roi, au titre et aux armes de France. Ils se retirèrent donc ayant exprimé leur reconnaissance pour les bons offices des cardinaux[4]. Le bruit de la rupture circu-

1. Chastellain, t. VII, p. 88. Cf. la lettre du Bâtard au président Louvet où il est dit ayant « tout povoir en ce qui touche le fait de mondit seigneur » (Turin, Arch. di Stato. Negoz. colla Francia).

2. Gruel, p. 103.

3. French rolls, 13 Henry VI. m. 8 (16 juin) ; le 28, Guillaume Le Bourgeois était autorisé à aller vers Charles d'Orléans et lui apportait de l'argent, des lettres, livres et papier. (*Ibid.*, m. 8.)

4. Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. I, p. 56, 58-60 ; De Beaucourt, t. II, p. 528-531.



lait le 29 août[1]. Charles d'Orléans, qui était à Calais le 2 septembre[2], dut l'apprendre bientôt. Et l'on peut croire qu'il en fut réellement peiné. Une grande chance de se délivrer lui échappait encore une fois. Maintenant il rentrait à Londres avec les plénipotentiaires anglais.

L'assemblée ayant ainsi échoué sur la question de la paix générale, sur celle de la paix particulière, d'habiles théologiens surent vaincre les scrupules du duc de Bourgogne. Il y avait seize ans que Jean, son père, avait trouvé la mort à Montereau ; la paix pouvait bien être conclue : *unde mors orietur inde vita resurgeret*. Le 20 septembre, le roi de France et Philippe de Bourgogne se mettaient d'accord[3].

On assure que le Bâtard ne fut pas trop content de cette paix. Quand il voyait le roi de France s'engager à fonder des messes de requiem pour le meurtre de 1419, il songeait toujours à celui de 1407 demeuré, dans sa pensée, mal vengé. Le 11 décembre 1435, après la messe du Saint-Esprit chantée dans l'église Saint-Martin de Tours, devait avoir lieu la cérémonie de la prestation du serment au traité. Regnault de Chartres, chancelier de France, qui, après tant de travaux, voyait son grand projet réalisé, prit la parole et fit l'historique de la paix. Charles VII la jura ensuite sur l'Evangile et chacun leva la main aux cris de : Noël[4] ! Mais le Bâtard réserva son serment, attendant, disait-il, l'assentiment de ses frères prisonniers.

C'est que la paix bourguignonne ne parut pas d'abord

1. De Beaucourt, t. II, p. 538.

2. Turin, Arch. di Stato. Negoz. colla Francia (Lettre de Charles d'Orléans au président Louvet).

3. De Beaucourt, t. II, p. 541-542, 545.

4. *Ibid.*, t. III, p. 72.

servir la cause des frères d'Orléans : elle exaspéra en Angleterre le sentiment populaire contre les Français [1]. Quand Toison d'or, héraut de Bourgogne, s'en fut à Londres, pour exposer au roi Henry ce qui avait été conclu à Arras, il dut s'enfermer dans la boutique d'un savetier ; on l'accabla d'insultes et peu s'en fallut qu'il n'allât au fond de la Tamise. Le chancelier d'Angleterre dénonça au parlement la félonie du duc de Bourgogne. Le duc de Bedford, si habile à temporiser, n'était plus. Gloucester, délivré de la contrainte dans laquelle il avait été tenu par le défunt régent, jurait de tirer vengeance du rebelle. Il n'était fils de bonne mère qui ne maudît le duc Philippe : la populace se ruait sur les boutiques des commerçants bourguignons établis à Londres [2].

Quant au conseil, il délibéra de poursuivre la guerre (décembre 1435) et, à l'ouverture du parlement, les communes votèrent rapidement des subsides [3]. La garnison de Calais reçut l'ordre d'attaquer les Bourguignons d'Ardres ; les navires flamands furent saisis sur les côtes d'Angleterre.

Le 9 juillet 1436, 30.000 hommes des milices de Flandres tournaient autour de Calais. La place était imprenable, ravitaillée par terre et par mer. Les Flamands essayèrent en vain de boucher le port : leur grosse armée, comme toujours, fondit sous les défections. Ainsi Philippe le Bon dut suivre la retraite de ses milices, abandonnant tentes et canons. Et quand Gloucester, qui l'avait défié, aborda à Calais, le siège était levé. Le Protecteur ravagea et brûla le pays, jusqu'à Saint-Omer. Mais lui aussi devait bientôt battre en retraite

1. Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. II, part. I, p. VII.
2. Monstrelet, t. V, p. 192 ; De Beaucourt, t. III, p. 74, 77.
3. Stevenson, *op. cit.*

sur Calais, ses troupes n'étant enrôlées que pour un mois de service[1] (24 août).

Il fallut donc en venir à la paix puisqu'on ne pouvait soutenir la guerre.

Ainsi l'estima Hugues de Lannoy, le négociateur bourguignon. — Le roi Charles de France ne gouverne pas mais est gouverné; son royaume est pauvre, les capitaines ne lui obéissent pas. Les gens d'églises, les bonnes villes ne désirent que la paix. Le roi anglais est trop jeune pour conduire les affaires; son argent, dévoré pour vingt ans par la guerre. La chevalerie et les soldats en sont las; ils contiennent à grand' peine les rebelles d'Ecosse et d'Irlande.

Comme il faut endurer ce qu'on ne saurait empêcher, c'est donc votre avantage, à vous, Anglais, de faire la paix.

1. Monseigneur de Bar (le roi René), frère de la reine de France et de Charles d'Anjou, est notre prisonnier : rendons-le à la liberté et nous nous assurerons des protections puissantes.

2. Quittons au roi de France l'engagement des 400.000 écus au sujet du comté de Ponthieu, d'Amiens et des villes de la Somme; le roi de France cédera alors vraisemblablement la Normandie au roi d'Angleterre.

3. Monseigneur d'Orléans est prisonnier en Angleterre. Depuis longtemps il cherche et poursuit sa délivrance, qui ne peut venir que par la paix entre les deux royaumes. Le Bâtard d'Orléans, les serviteurs et les amis des d'Orléans, sauront bien contraindre le roi Charles à la paix générale. De leur côté les Anglais pourraient élargir le duc qui, avec le concours du roi et des seigneurs de France, en témoignage de sa reconnaissance, saura bien avancer la paix finale. Le

1. J. Waurin, éd. Hardy, p. 200-205; *Politicals Poems*, 122; K.-H. Vickers, *Humfrey, duke of Gloucester*, London, 1907, p. 249-254.



duc de Bourgogne en tirerait même un avantage particulier en s'assurant sa reconnaissance [1].

Quant aux Anglais, toujours furieux de la conclusion du traité d'Arras, eux aussi, se tournaient vers Charles d'Orléans. On lui montra des documents prouvant comment les ducs de Bourgogne, le père comme le fils, avaient toujours empêché sa délivrance et celle de son frère. Le roi Henry consentirait seulement à le mettre en liberté si Charles prenait l'engagement formel de poursuivre sa guerre contre le duc de Bourgogne [2]. Et Charles de répondre « qu'il ferait pour sa délivrance toutes choses que faire pourrait, qui ne fussent contre son honneur. Et que quand il plairait au roi lui faire dire particulièrement sa volonté, il en répondrait tant que le roi en devrait être content. »

Mais Charles d'Orléans n'était pas dupe de cette manœuvre. Il demandait au contraire à ses amis d'observer la paix du roi de France et du duc de Bourgogne. « Semble que par ce moyen attend sa délivrance », dit la correspondance secrète [3]. Ce qui était sage.

Bien plus Charles d'Orléans cherchait à entrer dans l'alliance du pacifique Amédée VIII, duc de Savoie, l'allié et l'ami du duc de Bourgogne, qui avait si fort travaillé à la réunion du congrès d'Arras.

C'était un saint homme de duc qui avait épousé Marie, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, dont il avait eu trois enfants : Louis ; Marie, femme de Filippo Maria Visconti, duc de Milan ; Marguerite, mariée à Louis III d'Anjou, mort à Cosenza le 15 novembre 1434 [4].

1. 10 septembre 1436. (Bibl. nat., ms. fr. 1278, fol. 34 ; De Beaucourt, t. III, p. 82-83).
2. Exposé de Louvet. Turin, Arch. di stato. Negoz. colla Francia.
3. *Ibid.*
4 *L'art de vérifier les dates*, t. III, p. 622, 841.



Le Bâtard d'Orléans était alors en correspondance avec cet homme habile et riche, Louvet, le président de Provence. Il se disait sûr de « faire une fin » de la délivrance de son frère par la médiation du duc de Savoie [1]. Charles correspondait oralement, par son héraut, Orléans, avec le président ; il lui exprimait toute sa reconnaissance pour les bons offices du Savoyard, le chargeait d'intervenir auprès de son gendre, le duc de Milan (le *marchand* en langage convenu), qui lui devait de l'argent. Il savait encore l'arrivée d'un « corsier de Naples », c'est-à-dire de la veuve de Louis III d'Anjou.

Or le président Louvet, à qui l'on demandait aussi de l'argent, faisait savoir qu'il avait songé à marier le comte d'Angoulême avec la fille d'Amédée : Charles d'Orléans engagerait Asti au duc de Savoie. Mais bientôt Charles faisait connaître au président que, « toutes choses considérées », il était « déliberé de vouloir entendre audit mariage pour sa propre personne », et non plus pour celle de son frère. Ce que Monseigneur de Savoie concédait volontiers pour le bien de la paix. Car Louvet le savait : « le royaume ne sera jamais bien paisible si le débat d'Orléans n'est apaisé » [2].

Ce n'est pas Charles qui aurait détruit une aussi belle négociation que celle que le président Louvet menait de son Avignon.

A la fin du mois de novembre 1436, Hue de Saint-Mars annonçait, au nom de son maître, que le roi d'Angleterre « sera content que Monseigneur d'Orléans traite la paix des royaumes de France et d'Angleterre ; il condescendra à paix raisonnable par son moyen plus que par nul autre ; et, en icelle faisant et accomplissant, n'a nulle doute en

1. Turin, Arch. di Stato. Negoz. colla Francia, 16 novembre 1435.
2. *Ibid.*



sa délivrance » ; mais aussi le roi d'Angleterre lui demandait toujours de courir sus au duc de Bourgogne.

C'était là le dernier moyen qu'aurait choisi Charles ; mais il l'acceptait tout de même, plutôt que de « demeurer toujours prisonnier, sans nul espoir »[1].

Il faut aussi penser qu'en ce temps-là Charles d'Orléans ne demeurait plus en la garde du bon Suffolk ; il était entre les mains de Reynold Cobham, chevalier, qui l'avait pris aux mêmes conditions que son prédécesseur[2]. Ainsi il subissait, sans aucun doute, le contre-coup d'un changement politique dans les affaires intérieures de l'Angleterre.

Reynold était en effet le père de cette belle dame Eleanor, de la suite de Jacqueline de Hainaut, dont le passionné Gloucester avait fait sa maîtresse, et qu'il avait épousée l'an 1420. On la disait très belle femme, ambitieuse, dominant si complètement Gloucester de ses charmes que le populaire estimait qu'elle usait de breuvages et de sorcellerie pour se faire aimer. Ainsi Eleanor, de petite naissance, était devenue la première dame du royaume ; elle recevait les robes de la Jarretière, visait les pétitions des solliciteurs ; le pape avait reconnu sa position ; le monastère de Saint-Alban l'avait admise dans sa confrérie ; et le roi lui-même n'aurait eu garde de l'oublier dans ses cadeaux du jour de l'an[3].

Quant à Reynold Cobham de Sterborough en Kent, on le nommait communément lord Cobham parce que son grand-père et son père avaient été appelés au Parlement, bien que lui-même ne le fût pas. Il avait servi dans la rete-

1. Turin, Arch. di Stato (nov. 1436).

2. Requête du 9 novembre dans Rymer, t. X, p. 658 ; Turner's, *History of England*, cité par Napier, *op. cit.*, p. 58.

3. K.-H. Vickers, *op. cit.*, p. 165, 205, 248, 271, 278.



nue de Gloucester en 1417, l'avait suivi dans le Cotentin : il n'était que l'homme de Humfrey [1] et Humfrey était alors l'homme du siège de Calais, de la guerre, et d'Eleanor.

Mais en dépit de Gloucester, en dépit de ce que Charles d'Orléans pouvait penser à ce sujet, la situation était de jour en jour plus favorable au prisonnier par suite des progrès de Charles VII dans la conquête de son propre royaume.

Paris s'était rendu au roi [2]; le Parlement, la Chambre des comptes, l'Université y avaient été rétablis. Si les Anglais occupaient encore une partie de la France, la sécurité était rendue aux partisans de sa cause [3]. Par contre les Anglais rencontraient alors de graves insurrections populaires, jusqu'en Normandie, province qu'ils avaient doucement traitée. Ils durent les réprimer avec cruauté, ce qui ne fit que surexciter le sentiment national contre l'étranger. Leurs troupes s'embarquaient difficilement : pour subvenir au trésor épuisé le roi Henry devait engager les joyaux de la couronne [4].

Il semble, malgré tout, qu'en ce temps-là l'étroite surveillance dont Charles d'Orléans était demeuré l'objet se fût relâchée. A Londres, le 14 mars 1436, il signait et donnait l'ordre à son chancelier de faire délivrer des lettres gracieuses à diverses personnes : Coppin Vendrol, son palefrenier, obtenait l'office de garde des étangs de Château-Renard, vacant par la mort de feu Guillaume Moreau ; une gratification était accordée à Etienne Munet, de 10 l. t., sur le grenier à sel de Blois; Hans de Cologne obtenait une retenue de valet de

1. K.-H. Vickers, *op. cit.*, p. 165.
2. 13 avril 1436.
3. L'abbé de Saint-Laumer fait construire une boucherie au bourg de Foix, hors de la porte Saint-Lubin, à Blois (Bibliothèque de Blois, Coll. Joursanvault, n° 1253) ; en 1438 Saveuses projette de construire des maisons en bois. (*Ibid.*, n° 1273).
4. Stevenson, *Wars of the English in France.*



garde-robe en son hôtel [1]. Nous conservons encore une des requêtes que lui apporta à Londres Jehan Hardouin, son serviteur. Le commis à la recette d'Orléans y réclamait ses gages; la veuve de Huguet Mormet, valet de chambre, sollicitait d'être exemptée de 100 sous de rente sur une maison ; Jaquet Rocheron était agréé comme chapelain et confesseur; l'un de ses officiers demandait une prébende pour son neveu; un autre, une charge pour son fils; c'est aussi un fait que les portiers du château de Blois réclamaient le payement de leurs gages. Et Charles, bien empêché de satisfaire tout ce monde, écrivait de sa belle et lente écriture sur le texte de la requête : « *Soit fait par l'avis de nostre conseil* ». [2]

Enfin le pape, le concile de Bâle, le comte d'Armagnac [3], faisaient auprès du roi anglais des démarches pressantes en faveur de la paix. Le roi de Portugal, l'Empereur s'interposaient. Le duc de Bretagne, sur les instances du Bâtard, entrait en négociations avec Suffolk et le conseil d'Angleterre [4]. Tant de démarches devaient bien avoir, à la longue, un heureux résultat pour le prisonnier : le gouvernement anglais consentit, en principe, à ce que le duc d'Orléans fût transporté en Normandie, ou sur les frontières de Bretagne, pour traiter de la paix.

Le 29 avril 1437 le roi anglais accorda un sauf-conduit à Jean de Saveuses, à Guillaume le Clerc, prêtre, et à d'autres. « attendu, disait-il, que notre très saint maître, le pape Eugène, et le concile de Bâle, dans leurs lettres reçues récemment, nous

1. British Museum, add. ch. 6331.

2. Londres, avril 1437. (Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, n° 543. Cf. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, album, pl. IV.)

3. Sauf-conduit du 19 mai 1436, daus Rymer, t. X, p. 641.

4. 1437, janvier (De Beaucourt, t. III, p. 91). — Le 2 avril 1437, Charles donnait pouvoir au Bâtard d'engager ses terres jusqu'à 2.000 écus (Arch. Nat., K. 535, n° 27, fol. 4 ; K. 64, n° 37[14]).



ont insisté et exhorté ... à nous occuper d'un traité de paix »[1].

Au mois de mai 1437 le Bâtard se rendait en Bretagne, où le duc annonçait que l'argent serait prêt au moment fixé[2]. Le Bâtard envoyait à son frère message sur message[3] : il communiquait avec Suffolk et le conseil anglais ; il traitait avec Jean de Luxembourg de la vente du Porcien et de Coucy[4] ; il entrait en rapports avec le comte d'Armagnac, et cherchait à lui vendre le Périgord[5]. Le 11 juillet, de Westminster, Henry VI faisait connaître sa décision au sujet de la délivrance des prisonniers. Il disait comment le pape Eugène l'avait exhorté et prié de consentir à la paix des deux royaumes ; qu'à cette cause des commissaires avaient été assemblés deçà la mer ; que Monseigneur d'Orléans, désirant s'y entremettre à son pouvoir, lui avait requis licence de le laisser venir, sûrement accompagné, en Normandie, pour se trouver à cette convention. Enfin il donnait permission à ce seigneur de faire le voyage si, pendant le temps convenu, il faisait bailler pour son passage et sûreté de sa personne la somme nécessaire[6].

Le 16 juillet 1437 Henry VI donnait l'ordre à son chancelier en France de délivrer les sauf-conduits pour les conseillers du duc d'Orléans. Le 31, il assurait le pape de ses dispositions favorables à la paix[7] ; et déjà Charles annonçait en France son retour[8]. Jean de Saveuses et Jean le Fuzelier

1. Rymer, t. X, p. 663-665. — Sauf-conduit à Jean de Saveuses et à douze autres personnes pour venir à Londres en mai (French Rolls, 15 Henry VI, m. 4).

2. De Beaucourt, t. III, p. 92. — Promesse du Bâtard de payer à Charles d'Anjou 4000 sous d'or (Arch. nat., K. 64, n° 37[16]).

3. British Museum, add. ch. 3798.

4. British Museum, add. ch. 4419, 4420, 3820, 441., 4412.

5. British Museum. add. ch. 3818, 4405.

6. Arch. nat., K. 67, n° 37[15] (analyse dans K. 535, n° 27, fol. 11 v°).

7. Bibl. Nat., Bréquigny, 82, fol. 17.

8. British Museum, add. ch. 3818, 3796, 3795, 3821.

allaient conférer à Rouen avec le conseil anglais au sujet de la date du retour de leur maître [1].

Le 28 octobre 1437 un conseil devait être tenu à Skene devant le roi. Charles d'Orléans y fut conduit, de Londres, par son garde Reynold Cobham : on devait y agiter la question de la paix, savoir si le chancelier en France était disposé à prendre à sa charge la solde de certains hommes d'armes et archers qui l'accompagneraient à Cherbourg [2]. Le 16 novembre, le roi prenait sous sa protection Jean Chardon et Jean le Gantier qui se rendaient hors du royaume d'Angleterre vers les gens du conseil du « cousin du roi ». Ainsi nommait-on Charles d'Orléans [3].

Au mois de janvier de l'année suivante, plus que jamais, on se préoccupait d'arriver à la paix générale ; plutôt que de rompre la convention, le roi anglais se montrait même disposé à avancer l'argent nécessaire pour le passage du duc, « le plus tôt, le mieux » [4]. Le 17 mars 1438 de nouveaux pouvoirs furent donnés pour traiter sur les bases arrêtées avec le duc d'Orléans : les ambassadeurs arrivèrent à Vannes vers le milieu de mai [5]. La conférence s'ouvrit et, le 30 mai, en présence du Bâtard et des ambassadeurs anglais, le duc de Bretagne se déclara médiateur avec le duc d'Orléans [6]. Cet acte fut porté aussitôt à Westminster : le traité avec Charles

1. British Museum, add. ch. 3821, 3826, 4410.

2. *Proceedings*, t. V, p. 67.

3. Rymer, t. X, p. 679.

4. 16 janvier. *Proceedings*, t. V, p. 85 ; De Beaucourt, t. III, p. 92.

5. Le 16 mai, un sauf-conduit était délivré à Jean de Saveuses pour s'entretenir avec le duc d'Orléans « qui doit être ici demain » (*Proceedings*, t. V, p. 101). Monseigneur de Suffolk recevait quatre lettres de France par Jean de Saveuses. (*Ibid.*)

6. Rymer, t. X, p. 707 ; lettre de Henry VI du 3 mai (fr. 20904, p. 63) ; De Beaucourt, t. III, p. 93. — Pour ses dépenses à Calais, avec les ambassadeurs du roi, le Bâtard reçut, entre autres, 120 l. t. sur le grenier à sel d'Epernay (British Mus., add. ch. 15261).



d'Orléans, que le roi anglais nommait son cousin, fut confirmé le 17 juillet [1].

On y rappelait d'abord que si la convention faite précédemment sous les auspices du duc de Bretagne n'avait pas eu d'effet, la faute en était au duc d'Orléans : « Pour laquelle cause est venu par devers nous notre dit cousin d'Orléans, en sa personne, et connaissant clairement que par lui ou ses gens a tenu, et non par nous, qu'il ne fût passé en Normandie dans le temps limité et préfix audit appointement, nous a très instamment prié et requis que, pour révérence de Nostre Seigneur et entendre audit bien de paix, nous lui veuillions proroger son dit appointement. » Ce que le roi Henry faisait aux conditions suivantes : le duc payera 36.000 saluts d'or, dont 14.000 le 1er octobre prochain, en or, argent, joyaux : sous cette garantie il passera en Normandie [2].

La veille, de Londres, Charles avait fait savoir à ses officiers qu'il leur retenait leur pension pendant un an [3]; il disait de même aux gens d'église du duché d'Orléans son « bon espoir d'estre brief en France... du gré et plaisir des deux roys » pour travailler à la paix, « laquelle desirons sur toutes riens pour le bien et ressource de sainte Eglise et de toute chrestienté, union et bon accord des dits seigneurs et de leurs dits royaumes, et en faveur de toute la chose publique, par laquelle bonne paix faisant, se pourra ensuir, comme espérons en Dieu, nostre totale délivrance. » Le duc les engageait aussi à participer aux frais de son voyage [4].

Le 28, des pouvoirs étaient donnés aux conseillers anglais pour conclure la trêve avec la France et le dauphin. Une

1. Rymer, t. X, p. 707-708.
2. *Ibid.*, t. X, p. 707.
3. Arch. nat., K. 64, n° 25.
4. *Ibid.*, n° 26.

fois de plus le roi Henry affirmait le respect qu'il avait envers Dieu, le désir, en lui d'ailleurs si véritable, d'éviter l'effusion du sang humain.

Quant au roi Charles VII il ne paraissait pas disposé à aller si vite. Il voulait d'abord envoyer au duc d'Orléans des ambassadeurs et connaître leur réponse [1].

La duchesse de Bourgogne, Isabelle Portugal, de la maison de Lancastre par sa mère Philippe, sœur de Henry IV, venue à Saint-Omer pour négocier la reprise des relations commerciales entre la Flandre et l'Angleterre, allait faire entrer la question de la délivrance du duc d'Orléans dans une phase nouvelle [2].

A la fin de janvier 1439, le cardinal Beaufort, l'archevêque d'York et les conseillers de Henry VI avaient accepté de se rendre à Calais, où une première conférence se tint entre cette ville et Gravelines. On y décida que, dans le courant de l'année, on se réunirait, soit à Cherbourg soit à Calais, et que Charles d'Orléans serait présent [3]. Le 4 mars 1439 le roi Henry avait fait choix de Calais : mais si l'adversaire choisissait Cherbourg, il en serait de même [4]. Des sauf-conduits étaient accordés aux amis et serviteurs de Charles d'Orléans [5], ainsi qu'aux ambassadeurs du duc de Bretagne [6]. Le 8 mars, de Londres, Charles d'Orléans donnait l'ordre à son chancelier de faire expédier des lettres en faveur de vingt-cinq personnes autorisées à porter son ordre du Camail ; il

1. Stevenson, *Wars of the English in France*, t. II, p. LXXV, p. 295.
2. De Beaucourt, t. III, p. 103.
3. Rymer, t. X, p. 718.
4. *Ibid.*, t. X, p. 718-719.
5. Le 10 mars, sauf-conduits à Jean le Noir (French rolls, 17, Henry VI, m. 13) ; à Denisot Rogier, à Jean le Mercier, à Jean Chardon, à Jean le Gantier, etc. *(Ibid.)*
6. Le 14 mars (Rymer, t. X, p, 719).



n'ignorait pas qu'il convient de flatter ceux ou celles dont on peut attendre un service [1].

Le 8 mai, à la requête de la duchesse de Bourgogne, des sauf-conduits furent délivrés aux ambassadeurs de France pour se rendre sur les marches de Calais [2]. Le 21, des instructions secrètes étaient données aux ambassadeurs anglais [3].

Elles méritent l'attention et montrent, pour la seconde fois [4], comment le duc d'Orléans devenait un instrument entre les mains des Anglais. Elles trahissent aussi le double courant qui emportait le conseil, l'un vers la paix (parti du cardinal), l'autre vers la guerre (parti de Gloucester); et même elles font connaître la pensée du roi, si plein de compassion pour tant de sang chrétien répandu, pour tant d'âmes damnées à la guerre. Absurdes instructions et contradictoires! Chargés de pacifier une vieille querelle, les plénipotentiaires anglais ne pouvaient qu'apporter la guerre; cela, au moment même où le peuple était le moins capable de la soutenir. Ils n'avaient oublié qu'une seule chose : proportionner leurs exigences aux moyens.

Ainsi les ambassadeurs demanderaient que « la partie adverse cesse et défende de donner, à partir de ce temps, obstacle, trouble ou empêchement au roi Henry dans l'occupation et jouissance de son royaume de France ». Cette

1. Mademoiselle de Murat; la femme de Poton de Saintrailles; le sr de Vatan; Tanneguy de Jaujeuse; le neveu de Guillaume Belier; Guillaume de la Salle; Guillaume de Chasteaupers; Girard Dudrac; Michelet de Beauvillier; Hervé de Mériadec; Hector de Mériadec et son frère; Gaspar Brunel; Guillaume de Milly; le bâtard de Fontaines; Guillaume Chenu; Henry Du Boys Berthelot; Louis, Hervé, Etienne, Yves et Olivier de Rosvignen; Marinier; les deux neveux de l'évêque de Béziers; Raoulet de Villiers. (Arch. Nat., Musée.)

2. Sauf-conduit pour cinq cents personnes dans Rymer, t. X, p. 720-722.

3. Rymer, t. X, p. 724-728; le même jour des pouvoirs sont donnés aux ambassadeurs pour le traité de paix et pour l'élargissement du duc d'Orléans. (*Ibid.*, p. 728-729.)

4. Voir plus haut en 1433.



requête ils devaient l'appuyer sur la volonté de Dieu, qui s'était manifestée déjà en tant de batailles; insister sur les traités faits à ce sujet par les rois de glorieuse mémoire, l'aïeul et le père de Henry. Si l'adversaire s'étonnait de cette forme, les ambassadeurs pourraient lui offrir les possessions au sud de la Loire, moyennant 20.000 l. de redevance, attestant son droit à la couronne. Ils devaient évoquer le souvenir aboli de la France avant et après Charlemagne, alors que deux, trois et même quatre rois « avaient eu en même temps le gouvernement d'une portion du territoire, sans que l'un fût soumis à l'autre ». La Loire deviendrait une sorte de frontière de cette France à deux têtes. Toutefois, en contemplation du peuple du royaume de France, si affligé et oppressé par la guerre, le roi anglais consentait à ce qu'une ouverture soit faite par le duc d'Orléans ou la duchesse de Bourgogne, au sujet de trêves générales sur terre ou sur mer, pour une période variant entre cinquante et vingt ans. La rançon du duc était fixée à 100.000 marks (£. 66.666).

Ces solennités diplomatiques coïncidaient toujours avec des fêtes.

Car les ambassadeurs français amenaient avec eux la fiancée du comte de Charolais, Catherine de France, dont les noces furent célébrées solennellement à Saint-Omer, le 10 juin : dans la suite brillante des seigneurs on remarquait la présence du Bâtard d'Orléans et celle de l'archevêque de Reims[1]. Le 28 juin 1439, de Saint-Omer, les plénipotentiaires se rendirent à Calais; le 26, le cardinal Beaufort, les ambassadeurs anglais et Charles d'Orléans débarquèrent[2].

Pour la première fois Charles se trouvait en présence du Bâtard : certes il était tout joyeux de le revoir, le remerciant

1. Archives du Nord, B. 1518.
2. De Beaucourt, t. III, p. 106.



de la bonne diligence qu'il avait prise dans l'administration de ses pays[1].

Mais Charles d'Orléans demeura à Calais, sous la garde de John Stourton, étroitement surveillé, car les Anglais craignaient qu'on ne cherchât à le faire évader[2]. C'est de là qu'il adressa à Philippe le Bon la ballade :

Puisque je suis vostre voisin[3].

Il le nommait son « compaignon, frère et cousin », demandait instamment de ses nouvelles. Il lui faisait part des prières continuelles qu'il adressait à Dieu en faveur de la paix :

Chascun doit estre bien enclin
Vers la paix, car certainement
Elle departira butin
De grans biens a tous largement.
Guerre ne sert que de tourment ;
Je la hé, pour dire le voir :
Bannie seroit plainement
S'il en estoit a mon vouloir !

Va, ma balade, prestement
A Saint-Omer, monstrant comment
Tu vas pour moy ramentevoir
Au Duc, a qui suis loyaument,
Et a tout son commandement,
S'il en estoit a mon vouloir.

Bientôt la nouvelle que Monseigneur était arrivé à Calais[4] remplissait de joie les habitants de ses bonnes villes. A Orléans, Guillaume Chartier, de l'ordre des Jacobins, fit un notable sermon. On porta dans leurs châsses, autour de la

1. Monstrelet, t. V, p. 431. — Le Bâtard était accompagné de Jean de Saveuses (Bibl. nat., P. orig. 2653, Saveuses, 7).

2. Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. I, p. 432-433.

3. *Poésies*, p. 151.

4. En juin 1439 Jean de Moucy fit un voyage vers lui, à Calais (British Museum, ms. 11542, fol. 27).



ville, les corps de saint Samson et de saint Aignan ; des torches furent allumées à la Vraie Croix et à Sainte-Catherine ; des processions générales, des prières avaient lieu pour la paix et la bonne délivrance du duc[1]. On lui envoyait aussi des habillements[2]. Charles, de son côté, cherchait à se faire bien venir des Anglais : Suffolk, le héraut, était hébergé à Blois[3] ; au cardinal d'Angleterre il donnait une mule de 120 écus[4]; enfin il distribuait aux Bourguignons, comme aux Français, son ordre du Camail[5].

Le 6 juillet 1439 s'ouvrit la conférence, près du château d'Oye[6], à la distance d'un mille de la mer, de 4 milles de Gravelines, où se tenait la duchesse de Bourgogne et sa suite, de 7 milles de Calais où demeuraient les Anglais et Charles d'Orléans. Les Anglais s'y rendaient à cheval, la duchesse, en voiture. Quant à Charles il restait à Calais, soigneusement gardé ; ce dont il se plaignait. Le matin du jour où s'ouvrit la conférence, Stourton, chevalier anglais, son gardien, vint apporter ses doléances au cardinal et ses craintes au sujet de l'issue de la conférence : « Si je n'y viens pas on ne fera rien d'autre que donner des coups d'épée dans l'eau »[7].

Des tentes magnifiques avaient été construites pour le cardinal, pour la duchesse, pour les ambassadeurs de France. La plus grande servait de salle de réunion : elle était de bois et tendue de belles tapisseries. L'évêque de Winchester présidait, ayant à sa droite la duchesse de Bourgogne, à sa

1. Archives communales d'Orléans, CC 655.
2. British Museum, add. ch., 2450.
3. British Museum, add. ch., 461.
4. British Museum, add. ch., 466.
5. Collection Bastard, n° 1360, 797, 1361.
6. Journal de Thomas Bekyngton (utilisé par De Beaucourt, t. III, p. 106 et suiv.) imprimé par Harris Nicolas, au t. V des *Proceedings*, p. 334 et suiv.
7. « Nisi verberare ventum », dit Bekyngton (*Proceedings*, t. V, p. 341).



gauche la princesse de Navarre, fille du duc de Clèves, tous trois siégeant sur des coussins dorés. Les ambassadeurs des deux nations étaient assis de chaque côté, sur des escabeaux. Parmi les Français on remarquait le comte de Vendôme, les archevêques de Reims et de Narbonne, le premier président Adam de Cambray, le Bâtard d'Orléans.

Et tout d'abord on se disputa sur le titre que les Anglais donnaient au roi de France « Charles de Valois », ce que les Français estimaient offensant ; d'autre part les Anglais prétendirent les pouvoirs des délégués français obscurs et contradictoires [1].

Une deuxième conférence se tint le 10 juillet. L'archevêque d'York prit la parole, en latin, demandant que le roi Henry fût autorisé à jouir librement et paisiblement de tout le royaume et de la couronne de France. L'archevêque de Reims répondit en français et maintint le droit suprême du roi ; et même il déclara nuls les traités conclus pendant la démence du roi et sa maladie, sans la participation et le consentement du dauphin. L'archevêque d'York parla cette fois des raisons qui militaient en faveur de la paix générale. Il fit connaître les offres du roi anglais : abandon du Languedoc, moyennant le payement d'un revenu de 20.000 l. sterling par an, sous la réserve de l'hommage dû au roi Henry.

Le chancelier de France reprit la parole. Il déclara que ni lui ni ses collègues n'iraient plus avant : 1° tant que le roi d'Angleterre n'aurait pas renoncé à ses prétentions à la couronne et au titre de « roi de France » ; 2° s'il ne consentait à rendre hommage des terres qu'il tenait en France ; 3° s'il ne restituait à chacun ce qui lui appartenait, au spirituel comme au temporel. Il se déclarait autorisé à offrir, moyen-

1. *Proceedings*, t. V, p. 342-344.



nant l'hommage à la couronne, les terres du duché de Guyenne.

Les Anglais refusèrent à leur tour d'aller plus loin et la deuxième séance fut levée [1]. En vain la duchesse de Bourgogne parla au sujet de l'hommage.

La prochaine réunion fut fixée au 13 juillet.

Ce jour-là Isabelle s'était rendue à Melgate, près Calais, où elle avait eu une longue entrevue avec Charles d'Orléans.

On assure qu'ils se virent à grand'joie et s'embrassèrent. Dans la tente du cardinal ils prirent le vin et les épices dans des coupes d'or pur et gemmées. En présence des ambassadeurs, la duchesse de Bourgogne dit au duc d'Orléans : « Seigneur, voulez-vous avoir la paix ? — Certes, et si je devais mourir pour elle ! Et mauvais gré tous, puisque vous et moi la voulons d'un même cœur, nous ferons en sorte qu'elle soit donnée » [2].

Mais la paix, si chère au cœur de Charles, paraissait tour à tour inacceptable aux délégués des deux nations. C'est pourquoi, le 18 juillet, la duchesse fit savoir que, devant la volonté irréductible des parties, il lui semblait impossible d'arriver à conclure un accord définitif. Elle proposa seulement une trêve de 30, 20 ou 15 ans, qui laisserait les choses en suspens : le roi d'Angleterre s'abstiendrait pendant ce temps de prendre le titre de roi de France ; le duc d'Orléans serait mis en liberté sans rançon. Alors une difficulté se présenta : le duc d'Orléans n'était pas d'accord avec la duchesse de Bourgogne sur les termes de son offre.

C'est pourquoi les Anglais déposèrent une contre-proposition. Ils se contenteraient de ce que possédaient en France les prédécesseurs du roi Henry avant d'avoir le titre de roi et

1. *Proceedings*, t. V, p. 345-362.
2. *Ibid.*, p. 363, 364.



la couronne, plus les villes et les marches de Calais, la seigneurie de Guines, le tout à tenir de Dieu et sans hommage[1].

Nicolas Rolin développa les propositions de la duchesse : les plénipotentiaires anglais les reçurent avec dédain.

Le secrétaire de la conférence, Bekyngton, rapporte qu'Isabelle versait alors des larmes. « Etaient-elles de rage ou de douleur... je ne sais »[2].

C'est cependant par lui que nous connaissons les démarches sans fin, faites par la bonne duchesse, le jour et la nuit, par un temps froid et pluvieux qui rendait tremblants comme la feuille bêtes et gens : comment croire que, lasse et malade comme elle l'était, fatiguée de ces éternelles discussions dans ces tentes où la pluie tombait comme au dehors, la duchesse de Bourgogne ne versait pas des larmes sincères et pitoyables[3] ?

Il semblait bien que tout fût fini et déjà le bruit courait à Calais que les ambassadeurs de France allaient se retirer. L'infatigable duchesse de Bourgogne, surmontant sa douleur, sut provoquer encore une nouvelle conférence pour le 27 juillet 1439. Comme toutes les autres cette journée demeura stérile : l'on s'ajourna au 29 pour aller conférer près de Calais avec Charles d'Orléans. De leur côté les ambassadeurs anglais déclarèrent alors avoir besoin d'en référer à leur maître ; une nouvelle réunion fut arrêtée pour le 4 ou le 11 septembre suivant[4].

Le cardinal-évêque et le duc d'Orléans restèrent à Calais.

1. Ils entendaient par là la Normandie et la Bretagne, le comté de Flandre, le duché d'Anjou, le Maine, la Gascogne, l'Aquitaine, la Touraine, Toulouse, le Poitou, le Ponthieu, Montreuil, Beaufort et Nogent.

2. 22 juillet (*Proceedings*, t. V, p. 374).

3. *Ibid.*, p. 365, 373, 387.

4. *Ibid.*, p. 376-377 ; ils passèrent en Angleterre le 5 août.



Sur ce, la nouvelle arriva que le connétable de Richemont venait de prendre Meaux, nouvelle qui, répandue en Picardie et en Flandre, consterna les cœurs des Anglais et n'exalta pas peu l'orgueil des Français, assure Bekyngton [1]. D'autre part Gloucester avait déclaré au roi Henry que, « pour lui, il vaudrait mieux mourir que d'accepter les termes » que les plénipotentiaires anglais avaient fait connaître [2].

La conclusion d'une paix, bonne et honnête, devenait bien douteuse.

Or, le 9 septembre 1439, l'archevêque d'York et ses collègues revenaient d'Angleterre, porteurs d'une instruction dictée par Humfrey, refusant, même pour un temps, l'abandon du titre de roi de France, l'hommage, la réintégration des personnes dépossédées par la conquête [3]. C'était un retour à la tradition d'Henry V [4] : mais à leur arrivée, les Anglais ne trouvèrent plus les ambassadeurs de France.

Le roi Charles s'excusait maintenant et paraissait encore moins pressé de traiter; il écrivait à la duchesse de Bourgogne et au duc d'Orléans que, sans l'agrément des princes du sang et de son conseil, il ne pouvait agir. Il se trouvait alors en Languedoc et disait qu'une assemblée avait été convoquée à Paris, pour le 25 septembre, au sujet de la paix générale. Les ambassadeurs anglais retournèrent donc à Calais. Toutefois le cardinal-évêque, le duc d'Orléans et la duchesse devaient continuer à agir comme médiateurs.

Le 15 septembre 1439, l'indécourageable duchesse de Bourgogne présida, une fois de plus, la conférence au lieu

1. *Proceedings*, t. V, p. 384. — Le 19 août ils apprirent la prise de Meaux ; le 5 septembre, la capitulation du marché (Cosneau, *Le connétable de Richemont*, p. 297).

2. Stevenson, t. II, p. 446.

3. *Proceedings*, t. V, 388-395.

4. J.-H. Ramsay, t. II, p. 14.



habituel. Le cardinal et le duc d'Orléans s'y rendirent. Le lendemain, Beaufort y dénonça la mauvaise foi, les procédés dilatoires du roi Charles, qui, par fraude, avait suspendu les négociations. Isabelle lui répondit avec douceur et sagesse : suivant les forces dont on dispose les offres des parties varient ; au temps du traité d'Arras, le roi Charles était bien moins puissant qu'il n'est à présent. La duchesse énuméra les villes qu'il avait conquises depuis [1]. Elle trouva encore moyen de faire décider qu'une conférence serait tenue au même lieu à la saison nouvelle.

La duchesse de Bourgogne partit, ayant rétabli les relations commerciales entre la Flandre et l'Angleterre, mais sans avoir réconcilié le roi Henry avec le roi Charles. Ainsi, au milieu de ces diplomates cassants et de ces prélats obstinés, avait agi avec virilité une femme doucement résolue.

Le 20 octobre 1439, Charles d'Orléans repassait la mer, avec son gardien John Stourton, écuyer [2], et les autres ambassadeurs anglais retardés, depuis près d'un mois, par les vents contraires.

Comme il allait s'embarquer, Charles d'Orléans reçut la réponse de Philippe le Bon [3] :

> S'il en estoit a mon vouloir,
> Mon maistre et amy sans changier,
> Je vous asseure, pour tout voir,
> Qu'en vo fait n'auroit nul dangier...

De votre côté, lui disait en substance, Philippe, vous pourriez déterminer à la paix tel qui la désire lointaine.

1. *Proceedings*, t. V, p. 398, 399.

2. Suivant le compte de Stourton, il aurait séjourné à Calais jusqu'au 13 octobre (Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. I, p. 433) et, de là, il serait passé à Stourton.

3. *Poésies*, p. 152-153.



Pendant qu'il en est encore temps, chassons la guerre ! Ainsi le Bourguignon assurait Charles de sa bonne volonté :

Or, pensons de vous allegier
De prison, pour tout engagier,
Se n'avons paix et union ;
Et du tout m'y vueil obligier
En ceste presente saison.

En toute hâte Charles d'Orléans remercia Philippe le Bon :

Comme tout vostre entierement
De cueur, de corps et de puissance [1]...

Bientôt il se proposait de lui envoyer un message loyal, secret et sage : mais, de son côté, que le duc Philippe fasse le nécessaire « vers la part de France ». Charles d'Orléans désignait ainsi le roi Charles VII si lent, à son gré, à traiter la paix et sa délivrance :

Si me vueillez recommander
A ma cousine, car croiez
Que en vous deux, tant que vivrez,
J'ay mise toute ma fiance ;
Et vostre party loyaument
Tendray, sans faire changement,
De cueur, de corps et de puissance...
Adieu vous dy presentement :
Tout Bourgongnon sui vrayement
De cueur, de corps et de puissance !

Charles disait encore à Philippe combien, « avec la gent vostre ennemie », il était forcé de dissimuler et de paraître le haïr [2].

Certes, elle était cruelle cette traversée, toute semblable à celle que Charles avait faite, 24 ans passés, au lendemain d'Azincourt.

1. *Poésies*, p. 153-154. — 2. P. 159-160.



Mais cette fois il avait au cœur un grand espoir. Car, tandis que la bonne duchesse de Bourgogne présidait les conférences des ambassadeurs, une foule de seigneurs, le comte et la comtesse de Charolais, les seigneurs de Nevers, de Beaujeu, le seigneur de Clèves et sa demoiselle, les demoiselles de sa suite, étaient demeurés à Saint-Omer ; parfois on allait s'ébattre aux champs où l'on faisait « la convention »[1]. Or la duchesse Isabelle avait entretenu Charles d'Orléans d'un mariage possible avec sa nièce, Marie de Clèves ; ne serait-ce pas là une conclusion très heureuse de son alliance avec la Bourgogne[2] ? On pense si de telles propositions furent acceptées avec joie. Et sans doute Charles savait la puissance d'une femme obstinée avec douceur.

C'est un fait que, rentré en Angleterre, Charles d'Orléans travailla avec courage à son élargissement avec le roi Henry et son conseil. Pour cela il n'avait guère besoin des encouragements que lui prodiguait le duc Philippe de Bourgogne, reprenant le refrain de sa propre ballade :

De cueur, de corps et de puissance [3].

Bientôt Charles d'Orléans pouvait lui donner « des nouvelles d'Albion »[4]. Il lui disait le bon accueil qu'il avait reçu du roi Henry ; lui annonçait qu'il allait être élargi, « une saison », pour trouver et sa rançon et la paix :

Or, gentil duc Bourgongnon,
De ce cop vueilliez m'aydier,
Comme mon entencion
Est vous servir et amer
Tant que vif pourray durer ;
En vous ay fiance entiere

1. Archives du Nord, B. 1518, 1520.
2. Monstrelet, t. V, p. 435-436 ; De Beaucourt, t. III, p. 144.
3. *Poésies*, p. 154-155. — 4. P. 155-156.



Que m'ayderez a finer
En bons termes ma matiere.

Mes amis fault esprouver
S'ilz vouldront, a ma priere,
Me secourir pour mener
En bons termes ma matiere [1].

Le 25 octobre, de la maison Stourton, Charles d'Orléans faisait connaître à ses bons amis qu'il avait pris, grâces à Dieu, « appointement final de nostre eslargissement pour aller en France pour le bien de la paix et pourchasser nostre délivrance... » [2].

Le même jour, le duc d'Orléans chargeait le Bâtard d'une mission auprès du roi, de la reine et du dauphin, leur demandant d'autoriser et de garantir les avances de fonds qu'il sollicitait [3].

Charles d'Orléans demeurait alors en l'hôtel de John Stourton, où le trouva Jean de Moucy, au mois d'octobre. Le messager infatigable venait lui porter des lettres des gens de son conseil. De suite, Charles envoyait Moucy et Jean le Noir vers l'évêque de Winchester, à qui il écrivait une lettre de sa main [4].

Certes, Charles était tout joyeux, certain de réussir avec l'aide de ses bons amis ; et, quelque élevée que fût sa rançon, elle ne lui paraissait pas déraisonnable [5]. A son conseil il annonçait la bonne nouvelle, mais qu'il lui fallait remettre des otages et payer grande somme de deniers : « A ceste fois

1. *Poésies*, p. 156.
2. Arch. nat., K. 65, nº 15 [5] et [6] ; De Beaucourt, t. III, p. 147, note.
3. Arch. nat., K. 65, nº 15 [1].
4. British Museum, ms. 11 542, fol. 27.
5. La rançon du roi Jean fut d'abord de 4.000.000 d'écus d'or sur lesquels 600.000 écus étaient exigibles avant qu'il quittât le territoire anglais.

fault que nous connoissons noz amis et ceulx qui voudront faire pour nous »[1].

A Philippe le Bon, Charles d'Orléans écrivait gracieusement[2] :

Beau frere, je vous remercie,
Car aidié m'avez grandement ;
Et oultre plus vous certiffie
Que j'ay mon fait entierement :
Il ne me fault plus riens qu'argent
Pour avancer tost mon passaige ;
Et pour en avoir prestement
Mectroye corps et ame en gaige !
Il n'a marchant en Lombardie,
Si m'en prestoit presentement,
Que ne fusse toute ma vie
De cueur a son commandement...
Qui m'ostera de ce tourment
Il m'achetera plainement
A tousjours mes a heritaige :
Tout sien seray, sans changement,
Pour mectre corps et ame en gaige !

Dans une circonstance si pressante, Charles d'Orléans demandait au trésorier général, Jacques Boucher, un secours de 100 écus d'or, le plus tôt possible, pour les payements qu'il devait faire avant son départ : « Et de ce ne nous vueillez faillir, en tant que nous aimez et désirez nostre dite délivrance, car à plus grant besoin ne nous pourez jamais aider ne faire service : car c'est pour le bien de toute chrétienté, de la paix et salut de nostre personne ! »[3] Aux princes il faisait passer une lettre circulaire[4] :

1. Arch. nat., K. 65, nº 15⁵ A.

2. *Poésies*, p. 157.

3. Arch. nat., K. 65, nº 15⁵ ; dans une lettre analogue, du 25 octobre, il demande 400 écus (*Ibid.*).

4. Collection Bastard, nº 785 ; De Beaucourt, t. III, p. 147, note 3.



Tres chier et tres amé cousin, je me recommande à vous. Et vous plaise savoir que, depuis mon partement de Calais, j'ay prins appointement avecques le roy d'Angleterre et son conseil pour ma délivrance. A laquelle délivrance j'ay besoing que vous me soyez aidant. Pour ce je vous prie et requiers, tant affectueusement comme je puis, tres chier et tres amé cousin, que de ce dont mon frere bastart vous priera de par moy, me vueilliez secourir et aidier, ainsi que j'en ay et doy avoir en vous la confiance, et que de ce ne me vueillez faillir. Et je vous promet que je vous en garderay de tout dommage et deshonneur. Au plaisir de Dieu, tres cher et tres amé cousin, qui vous ait en sa sainte garde et vous doint bonne vie et longue. Escript à... en Angleterre le... jour de...

Vostre cousin le duc d'Orléans et de Valois, conte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy.

CHARLES[1].

Enfin Charles annonçait sa délivrance à sa ville d'Orléans, où l'on fit des processions, feux de joie et grand carillon de cloches[2]; il écrivait au Bâtard de mettre en état les châteaux de Beaugency, de Janville, de Châteauneuf et de faire garnir de lits le Châtelet d'Orléans[3]. Le 28 octobre, des lettres patentes ratifiaient les arrangements pris avec la duchesse de Bourgogne[4] et, le 30 janvier 1440, Henry VI, sur le grand désir qu'il avait de conclure la paix, faisait expédier des lettres de sauf-conduit, valables jusqu'au 1er juillet, aux noms des ambassadeurs qui s'étaient précédemment rendus à Gravelines[5].

Le roi Charles était moins pressé. Tout occupé alors de contenir les princes révoltés, défiant de sa nature, il ne paraissait pas tenir pour très agréable le retour de Charles d'Orléans; mais il aimait fort le Bâtard. Toutefois le 12 avril 1440, de Saint-Maixent qu'il venait de reprendre sur les rebelles, le roi donna pouvoir à ses conseillers de

1. La signature est autographe.
2. Archives communales d'Orléans, CC. 655.
3. Arch. du Loiret, A. 2171.
4. Champollion-Figeac, *Lettres des Rois*, t. II, p. 456.
5. Rymer, t. X, p. 756.



se rendre à la nouvelle conférence, et autorisa le duc à aliéner certaines de ses terres[1].

Quant à Charles d'Orléans, il ne connaissait plus de difficultés ; il adressait à son frère le Bâtard et à son conseil instructions sur requêtes.

Et d'abord de Madame la reine, ainsi que de Monseigneur le dauphin, ils devaient obtenir un « scellé » envers le roi anglais pour la somme de 30.000 saluts d'or ; à 20.000 saluts d'or étaient taxés beau frère de Bretagne, beau fils d'Alençon, beau cousin Charles d'Anjou et le connétable ; à 10.000, les comtes d'Eu, de la Marche, de Vendôme, de Laval, d'Harcourt et son frère le Bâtard ; à 6.000, le comte de Tancarville, le seigneur de Lohéac, maréchal de France, les seigneurs de Chaumont, de Maillé, de Montafilant. Le roi Charles devait répondre pour tout le monde[2].

La duchesse Isabelle faisait des démarches personnelles pour trouver les fonds nécessaires au duc d'Orléans ; elle correspondait avec lui, et Charles venait de céder à Philippe le comté de Soissons et Coucy[3]. Il vendait certains de ses domaines[4] ; des impositions étaient mises sur ses sujets[5] ; les princes souscrivaient ses obligations. Ainsi l'on arriva aux sommes arrêtées par le conseil anglais[6]. C'était là le grand souci de Charles d'Orléans.

1. Rymer, t. X, p. 763.

2. Arch. nat., K. 65, n° 15 [1]. Cf. 65, n° 15 [3]. — On nommait « scellé » toute lettre de reconnaissance authentiquée par un sceau.

3. De Beaucourt, t. III, p. 149 ; Coucy, la Fère, le comté de Soissons, les terres de Sézanne, Chantemerle, Chauny-sur-Oise (Arch. nat., K. 66, n[os] 4-9).

4. Arch. nat., K. 66, n[os] 2-3 ; add. ch. 3904, n° 10 (ratification des ventes).

5. British Museum, Add. ch. 451.

6. 13 décembre, engagement de Charles, duc de Bourbon, 20.000 saluts (K. 65, n° 15 [11]), de Pierre de Bourbon (K. 65, n° 15 [13]) ; 14 décembre, de Louis le dauphin, 30.000 (K. 65, n° 15 [11]) ; du 2 décembre au 15 janvier 1440, engagements de Charles d'Anjou, du comte d'Eu, de Jean de Bueil, de Hardouin de Maillé, de Pierre



Près de toucher au terme de ses désirs il se sentait tout rajeuni, malgré ses quarante-cinq ans :

J'ai tant joué avecques Aage
A la paulme, que maintenant
J'ay quarante cinq sur bon gaige.
Nous jouons non pas pour neant :
Assez me sens fort et puissant
De garder mon jeu jusqu'a cy,
Ne je ne crains rien que Soussy [1].

Charles commençait à plaisanter et raillait son valet ivrogne :

Prince, pour aller jusqu'au Rin,
D'un baril a fait son ronssin
Et ses esperons d'un foret :
Dieu me le sauve ce varlet [2] !

Lui qu'on aurait pris jadis pour le prisonnier d'Amour plutôt que le captif des Anglais, il parlait maintenant comme un cynique : il méprisait l'amour qui abêtit les vieillards et fait les jeunes gens outrecuidants :

Ce qui fait le ventre lever
Ce n'est fors que plaisant folie [3].

Les allées et venues commençaient. Hue de Saint-Mars partait en Angleterre, au mois d'avril 1440, pour aller voir le duc d'Orléans [4] ; en ce temps-là on hébergeait Robert Roos, chevalier anglais, et Wenlok, son écuyer ; de la part de

d'Amboise, de Martin Gouge, évêque de Clermont (K. 65, nº 15 [14]), de Prégent de Coëtivy (K. 65, nº 15 [16]), de Charles d'Albret (K. 65, nº 15 [16]), d'Arthur de Bretagne (K. 65, nº 15 [23]). Le 10 juillet 1440, Isabelle de Bourgogne s'engageait à payer 15.000 nobles (K. 72, nº 56 [2]); le 17 juillet, Jean de Bourgogne, comte d'Etampes, 6.000 écus (K. 72, nº 56) et de même Charles, comte de Nevers (K. 65, nº 15 [24]); Jean de Daillon prêta 1.000 écus d'or. (K. 72, nº 56[17]). — Le 30 avril 1452, le connétable, qui ne passa jamais pour un prodigue, déclarait avoir reçu l'acte par lequel il s'était engagé, le 20 décembre 1439, envers le roi d'Angleterre en la somme de 6.000 saluts. (Arch. nat., K. 72, nº 56 [17]). Cette série d'obligations se rencontre aussi en partie dans Rymer, t. X, p. 794 et suiv.

1. *Poésies*, p. 156. — 2. P. 157. — 3. P. 158.

4. British Museum, add. ch., 3897.

Charles on leur offrait deux chevaux du prix de 210 écus d'or[1].

Le Bâtard, qui venait d'emprunter de l'argent à la ville d'Orléans[2], partait pour Saint-Omer, ainsi que le chancelier de France. Ils ne rencontrèrent pas d'ailleurs les plénipotentiaires de Henry VI[3]. Mais la duchesse de Bourgogne avait tout réglé avec l'évêque de Winchester. Au mois de mai 1440, la question de la délivrance du duc d'Orléans fut mise en délibération devant le conseil privé d'Angleterre[4].

On y déclara d'abord la rumeur populaire favorable à l'élargissement du duc d'Orléans ; qu'il accomplirait bien des choses convenues entre le roi d'Angleterre et lui ; que sa délivrance ne résultait ni du seul vouloir du roi ni de légèreté d'esprit, déterminée qu'elle était par de notables causes tendant au bien du roi, à celui de son peuple, dont quelques-unes demeuraient secrètes.

Venant ensuite à des considérations plus particulières, le roi Henry proclamait que le souverain et singulier désir que l'on puisse avoir par-dessus toutes choses terrestres était une bonne paix, « the goode paix ». Depuis plus de cent ans la guerre durait entre les nobles rois ses ancêtres et ses adversaires de France ; il était temps de mettre fin aux grands inconvénients et maux qui en découlaient et menaçaient de ne jamais prendre fin.

Et d'abord, au regard de Dieu et du culte divin, le roi anglais disait le grand trouble de l'Eglise, la rage du schisme impossible à apaiser, sinon par l'union des deux royaumes.

Considérant ensuite combien son noble aïeul, le roi

1. British Museum, add. ch., 451.
2. Archives communales d'Orléans, CC. 655.
3. De Beaucourt, t. III, p. 153.
4. Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. II, part. II, p. 451 et suiv.



Edouard, qui fut le premier des rois anglais à qui vint la couronne de France, peina dans la guerre, y dépensa tout son argent, engagea toutes ses terres, le roi Henry déclarait que tant d'argent dépensé, de princes tués n'avaient su depuis lors assurer la conquête de la France, si pleine de villes fortifiées, de châteaux, et coupée de rivières et de montagnes. Même après la noble victoire d'Azincourt, son père se trouvait en grande détresse de biens et dans l'impossibilité de continuer la guerre.

Enfin, ses adversaires de France ne voulaient pas entendre parler de paix si elle ne comportait la délivrance du duc d'Orléans. D'ailleurs n'était-il pas contraire à la loi des armes de tenir en perpétuelle prison un homme pris honnêtement à la guerre et prêt à acquitter une raisonnable finance ?

On a paru craindre ici que le duc, qui est un grand homme et plein d'intelligence [1], ne divulguât en son pays la loi et le gouvernement du nôtre : c'est là un danger imaginaire. Jamais il n'a été appelé ni au conseil ni au gouvernement et, ce qu'il en peut connaître, n'est que par ouï-dire : ses gardiens n'ont pas eu coutume de le laisser parler à personne, sinon en leur présence, et toujours de façon à pouvoir l'entendre. Dans tous les cas, il ne serait pas le seul des prisonniers à savoir de telles choses, beaucoup d'entre eux ayant séjourné à Londres et en d'autres places [2].

Ainsi l'estimait le conseil du roi Henry.

Tant de raisons n'avaient été produites que pour répondre aux avis que venait de donner à entendre Humfrey, duc de Gloucester (mars 1440).

C'était un homme passionné, changeant aussi et fort ambitieux; violent et faible, comme le sont toujours les

1. *A grete and a felle-witted man.*
2. Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. II, part. II, p. 451-460.



colériques et les efféminés, Gloucester passait brusquement de l'action à l'étude des livres. Plein de grands projets il se serait gardé d'étudier raisonnablement le but et les moyens de les réaliser. Il haïssait son oncle le cardinal et toute politique de paix avec la France, soutenant, aux applaudissements des marchands, de belliqueux projets. Au demeurant courageux, très populaire à Londres où le « bon duc » avait une grosse clientèle de commerçants. Dangereux dans l'attaque et grand parleur, on pouvait le tenir plus pour un « homme de lettres et de plaisir »[1] que pour un guerrier ou un politique. Mais on se plaisait aussi à reconnaître qu'il dépassait tous les princes de son temps en savoir. Gloucester possédait non seulement de nombreux livres en français, mais encore il patronnait les humanistes d'Italie qui lui procuraient les ouvrages des Grecs, des Romains, ceux des Italiens de son temps[2]. Cependant il avait cru devoir, au bout de trois ans de silence, quitter ses beaux livres et protester avec éclat.

Déjà, au mois de janvier 1440, Humfrey avait rappelé au roi anglais tout ce qui avait été fait en son jeune âge en dérogation à son noble état et au préjudice de ses deux royaumes d'Angleterre et de France, attaquant avec violence le cardinal :

L'évêque de Winchester a pris de lui-même l'état de cardinal, bien qu'il lui fût nié et dénié par le roi de bienheureuse mémoire, monseigneur votre père (que Dieu absolve !), disant qu'il aimerait mieux déposer la couronne que le voir porter le chapeau de cardinal... Il savait très bien l'orgueil et l'ambition de sa personne, alors qu'il n'était qu'évêque ; qu'il deviendrait intolérable s'il était créé car-

1. *Pii secundi Commentarii*, Francofurti, 1614, p. 225.
2. K.-H. Vickers, *op. cit.*, ch. IX et suiv.

dinal. Ainsi fut fait contre la liberté de la principale église du royaume qu'il révérait...

Item, il a gouverné votre hautesse, ce qu'aucun homme lige ne devait faire ; et moi, votre oncle, il m'a éloigné du pouvoir, comme mes cousins d'York et de Huntingdon.

Item, en la nécessité de votre jeune âge, il vous a prêté pour l'armée 4.000 livres sur certains joyaux estimés 20.000 marcs ; il a pris des garanties sur le port de Southampton ; il a volé sur la laine ; il a fait des prêts en délayant et sans profit pour vous ; il a fait délivrer le roi d'Ecosse.

Item, il a dépensé trop d'argent : d'abord dans les ambassades d'Arras, pour une feinte paix ; plus tard, à notre insu et contre le bien du royaume, il envoya encore une autre ambassade vers Calais. Si cet argent eût été employé pour la défense de votre royaume les marchandises de votre pays auraient un autre cours ! Comme il existait une guerre naturelle entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, causée par une inimitié mortelle, qui semblait devoir durer toujours, il a cependant consenti à ce que le duc d'Orléans s'entretînt à part avec les conseillers de votre adversaire, ainsi qu'avec la duchesse de Bourgogne. Cette alliance a grandement fortifié notre adversaire.

A son retour de Calais il vous a conseillé, à Windsor, de vous contenter de la seule couronne d'Angleterre, de la formule *Rex Angliæ*.

Item, moi Gloucester, déclare que la délivrance du duc d'Orléans est entièrement due à la médiation dudit cardinal : et c'est pour cette cause qu'il fut mené à Londres. Or votre père n'avait-il pas ordonné dans son dernier testament que, jusqu'au jour où la conquête de la France serait entièrement terminée, le duc d'Orléans ne devait pas être délivré ? Du moins n'aurait-on dû le faire sans une grande délibération.



Reprenant son invective, Gloucester insinuait qu'il était impossible d'accumuler des richesses telles qu'en possédait le cardinal : comme il ne pouvait les avoir levées sur son église, et qu'elles ne lui venaient pas d'héritage, il fallait bien que le cardinal fût un voleur...

Ainsi l'avait écrit en vain cet Anglais obstiné [1]. Le conseil était bien décidé à se ranger à l'avis du cardinal : c'est pourquoi Gloucester rédigeait une autre protestation, plus violente que les précédentes (2 juin).

Il insistait alors sur l'incapacité du roi Charles de France et de son fils, disait sa crainte de voir les Etats Généraux donner au duc d'Orléans la direction des affaires. Il vantait ses connaissances profondes, son jugement éclairé, le savoir qu'il avait des choses d'Angleterre, dénonçait « sa nature extrêmement subtile et cauteleuse, que les membres du conseil connaissaient bien ». Il peut, disait-il, pacifier le différend du roi Charles et de son fils ; il est allié aux maisons d'Armagnac et d'Albret. Votre adversaire lui octroiera, avec le consentement des nobles et des trois Etats, le gouvernement et le fera régent. Etant donné la connaissance qu'il a des affaires d'Angleterre jamais il ne s'appliquera à cimenter une paix honorable et profitable. Devant de telles responsabilités Gloucester demeurait indigné [2] ; il se demandait si le duc d'Orléans savait la gravité du serment qu'il allait prononcer. Gloucester rappelait enfin les articles du testament où Henry V avait indiqué la seule manière de délivrer le duc d'Orléans. C'est pourquoi, pour sa décharge, il demandait de faire apposer le grand sceau sur l'acte de délivrance de Charles d'Orléans.

1. Stevenson, *Wars of the English in France*, vol. II, part. 2, p. 440-451.

2. Rymer, t. X, p. 765 (2 juin 1440). Ampliation de l'avis de Henry VI, (*Calendar of patent rolls*, vol. III. p. 430).

Il y a lieu de penser que cette indignation était feinte, que sa violence masquait son défaut de sincérité. Etait-ce bien à Gloucester de prendre ce jour-là la parole? N'était-il pas, en partie, l'auteur de ces maux qu'il dénonçait si furieusement et n'était-ce pas sa faute si les Anglais ne pouvaient plus rien sur le royaume de France? N'avait-il pas, malgré le sage Bedford, en épousant Jacqueline de Hainaut, en envahissant le Brabant, détourné à tout jamais Philippe le Bon de l'alliance des Anglais, qui faisait toute leur puissance? Par surcroît ne l'avait-il pas insulté? Non, ce n'était pas la faute du cardinal si l'Angleterre n'était plus de force à absorber la France dans l'union chimérique des deux couronnes. Ignorait-il les progrès des armées du roi Charles, le terrible salaire que, par leurs insurrections populaires, les Français avaient réservé en Normandie à une administration cependant sage et douce? Avait-il la prétention de faire oublier au conseil anglais la pénurie du trésor, la difficulté de plus en plus grande de faire passer des troupes en France? Il est toujours facile de faire croire à une nation malheureuse qu'elle est trahie. Gloucester parla suivant des rancunes personnelles et pour la joie du populaire : il ne parla pas pour la gloire de la nation anglaise. Elle avait assez à faire chez elle, lasse qu'elle était d'une guerre qui la drainait d'hommes et d'argent, intolérable à tout cœur chrétien, qui retardait plutôt son progrès qu'il ne le servait. Voilà ce que savait, mais ce que feignait d'ignorer Humfrey, duc de Gloucester, de Hollande, Zélande et Brabant, comte de Hainaut et de Flandre, titres qu'il prenait pour la confusion du duc de Bourgogne[1].

Enfin, on aimerait ignorer qu'un homme, qui alléguait

1. Ces idées ont été développées dans les deux belles introductions du Rév. Stevenson (*Letters and papers illustrative of the wars of the English in France*).



tant de principes, était le gendre du propre garde de Charles d'Orléans, un profitable prisonnier[1].

Le 2 juillet 1440 fut signée la convention par laquelle le duc d'Orléans recouvrait la liberté[2].

Le roi anglais, dans le préambule de cet acte[3], déclarait que le duc, alléguant combien la fortune lui avait été amère, tout en pleurs et gémissant, lui avait rappelé que depuis le jour de la bataille d'Azincourt, gagnée par son noble père de bonne mémoire le roi Henry (il y avait 24 ans passés !), il était tombé entre les mains de son père. Continuellement il était demeuré détenu, comme il est encore maintenant, subissant avec obéissance sa prison et sa garde, sans que de parole, d'écrit ou de fait, il puisse être repris sur le devoir des captifs, sans machination ni attentat. Ainsi il était demeuré prisonnier, comme un malheureux étranger, éloigné de ses amis et de ses parents, exilé du sol natal, stérilement et sans fruit, de façon à n'être utile ni à lui-même ni aux autres ; il avait passé de telle sorte la plus grande partie de sa vie, ne pouvant s'aider ni de ses deniers, ni de ses terres, dont il ne touchait rien. Et, comme il dit[4], il se trouvait appauvri à l'extrême, et comme annihilé, en sorte qu'à peine il pouvait recevoir une petite somme pour le rachat de sa personne ou donner finance, comme au début de sa captivité il avait pu le faire. C'est pourquoi, avec grande humilité, il nous a supplié, bien humblement, pour qu'il

1. « Et quant au regard du duc d'Orlyens les Anglois n'estoient mye enclins de le delivrer pour ce principalement que chascun en avoient de ses pays grosses revenues pour largement payer ses despens. » Waurin, éd. Hardy, t. IV, p. 292 ; Monstrelet, p. 434.

2. Rymer, t. X, p. 776-782, 782-786 ; Arch. nat., K 65, n°s 15 et 24.

3. Arch. nat., K. 65, n° 15 [1]. Cf. la copie des conditions de l'élargissement, K. 65, n° 15 [26].

4. Tout ce préambule est la requête rédigée par Charles d'Orléans et présentée au conseil d'Angleterre (Rymer, t. X, p. 776-782).



n'allât pas à sa perte finale, de daigner, moyennant des offres convenables, nous entendre avec lui au sujet de sa délivrance. Ce que nous avons fait pour éviter de verser le sang chrétien, les inconvénients innombrables provenant des guerres, pour l'amour de la paix, estimant enfin que chez un prince il est aussi glorieux d'avoir pitié d'un vaincu que de vaincre un ennemi.

Sur ce le roi Henry énumérait les conditions de son élargissement :

1. Le duc d'Orléans payera de suite 40.000 nobles ou 80.000 écus.

2. Dans l'espace de six mois, à compter du jour où il sortira de notre royaume, il payera ou fera payer 60.000 nobles ou 120.000 écus.

3. Outre ces sommes, dans le même temps, 20.000 nobles ou 40.000 écus.

4. Pour plus grande sûreté, le duc procurera, de la part de notre oncle et adversaire, Charles, roi de France, des lettres approbatives. Si le duc d'Orléans n'observait pas l'engagement qu'il prend envers nous, le roi Charles et son fils ne l'aideraient pas, mais le considérant comme indigne, ils le feraient repasser au plus tôt dans le royaume d'Angleterre.

5. A ces conditions, après avoir prêté serment, le duc d'Orléans sera élargi afin que ses amis et parents lui procurent les 40.000 nobles de provision; en cas de non payement, 40 jours après les six mois écoulés, il devra se constituer prisonnier.

6. Quant au testament de son père, qui recommandait de garder soigneusement le duc d'Orléans prisonnier, le roi Henry déclarait que cette mesure avait pour but la paix finale entre les deux royaumes. Or Charles d'Orléans avait



promis d'obtenir cette paix au terme d'un an, sinon de nouveau il devait se constituer prisonnier.

Le chancelier de France et le Bâtard demeuraient toujours à Saint-Omer. Isabelle de Bourgogne avait établi sa résidence à Hesdin ; elle correspondait avec ses ambassadeurs à Calais, avec Etienne Wilton, le secrétaire du roi anglais, avec le duc d'Orléans, empruntant à tout le monde, aux bonnes villes de Flandre et de Hainaut, à la comtesse de Namur pour la délivrance du duc Charles[1]. Le 16 août arrivaient les ambassadeurs français, l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Poitiers, Guillaume le Tur, président du Parlement, et Jacques Juvénal[2]; le 20, des lettres de sauf-conduit étaient accordées au Bâtard et à 80 personnes de sa suite, à la comtesse de Dunois et à 60 personnes[3]. En septembre, Charles d'Orléans s'était mis d'accord avec le roi Henry au sujet de sa rançon[4] et le duc avait obtenu l'envoi d'une ambassade pour Calais[5]; le 28 octobre le roi anglais faisait délivrer des sauf-conduits aux ambassadeurs de France, à la duchesse de Bourgogne, aux gens du duc d'Orléans[6]; licence leur était donnée d'appareiller une nef, de moins de 200 tonneaux, montée de 20 marins.

Ce même jour, fête des apôtres Simon et Jude, lord Fanhope amena Charles d'Orléans dans la cathédrale de Westminster. Il prêta serment solennel sur les saints Evangiles, en présence du roi d'Angleterre et de tous les princes, en l'absence du duc de Gloucester, qui quitta la cathédrale avec éclat, dès que commença la messe[7] :

1. De Beaucourt, t. III, p. 157.
2. Rymer, t. X, p. 799-801.
3. *Ibid.*, t. X, p. 800.
4. Arch. nat., K 65, n° 15-15[4].
5. *Proceedings*, t. V, p. 122-123.
6. Rymer, t. X, p. 808 et suiv.
7. *The Paston letters*, éd. James Gairdner, t. I, p. 40.

« Moi, Charles, duc d'Orléans, je jure sur les saints Evangiles de Dieu, par moi corporellement touchés, que toutes choses contenues dans les lettres d'appointement faites entre sérénissime prince Henry, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, et moi, Charles d'Orléans, ainsi que dans les lettres d'obligation faites ou à faire par moi envers le dit roi, signées de mon sceau ou à signer, en tant qu'elles me concernent, moi, ma partie, ou autrement, par convention, pacte ou promesse, suivant tout leur pouvoir, forme et effet, sans ruse, fraude, cavillation ou mal engin, je les accomplirai et ferai accomplir et observer.

Je jure en outre de ne pas faire usage au préjudice dudit seigneur roi, de ses héritiers ou successeurs, des privilèges de droit ou autre, ou des lettres de grâces que je pourrai obtenir... *Sic me Deus adjuvet et hæc sancta.* Autrement je prie le Très Haut que l'infraction ou la violation de ce serment (outre la perte de l'honneur sur la terre et une marque indélébile d'infamie) me mérite la damnation éternelle, m'associe perpétuellement au diable et à ses anges. Et en signe de fidèlement observer et accomplir ce serment, et tout ce qui en dépend, j'écris mon nom de ma propre main.

CHARLES »[1].

Il leva la main dans l'ombre solennelle de la haute cathédrale, remplie déjà de mystérieux souvenirs pour les hommes de ce temps-là, non loin des tombes des rois conquérants anglais qui entourent le chœur, non loin du trophée d'Azincourt.

1. Rymer, t. X, p. 830 [formule du serment de Gravelines].



Les 80.000 écus ayant été versés[1], le 3 novembre, Henry VI lui donnait ses lettres d'élargissement et l'accusé de réception des scellés qui se montaient à 120.000 écus[2]. Ce jour même, le roi déchargea John Cornwall, lord Fanhope, de la garde du prisonnier[3] : Charles Waterby et quatre serviteurs eurent seulement mission de l'accompagner en France et de demeurer près de lui pendant un an; l'évêque de Rochester et d'autres conseillers furent désignés pour lui faire répéter son serment à son arrivée en France[4].

Charles d'Orléans était libre. Il mit à la voile le 5 novembre 1440 et débarqua à Calais avec les ambassadeurs anglais.

Ainsi Charles d'Orléans demeura vingt-cinq ans captif en Angleterre, où il laissait encore son malheureux frère, Jean d'Angoulême[5].

1. Rymer, t. X, p. 821. — Le 25 octobre, de Londres, Charles avait donné l'ordre à son « chier et amé frere » le Bâtard, à Jean de Saveuses, à Guillaume Belier, à Jean le Fuzelier, à Hugues Perrier de trouver par la vente ou l'engagement de ses terres 100.000 écus d'or; 85.000 avaient été délivrés par des lombards en Angleterre, au nom du duc de Bourgogne à qui l'on vendait, sous la réserve d'un rachat pendant 10 ans, Coucy, Soissons, la Fère et diverses terres en Hainaut (Arch. nat., K 1210),

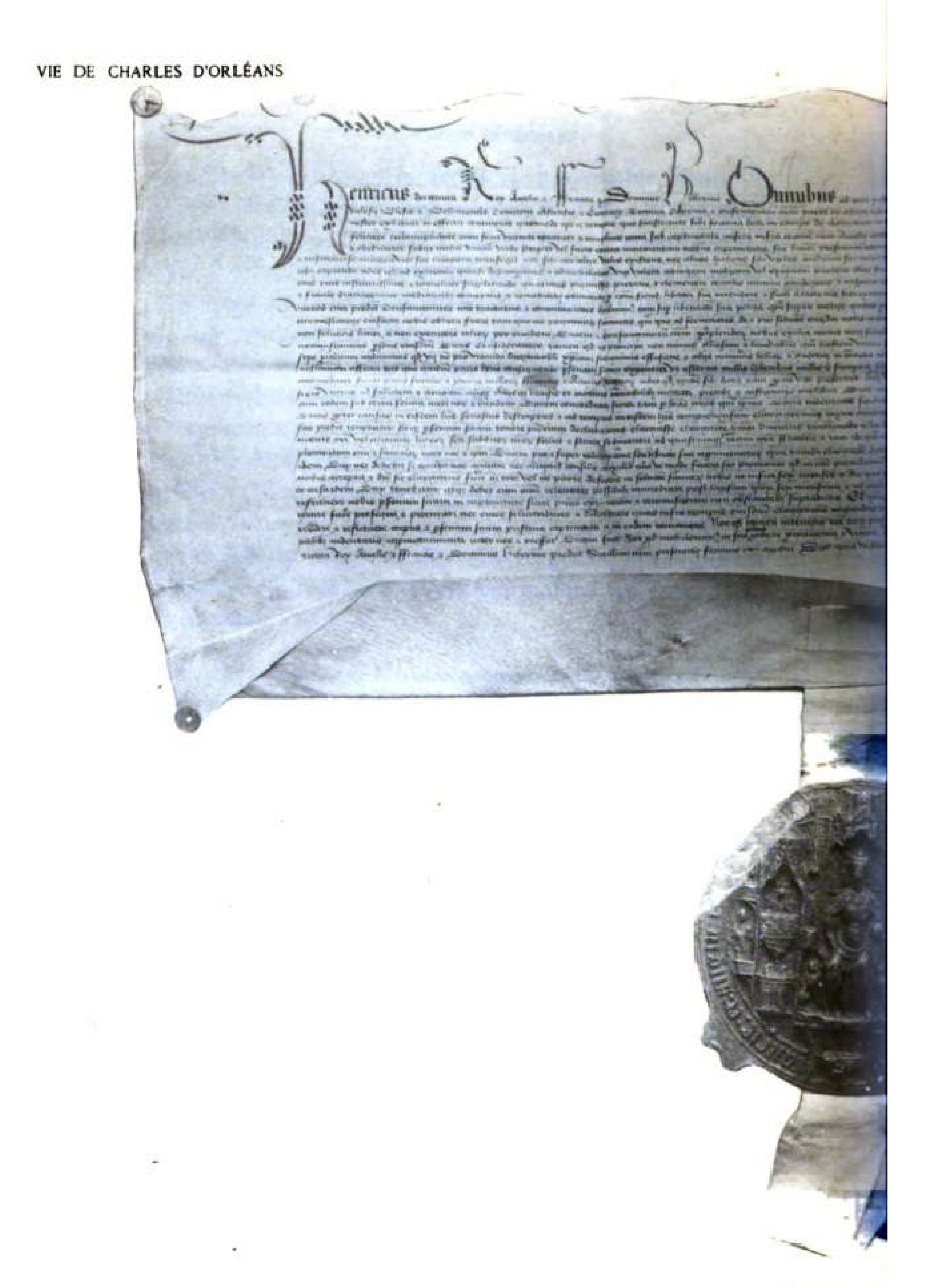
2. Arch. Nat., K 65, n° 15^{21-22}; K 65, n°s 14 et 14^{2}; Rymer, t. X, p. 821-822.

3. Henry VI, *Calendar of patent Rolls*, vol. III, p. 496 ; Rymer, t. X, p. 823.

4. Rymer, t. X, p. 825-826.

5. A Londres, le 27 octobre, Jean d'Angoulême ratifia toutes les ventes faites pour la rançon de son frère (Arch. Nat., K 66, n° 11).

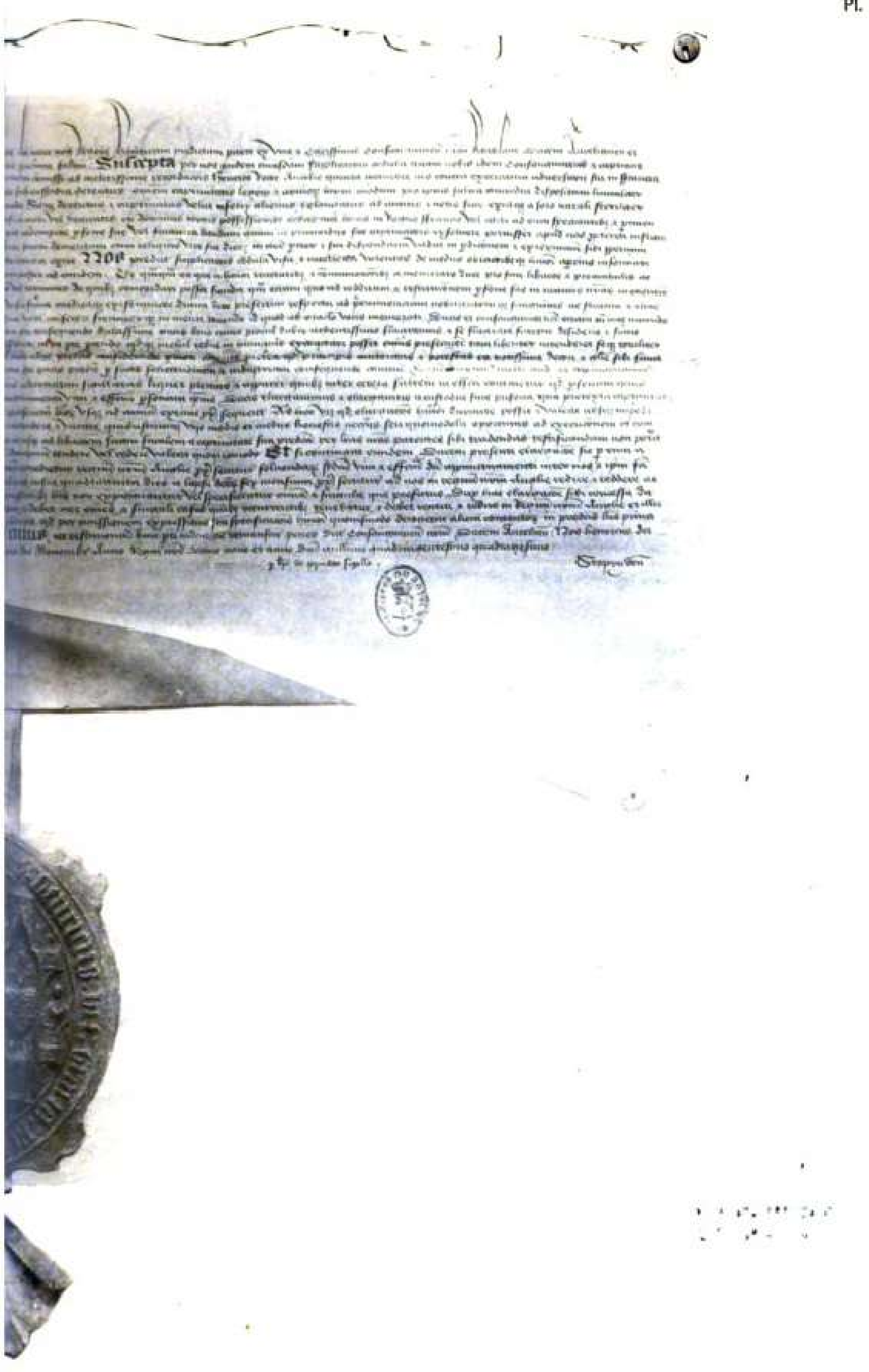



Henricus ... Omnibus ...

Arch. Nat. — K. 6[...]

Lettre d'élargissement en faveu[...]

(Westminster, 2 Nov[...]



ᵒ 14
e Charles d'Orléans
r (1440)



CHAPITRE XII

LE RETOUR EN FRANCE

(1440-1441)

Débarqués à Calais, Charles d'Orléans et les chevaliers anglais qui l'accompagnaient, lord Fanhope et Robert Roos, se rendirent à Gravelines par les dunes grises qui bordent la mer : là les attendait la duchesse de Bourgogne, suivie de plusieurs grands seigneurs[1]. On était alors en terre bourguignonne.

Le premier mot que le duc d'Orléans adressa à la duchesse Isabelle fut précieux et galant, comme il savait en trouver :

— Madame, vu ce que vous avez fait pour ma délivrance, je me rends votre prisonnier[2].

Certes, ils laissèrent voir l'un et l'autre toute la joie qu'ils éprouvaient : Charles, pour sa délivrance, la duchesse de Bourgogne, pour sa venue.

Peu de jours après le duc Philippe de Bourgogne les rejoignait.

Dès que Charles et Philippe se virent, ils se prirent par le cou, s'embrassant plusieurs fois. Si grande était leur joie qu'ils demeurèrent, dit-on, longtemps sans parler.

Mais n'était-ce pas le trouble de leurs pensées qui les faisait silencieux, le souvenir de cette longue et atroce lutte,

1. Monstrelet, t. V, p. 436 ; le 11 novembre (Pièces orig., Chardon).

2. Registre de l'hôtel de ville de Saint-Omer, cité par Dom Devienne, *Histoire d'Artois*, t. III, p. 159 ; De Beaucourt, t. III, p. 159. — M. l'abbé O. Bled veut bien me faire savoir que le document cité par D. Devienne provient des « Délibérations du magistrat », registre aujourd'hui disparu.



ou le père de chacun d'eux avait succombé tragiquement ? Quand tant d'hommes avaient péri pour leur querelle, Orléans et Bourgogne réconciliés pouvaient bien s'embrasser en silence.

Le duc d'Orléans prit le premier la parole :

— Par ma foi, beau frère et beau cousin, je vous dois aimer par-dessus tous les autres princes de ce royaume, et ma belle cousine, votre femme : car si vous, ni elle, ne fussiez, je serais demeuré à toujours au danger de mes adversaires. Je n'ai trouvé meilleur ami que vous[1] !

Le duc Philippe répondit gracieusement qu'il aurait bien voulu y pourvoir plus tôt ; que depuis longtemps il avait désiré de s'employer à sa délivrance[2].

Et chacun se réjouit de voir les ducs se donner tant de marques d'amitié.

Charles d'Orléans reçut avec non moins de joie les ambassadeurs du roi de France, son cher frère le Bâtard d'Orléans, et l'archevêque de Reims, messire Regnault de Chartres.

De Gravelines[3], après que le duc d'Orléans eut, dans l'église paroissiale de Saint-Willibrod, à l'autel de Saint-Nicolas, prêté aux Anglais le serment d'observer le traité de paix entre le roi d'Angleterre et lui[4], on gagna Saint-Omer en remontant la rivière d'Aa.

1. « Cestui mort en memoire de ses plus prochains, par compassion de son adversaire le duc de Bourgogne, fut tiré de prison, marié à sa nièce et secouru de grans biens » (Chastellain, t. II, p. 162).

2. Monstrelet, t. V, p. 437. Cf. Olivier de la Marche, t. I. p. 102. « Il [Philippe le Bon] tira hors de la prison des Anglois le bon duc Charles d'Orleans, filz du grant annemy du duc Jean son pere, et paya la ranchon de ses deniers... » ; Chastellain a compté parmi les hauts faits de son duc le rachat de Charles d'Orléans (t. VII, p. 216).

3. Séjour de deux jours (Pièces orig., Chardon ; De Beaucourt, t. III, p. 159.)

4. Le 12 novembre (Rymer, t. V, part. I, p. 101), en présence de William, évêque de Rochester, de John Cornwall et Robert Roos, chevaliers, d'Etienne Wilton, docteur en décret, et de William Sprever, docteur en lois.



On allait par la plaine humide et verte, boueuse et désolée en cette saison, coupée de canaux aux méandres d'argent et de marais bordés de roseaux. Quelques clochers carrés, des moulins animent cette étendue monotone : de la masse de ses murailles, de ses clochers, de ses tours lourdes et majestueuses Saint-Omer la domine. Là, on prit gîte en l'abbaye de Saint-Bertin.

Charles d'Orléans, toujours accompagné des Anglais, y fut reçu solennellement ; la ville lui fit de grands présents : chaque jour, les bonnes gens des marches de France et des pays de Picardie venaient pour le voir [1].

C'est à Saint-Omer que le duc d'Orléans fut requis officiellement, de la part du duc de Bourgogne, de jurer la paix d'Arras et de prendre en mariage la demoiselle de Clèves. Dans la belle église de Saint-Bertin on apporta le traité qui fut lu à haute voix, en latin et en français, en présence d'un grand nombre de gens d'église, de chevaliers, de bourgeois et d'officiers de l'un et l'autre parti. Charles, qui se tenait avec sa suite dans le chœur de l'abbatiale, jura, sur le livre et l'image de Notre Créateur, d'observer le traité qui terminait la querelle de Philippe de Bourgogne et du roi Charles de France, à la réserve de l'article relatif au meurtre du duc Jean Sans-Peur dont il disait n'avoir jamais été consentant. Le Bâtard, appelé ensuite, fit quelques difficultés; mais, sur le commandement de son frère, il prêta bientôt le serment. Charles promit ensuite d'épouser la demoiselle de Clèves : l'archevêque de Narbonne les fiança l'un à l'autre de sa main [2].

1. Monstrelet, t. V, p. 438.
2. *Ibid.*, p. 438-439. — Voir l'extrait des « anciens cartulaires et registres manuscrits de S. Bertin » par Guillaume Dewhite, religieux dudit lieu en 1630, dans Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, Bruxelles, 1830, p. 43.



Certes, après la mort cruelle de sa dame, la douleur de Charles d'Orléans avait été sincère et touchante ; comme toute chose humaine elle connut son terme. Quelques années après Charles se représentait jouant aux échecs avec Amour :

J'ai aux esches joué devant Amours,
Pour passer temps, avecques Faulx Dangier,
Et seurement me suis gardé tousjours
Sans riens perdre, jusques au derrenier
Que Fortune lui est venu aidier,
Et par meschief, (que maudite soit elle !)
A ma dame prise soudainement :
Parquoy suy mat, je le voy clerement,
Se je ne fais une dame nouvelle[1]...

En fait, à la fin de l'année 1435, Charles d'Orléans, qui avait d'abord pensé qu'un mariage avec Marguerite, fille d'Amédée de Savoie, pourrait payer la rançon de son frère d'Angoulême, entendait se réserver pour lui la veuve du roi de Sicile[2] :

Mon cueur, dormant en nonchaloir,
Resveillez vous joyeusement :
Je vous fais nouvelles savoir
Qui vous doit plaire grandement.
Il est vray que, presentement,
Une dame tres honnorée,
En toute bonne renommée,
Desire de vous acheter[3]...

Mais l'affaire avait traîné en longueur, Charles estimant sans doute le duc de Bourgogne plus capable de le tirer de la prison anglaise que le pacifique duc de Savoie. Or Phi-

1. *Poésies*, p. 67-68.

2. Lettre du président Louvet à Luc de Juga, capitaine de St-Andéol près d'Avignon, du 16 novembre 1435 : « Toutes chouses considerées, mondit seigneur d'Orliens est deliberé de vouloir entendre audit mariage pour sa personne propre ». (Turin, Arch. di Stato. Negoziazioni colla Francia, mazzo d'addizione, 1436.)

3. *Poésies*, p. 76.



lippe le Bon avait fait parler au duc d'Orléans pour savoir s'il ne prendrait pas en mariage une sienne nièce, fille de sa sœur, duchesse de Clèves, qui demeurait en son hôtel. Bonne occasion qu'une alliance pour oublier toutes les querelles passées[1] ! On pense si le duc d'Orléans, considérant la servitude et le « grand danger » où il se trouvait, agréa volontiers une telle proposition[2]. Et tandis que la duchesse de Bourgogne bataillait si âprement pour lui aux conférences de Gravelines, Charles avait pu voir la demoiselle de Clèves parmi les dames de sa suite.

Marie de Clèves, que la duchesse de Bourgogne donna à Charles d'Orléans pour épousée, avec la liberté, était fille d'Adolf de Clèves et de Marie de Bourgogne. Marie, la huitième née de leurs enfants, avait été élevée aux frais et à la cour de son oncle de Bourgogne; car, l'un après l'autre, la duchesse de Bourgogne les mariait, et fort avantageusement[3].

Sur cette maison de Clèves on raconta, un peu plus tard, de belles fables. Elle tirait, disait-on, son origine de cette demoiselle qui, du château de Nimègue, regardant le Rhin couler en temps clair, vit venir à elle le beau cygne à la chaîne d'or qui tirait une nacelle : un jeune homme y était assis, tenant à la main une épée dorée, une trompe de chasse et un anneau précieux. Ils avaient échangé de gracieuses et plaisantes paroles : le jeune homme avait déclaré à la jeune fille qu'il était venu pour la défendre, pour chasser et vaincre les ennemis qui la molestaient. Il lui parut si bien qu'elle s'en amouracha et lui déclara qu'il serait son mari. Le chevalier lui avait alors fait défense de jamais le ques-

1. Monstrelet, t. V, p. 435.
2. *Ibid.*, p. 435.
3. De Maulde, *op. cit.*, t. I, p. 234.



tionner sur son lignage et d'où il venait. Il était beau de corps, puissant, hardi, très fort de sa main. Sans doute il venait du Graal. L'empereur Théodose l'ayant créé comte de Clèves, il épousa la dame et en eut trois beaux fils. Mais la curieuse dame lui ayant un jour demandé son nom, le mystérieux chevalier disparut pour toujours [1].

Non, ce n'est pas sous l'aspect de ce beau chevalier que Charles d'Orléans dut apparaître à sa jeune épouse de quatorze ans [2]. Car, lourd de corps et las d'esprit, à quarante-cinq ans [3], « tout gris vieillart » [4], il ne désirait guère que ce que voulait la bonne duchesse qui avait traité sa délivrance. La famille de Clèves n'était guère riche et Louis d'Orléans l'avait pensionnée autrefois [5] : elle tirait sa plus grande richesse de sa parenté bourguignonne.

Le 16 novembre 1440 avait été dressé leur contrat. Marie apportait à Charles une dot de 100.000 saluts d'or. Mais, en réalité 80.000 devaient constituer un bien propre à l'épousée et à ses enfants sur le comté de Soissons, la baronnie de Coucy et la seigneurie de Fère-en-Tardenois, terres engagées au duc de Bourgogne ; les 20.000 saluts de reste demeuraient à la disposition de Charles d'Orléans [6].

De toutes parts commencèrent alors les fêtes dont Philippe de Bourgogne faisait la dépense [7].

1. Bibl. nat., ms. fr. 5607, fol. 1 (Chronique de Clèves). — Ce beau manuscrit flamand a été rédigé au temps de Jean, fils d'Adolf († 1448).

2. W. Teschenmacher, *Annales Cliviæ*... Arnehmii, 1638, in-fol., p. 255. — Elle obtint une dispense d'Eugène IV (Arch. Nat., R⁴ III, p. 70.

3. Teschenmacher, p. 156. — 4. Chastellain, t. II, p. 162.

5. De 3.000 l. par an en 1398 (Arch. nat., K. 56, n° 1).

6. Arch. nat., K. 553; (Arch. du Nord, B. 1969.) — *Histoire de Bourgogne*, t. IV, preuves, p. CLXIX. — « Par necessité accorda lesdits choses », dit Jean de Saint-Gelays (Bibl. Nat., fr. 20176, fol. 160).

7. Monstrelet, t. V, p. 439. — Lettre d'attestation de Robert, commis par le duc à l'exercice des offices de châtelain de Saint-Omer et de garennier des cygnes du duc, déclarant que « furent delivrez environ cinquante cignes du duc a la venue de



Le samedi précédant la Saint-André (26 novembre), Charles épousa la demoiselle de Clèves ; le dimanche on célébra la cérémonie. C'était grande noblesse de voir les seigneurs mener leurs dames à l'église : le duc de Bourgogne y conduisit, par la main, sa nièce Marie, la duchesse d'Orléans, vêtue d'une riche robe traînante ; le duc d'Orléans, sa belle cousine, la duchesse de Bourgogne. Derrière eux se pressait une suite de seigneurs. L'archevêque de Narbonne chanta la grand'messe, suivie d'une magnifique procession de rois d'armes, de hérauts, de trompettes et de ménétriers, tous vêtus de cottes d'armes héraldiques. Les seigneurs anglais assistaient également à la cérémonie et, parmi eux, on remarquait le roi d'armes de la Jarretière d'Angleterre.

Après la messe on donna un dîner, servi bien abondamment de riches et divers mets ; après le dîner on alla voir les joutes sur le marché : les dames en grand nombre se montrèrent aux fenêtres ; après souper, d'autres joutes encore se coururent sur de petits chevaux [1].

Le mardi, le duc de Bourgogne célébra la fête de la Toison d'or, que jadis il avait instituée à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, l'an 1430, en souvenir du preux Jason considéré, à tort ou à raison [2], comme le modèle de toute chevalerie. Accompagné de ses frères de l'ordre, tous vêtus de leurs manteaux et chaperons, et dont les armes étaient peintes au-dessus de leur place, il entendit vêpres au chœur de Saint Bertin [3].

Monseigneur d'Orleans, qui venoit des prisons des Anglois, et avec ce aux noces dudit Mons. d'Orleans qui, tantot apprez, se maria a mademoiselle de Cleves ». Arch. du Nord, B 1973.

1. Monstrelet, t. V, p. 440.

2. Georges Doutrepont, *Jason et Gédéon patrons de la Toison d'or*, Liège, 1908, in-8 (Mélanges Godefroy Kurth).

3. Monstrelet, t. V, p. 441.



Le lendemain, jour de la Saint-André (30 novembre), les chevaliers se rendirent à l'église en grand appareil. De riches parements étincelaient autour de l'autel : Français comme Anglais s'émerveillaient de la splendeur du Bourguignon.

Le duc Philippe s'assit à table en la grande salle, selon le rite de la chevalerie. Le jeudi [1] il tint chapitre : d'un commun accord, on y décida de présenter au duc d'Orléans un collier de l'ordre, qui consistait en une petite toison, à la semblance de celle du mouton que jadis conquit Jason en l'île de Colchos, ainsi qu'il est prouvé, par écrit, dans les Histoires de Troie [2].

Charles d'Orléans est introduit : le duc de Bourgogne lui passe au cou le collier, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et l'embrasse. Charles demande en retour au duc de Bourgogne de bien vouloir porter le Camail de son ordre, terme qui désignait la partie de l'armure de tête, en général de mailles de fer ou d'argent, abritant le cou, ornée parfois de bossettes d'or émaillées [3]. C'était donc une sorte de collier, aux armes du duc, soutenant le porc-épic. Charles d'Orléans le tira de sa manche et le passa au cou de son cousin de Bourgogne. Après quoi le duc d'Orléans revêtit le manteau et prit le chaperon de l'ordre de la Toison [4].

De Saint-Omer, Charles d'Orléans fit le pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne, vers la madone arrivée jadis au port sur un vaisseau sans matelots et sans voiles, mais entouré d'une éclatante lumière [5].

1. 1er décembre 1440.
2. Monstrelet, t. IV, p. 373 ; Chartier, t. I. p. 260.
3. L. de Laborde, *Glossaire français du Moyen-Age*, 1872, ad. v. Camail.
4. Monstrelet, t. V, p. 441-444.
5. De Beaucourt, t. III, p. 162.

Charles d'Orléans commençait à jouer auprès du duc de Bourgogne un rôle important, modérateur de la paix entre les deux royaumes, de toute paix en général.

Ainsi l'entendirent les Brugeois qui vinrent le trouver à Saint-Omer, afin qu'il leur amenât le duc de Bourgogne : révoltés jadis contre lui, et craignant sa colère, ils désiraient maintenant d'être réconciliés avec leur « très redouté » seigneur. Ce que Charles obtint bientôt de son cousin de Bourgogne : de compagnie ils partirent donc pour Bruges [1].

On pense avec quelle joie ils furent reçus (11 décembre) : tous ceux de la loi s'étaient rendus à leur rencontre, nu-pieds et sans chaperon, pour demander leur pardon. Sur la prière de Charles d'Orléans, Philippe de Bourgogne déclara oublier leurs torts et reçut les clefs de la ville. Alors s'avancèrent les processions des églises, mendiants, religieuses et béguines, avec leurs chapes et leurs reliques, chantant le *Te Deum* ; les marchands des quatre nations chevauchaient couverts de très riches habits.

Comme en toute réjouissance de Flandre, il y eut force vacarme, bannières déployées et mangeaille abondante. Ainsi les rues de Bruges étaient de chaque côté tendues de riches et fins draps, orgueil de l'industrieuse cité ; et, sur de grands échafauds, se jouaient diverses manières de jeux. Les trompettes d'argent, clairons et autres instruments retentissaient par la ville ; machines et mannequins jetaient vin et cervoise à qui voulait en boire. Aussi criait-on : Noël [2] ! La nuit les feux de grands échafauds resplendirent sur la ville et ses canaux.

1. Monstrelet, t. V, p. 445 ; *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, par L. Gilliodts-van Severen, 1876, t. V, p. 194 (l'ambassade brugeoise partit le 14 novembre pour St-Omer).

2. Monstrelet, t. V, p. 447. Cf. le récit publié par L. Gilliodts-van Severen dans l'*Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. V, p. 194-196.



Et les jours suivants les Brugeois firent toutes les joyeusetés qu'ils pouvaient imaginer pour l'amour de leur seigneur, et pour réjouir le duc d'Orléans. Rien n'y manqua : joutes sur le marché pour les nobles hommes et les bourgeois ; danses à grand triomphe des demoiselles de Bruges ; soupers servis abondamment aux frais de l'échevinage. Enfin, ce dont Charles se montra particulièrement touché, ceux de la ville lui remirent certains présents : de la vaisselle sans doute et de l'argent [1].

Tandis que les Brugeois faisaient si joyeusement la paix avec leur seigneur, Charles d'Orléans régularisait sa situation envers son beau frère de Bourgogne: ainsi, le 18 décembre, ils signèrent leur traité d'alliance [2] ; le 22, les marchands de Florence établis à Bruges faisaient, par lettre de change, passer au nom du duc de Bourgogne 80.000 saluts d'or pour sa rançon [3].

Le lundi suivant Charles d'Orléans quitta Bruges avec sa femme [4]. A leur départ de l'hôtel de Bourgogne, dames et demoiselles versèrent maintes larmes lorsqu'il fallut prendre congé du duc d'Orléans et de sa jeune épouse, élevée avec elles [5]. Le duc de Bourgogne les accompagna du moins jusqu'à Gand où ils furent honorablement reçus [6] : ils burent à leur entrée le vin du Rhin et reçurent trois cruches d'argent, émaillées de lions qui formaient les armes de la ville ; Charles fut encore étrenné de deux douzaines de plats

1. Monstrelet, t. V, p. 448. — L. Gilliods van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, t. V, p. 196.

2. Arch. nat., K. 66, n° 12.

3. Arch. nat., K. 65, n° 14³.

4. Le 28 ?

5. Monstrelet, t. V, p. 448.

6. Comptes communaux de Gand (août 1440-1441) fol. 327-329 [Communication de M. J. Nève]. — Le 30 novembre, Charles écrivit au roi d'Angleterre (Arch. nat., K. 65, n° 5¹⁵.)

dorés où Gautier van Petit-Pont, orfèvre, grava également des lions. Peu de jours après Charles et Philippe prirent congé l'un de l'autre, renouvelant la promesse de s'entr'aider à l'avenir [1]. A Gand, Charles d'Orléans paya encore à sir John Cornwall, la somme de 8.700 écus en acompte de sa rançon, dont le comte d'Angoulême demeurait l'otage [2].

Dans la forte et belle cité de Tournai [3], demeurée si fidèle aux malheurs de la couronne de France, on pense si Charles fut encore le bienvenu [4]. De la part de la ville on lui présenta une queue de vin de Beaune, et du meilleur, une coupe dorée, venant de la trésorerie, dans laquelle on avait mis des écus d'or. Madame d'Orléans reçut aussi son poinçon de vin et sa coupe dorée. Mais ce que le duc d'Orléans n'eut pas, ce sont les 12.000 écus qu'il avait demandés aux habitants de Tournai en leur faisant part de sa délivrance. Les consaux s'en excusèrent sur la pauvreté de la ville et la misère des temps. Toutefois sa requête fut renvoyée à la délibération des Bannières qui finirent par lui accorder une aide de 2.000 l. t. [5].

Or, sur la route que suivait le duc d'Orléans, seigneurs des marches de France et Bourguignons étaient venus en grand nombre pour le voir et lui souhaiter la bienvenue. Charles d'Orléans en prit une partie à son service.

Des chevaliers bourguignons lui présentaient leurs enfants afin qu'il les retînt comme pages. Vingt-quatre compagnons du Boulonnais, bien en point, montés et habillés, formèrent d'abord sa garde du corps [6]; dès son arrivée à Tournai,

1. Monstrelet, t. V, p. 448-449.
2. British Museum, add. ch., 12074. Lettre de Henri VI, K. 65, n° 15[15].
3. Berry, p. 46.
4. A. de la Grange, *Extraits analytiques des consaulx de la ville de Tournai*, 1431-1476, Tournai, 1893, p. 85.
5. *Ibid.*, p. 85-86 (Délibération du 24 décembre 1440).
6. Monstrelet, t. V, p. 449.



Charles d'Orléans avait bien 300 chevaux en sa retenue. Il distribuait son ordre à qui le lui demandait. Certains espéraient bien qu'il allait jouer auprès du roi Charles de France un grand rôle; peut-être, il le croyait lui-même[1].

En cette brillante compagnie, de Tournai le duc d'Orléans gagna Valenciennes[2], puis Quesnoy-le-Vicomte où sa belle cousine, la comtesse douairière de Hainaut, le fêta joyeusement. Après qu'elle lui eut donné certains présents il s'en vint à Cambrai, où il reçut de nouveaux cadeaux[3], et, ce qui sans doute lui fut bien sensible, 500 écus d'or de France. C'est à Cambrai que Charles d'Orléans apprit la mort de Jean de Luxembourg, ce vieux soldat, éborgné à la bataille, serviteur obstiné de la querelle bourguignonne (il n'avait toujours pas donné son serment à la paix d'Arras), rigide protecteur des villes de Picardie dont il assurait, à main armée, la tranquillité. Cette nouvelle retint deux jours de plus Charles à Cambrai; il sollicitait des gouverneurs de la ville de le vouloir élire gardien de leur cité. Ce dont ils s'excusèrent du mieux qu'ils purent, déclarant n'avoir pas le consentement de leur évêque[4].

Le 23 décembre le duc et la duchesse d'Orléans arrivèrent à Amiens. Le duc de Bourgogne se rendit de nouveau à leur rencontre. Après de grandes révérences, on gagna le parvis Notre-Dame; devant le portail les attendaient l'évêque et le clergé, revêtus de leurs chapes, portant la

1. Monstrelet, t. V, p. 450.

2. La ville avait contribué à sa rançon pour 6.000 francs (H. D'Outreman, *Histoire de la ville et comté de Valentiennes*, Douai, 1639, p. 173).

3. (2 janvier 1441) « Le dit jour a Mons. le duc d'Orleans iij muis de vin... 64 l. 16 s. » (Arch. com., de Cambrai CC. 61). — Il arriva sans doute le soir, car 4 compagnons portèrent des torches devant le prévôt, les échevins et le conseil qui allèrent lui souhaiter la bienvenue (*Inventaire sommaire des archives de Cambrai*, par E. Gautier et A. Lesort, 1907, p. 98).

4. Monstrelet, t. V, p. 451-452.

croix et l'eau bénite. C'est un fait qu'on chanta notablement au chœur de la belle cathédrale et que la ville s'imposa de mille saluts pour la rançon de Monseigneur le duc d'Orléans; du moins elle les prêta dans ce but à la bonne duchesse de Bourgogne [1]. Sur quoi le duc d'Orléans gagna Saint-Quentin [2], Noyon [3], Compiègne [4], Senlis et Paris [5].

Charles fit son entrée dans la capitale le samedi 14 janvier, à cinq heures de l'après-midi. Le connétable et plusieurs seigneurs et bourgeois de la ville de Paris allèrent à sa rencontre. Avant même de descendre à son hôtel des Tournelles, il se rendit à la cathédrale où nul ne l'attendait, bien que le chœur de l'église fût paré pour sa venue. Le mardi suivant il y retourna, en compagnie du Bâtard d'Orléans, et cette fois fut solennellement reçu par l'évêque de Paris, assisté des chanoines portant des chapes de soie et précédés de la croix [6]. On lui offrit l'eau, il embrassa la croix et l'Evangile, entra dans l'église au son des grosses cloches et des orgues; après avoir fait sa prière devant l'image de la Vierge, au lieu préparé, il s'avança solennellement dans le chœur, entendit la messe de saint Maur

1. Arch. com. d'Amiens, BB 6, fol. 125; cf. BB 5, fol. 67 v°; CC 30, fol. 23 v°; CC 31, fol. 36 v°.

2. Les délibérations du conseil et les registres de l'argenterie manquent pour les années 1440-1441 [Communication de M. Emmanuel Lemaire].

3. « A maistre Yves Philippe, cirurgien, pour un petit ponchon de vin contenant XX septiers en tout, lequel fut presenté a Mons. le duc d'Orleans, le IX[e] jour de janvier... iiij l. » (Arch. com. de Noyon, CC. 42, fol. 19). — La dépense pour la duchesse est portée à la date du 9 février.

4. « Deux queues de vin contenant un tonneau presentées a Mgr. d'Orleans et a madame sa femme, en janvier 1441, au retour de sa prison d'Angleterre » (Bibl. nat., Coll. de Picardie, t. XX bis, fol. 189 r°. Cf. P. Champion, *Guillaume de Flavy*, p. 202.)

5. Bourgeois de Paris, p. 356.

6. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 356 et note 2. (Résumé des registres capitulaires de Notre-Dame, Arch. Nat., LL 218, fol. 27.)



dans un oratoire préparé près du grand autel, embrassa le chef de saint Philippe, la belle croix, et plusieurs autres reliques exposées à sa dévotion. Après quoi il sortit, au chant des orgues et au son des cloches, acclamé par le peuple qui criait : Noël !

Certes, partout où il séjournait on lui rendait de grands honneurs, comme s'il fût le roi de France en personne ou son fils, le dauphin ; sa délivrance était considérée par beaucoup de gens comme bien consolante pour le royaume ; le bon peuple de France avait souffert de son emprisonnement et depuis longtemps le désirait voir en franchise, comme il était [1].

Ainsi le duc d'Orléans resta huit jours dans la ville de Paris. A son départ les Parisiens lui présentèrent de beaux dons, qu'il reçut avec plaisir. Et, comme il avait promis de faire la paix entre les rois de France et d'Angleterre, on convint de lever en sa faveur une taille dont le clergé payerait la moitié [2]. Puisque tout se perdait par la maudite guerre, le clergé fut bien incliné à l'octroyer : à titre de don gratuit, au nom du clergé de la ville de Paris et du diocèse, le chapitre de Notre-Dame présenta 500 francs au duc d'Orléans pour l'aider au payement de sa rançon [3].

Mais il est un personnage que Charles d'Orléans ne vit pas : c'est son propre cousin, le roi Charles de France, bien qu'en ce temps-là, occupé à poursuivre les routiers, il se tînt

1. Monstrelet, t. V, p. 452.

2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 357.

3. Arch. Nat., LL 218, fol. 30. — Cf. le Journal de Jean Maupoint, éd. Fagniez, dans les *Mémoires de la Soc. de l'Histoire de Paris*, t. IV, p. 26 : « Cette année un impost fut mis et imposé sur le clergé de la ville de Paris, a scavoir de trois cens escus d'or de par ledit clergié, offers a monsieur le duc d'Orleans pour sa bienvenue des prisons d'Angleterre, lesquels... ledit clergié fut admonesté de payer sur peine de excommuniment ».



non loin de Paris[1] et, qu'à la nouvelle de sa délivrance, il eût fait savoir au duc d'Orléans le désir qu'il avait de sa visite.

On assure que le roi s'était montré inquiet des manières de Charles d'Orléans depuis son retour d'Angleterre, de l'ordre de la Toison qu'il avait reçu[2], du nombre de Bourguignons qu'il avait recueillis dans son hôtel, et dont quelques-uns avaient autrefois fait la guerre contre lui[3] ; on parlait d'une alliance des princes, des ducs de Bretagne et d'Alençon qui gouverneraient en son nom[4].

Le roi Charles, si malheureux dans sa jeunesse, demeurait accessible à tous les soupçons et se montra fort mécontent de la conduite du duc. Aussi, malgré l'ordre qu'il avait donné d'abord qu'on le lui amenât, il déclara qu'il ne le recevrait qu'à « privée maisnie »[5], c'est-à-dire sans ses serviteurs bourguignons. Charles quitta Paris sans aller le voir et gagna ses domaines.

Les Orléanais, qui pendant sa captivité avaient fait tant de processions et de prières pour sa délivrance, ne manquaient pas d'aller chercher de ses nouvelles aux diverses étapes de son voyage. Ils s'apprêtaient à le recevoir dignement et passaient un contrat avec un orfèvre pour offrir de la vaisselle à la jeune duchesse ; Mahiet Gauchier, le peintre, tendait au palais ducal un ciel d'or fin, soutenu par des bâtons ; on préparait des fontaines, des estrades pour les moralités de personnages. Quand le moment fut venu

1. Voir l'itinéraire donné par Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 42). Cf. De Beaucourt, t. III, p. 169.

2. Chastellain a dit de Charles VII : « murmuroit fort en l'ordre de la Toison d'or et y mettoit secretes scrupules ; tousjours en vis la vit et prejudicia a ses parents qui en furent » (t. II, p. 185).

3. Monstrelet, t. V, p. 452.

4. *Ibid.*, p. 453.

5. *Ibid.*, p. 453.

quatre cents enfants, portant de petits panonceaux, partirent à la rencontre du duc qui arrivait par Janville.

Ainsi escorté, le duc Charles entra dans sa bonne ville d'Orléans, le 24 janvier 1441, avec la duchesse, sur un chariot. A leur entrée Me Philippe Paris prononça une harangue de bienvenue; nous pouvons la croire de beau style, ainsi que les aimait Charles d'Orléans, l'orateur l'ayant méditée plusieurs journées et en ayant rédigé divers mémoires. Au duc on présenta 4.000 écus d'or et deux couvrechefs ; à la duchesse, la vaisselle qu'à grand'peine on avait fait mettre à ses armes de Clèves, inconnues en pays de France. Les cloches sonnaient ; les tables étaient dressées aux carrefours; ménétriers et joueurs de luth réjouissaient le bon peuple. Sur douze échafauds, à la porte des églises, on représenta de notables mystères, celui des Vertus, des Laboureurs, de David et de Goliath. Me Jean de Lépine fit le sermon à Sainte-Croix à la procession que Monseigneur avait demandée à sa venue.

Après quoi l'on dévora chapons de haute graisse et l'on but aux fontaines d'où coulaient vin et lait [1].

Mais Charles était las de tant de fêtes et de travaux : bientôt il gagnait sa petite ville de Blois [2]. Il reçut, à son départ, le présent de 4.000 écus d'or et la tapisserie navale orléanaise que l'on exposa par la suite au cloître Saint-Aignan. Elle représentait le cours de la rivière de Loire, ses villes, ses villages, hameaux, bourgs, ports, ponts depuis Roanne jusqu'au Croisic [3].

1. Archives communales d'Orléans, CC 655 ; Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. I, p. 289.
2. Voir l'Itinéraire.
3. Lottin, *op. cit.*, t. I, p. 289-290.

CHAPITRE XIII

LA VIE ACTIVE (1441-1447)

LA PAIX ANGLAISE

A Blois, Charles d'Orléans retrouvait les livres de sa librairie, que les héritiers du seigneur de Mortemart avaient restitués en 1436, les reliques, les tapis, les chambres de velours et d'or, les cuirs que l'on étendait l'été dans les chambres, le beau jeu de tables de Valentine ; il retrouvait aussi son vieux psaltérion dans un étui de bois peint à ses armes [1]. On transporta à Blois les livres qu'il rapportait d'Angleterre et dont la liste complète fut alors dressée [2] ; quant aux joyaux conservés à Paris, ils furent déposés au trésor de Saint-Sauveur, dans ce coffre à cinq clefs d'où l'on tira les pièces d'archives qui furent confiées à Pierre Sauvage, garde des sceaux du duc [3].

Ainsi Blois, le séjour de prédilection du duc d'Orléans, devint le siège de la Chambre des comptes, le centre de l'administration de ses domaines.

Mais Charles d'Orléans n'y sut pas d'abord goûter le repos, ce « nonchaloir » qui l'enchantera plus tard. Il avait pris fort à cœur son rôle d'allié du duc bourguignon, la promesse qu'il avait donnée aux Anglais, qui se faisaient alors reprendre Creil et Pontoise, d'amener la paix générale entre

1. Arch. Nat., KK. 269 et extraits dans De Laborde, t. III, n°s 6232-6434 ; British Museum, add. ch., 2812.

2. Arch. Nat., K. 534 et De Laborde, t. III, n°s 6447 et suiv.

3. Arch. Nat., K. 534, n° 27, fol. 6 r°.



les deux royaumes. Et sans doute il était flatté, en cette occurrence, de jouer un grand rôle politique.

C'est ainsi que, deux mois après son arrivée à Blois, Charles d'Orléans se mit en route pour Nantes[1]; il allait vers le duc de Bretagne, qui venait alors de signer une longue trêve avec le duc de Bourgogne[2]. Le duc d'Orléans tenait à le remercier de ce qu'il avait voulu se rendre caution de sa rançon, et peut-être aussi désirait-il lui communiquer ses rancœurs. De Nantes, le 1er mars 1441, le duc de Bretagne et Charles d'Orléans députaient vers le roi Charles VII Raoul de la Houssaye et Rolland de Carné pour lui offrir leur médiation et celle du duc de Bourgogne auprès de la cour d'Angleterre. Le duc de Bretagne faisait présent à Charles d'Orléans de 22.000 écus neufs pour payer sa rançon. Le comte de Montfort, Pierre et Gilles de Bretagne lui donnèrent chacun une coupe de grand prix[3]. Jean de Malestroit, l'évêque, lui prêta 3.000 réaux que le duc d'Orléans s'engagea à restituer à la Toussaint[4].

Or il n'est pas douteux qu'en ce temps-là le duc de Bretagne Jean V, qui venait lui aussi de recevoir la Toison d'or, ne fût en relations continuelles avec le duc d'York, lieutenant général en France du roi Henry VI, et avec la cour de Westminster. Dunois, le comte de Vendôme et le duc d'Alençon s'étaient également rendus en Bretagne; d'un moment à l'autre tous se devaient joindre au duc de Bourgogne[5].

1. Voir l'Itinéraire.

2. Le 19 décembre 1440 (Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 537).

3. *Ibid.*, p. 538. — Le 6 mars 1441, à Nantes, Jean, duc de Bretagne, promettait de s'occuper avec les ducs de Bourgogne et d'Orléans de la paix entre la France et l'Angleterre (Arch. Nat., K. 66, n° 17); le même jour, Jean d'Alençon promettait de les servir (*Ibid.*, n° 15). Cf. Archives de la Loire-Inférieure, E 121.

4. Le 8 mars (Bastard, n° 801; Cf. de Beaucourt, t. III, p. 201); en 1457 ils n'étaient pas encore remboursés.

5. De Beaucourt, t. III, p. 202.



Quel était le but de cette réunion féodale ? Nous l'ignorons. Mais ce que nous savons parfaitement c'est que Garter, le roi d'armes anglais, reçut du beau duc d'Alençon des communications l'avertissant que le donjon d'Argentan allait être livré par des traîtres aux Français. « Et par ainsi Monseigneur, ajoutait Garter en rapportant le fait au chancelier d'Angleterre, ce doit être remercié ledit d'Alençon qui veut ainsi complaire au roi ». Or il arriva que ces lettres furent interceptées et ouvertes par un roi autre que celui d'Angleterre, Charles de France[1].

Et pendant le siège de Pontoise (juin 1441), Charles d'Orléans était demeuré en correspondance secrète avec Philippe le Bon, alors au fond de la Hollande, ainsi qu'avec la duchesse de Bourgogne qui cheminait entre Laon et Saint-Omer[2].

Au mois de juillet de la même année on retrouve Charles d'Orléans voyageant encore en Bretagne, défrayé à Montfort par Monseigneur de Laval, à Saint-Léry par le duc de Bretagne, à Josselin par Monseigneur de Rohan, à Ploërmel, où il passa une semaine, par Jean V duc de Bretagne; puis il retournait à Montfort et à Rennes, d'où il partit le 1er août pour Blois. Jean d'Alençon l'hébergeait alors à La Guierche, à Craon, à Château-Gontier; son retour se fit par Darnétal et la Flèche. Là on servit « belle chière de cuisine », au souper : vin blanc et vermeil, huit brochets, une brème, une tourte, seize vendoises, deux pâtés, trois quarterons d'œufs. Mais il faut savoir que la suite de Charles d'Orléans comprenait cent vingt et un chevaux[3].

1. Bibl. Nat., ms. fr. 4054, signalé par de Beaucourt, t. III, p. 204 ; Stevenson, *Wars of the English in France*, t. I, p. 189-193.

2. De Beaucourt, t. III, p. 201 ; le 1er mai 1441, Jean de Moucy partit de Blois pour aller vers Monseigneur et Madame de Bourgogne et rentra le 22 (British Museum, ms. 11542, fol. 27).

3. Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 339.

Charles d'Orléans ne faisait encore que passer à Blois. En septembre, il annonçait sa visite à Philippe le Bon[1]; le 15 octobre 1441, il traversait Paris, prenant pour sa rançon « une beschée sur la povre ville »[2]; à la Toussaint, il retrouvait Philippe de Bourgogne, qui se tenait alors à Hesdin[3].

Gracieusement le Bourguignon était allé à sa rencontre et, de compagnie, ils gagnèrent le château de Hesdin sur la Canche, que le duc Philippe avait si curieusement aménagé.

Pendant la semaine qu'il passèrent ensemble, les ducs d'Orléans et de Bourgogne tinrent de grands et secrets conseils sur leurs affaires, et Charles reçut de l'argent de Philippe[4]. Ils conclurent aussi de s'assembler bientôt en la ville de Nevers, avec plusieurs grands princes et seigneurs de France. Puis le duc d'Orléans passa par Saint-Pol et Arras : il arriva dans cette ville le dimanche 5 novembre. Là, Messeigneurs les échevins et plusieurs notables d'Arras allèrent à sa rencontre, à un quart de lieue; on lui fit présent de douze tasses d'argent, qui coûtèrent 200 l. 8 s.; un vin d'honneur lui fut offert. Le duc les prit fort en gré et en remercia la ville.

Mais on peut croire que ce qui le réjouit le plus, ce fut la présence de l'abbé de Liesse et de son fictif couvent, si « joyeusement habillés »[5]. C'étaient de bons compagnons, joueurs de farces, de moralités, et l'abbé, leur chef, chantait de patriotiques ballades[6]. Ils vinrent le soir au souper du

1. Jean de Moucy quitta Beaugency le 29 et rapporta la réponse du duc de Bourgogne, après un voyage de 21 jours (British Museum, ms. 11542, fol. 27 v°).

2. « Et puis s'en retourna en son païs, le XXe jour dudit mois, sans nul bien faire pour la paix ne pour autre chose quelconque », note le Bourgeois de Paris, p. 364.

3. Monstrelet, t. VI, p. 25.

4. De Beaucourt, t. III, p. 207.

5. Arch. com. d'Arras, BB. 8.

6. En 1436, sur la nouvelle de la prise de Paris.



duc, firent de beaux jeux, et ébattements « dont il fut bien content ». Puis Charles d'Orléans gagna Paris[1].

Ainsi que Dunois, Charles se rendit ensuite à Rethel (7 décembre), où il donna au duc de Bourgogne l'assurance que le roi ne mettrait pas d'obstacle à l'assemblée qu'ils avaient projetée[2]. Le 14 décembre Charles était de retour à Blois[3].

Quant au Bâtard, il avait été délégué à Saumur, en toute diligence, vers Charles VII qui l'aimait fort. Aussi le roi envoyait-il bientôt vers le duc d'Orléans Regnault de Chartres, son chancelier, et Louis de Beaumont; il faisait partir l'envoyé du duc de Bretagne, chargé de prévenir son maître qu'il se tînt prêt au premier signal. Dans ce même mois de décembre Charles d'Orléans sollicitait encore le roi pour qu'il hâtât la venue du duc de Bretagne; il envoyait un messager au duc de Bourgogne. Le 24 décembre Philippe le Bon donnait ses instructions à Jean Geffroy et à André de Humières, députés vers le roi et vers Charles d'Orléans[4].

Le duc Philippe, qui était encore à Dijon à la Noël, donnant ces grandes fêtes qui réjouissaient fort la Bourgogne, gagna Nevers vers le jour des Rois, accompagné des nobles de son pays.

Déjà la plupart des princes du sang s'y trouvaient rassemblés. Et parmi eux on remarquait la présence de Charles d'Orléans, témoignant beaucoup d'amitié à son cousin de Bourgogne, celle d'Agnès, la sœur de Philippe, une très belle

1. Monstrelet, t. VI, p. 26.

2. Escouchy, t. III, p. 2, 33; De Beaucourt, t. III, p. 208.

3. Voir l'Itinéraire. — De Blois, le 14 décembre, Charles d'Orléans écrivait au roi Charles pour le tenir au courant des négociations, et lui demander de lui faire savoir « comment vostre plaisir sera que je face, et si je tireray mon chemin droit a la Charité ou se vous voulez que je passe par vous » (Bibl. nat., ms. fr. 10238, fol. 76, publié par de Beaucourt, t. III, p. 208-209).

4. Escouchy, t. III, p. 1-92 (*La Praguerie* d'après les documents réunis par M. de Beaucourt sur le mouvement féodal de 1440-1442).



dame mariée au duc de Bourbon, et grande compagnie de dames et de demoiselles. Fêtes, joutes, banquets se suivaient[1]. Le 28 février 1442, sur les instances de Charles d'Orléans, s'ouvrait le congrès.

Or, rassemblés sous le prétexte de rechercher les moyens propres à amener la paix entre les deux royaumes, voici que les princes parlaient « beaucoup de grandes choses tendant à l'utilité et profit du roi ». Ils lui reprochaient de n'avoir pas accompli certaines clauses du traité d'Arras; ils exposaient leurs griefs et bientôt s'érigeaient en réformateurs du royaume. Ils montraient la nécessité de la paix générale, demandaient l'abrègement des procès; ils exposaient les roberies des gens de guerre, la pauvreté du commun peuple; la nécessité de consulter les seigneurs et les états pour lever les tailles, celle d'entretenir leurs prérogatives, de ne pas appeler au grand conseil des gens extrêmes; ils suggéraient au roi d'avoir près de lui des conseillers en nombre suffisant, et non pas deux ou trois personnes pour conduire les grandes affaires du royaume. Personnellement, les seigneurs demandaient pour le duc d'Alençon la restitution de Niort, de sa pension et de sa lieutenance; le payement de la pension de Monseigneur de Bourbon; pour Vendôme, la charge de grand maître d'hôtel; une exécution plus stricte du traité d'Arras envers Monseigneur de Bourgogne[2]. Mais, comme il convenait à une assemblée que conduisait le duc d'Orléans, toutes ces remon-

1. Olivier de la Marche, t. I, p. 249. — Jean de Moucy partit de Blois, le 31 janvier, pour aller avec Robert de Saveuses vers le duc de Bourgogne, à Dijon, et pour rapporter la réponse au duc d'Orléans à Bourges; de Bourges, Monseigneur le renvoya à Blois pour chercher certains harnois que Charles avait donnés à Mgr de Nevers et qu'il voulait faire conduire à Nevers; de là Mgr renvoya Moucy au pont de Meulant pour attendre certains sauf-conduits que Charles d'Orléans faisait chercher à Rouen vers le duc d'York (British Museum, ms. 11542, fol. 27 v°).

2. Monstrelet, t. VI, p. 26 et suiv.



trances furent faites « en la plus grande révérence et humilité » et surtout « dans le plus doulx et gracieux langage » qui se put trouver[1]. Après quoi les princes jurèrent solennellement d'observer le traité d'Arras et se séparèrent en grande amitié et union[2].

Quant au roi Charles VII, il se tenait alors à Limoges, rassemblant son armée. C'est là que vinrent le trouver les délégués des princes qui l'ennuyaient si fort à entendre[3]. A chacun des articles qu'ils lui présentèrent le roi donna, oralement et par écrit, de très patientes et très fermes réponses. Les ambassadeurs des princes, après avoir été honorablement hébergés en son hôtel, s'en retournèrent les porter aux seigneurs mécontents[4].

En ce qui concernait Charles d'Orléans ils avaient allégué ses mérites; que, durant sa longue prison et depuis son retour en France, il n'avait reçu aucun secours du roi, bien que pendant sa captivité ses gens eussent levé toutes les aides dans les pays du duc. Ils avaient demandé aussi la restitution de ses places et seigneuries que le roi détenait encore; une provision convenable pour soutenir son état et payer sa rançon. Sur quoi le roi Charles n'avait pas manqué de répondre que ses terres lui avaient été enlevées du temps du roi Charles VI, son père, et pendant qu'il demeurait encore en France. Quant au fait de sa finance le roi l'assurait qu'il n'aurait plus lieu de se plaindre. Le roi n'oubliait pas sa

1. De Beaucourt, t. III, p. 223.

2. Le 10 mars 1442 (Arch. de la Côte-d'Or, B 11904; de Beaucourt, t. III, p. 223. — Le 12 avril Jean de Moucy partait de Blois pour aller à Rouen vers le duc d'York lui faire savoir « le département des ambassadeurs et pour autre cause que enchargées lui avoient esté par mondit seigneur » (British Museum, ms. 11452, fol. 28).

3. Chroniques de Saint-Martial de Limoges, p. 213-214 (citées par de Beaucourt, t. III, p. 223). — Le roi séjourna à Limoges du 1er mai au 31 (*Ibid.*, p. 239).

4. Monstrelet, t. VI, p. 49.



longue captivité, toutes ses souffrances, et avait bien l'intention de l'aider au moyen des sujets de son royaume et des seigneurs qui protestaient avec lui[1].

On assure toutefois que Charles VII ne se montrait guère satisfait des assemblées que tenaient alors les princes. Les gens de son hôtel lui disaient que de semblables réunions n'étaient pas pour son bien; que les seigneurs de France cherchaient à convoquer les nobles du royaume, le clergé et le commun pour établir de nouvelles ordonnances et donner le gouvernement aux trois Etats : ce qui ne manquerait guère d'être fort préjudiciable à son autorité. A quoi le roi Charles répondit qu'il ne pouvait croire que les seigneurs voulussent rien faire de tel contre lui ni contre sa majesté royale; s'il apprenait que c'était là leur intention, il laisserait toute autre besogne pour leur courir sus, comme il avait fait aux Anglais, ses antiques ennemis[2].

Ce qui était vrai. La conscience de sa force donnait alors tant de calme et de modération au roi Charles. Il fit garder soigneusement les pays de la rivière de Seine et l'Ile de France, la frontière de Normandie, passa en Poitou où il confisqua les places de la Trémoille, visita la Rochelle, se rendit à Limoges pour y célébrer la Pentecôte[3].

Pouvait-il plier devant cette coalition féodale, formée sous le nom du duc d'Orléans, assez bonasse, qui venait de faire agir l'influent Bâtard pour lui imposer de force la paix, quand la guerre, si longtemps contraire, lui laissait espérer la reconquête totale de son royaume? Pourquoi se fier à une ligue

1. Monstrelet, t. VI, p. 41.

2. *Ibid.*, t. VI, p. 49-50. — Vers ce temps-là Monstrelet raconte l'exécution d'un certain Dupot ?, écuyer d'écurie de Charles d'Orléans, qui aurait tenté d'empoisonner le duc « a la requeste et instance, comme on disoit, d'aulcuns grans seigneurs de l'ostel du roy » (t. V, p. 470).

3. Le 20 mai 1442 (Vallet de Viriville, t. II, p. 434).



qui, pendant la Praguerie, s'était emparée de la ville de Saint-Maixent et de son fils Louis? Les seigneurs devaient-ils, les armes à la main, revendiquer, avec des libertés générales évidentes, leurs intérêts si particuliers? Etait-ce une façon honnête de s'occuper de la paix entre les deux royaumes que de donner aux Anglais, comme le faisait le comte d'Alençon, des renseignements secrets sur l'état de la Normandie[1]?

Le roi Charles n'ignorait rien de tout cela. Mais sans doute il estimait que le moment n'était pas encore venu de réduire ce mouvement féodal; qu'une ligue formée sous la direction d'un Charles d'Orléans n'était guère dangereuse. S'il n'avait pas à le combattre, il préféra du moins l'acheter. Le roi Charles avait senti le point faible du duc d'Orléans, toujours besogneux,[2] et pour la grosse rançon qu'il devait payer et pour celle de son frère, demeuré prisonnier en Angleterre[3].

Vers le 18 mai le roi, qui avait donné sa réponse aux princes, reçut la visite, assez attendue, du duc d'Orléans. Il arrivait à Limoges, en grand appareil, avec sa femme escortée de ses dames et demoiselles sur leurs chariots, suite qu'on estimait plus nombreuse que celle même de la reine. Charles d'Orléans prit logement dans l'abbaye de Saint-Martial.

Si le clergé ne s'était pas rendu en procession au-devant de lui, à cause de la présence du roi, il demeure certain que ce dernier était fort préparé, par Dunois sans doute, à accueillir bien favorablement le duc d'Orléans[4]. Par lettres du 8 mai le roi lui avait fait don des aides perçues dans ses

1. Stevenson, *Wars of the English in France*, t. I, p. 189-193.

2. Le 7 juillet, Charles d'Orléans reconnaissait avoir reçu en prêt de Mérichon, un habitant de la Rochelle, la somme de 512 l. (Bibl. Nat., ms. fr. 26069, p. 4587).

3. Le 25 mai 1441 Charles d'Orléans envoyait emprunter à Jeanne de Béthune, comtesse de Ligny, la riche veuve de Jean de Luxembourg, 100.000 saluts d'or pour servir à la délivrance de son frère (Arch. Nat., K. 72, nº 561).

4. Extrait d'un registre de la chambrerie de St-Martial de Limoges publié dans les *Mémoires de la Soc. des antiquaires de France*, p. 371-372.

22



domaines depuis son retour en France[1] : le 24 mai, il lui accordait une aide de 168.900 écus d'or pour contribuer au payement de sa rançon, et des mesures furent prises pour assurer de suite la levée de cet impôt sur tout le royaume[2] ; en outre le duc d'Orléans fut autorisé à pourvoir dans tous ses domaines aux offices de greniers à sel et aux gabelles. Enfin le roi écrivait à ses bonnes villes pour recommander à leur sollicitude les intérêts du duc, et les inviter à lui prêter leur concours financier[3]. Il lui assignait une pension de 10.000 l. t., bientôt portée à 18.000[4], garantissant les aides que le duc d'Orléans avait pu lever sur ses receveurs, sans même qu'il en donnât un reçu précis[5]. Le jour de la Pentecôte (20 mai) le roi tint « haute fête », ayant à ses côtés le dauphin, le duc et la duchesse d'Orléans, le comte du Maine, le connétable et le comte de la Marche[6]. Après quoi le roi Charles descendit en Languedoc, menant les gens d'armes devant Tartas[7].

Charles d'Orléans était vaincu par tant de bienfaits.

Sa joie et sa courtoisie apparaissent bien clairement dans la lettre qu'il adressait de Limoges, le 24 mai, à ses « chers et bons amis » les habitants de Senlis, taxés à 530 écus d'or sur

1. Bibl. nat., Pièces orig., 2158, Orléans, 552,

2. Arch. nat., K. 68, n° 11 bis (Vidimus) ; Arch. comm. de Châlons, CC. 8 (Vidimus).

3. British Museum, add. ch., 4435. — Le 5 novembre 1442 Charles VII imposait sur le Languedoc une aide de 12.000 l. faisant partie des 25.200 écus d'or accordés au duc pour sa rançon (Arch. Nat., K. 67, n° 18). Le détail de l'imposition sur tout le royaume est donné par le vidimus des Arch. Nat., K. 68 n° 11 bis.

4. « Pour le fait de la tres grant proximité de lignage dont nous actient nostre tres amé frere et cousin... et pour lui aidier a supporter les grans charges et despens que faire et soustenir lui convient a entretenir son estat en nostre service. » Poitiers, 1443, 16 juin (Arch. Nat., K. 67, n° 24).

5. « Desquelles il n'est bonnement memoratif ». Lettres accordées à la requête de Charles d'Anjou, du Bâtard d'Orléans, de l'Amiral et du sire de Gaucourt (Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, n° 552).

6. Berry, p. 418.

7. De Beaucourt, t. III, p. 240 et suiv.



l'aide royale : « Si vous prions que pour amour et faveur de nous, et pour ce très grant besoin qu'il nous est (et plus que ne pouvez penser) de recouvrer ledit aide pour payer bien grosse somme d'or que briefment nous convient envoyer auxdits Anglais pour le fait de nostre dite délivrance... Vous prions que veuilliez donner à nosdits serviteurs et autres, qui pour nous s'en entremettent, toute faveur et ayde. Car en greigneur[1] nécessité ne nous pourriez secourir; et le bien et courtoisie que nous ferez en ceste occasion aurons, au plaisir Dieu, en mémoire, et le recognoistrons de très bon cueur envers vous en ce que pourrez avoir à faire, tant devers mondit seigneur le Roy que autrement, comme vous diront nosdits serviteurs, lesquels vous prions que veuillez croire. Chiers et bons amis, le benoist Saint-Esprit soit garde de vous »[2].

Charles devait retourner bientôt à Blois, renonçant à toute action publique, sauf en ce qui concernait la paix avec l'Angleterre, ainsi qu'il l'avait juré, et qui pouvait seule amener la délivrance de son frère[3].

Ainsi, dans le séjour très court qu'il fit à Paris (septembre), il eut la visite du messager qu'il venait d'expédier vers le duc d'York à Rouen; Charles d'Orléans le renvoya porter des lettres à Thomas Hoo, bailli de Mantes. Il reçut aussi des lettres du comte de Suffolk[4]. Puis Charles regagnait Blois.

1. Plus grande.

2. Bibl. de Senlis, col. Afforty, vol. V, p. 184.

3. 24 juillet 1442. Quittance de Valois, héraut d'armes du duc d'Orléans, de 41 écus d'or, pour être allé de Nantes vers le roi d'Angleterre (Bibl. Nat., P. orig., 2923, Valois, 5; Cf. Bibl. Nat., P. orig., 802, Coignac, 4). — De Limoges, Charles d'Orléans avait envoyé Jean de Moucy à Rouen porter des lettres du roi de France à celui d'Angleterre ; le 7 septembre, Moucy repart à Rouen vers le duc d'York porter des lettres de Monseigneur; le 5 octobre, il retourne à Rouen et à Cherbourg porter un sauf-conduit à Raoul Bouteiller, chevalier anglais. Le 6 décembre, Jean de Moucy partait pour Rouen vers le duc d'York « pour aucunes affaires dont Monseigneur le chargea » (British Museum, ms. 11542).

4. British Museum, ms. 11542.



A la fin de l'année 1442, on voit encore que Charles d'Orléans se rendit en Bretagne, mais bien certainement dans un esprit de sagesse. A la Noël il repassait par Angers, où il entendait la messe de minuit, celle qui se célèbre au point du jour et la grand'messe. Le 28 décembre, traversant Saint-Martin de Candes, il donnait un écu 10 deniers aux enfants de chœur. Au jour de l'an il se trouvait à Chinon, où il entendit l'aubade des trompettes du roi, écouta la farce que jouèrent les enfants. A Tours il faisait à un fou l'aumône de 5 sous; celle d'un salut à une femme en travail d'enfant, à l'ermitage des Montils. Le 18 janvier 1443 Charles d'Orléans était de retour à Blois[1].

La paix anglaise, tel sera maintenant l'unique objet des démarches du pacifique duc. Ainsi l'avait-il fait savoir à Philippe le Bon en lui annonçant qu'il comptait bientôt aller trouver le roi « à Poitiers où ailleurs il serait ». C'est dans ce but que Jean Jouffroy, doyen de Vergy, devait l'accompagner au nom du duc de Bourgogne[2].

A peine Charles VII était-il installé à Poitiers (25 mai 1443) qu'il vit en effet arriver le duc d'Orléans et le nonce du Pape; le 9 juin, ils dînaient à sa table[3].

La question de la paix anglaise fut mise en délibération, le duc d'Orléans, autorisé à faire agir le duc de Bretagne auprès du gouvernement anglais. Le roi Charles avait pour le duc les attentions les plus gracieuses. Sa pension était portée à 18.000 livres[4]; il reçut aussi un cheval : sans doute Charles était venu sur le mulet que lui avait amené Dunois. Le duc d'Orléans se montra pieux et humain, faisant son

1. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 570.

2. De Beaucourt, t. III, p. 264.

3. Voir la longue et belle lettre du pape à l'évêque de Brescia, nonce apostolique de France (Raynaldi, *Annales*, ad. a. 1444 ; De Beaucourt, t. III, p. 265).

4. Arch. Nat., K. 67, n° 24.



offrande à l'église des Jacobins, charitable envers cette femme de Poitiers, fille d'un sien chevaucheur d'écurie; le jour de la Fête-Dieu il aumôna de 30 s. un pauvre gentilhomme mendiant et sa femme; il n'oublia pas non plus les « fillettes de l'hôtel du Roy »[1].

De retour à Orléans, Charles gagnait bientôt le nord de la France : sans doute il allait conférer avec son cousin de Bourgogne. Passant à Notre-Dame de Liesse, le 7 septembre 1443, il y fit son offrande, acheta des affiquets d'argent pour madame et ses demoiselles; mais pour lui il se fit transcrire les oraisons de Notre-Dame[2].

En même temps qu'il avait décidé la reprise des négociations avec l'Angleterre, le roi Charles VII s'occupait de secourir Dieppe[3]. Or les Anglais, las de la guerre, étaient tout disposés à profiter de la médiation de leur allié, le duc de Bretagne. Le 11 février 1444 Henry VI faisait délivrer des pouvoirs aux ambassadeurs qu'il se proposait d'envoyer en France : William Pole, comte de Suffolk, Adam Moleyns, doyen de Chichester, garde du sceau privé, Robert Roos, le chancelier Thomas Hoo, Richard Andrew, docteur en lois et John Wenlok[4].

Rude et périlleuse entreprise! C'est sur l'assurance formelle du roi que jamais ni lui ni les siens ne seraient inquiétés de ce fait, après s'en être défendu, que Suffolk accepta de conduire l'ambassade. Sans doute il prévoyait l'accusation de trahison qui ne manquerait pas d'atteindre qui signerait un

1. Bibl. Nat., P. orig., 2178, Orléans.

2. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 570. — Les affiquets étaient généralement de minces bijoux que les dames portaient dans les cheveux ; ce sont peut-être ici de petites images religieuses en plomb (Cf. Duployé, *Etudes sur les gravures et médailles de N.-D. de Liesse* dans le *Bulletin de la Soc. Acad. de Laon*, 1864, t. XIV).

3. De Beaucourt, t. III, p. 265.

4. Rymer, *Fœdera*, t. XI, p. 53.

traité avec la France. Car non seulement les ambassadeurs avaient mission de conclure soit une paix générale, soit une trêve, mais ils devaient (projet intolérable au sentiment anglais) traiter le mariage de leur souverain avec une princesse française.

Quant au roi Charles il était décidé, en attendant l'issue des négociations, à ne pas désarmer, prêt à « exposer sa propre personne au fait de la guerre et au recouvrement de ses pays, soit par bataille, soit par sièges ou autrement, comme Dieu le lui conseillera »[1].

Déjà les seigneurs de France se mettaient en route pour prendre part aux travaux et aux fêtes dont l'ambassade anglaise allait être l'occasion.

La Saint-Valentin (14 février) de l'année 1444 trouva réunis le roi René et Charles d'Orléans.

Ce n'était pas la première fois que le duc d'Orléans rencontrait le fils d'Yolande d'Aragon et de Louis II d'Anjou, si zélé pour la cause orléanaise. L'année précédente il avait pu le voir à la cour du roi à Poitiers : mais pour la première fois ils se trouvaient de loisir, attendant la venue des Anglais.

La destinée de ces deux princes de la fleur de lys avait été assez semblable ; dans des temps difficiles tous deux avaient fait l'expérience du malheur.

Le roi René[2], qui avait alors trente-cinq ans, était plus riche d'un blason chargé d'émaux que d'une souveraineté réelle. Si à l'Anjou, au Maine et à la Provence il avait ajouté la Lorraine par son mariage avec cette Isabelle qu'il chérissait, il était aussi roi de chimériques royaumes sur les-

1. De Beaucourt, t. III, p. 269.

2. Lecoy de la Marche, *Le roi René, sa vie, son administration, ses travaux historiques et littéraires*, Paris, 1875, 2 vol. in-8°.



quels il n'avait hérité que des prétentions paternelles. Ainsi il s'intitulait roi de Jérusalem, d'Aragon, des deux Siciles, de Valence, de Majorque, de Sardaigne et de Corse, duc d'Anjou et de Bar, comte de Barcelone et de Provence, de Forcalquier et de Piémont. Défait dans la guerre de Vaudémont, il était demeuré six ans le prisonnier du duc de Bourgogne, et fort malheureux. Sitôt délivré, il avait repris courageusement les prétentions de la maison d'Anjou à une domination qui devait s'étendre de l'Espagne à la Grèce. Héritier désigné du royaume de Naples, René avait combattu comme un « lion déchaîné »; trahi, il avait dû repasser les Alpes[1].

Il était alors rentré en son Anjou, bien apaisé, embellissant son duché, s'intéressant passionnément aux travaux d'art des constructeurs, des enlumineurs, des peintres, aux productions des poètes. C'est un fait qu'il savait peindre de sa main des images selon la discipline des Flamands, c'est-à-dire à l'huile et sur de petits volets de bois.

Oue faire lorsque deux « bons » sont de loisir ? Le duc Charles l'eut bien vite trouvé. Ils échangèrent des poésies et leurs préciosités.

Charles d'Orléans arrivait alors à la cinquantaine. On ne s'étonnera donc pas du langage qu'il tint à cette Saint-Valentin, où la tradition voulait que l'on choisît, au point du jour, une dame de ses pensées pour toute l'année, une Valentine. Je suis trop las, disait-il, pour choisir ma paire :

> ... Nonchaloir, mon medicin,
> M'est venu le pousse taster,
> Qui m'a conseillé reposer
> Et rendormir sur mon coussin[2].

1. En 1442.
2. *Poésies*, p. 244.



Charles se disait maintenant héraut d'amour et non pas poursuivant : ce qu'entendait parfaitement le roi René, si versé dans la pratique et les règles des tournois[1]. On conçoit aussi que ses sentiments différassent de ceux du duc d'Orléans. Jeune encore et ardent, le roi se disait prêt à servir sa Valentine :

Après une seule exceptée.

Ce qui était juste, adorant sa femme, madame Isabelle de Lorraine. Mais c'est pour suivre la coutume que Charles, déjà lassé d'amour, choisit sa « très doulce Valentinée », trop jeune pour lui, et qui était sans doute madame Isabelle.

Dans la première semaine de mars, Charles d'Orléans faisait connaître au roi Charles, par Valois, son héraut, que la solennelle ambassade des Anglais allait bientôt descendre à Calais.

Vers le 15 mars 1444 le duc d'Orléans se joignait au conseil; le 31, des instructions royales étaient données à M. de Gaucourt, le vieux gouverneur de Blois, et aux autres ambassadeurs du roi et du duc d'Orléans. L'ambassade anglaise avait changé d'itinéraire; elle venait par Harfleur, Rouen, le Mans, tandis que Monseigneur de Bourgogne l'attendait vers Calais, et le chancelier du roi Charles, à Paris. Le duc d'Orléans faisait donc connaître qu'on ne pourrait prendre journée dans les états du roi qu'après la fête de Pâques[2] (12 avril).

L'ambassade du comte de Suffolk gagnait Vendôme et Blois; là, en compagnie de Charles d'Orléans et du Bâtard on s'embarqua[3]. Le 16 avril, on descendit à trois milles de

1. De Quatrebarbes, *Œuvres complètes du roi René*, t. II.

2. Stevenson, *Wars of the English in France*, t. I, p. 68 et suiv.

3. De Vendôme, Charles d'Orléans envoya Jean de Moucy à Rouen vers le duc d'York, qui lui adressa une mule et un mulet (British Museum, ms. 11542, fol. 29).



Tours et l'on monta à cheval. Le cortège des seigneurs, conduits par le roi de Sicile, allait recevoir l'ambassade à un mille de la ville. Le 17, les ambassadeurs anglais étaient introduits aux Montils, en présence du roi, et présentaient la lettre de leur maître « à son très haut et très excellent prince, notre très cher oncle de France » ; sous la conduite de Charles d'Orléans ils étaient présentés à la reine, à la dauphine d'Ecosse et aux seigneurs de France.

L'arrivée des ambassadeurs fut le signal de fêtes brillantes, où les archers de Suffolk perdirent le prix d'un concours à l'arc contrs les gardes écossais du roi de France. Le 1er mai la reine, la dauphine et une suite nombreuse chevauchèrent parmi les champs pour cueillir le mai avec leurs galants, chevaliers et écuyers, au nombre de trois cents. Le lendemain se présentait le duc de Bourgogne, suivi de deux cents chevaux. Le 4, arrivaient d'Angers la reine de Sicile et sa fille Marguerite, qui se logèrent en l'abbaye de Beaumont. Le lendemain les Anglais allaient leur faire visite : Suffolk fut charmé de la bonne grâce de Marguerite, alors âgée de quinze ans, qu'il avait charge de mener épouser au roi Henry. Et René d'Anjou obtenait, par le traité du 22 mai, la restitution de son comté du Maine ; il concluait avec les Anglais une trêve de vingt mois. Le 24 avaient lieu, par procuration, les fiançailles de sa fille avec le roi anglais, en l'église de Saint-Martin. On pense si le festin servi à Saint-Julien en l'honneur de la petite reine fut brillant : aux entremets parurent deux géants maniant de grands arbres dans leurs bras, et deux chameaux portant entre leurs bosses des tours où des gens armés simulèrent un combat ; quant à la danse elle se prolongea fort avant dans la nuit[1].

En ce qui concernait la paix générale entre les deux

1. Bodleienne d'Oxford, ms. Digby, 196, fol. 155 b.



royaumes, l'assemblée que présidait le duc d'Orléans ne devait pas aboutir. Car si les Français consentaient à l'abandon de la Guyenne, du Quercy, du Périgord, de Calais et de Guines, les ambassadeurs anglais demandaient la Guyenne et la Normandie, en pleine souveraineté et sans hommage. On mit donc en délibération la conclusion d'une trêve qui fut publiée le 28 mai sous le nom du duc d'Orléans[1].

On y rappelait les requêtes pacifiques du Saint-Père au roi de France, le désir qu'il avait de mettre un terme à l'effusion du sang humain : c'est pourquoi pendant deux ans, jusqu'au terme de Pâques 1446, Français et Anglais prenaient l'engagement de suspendre toute guerre, d'assurer la liberté du commerce entre les deux pays.

Charles d'Orléans n'oublia ni son frère d'Angoulême, ni ses propres intérêts. Un accord avait été signé avec le duc de Somerset au sujet de la délivrance de Jean[2]; Charles avait fait approuver aussi par le duc de Bretagne le don que son père lui avait octroyé de 2.200 écus[3].

Le lendemain partirent les ambassadeurs anglais.

La conduite de ces affaires n'avait pas été sans laisser des loisirs au duc d'Orléans : le spectacle des fêtes avait excité sa verve. Il se moquait des modes nouvelles que suivaient alors les jeunes gens, les « gorgias » comme il les nommait, portant manches déchiquetées et petits souliers à la poulaine[4]. Il se plaignait d'avoir été si mal récompensé d'Amour. Le roi de Sicile lui conseillait d'espérer encore en lui :

Il n'est pas temps de vous retraire...

1. Journal de Jean Maupoint, p. 31; Monstrelet, t. VI, p. 97-107 (avec la date fautive du 20 mai. Cf. Rymer, t. XI, p. 62).

2. Arch. Nat., K. 72, n° 56[5].

3. Arch. Nat., K. 68, n[os] 3-3[4].

4. *Poésies*, p. 246-247.



Si vous étiez comme je suis vous seriez bien à plaindre. Mais Charles de répondre doucement : « Chacune vieille son deuil plaint ! » — « Bien défendu, bien assailli », concluait le Roi. « C'est beau débat que de deux bons », ajoutait le duc Charles[1]. Et comme il aimait allégoriser les faits réels de son existence, lui qui venait de faire la trêve avec l'Angleterre jusqu'au terme de Pâques, il déclarait prendre abstinence de guerre avec Amour pendant ce même temps[2]. A Tours il venait de rencontrer Fradet qui demandait, lui aussi, trêves pour ses « pensées » pendant ce même terme. C'était bien l'avis de Charles qui se déclara de son sentiment. Et de ce jour ils furent amis[3].

Il est difficile de dire la joie qui se répandit par toute la France à la nouvelle des trêves. A Paris, pendant les négociations, on avait vu quarante mille personnes suivre en dévotes processions le chef de saint Louis, la vraie croix de Notre-Dame, la châsse de Saint Benoît, celle des Saints Innocents, le chef de saint Jacques l'apôtre, le bras de saint Thomas d'Aquin, les bras de sainte Opportune et de saint Georges, le doigt de saint Jacques, l'hostie bouillie par le juif de la rue des Billettes[4]. Un peu partout le peuple, enfermé dans les murailles des cités et châteaux, comme des condamnés dans une prison, pour les grandes terreurs et dangers de la guerre, s'estimait délivré du plus dur des esclavages. On rencontrait par troupes bourgeois et bourgeoises, sortant de leurs cités pour se rendre aux églises et aux pèlerinages. On se réjouissait de revoir enfin les forêts et les champs, déserts jadis arides, les prés verdoyants, « rivières, fontaines

1. *Poésies*, p. 248, 249, 250.
2. *Ibid.*, p. 251.
3. *Ibid.*, p. 251-252.
4. Journal de Maupoint, p. 30.

et ruisseaux ». Un grand nombre de citadins, n'étant jamais sortis de l'enceinte des villes, n'en connaissaient plus l'existence que par ouï-dire. Oublieux de la guerre cruelle et féroce, ils célébraient les jours de fête par des banquets et des danses[1].

Maintenant il s'agissait pour le roi Charles VII de « jeter les gens d'armes hors du royaume » et d'empêcher à tout jamais leurs dommages habituels[2]. Le roi allait donc en personne entreprendre une expédition contre la ville impériale de Metz, entreprise suggérée sans doute par le roi René désireux, sinon de recouvrer les coffres de la reine que les Messins avaient pillés, du moins d'éteindre une vieille dette, objet d'un différend entre lui et la ville[3]. Charles accompagna le roi de France à Orléans, au mois de juillet 1444, puis gagna Coucy (septembre)[4].

Là, Charles d'Orléans recevait un message du duc et de la duchesse deBourgogne (4 septembre); il chargeait James Mace, un Anglais, de porter des lettres à Rouen à messires Robert et Thomas Hoo (le 13); leur réponse lui parvint à Pierrefonds, le 30 septembre. Puis Charles expédiait l'infatigable Jean de Moucy à Châteaudun, vers le Bâtard (5 octobre) : il devait le retrouver à Brie-Comte-Robert. Le 30 novembre, Charles passait par Paris et envoyait vers le comte de Suffolk, l'époux par procuration de Marguerite d'Anjou. Puis Monseigneur et la duchesse quittèrent Paris pour fêter la Noël à la Ferté-Milon.

Mais c'est un fait que le duc chargea Moucy de régler la dépense de James Mace, l'Anglais, celle de son valet, de deux chevaux, de Benoît, barbier du duc et de Porc Espy. « Et

1. Th. Basin, t. I, p. 161.
2. De Beaucourt, t. IV, p. 13.
3. *Chronique de Lorraine*, éd. Marchal, p. 45.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, n° 572.

commanda mondit seigneur le duc que ledit Mace fût tenu bien aise ». Ainsi ils demeurèrent à Paris en l'hôtel des Tournelles, qui n'était pas alors en fort bon état. On répara la fontaine près de la cuisine; des charpentiers et des couvreurs travaillèrent aux couvertures [1].

Quant à Charles d'Orléans, il fit un tour en Valois et dans ses possessions de Champagne [2]. Il passait à Epernay [3], le 2 février 1445, et peu de temps après il rejoignait le roi à Nancy [4].

Pour la première fois se trouvait réunie la « cour de France ». Mais Charles d'Orléans ne fit que passer. Le 2 mars, Marguerite d'Anjou, que le comte de Suffolk venait chercher comme épouse pour son maître Henry VI, quittait Nancy [5]. On assure que, lorsque Charles VII l'embrassa, elle se prit à pleurer si fort qu'à peine elle pouvait parler. Le roi René, son père, la conduisit jusqu'à Bar-le-Duc. Elle arriva à Paris le 15 mars. Le duc d'Orléans et la duchesse l'accompagnèrent jusqu'à Poissy où elle fut délivrée au duc d'York, au nom du roi d'Angleterre [6].

En ce temps-là Charles d'Orléans était fort occupé à conclure la délivrance de son frère Jean d'Angoulême. Au mois de mai, il passait par Soissons [7]; on le retrouve à Paris, le 22, d'où il faisait expédier une grosse somme d'argent à un serviteur du comte de Suffolk [8]. Enfin Charles se rendit

1. British Museum, ms. 11542.
2. Bibl. Nat., P. orig., 1259, Le Fuzelier, 23.
3. Bibl. Nat., P. orig., 102, Arnould en Champagne, 2.
4. Le 11 février, de Nancy, Charles VII donnait l'ordre de lui délivrer les émoluments des gabelles du duché d'Orléans (Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 575). La cour séjourna à Nancy jusqu'à la fin d'avril.
5. De Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, p. 93.
6. Journal de Jean Maupoint, p. 32. — Au mois de mai elle passa la mer.
7. Bibl. Nat., P. orig., 1022, Doulcet, 4.
8. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 576.



à Châlons où, semble-t-il, la duchesse l'avait devancé [1].

Dans une grande assemblée de noblesse quelques entreprises d'armes étaient nécessaires pour réjouir l'assistance. Or, comme le roi de France et René s'en allaient jouer aux champs, après souper, faisant des bouquets d'herbes et de fleurs et devisant gracieusement, survint Charles, comte du Maine, frère de René, avec Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol. Ils commencèrent à entretenir les dames du grand état que tenait alors le duc Philippe de Bourgogne, des joutes et fêtes merveilleuses qui se donnaient chaque jour à sa cour. Quelques Français se prirent à dire : « Certes, pareil prince comme le duc de Bourgogne ne se trouve en France, ni plus courtois ». Le comte du Maine répondit : « Il nous convient de faire quelque chose dont on parlera... Nous, qui sommes en grand nombre à la cour du roi, ne faisons que dormir, boire et manger ». Ils résolurent de tenir un pas d'armes de huit jours.

Quand, à la grande joie de tous, on le proclama, Jaquet de Lalaing, un jeune écuyer, était assis auprès de la duchesse d'Orléans et de la duchesse de Calabre, la bru du roi René. Madame de Calabre lui dit en souriant : « Jaquet de Lalaing, vous avez ouï comment les comtes du Maine et de Saint-Pol ont fait publier une joute où je crois que ne manquerez pas d'y être ? » — « Non pas, répondit pour lui madame d'Orléans, il n'en voudrait nullement être empêché, car de ce faire sont assez appris. Beaux frères de Clèves sont assez accoutumés de jouter et tournoyer en l'hôtel de bel oncle de Bourgogne : tous ébatements s'y font chacun jour ». Et messire Jaquet de répondre : « Mes très honorées dames, si c'était le plaisir de vous deux que durant ces joutes me voulussiez

1. La cour séjourna à Châlons entre mai et août 1445.

retenir pour votre écuyer et serviteur, je me tiendrais bien heureux de pouvoir faire quelque chose qui fût à l'honneur de vous deux. » Madame d'Orléans lui dit : « Jaquet, mon ami, il y a bon espace de temps que vous ai vu avec beau frère de Clèves, pour quoi je puis bien avoir quelque droit sur vous, et vous retenir mon écuyer. » — « Madame, répondit Lalaing, qui est au frère il doit être à la sœur ». Jaquet ramena madame d'Orléans à son logis et prit congé d'elle. Courtoise et souriante elle lui souhaita bonne nuit : « Jaquet, on ne vous voit qu'aux bons jours. Je ne sais, à l'avenir, comment vous en ferez ? » — « Madame, il faut mieux tard que jamais. » — « Amen ! » dit la dame. Et prenant Jaquet par la main elle lui donna une verge d'or où était enchâssé un beau rubis.

Or madame de Calabre désirait fort aussi d'avoir ses devises ; Jaquet, de rester en la grâce de l'une et de l'autre. Toutes deux l'écoutaient volontiers parler, désirant bien que leurs maris lui ressemblassent. Toutes deux n'avaient pas mal choisi : Jaquet était beau, bien fait de tous ses membres, courtois et débonnaire.

Ainsi l'affirme du moins le biographe enjoué de ce militaire avantageux [1]. Certes, Monseigneur d'Orléans arrivait à la cinquantaine : il était lourd et grisonnant. Mais comment ignorait-il que Calabre était un jeune homme, et fort accompli [2] ?

Or Jaquet devisait un jour avec l'une, le lendemain avec l'autre. Et, sans qu'elles s'en doutassent, il savait ainsi les contenter.

Mais on les vit bien confuses et mélancoliques quand, au jour de la joute, monté sur son destrier tout houssé

1. Chronique de Jacques de Lalaing, p. 39 et suiv.

2. Il place d'ailleurs à Nancy des scènes qui se sont passées certainement à Châlons. (Cf. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 439, notes supplémentaires).



d'orfèvrerie, Jaquet porta sur son heaume une très riche guimpe, garnie de perles, que lui avait envoyée l'une des dames et, sur le bras gauche, une manche brodée de perles, cadeau de l'autre. Au banquet qui se donna le soir en son honneur, Jaquet parut vêtu d'une riche robe vermeille, le visage frais et coloré comme la rose; il fut placé entre les deux dames qui se croyaient chacune la mieux aimée. La première, bien secrètement, sans être aperçue de l'autre, lui donna un riche diamant; la seconde, un rubis monté sur un anneau d'or. Il les prit, fort honnêtement, ayant toujours en souvenance les beaux avertissements qu'à son départ lui avait faits messire son père de ne faire chose dont il pût être repris ni de Dieu ni du monde. Et l'on dansa au son de mélodieux instruments, et l'on but des vins épicés[1].

Le lendemain la cour se rendit à la messe du roi; on y apprit que le comte d'Angoulême, délivré de sa longue prison d'Angleterre, serait là au dîner. Ainsi les seigneurs partirent aussitôt à sa rencontre pour l'amener au roi : il le reçut à grand' joie et l'embrassa :

« Beau cousin, vous nous soyez le très bien venu, comme celui que nous désirons voir! » — « Monseigneur, répondit le comte, je loue Notre Seigneur de vous voir en bonne prospérité de votre personne ».

Jean fut alors mené vers la reine, le dauphin et la dauphine, vers le duc d'Orléans, son frère, et vers la duchesse qui lui firent grande fête.

1. Il n'est pas impossible que la jolie plume du secrétaire, à qui l'aventureux chevalier conta ses juvéniles prouesses, n'ait plus tard enjolivé le récit de ses exploits; du moins rappelle-t-il fort les meilleurs traits du *Petit Saintré*. La jeune épousée du duc grisonnant avait-elle en son escarcelle des diamants à distribuer aux chevaliers errants? Le fait paraît assez improbable. Le tableau des fêtes données à la cour est tracé du moins d'agréable façon; et l'on conçoit sans peine que deux jeunes princesses, coquettes et romanesques, en furent les reines.



IEAN D'ORLEANS, COMTE D'ANGOVLESME.

Chapitre 30.

JEAN D'ANGOULEME
d'après un vitrail des Célestins de Paris
reproduit par A. Thevet
Pourtraits et vies des hommes illustres,
fol. [illegible] — Paris, 1584

C'était un homme instruit, très pieux, enclin aux méditations philosophiques et morales : au physique, une grosse tête ronde avec un front plissé, de grands yeux tristes, une face glabre et creusée profondément, un corps courbé avec des mains décharnées [1].

Après le départ de Charles, Jean d'Angoulême avait dû passer en Angleterre des années de captivité qui lui parurent sans doute plus longues encore. Le Bâtard, toujours ingénieux et fraternel, avait le plus contribué à sa délivrance. Car, dès l'année 1442, il avait conclu avec Somerset un accord fort habile. Lors d'un échange de prisonniers comprenant le bâtard de Somerset, il avait exigé la venue en France de Jean d'Angoulême qui débarqua à Cherbourg sous la garde de Thomas Gower. Des négociations s'engagèrent pendant quinze mois. Suffolk, qui de prisonnier était devenu l'ami du Bâtard, protégeait alors les d'Orléans. Il sut travailler pour Jean, pendant qu'il signait la trêve avec la France. Le 12 mai 1444 il lui promettait la liberté en échange de 12.000 saluts payés comptant et de 65.000 autres garantis par les scellés des frères d'Orléans et des princes [2]. De Cherbourg, Jean d'Angoulême avait alors écrit à son frère Charles [3]

1. Cf. la planche de Thevet exécutée d'après le portrait qu'on voyait aux Célestins de Paris (Leroux de Lincy, *Paris et ses historiens*, p. 518-519).

2. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*, p. 72. — Le 20 décembre 1444 Charles d'Orléans mandait de faire payer à son secrétaire, Pierre des Caves, 20 écus d'or pour un voyage de Blois en Angleterre, vers le comte d'Angoulême (Bibl. Nat., P. orig., 584, des Caves, 4) ; le 22 mai 1445, de Paris, Charles mandait aux gens de ses comptes de faire bailler 730 écus aux serviteurs qui avaient fait passer certaines grosses sommes à Cherbourg à un serviteur du comte de Suffolk pour l'élargissement de son frère, alors prisonnier à Londres (Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 576). Cf. Arch. Nat., K. 535, n° 27, fol. 20 v° « certain appointement... fait entre Monseigneur le duc d'Orléans et Monseignenr le conte de Suffolk sur le fait de la délivrance de Monseigneur d'Angoulesme ».

3. L. Delisle, *Deux lettres de Bertrand Du Guesclin et de Jean le Bon*... Paris, 1884, in-4°.



de travailler à la paix générale, ainsi qu'au mariage du roi anglais et de Marguerite d'Anjou. Si cette fois il échouait c'en était fait de lui pour toujours! La trêve avait été signée sous la présidence de Charles d'Orléans : on engagea la belle croix de Berry et la garantie d'argent fut ainsi trouvée[1].

Le 31 mars, l'an 1445, Jean d'Angoulême, en l'hôtellerie du Griffon à Rouen, signait et jurait la cynique convention par laquelle sa rançon de 150.000 écus se monta à près de 300.000[2]. Il s'en fut rendre visite à Suffolk qui lui dit justement : « Ce n'est pas à nous qu'il faut et convient de rendre grâces; mais, à la vérité, à notre très cher et grand ami le Bâtard, comte de Dunois. Nous lui sommes depuis notre délivrance à tout jamais obligé et tenu. S'il vous plaisait de prendre, messire et beau cousin, notre part et portion de gratitude, par saint Georges, nous estimerions et croirions pouvoir l'acquitter mieux[3]! » De Louviers, première ville française où le comte d'Angoulême séjourna, il écrivit au Bâtard avec émotion[4]. Ainsi Jean avait rejoint la cour à Châlons; maintenant la fête redoublait en son honneur[5].

Sur un feuillet de garde de la *Geste des Nobles François*, que

1. Arch. Nat., K. 72, 56^{5}. Le 6 juillet 1444, à Blois, Charles d'Orléans s'engageait à rembourser 15.000 saluts d'or que le roi René devait payer pour la délivrance du comte (Arch. Nat., K. 72, n° 56^{7}) ; lettre de Charles au duc de Somerset disant qu'il répondait des 10.000 saluts du comte du Maine (Arch, Nat., K. 72, n° 56^{8}) ; le 6 mai 1446, Charles s'obligeait envers le roi d'Angleterre pour la somme de 30.000 saluts (Arch. Nat., K. 72, n° 56^{12}) ; en 1447, il réglait la dépense des ducs de Clarence, d'York et du comte de Dorset, lors de leur voyage en France (*ibid.*, n° 56^{13}) ; le 1er août fut signé l'accord final entre les fondés de pouvoir de Charles et ceux de la duchesse de Somerset, touchant ce qui pouvait lui être dû pour la délivrance du comte (*ibid.*, n° 56^{14}).

2. G. Dupont-Ferrier, p. 2, 72.

3. *Ibid.*, p. 72 ; Charavay, dans la *Revue des documents historiques*, 1877, p. 24-25.

4. G. Dupont-Ferrier, p. 72. — Le Bâtard d'Orléans était passé à Calais pour s'occuper plus activement de sa délivrance (British Museum, add. ch., 15261).

5. Jacques de Lalaing, p. 65.



Guillaume Cousinot lui avait autrefois adressé, ce saint homme écrivit le programme du bal où il dansa dans une basse danse bourguignonne. Il nota les pas exécutés par la reine de Sicile, madame de Calabre, la dauphine Marguerite d'Ecosse et une dame de Facon ; les danseurs étaient Charles, duc de Bourbon, et Farlet [1].

Il n'est si bonne fête qui ne doive cesser. Bientôt des difficultés assez graves s'élevaient entre le duc de Bourgogne et le roi de France : Isabelle de Bourgogne, accompagnée d'Adolf de Clèves, était venue pour les pacifier. Puis la mort subite de la dauphine Marguerite survenait au milieu des divisions, des soupçons et de faux rapports.

Ainsi ces belles fêtes finirent dans la discorde et le deuil (août 1445 [2]).

Le duc Charles était déjà sur le chemin du retour. Le 25 juin, il comparaissait à Paris devant maîtres Jean Quignon et Jean Lemaire, clercs notaires au Châtelet, où il réglait avec sa sœur Marguerite d'Etampes la succession de Louis d'Orléans, leur père, celle de leur frère Philippe de Vertus ; le 29, il se mettait d'accord sur la même question avec son frère Jean d'Angoulême [3]. Le 28 juillet Charles était à Orléans [4]. Sur la fin de l'année il allait se reposer à Blois [5]. Sans doute il n'aimait pas ces fêtes où brillaient les jeunes gens.

Mais bientôt il repartait encore trouver Philippe le Bon, dont le différend avec le roi Charles venait d'être à grand'-peine apaisé [6]. Le 11 décembre 1445 le duc d'Orléans l'avait

1. Bibl. Nat., ms. fr. 10297 fol. liminaire ; Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 100. — La dame de Facon et Farlet n'ont pu être identifiés.
2. De Beaucourt, t. IV, 94, 97. — La cour résidait à Châlons depuis le mois de mai.
3. Arch. Nat., KK. 896, fol. 256, 269.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2827, Thiessart, 6.
5. Bibl. Nat., P. orig., 985, Davy.
6. Journal de Maupoint, p. 42 ; De Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, p. 137.

rejoint à Gand, où le duc Philippe tenait l'assemblée solennelle de la Toison d'Or dans le vieux château des Comtes[1]. De compagnie ils chevauchèrent à Saint-Jean où l'évêque les reçut, au chant des hymnes et des dévots cantiques; il les conduisit au chœur de l'église, décoré des timbres et des blasons des chevaliers de la Toison. A l'offrande, le roi d'armes porta son cierge et le duc d'Orléans fit grand honneur au duc de Bourgogne qui le lui rendit bien. Au dîner qui suivit Charles siégeait à la droite de Philippe. Trompettes sonnaient et ménétriers criaient « largesse! » Puis on chanta la messe pour les chevaliers trépassés; les survivants l'entendirent vêtus de longs manteaux noirs et le collier d'or au cou[2].

Le 15 décembre 1445 Charles d'Orléans assistait, dans la maison du juge, le bâton blanc à la main, au combat que l'indispensable Jaquet soutenait contre un chevalier aventureux de Sicile, nommé Boniface. Ils firent des armes d'abord à cheval, le lendemain à pied ; puis, ayant jeté leur lance, ils combattirent à coups de hache. Le chevalier Sicilien, débâtonné, cherchait à saisir la visière de Lalaing ; mais ce dernier, puissant et fort, le repoussait du bout de sa hache.

Voyant le Sicilien si oppressé et soufflant, Charles d'Orléans se tourna vers le duc de Bourgogne : « Beau frère, comment l'entendez-vous ? Vous voyez ce gentil chevalier en quel état il est. S'il est ainsi que vous ne voulez son déshonneur, il est heure que jetiez votre bâton ». Ce qu'il fit. Le duc d'Orléans n'aimait pas ces combats ; il aimait peu ce Lalaing qui avait courtisé sa femme. Et d'ailleurs sa pensée n'était pas là[3].

Car quelqu'un avait troublé la belle ordonnance de ces

1. Olivier de la Marche, t. II, p. 83 et suiv. ; Escouchy, t. I, p. 81. Cf. De Beaucourt, t. IV, p. 140.

2. Olivier de la Marche, t. II, p. 83 et suiv. ; le 16, suivant le ms. fr. 1167.

3. Escouchy, t. I, p. 81 ; Jacques de Lalaing, p. 83, 88, 89 ; Olivier de la Marche, t. II, p. 96, 103.

fêtes. Le jour où Philippe avait tenu la noble réunion de son ordre, parmi les chevaliers revêtus de leurs manteaux, dans cette salle qui semblait plutôt d'un empereur que celle d'un duc, au milieu de cette glorieuse pompe, Charles d'Orléans avait pu voir un huissier du Parlement de Paris, de pauvre mine, venu lire le mandement du roi Charles qu'il tenait à la main, et dressant son exploit en cette haute baronnie. On pense si cet éclat devait favoriser l'union de Charles et de Philippe, si chère au cœur du duc d'Orléans[1] !

Le 31 janvier 1446 il était de retour à Blois ; un mois après on le retrouve à Tours, auprès du roi de France, assistant aux armes que Jean Chalons, un Anglais, soutint contre Louis de Bueil[2] ; puis dans le courant de l'année, à cette belle assemblée de Chinon, près du roi[3].

Ainsi Charles d'Orléans avait poursuivi et en partie réalisé l'œuvre de paix qu'il avait promise au gouvernement anglais, si conforme à ses intérêts et à ses sentiments. Ainsi il avait paru jouer un grand rôle dans le royaume, introduisant des ambassades, l'intermédiaire nécessaire entre le duc de Bourgogne et le roi de France, portant la parole au nom d'une tentative de restauration féodale. Autant d'œuvres éphémères qui ne lui laissèrent au cœur que lassitude et fatigue.

Du moins avait-il tenu la parole donnée au roi Henry VI :

> Car quant il vint de prison d'Angleterre
> Il apporta la paix de ceste terre[4].

1. Chastellain, t. VI, p. 289 (Exposition sur vérité mal prise).
2. *Mémoires de la Société archéologique de Tours*, t. XI, p. 284 (d'après la copie de M. A. Salmon faite sur le ms. du British Museum, Lansdowne, 283).
3. Gruel, p. 194.
4. Bibl. Nat., ms. fr. 3939. Epitaphe citée par De Maulde, t. I, p. 119.

CHAPITRE XIV

LA DESCENTE EN ITALIE

(1448-1450)

Les biens et les droits que Charles d'Orléans possédait en Italie devaient être pour lui l'origine de fatigues et de travaux non moindres, la source de déceptions, l'origine de longues guerres pour la France.

Le mariage de Valentine de Milan avait fait de l'Astesan une terre orléanaise, comme bien dotal[1], l'an 1387. Ainsi avait raisonné dans sa sagesse, ou dans sa ruse, Jean Galéas Visconti, vicomte de Milan : estimons dans le contrat de notre fille les revenus de l'Astesan au double de leur valeur[2] ; laissons notre gendre garder cette cité, éloignée de nos domaines, déchirée par les discordes, exposée aux coups de ses puissants voisins : nous nous assurerons, à peu de frais, l'amitié de la France qui nous est utile.

C'est pourquoi une cité italienne, sentinelle avancée dans une austère région des Alpes, boulevard et passage de l'Italie, riche d'ailleurs et faisant le commerce du vin, ville de banque et d'usure, devint terre de France[3].

1. J. Camus, *La venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, et l'inventaire de ses joyaux apportés de Lombardie*, Turin, 1898.

2. En 1387 on estimait le revenu annuel de l'Astesan à 30.000 ducats ; en 1389 cette estimation tomba à 18.000 (De Maulde, *Hist. de Louis XII*, t. I, p. 132-133).

3. *Gli Astigiani sotto la dominazione straniere* (1379-1531) *saggio storico* del prof. Carlo Vassalo dans l'*Archivio Storico Italiano*, 4e série, t. II (1878), p. 254-277. — *Asti e il Piemonte al tempo di Carlo d'Orleans* (1407-1422) del Gabotto, dans la *Rivista di storia della provincia di Alessandria*, anno v, fasc. XIV, p. 227 ; VI, fasc. XVII, p. 47 ; fasc. XX, p. 67. — A. S. Grassi, *Storia della città d'Asti*, 2 vol.



Pour un homme entreprenant comme Louis d'Orléans, qui songeait à se tailler un royaume en Italie, la possession de cette place d'armes était utile, sinon avantageuse[1]. En fait les bourgeois d'Asti avaient prêté serment à Valentine, en 1387, et la cité demeura en paix jusqu'en 1407, gouvernée par des officiers qui se contentèrent de réorganiser son administration et ses finances sur des bases plus sévères[2]. Car les Astesans se gouvernaient suivant le livre enchaîné de leurs privilèges, n'ayant d'autre signe d'une domination étrangère qu'un gouverneur français. La cité d'Asti conserva son podestat, le conseil des douze « sages » et son conseil général, signe de la souveraineté populaire[3].

Louis d'Orléans meurt assassiné en 1407; en 1415 Charles est fait prisonnier des Anglais. Les Astesans, certes, seraient demeurés volontiers fidèles au duc d'Orléans, cette fidélité étant plus légère que toute domination. Les factions ne le permirent pas : pendant trois ans (1419-1422), privée d'un vrai gouverneur, la cité demeura en proie aux partis : l'empereur Sigismond y fit un séjour et Giovanni Turco tenta de s'emparer de la ville. Et comme Charles d'Orléans, de sa prison, avait demandé au duc de Savoie de lui conserver sa cité, d'y intervenir, s'il le jugeait nécessaire, les Astesans, pour éviter une domination plus lourde, donnèrent leur ville à Filippo Maria Visconti, qui l'accepta de fait, promettant de restituer l'Astesan au duc d'Orléans, plus tard[4]. Le duc

Asti, 1890. — G. Gorrini, *Il commune Astigiano e la sua storiografia*, Firenze, 1884, in-8, p. 4, 244 ; De Maulde, *op. cit.*, p. 130-131.

1. P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, *op. cit.*

2. G. Gorrini, *op. cit.*, p. 54, 247.

3. C. Vassalo, *op. cit.*, p. 257.

4. *Cronicon Astense*, continuation du notaire Secundino Ventura (1419-1457), publiée dans Muratori, *Rer. Ital. Scriptores*, t. XI, col. 269 ; C. Vassalo, *op. cit.*, p. 258 ; Gorrini, *op. cit.*, p. 247. — Le procès-verbal de ce retour précaire (Arch. Nat., K. 62, n° 2). Cf. Archivio storico della citta d'Asti, cassetta BC.

de Savoie, l'empereur s'opposèrent en vain à cette protection déguisée; en 1431, le marquis de Montferrat tenta de reprendre Asti sans y réussir[1]. Maintenant Filippo Maria faisait répondre au prisonnier qu'à la mort de Valentine sa dot avait fait retour aux princes de Milan; bien plus, en 1438, il nommait comme procureur à Asti son gendre Francesco Sforza, le redoutable condottiere et l'énergie faite homme[2]. Les Astesans eussent préféré la lointaine domination du bon duc Charles.

L'an 1440 Charles d'Orléans sortait de prison. Libre, en état de défendre son héritage, il réclama à Filippo Maria la restitution de l'Astesan : ce qu'il promit de faire dans les six mois[3] sans y « condescendre »[4] jamais. Dunois était nommé par lui gouverneur et envoyé avec Andry du Beuf, maître des requêtes du roi, vers le duc de Milan[5]. Toutes ces mesures demeurèrent sans effet; la restitution de l'Astesan fut toujours ajournée[6]. Charles, qui s'était encore une fois tourné vers l'empereur, réussit à intéresser le roi Charles VII, déjà seigneur de Gênes, à ce qui devenait la succession anticipée de Filippo Maria[7].

Regnault de Dresnay, ambassadeur du roi Charles et son

1. *Cronicon Astense*, col. 270; Gorrini, *op. cit.*, p. 247. — « Pour trouver maniere de tirer hors d'icelle guerre la seigneurie d'Ast, de laquelle ledit duc de Milan s'aidoit ». (Arch. Nat., K. 535, n° 27, fol. 9 v°).

2. De Maulde, *op. cit.*, t. I, p. 151-152. Cf. Simonetta, Antonio Placentino et la vie de Bonincontri, (ms. lat. 11088). — C'est contre lui sans doute qu'était dirigée l'alliance faite en 1439 au nom de Charles d'Orléans avec Alphonse d'Aragon (Arch. Nat., K. 535, n° 27, fol. 147).

3. Arch. Nat., K. 535, n° 27, fol. 18.

4. Voir la note de Arch. Nat., K. 67, n° 22.

5. Bibl. Nat., P. orig., 1034, Dubeuf 2.

6. De Maulde, *op. cit.*, t. I, p. 152-153.

7. Le 22 mai 1443 il avait obtenu le départ de Francesco Sforza (Arch. Nat., K. 62, n° 22e) et Dunois devenait gouverneur d'Asti (Maulde, *op. cit.*, p. 153); en 1444 Raoul de Gaucourt était procureur de Charles pour rendre l'hommage d'Asti au roi des Romains (Arch. Nat., K. 68, n° 4).



lieutenant général, se présenta à Filippo Maria et le somma de lui remettre l'Astesan[1] (mai 1447); mais, sur ces entrefaites, Filippo mourut à Milan, le 13 août, ayant désigné pour son successeur le roi d'Aragon[2] et non pas son neveu Charles d'Orléans, l'héritier légitime[3].

Charles d'Orléans, qui attendait depuis si longtemps la fin de Filippo Maria et qui n'avait jamais touché les revenus de l'Astesan, partit de Blois en toute hâte[4], recueillant des secours de son beau frère de Bourgogne[5].

Ainsi Guillaume de Chalon, seigneur d'Argueil, qui avait épousé la nièce du duc d'Orléans, leva pour lui une troupe de Bourguignons qui reçurent pour lieutenant Philibert de Vaudrey, un diligent écuyer, maître de l'artillerie du duc de Bourgogne. Charles d'Orléans, qui s'était rendu en Bourgogne, y fit bientôt venir sa femme, nièce du duc; une aide de 6.000 francs lui fut accordée.

C'est là que Charles rencontra aussi ce jeune écuyer de dix-neuf ans, Olivier de la Marche, à qui il témoigna une grande « privauté ». Le duc était « moult bon rhétoricien et se délectait tant en ses faits comme en faits d'autrui ». Or, versifier était le principal passe temps du jeune Olivier, tandis qu'une bienheureuse paix régnait partout en Bourgogne. Mais Charles ne devait pas s'attarder en compagnie du jeune homme. Bientôt était assemblée et équipée l'armée bourguignonne que conduisait le seigneur d'Argueil[6].

Charles d'Orléans faisait sa première entrée à Lyon, le

1. *Cronicon Astense*, col. 277.
2. *Ibid.*, col. 277 ; De Maulde, p. 156-157.
3. Escouchy, t. I, p. 125.
4. Arch. Nat., KK. 270, fol. 14.
5. De Maulde, p. 158.
6. Olivier de la Marche, t. II, p. 114-115. — Jean d'Angoulême contribua aux frais de l'expédition (Bibl. nat., n. acq. fr. 3642, nº 821).



24 septembre, et recevait 100 livres tournois de la municipalité[1]. Sur son chemin il s'arrêtait à Tarascon, où il fut l'hôte du roi René. C'est un fait qu'à cette occasion le roi emprunta cordes, canevas et tapisseries à plusieurs habitants d'Avignon, qu'il y acheta des confitures et fit couvrir une chaise-percée pour son hôte[2].

Puis Charles d'Orléans passa les montagnes, par la route du mont Cenis, celle-là que préféraient les Provençaux et les Français ; pour la première fois il aperçut sa ville d'Asti, assise sur la pente méridionale d'un col, entourée d'une belle et riche plaine, entre le torrent et le fleuve, et, plus loin, couronnée de riantes collines vineuses[3]. L'an 1447, le jeudi 16 octobre, il y fit son entrée sous le dais que portaient J. Bartolommeo Scarampo, docteur en l'un et l'autre droit, Manuel Malabayla, docteur en loi, et G. Asinario, tous de l'Hospice ; Secundino de Nattis, docteur en loi, Benedetto Damiano et Giovanni de Curia, ceux-là du peuple. A leurs frais, sur l'ordonnance de la ville, ils s'étaient vêtus de vestes, de capuchons et de chausses d'étoffe blanche, en signe de grande joie, pour l'arrivée de leur seigneur le duc[4] qui confirmait leurs privilèges[5].

C'est vrai que la « *Patria Astese* » n'était ni le Piémont ni la Lombardie, mais bien ce pays d'Asti[6] dont le peuple sage, bon et riche[7] trouvait sauvegarde et protection dans la France voisine. Nul doute que les Astesans n'aient aimé le petit coq de

1. Arch. communales de Lyon, BB. 4, fol. 39 r° ; CC. 403, n°s 10-11.

2. Arch. Nat., P. 1339, fol. XXIX; Lecoy de la Marche, *Mémoriaux du roi René*, p. 176, 294.

3. Gorrini, *op. cit.*, p. 4 et 45 ; Berry, p. 57 ; voir ce qu'en dit le chroniqueur Oggerio (C. Vassalo, *op. cit.*, p. 268).

4. *Cronicon Astense*, col. 279.

5. Archivio storico della città d'Asti, cassetta AB ; archivio di stato in Torino, Prov. d'Asti, mazzo 4, n° 13.

6. C. Vassalo, *op. cit.*, p. 263 ; De Maulde, t. I, p. 208 et suiv.

7. Oggerio, cité par C. Vassalo, *op. cit.*, p. 268.



France *(il galetto)* dressé sur le campanile de l'église de leur patron San Secundo, terminée au temps de la domination orléanaise [1]. L'un d'eux, l'Alione, dira bientôt, en son patois, qu'Asti est une terre de « soulas » où il fait bon vivre [2]; c'est une belle terre, avec la France. On tenait alors les Astesans pour français :

Cum nos Astenses reputemur undique Gallos [3].

Enfin, l'Alione l'écrira joliment :

Vrais François par nature
Nous trouveras aussi bon qu'à Paris
Ayant en cœur la franche fleur de liz [4] !

Certes il y avait quelque chose de touchant dans cette pacifique et tardive entrée de Charles d'Orléans en Asti, sous le dais que portaient les légistes. Mais depuis sept mois le fait avait été tranché par l'épée des condottieri.

Francesco Sforza avait obtenu, du vivant de Filippo Maria, la capitainerie de Milan : Filippo Maria mort sans héritier, il résolut de s'en faire seigneur. Il savait avoir l'inimitié des Vénitiens ; pour lui rien à espérer d'Alphonse. N'importe, il marchait en toute hâte sur Parme où il se connaissait des amis. Quant aux Milanais ils voulaient surtout se rendre libres et n'obéir à aucun prince : ils partageaient entre les soldats Aragonais 17.000 florins trouvés dans les coffres

1. C. Vassalo, *op. cit.*, p. 269.

2. Ch'Ast e una terra de solacz...
Et fe ancor si ben vive an Ast
Cum a gnum leu de Lombardia...
Colla Franca e la bella terra.

(Poésies françaises de J.-C. Alione (d'Asti) composées de 1494 à 1520, éd. J.-C. Brunet, 1836).

3. *Ibid.*, p. 10. — En 1500 les Astesans furent soumis, sur leur demande, à la juridiction du parlement de Grenoble.

4. *Ibid.*, p. 10.



de Filippo afin d'obtenir leur départ; puis le peuple jetait à terre le Castello et la Rocca. Mais les Milanais entendaient aussi imposer leur hégémonie aux autres villes des états des Visconti.

Ceux de Pavie ne la voulurent pas accepter. Ainsi les Milanais furent amenés à se jeter dans la gueule du loup. Désirant soumettre Pavie, ils prirent Sforza pour capitaine, aux mêmes conditions que Filippo, et lui demandèrent d'assiéger la cité rivale. Sforza se faisait comte de Pavie[1]. On pense si cette nouvelle surprit désagréablement les Milanais.

Il était bien temps pour eux maintenant d'envoyer les magistrats à son camp dire qu'il leur paraissait plus utile de s'accorder avec leurs voisins. Ils offraient la paix aux Vénitiens qui rirent d'eux. Et pendant ce temps l'héritage des Visconti s'en fut par lambeaux. Lionel d'Este s'efforçait de prendre Parme; les Gênois avaient passé l'Apennin; le duc de Savoie envoyait des gens d'armes pour réduire Novare, Pavie et Alexandrie[2]. Sur ces entrefaites Regnault de Dresnay était entré en armes dans Asti, au nom du roi Charles VII, et y avait proclamé le droit héréditaire de Charles d'Orléans sur le Milanais.

Si l'autorité du capitaine était petite (son armée comptait seulement 2.000 cavaliers), l'intervention de Regnault n'en demeurait pas moins un évènement considérable : le nom royal de France était alors vénéré en Lombardie et fort agréable au parti guelfe.

L'armée française envahissait maintenant le comté d'Alexandrie et saccageait Sèze. Dans toute cette région, soit par peur, soit par faveur, sous les efforts du parti guelfe, les forteresses se donnèrent sans difficulté aux Fran-

1. Giovanni Simonetta, l. IX, ch. 1, 4.
2. *Ibid.*, l. X, ch. 1.



çais, sauf celle de Bosco. Exemple qui encouragea les habitants d'Alexandrie à se révolter contre Dresnay : ils appelèrent à leur aide l'indispensable Francesco Sforza, ne pouvant résister plus longtemps « à la gent très féroce de France ». Gaillardement Francesco les encourageait à la résistance, déclarant que les Français « sont plus que des hommes au premier choc et dans la suite plus faibles que des femmes ». Et Francesco écrivait à Regnault que le peuple de Pavie s'était donné à lui, qu'il vengerait les injures qui se faisaient au nom, mais à l'insu du roi très chrétien ; il rappelait les services qu'il avait rendus en Pouille à la maison d'Anjou.

Regnault, ému de la valeur de Francesco, troublé dans sa foi envers le roi de France, répondait que, bien que l'héritage de Filippo Maria appartînt au duc Charles d'Orléans, il ne ferait pas de mal à Pavie. Mais l'entente des deux capitaines fut de peu de durée. Devant Bosco, le 18 octobre, ils se livrèrent une bataille sanglante. Se battre jusqu'à la mort paraissait fort cruel aux troupes italiennes de ce temps-là. Regnault de Dresnay fut pris dans la retraite de ses troupes qui se replièrent sur la France[1].

Ainsi Francesco Sforza trouva dans ses talents militaires et son audace d'autres droits que ceux de Charles d'Orléans. Il soumettait bientôt Padoue, Parme, Plaisance, Crémone, déchaînant partout ses redoutables condottieri, au mépris du roi Alphonse de Naples, de Louis de Piémont, des Vénitiens, de Charles d'Orléans[2].

Que pouvait, devant ce fait brutal, le pauvre Charles d'Orléans dont l'armée arriva neuf jours après la bataille[3] ? Certes

1. *Cronicon Astense*, col. 279 ; Giovanni Simonetta, l. X, ch. 1, 2, 3, 5.
2. *Cronicon Astense*, col. 279.
3. C. Vassalo, *op. cit.*, p. 258.



il envoyait bien à la cité de Milan de notables orateurs et des docteurs en loi qui, par persuasion, devaient la faire rentrer dans le giron de leur seigneur; Secundino de Nattis fut celui qui porta la parole pour ladite ambassade[1]. Le duc d'Orléans fit aussi écrire par un de ses secrétaires d'Asti, Antonio Astesano, un beau livre établissant de façon péremptoire ses droits sur le duché de Milan: il adressait l'un des exemplaires à son ami et allié le duc de Bourgogne[2], l'autre au roi Charles[3]. Quant au roi des Romains il l'assurait de ses bonnes grâces[4]. Mais que pouvaient contre l'épée de Sforza d'insignes orateurs, de notables exposés, et même la précaire alliance des Vénitiens sur qui le Colleone venait de reprendre Plaisance[5]? C'en était fait.

Le 10 août 1448, jour de la fête de saint Laurent, Charles d'Orléans, qui se faisait appeler duc de Milan, s'en fut d'Asti[6] comme il était venu et sans avoir été secouru[7]. Il rentrait entre messire Jean Caillau, son médecin[8], qui demeura neuf mois dans la maison de Secundino Ventura, notaire, et Jean, son chapelain. Mais il emmenait aussi en France deux frères d'Asti, dont l'éloquence et la calligraphie l'avaient charmé,

1. *Cronicon Astense*, col. 280.

2. Bibl. Nat., ms. lat., 11087.

3. Bibl. Nat., ms. lat., 6166; le 20 octobre Charles VII avait autorisé les habitants d'Orléans à lever 1.500 l. pour donner à Monseigneur le duc d'Orléans « afin de le mettre en état de recueillir la succession du duc de Milan dont il est le seul héritier ». (Lottin, *Recherches*, t. I, p. 300.)

4. « De prosecucione justicie quam in dominio et ducatu Mediolanensi vobis competere asseritis ». Arch. Nat., K. 68, n° 31 (12 juin 1448).

5. De Maulde, p. 160.

6. Toutefois il y fit battre monnaie (Le Blanc, *Traité des monnaies de France*, et A. de Longpérier, *Un écu d'or de Charles d'Orléans*, dans la *Revue Numismatique*, nouv. série, VI (1861), p. 451).

7. *Cronicon Astense*, col. 280. — Il avait pourtant écrit à Charles VII (Arch. Nat., KK. 318², fol. 3).

8. Il faut corriger Muratori (t. XI, col. 280), qui a lu « Joanne Cugho ».

Antonio et Nicolo[1]. Et c'est vrai qu'Antonio avait célébré sa venue en belles périodes latines, le comparant pour la piété à Enée, à Caton pour la gravité, à Job pour la patience; qu'il avait rappelé les années de sa prison, supportées si courageusement, loin de sa patrie, tel un Ulysse ou un Rutilius. Très humble serviteur, il avait souhaité à ce généreux duc la fortune d'Alexandre, les années de Nestor, la descendance de Priam et les richesses de Xerxès[2].

Quant à l'armée levée en Bourgogne, elle s'en revint, faute de payement; le seigneur d'Argueil qui la menait, bien qu'il se fût conduit vaillamment de sa personne, dut vendre pour payer sa solde plusieurs seigneuries qui lui appartenaient, au grand mécontentement du prince d'Orange, son père, au dommage de la maison de Chalon. Pour s'en consoler il alla au Saint-Sépulcre de Jérusalem où il fut reçu chevalier[3].

Charles rentrait directement dans ses états. Il s'embarquait sur la Loire, le 3 septembre, lui, ses gens et ses bagages. Le 5, on passait à Beaugency, où quatre ménétriers lui donnèrent un concert : ce jour-là il arrivait à Blois, rapportant les tonneaux de vin offerts par la ville d'Orléans.

Charles était bien fatigué et Robert Poitevin, son médecin, dut venir le soigner. Là, il réglait les frais des treize cavaliers de l'ambassade d'Autriche, et, le 10 octobre, recevait la visite, très attendue sans doute, d'Artois le héraut. Malgré sa mauvaise santé, Charles reprenait le chemin de Paris où, le 31, il payait la dépense de Pierre de Lorat, écuyer du dauphin, qui lui avait apporté une lettre[4].

1. Sur Antoine le poète, cf. Muratori, t. XIV ; *Archivio Muratoriano*, n° 4, 1907; sur son cadet Nicolas, le scribe, cf. G. Gorrini, *Nicolo Astesano*, 1886.

2. Ms. de Grenoble, 873.

3. Olivier de la Marche, t. II, p. 117. Cf. sur la composition de cette armée, Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 608.

4. Arch. Nat., KK. 270.



Bien empêché de les aider autrement, le duc d'Orléans faisait expédier aux Astesans ces belles missives, d'une savante latinité, que rédigeait en son nom son premier secrétaire, le poète Antonio d'Asti :

« A nos bien aimés et fidèles, à la commune, au conseil et aux bourgeois de notre ville d'Asti, Charles, duc d'Orléans et de Milan, etc. Fidèles et bien aimés ! Des motifs considérables nous ont fait faire dans cette ville un séjour plus long que nous ne le pensions. Toutefois nous avons ainsi exposé notre affaire à notre seigneur le Roi et nous sommes certain qu'il nous prêtera secours. Pour cette cause nous envoyons maintenant nos illustres frères les comte d'Angoulême et de Dunois vers sa royale Majesté afin que, sans retard, les promesses qu'elle nous a faites soient suivies d'effet. Pour ne pas perdre de temps nous serons de retour ici cette semaine, devant aller vers notre illustre frère le duc de Bourgogne et faire toute diligence, afin qu'il envoie aussitôt en Lombardie les gens d'armes qu'il nous a promis. Nous sommes certain aussi d'avoir le secours de l'illustre duc de Bretagne, et nous envoyons vers lui de nouveau afin que sa promesse soit également suivie d'effet. Tout cela vous le saurez bientôt mieux encore, à la grande joie de tous les vôtres, par la venue du seigneur Jean Foucault, ou de tel autre condottiere que nous avons résolu d'envoyer vers vous, avec une partie de nos gens d'armes, avant le très saint jour de Noël. Après avoir expédié nos affaires avec ledit duc de Bourgogne, nous aussi prendrons le chemin de Lombardie avec le reste de nos troupes, en grand nombre. Nous comprenons bien que notre cause l'exige. Tout retard, que nous savons vous être insupportable, ne l'est pas moins pour nous. Bien plus, nous craignons qu'il ne nous soit préjudiciable. Aussi hâterons-nous notre affaire, autant que cela dépendra de nous. Puisse-t-elle porter fruit par la faveur du Dieu tout-puissant ! Donné à Paris, le 14 novembre 1448. »[1]

Le 22 novembre, Charles d'Orléans faisait encore écrire de Paris à ses bien-aimés et fidèles Astesans, usant toujours de la plume du lettré Antonio :

« Après avoir vu notre sérénissime seigneur le Roi, nous avons rencontré ici le chancelier et les autres ambassadeurs de notre frère le duc de

1. M. Faucon, *Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. La domination française dans le Milanais de* 1387 *à* 1450, extr. des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, Paris, 1882, in-8, p. 35.

Bourgogne, en qui nous avons trouvé les meilleures dispositions. Eux aussi parleront de notre affaire avec le conseil du roi, en sorte que, par la grâce de Dieu, toutes nos affaires de Lombardie sont présentement en fort bonne situation. Aussi nous vous écrirons plus longuement par Pierre Dubois, notre fourrier, que nous vous enverrons. L'argentier du roi[1] est retourné vers le Roi. Après le rapport qu'il lui a fait, si le Roi n'avait toujours montré une bonne disposition pour nos affaires, elle aurait été meilleure encore. Ainsi chaque jour toutes choses vont au mieux. De notre part nous mettons bonne diligence à bien négocier. Aussi, bientôt, vous éprouverez l'effet d'une gratitude toujours nouvelle pour vous »[2].

Le duc d'Orléans, en plus de ses propres chariots portant ses bagages, besognes, garde-robe, et de la charrette à quatre chevaux qui menait les coffres de Madame, louait à Paris deux autres chariots avec onze chevaux. Le 8 novembre, sur son départ, il entendait les trois ménétriers qui jouèrent devant lui.

Accompagné de ses gens et de la duchesse, Charles gagnait en plein hiver Amiens; il y arriva à la fin de décembre, ayant traversé rapidement ses états du Valois par Senlis, où Marie de Clèves vit l'un de ses filleuls, par Verberie où les enfants firent des tours. A Coucy, le duc visita les ouvriers charpentiers qui travaillaient au château. A Chauny, Monseigneur tint sur les fonts l'enfant de Jehan le Chesne ; les habitants lui accordèrent, le 25 novembre, une queue de vin et 100 l. t., sur les villages[3]. Là vint Adolf de Clèves, à la rencontre de sa sœur, avec une suite de 43 chevaux. De Chauny, le 4 décembre, Antoine l'Astesan écrivait encore une lettre aux habitants d'Asti :

« Nos Fidèles ! D'accord avec notre sérénissime Roi, nous sommes venu dans ces pays pour rencontrer notre illustre frère le duc de Bour-

1. Jacques Coeur.
2. M. Faucon, *op. cit.*, p. 35-36.
3. Arch. Nat., KK. 270.

24



gogne, afin qu'il nous donne aussitôt le secours qu'il nous a promis. Notre frère doit arriver bientôt dans la ville de Saint-Quentin, à sept lieues d'ici, et pendant ce temps son chancelier, avec son conseil, viendra de Paris vers lui. Sa présence est essentielle à notre objet. Dès que nous aurons expédié notre affaire avec notre dit frère, nous retournerons de suite en Lombardie. Ne vous étonnez pas si nous avons tant différé. A cause de diverses besognes en différents lieux nous n'avons pu nous mettre en chemin : on ne saurait être partout à la fois. Ce retard est une contrariété aussi grande pour nous que pour vous. Mais, par la grâce du Dieu tout-puissant, nous disposerons tout pour votre plus grande joie ! Dès que nous le pourrons nous reviendrons et, avant nous, nous enverrons nos gens d'armes. »

Puis le duc d'Orléans faisait savoir aux Astesans qu'il réclamait le secours en hommes qu'avait promis le duc de Bretagne ; qu'il avait envoyé le comte d'Angoulême vers le roi afin qu'il mît en route les gens d'armes assurés à sa cause. Le comte de Foix devait aussi la défendre et venir avec une bonne compagnie de soudoyers ; de même le duc de Bourbon. « Ainsi de tous côtés, et de notre part, on a fait diligence. Pendant ce temps, comme nous l'espérons bien, vous prendrez grand soin de tout ce qui touche à la défense de notre pays »[1].

Le 23 décembre, le duc d'Orléans arrivait à Amiens. Les sergents à masse, le maire allaient au-devant de lui. On lui présenta deux queues de vin de Beaune et Haquinet, trompette de Monseigneur de Humières, trompeta en son honneur[2] ; il entendit aussi le tambourineur d'Adolf de Clèves et les ménétriers de Monseigneur de Bourgogne[3].

Charles se reposa huit jours. On avait marché par des chemins difficiles, en cette froide et inclémente saison ;

1. Lettre latine du 4 décembre 1448 aux archives de Milan (M. Faucon, *op. cit.*, p. 36).
2. Arch. comm. d'Amiens, CC. 36, fol. 26.
3. De Laborde, t. III, n[os] 6668, 6670.



parfois on avait dû ouvrir la route à coups de bêches. Les chevaux avaient souffert comme les gens. Aussi, passant par Noyon, Charles, cet humain prince, faisait-il offrir deux cierges de six livres à saint Eloi « pour l'offrande » de ses chevaux et de ceux de la duchesse ; à l'abbé il avait loué sept chevaux [1].

Nous ignorons les propos échangés entre Charles d'Orléans et Philippe le Bon ; nous savons seulement que ce dernier remit à Antonio Astesano 36 l., en récompense d'un livre « touchant plusieurs moralités et histoires » [2] ; qu'il paya aussi la dépense du duc d'Orléans : pour huit jours elle se monta à 800 l., en monnaie de Flandre [3].

Le duc d'Orléans repartit avec autant de hâte qu'il était venu. Le 31 décembre, les sergents à masse de la ville d'Amiens lui faisaient escorte [4] ; ainsi il se mettait en route, la veille du jour de l'an, ayant entendu toutefois les ménétriers aveugles joueurs de luth et de guitare, ceux du duc de Bourgogne, le tambourineur d'Adolf de Clèves, et vu un joueur de passe-passe [5]. Charles venait de recevoir avec joie l'argent que Jean Foucault lui avait apporté d'Orléans en toute hâte ; car il fallait faire vivre, entretenir le zèle des Lombards qu'il avait en sa compagnie, comme ces deux marquis de Ceva [6]. Le 1er janvier 1449, Charles d'Orléans passait par Montdidier, où il reçut un travers de vin et fit un don de 13 s. 9 d. « à une bonne femme qui avait tué son mari » [7]. Le 7, il repassait par Paris, d'où Antonio Astesano adressait en son nom, à ses

1. Arch. Nat., KK. 270.
2. G. Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, p. 454.
3. Arch. Nat., KK. 270.
4. Arch. comm. d'Amiens, CC. 36, fol. 26.
5. Arch. Nat., KK. 270.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 588 ; P. orig., 1210, Foucault, 49.
7. Arch. Nat., KK. 270 ; Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 588.



fidèles d'Asti, une nouvelle épître latine, d'autant plus chaude que sa réalisation se faisait sans doute plus lointaine :

« Bien aimés et fidèles ! Supportez sans douleur ni étonnement notre retour, si tardif à vos vœux. Il était nécessaire que nous réunissions les secours de tous et nous ne pouvions besogner plus vite. Mais nous reviendrons d'autant plus fort. Nous avons vu notre illustre frère le duc de Bourgogne, qui nous donnera grande somme d'argent et force gens d'armes : bientôt ils prendront le chemin de Lombardie. Plusieurs grands seigneurs de France nous fournissent également des secours. Maintenant nous allons vers le sérénissime seigneur, notre Roi, afin d'avoir de lui licence, et obtenir que les gens qu'il nous baille se mettent en route de suite. Puis, en toute hâte, nous viendrons vers vous, soutenu par un grand nombre de gens d'armes. Aussi tous mes amis auront cause de se réjouir véhémentement, comme nous avons confiance dans votre fidélité et bienveillance[1] ! »

En vérité le duc d'Orléans gagnait, par une sentine descendant la Loire, Tours, où il n'oubliait ni les poinçons de vin à distribuer aux membres du conseil[2], ni les portiers du roi, comme il convient. Il installait ses Lombards en l'hôtellerie de la ville, aux Trois Roys, et faisait payer 400 écus d'or à Jean Foucault pour ses services[3]. Il recevait des lettres d'Asti. Un marchand lui faisait voir des chevaux. Et sans doute il rencontra le Connétable, Monseigneur de Néry et Monseigneur de Bourbon[4]. Mais, comme il l'espérait, obtint-il quelque aide du roi de France ? Le fait demeure douteux et nous savons Charles VII assez peu disposé à soutenir ses vassaux dans leurs droits comme dans leurs prétentions. Le 13 février, nous voyons du moins que le duc d'Orléans était de retour à Blois, et sans doute fort désargenté. Ainsi, le 26 du même mois, la dame des Trois Roys de Tours, qui se

1. Faucon, *op. cit.*, p. 37.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, 624 ; Marie de Clèves l'accompagna.
3. Bibl. Nat., P. orig., 1210, Foucault, 50.
4. *Ibid.*

nommait File Soye, vint à Blois chercher ce que le duc lui devait pour les Lombards descendus en son auberge : elle dut l'attendre huit jours [1].

Le séjour de Charles d'Orléans à Blois fut encore de peu de durée. Quelques jours après il gagnait les états du duc de Bourgogne, son protecteur, sa providence. Il passait par Romorantin et l'élégante cité de Bourges, où les clercs de la Sainte-Chapelle lui montrèrent le trésor [2]; ayant regardé les maçons qui travaillaient à ce bel hôtel que l'argentier du roi, messire Jacques Cœur, se faisait construire, il leur paya de quoi boire [3]; au bourg de Bourbon il fit jeter 18 sous dans l'eau aux petits enfants qui allaient les chercher à la nage [4]; à Luzy, où les filles vinrent chacune chanter devant lui [5], il aumôna un cordelier et une petite fille. Charles gagnait Moulins, Autun, où il reçut une queue de vin et 4 setiers d'avoine. Le 15 mars, il arrivait à Chalon, où il devait rester près d'un mois et demi [6].

La requête de Charles d'Orléans avait été enfin entendue. Le duc Philippe [7], « en faveur et contemplacion de très hault et très puissant prince, Monseigneur le duc d'Orléans et pour souvenir aucunement à ses grans affaires », avait mandé de faire assembler à Chalon-sur-Saône, pour le mois de mars, les gens des trois Etats de son duché de Bourgogne

1. De Laborde, t. III, nº 6674.

2. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, nº 588 ; le 11 mars 1446, le duc mandait de lui payer 609 écus d'or pour plusieurs fourrures de martre (Bibl. Nat., P. orig., 1210, Foucault, 46).

3. De Laborde, t. III, nº 6675.

4. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, nº 588.

5. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, nº 588.

6. Arch. Nat., KK. 270.

7. Lettres du 13 février 1449, datées de Bruxelles (Archives de la Côte-d'Or, B. 1709, citées dans l'édition d'Olivier de la Marche par Beaune et d'Arbaumont, t. II, p. 170, note 2).



« affin d'avoir d'eulx aucune ayde de finance pour secourir aux affaires de mondit seigneur d'Orliens »; pour le même objet ceux de Mâcon et du Charolais se devaient assembler. Ainsi ils s'étaient réunis dès le 5 mars. Le 31, ils lui accordaient 8.000 francs net « pour ceste fois et sans préjudice du païs et aussi sans traire la chose à conséquence ou temps à venir ». Quant aux habitants du Mâconnais et du Charolais et terres enclavées, ils furent imposés à 2.000 francs.

Ainsi Charles d'Orléans réunit 10.000 francs net[1], sans préjudice du vin que Odot du Molin, Jacques Pot et l'évêque de Chalon lui avaient fait présenter[2]. A Chalon, le duc d'Orléans recevait des lettres du dauphin[3] et de Monseigneur de Bourgogne[4], des nouvelles de Lombardie[5]. Il avait entendu vielleurs et bateleurs accoutumés; sur son départ, Baudet Harenc, un poète du cru, valet de chambre du duc de Bourgogne, donnait quittance de 3 écus d'or pour avoir fait des ballades devant lui[6].

De Chalon le duc et la duchesse se rendirent à Lyon sur le Rhône, « pour cuyder attraire le roy de France et les François à son aide »[7].

On avait loué un bateau à Jean Pilot, batelier; le 8 avril, on passait, en bac, entre Chalon et Tournus. Le 13, le duc d'Orléans était à Mâcon, où il resta jusqu'au 30 avril. A l'hôtel de l'Ecu de France il régla la dépense de 110 s. d'un

1. Le bailliage de Dijon y contribua pour 2.812 francs (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1709).
2. Arch. Nat., KK. 270.
3. 28 mars (Arch. Nat., KK. 270).
4. 7 avril (Arch. Nat., KK. 270).
5. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, nº 588.
6. Bibl. Nat., P. orig., 1514, Herenc, 2; Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, nº 588.
7. Olivier de la Marche, t. II, p. 171.

écuyer, échanson du roi Charles, venu lui parler [1]; il faisait un don au fou de l'évêque [2], recevait des lettres du gouverneur d'Asti et y renvoyait Facon Roy, Jacobin et Pierre Lombard [3].

Le 30, le même Jean Pilot embarquait sur deux bateaux le duc et ses gens [4]; on arriva à Lyon le 3 mai [5]. La ville lui offrit bien le vin: mais Charles ne vit pas venir le secours attendu. Il reprit donc le chemin du retour, repassant entre Tournus et Chalon le 27 juin [6]; de nouveau on retrouve Charles d'Orléans à Lyon, le 15 juillet, d'où il envoyait en Asti Francesco Royer, seigneur de Reviliasco [7]; il arrivait à Blois au mois d'octobre [8], ayant laissé la duchesse à Lyon [9].

Le duc d'Orléans n'y devait séjourner encore que peu de temps. Sans doute il ne pouvait se consoler de ses espérances brisées. On le voit recommencer bientôt ses pérégrinations. Il passe à Paris (27 novembre), à Rouen [10], où la municipalité et de notables bourgeois allèrent lui faire la révérence à son logis (6 décembre). Charles d'Orléans faisait payer à Benoît Damien deux voyages faits à Lille, vers le duc de Bourgogne [11]. Il ne rentrait à Blois que pour repartir encore pour Lyon. On l'y retrouve, le 19 avril 1450, avec la duchesse [12].

Charles ne devait pas aller plus loin, attendant près de trois mois un cours plus favorable à ses entreprises. Une

1. Arch. Nat., KK. 270.
2. De Laborde, t. III, nº 6678.
3. Arch. Nat., KK. 270.
4. *Ibid.*
5. Quittance de Guy d'Aucigny (Coll. P. C.).
6. Arch. Nat., KK. 270.
7. Bibl. Nat., fr. 26079.
8. Voir l'Itinéraire.
9. Arch. communales de Lyon, CC. 403, nº 14 (5 octobre 1449).
10. Cf. Arch. communales de Rouen, A. 7.
11. Bibl. Nat., P. orig., 965, Damien, 7.
12. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, nº 600.



fois de plus il rebroussait chemin. Le 2 juillet, Charles était à Chalon, d'où il envoyait porter des lettres au prince d'Orange; un serviteur de Guillaume Moreau, élu de Lyon, lui apportait d'autres lettres annonçant la mort de Catherine de Husson[1]; le 7, il donnait son ordre du porc-épic à Claude de Saint-Julien[2].

Le Pas de la Fontaine de Pleurs, que défendait Jacques de Lalaing, pour parvenir au palais d'honneur et acquérir « la grace et bienveillance de celle qui par dessus toutes dames est la nompareille », se tenait encore à Chalon[3]. La noblesse qui suivait alors Charles d'Orléans s'en vint donc pour voir le haut mystère de l'entreprise dans la belle plaine de Saint-Laurent, entre Saône et Doubs. Pèlerins et pèlerines, qui allaient fort nombreux au grand Pardon de Rome de l'an 1450, se pressaient à ce beau spectacle[4].

Il tirait son nom du tableau dressé contre le pavillon représentant la glorieuse vierge Marie tenant son fils et, plus bas, sur le côté droit, une dame, richement vêtue, le chef en simple atour, qui semblait pleurer si abondamment que ses larmes tombaient à terre en formant une fontaine[5]. Déjà Pierre de Chandio, écuyer bourguignon, et Jean de Boniface, chevalier aragonais, avaient touché les targes et combattu contre Lalaing[6]. Un beau compagnon, jeune écuyer de Bourgogne, Girard de Roussillon, leur succéda et, le premier, combattit Lalaing à visage découvert[7].

1. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, nº 603.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2757, St Julien, 47 vº.
3. La minute du programme existe encore (Bibl. Nat., ms. fr. 1278).
4. Olivier de la Marche, t. II, p. 143.
5. *Ibid.*, t. II, p. 146. — Kervyn de Lettenhove a signalé dans le ms. du fonds de Saint-Germain, nº 118, une miniature représentant exactement cette scène.
6. Olivier de la Marche, t. II, p. 147 et suiv.; p. 154 et suiv.
7. 28 mai 1450 (Olivier de la Marche, t. II, p. 162 et suiv.).



Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva Charles d'Orléans, suivi d'Italiens, de Provençaux, de plusieurs grands « gorgias » et honnêtes personnages de sa cour[1]. Il était aussi accompagné de la duchesse d'Orléans, de Mademoiselle d'Argueil, sa nièce, dont la beauté, le sens et la vertu étaient alors célèbres en pays bourguignon ; du comte d'Etampes, le frère de ladite demoiselle, un jeune prince, « pauvre », mais plein de vertu et de belle apparence, neveu de Charles d'Orléans. Messire Jacques de Lalaing (ce nouveau Pontus en vaillance) espérait bien que quelques-uns des personnages de la suite du duc d'Orléans iraient toucher les targes[2], pris de pitié pour la dame de Pleurs. Ils s'en gardèrent bien et rien ne fut entrepris en leur présence. Quant à Charles d'Orléans il considéra ce touchant spectacle et se souvint plus tard de cette larmoyante fontaine. Mais il n'aimait pas ces jeux ; il aimait moins encore cet écuyer Lalaing, toujours sur son chemin, et qui courtisait sa femme. Charles rentra de suite en ses pays.

Le 11 juillet, il repassait au Bourg de Bourbon où, suivant la coutume, les enfants allaient chercher l'argent jeté au fond de l'eau[3]. Sur son chemin il rencontrait un chevalier de Jérusalem et de Sainte-Catherine du Sinaï, à qui il faisait la charité de 60 sous[4] ; il aumônait Jeannet, le fou du seigneur de Bourbon[5].

Charles d'Orléans emprunta le cours de la rivière pour descendre jusqu'à Orléans, abrégeant la longueur du chemin

1. Il arrivait de Lyon et non pas « de dela les monts » comme le dit Olivier de la Marche, t. II, p. 168. — Il y a divergence dans la chronologie de ces faits entre la relation d'Olivier de la Marche et celle insérée au t. VIII de Chastellain.

2. C'était la manière de provoquer dans les tournois.

3. De Laborde, t. III, nº 6693.

4. *Ibid.*, nº 6694.

5. *Ibid.*, 6696 (12 juillet).

en faisant sa partie d'échecs[1]. Le 21, de Jargeau, il envoyait Jean de Mantes vers Dunois, alors en Normandie[2]. Le 25, Pierre le Vasseur, portier de Blois, allait tendre la tapisserie à Orléans[3]; le lendemain, le duc aumônait le frère de feu la Pucelle et le muet d'Orléans, un ancien domestique[4]. Quant à la duchesse elle était demeurée malade à Yèvre, où Francequin de la Mure l'allait soigner[5]. Le 29 juillet Charles descendait vers Beaugency, en bateau. Le 1er août il était de retour à Blois[6].

Il rentrait bien désabusé et las, en assez mauvais point même. Quant à la duchesse on la soignait depuis Dijon[7]. Certes il lui fallut du courage pour repartir, en plein hiver, et gagner Chauny le 17 décembre[8]. Le jour de l'an 1451 Charles vit les peintures que Guillot avait faites en son logis[9]; le 5 janvier, il repassait par Verberie où les enfants firent devant lui des tours[10]; le 11, à Saint-Cloud, il rencontrait deux fous[11]; le 17 il était à Beaugency[12] et le 24 de nouveau à Blois[13].

Ce fut là son dernier grand voyage. Il ne mettait pas fin à ses espérances relativement à sa seigneurie italienne.

1. De Laborde, t. III, n° 6699.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, n° 603.
3. De Laborde, t. III, n° 6697.
4. *Ibid.*, n° 6698 ; Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 603.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 603.
6. De Laborde, t. III, n° 6699 ; Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 603. — Le 7, Charles donnait l'ordre de faire payer à Philibert de Vaudrey et à 17 hommes d'armes à son service dans sa seigneurie d'Asti, la somme de 510 l., pour août et septembre (Bastard, n° 834).
7. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 603.
8. Voir l'Itinéraire.
9. De Laborde, t. III, n° 6704.
10. *Ibid.*, n° 6705.
11. De Laborde, t. III, n° 6706.
12. *Ibid.*, n° 6707.
13. Bibl. de Blois, Joursanvault, 1396.

Charles d'Orléans envoyait encore à Tours vers le roi, qu'il avait fait garde de sa seigneurie d'Asti [1]; il arrosait le conseil de vin clairet [2]; il dirigeait ses messagers vers son beau frère de Bourgogne, en Flandre, afin de réclamer l'aide dont il avait besoin pour aller en Lombardie [3]; il les expédiait en Bourgogne et en Italie [4]. Il faisait demander à l'empereur, par diverses personnes en son nom, l'investiture d'Asti [5]. Mais lui-même ne quittera plus guère ses états [6].

Trahi dans ses espérances Charles s'attachera désormais à goûter le repos de ses pays.

1. Bibl. Nat., P. orig., 517, Briand, 2. — Ce fut en réalité Gaucourt (Bibl. Nat., P. orig., 1292, Gaucourt, 57). Le 20 mai 1452 Antoine de Cugnac, chevalier, André Du Beuf, docteur en lois, Pierre Le Fuzelier, secrétaire ducal, et Sohier Du Clerc sont dits les procureurs du duc, auprès de l'Empereur (Arch. Nat., K. 69 nº 6b).

2. Bibl. Nat., P. orig., 1111, Faveroys, 14.

3. Mandement du 30 mai (Bibl. Nat., P. orig., 1187, de Fontaine, 24).

4. Bibl. Nat., P. orig., 1333, Giresme, 26 ; 2521, des Roches, 4 ; 1182, de la Fontaine, 26.

5. 20 mai 1452 (Arch. Nat., K. 69, nº 6).

6. Voir l'Itinéraire.



Charles d'Orléans, en 1409, demeurait au troisième étage de la grosse tour du sud, le donjon, nommée aussi tour de la trésorerie ou du Foix[1]. Une armoire à trois rayons se dressait entre les deux fenêtres, près de son lit, et Beaugency, son secrétaire, en conservait les clefs. Ses livres occupaient les rayons du milieu et du haut de cette armoire; dans celui du bas se trouvait un coffre ferré et recouvert de cuir noir où l'on enfermait joyaux et bijoux[2]. C'est dans cette pièce que Charles d'Orléans fit disposer les livres rapportés d'Angleterre, ceux qu'il retrouva en France, dont Jean de Bruxelles, son valet de chambre, paraît avoir eu la garde. Là encore on conservait, dans le coffre de Me Pierre Sauvage, les cédules écrites d'Angleterre[3].

Vraisemblablement, en des temps plus sûrs, Charles occupa la partie du château annexée au donjon qui regardait la Loire. Nous savons en effet qu'il reconstruisit l'aile occidentale, ainsi que les galeries de bois qui la reliaient aux autres corps du logis[4] (1446). De la grande salle on passait à la chapelle, parée de draps de soie brochée[5] et ornée d'un tableau d'or rivé avec des clous d'argent[6]: là étaient rangés les bréviaires dans leur étui et Charles d'Orléans y retrouvait ses lunettes[7].

1. Du latin *fiscus*. — J. de Croy, *Notes sur l'emplacement de la chambre des comptes du château de Blois*, dans la *Revue du Loir-et-Cher*, mai-juin, 1906, p. 78-84.

2. Arch. Nat., K. 500, no 5, fol. 7. — En 1417 Pierre Renoul, dans son inventaire, nota le changement suivant : on plaça sur le rayon du milieu le coffre de cuir et on redescendit les livres du haut de l'armoire pour les placer sur les rayons du bas et du milieu *(Ibid.)*.

3. Arch. Nat., K. 535, no 27, fol. 22, 27.

4. J. de Croy, *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de la Loire*, Blois, 1894, in-8, p. 27.

5. Arch. Nat., KK. 271, fol. 69 ; une chapelle de la Vierge est dite également dans la grande salle du château (Bibl. de Blois, Joursanvault, no 1375).

6. De Laborde, t. III, no 6726.

7. Arch. Nat., KK. 271, fol. 64 ro.



VUE DE BLOIS AU XVIe SIÈCLE

Théâtre des Citez du monde

Le lierre envahissait les murs de la grande salle [1]. Quant au jardin, entouré d'une clôture de bois, il descendait sur le côté de l'aile nord qui regardait la campagne, proche la chapelle Sainte-Constance [2].

Le château formait en somme une rude et vaste construction, sans grandes commodités. On y couchait sur des paillasses de grosse toile (Monseigneur avait toutefois taies d'oreiller de fine toile et fins draps de lit) [3] : mais, pour animer les murailles, il suffisait de tendre les belles tapisseries qu'en l'absence du duc on conservait dans l'église de Saint-Sauveur [4].

Quelle tapisserie, pour égayer une telle demeure, vaudrait le spectacle charmant de la petite ville qui dévale, pressée dans la ceinture de ses remparts, des hauteurs de Saint-Solenne jusqu'aux grèves de la Loire, avec ses rues étroites, sans ordre ni règle, et dont les maisons, construites en bois et couvertes de tuiles, abritent selliers, foulons, orfèvres, changeurs, rôtisseurs et chaussetiers. Tout près du château se dresse la belle et grande église de Saint-Sauveur où gisent, dans leurs tombeaux de cuivre et d'albâtre, les anciens seigneurs de Blois [5]. Chanoines et clercs y chantent solennellement non seulement les messes, mais encore les heures établies par notre sainte Mère l'Eglise. De grandes et surprenantes orgues y rendent un son magnifique et doux, qu'un auditeur lettré comparait au chant d'Amphion, de Pan, d'Orphée et d'Apollon [6]. On doit l'entendre du haut du château, ainsi que l'horloge que le duc a fait réparer pour

1. De Laborde, t. III, n° 6663.
2. Bibl. de Blois, Joursanvault, n° 3193. — Bibl. Nat., P. orig., 1277, Garbet, n° 7.
3. Arch. Nat., KK. 271, fol. 42, 63 v°.
4. De Laborde, t. III, n° 6663 ; Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, n° 680.
5. *Theatre des Citez du monde* ; Jodocus Sincerus, p. 101-103.
6. Leroux de Lincy, *Paris et ses historiens*, p. 569.



la dévotion qu'il avait audit saint[1]. Aux pieds du château surgit la belle et vieille abbaye de Saint-Laumer où Madame Isabelle d'Orléans repose dans la chapelle de la Vierge. De l'autre côté s'étendent champs et pâturages. Il faut maintenant gravir les étages supérieurs du château, les galeries et les tours, pour apercevoir la Loire, tantôt gonflée comme une mer, tantôt coulant paresseusement entre les grèves couvertes d'arbustes, sillonnée de bateaux chargés de bois et de vins qui ouvrent la voile à une brise avare; le vieux pont défendu par des poternes et couvert de moulins[2], sous lequel les pêcheurs tendent leurs braies[3]; sur l'autre rive, en Vienne, le faubourg et l'hôpital; les chaussées Saint-Victor et leurs pêcheries[4]; plus loin encore la forêt giboyeuse qui moutonne sous un ciel fin.

C'est là que Charles s'est bien promis de mener une vie sage et molle parmi les domestiques et les familiers de son choix qu'il importe de connaître. Plus de quatre-vingts personnes, attachées régulièrement à son service, reçoivent des gages trimestriels et, suivant leur condition, aux diverses saisons de l'année, robes et chaperons de drap, de soie ou de laine, chausses et pourpoints, houseaux et souliers, fourrures de gris, de martres ou d'agneaux[5]. Bourguignons et Picards remplissent les principales charges de la petite cour de Blois, ceux-là que Charles d'Orléans rencontra d'abord sur

1. De Laborde, III, nº 6646.

2. Bibl. de Blois, Joursanvault, nº 1332.

3. Bibl. de Blois, Joursanvault, nº 1047.

4. Arch. du Loir-et-Cher, G. 1042; Bibl. de Blois, Joursanvault, nºs 1303, 1332.

5. Je prends pour base les gages du mois de janvier 1456 (Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 657; De Laborde, t. III, nº 6812 et suiv.); j'utiliserai surtout le compte complet d'une année (1er juillet 1455-30 juin 1456. Arch. Nat., KK. 271; extraits dans De Laborde, t. III, nº 6718. Cf.); pour l'année 1441, un compte de distribution de draps (British Museum, ms. 11542).



son chemin, au retour de l'exil, cadets de famille prompts à se mettre à son service et devenus loyaux Français ; quant aux bourgeois orléanais et blésois, ils exerceront surtout les charges de finances et de justice. On y rencontre enfin quelques Italiens qui ont suivi Charles d'Orléans à son départ d'Asti [1].

Voici d'abord M. le gouverneur de Blois, Jean de Saveuses, gentilhomme picard qui partagea les jeux de l'enfance du duc [2], demeura l'otage des Anglais à Buzançais, et qui, délivré, passa si souvent la mer pour porter à son maître de l'argent [3] ou des livres [4]. Ecuyer d'écurie en 1434, Saveuses était chambellan ducal en 1438, comblé de dons et d'offices après le retour de Charles : maisons à Blois, terres à Savonnières où le duc aimait aller « s'esbatre » [5]. Messire Jehannet de Saveuses, son neveu, remplit auprès de Charles d'Orléans l'office de chambellan [6]. Puis viennent Guyot Pot, un Bourguignon, (fils de Renier Pot jadis au service du duc Louis d'Orléans et passé à celui de Jean Sans-Peur), retourné chercher fortune à la cour de Blois à la suite du mariage politique de Charles d'Orléans [7] ; Georges de Brilhac [8], écuyer tranchant, puis chambellan, et qui se fera appeler M. de Courcelles; le maître d'hôtel Rémon Fricon [9], chevalier, remplacé

1. Olivier de la Marche, t. II, p. 173.
2. Arch. Nat., KK. 897, fol. 99.
3. Cf. la notice de J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 356-363 ; Bibl. Nat., P. orig. 2653. — Jean Foucault, chevalier, avait été précédemment chambellan ducal. Cf. [Foucault de Dognon] *Recherches biographiques sur Jean Foucault, seigneur de Saint-Germain-Beaupré, maréchal de France, podestat d'Asti*, 1897, in-8°
4. De Laborde, t. III, n° 6575.
5. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 359.
6. *Ibid.*, p. 363.
7. *Ibid.*, p. 412-416 ; Bibl. Nat., P. orig., 2349.
8. Bibl. Nat., P. orig. 518.
9. Bibl. Nat., P. orig. 1251.



bientôt par Philippe de Hédouville[1]. Toutes ces personnes sont aux gages de 90 l. par trimestre.

Ce sont des personnages de moindre importance que ceux qui suivent et tiennent le rang d'écuyer : Alardin de Monzay[2], maître d'hôtel, à 60 l. ; Oudin de Pisseleu[3], panetier à 40 l. ; François Faret[4] ; Philippe de Saint-Aubin ; Antoine de Lussay[5] ; Georges de Montasié ; Daniel du Solier[6] ; Benoît Damien, échanson, un Italien[7] ; Gilles des Ormes[8] ; Guillaume de Fontenay ; Jean Gouyon ; le Gallois de Bellouen[9] ; Pierre Chauvet ; Guyot de Bez[10], écuyer d'écurie ; le bâtard de la Roche[11] ; Prunnequin ; Jennet de Cesson[12], écuyer tranchant ; Guillaume de Lisle ; Jean de Paris, écuyer de cuisine.

Le maître de la chambre aux deniers est Jean Doulcet[13], d'une famille de riches bouchers blésois que Charles vient d'anoblir ; le contrôleur de la dépense, Jean le Gantier[14] ; les secrétaires du duc sont : Pierre le Fuzelier, un parent de son général des finances, Jean le Fuzelier que Charles a comblé de faveurs[15] et qui porte dans ses armes bourgeoises les fasces

1. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 658. Cf. P. orig. 1501.

2. Jadis capitaine de Fère-en-Tardenois et concierge de Villers (Bibl. Nat., P. orig. 2000 ; Arch. Nat., KK. 897 fol. 132 vº).

3. Bibl. Nat., P. orig. 2291.

4. Bibl. Nat.. P. orig. 1099.

5. Ou de Lucé (Bibl. nat., P. orig., 1776).

6. Bibl. Nat., P. orig. 2713.

7. Arch. Nat., KK. 271, fol. 62 rº et Bibl. Nat., P. orig. 965 et 2159, nº 660.

8. Bibl. Nat., P. orig. 2170.

9. Bibl. Nat., P. orig., 285.

10. Bibl. Nat., P. orig., 319.

11. Fut d'abord au service du comte de Dunois, en 1450 (Bibl. Nat., P. orig., du Boys, 4).

12. Bibl. Nat., P., orig., 638 et 2712. — Il est parfois dit de Soissons.

13. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 408-409 ; Bibl. Nat., P. orig. 1022 ; Arch. Nat. KK. 897, fol. 163.

14. Bibl. Nat., P. orig., 1300.

15. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 385 ; Bibl. Nat., P. orig., 1259 ; il chasse à Pontlevoy, en 1442 (Arch. nat., Z[1] 336, 18 août).



d'Orléans; Hugues le Voys[1]; Nicolas Astesan[2], ce jeune Italien que le duc a ramené d'Asti; Guillaume de Villebresme[3]. Jean Aubert et Philippot Prégent[4] d'Orléans sont clercs d'office. Quant à Regnault Pesquet[5], receveur des aides du roi pour la pension de Monseigneur, c'est un personnage dont il faut avoir les bonnes grâces. Me Jean Cailleau[6] est le médecin et le vieil ami du duc[7].

La chapelle de Charles d'Orléans comprend messire Jean Blondel[8], son aumônier, à 30 l. t.; Gilles Prévot, clerc de la chapelle[9]; messire Thomas de Dammartin et le Prieur de Saint-Dié. Les quinze chantres sont messire Nicole, Etienne le Teneur[10], Guillaume le Groing, messire Jean Croquemeure, messire Guillaume le Rouge, messire Thomas Chantre, Perrenet l'organiste, messire Jean Paulmier, Pierre Billart, messire Jacques, Johannes Roulin, Charlot Guiart et Janvier.

Dans une domesticité plus subalterne, sinon moins intime, on rencontre messire Mahieu, Jean de Brucelles[11], valet de chambre de Monseigneur et garde de ses livres, Guillemin de Beaurain, valet et garde-robe, Georges le Voleur[12], maréchal des logis et huissier d'armes, Etienne

1. Bibl. Nat., P. orig., 3038.
2. G. Gorrini, *Nicolò Astesano, studio critico*. Asti, 1886, in-8o.
3. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 416-417; Bibl. Nat., P. orig., 3005.
4. Bibl. Nat., P. orig. 2374.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 662; P. orig. 2246.
6. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 422-423; Bibl. Nat., P. orig. 570.
7. Dès 1441, il est mentionné dans un compte comme ayant reçu « iiij aulnes de fin maroquin » (British Museum, ms. 11542).
8. En 1441, damp Jean Bourgeois et messire Jean Parvy (British Museum, ms. 11542).
9. Déjà en fonctions en 1441 (*Ibid.*).
10. Vraisemblablement le même personnage qui est nommé ailleurs Etienne le Mol, ténor.
11. Bibl. Bibl. Nat., P. orig., 532.
12. Bibl. Nat., P. orig. 3039.



Colin[1], Guillemin Bidault[2], Jossequin du Bois[3], Jean Sare dit Vigneron, valets de chambre. Monseigneur a aussi un valet de chambre anglais[4].

Son barbier est Jean le Vasson, dit Nouvellet, qui fournit au duc ses rasoirs[5]; mais la Hire, barbier du commun, tond par surcroît les chiens. Henriet Partie, d'abord page, est son huissier d'armes; Richard Fourniquet, son tailleur; Petit Jean, son tapissier[6]; Frère Maubruny et Nouvelit raccommodent son psaltérion; l'orfèvre Jean Lessayeur est un personnage d'importance[7]; Ratteau[8], sommelier de la paneterie; Jean Cadart, sommelier de l'échansonnerie; Guillaume Brancart, fruitier. Quant à Pietre André[9], le peintre, un Italien, il armorie les chariots, enlumine les statues; entre temps, il exerce la fonction d'huissier de la salle. Bien qu'il ne figure pas sur les listes de domestiques, Hainselin, l'enlumineur de Blois, touche sa robe de livrée depuis le retour du duc[10].

A la cuisine nous trouvons Jehannin le Queux, Regnault, jadis chantre de la chapelle d'Alençon, Pierre Saulcier, Hervé Abraham.

A l'écurie, les palefreniers Perrenet et Ferrande, le Breton des sommiers[11], Nyort, valet d'étable, Baston, le maréchal,

1. Bibl. Nat., P. orig. 815.
2. Bibl. Nat., P. orig. 337.
3. Bibi. Nat., P. orig. 384.
4. Communication de M. J. de Croy.
5. Bibl. Nat., P. orig. 2937; Arch. Nat., KK. 271, fol. 65 v°.
6. Ou Jean Petit (Bibl. Nat., P. orig. 2248, n° 21).
7. Bibl. nat., P. orig. 1698.
8. Bibl. Nat., P. orig. 2437.
9. Bibl. Nat., P. orig. 58.
10. British Museum, ms. 11542.
11. On le distinguait ainsi du Breton, aide de cuisine en 1441 (British Museum, ms. 11542).



Jean de Mantes, chevaucheur d'écurie, et Coucy le poursuivant d'armes.

Charles a encore ses pages, Jean Pot, Jean Court, François Quiernay, Queue de Vache, et Brésille [1]; son more, Martin; son harpeur, Jean de Jondoigne; Pierre, son fol, qui porte jaquette de drap gris et violet à col pailleté [2].

La maison de madame la duchesse d'Orléans, Marie de Clèves, comprend une trentaine de personnes. Messire Charles d'Arbouville [3], à 82 l. de gages par trimestre, Richard Pocaire [4], son maître d'hôtel, à 60 l. sont les personnages les les plus importants de sa maison. Puis viennent Louis de Néry, jadis page de Monseigneur [5]; Denis de Montault dit de Thibivillers [6]; Guillaume de Thignonville, écuyer panetier [7]; Gauvain du Perray [8], échanson; Aucement; Mathelin Mauny et le bâtard Fricon [9], qui est également échanson de Monseigneur; Antoine Caillau [10], sans doute de la famille

1. En 1451 ses pages sont Henriet Signart et Nicolas, bâtard de la Roche (Bibl. Nat., P. orig., 2703, Signart, 2).

2. Arch. Nat., KK. 271, fol. 15, 65; en 1441, le fou se nommait Verjat (British Museum, ms. 11542); en 1456, il est question de Jean le Fol, qui porte un bonnet blanc (Bibl. Nat., P. orig., 440, Boudet, 4); en juillet 1459, la petite folle Marguerite est dite « nouvellement amenée » à Monseigneur, et son père venait la visiter (De Laborde, t. III, n° 7002).

3. Bibl. Nat., P. orig. 83. On le rencontre pour la première fois dans les comptes de Marie de Clèves en 1449 (Bibl. Nat., P. orig. 2158, Orléans, n° 587); le 30 janvier 1465 elle le nommera gouverneur d'Orléans (P. orig. 83, n° 12).

4. Bibl. Nat., P. orig. 2306. Il figure comme maître d'hôtel en 1443 (Bibl. Nat., P. orig. 2158, Orléans, n° 565).

5. En 1415 (Bibl. Nat., P. orig. 2157, Orléans, n° 502); en 1463 il devint capitaine concierge du château de Villers-Cotterets (Bibl. Nat., P. orig. 2097, Néry 8).

6. Bibl. Nat., P. orig. 2823.

7. Bibl. Nat., P. orig. 2828. Il figure dans la maison de Marie de Clèves au mois de juillet 1449 (Bibl. Nat., P. orig. 2158, Orléans, n° 582).

8. Il devint capitaine de Beaumont en 1460 (Bibl. Nat., P. orig., 2243, Du Perray, n° 4).

9. Bibl. Nat., P. orig., 1251.

10. Sur cette famille, J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 622-624.



picarde alliée aux Saveuses[1]; messire Jean, l'aumônier[2]; Thenot Belin[3], un Blésois, chevaucheur; Jehannet de Saveuses[4], qui figure aussi dans la maison du duc; Guillemin Hubelin[5], clerc d'office, le Breton de la paneterie, Janson, cuisinier.

Les autres sont des domestiques plus subalternes: Guillemin le Fruitier, Courtault, Jeannin Monenfant, les fauconniers Jehan de Neuville et Hans de Hogarth; à l'écurie les palefreniers Biscaye, les valets d'étable Roulin, Roland et Claude; les charretiers Guillot, Guillemin, Philippot et Jehannin; les valets de pied Michaut et Colin. Le valet de chambre de la duchesse est Michel Travers, qui nettoyait ses robes et fournissait patins, boucles et épingles[6]; Macé, le valet de service[7].

Tout comme Monseigneur, Madame la duchesse a ses folles, Jeanne, Belon et Gilon. Elles portent robes et chaperons de drap noir violet : Gilon a la sienne garnie de peau de mouton et Belon est encerclée d'un collier de fer, ainsi que la singesse[8].

Comme Monseigneur a ses pages, Madame possède une suite de quatre demoiselles : Marie de Ferrières, Marie

1. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 422.

2. Ce doit être Jean Blondel ou Blondeau qui remplit cet office près de Monseigneur; en 1441 le chapelain de Madame se nommait Jacques (British Museum, ms. 11542).

3. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 380-381.

4. Comme panetier de Monseigneur, puis comme chambellan (J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 363).

5. Sans doute un parent de Jamet Hubelin, valet de chambre, trésorier et maître des garnisons de l'hôtel du duc, très en faveur auprès du duc et de la duchesse (Bibl. Nat., P. orig., 1453; 2160, nos 668, 677).

6. British Museum, add. ch. 2462; Bibl. Nat., P. orig. Le Voix, 4.

7. Ou de fourrière (Arch. Nat., KK. 271).

8. Arch. Nat., KK. 271, fol. 20, 59 vo.



Blossette, Isabeau Caillaude et Annette de Montault[1]. Elles étaient très modestement mises. On faisait une cotte simple pour Marie de Ferrières d'une des vieilles robes de Madame[2]; on la teignait en noir et les manches seules étaient renouvelées[3]; on procédait de même pour la houppelande grise de Marie Blossette. La cotte simple de la nièce de Denis de Montault était tirée d'une vieille robe de la duchesse[4]. Ces demoiselles portaient chausses noires, manteaux de drap de même couleur, chapeaux gris d'Allemagne et recevaient chaque année huit chemises et quatre couvre-chefs[5]. Et sans doute, ainsi vêtues, à l'ombre de leurs coiffes, elles ressemblaient plutôt à des religieuses. Charles d'Orléans, qui leur était indulgent et baillait à l'une d'elles deux écus pour jouer aux cartes[6], raillait sans doute de tels couvre-chefs[7] :

Levez ces cuevrechiefz plus hault
Qui trop cuevrent ces beaulx visaiges:
De riens ne servent tels umbraiges
Quant il ne fait hale ne chault.
On fait a beaulté, qui tant vault,
De la musser tort et oultraiges...
Je scay bien qu'a Dangier n'en chault,
Et pense qu'il ait donné gaiges
Pour entretenir telz usaiges :
Mais l'ordonnance rompre fault.

Il est un autre personnage qui, lui aussi, a sa maison dans la petite cour de Blois. C'est Monseigneur de Beaujeu, Pierre,

1. Elles étaient huit au mois de novembre 1443 (Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 565) : Marie et Marguerite de Husson, Jehanne Prunelé, Jehanne des Croz, Jaquette, nièce de Pierre Quéret, Perrine Rochele, Catherine de Marray, Jehanne de Brucelles.

2. Arch. Nat., KK. 271, fol. 28 v°.

3. *Ibid.*, fol. 28 v°.

4. Arch. nat., KK, 271, fol. 29.

5. *Ibid.*, fol. 14, 19, 31 v°, 70 v°.

6. Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 570.

7. *Poésies*, p. 239.



le quatrième fils du duc Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne. Né le 1er décembre 1438, il demeure, depuis 1447, comme l'enfant adoptif du duc Charles et de sa tante Marie de Clèves. Il porte pourpoint de damas noir, cornette de velours de même couleur, robe d'écarlate, de gris de Rouen, de migraine de violet. Chaque année il reçoit ses quatre chemises, quatre couvre-chefs, une paire de braies de fine toile de Hollande. Simonette la lingère taille ses chemises et Pierre, en son enfance, fait une terrible consommation de souliers[1]. Puis Monseigneur comble d'attentions ce jeune homme qu'il regarde un peu comme son héritier. Il lui fait don d'un petit cheval[2], d'une dague[3], de lévriers[4], d'un livre d'heures de Notre-Dame à l'usage de Paris[5]. En 1456 Pierre a sa maison comme Monseigneur d'Orléans et Madame[6]. Elle se compose de Philippe de Boulainvillier, son maître d'hôtel; de Pierre de Boulainvillier, écuyer d'écurie; de Jehan du Mas, serviteur de Monseigneur; de Jacotin de Renty; de son magister ou maître d'école Jehan Sollerau[7], qui est aussi son confesseur; de Jehan Guerreau; de Guillaume Garriet, son valet de chambre, qui lui fournit ses nécessités, comme bonnets, lacs, aiguilettes de soie, gants, etc.; de maître Jehan, le palefrenier. Enfin le jeune homme a aussi son page, Robinet, habile à dénicher les oiseaux[8]. La pension de Pierre, Monseigneur de Bourbon, est de 1.200 l.[9].

1. Vayssière, *Fragment d'un compte de Gilles le Tailleur*, p. 19; Arch. Nat., KK. 271, fol. 11 v°, 12, 14, 17, 17 v°, 18, 29 v°, 30, 34, 43, 44 v°.
2. Arch. Nat., KK. 271, fol. 55 v° (1455).
3. *Ibid.*, fol. 63. — 4. *Ibid.*
5. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 662 (1457).
6. De Laborde, t. III, n° 6934 et suivant.
7. Bibl. Nat., P. orig. 2713; déjà à son service en 1447 (Vayssière, *op. cit.*, p. 6).
8. Bibl. Nat., P. orig. 2160, n° 677.
9. Quittance de Jehan Quedieugart, son maître d'hôtel, en 1451 (Bibl. Nat., P. orig., 2409, n° 4).



Le nombre de ces serviteurs, l'ordonnance quasi royale de la maison d'Orléans, ne doivent pas nous faire illusion. Toute existence d'autrefois était grevée d'une foule d'existences parasites. La bonhomie, la solidarité chrétienne, l'existence campagnarde, et aussi le désir de paraître, avaient causé cette situation.

Mais, en vérité, on menait à Blois une vie simple et très cordiale. Ainsi les prédécesseurs des ducs d'Orléans, les comtes de Châtillon, en avaient usé jadis[1]. La fin de la guerre anglaise avait terminé le rôle de la noblesse militaire. Les familles bourgeoises sortent de leurs échoppes et vont grandir dans les charges administratives et financières. Les mariages entre femmes nobles et roturiers se feront nombreux. Ce n'est pas Charles d'Orléans qui s'en plaindra. Il formera son conseil de ces bourgeois qui ont contribué de leurs deniers à sa délivrance, et se plaira parmi eux[2]. Son général des finances, Jean le Fuzelier, est un bourgeois; Pierre de Refuge, également général des finances, en est un autre. Pierre Chevalier, qui sera lieutenant général du duché, Bertaut de Villebresme, conseiller du duc et prévôt de Blois, sont d'origine moyenne[3]. Et déjà qu'est-ce que la noblesse qui n'a pas d'argent ? Charles anoblira, comme il distribuera son ordre du Camail; l'aura qui sera flatté de le recevoir. Il anoblira Pierre Lesbahy, capitaine de Blois et simple bourgeois[4]; Jean de Jondongne, son médecin[5]; Gabriel le Pasle[6];

1. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. XXVI.
2. *Ibid.*, p. XXIX-XXX.
3. En 1404 on voit que les Villebresme prétendaient à la noblesse (Arch. nat., KK. 304, p. 20); le 24 mars 1442 Jean de Villebresme est dit bourgeois de Blois (Arch. Nat., Z[2] 335).
4. Arch. Nat., KK. 897, fol. 133 (1440).
5. *Ibid.*, fol. 135 (1455). Sur ce personnage voir P. orig., 1589.
6. *Ibid.*, fol. 162 (1454).



Jean Doulcet, le maître de sa chambre aux deniers[1] Quant aux nobles qu'il a recueillis sur son chemin en France, ce furent des cadets de famille, des besogneux ; maintenant qu'ils ont fait leur chemin ils adoptent une nouvelle patrie. Ils ont subi l'enchantement de la bonne vie de Blois, l'ascendant de l'excellent maître qu'est Charles d'Orléans. Ils dotent leur ville adoptive de fondations au jour de leur mort. L'un d'eux, Jean de Saveuses, un Picard d'origine, laissera des rentes sur la maison de l'image Notre-Dame, assise en la rue de la Foulerie, et demandera à son seigneur la permission de faire dire des messes en la chapelle Saint-Fiacre, sur le pont, pour les ducs d'Orléans, pour Louis et Valentine, pour Charles et sa femme, pour Dunois et son épouse[2].

On vivait donc à Blois avec simplicité et économie.

Le 24 mai 1454 Jean le Flament était désigné comme nouveau général des finances à la place de Jean Chardon. A cette occasion le duc d'Orléans rendait une ordonnance sur le fait de ses finances. On y trouve de minutieuses recommandations visant les économies à réaliser par le nouveau général : « Qu'il sache à quelz priz et marchés sont baillez les chars, vins, poissons, espiceries, et se enquiert se on pourra trouver lesd. merchez à moindre pris, et les face, avec ledit M[e] d'ostel, crier et [ ] à Orleans, Blois, et ailleurs jusqu'a tel temps il verra estre proufitable pour Monseigneur... »[3]

Dans ses vêtements Charles d'Orléans demeurera fidèle au noir, qui symbolisait sa destinée, et il se montrera toujours de la plus grande simplicité. Il se moquait des modes nou-

1. Arch. Nat., KK. 897, fol. 163 (1455).

2. Soyer, *La communauté des habitants de Blois*, p. 130-132 ; Bernier, *op. cit.*, p. 27-28.

3. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, 652.



velles, de ces « gorgias » qui portaient manches déchiquetées et petits souliers à la poulaine laissant le talon comme nu [1] (1444) : de ce temps-là Charles dira :

> Pour ce que Plaisance est morte
> Ce Mai je suis vestu de noir [2]

Il se représentera frileux sous ses fourrures [3] :

> Entre les amoureux fourrez
> (Non pas entre les decoppez)
> Suis, car le temps sans refroidy,
> Et le cueur de moy l'est aussy.

Ce ne sont pas là des images de poète dont il use au hasard. Charles vêtait le plus souvent robe de satin ou de damas noir à doublure de velours, pourpoint à collet de même couleur, chaperon de drap noir de Rouen ; quelquefois des robes violettes. L'hiver elles étaient longues et fourrées de martres, parfois doublées simplement de velours [4]. Charles portera aussi une ceinture de couleur : bien sanglée dans sa jeunesse, elle dut être relâchée quand le duc prit de l'embonpoint [5]. Il aimera également un bonnet d'écarlate ou noir, sous son chaperon [6] ; on savait lui faire plaisir en lui présentant quatre grands bonnets violets. Quant à ses souliers, ils étaient à boucles et garnis de drap [7] ; mais, pour marcher dans la campagne, ils ne valent pas houseaux et triquehouzes [8]. Comme linge, Monseigneur reçoit chaque année six chemises, six couvre-chefs, six braies, six mou-

1. *Poésies*, p. 246-247. — 2. P. 281. — 3. P. 240.
4. Arch. Nat., KK. 271.
5. *Poésies*, p. 421.
6. Arch. Nat., KK, 271, fol. 34.
7. *Ibid.*, fol. 47.
8. *Ibid.*, fol. 48 v°. — C'étaient de grands bas en laine, en drap ou en peau, parfois doublés de fourrure.



choirs de fine toile de Hollande et quatre petits draps[1].

Certes, cette simplicité résultait beaucoup de l'état de ses finances, fort diminuées, et Charles d'Orléans n'avait pas toujours vécu ainsi[2]. Car, riche au décès de son père, il avait tout perdu dans la poursuite de sa vengeance; chef de parti et vivant comme un roi, en trois ans la fortune paternelle avait fondu dans sa main. On évaluait ses dépenses à dix-huit cent mille écus[3]. Pour comble de malheur, pris à la bataille d'Azincourt, il avait dû contracter des dettes considérables pour sa rançon envers les Anglais[4]. Enfin, au moment où son frère le comte d'Angoulême se libéra de la prison anglaise, Charles avait garanti et versé pour lui de grosses sommes[5].

En apparence Charles demeure toujours un grand seigneur terrien. A travers beaucoup d'avatars, il a conservé les possessions territoriales que son père avait su lui assurer[6]: le duché d'Orléans et ses dépendances, le comté de Blois, les comtés de Valois et de Beaumont-sur-Oise, la châtellenie de Coucy, celles de la Ferté-Milon, de Neuilly-Saint-Front, de

1. Arch. Nat., KK. 271, fol. 43-44 v°.

2. En 1404 le compte général de la dépense de Louis d'Orléans s'établit ainsi : Dépenses 439.304 l. ; recettes 453.168 l. ; plus un arriéré de 92.145 l. (Arch. Nat., KK. 267). En 1448 les recettes de Charles d'Orléans se réduisent à 14.887 l. ; les dépenses à 20.974 l. (Arch. Nat., KK. 270 ; De Laborde, n° 6650).

3. Chastellain, t. II, p. 162-163.

4. Nous possédons le compte des sommes d'argent qui furent avancées par Jean Victor durant sa captivité (Arch. Nat., K. 64, n° 37[8]) : elles se montent à 60.631 écus, 25 nobles et 2 moutonneaux, soit en monnaie 8.342 l. 19 s. 9 d.

5. Paris, le 7 mars 1445. Lettre de Charles d'Orléans concernant ses engagements pour la délivrance de son frère. Il payera comptant 12.000 saluts d'or, délivrera une croix d'or garnie de perles précieuses. Le scellé de Charles d'Orléans est en outre estimé à 20.000 saluts ; ceux d'Alençon, de Bourbon, de la Marche, du Bâtard d'Orléans à 10.000 saluts ; celui de Lohéac, à 5.000 (Arch. Nat., J. 919, n° 25). Cf. P. orig., 802, Coignac, 4 ; P. orig., 2158, Orléans, 576.

6. En 1439, il en avait bien engagé une partie au duc de Bourgogne ; mais elles lui revinrent par son mariage avec Marie de Clèves (voir p. 300, 318).



Béthisy, de Verberie[1], d'Oulchy, de Condren, de la Fère, de Faillouel, d'Epernay, de Sézanne, de Chantemerle, de Treffaux, de Brie-Comte-Robert, de la Ferté-Alais, les vicomté et châtellenie de Saint-Sauveur-Lendelin, les terres de la feue duchesse d'Orléans en Normandie et en Champagne, les châtellenies de la Ferté-Bernard, de Luzarches, de Porchefontaine et les dépendances de Sablé[2]. Le comté d'Angoulême a toujours été l'apanage du cadet d'Orléans ; celui de Vertus, légué par Philippe à sa sœur Marguerite d'Orléans, femme de Richard de Bretagne, comte d'Etampes († 1437) est attribué à François, comte d'Etampes, leur fils[3]. Quant au vaillant Bâtard, il a recueilli le comté de Porcien en Champagne[4], Champ-le-Roy en la châtellenie de Romorantin[5], puis le comté de Dunois, les terres de Marchenoir et de Fréteval[6] ; pour 20.000 écus, dont 10.000 comptant, il a acquis la châtellenie de Château-Renaud[7]. La seule possession importante qui soit sortie de la maison d'Orléans est le comté de Périgord[8], d'ailleurs en majeure partie dépeuplé et ruiné[9].

1. Bibl. Nat., P. orig., 1088, Estrez, 3.

2. L. Jarry, *Louis de France, duc d'Orléans*, p. 181-182, p. 298.

3. Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I. — Cf. l'arrangement de Charles d'Orléans avec sa sœur Marguerite, le 25 juin 1445 (Arch. Nat., KK. 896, fol. 456). La propriété du comté d'Etampes, contestée par la maison de Bourgogne, fut l'occasion d'un interminable procès devant le Parlement de Paris (Cosneau, *Le connétable de Richemont*, app. XX).

4. De Laborde, t. III, n° 6438.

5. *Ibid.*, n° 6439 (en 1428).

6. Arch. Nat., KK. 897, fol. 109 ; Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, n° 546.

7. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, n° 626. Cette somme devait être appliquée à la délivrance du comte d'Angoulême (Arch. Nat., KK. 535 n° 27, fol. 18, v° Qi 499).

8. Charles en négocia la vente au comte d'Armagnac en 1436 ; mais ce fut le comte d'Etampes, son neveu, qui l'obtint finalement, en 1438, pour 16000 réaux, malgré un engagement que Charles avait pris envers le Bâtard (Dessales, *Histoire du Périgord*, t. II, p. 428, 520).

9. Dessales, *op. cit.*, t. II, p. 511, 520.



Ainsi demeurent presque dans leur ensemble les possessions territoriales que Louis d'Orléans a assurées à ses enfants. Charles d'Orléans fait donc figure de « puissant prince », de « très redouté seigneur »[1] ; dans le protocole des actes de sa chancellerie on pourra le nommer: *Charles duc d'Orléans, de Milan et de Valois, conte de Blois, de Pavye et de Baumont, seigneur d'Ast et de Coucy;* sur ses manuscrits il accolera à son écu fleurdelisé la guivre qui se tord sur celui de Milan ; mais tant de biens, grevés de charges nombreuses et diminués par la guerre, font de Charles d'Orléans un seigneur de « petite autorité »[2].

Certes, ce sont de belles et bonnes terres que le duché d'Orléans et le comté de Blois avec leurs grandes forêts, le blé, le bétail, le trafic de la rivière de Loire qui assure au duc les péages sur le vin, le blé et l'avoine[3] ; mais ces pays ont vu diminuer leurs revenus ; ils ont été trop longtemps foulés par la guerre[4]. C'est seulement après le départ des Ecorcheurs et la réforme militaire que les paysans ont cultivé les champs en toute sécurité, que les marchands ont circulé sur les routes. Les terres du comté de Soissons[5] demeurent comme inhabitées; les maisons y tombent en ruines[6]. La situation du comté de Vertus n'est guère plus brillante[7]. Dans le comté de Valois les forteresses de Pierrefonds, de Coucy, de la Ferté-Milon doivent être entretenues

1. Cadier (*Poésies*, p. 124).
2. Chastellain, t. II, p. 163.
3. Bibl. Nat., fr. 26085, p. 7220.
4. Cf. le préambule de la donation au duc par le roi de l'imposition générale de 169.000 écus, le 24 mai 1442 (Arch. Nat., K. 68, nº 11bis).
5. Berry, p. 50 ; P. orig., 2081, Musset, 16.
6. Requête des pauvres et humbles habitants de Saint-Georges, près de la forêt de Rest au comté de Soissons. Les Flamands repeuplaient ces pays abandonnés. 140 poules étaient imposées 7 l. p. (Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 687).
7. Arch. Nat., KK. 896, fol. 456.



à grands frais. En 1443 Charles d'Orléans n'était pas encore rentré en possession de Chauny [1]. Jean de Luxembourg occupa longtemps Coucy et avait fait vendre les plombs de la construction! Ce n'est qu'après la conquête de la Normandie (1450) que Charles recouvra naturellement les possessions qu'il avait en cette province, et qui étaient d'ailleurs de maigre profit [2]. Les terres de Champagne semblent rapporter peu [3]. Quant aux « entrées » de l'Astesan elles n'arrivent, autant dire jamais, jusqu'à Charles. D'ailleurs la cité est très jalouse de ses privilèges, met ses revenus dans son propre trésor et paye seulement au duc sa garde assurée par un Français, le seul de toute l'administration orléanaise en Astesan [4].

Le meilleur, le plus certain des revenus de Charles d'Orléans, avec le secours que son beau frère de Bourgogne est prêt à lui accorder en des circonstances difficiles, demeure la pension que lui fait le roi [5], l'autorisation qu'il lui a donnée de lever à son profit les droits de gabelle dans toutes ses terres et dans le comté d'Angoulême [6].

Enfin, le 17 septembre 1456, Charles VII a accordé au duc

1. Bibl. Nat., P. orig., 1277, le Gantier, 2. — Cette terre fut vendue au comte d'Etampes (Arch. Nat., K. 535, n° 27, fol. 17).

2. Bibl. Nat., P. orig., 517, Briand, 3.

3. Sézanne, Treffaux, Chantemerle, Epernay avaient été engagées au duc de Bourgogne, le 7 septembre 1440, pour 30.000 écus (Arch. Nat., K. 65, n° 9).

4. Carlo Vassalo, *Gli Astigiani sotto la dominazione straniere*, dans l'*Archivio Storico Italiano*, 4ᵉ série, t. II (1878), p. 257.

5. Sa pension annuelle était de 6000 livres. — Quand Charles d'Orléans eut cédé à Charles VII la garde d'Asti, le roi augmenta sa pension de 12.000 livres ; mais les gens du roi firent différer parfois ce payement (Bibl. Nat., P. orig., 517, Briand, 2). — En 1462 sa pension était toujours de 18.000 livres (Bibl. Nat., Clairambault, 82 f. 6459).

6. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 575. — En 1452 le pape lui accorda, ainsi qu'au dauphin, le droit de lever la dîme. Mais ce fut là une redevance extraordinaire (Bibl. Nat., P. orig., 1210, Foucault, 55).



d'Orléans une imposition de 12.000 livres sur ses propres terres [1]. Plus tard le duc le sollicitera encore de la façon suivante : « C'est ce que Monseigneur le duc d'Orléans requiert au Roy... Premièrement, plaise au Roy, de sa grace, donner et ottroyer à mondit seigneur sur les habitants de ses terres et seigneuries de dela les rivières de Seine et Yonne, et par chascun an d'icy à cinq ans prochain venant, la somme de ij^{m} ij^{c} iiij^{xx} x l. t., comprins en ce la somme de M l. t., que le roy, par ses lettres pactentes données au Chastelier, le XVIIe jour de septembre mil IIIJ^{c} LVI, a donné à mondit seigneur le duc sur lesdits habitants... *Item*, considéré le grant nombre de villes et paroisses qui sont esdites terres et seigneuries de mondit seigneur, tant de son domaine comme de vassales et subgettes de ses dites seigneuries (faisant en nombre comme de huit à neuf cens villes et paroisses), semble estre peu de chose de ladicte somme de ij^{m} n^{c} iiij^{xx} x l. t. par an : et se paiera chascun an libéralement et de bon cuer par les dits habitants, sans estre grevez, si le plaisir du Roy est. Si plaise au Roy, de sa grace, avoir sur ce regart et les faiz et affaires de mondit seigneur pour recommandez : car, sans son bon aide, ne lui seroit possible y fournir et entretenir en estat... » [2]

On ne saurait parler plus franchement !

Aussi avec quelle impatience Charles d'Orléans attend cette manne royale. Certes, il n'aurait pas manqué de récompenser ce dévoué serviteur, Jean Foucault, qui sait la faire venir avant son terme [3]. Et quand Regnault Pesquet, receveur des aides du roi pour la pension de Monseigneur, a su, lui aussi, avancer le terme de sa recette, Charles de récom-

1. Arch. Nat., K. 69, n° 23.
2. Arch. Nat., K. 69, n° 23[5].
3. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, n° 588 (31 décembre 1448).

penser ses agréables services par un don de 50 livres[1].

Comme par le passé, Charles continue donc à emprunter : à Jean Mérichon, habitant de la Rochelle[2], 512 livres ; à Pierre Sauvage, son garde des sceaux[3] ; à Jean de Villebresme, archidiacre de Blois, la somme de 50 écus d'or[4] ; à son frère le Bâtard, qui lui avança 300 écus d'or pour la fortification de Château-Renaud, avant d'acquérir cette seigneurie pour 10.000 écus[5]. En 1457 le duc d'Orléans était assigné devant le parlement de Paris par les héritiers de l'évêque de Nantes, Jean de Malestroit, au sujet d'un prêt de 3.000 réaux[6] ; le 3 septembre, autorisé par le roi à percevoir seulement en octobre les droits de gabelle, il donnait l'ordre à Michel Gaillart, son trésorier, de lui faire avancer par des prêteurs 1.850 l. t. en vue d'un voyage urgent qu'il devait faire vers le roi[7]. Le 23 décembre 1457, Charles recommandait expressément à Regnault le Père, receveur du Valois, de compter à son panetier, Jean de la Fontaine, 200 écus d'or qui devaient être employés à délivrer son rubis balais engagé pour cette somme[8]. Au fils de Laurent Vernon il doit 500 saluts d'or[9]. Selon Popaincourt, un avocat au

1. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, n° 662 (17 mars 1457) ; on voit qu'au mois de novembre 1459, c'était un marchand de Blois, Robin Poulin, qui allait à Riom « pourchasser la pension de Mgr » (Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 680). Cf. aussi un compte de Jean le Tonnelier (1455-1459) pour « plusieurs voyages par lui faitz a poursuivre la pension de mondit seigneur, tant en Anjou comme devers le roy... » (Bibl. nat., Bastard, n° 867).

2. Bibl. Nat., fr. 26049, p. 4587 (1442).

3. Bibl. Nat., P. orig., 2644, Sauvage, 31 ; de même, le 28 février 1444.

4. Bibl. Nat., P. orig., 3005, Villebresme, 35.

5. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, 622, 626.

6. Bibl. Nat., fr. 26084, p. 7061. — Ce prêt avait été consenti, le 8 mars 1441, pour 8 mois (voir p. 330).

7. Bibl. Nat., fr., 26084, p. 7099.

8. E. Charavay, *Inventaire des autographes et documents historiques réunis par M. Benjamin Fillon*, 1878, t. I, p. 53 (2 lignes autographes).

9. Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, 665.



Parlement de Paris, Charles aurait commandé à un changeur, redoutable usurier au surplus, Jean Marcel, d'affaiblir l'aloi de la monnaie [1].

Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue si l'on veut comprendre la simplicité de la vie à Blois, les efforts que dut coûter l'existence, tout à la fois bonhomme et princière, qu'on y menait; si l'on veut mesurer aussi combien sont dès lors réduites les ressources des vassaux vis-à-vis de celles, déjà infinies, du roi de France.

On aura beau tenir les comptes avec grand soin (car le duc peut demander à les regarder, et il aime les belles écritures, bien nettes) [2]; réaliser de minuscules économies (comme de tirer parti des vins, futailles et lies qui sont offerts pendant les voyages) [3]; s'enquérir du cours des chairs, poissons, vins et épiceries [4], rien ne fera contre les charges qui tendent alors à ruiner les grands vassaux. D'ailleurs Charles d'Orléans se montre ici fort bonhomme et il n'est pas impossible qu'à côté de petites économies il tolérât de grands désordres dans sa comptabilité. Nous savons du moins qu'il en fut ainsi pendant l'administration de Jean le Fuzelier, général de ses finances, et grand favori du duc pour avoir contribué à sa délivrance. A sa mort, en 1446, Le Fuzelier laissait de grosses dettes (12.000 écus) : sur quoi le duc estimait qu'il n'avait pas su mieux administrer sa fortune particulière que les finances orléanaises [5]. Charles sera sans âpreté

1. Arch. Nat., X[1a] 28 (13 juin 1461).

2. Le 3 février 1451, Louis Hellebout, clerc des comptes, reçoit 22 s. 6 d. t., pour avoir fait un double des inventaires de la garde-robe destiné à être montré au duc, si tel est son plaisir (Bibl. Nat., P. orig., 1504, Hellebout, 4). — Cf. le bel hommage de Jean de Beaumont, où ce vassal fit exécuter le portrait du duc (J. de Croy, *Un portrait de Charles d'Orléans*, Blois, 1909).

3. Arch. Nat., KK. 270.

4. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, 652.

5. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 361.



pour faire rentrer ses deniers. Puisque la guerre a foulé ses domaines, il renoncera à percevoir les arrérages des tailles sur les habitants de ses terres [1].

Il y avait un usage qui voulait que les marchands drapiers de Blois apportassent aux halles de cette ville les draps vendus les jours de foire et de marché, sans qu'ils pussent les détailler dans leur boutique. Appliqué rigoureusement, il amenait pour les drapiers de nombreuses confiscations et de lourdes amendes : « Pourquoy nous, les choses dessusdictes considérées, qui ne voulons les merchanz de noz pays et seigneuries estre traictez rigoureusement ne leur bailler ordonnances qui trop les chargent de peines et amendes... », le duc les diminua à l'arbitrage du Prévôt et les réglementa jusqu'à la somme de 60 sous [2]. La faculté de porter les causes devant des juridictions lointaines engendrait de grands abus et égarait la justice. Le duc fit défendre cette pratique par cri public que proclama son sergent : « Or ouez de par Monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc. ! On deffend de par mondit seigneur le duc à tous les subgez et justiciables de mondit seigneur, qu'ilz ne traictent ne facent traiter les ungs les autres par devant autres juges que les juges de mondit seigneur des actions dont la court et congnoissance appartient à mondit seigneur le duc, et à ses juges, à peine de désobéissance et d'amende » [3]. C'est donc à raison que Charles a pu écrire :

Ce Saint Martin, présentement,
Qu'avocaz font commencement
De plaidier les faiz de la loy,

1. Bibl. Nat., P. orig., 2081, Musset, 16.
2. Arch. Nat., Z[2] 345 (24 juin 1454).
3. Arch. Nat., Z[2] 347 (21 octobre 1457). Cf. Z[2] 351, 30 juillet 1462. — C'est dans cet esprit, sans doute, que Charles demanda un ABC ou catalogue de ses sujets en procès (Communication de M. J. de Croy).



Prenez bon conseil, je vous prie ;
Ne faictes debat ne party
Sans sçavoir la cause pourquoy [1].

Comme il ménagera ses gens, Charles épargnera de même les arbres de ses belles forêts d'Orléans [2], de Blois [3], de Romorantin, de Carnelle et de Rest [4].

Enfin la charge d'un prince d'honneur comportait l'entretien d'une foule d'existences, de toute une clientèle de pauvres, de besogneux. Ainsi il exerçait cette « largesse » qui, avec la justice, était l'essentiel devoir des rois, des princes, et de tout chevalier [5]. Faire le bien, donner largement, tenir honorablement ses amis et ses serviteurs, les vêtir selon leur rang, étaient des obligations qu'un prince doux, malheureux, et si proche de la couronne, se serait gardé d'enfreindre. La lecture et la pratique des livres pieux lui rappelaient impérieusement les lieux communs sur la charité. Et sans doute Charles d'Orléans connaissait bien le dit de Boëce que rapporte Christine [6] : « La libéralité du prince ne s'estent pas seulement en donner dons, mais en joyeusement recepvoir tous en libéral pardon, en expédicion de causes,

1. *Poésies*, p. 122.

2. Voir les recherches de M. R. de Maulde, *Etude sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen Age et à la Renaissance*, Orléans, 1871, in-8.

3. Il n'en avait pas toujours été ainsi : en 1432 les forêts de Blois sont dites foulées et ruinées par des concessions (Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, n° 536). — On voit par exemple que le duc avait accordé à Jean de Saveuses, le 28 juillet 1438, la coupe de 3 arpents de bois à prendre dans les bois de Russy et de Boulogne pour la construction de certaines maisons (B. Blois, Jours., 1254) ; cette coupe ne fut autorisé par le conseil que le 14 mai 1440. Elle allait en effet à l'encontre des prescriptions du duc au sujet de ses forêts. Cf. Arch. Nat., Q[1] *503, procès-verbal de la visite de la forêt de Blois en 1456.

4. Sur laquelle on payait la rente de la sœur de Charles d'Orléans, Marguerite d'Etampes, 107 l. (Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, 606).

5. Christine de Pisan, p. 230-231.

6. *Ibid.*, 230.



en audience de povres et à toutes choses ou l'office d'amour démonstre son effect ».

De la bonhomie de Charles d'Orléans nous avons de nombreux exemples.

Passant à Chauny, en 1448, il tient sur les fonts l'enfant de Jehan du Chesne[1]; il fait donner jaquette de futaine blanche et chausses grises, en 1455, à ce petit « valeton de Chauny, filleul de Monseigneur »[2]. Il est parrain du fils de Denis de Montault, un de ses officiers, en 1457[3]; de Charlot Chardon, fils de Jehan Chardon, son trésorier[4]; il tenait sur les fonts de Saint-Sauveur l'enfant de Guillaume de Villebresme, son secrétaire[5]; il faisait entretenir à l'école celui de Georges le Mercier, qu'il avait naguère tenu sur les fonts à Coucy[6], ainsi que le fils du bonhomme de Chauny[7]; ce Charlot le Mercier, le duc l'enverra plus tard aux écoles de Paris[8]. Agnès, veuve de Jehan le Berche, poissonnier, en faveur de son fils, un autre filleul du duc, recevait 30 livres[9]. On le voit : ses filleuls sont nombreux et nous ne les connaissons pas tous ; de pauvres enfants s'y rencontrent avec les fils de ses officiers qu'il veut honorer. Or les liens du parrainage créaient des obligations assez strictes. Ne voit-on pas le duc se faire représenter au conseil de famille de l'un d'eux, le fils de l'orfèvre Jehan Lessayeur ?[10]

1. Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 565.
2. Arch. Nat., KK. 271, f. 15.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 660.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 662.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 667.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 667.
7. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 677.
8. Bibl. Nat., P. orig., 1259, le Fuzelier, 34.
9. Bibl. Nat., P. orig., 295, Berche, 2.
10. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. XXIX, XXX. Cf. Arch. Nat., Z[1] 349 (20 janvier 1461), Z[1] 350 (1er septembre 1461).



Enfin Charles d'Orléans participe aux dépenses de ses serviteurs, dans leurs malheurs comme aux jours de leur joie.

Et d'abord, pour accomplir l'œuvre de miséricorde, ce sont les malades qu'il fait soigner, jusqu'aux plus humbles : Georges de Brilhac, son écuyer tranchant, tombé malade à Lyon [1], Perrenet, son palefrenier [2], Jeannet de Soissons, son écuyer [3], le seigneur de Pacy, son chambellan [4], Jean de Jondoigne, son harpeur [5], Jean Chamorsy, son panetier [6], Bertrand Richard, son valet de chambre [7], le tambourineur de la duchesse [8]. Pour son lépreux, Charles faisait dire des messes aux Jacobins de Blois [9].

A chaque mariage de ses familiers ou de ses serviteurs, on voit le duc offrir un cadeau ou prendre à sa charge les réjouissances de la noce. Ainsi il règle Verdet et les compagnons ménétriers d'Orléans qui donnèrent une aubade aux noces de Cadenet et d'Estiennette du Perche [10]; Hector de la Motte, un parent du maître d'hôtel de Madame, reçoit 7 livres [11]. Mais le plus fréquemment le duc présente, à l'occasion des mariages, robes et chaperons aux conjoints. Ainsi ses chantres, Guillaume et Piéfort, en reçoivent de drap noir [12] ; et de même Robert Gieffroy, le pelletier [13] ; Regnault Pesquet,

1. Bibl. Nat., P. orig., 518, Brilhac, 6.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 565.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 666.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 666.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 666.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 666.
7. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 668.
8. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 677.
9. 24 novembre 1459, pour « le mecel de m. d. S. » (Bibl. nat., P. orig., 2160, n° 680).
10. 1451, 16 février (Bibl. Nat., P. orig., 311, Berthelin, 9).
11. 1452 (Bibl. Nat., P. orig., 678, Chardon, 20).
12. 1455 (De Laborde, t. III, n° 6747).
13. 1455 (Arch. Nat., KK. 271, fol. 16).

le receveur des aides ; Guillemin Hubelin [1], le clerc d'office de Madame ; Courtault [2], le fauconnier ; Roulin, le valet d'étable de Madame [3]. La femme de Jean de Paris recevait une robe de gris de Rouen [4]. A Catherine, la fille de Thomas de Vaulx et de Gillette, il donnait une robe de fiançailles [5]. Le duc participait aux frais du mariage de son barbier Jean de Langle [6] et donnait 10 écus pour le mariage de son autre barbier, Jean le Vasson [7]. Il faisait les frais de la noce de Guillemin Bidault, son valet de chambre [8]. Les ménétriers d'Orléans venaient, à ses dépens, aux noces d'Oudin et de l'Aucement [9]. Jean Vigneron, son valet de chambre, recevait une grosse somme, 27 l. [10] ; c'étaient presque des aumônes qu'eurent la chambrière de Colinet de Broyes, seigneur de Pacy (27 s. 6 d.) [11], ou cette pauvre fille, mariée le 24 novembre 1459, dont le comptable a négligé d'illustrer le nom [12]. Jean Rapin, son échanson, recevait 6 écus d'or [13] ; mais pour la fête de ses noces, Jaquet Malicorne, son valet de chambre, attrapa seulement 4 écus [14]. C'étaient là de gracieuses et petites attentions, car robes et chaperons coûtaient seulement de 7 à 10 livres. Mais à l'occasion du mariage de Charles d'Arbouville, son conseiller et chambellan, Guillaume Rogier, marchand demeurant à

1. Arch. Nat., KK. 271, fol. 18 v°.
2. *Ibid.*, fol. 18.
3. *Ibid.*, fol. 31.
4. *Ibid.*, fol. 14 v°.
5. Juin 1457 (Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 666).
6. Septembre 1457 (Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 669).
7. Juin 1459 (Bibl. Nat., P. orig., 2937, le Vasson, 2).
8. Juillet 1459 (Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 677).
9. Juillet 1459 (Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 677).
10. Novembre 1459 (Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 680).
11. *Ibid.* — 12. *Ibid.*
13. 1464 (Bibl. Nat., P. orig., 2435, Rapin, 2).
14. 1464 (Bibl. Nat., fr. 26089, p. 350).

Bourges, fournissait dix-neuf aunes de velours noir pour lui faire une robe longue et deux paires de manches à sa femme; Madame d'Arbouville recevait deux robes fourrées, celle de velours, en panne de petit gris, celle d'écarlate, de menu vair à poignets de létice[1]. Le jour des noces de Hugues le Voys, son secrétaire, Charles donnait à sa femme un tissu cramoisi large[2]; pour les noces de Philippe de Hédouville, son premier maître d'hôtel, il envoyait Denis Hurault, écuyer de cuisine, de Blois à Montoire et à Lavardin, vers Madame de Vendôme, pour lui emprunter sa couronne d'or[3]; à Aignan Viole, son conseiller et avocat au Parlement, il offrait une fleur de diamant enchâssée dans un anneau d'or émaillé de noir[4]; à Jamet Hubelin, son trésorier et maître des garnisons, un rubis pour ses fiançailles[5]; à Janson, son cuisinier, Charles d'Orléans faisait un présent approprié à sa fonction : un moulinet d'or[6]. Ces cadeaux pouvaient parfois représenter un grand prix. Ainsi, à l'occasion du mariage d'Oudin de Pisseleu, le duc remit à l'époux et à l'épouse deux ferrures (corsets) d'un large tissu d'argent, un diamant et un rubis montés sur deux anneaux d'or, d'une valeur de 200 livres[7]; mais Jean Vigneron, pour ses fiançailles, reçut un simple rubis sur un anneau d'or, d'une valeur de 12 écus[8]. Quand Philippe de Boulainvillier, maître d'hôtel de Beaujeu, épousa Claude de Seurre, dame de Villiers Adam, en

1. 1456 (Arch. Nat., KK. 271, fol. 40). Elle se nommait Perrette du Piédefou (Bibl. Nat., Bastard, nº 858).
2. 1457, (mai Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 664).
3. Avril 1457 (Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 664).
4. Juin 1457 (Bibl. Nat., P. orig., 3026, Viole, 20).
5. Août 1457 (Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 666).
6. 1457 (Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 660).
7. 1459 (Bibl. Nat., fr., 26086, p. 7351).
8. *Ibid.*

récompense de ses bons services et « acroissement de son mariage », Charles octroyait à Philippe le revenu d'une année de ladite terre de Villiers Adam, mouvant de Beaumont-sur-Oise, soit 90 livres[1].

Aux gésines de la femme d'Etienne Colin, son valet de chambre, le duc faisait payer la sage-femme[2]; il faisait aussi régler celle de Madame de Husson et, à l'occasion de sa grossesse, il envoyait en pèlerinage à Cléry[3]. Il payait la nourrice du fils de Jossequin du Bois, son valet de chambre[4]; à Brésille, son page, il donnait de quoi prendre le deuil de son père[5].

Enfin il faut bien aider ceux qui vont voir leurs parents lointains, leurs amis, ceux qu'il faut ramener en leur pays. Voici Jossequin, son page, qui désire voir sa mère[6], Jean Aucourt, sa sœur[7]; Jean Henriet qui veut visiter ses amis[8]; le page Guierlay et Jean des Croz qui vont voir leur mère[9]. Afin qu'il s'en retourne en son pays, le duc donne un cheval à son chantre Guillaume le Groing[10]. Macé Guernadon recevait 4 écus pour aller aux noces de son frère, Berthault de Bortemont[11].

A la liste, déjà longue, des domestiques qui vivent sur les revenus peu considérables du prince, il faut ajouter les enfants, les amis des amis et leurs parents, qu'il faut aider

1. Bibl. Nat., Bastard, nº 876 (15 avril 1461).
2. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 664.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 663.
4. Bibl. Nat., P. orig., 421, du Bos, 25.
5. Arch. Nat., KK. 271, fol. 16.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2158, nº 588.
7. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 663.
8. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 662.
9. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 660 ; P. orig., 2160, nº 677.
10. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 680.
11. Bibl. Nat., P. orig., 312, Borthemont, 14.

en certaines circonstances. Tels ce muet d'Orléans, son ancien galopin de cuisine [1]; cette femme de Poitiers, la fille d'un sien chevaucheur d'écurie [2].

Le duc d'Orléans aime à se mêler à la vie de tous ceux qui l'entourent. Il contribuait à la réparation de la métairie de Jean Sare, dit Vigneron, près de Lorris [3]; il aidait Philippot Prégent, son valet de chambre, à payer le loyer de sa maison [4]; à Jossequin du Bois, sur sa demande, il concédait l'usage d'une maison près de la tour de l'église du Bourg-Moyen [5]. Il aidait Georges de Brilhac à construire son château de Courcelles [6]. En 1463, à Regnault le Père, receveur de son domaine à Crépy, pour faire « meilleur logis », il accordait 40 l. [7]. En 1464, le duc donnait 20 l. à Guillaume Doulce, son secrétaire, pour reconstruire sa maison incendiée à Chanteau, en la forêt d'Orléans [8].

Mais, entre tous, Charles d'Orléans protégera ceux de ses serviteurs qui, durant sa captivité d'Angleterre, l'ont aidé de leurs deniers ou consolé de leur présence. Ce fut pour beaucoup l'origine de leur fortune. Donnant une maison à son chambellan, Jean de Saveuses, l'an 1441, Charles ne manquait pas de rappeler les services rendus depuis son enfance « tant en avoir esté en hostage ou royaume d'Angleterre en la compaignie de nostre très cher et très amé frère Jehan, conte d'Angolesme, par l'espace de vingt huit ans et plus, comme

1. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 600.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 565.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 667.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 668.
5. Bibl. Nat., P. orig., 324, du Bois, 54. — Pour leurs bons services, Jossequin du Bois et Guillemin Bidault reçurent, le 21 janvier 1460, 36 écus sur la ferme de la prévôté de Mer (Bibl. Nat., fr., 26086, f. 7363).
6. Bibl. Nat., P. orig., 518, Brilhac, 6.
7. Bibl. Nat., P. orig., 2233, le Pere, 7.
8. Bibl. Nat., P. orig., 1022, Doulce, 4.



pour la grande et ferveuse poursuite qu'il a faite en touz lieux et places nécessaires pour nostre delivrance »[1]. Ainsi Saveuses reçut tour à tour les capitaineries de la Ferté-Milon, des Montils, de Chauny et l'office de gouverneur de Blois[2]. Dans le préambule du don qu'il fit à Jean le Fuzelier du droit de pâturage et de chauffage dans toutes les forêts de Blois, nous rencontrons des considérations analogues : « Comme toute bonne rémuneracion soit par nous deue et rétribuée à tous noz bons et loyaulx serviteurs de leurs bonnes paines et services, et que d'iceulx ilz puissent avoir et emporter de nous, en honneur et en prouffiz, fruit, et icellui recueillir en manière que ce soit à perpetuel mémoire, et que autres, en bien servir, puissent prendre bon exemple » : le duc rappelait qu'au sujet de sa délivrance, en particulier, « nostre dit conseiller a employé et mis en aventure son corps, à plusieurs et divers voyages, passer la mer à aller de France en Angleterre[3]... » A Hans de Cologne, son sommelier et valet de chambre, qui l'avait longuement servi en captivité, Charles délivrait des héritages d'aubains à Coucy[4]. A Huet de Saint-Mars, qui devint son conseiller et maître d'hôtel, « en recongnoissance des louables, graves, notables et bons services » faits depuis son jeune âge « nous estant prisonnier en Angleterre », le duc accordait la seigneurie de Livry près Epernay, confisquée sur Marguerite de Corbon, dame de Livry, qui avait assassiné son mari, André de Celles[5] ; à Nevelon Savary, dit Orléans le héraut, qui avait précédem-

1. Arch. Nat., KK. 897, fol. 99. Voir aussi fol. 161.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2653, Saveuses.
3. *Ibid.*, fol. 101.
4. *Ibid.*, fol. 119. — Hans fut fait grenetier du grenier à sel de Coucy, le 3 mars 1452 (Bibl. nat., P. orig. 879, Couloigne, 6).
5. *Ibid.*, fol. 122 v°.



ment agrandi sa maison de Blois[1], Charles donnait la seigneurie de Neuilly-Saint-Front[2].

La familiarité du duc d'Orléans était grande et on le voit donner son ordre du Camail jusqu'à ses domestiques[3]. Il joue avec eux aux cartes, aux échecs, aux tables; il distribue 27 s. 6 d. aux gentilshommes de sa maison et à ceux de la duchesse qui avaient fait une partie de « soule[4] » et banqueté. Le duc plaisante et s'amuse avec eux; il sait leurs confidences, leurs mésaventures amoureuses. Il les raille et ils répondent sur le même ton[5]. Certes, le duc est indulgent à leurs fredaines, par exemple à celles de Charlot Guiart, son chantre, condamné à payer l'amende ainsi que sa chambrière[6]. Ainsi il donnait 13 livres 15 sous à Etienne le Mol, son ténor « pour aler quérir son absolution de certaine bature qu'il avait faicte à ung prestre de la chapelle de mondit seigneur »[7].

Faut-il s'étonner alors d'entendre un poète vagabond, qui a mis tant d'espoir en sa bonté, le nommer de ce beau nom de « doulx seigneur[8] » ? A-t-il tort, ce lettré d'Asti, quand il s'écrie : « C'est le meilleur prince qui fut jamais au monde[9] » ?

1. Arch. Nat., Z², 335 (12 novembre 1441).

2. *Ibid.*, fol. 132 v°.

3. Pierre Chauvet, écuyer d'écurie, en 1459 (P. orig., 2160, n° 677).

4. Bibl. Nat., P. orig., 1501, Hédouville, 18. — La « soule » était une balle de cuir que l'on poussait avec une crosse.

5. *Poésies*, p. 269; voir aussi la correspondance avec Fradet. (*Ibid.*, p. 169, 335, 350).

6. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 677.

7. Bibl. Nat., P. orig., 2070, Le Moul, 2. — Le 7 juin 1442, Etienne Le Mol était élargi des prisons de Blois où il se trouvait pour avoir « secouru ung nommé Hennequin des mains de Charles Peliot, sergent de Monseigneur le duc ». Jehan Caillau se porta répondant pour lui (Arch. Nat., Z² 343).

8. Le mot est de François Villon dans sa pièce en l'honneur de Marie d'Orléans.

9. Quo melior princeps nunquam in orbe viget (Antoine Astesan).



Quant aux charités proprement dites, on peut assurer qu'à Blois elles n'étaient pas oubliées. Elles nous révèlent, en particulier au cours de pérégrinations du duc d'Orléans, toute une pauvre humanité de ces temps troublés où les gueux voisinent avec les gentilshommes. On y rencontre les « fillettes de l'hôtel du Roy » à Poitiers, un gentilhomme mendiant et sa femme [1], la veuve d'un Ecossais exécuté à Blois qu'il faut aider à nourrir ses enfants [2], un pauvre enfant dont la mère est en prison [3], un écuyer dont la maison a été incendiée [4], une veuve sans ressources pour élever ses enfants [5], une pauvre « gentilfemme » [6], et Jean Legrant, prisonnier des Anglais, qui n'a de quoi passer son chemin [7]. Apprenant que Malicorne, son valet de chambre, était tombé dans la misère, Charles écrivait à son gouverneur des finances : « Notre amé et féal. Pource que avons sceu que Malicorne, nostre serviteur, est en grant nécessité, nous voulons et vous mandons que lui bailliez et délivrez audit Malicorne iilj escus jusques ad ce que ayons autrement pourveu en son fait. Et gardez que en ce n'y est faulte... Escript en nostre ville de Paris, le XVIe jour de septembre. » Et le bon duc ajoutait une apostille autographe : « CHARLES. *En entretenant etc., escript de nostre main* » [8].

Comme il convenait à tout prud'homme, Charles d'Orléans se montrait pieux ; il partageait sur ce point les idées communes de son temps, croyant que par la défaite Dieu avait

1. Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 570.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 662.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 664.
4. *Ibid.*, n° 666 ; Pasquier Friteau, P. orig., 1252.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*, n° 667.
7. *Ibid.*
8. Bibl. Nat., de Bastard, n° 871. (On a complété la date : 1460).



puni la France de ses péchés. Naguère, des saints du Paradis il avait attendu sa délivrance[1].

Plein de déférence pour l'ordre des Célestins, Charles d'Orléans les protégeait en souvenir de son père Louis[2] : ceux de Villeneuve-lès-Soissons[3], ceux d'Ambert en la forêt d'Orléans[4], ceux de Saint-Mesmin-lès-Orléans[5]. Dès 1409, en reconnaissance des biens qu'il avait faits à l'ordre de Cîteaux, on voit que le chapitre général l'associait à ses prières[6]. Charles donnait à Blois un dîner aux frères et sœurs de la confrérie de Sainte-Anne, en l'église de Notre-Dame de Bourg-Moyen[7]. A la Toussaint et à la Saint-Aignan, il assistait à la grand'messe de l'église Saint-Sauveur[8]; mais parfois il se rendait aussi en l'église des Jacobins[9]. A la Fête-Dieu, Charles d'Orléans faisait porter six torches devant le *Corpus domini*, décorées de douze écussons[10].

Il se montrait enfin dévot aux saints blésois, à saint Solenne, à saint Sauveur dont il faisait réparer l'horloge[11]. Aux religieux de Saint-Ladre près Blois il amortissait une maison, rue Vasseleur[12]; en faveur de l'église Saint-Jacques, quelques petites maisons sur la place[13]. Il pacifia enfin le long procès avec l'abbé de Saint-Laumer, qui avait fait cons-

1. *Poésies*, p. 182.
2. Amortissement pour le chapitre de Soissons : Charles y rappelle la dévotion de Louis « a la religion des Celestins de l'ordre Saint Benoist et en especial aux religieux Celestins de la Trinite fondez a Villeneuve ». (Arch. Nat., KK. 897, fol. 59).
3. *Ibid.*, fol. 112.
4. *Ibid.*, fol. 76, 167.
5. *Ibid.*, fol. 110 v°.
6. Arch. nat., K. 535, n° 27, fol. 11.
7. De Laborde, t. III, n° 6651.
8. Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 565.
9. Bibl. Nat., P. orig., 2158.
10. De Laborde, t. III, n° 6654.
11. De Laborde, t. III, n° 7013, 6646, 7028, 6992.
12. Arch. Nat., KK. 897, fol. 131 v°.
13. Arch. Nat., KK. 897, fol. 160 v°.

truire une boucherie sans son congé et prétendait avoir le quint des braies Saint-Victor ; mais aussi ledit abbé s'engageait-il à célébrer un obit solennel pour lui et la duchesse Isabelle, sa compagne, le lendemain de la fête de sainte Marie l'Egyptienne, au mois d'août [1].

Deux de ces fondations pieuses ont été l'objet d'une attention particulière : l'une est un amortissement en faveur de la confrérie du Saint-Sacrement, au faubourg de Vienne, dans lequel Charles d'Orléans s'exprimait ainsi : « Nous, les choses dessusdites considerées, et la grant et singulière [dévotion] que nous avons à lad. confrarie, en laquelle, pour contemplacion dudit service divin qui en icelle est fait, que désirons estre entretenu et augmenté à la louange de Nostre Seigneur Jhesu Crist et de la benoite Vierge Marie, avons intencion nous [y] mectre et aussi nostre dicte compaigne et d'en estre frère et seur... » [2] ; l'autre est une concession aux religieux de la Guiche, près Blois, du droit de chasse sur leurs deux moulins de la Cissé. Les conditions en sont curieuses et témoignent d'une véritable pratique de la prière : tous les jours à la grand'messe, après l'offertoire, ils devaient faire sonner une petite cloche, se mettre à genoux et dire l'antienne de *Veni Sancte Spiritus*, le verset de *Emitte Spiritum tuum et creabuntur*, l'oraison *Deus qui caritatis dona per gratiam Sancti Spiritus.* A son memento le prêtre devait avoir « en singulière dévocion feux noz très redoubtez seigneurs et dame... et tous ceux de nostre dicte entencion... Et après nostre déces, en lieu en enthenne et oroison cy dessus nommez, diront les dessusdits prestre et religieuses, en sonnant

1. Arch. Nat., KK. 897, fol. 142 v°. — En 1409, Charles avait donné des dalmatiques à l'abbé de Saint-Laumer pour « servir en ladicte église et prier Dieu pour feux Monseigneur et Mesdames trespassés » (Arch. nat., K. 535, n° 27, fol. 13 v°).

2. *Ibid.*, fol. 147. Cf. Arch. nat., KK. 896 fol. 460 v° (Confirmation des biens de la confrérie du Saint-Sacrement de Vienne, en l'église de Saint-Saturnin, en Vienne).

ladite clochette, comme dessus est dit, le pseaulme de *de profundiz*, et en la fin d'icellui *requiem, kirieleyson, Pater noster*, les suffragez accoustumez des trespassez, et priera ledit prestre en son memento pour nous singulierement et pour tous ceulx que avons à présent en nostre dicte entencion »[1].

Dans ses promenades ou ses voyages, Charles d'Orléans se montrait aumônier et dévot, visitant les reliques du Bourg-Moyen[2], se faisant transcrire à Liesse les oraisons de Notre-Dame[3]; passant près de Tours, il n'aurait pas manqué de faire le pèlerinage de Madame sainte Catherine de Fierboys[4]. Il y envoyait Prégent, son valet de chambre, qui reçut ainsi 8 l. 5 s. pour acheter un cheval[5]; il aidait le menuisier Dallescueil à accomplir son voyage de Saint-Jacques en Galicie[6]. Ouand Madame de Husson fut en mal d'enfant, il envoya prier pour elle à Notre-Dame de Cléry[7]. Mais on mettait aux prisons du bailliage les porteurs des reliques de sainte Anne et de sainte Marguerite qui avaient produit de fausses cédules[8].

Cette dévotion s'accentua avec l'âge et la maladie[9]; du moins on peut assurer que la religion du duc ne devait guère être morose. C'était une forme de la bienséance et de la charité, le complément d'une « belle et honneste vye ». Ainsi le témoigne un chroniqueur de son vieil âge quand il assure que, chaque vendredi, Charles d'Orléans servait lui-même à

1. Arch. Nat., KK. 897, fol. 168.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 570.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 570.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 663.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2374, Prégent, 16.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 662.
7. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 663.
8. Arch. nat., Z[1] 337, 2 juin 1444.
9. Messe dite aux Jacobins, pendant tout le mois de novembre 1459, à la dévotion de Monseigneur (Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 680).



dîner à treize pauvres, leur lavait ensuite les pieds, comme fit Notre-Seigneur aux apôtres[1].

En fait, quand à Saint-Sauveur de Blois, le jour de la Saint-Clément, on disait l'office pour son père, treize pauvres étaient ce jour-là vêtus de drap noir[2]; de même, le 8 décembre, à l'issue de la grand'messe de requiem chantée aux Jacobins pour la mémoire de sa mère[3]. Le Jeudi-Saint il servait encore treize pauvres, ainsi que la duchesse; ce jour-là encore vingt-six pauvres étaient habillés de drap gris et de toile[4].

Aumônier aussi aux personnes religieuses, Charles d'Orléans aidait Michel de Prau, ermite du tiers ordre de Saint François, à réparer la chapelle de Sainte-Venisse-lez-Blois[5]. Il faisait la charité à Jacques de Bernières, chevalier et ermite de la forêt de Boulogne[6]. Volontiers il entendait pendant le Carême ces beaux pères de l'ordre des Cordeliers de l'Observance[7]; il les aidait à passer leur chemin, achetant pour l'un d'eux une mule afin qu'il pût rentrer à Sées[8]. En ce temps Jean Noé, prieur des Jacobins à Blois, était son confesseur et se rendait à Tours pour l'entendre, le jour de la Saint-Gatien évêque[9]. Il aimait, certes, la belle chapelle de ses chantres et

1. « Depuis s'en retourna en Franche, fust de belle et honneste vye et servist fort bien Dieu, et ne feit oncques puis chose que bon prince ne debvoit faire. Toutes les semaines, le jour de vendredi, donnoit a treize pauvres a disner et les servoit ly mesme, ains qu'il ne mangeast, et apres leur lavoit les pieds comme Nostre Seigneur Jesus Christ fist les Apostres ». Jacques du Clercq, l. V, ch. XVIII.

2. Arch. nat., KK. 271, fol. 19 v°; Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 565.

3. Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 565. — Dès 1442 Charles avait fondé pour eux des anniversaires (Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 445).

4. Jacques du Clercq, l. V, ch. XVIII; Arch. Nat., KK. 271, fol. 30 v°, 44 v°; De Laborde, t. III, n° 6653.

5. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 662.

6. Bibl. Nat., P. orig., 306, de Bernières, 8.

7. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 662.

8. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 664; Bibl. Nat., P. orig., 1235, Franceur, 6.

9. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 664.



payait les frais de la prébende de Thomas de Dammartin, son chapelain[1]. Enfin nous savons déjà que Charles avait formé une collection de patenôtres, en cristal, en corail, en jais, à médailles de Véronique et de saint Pierre, en sitrin, à signets de cassidoine, à larmes de Job, en serpentine pour découvrir les poisons, en matières odoriférantes pour se parfumer les doigts[2].

Il ne faut pas s'y tromper : Charles d'Orléans n'était pas un petit saint. Sa religion ne fut jamais triste, et on menait à Blois une vie très franche et joyeuse : mais en ce temps, piété et bienfaisance n'auraient su être séparées :

Pour ce je vueil comme un fol qu'on me tonde
Se plus pense, quoy que voye avenir,
Qu'a vivre bien et bonne fin querir[3].

Jeux, bonne chère, plaisanteries parfois salées, discours sur des points de casuistique amoureuse divertissaient infiniment le bon duc, qui se moquera surtout des hypocrites, de ceux de l'amour comme de ceux de la religion. Ainsi, peu avant 1456, Jean, comte de Clermont, avait composé une poésie pieuse[4] :

De bien ou mal, le bien faire l'emporte,
N'est-il pas vray, ainsi que dit chascun ?...
Faisons le donc : nous trouverons la porte
De Paradis, ou il n'entre n'es ung,
Que peut ne soit, s'il n'est trop importun
De prier Dieu ; et a vous m'en rapporte...

Charles d'Orléans le plaisanta doucement, donnant une leçon à ce bon jeune homme[5] :

1. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 666. — En 1448 on trouve Guillaume Pellays chapelain de l'autel de Saint-Martin à Saint-Sauveur de Blois par résignation de Jean le Royer (Bibl. Nat., P. orig., 2224, Pellays, 2).

2. De Laborde, t. III, n° 6783, 6962-6967 ; Arch. Nat., KK. 271, fol. 63, 64 v°, 65 ; Bibl. Nat., fr. 26086, p. 7345.

3. *Poésies*, p. 259. — 4. P. 310. — 5. P. 311.



Quant oyez prescher le regnart,
Pensez de voz oyes garder
Sans a son parler regarder :
Car, souvent, scet servir de l'art,
Contrefaisant le papelart
Qui scet ses parolles farder.
Les faiz de Dieu je mets à part,
Ne je ne les vueil retarder,
Ne contre le monde darder :
Chascun garde son estandart !

Enfin il n'est guère possible de ne pas voir quelque ironie dans les pièces où les amoureux sont assimilés aux religieux de l'Observance dont Charles entendait les sermons [1] ; image que les artistes du XVIIIe siècle retrouveront avec leurs pèlerins et pèlerines de l'amour :

On parle de religion
Qui est d'estroicte observance...
Entre tous, j'ai compassion
Des amoureux de l'observance.

Et la vie que l'on mène à Blois demeure très proche de la nature. En parcourant les comptes mensuels qui nous font connaître le détail des occupations et des plaisirs de Charles d'Orléans, en lisant la suite de ces délicieuses pièces qui, avec tant de gentille nonchalance, décrivent le repos qu'il goûta « en ses pays », il semble que l'on ait sous les yeux les pages du calendrier d'un de nos merveilleux livres d'heures où l'enlumineur aurait peint, de franches et douces couleurs, les occupations des jours ou le tableau des âges de la vie.

Dans cette existence rustique et simple, Charles d'Orléans demeurait attentif aux choses de la nature, au spectacle

1. *Poésies*, p. 101.



changeant des saisons, aux jeux du soleil et de la pluie. Là seront ses variations les plus heureuses[1] :

Yver, vous n'estes qu'un villain !
Esté est plaisant et gentil :
En tesmoing de May et d'Avril,
Qui l'accompagnent soir et main,
Esté revest champs, bois et fleurs,
De sa livrée de verdure,
Par l'ordonnance de Nature.
Mais vous, Yver, trop estes plain
De neige, vent, pluye et grezil :
On vous deust bannir en exil !
Sans point flater, je parle plain.

Sur le printemps il composa un célèbre rondeau[2], pièce dont il récrivit plus tard la dernière strophe :

Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de brouderie
De soleil luyant, cler et beau.
Il n'y a beste, ne oyseau,
Qu'en son jargon ne chante ou crie :
Le temps a laissié son manteau...
Riviere, fontaine et ruisseau,
Portent, en livrée jolie,
Gouttes d'argent d'orfaverie :
Chascun s'abille de nouveau...

Il le chantera encore dans la précieuse pièce[3] :

En regardant ces belles fleurs,
Que le temps nouveau d'amours prie,
Chascune d'elle s'ajolie
Et farde de plaisans couleurs.
Tant embasmées sont de odeurs
Qu'il n'est cueur qui ne rajeunie
En regardant ces belles fleurs.

1. *Poésies*, p. 231. — 2. P. 423. — 3. P. 283.

Les oyseaulx deviennent danseurs
Dessus mainte branche fleurie,
Et font joyeuse chanterie
De contres, de chants et teneurs.

Ce joli printemps, Charles l'aimera jusqu'à ses derniers jours[1] :

Qui est cellui qui s'en tendroit
De bouter hors merencolie
Quant toute chose reverdie
Par les champs, devant ses yeux, voit ?
Ung malade s'en gueriroit,
Et ung mort reviendroit en vie.

Sur l'été[2] le poète écrira précieusement :

Les fourriers d'Esté sont venus
Pour appareiller son logis,
Et ont fait tendre ses tappis,
De fleurs et de verdure tissus,
En estendant tapis velus
De vert herbe par le païs.

Certes, Charles d'Orléans aima les saisons pour leurs commodités aussi, comme un homme de son temps, témoin la forte pièce qu'il écrivit en son vieil âge[3] :

En yver du feu, du feu,
Et esté boire, boire,
C'est de quoy on fait memoire
Quant on vient en aucun lieu.
Ce n'est ne bourde ne jeu,
Qui mon conseil vouldra croire :
En yver, etc
Chaulx morceaux, faiz de bon queu,
Fault en froit temps, voire, voire ;
En chault, froide pomme ou poire :
C'est l'ordonnance de Dieu !
En yver, etc.

1. *Poésies*, p. 362. — 2. P. 422. — 3. P. 376.



Toutefois Charles d'Orléans paraît avoir peu goûté la chasse. Il appréciait seulement la franche vie que l'on menait à Savonnières, chez Saveuses, où il aimait aller « s'esbatre »[1]. Et c'est un fait que désirant « de tout cueur » le « bien et augmentacion » de la place et maison de son chambellan Jean de Saveuses, il lui concéda l'usage des forêts de Russy et de Boulogne pour 50 porcs et truies, en toute saison[2] :

Puisque par deça demourons
Nous, Saulongnois et Beausserons,
En la maison de Savonnieres,
Souhaidez nous des bonnes chieres
Des Bourbonnois et Bourguignons.
Aux champs, par hayes et buissons,
Perdrix et lyevres nous prendrons
Et yrons pescher par rivieres,
Puisque par deça demourons.
Vivres, tabliers, cartes aurons,
Ou souvent nous estudirons
Vins, mangers de plusieurs manieres :
Galerons sans faire prieres,
Et de dormir ne nous faindrons,
Puisque par deça demourons[3].

Mais Charles d'Orléans chassait surtout pour se désennuyer[4] :

En gibessant toute l'apres disnée
Par my lez champs, pour me desanuyer,
N'a pas longtemps que faisoye, l'autrier,
Voler mon cueur apres mainte pensée :
L'aquilote, Souvenance nommée,
Sourdoit deduit et savoit remerchier...
Gibessiere, de Passe-temps ouvrée,
Emplie toute d'assez plaisant gibier,
Et puis je peu mon cueur au derrenier
Sur un faisant d'Esperance celée.

1. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 666. — Loir-et-Cher, commune Ouchamps.
2. Arch. Nat., KK. 897, fol. 161 (août 1454).
3. *Poésies*, p. 236. — 4. P. 262.



Quant à sa gibecière qu'il dit « ouvrée de passetemps », nous savons qu'elle était noire et garnie de fer doré, de la confection de Jean Lessayeur, orfèvre [1].

Cependant Charles d'Orléans usera parfois d'images empruntées à la chasse :

> Quant je fus pris ou pavillon
> De ma dame tres gente et belle [2]...

Il représentait son cœur comme l'oiseau que l'on maintient au repos [3] :

> Mon cueur plus ne volera ;
> Il est enchaperonné.

Il se disait encore chassant aux sangliers dans la forêt de sa Pensée et lâchant ses lévriers [4] :

> Ainsi que chassoye aux sangliers,
> Mon cueur chassoit apres Dangiers
> En la forest de ma Pensée ;
> Dont rencontra grant assemblée.
> Trespassans par divers sentiers,
> Deux ou trois sortirent premiers,
> Comme fors, orgueilleux et fiers :
> N'estoice pas chose esfroyée ?
> Lors mon cueur lascha sus levriers,
> Lesquels sont nommés Desiriers ;
> Puis Esperance, l'asseurée,
> L'espieu ou poing, sainte l'espée,
> Vint pour combatre voulentiers.

Ces lévriers, Charles d'Orléans devait les aimer, car plusieurs personnes lui en firent don : Floquet, le bailli d'Evreux [5], le duc de Bretagne [6], Mgr d'Étampes [7], M. de la

1. Arch. Nat., KK. 271, fol. 4.
2. *Poésies*, p. 272. — 3. P. 272. — 4. P. 295.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 570.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 664.
7. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 666.



Trémoille[1] : ils portaient à leurs colliers des écussons de laiton à ses armes[2]. Le duc d'Orléans avait encore deux épagneuls, Briquet et Dyamant, que tondait le barbier du commun, Jean Gontier dit la Hire[3]. Charles philosopha sur la vieillesse de Briquet, qui chassait si bien[4] :

Pres la, Briquet aux pendantes oreilles !
Tu sces que c'est de deduict de gibier :
Au derrenier tu auras ton loyer,
Et puis seras viande pour corneilles.
Tu ne fais pas miracles, mais merveilles,
Et as aide pour te bien enseigner...
A toute heure diligemment traveilles,
Et en chasse vaulx autant qu'un limier ;
Tu amaines, au tiltre de levrier,
Toutes bestes, et noires, et vermeilles :
Pres la, Briquet aux pendantes oreilles !

Charles d'Orléans contemplait avec mélancolie ce bon chien, remplacé dans sa vieillesse par le jeune Baude[5] :

Laissez Baude buissoner :
Le vieil Briquet se repose.
Desormais travailler n'ose,
Abayer ne mot sonner.
On lui doit bien pardonner :
Ung vieillart peut pou de chose !

Les saisons ramenaient enfin le cycle des fêtes. D'abord la Noël où l'on chante les cantiques. Charles d'Orléans a composé l'un d'eux, qu'il nomma *Carole*, à la manière anglaise[6] :

Laudes deo sint atque gloria
Hoc tempore pro cordis gaudio.

1. Bibl. Nat., P. orig., 2878, la Trémoille, 54.
2. De Laborde, t. III, nº 6725 ; Arch. Nat., KK. 271, fol. 55.
3. De Laborde, t. III, nº 6986.
4. *Poésies*, p. 270. — 5. P. 399. - 6. P. 266.

Puis vient le jour de l'an qui amène les étrennes. Mais les vœux qu'il est d'usage de former ce jour-là, Charles s'est gardé parfois de nous les faire connaître[1]. Pour une dame il composa ce bouquet mélancolique[2] :

J'estraine de bien loing m'amie
De cueur, de corps et quanque j'ay.
En bon an lui souhaideray
Joye, santé et bonne vie,
Mais que ne m'estraine d'oubly,
Ne plus ne moins que le feray...
Mon cueur de chapel de soussie,
Ce jour de l'an, estreneray ;
Et a elle presenteray
Des fleurs de ne m'oubliez mie...

A Blois le jour de l'an était une grande fête[3]. Malade et si près de la mort, Charles entendait les ménétriers de Blois qui lui donnaient aubade[4]. Elle n'était pas moins gaie, la fête de l'Epiphanie, que l'on nommait plus communément la fête des Rois ou la Typhaine. Les pages surtout n'auraient pas manqué de la chômer, car Monseigneur accordait une robe de royauté à ceux qui avaient tiré la fève du Seigneur[5].

Enfin le commencement de l'année était aussi le temps où joueurs de farces et de mystères donnaient habituellement leurs spectacles. A Blois, c'étaient les compagnons barbiers qui assuraient ces réjouissances dans le château ; Jean Chardon, trésorier, réglait leurs dépens[6].

Le 14[e] jour de février ramenait la Saint Valentin. On ignore tout de ce saint prêtre de Rome qui souffrit, dit-on,

1. *Poésies*, p. 303. — 2. P. 276.
3. Le jour de l'an 1462, on donne à Monseigneur une topaze retrouvée par devers Mlle de Husson (Arch. Nat., KK. 272, fol. 21).
4. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 713.
5. Arch. Nat., KK. 271, fol. 24 ; Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 669.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2653, Saveuses, 19, 21.



le martyre au milieu du IIIe siècle [1]. Mais ce jour-là chacun devait choisir une dame qui demeurait pendant une année comme la dame de ses pensées.

C'était une coutume assez ancienne; durant sa captivité, suivant également une habitude anglaise, Charles ne manqua guère de célébrer mentalement les tristes anniversaires de la Saint-Valentin. Il y a même lieu de penser que cet usage était surtout répandu en Angleterre. On y célèbre encore la Saint-Valentin ; les témoignages qui se rapportent à cette fête y sont plus abondants et, semble-t-il, plus anciens que chez nous.

Ainsi, dans son *Parlement des Oiseaux* [2], Chaucer avait évoqué ce temps où chacun d'eux vient choisir sa compagne ; il avait décrit dans son poème, si rempli de chants et de fleurs, ce bruit assourdissant qu'ils menaient sur la terre et les arbres, leur multitude si grande que le poète ne pouvait trouver une place où se tenir. Dans sa *Légende des Dames* [3], il avait surpris ce chant d'amour qu'au retour de la saison pleine de bénédictions, les oiseaux modulaient sur les branches chargées de fleurs : « Béni soit saint Valentin ! » Et Lydgate, dans sa *Fleur de Courtoisie* [4], avait dit comment,

1. Voici son antienne : *Iste sanctus pro lege Dei sui certavit usque ad mortem et a verbis impiorum non timuit : fundatus enim erat supra firmam petram.* Oraison. *Præsta quæsumus, omnipotens Deus, ut qui beati Valentini martyris tua natalia colimus a cunctis malis imminentibus ejus intercessione liberemus, per Christum Dominum nostrum, amen.* — Au XIIe siècle, Jean, moine de Saint-Evroult, avait écrit une légende, en vers latins, de saint Valentin martyr (Cf. *Hist. litt. de la France*, XI, 19) ; le récit contenu dans le recueil de Jacques de Voragine est d'une grande brièveté (Cf. Douhet, *Dictionnaire des Légendes*, col. 1201). Il semble bien que la coutume de choisir des « Valentines » soit une survivance de la fête romaine des Lupercales, mise sous le nom du saint (voir Brand, *Popular antiquities*, vol. I, s. v., *Calendars* ; W. Skeat, *Complete works of Chaucer*, t. III, p. 516).

2. (1382) *Complete works*, éd. W. Skeat, t. I.

3. 1385-1386. (*Ibid.*, t. III. Voir la note p. 516).

4. 1400-1402 (*Chaucerian and other pieces*, éd. W. Skeat, p. 266.)



« en Février, lorsque la lune gelée et pleine de l'ardente lumière de Phébus » ramenait la fête du saint, chaque oiseau, dans cette nuit fortunée, pour dissiper toute tristesse, choisissait sa compagne. Dans le matin gris, le poète avait entendu monter le chant joyeux de l'alouette : « Eveillez-vous, amoureux, de votre sommeil, en ce matin joyeux! Venez dans toute la hâte que vous pourrez : il y a quelque observance en ce jour pour renouveler le choix de votre cœur! »

Depuis le retour de Charles en France nous possédons une suite de ces pièces qui nous révèlent ses sentiments et marquent la chronologie du « livre de Pensée ». La première que nous possédions est datée de l'an 1444, car Charles y rima à Tours en présence du roi René. Le duc d'Orléans s'y montrait déjà découragé[1] :

A ce jour de Saint Valentin
Que chascun doit choisir son per,
Amours, demourray-je non per,
Sans partir a vostre butin ?
A mon reveiller, au matin,
Je n'ai cessé de penser
A ce jour de Saint Valentin...
Mais Nonchaloir, mon medicin,
M'est venu le pousse taster,
Qui m'a conseillié reposer
Et rendormir sur mon coussin...

Il n'était guère plus entreprenant à la Saint-Valentin qui tomba le jour des Cendres[2] (1453); à celle qui lui succéda, il s'estimait trop vieux « pour à l'escolle aller »[3]; la suivante est datée de Bourges[4] et le duc déclarait qu'il lui vaudrait

1. *Poésies*, p. 244. — 2. P. 265, 266. — 3. P. 305.
4. *Poésies*, p. 339. — Ce doit être l'année 1456 où Charles d'Orléans se rendit à Bois-sire-Amé près de Bourges, afin de solliciter Charles VII en faveur du dauphin Louis (Chastellain, t. III, p. 163.)



mieux en chambre nattée « dormir, sans lever sy matin ». Plus tard encore (à la Saint-Valentin qui tomba quand « beau Karesme » s'en va[1]), Charles d'Orléans prenait Pensée pour son « butin »; mais aussi il convoquait avec allégresse ses confrères en poésie :

A ce jour de Saint Valentin,
Venez avant, nouveaux faiseurs :
Faictes, de plaisirs ou douleurs,
Rymes en françoys ou latin.
Ne dormez pas trop au matin :
Pensez a garder voz honneurs!

La Saint-Valentin qui suivit, Charles choisit pour « per » madame d'Angoulême (Marguerite de Rohan), la femme de son frère et forma un souhait gaulois[2] :

A ce jour de Saint Valentin,
Puisque estes mon per ceste année,
De bien heureuse destinée
Puissions-nous partir le butin :
Menez a beau frere hutin
Tant qu'ayez la pense levée.
Je dors tousjours sur mon coissin
Et ne fois chose qui agrée...

Plus tard encore il trouvera cette jolie image[3] :

Est ce tout ce que m'apportez
A vostre jour, Saint Valentin ?...
Nulle rien ne me rapportez
Fors *bona dies* en latin.
Vieille relique en viel satin :
De tels presens vous deportez!

Quant à la dernière Saint-Valentin que le duc célébra, c'est celle de l'an 1458[4] :

1. *Poésies*, p. 357. — 2. P. 360. — 3. P. 369-370.
4. Pâques tomba en effet le 2 avril, l'an 1458, et le mardi-gras, le 14 février.



Qu'esce la qui vient si matin ?
Se suis-je. — Vous, Saint Valentin !
Qui vous amaine maintenant
Ce jour de Karesme prenant ?
Venez vous departir butin ?
A present nulluy ne demande,
Fors bon vin et bonne viande [1].

Le carême était précédé par le Carnaval ou Mardi-gras que l'on nommait alors Carême Prenant [2]. Ce jour-là des dons étaient faits aux serviteurs de Charles d'Orléans, et les plus jeunes parmi les pages dansaient [3]. Monseigneur de Beaujeu, qui avait quatorze ans en 1455, menait le branle et paraissait en jaquette ornée d'or clinquant [4]. Quant aux chantres de la chapelle du duc, ils soupaient ensemble et faisaient bonne chère [5].

Mai amenait une autre fête rustique.

Jadis, Charles d'Orléans avait évoqué dans sa jeunesse les cortèges et les momeries dont mai était l'occasion [6]. Car si les paysans enrubannaient l'arbre de mai et formaient autour de lui des danses champêtres, gentilshommes et dames gentilles chevauchaient aussi en la forêt pour cueillir les branches du feuillage symbolique [7]. Mais maintenant, quand Charles entendait les tambourins qui appelaient à la fête, il ne pensait plus qu'à se rendormir [8] :

1. *Poésies*, p. 382.
2. Sur le Carême Prenant, voir P. Lacroix, *Institutions* (XVII[e] siècle, p. 457).
3. Bibl. Nat., P. orig., 1251, Fricon, 16.
4. De Laborde, t. III, n° 6771.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 662.
6. *Poésies*, p. 143.
7. Voir le fac-similé des Très Riches Heures du Musée Condé. — Une description très complète d'une fête de mai, où les galants se rendirent à Beauté-sur-Marne, a été donnée par Eustache Deschamps (*Œuvres*, éd. G. Raynaud, t. II, p. 203-214).
8. *Poésies*, p. 286.



Quant j'ay ouy le tabourin
Sonner, pour s'en aler au May,
En mon lit fait n'en ay effray,
Ne levé mon chief du coissin,
En disant : « il est trop matin ;
Ung peu je me rendormiray... »

Charles s'écriait encore [1] :

Le premier jour du mois de May,
De tanné et de vert perdu
Las ! j'ay trouvé mon cueur vestu,
Dieu scet en quel piteux array !

Il se représentait aussi entrant avec son cher confident, le Cœur, dans le jardin de sa Pensée où tout était gelé et détruit par la tempête [2].

Ainsi Charles d'Orléans goûta le repos de ses pays. Oh ! ce n'est pas le calme qu'il pourrait désirer, et dont il paraît d'ailleurs incapable de jouir complètement. Charles a été habitué à trop de labeurs en son enfance et son esprit, toujours ingénieux, demeure prêt à le solliciter [3] :

En mes païs, quant me treuve a repos,
Je m'esbaïs et n'y scay contenance,
Car j'ay apris traveil dez mon enfance,
Dont Fortune m'a bien chargié le dos.
Que voulez que vous die a briefs mos ?
Ainsi m'est il : ce vient d'acoustumance.
Tout a part moy en mon penser m'enclos,
Et fais chasteaulz en Espaigne et en France,
Oultre lez montz forge mainte ordonnance ;
Chascun jour j'ay plus de mille propos
En mez païs, quant me treuve a repos.

Bien qu'il menât vie sédentaire, séjournant presque toujours à Blois, le duc descendait parfois jusqu'à Orléans.

1. *Poésies*, p. 287.
2. P. 361. — 3. P. 299. Cf. le fac-simile de l'autographe de cette charmante pièce.

Son portier le précédait pour aller tendre la tapisserie[1] au Châtelet, la résidence de Charles[2]. Pour arriver à Orléans, on descendait lentement la Loire en chaland ou dans une de ces petites barques qu'on nommait alors sentines, comme celle où le poète vit sombrer « deux povres yeulx. »[3] Charles, pour abréger la route monotone, faisait sa partie d'échecs[4]; il regardait aussi les bateaux qui cinglaient vers lui[5]:

En tirant d'Orléans a Blois,
L'autre jour par eaue venoye;
Si rencontray, par plusieurs foiz,
Vaisseaulx, ainsi que je passoye,
Qui singloient leur droicte voye,
Et aloient legierement,
Pour ce qu'eurent, comme veoye,
A plaisir et a gré le vent...

Le poète n'était pas seul à les regarder : Cœur et Pensée les voyaient comme lui à grand' joie. A leur exemple son Cœur lui conseillait de tendre la voile de Confort : mais, sous son navire, l'eau demeurait tranquille et, sans les avirons d'Espoir, il restait en route d'ennui :

Les nefs dont cy devant parloye
Montoient, et je descendoye
Contre les vagues de tourment :
Quant il lui plaira, Dieu m'envoye,
A plaisir et a gré le vent!

Quant aux séjours que Charles put faire à Orléans, ils ne furent jamais de longue durée. Le 17 octobre 1457 Charles s'y rendit avec toute sa cour et se logea au Châtelet. La réception que lui firent les Orléanais fut royale et la

1. De Laborde, t. III, nº 6697.
2. L. Jarry, *Le Châtelet d'Orléans au XVe siècle et la librairie de Charles d'Orléans en 1455*, Orléans, 1873, in-8.
3. *Poésies*, p. 322.
4. P. Champion, *Charles d'Orléans joueur d'échecs*, p. 1. — 5. *Poésies*, p. 164.



ville y dépensa 286 livres. Ainsi le duc passa 16 jours à Orléans, y tint ses grands jours, faisant de nombreuses largesses [1]. Mais ces fêtes elles-mêmes le lassaient :

Pour ce qu'on joute a la quintaine
A Orléans, je tire a Blois :
Je me sens foulé du harnois
Et veux reprendre mon alaine [2].

En bateau on pouvait encore aller jusqu'à Chinon [3]. Parfois aussi Charles d'Orléans fut à Tours, pour ses affaires, descendant à l'hôtel des « Troys Roys » où venaient le récréer les joueurs de hauts instruments [4]. Mais comme il aspirait à regagner au plus vite sa chère ville de Blois :

Je ne hannis pour autre avoine
Que de m'en retourner à Blois :
Trouvé me suis pour une fois
Assez longuement en Touraine [5] !

Que fait-on à la cour? On y dépense en présents de « grands poissons » (les lamproies très appréciées des gourmets), et les bons vins de Groix ; on y perd son temps avec les généraux des finances et les Milanais. Charles dira encore [6] :

Qu'à mon cueur qui s'est éveillé
A faire chançon ou balade ?
D'Orléans s'est appareillé
Aler a Blois manger salade.

A Bourges, où résidait également le roi Charles, le duc connut les mêmes soucis [7] :

1. Lottin, *Recherches*, t. I, p. 312.

2. *Poésies*, p. 320. — Sur le jeu de la quintaine voir Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*) qui cite précisément un extrait des comptes d'Orléans attestant l'intérêt que Charles prit dans sa jeunesse à cet exercice (ad. v., Quintaine).

3. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 677.

4. De Laborde, t. III, n° 6979.

5. *Poésies*, p. 314. — 6. P. 147. — 7. P. 339.

Bourges me donne ce tatin,
Et a plusieurs de ma livrée :
Mieux vauldroit en chambre natée
Dormir sans lever sy matin.

On l'a vu, Charles d'Orléans aimait mieux séjourner en la maison de Savonnières, où le recevait Saveuses, son gouverneur : là on pouvait s'ébattre franchement. Et, comme il y était heureux, il n'oubliait pas serviteurs et chambrières [1]. Il préférait dîner chez Me Pierre de Refuge, son général des finances, à Fougères [2]; en l'hôtel de Nalin [3] aux « Nouels » [4]. Parfois aussi le duc allait voir les travaux et les édifices que l'on faisait à Vendôme, où il donna un jour trois écus aux ouvriers [5]. Il fut aussi l'hôte de ses grands amis les Husson à Saint-Aignan en Berry [6].

Charles d'Orléans résidera encore dans le Valois : à Chauny où il fit décorer de peintures son logis [7]; à Coucy qu'il entretenait [8]. Bien rarement il fut à Paris, en son hôtel de Bohême qui s'effritait, et où l'on devait regraver les lys de son écu [9].

Mais avec les années, les voyages lui parurent insupportables :

M'appelez-vous cela jeu
En froit d'aler par pays [10] ?

1. Bibl. Nat., P. orig., 2160, no 522, 523, 666, 667, 677.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2160, no 677. — Loir-et-Cher, arr. Blois.
3. Il y avait une famille de ce nom à Blois (Arch. nat., Z1 337, 16 novembre 1443).
4. Bibl. Nat., P. orig., 2160, no 677. — Les Noël, Cne de Vineuil.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2159, no 663.
6. Communication de M. J. de Croy. Cf. Arch. Nat., P. 1479, f. 3, 12.
7. De Laborde, t. III, no 6704.
8. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, no 588.
9. De Laborde, t. III, no 6601. Arch. Nat., KK. 270. — En 1443 on devait remettre la fontaine en état (Arch. Nat., R4* III).
10. *Poésies*, p. 419.



Ces déplacements, les réceptions de Blois exigaient un assez grand train de chevaux. On ne s'étonnera pas d'y trouver une écurie bien garnie. Non pas que Charles eût le goût des grandes chevauchées; mais il était prince et il lui fallait monter toute sa suite. Il la monta même si bien que, dès sa délivrance, on vit le roi Charles inquiet de sa maison toute bourguignonne et des trois cent chevaux qui suivaient, disait-on, le duc d'Orléans sur le chemin de France[1]. Les montures étaient alors un présent que les princes échangeaient. Ainsi, en 1443, Dunois donnait un mulet à Charles d'Orléans[2]; Louis Bos[3], un Lombard, et un chevaucheur d'écurie du roi lui présentaient un cheval[4]; en 1452, Charles recevait du roi d'Aragon deux mulets[5]. Une haquenée de poil gris lui venait du roi de Sicile[6], à qui il avait offert un cheval de poil bayart[7]; une autre, de Marie de Clèves[8]. Enfin il achetait des chevaux à Guillaume de Thignonville, écuyer panetier de la duchesse[9]; un beau cheval, de 100 écus d'or, à Benoît Damien[10]; d'autres à Georges de Brilhac[11], à André Damien[12], à Saveuses[13], au receveur de Caen, Briand[14], à Guyot de Bez[15], à Jean Doulcet[16]. Et

1. Monstrelet, t. V, p. 449, 452.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2158, nº 570.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2158, nº 570.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2158, nº 570.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2097, Néry, 3.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 662.
7. Bibl. Nat., P. orig., 518, Brilhac, 21.
8. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 664.
9. Bibl. Nat., P. orig., 2828, Thignonville, 17.
10. Bibl. Nat., P. orig., 518, Brillac, 10; il le donna au roi de Sicile (*ibid.*, nº 21).
11. Bibl. Nat., P. orig., 965, Damien, 13.
12. Arch. Nat., KK. 271, fol. 63.
13. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 667.
14. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 668.
15. Bibl. Nat., P. orig., 319, du Bes, 13.
16. Bibl. Nat., P. orig., 965, Damien, 19.

Charles aussi donnait des chevaux à ses amis et serviteurs; à Guillaume de Lisle[1]; au bâtard de Savary, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne[2]; à son barbier, Jean le Vasson[3]; à Gilles des Ormes[4]; à Philippot Prégent, son valet de chambre[5]; à Faret[6]. En 1456 on trouve dans l'écurie de Blois : le Louvet, Beauvau, le sommier, la haquenée de Monseigneur, son mulet, le cheval donné par M. de la Tour, le grison[7], le cheval de Maine, la haquenée Beauregard et la petite, le hobin de Dammartin, le baillet, le cheval que chevauche Jossequin du Bois, le cheval d'Esternay, le hobin de Sens, de Bourgogne, de Beaujeu, de Torcy, de messire Menypeny, le moreau et le rouan[8].

Mais il est certain qu'entre toutes les montures, Charles d'Orléans aimait un mulet qui va doucement. Le dauphin Louis, attentif alors à flatter les goûts de son oncle, ne l'ignorait pas :

Beaux oncles, j'é entendu que vous avés envye d'avoyr ung mulet mès qu'yl allast byen ayze et à ceste cause je vous envoye le myen; mès c'est en esperance que vous me donerés ung levryer; car on n'en peut pas byen fyner de bons de par de sa. Et sy vous le faytes et vous prenés playsyr en autre chouze, soyt ne mulle, mullet ou troton, je vous en recompanseré byen. Et adyeu beaux oncles. Escryt de ma main, Loys[9].

Le 18 septembre 1442 Andry Du Beuf, son conseiller, donnait quittance à Etienne le Fuzelier, receveur des finances

1. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 666.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 666.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 666.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 667.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 668.
6. En 1457 Georges le Voleur vend un cheval grison 20 écus d'or. (Bibl. Nat., P. orig., 3038, le Voys, 7.)
7. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n, 667.
8. Arch. Nat., KK. 271, fol. 53, 54 vº, 56.
9. *Lettres de Louis XI*, éd. Charavay et Væsen, t. I, p. 31 (Original de la collection A. Morrisson).



du duc, de 70 écus d'or pour avoir une haquenée; mais le même jour il recevait 120 écus d'or pour avoir vendu un mulet[1]. Charles payait donc plus cher un mulet qu'une jument. Un autre mulet lui venait de l'évêque de Carcassonne[2].

Or nous voyons que les freins de son mulet étaient dorés, que des houppes ornaient la têtière de sa bride. Quant aux selles dont usait Charles d'Orléans, elles étaient rembourrées de coussinets, ornées de housses de soie garnies de fil d'or. Les éperons du duc étaient dorés également[3].

Quand il s'ennuyait, Charles d'Orléans pouvait jouir à Blois du spectacle et des petites distractions que donnaient à peu de frais les nomades qui fréquentaient les routes d'autrefois : peu blasés sur les plaisirs, les grands en jouissaient comme le populaire. On menait le duc voir des chevaux[4]; des joueurs de « simplesse » ou « d'apertises »[5], c'est-à-dire des comiques et des gymnasiarques; des fauconniers faisaient voler des oiseaux devant lui[6]. Et, s'il le désirait, Monseigneur pouvait monter dans la barque d'un des nautoniers du faubourg de Vienne qui étaient tenus de le mener « jouer sur la rivière de Loire, une lieue entour ladicte seigneurie » : pour cela ils demeuraient exemptés du guet[7].

Mais rien ne le récréait plus que la venue des petits merciers que le duc blasonna de si gracieuse manière :

1. Bibl. Nat., P. orig., Dubeuf, 4, 3.

2. 1450, sept. Louis de Néry, écuyer, certifie que le receveur Chardon a payé à Thibaud du Four, palefrenier de l'évêque de Carcassone, 110 s. t. pour une mule (Bibl. Nat., P. orig., 678, Chardon, 16).

3. Arch. Nat., KK. 271, fol. 43, 43 v° ; De Laborde, t. III, n° 6721.

4. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 662 (mars 1457).

5. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 667 (juillet 1457).

6. De Laborde, t. III, n° 7006 (nov. 1459).

7. Arch. nat., Q[1] 462.



Riens ne valent ses mirlifiques
Et ses menues oberliques!
D'ou venez vous petit mercier?
Gueres ne vault vostre mestier.
Chier les tenez comme reliques:
Les voulez vous mectre en croniques?
Vous n'y gagnerez ja denier...
En plusieurs lieux sont trop publiques.
Et pour ce, sans faire repliques,
Desployez tout vostre pannier
Affin qu'on y puisse cerchier
Quelques bagues plus auctentiques[1]!

Mais un duc, homme d'esprit, n'accable pas un porteballe sans lui prêter une bonne réponse[2]:

Petit mercier, petit pannier.
Pourtant, se je n'ay marchandise
Qui soit du tout a vostre guise,
Ne blasmez pour ce mon mestier.
Je gangne denier a denier:
C'est loings du trésor de Venise...
Et, tandiz qu'il est jour ouvrier,
Le temps pers quant a vous devise.
Je voys parfaire mon emprise
Et parmi les rues crier:
Petit mercier, petit pannier!

D'un mercier du dehors, qui avait déballé sa marchandise au château, le duc achetait trois tablettes à écrire, une paire de ciseaux, un fouet, deux images de saint Jacques, une écritoire de corne[3]. Un mercier de Bourges lui vendait des cordes pour son harpeur[4], des peignes d'ivoire[5]; un mar-

1. *Poésies*, 229. — 2. P. 229-230.

3. De Laborde, t. III, nº 6762; au XVIIIe siècle on voit que les merciers criaient: *Couteaux, peignes et écritoires!* (Cris de la rue d'après Lauron et Boitard. P. Lacroix, XVIIIe siècle, *Institutions*, p. 418).

4. *Ibid.*, t. III, nº 6767.

5. *Ibid.*, t. III, nº 6779.



chand étranger, des patenôtres de verre[1]. De Jacob Henri, mercier, Monseigneur achetait encore trois boîtes dorées, trois paires de lunettes, « un fouet ouquel a une dague », deux crapaudines enchâssées en argent pour faire l'épreuve des poisons, une paire de couteaux et plusieurs patenôtres[2]; puis encore des patenôtres de verre, un signet d'ambre, un petit cadre d'argent[3]. L'un de ces merciers se nomme « Argent mi fault »[4]: c'est loin du trésor de Venise!

Ce ne sont pas seulement les petits merciers qui connaissent la route de Blois et d'Orléans. Dans ces deux villes, au cœur du royaume tel que l'a fait la guerre anglaise, si proches du Berry et de la Touraine, séjours habituels du roi de France, les messages arrivent avec célérité. La Loire est d'ailleurs un chemin sûr et très fréquenté des marchands. Les nouvelles parvenaient donc à Blois rapidement. Ainsi, le 28 octobre 1449, Guillaume Peel annonçait que la ville de Rouen était redevenue française[5].

On sut aussi que Jean, comte d'Angoulême, avait gagné sa chevalerie, à la conquête de Guyenne[6]; qu'il était entré à Bordeaux avec bannières et guidons de taffetas bleu emblasonnés des fleurs de lys[7]. L'émotion fut grande à Orléans où, pour la prise de Bordeaux comme pour la reddition et le miracle de Bayonne, on faisait sermons et processions[8]. En Normandie les Français n'étaient pas moins heureux : les fleurs de lys, celles que Charles d'Orléans aimait fidè-

1. De Laborde, t. III, n° 6783.
2. Arch. Nat., KK. 271, fol. 66 v°.
3. Arch. Nat., KK. 271, fol. 70 v°.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 666.
5. De Laborde, t. III, n° 6684. Depuis le 19 octobre.
6. British Museum, add. ch., 16214.
7. British Museum, add. ch., 16215.
8. Arch. comm. d'Orléans, CC. 662.



lement, sont repeintes sur le château de Rouen [1]. Enfin, le 24 juin 1450, le Bâtard d'Orléans s'emparait de Caen. Il y faisait prisonnier, avec son fils Edmond, la duchesse de Somerset [2], celle qui avait rendu à Jean d'Angoulême un compte si fabuleux qu'il n'avait jamais pu l'acquitter : à son son tour maintenant d'abandonner ses prétentions. C'était là un joli coup de Dunois : car, ni les revenus patrimoniaux du comte d'Angoulême, ni l'impôt sur les greniers à sel, ni les générosités du Bâtard n'auraient suffi à acquitter cette vieille dette [3].

Ce fut sous le coup de ces nouvelles, si heureuses pour la France, si avantageuses pour sa famille et pour lui-même (la délivrance de la Normandie lui assurait le retour de ses terres au bailliage de Caen [4]), que Charles écrivit joyeusement la grande pièce [5] :

Comment voy je ses Anglois esbahys !
Resjoys toy, franc royaume de France :
On apparçoit que de Dieu sont hays,
Puis qu'ilz n'ont plus couraige ne puissance.
Bien pensoient, par leur oultrecuidance,
Toy surmonter et tenir en servaige,
Et ont tenu a tort ton heritaige :
Mais a present Dieu pour toy se combat
Et se monstre du tout de ta partie ;
Leur grand orgueil entierement abat,
Et t'a rendu Guyenne et Normandie !

1. 1450, 12 janvier (Arch. Nat., K. 68, n° 38).

2. Arch. Nat., K. 68, n° 45.

3. G. Dupont-Ferrier, p. 73. — Toutefois il fut impossible d'éteindre complètement cette dette : il en est encore question dans le traité de 1514 conclu entre Louis XII et Henri VIII (G. Dupont-Ferrier, p. 73).

4. Voyage de Jehan Briand, son receveur, en la vicomté de Caen, à Falaise et à Vire, pour obtenir du roi des lettres de délivrance des terres du bailliage de Caen (Bibl. Nat., P. orig., 517, Briand, 3).

5. *Poésies*, p. 100.



Et même Charles d'Orléans se montrait singulièrement informé des choses d'Angleterre quand, rappelant les trahisons des Anglais envers leurs rois, il disait du pauvre Henry VI :

> Et encore le roy de leur pays
> Est maintenant en doubteuse balance ;
> D'en parler mal chascun Anglois s'avance.
> Assez monstrent, par leur mauvais langage,
> Que voulentiers ilz lui feroyent oultrage :
> Qui sera roi entre eulx est grant desbat.

En ce temps-là aussi son ami, le marquis de Suffolk, « monté jadis au trosne anglois comme un second roy », chargé de futiles accusations, était saisi au moment où il cherchait à gagner une terre étrangère, et décapité cruellement dans une petite barque [1].

Quant au roi Charles, qui avait gagné « l'avantage », le duc d'Orléans, en bon joueur d'échecs et de tables, lui conseillait de « parfaire son jeu ». Victorieux, riche et puissant, le roi allait maintenant nettoyer son honneur. Le 26 mai 1450 on présentait le vin à Guillaume Bouillé et à l'inquisiteur de la Foi qui avaient mandé à Orléans les procureurs pour la revision du procès de la Pucelle : le poisson était offert au cardinal légat Robert d'Estouteville [2]. Le 28 juillet le roi arrivait à son tour [3]. Deux jours auparavant Charles d'Orléans avait donné au frère de feu la Pucelle 27 s. 6. d. pour lui aider à vivre [4] ; le 31 juillet, une nouvelle aumône de 31 sous : quant au muet qui avait été son galopin de cuisine, il recevait seulement 27 sous [5].

1. Chastellain, t. VII, p. 88 ; J. H. Ramsay, *Lancaster and York*, t. II, p. 121.
2. Arch. comm. d'Orléans, CC. 662.
3. *Ibid.*
4. De Laborde, t. III, nº 6698.
5. *Ibid.*, nº 6702.

Certes, à Orléans, la mémoire de Jeanne d'Arc n'avait pas été oubliée. Dès le 8 mai 1435 on y avait représenté le mystère du boulevard du pont[1] ; la ville payait régulièrement la pension de la mère de la Pucelle[2] ; des écussons étaient peints pour la fête municipale du 8 mai[3] ; aussi, quand l'étrange frère de Jeanne se présenta à Orléans, en 1436, annonçant la miraculeuse survie de sa sœur, il reçut pinte de vins, poules, oisons et levrauts, et l'on cessa de célébrer l'anniversaire de la feue Pucelle dans l'église de Saint-Samson[4]. Mais nous ne pouvons toujours pas savoir ce que Charles d'Orléans pensait de Jeanne ; et peut-être lui en voulait-il d'avoir prolongé sa prison d'Angleterre[5].

1. Arch. comm. d'Orléans, CC. 654.
2. Arch. comm. d'Orléans, CC. 656 (1440-1442).
3. Arch. com. d'Orléans CC. 661 (1448-1450).
4. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 416, 418.
5. Je hé guerre, point ne le doit prisier :
Destourbé me a longtemps, soit tort ou droit,
De veoir France que mon cueur amer doit

(*Poésies*, p. 139).



CHAPITRE XVI

LA VIE A BLOIS (*suite*)

« LE SÉJOUR D'HONNEUR »

La maison de Charles d'Orléans à Blois n'était pas seulement composée d'une suite de familiers, de domestiques et d'officiers. Jean de Saint-Gelays, qui y avait passé sa jeunesse, le savait bien : à Blois se tenait alors une petite cour que les lettrés et les artistes n'étaient pas seuls à révérer. Du duc Charles, Saint-Gelays dira : « Et avoit tousjours à son hostel des fils de princes et grands seigneurs nourris, tant de ceux de Savoye, de Bourbon, de Dunois que d'autres, tellement que sa maison estoit le séjour d'honneur ».[1]

Il y a là quelque exagération. Pierre de Beaujeu, le fils du duc Charles de Bourbon, fut le seul prince élevé à la cour de Blois : Charles d'Orléans n'ayant pas d'enfant le regardait comme son fils, peut-être comme son héritier.

Mais il est toutefois certain que l'hospitalité fut toujours large à Blois, que la petite cour fut visitée par les plus illustres personnages de ce temps-là.

« Belle cousine de Belleville » et sa fille y reçoivent, le 23 juillet 1442, deux diamants du prix de 112 écus d'or[2].

On y trouve, au mois de janvier 1443, le bâtard de Somer-

1. Extrait de l'histoire de la vie de Loys dousiesme roy de France (Bibl. Nat., ms. fr., 20176, fol. 161).

2. Bibl. Nat., Clairambault, 132, fol. 1601. — Sans doute Marie de Belleville, dame de Marie d'Anjou.

Boccace de Munich — Codex Gallicus 369

Charles d'Orléans siégeant parmi les pairs

(3e personnage à droite du roi et portant le chaperon
Dunois, grand chambrier, tient le bâton doré)



set, alors le prisonnier de Dunois, à qui le duc fait présent d'une paire d'éperons et, en ses nécessités, de 2 écus [1]; au mois d'avril 1444, Charles d'Orléans y reçoit Suffolk et l'ambassade anglaise [2]. Au mois d'avril 1449, on y rencontre Jean, monseigneur de Lorraine, le fils du roi René, ce « jeune et beau chevalier » que la fortune n'avait encore tiré à nulle « haute singulière décoration », mais qui attendait du plaisir de Dieu de parvenir paisiblement à la couronne de Sicile, dont son père avait été chassé, temporisant et vivant avec les Gênois et les Florentins [3]; Raoul de Gaucourt, un vieil et endurci capitaine, gouverneur d'Orléans pendant le grand siège, gouverneur du duché, chambellan de Charles, gouverneur du Dauphiné pour le roi, et qui va recevoir la garde d'Asti pour le duc [4]; d'autres gentilshommes [5]; au mois de mai de la même année, tandis que le duc d'Orléans demeure à Lyon dans l'espoir de repasser les Alpes, la duchesse d'Orléans reçoit Dunois, son beau-frère, le comte de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, neveu de Jean, qui avait fait une guerre si rude aux Orléanais, un jeune homme passé maintenant au service de la France, et d'autres gentilshommes de leur compagnie; en juin, Guillaume Cousinot, le neveu du chancelier du duc d'Orléans, commissaire royal et diplomate qui va, sous la présidence de Dunois, traiter avec les populations de la Normandie conquise [6]; Monseigneur de Saint-Pol, Monseigneur de Gaucourt, Charles comte de Nevers [7], cousin germain de Philippe le Bon,

1. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, nº 570.
2. Bodleienne d'Oxford, ms. Digby, 196. fol. 155 b.
3. Chastellain, t. II, p. 165 ; né en 1427.
4. Bibl. Nat., P. orig., 1292, Gaucourt, 58, 59.
5. De Laborde, t. III, nº 6652.
6. *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, p. 25-26.
7. Arch. Nat., KK. 270.

nourri à sa cour et passé très pauvrement à celle du roi de France[1]. On y voit, le 6 octobre 1451, Eagle, un héraut d'Angleterre[2]. Le 30 décembre 1455, on reçoit à Blois l'ambassadeur du roi d'Aragon, Alphonse V[3]. Au mois de mars arrivait le roi René d'Anjou, ce grand seigneur qui supportait avec patience les défaites de la fortune, vivant doucement entre l'Anjou et la Provence, curieux de tout ce qui touchait aux édifices, aux fêtes, aux pompes et aux tournois[4]. Car, « roy infortuné », il tenait cour plantureuse, aimant les beaux livres, pratiquant la poésie et sachant, suivant la discipline des Flamands, peindre de sa main de petits tableaux[5]. René venait rendre la visite que le duc lui avait faite à Tarascon, en 1447. A Charles d'Orléans il présentait une javeline dorée et une haquenée de poil gris ; à la duchesse, une autre de poil fauve. Ecoliers et tambourineurs d'Orléans jouèrent devant le roi et la reine de Sicile ; ils dansèrent la morisque tandis qu'un compagnon de la « nave » du roi joua de simplesse devant Monseigneur[6]. Charles donnait aussi 100 l. à Jehan Hardouin, trésorier de Tours, afin qu'il préparât sa maison pour y loger le roi de Sicile[7] ; à son fou Triboulet, il faisait cadeau d'une tapisserie[8]. Et René fut sans doute satisfait de sa réception car il envoyait, peu de temps après, à Charles d'Orléans un couteau « turquoys »[9], une de ces belles armes d'Orient que René pouvait trouver à Marseille.

1. Chastellain, t. II, p. 166, III, 452 ; De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, VIII, p. 108.
2. British Museum, add. ch., 498.
3. Bibl. de Blois, Joursanvault, supplément, CXXI.
4. Chastellain, t. II, p. 162.
5. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. II, p. 71.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, nº 662.
7. Bibl. Nat., P. orig., 1480, Hardoin, 9.
8. Bibl. Nat., P. orig., 2713, Soleriau, 2.
9. De Laborde, t. III, nº 6994 (août 1457).

Au mois d'avril 1457, James, Monseigneur de Savoie, est hébergé[1] à Blois ainsi que ses serviteurs, Louis d'Avauchier et François de Châtillon[2]. James s'était fait devancer par Joc, son fauconnier, qui avait apporté des oiseaux à la duchesse d'Orléans ; quant au duc, il reçut par l'entremise de Perrinet du Pin, le chroniqueur, son écuyer, un livre de ballades[3]. Au mois de mai, James recevait, ainsi que Monseigneur et Madame, son argent de poche « pour faire leurs plaisirs et vouluntez »; avec eux James jouait au glic tandis qu'ils allaient en chaland de Beaugency à Blois[4]. Et James signait l'exemplaire des poésies d'Alain Chartier qui appartenait à Marie de Clèves[5]. C'était là bien connaître les goûts de ses hôtes. Ce même mois, Charles faisait payer au comte d'Etampes la somme de 100 livres[6].

Ainsi Blois était devenu le « séjour d'honneur » au temps de Charles d'Orléans : on y demeure sous le charme de son esprit et de la noblesse de ses manières.

La famille de Charles et ses alliances lui assurent, en outre, plus que ses biens et sa fortune, une situation prépondérante entre tous les princes de son temps.

Et d'abord son mariage avec la nièce de Philippe le Bon, Marie de Clèves, l'a introduit dans la parenté de la maison de Bourgogne. Adolf, père de Marie, heureux dans ses guerres, a marié fort honorablement ses enfants. L'aîné, Jean, a épousé Agnès, sœur de Charles, roi de Navarre, puis Elisabeth, héri-

1. De Laborde, t. III, nº 6976.
2. Bibl. Nat., P. orig., 152, Avauchier, 3.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, nº 660.
4. De Laborde, t. III, nºs 6976, 6978.
5. *C'est à Jaimes* (P. Champion, dans la *Revue des Bibliothèques*, octobre-décembre 1910, p. 335). Dans les comptes de la maison d'Orléans, il est toujours nommé *James Monseigneur de Savoie*.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, nº 663.



tière du comte d'Etampes, Jean de Bourgogne [1]; sa sœur Agnès a épousé Charles de Vendôme, roi de Navarre; Adolf de Clèves, seigneur de Ravenstein, a été, comme Jean, élevé à la française et aux frais de la maison de Bourgogne [2]. On le nomme le chevalier au Cygne. Il figure dans toutes les fêtes, où il paraît en de somptueux habits [3]. Adolf est l'hôte de Blois en 1446; Charles d'Orléans lui fait cadeau d'une coupe d'or et d'une aiguière [4] en 1455; la duchesse d'Orléans lui offre une chantepleure d'or à sa devise pour porter une plume à son chapeau, la garniture d'un cordon de chapeau à la devise du duc de Bourgogne et ornée d'un petit diamant en façon de cœur [5].

Quant au frère de Charles, le Bâtard d'Orléans, le duc l'aime de tout son cœur et il a toute sa confiance : il est d'ailleurs de ceux qui peuvent le plus sur l'esprit du roi [6].

Il a fait son chemin, le petit bâtard choyé de Valentine, celui-là qui hérita jadis de la panne de martre du comte de Vertus [7]. C'est maintenant un puissant personnage que le comte de Dunois. Très aimé des capitaines, renommé pour sa prudence, par deux fois il fut lieutenant général du roi sur le fait de guerre en Normandie et en Guyenne; il demeure auréolé de la prise de Rouen et de l'assaut de Blaye [8]. Adoré aussi des dévots Orléanais qui chanteront sa louange, associée au souvenir de la Pucelle :

> Or prions Dieu pour le bon capitaine,
> Sage et prudent, Monseigneur de Dunois [9].

1. Bastard, nº 849.
2. Teschenmacher, *Annales Cliviæ*, p. 255.
3. Escouchy, t. I, p. 118, 119, 124, 126.
4. De Laborde, t. III, nº 6644.
5. *Ibid.*, nº 6732.
6. Turin, Archivio di Stato, Negoziazioni colla Francia, Mazzo d'addizione, 1436.
7. Voir plus bas.
8. Escouchy, t. I, p. 186, 329.
9. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 315.



DUNOIS
Chapelle du Château de Châteaudun

C'est lui l'homme d'action de la famille ; il la protège, ainsi que la France, de la force de sa belle et large épée, enrichie de pierreries, et qui vaut, dit-on, 15.000 écus [1]. Prudemment aussi le Bâtard a ajouté des terres à ses terres : au comté de Porcien en Champagne [2], Champ-le-Roy en la châtellenie de Romorantin [3] ; au comté de Dunois et à la vicomté de Châteaudun, Marchenoir et Fréteval [4] ; Cléry, qu'il acheta au dernier dauphin d'Auvergne [5] ; Château-Renaud qu'il acquit de Charles [6]. Il a épousé une femme riche, la dame de Vaubonnois [7], fille du président Louvet ; en secondes noces une femme aussi riche, et de plus noble, Marie d'Harcourt, comtesse de Tancarville [8]. Pensionné par son frère [9], Dunois est capitaine du château de Blois en 1450 [10], le représentant du duc en Astesan [11]. Il transformera le château de Châteaudun dont il aménagera la belle chapelle [12]. Charles demeura constamment en correspondance avec Dunois [13] ; mais ce dernier fut assez rarement l'hôte de Blois. On échangeait des lettres, des cadeaux : ainsi, en 1457, Madame de Dunois fit porter à Monseigneur un petit singe [14].

Le frère cadet de Charles, Jean, comte d'Angoulême, est

1. Escouchy, t. I, p. 236.
2. De Laborde, t. III, nº 6438. — 3. *Ibid.*, nº 6439.
4. Arch. Nat., KK. 897, fol. 109.
5. Lottin, *Recherches sur Orléans*, t. I, p. 310.
6. Arch. Nat., Q¹ 449.
7. En 1422.
8. Godefroy, *Histoire de Charles VII*, 797-848. — Vallet de Viriville, *Documents inédits pour servir à la biographie de Jean Bâtard d'Orléans*, dans le *Cabinet historique*, III.
9. 1.000 l. en 1431 (Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 529).
10. De Laborde, t. III, nº 6709 ; Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, nº 635.
11. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, nº 607 *bis*.
12. Arch. Nat., KK. 897, fol. 182. — Là il est représenté, peut-être sous la figure d'un saint Georges ; mais les traits accentués et énergiques, le nez long, les lèvres minces reproduisent sa physionomie. Il porte en outre le Camail (Cf. P. Vitry, *Revue de l'art ancien et moderne*, 1903).
13. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nºˢ 604, 619, 663. — 14. *Ibid.*, 2160, nº 664.

loin de faire aussi grande figure [1]. Un homme très pieux, dur à lui-même et débonnaire à autrui, qui de sa longue captivité a conservé de la mélancolie, l'habitude de la méditation philosophique et de la prière. Scribe soigneux et bon latiniste, Jean d'Angoulême se plaira surtout en la compagnie des clercs religieux et instruits [2]; sa librairie sera presque son seul luxe et, jadis, il a transcrit de sa main Caton, Boèce, Aristote, Saint-Anselme [3]. Un saint homme, comme l'on voit, mais au demeurant un « disetteux » [4] personnage, bien que la « quarte personne de la couronne de France » [5]. Charles d'Orléans aima beaucoup Angoulême; Angoulême chérira et respectera « son très cher seigneur et frère Monseigneur le duc d'Orléans » : il se dira « celui qui plus doit aimer son bien et honneur » [6]. Le 29 juin 1445, à Paris, ils ont réglé sans difficulté la succession de leur père, Louis d'Orléans, celle de leur frère Philippe. Angoulême devait recevoir 2700 l. sur les châtellenies de Romorantin, d'Epernay, du Porcien et de Fère-en-Tardenois [7]. Le 29 août, à Blois, Jean s'engageait à rendre hommage au duc d'Orléans pour les châteaux, villes, châtellenies, terres, bois, étangs et seigneuries dépen-

1. G. Dupont-Ferrier, *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque* dans les *Mélanges d'histoire du Moyen-Age* de l'Université de Paris, III (1897). — Son portrait dans les *Portraits et vies des hommes illustres* de A. Thevet, 1584, fol. 300.

2. Jean du Port, *La vie de tres illustre et vertueux prince Jean comte d'Angoulesme aieul du grand roy François*, Angoulesme, 1589, in-8.

3. G. Dupont-Ferrier, *op. cit.*; P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, appendice.

4. Chastellain, t. II, p. 165. Une enquête fut faite en 1518 pour canoniser Jean d'Angoulême. C'est l'une des sources de la biographie de Jean du Port. (Cf. G. Dupont-Ferrier, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1895, t. LVII).

5. De Beaucourt, t. IV, p. 21, note 2.

6. L. Delisle, *Deux lettres de Bertrand du Guesclin et de Jean le Bon, comte d'Angoulême*, Paris, 1884, in-4°, p. 6-7.

7. Arch. Nat., KK. 896, fol. 459 v°.



dant de Romorantin, Millançay, Villebrosse, La Chaise et Villeneuve-sur-Cher[1].

Après tant de projets de mariage qui le devaient tirer d'Angleterre[2], après de pénibles négociations que mena le Bâtard, Jean avait épousé, à l'âge de 45 ans, en 1449, Marguerite de Rohan, une belle et sage dame, la fille du vicomte de Rohan, d'une grande famille de Bretagne : elle lui apportait en outre 60.000 réaux dont il avait grand besoin. Et depuis, tous deux avaient vécu dans la plus grande simplicité, n'ayant entre eux qu'une table et un lit, sinon que l'un d'eux fût « malade ou bien empêché »[3]. Ainsi vivaient-ils à Angoulême, « entre large et l'estroit »[4], et dans ce charmant séjour de Cognac qu'un poète contemporain saluait ainsi :

> Adieu Cognac, le second Paradis,
> Chasteau assis sur fleuve de Charente[5]...

En fait ils ne quittèrent presque jamais leur pays d'Angoumois : sauf quand le duc suivit les expéditions de Guyenne, où il gagna sa chevalerie à Fronsac, l'an 1452[6]. Parfois aussi le ménage d'Angoulême fut à Blois : au mois de mars 1449, où les époux firent leur visite de noces et regardèrent les jeux d'un bateleur[7] ; en février 1451[8]. On échangeait des cadeaux. En mai 1451 le duc d'Orléans offrait à sa belle-

1. Arch. Nat. KK. 896, fol. 460. Cf. Q1* 489.
2. G. Dupont-Ferrier, *La captivité de Jean d'Orléans*, dans la *Revue historique*, 1896, t. LXII, p. 62-64.
3. Jean du Port, *op. cit.*
4. Chastellain, t. II, p. 165.
5. Octovien de Saint-Gelays, *le Séjour d'honneur* (Bibl. Nat., ms., 12783, fol. 155 r°).
6. Jean du Port, *op. cit.*
7. Arch. Nat., KK. 270.
8. Arch. Nat., KK. 897 ; il est témoin à Orléans d'un acte de Charles d'Orléans en mars 1446 ; le 12 septembre 1449 *(ibid)*.



sœur une pièce de velours noir de 50 écus pour se faire une robe[1]; le comte faisait cadeau à son frère d'un couteau à manche de brésil garni d'argent doré[2]. Au mois de février 1457, Janotin, serviteur du comte, amenait à la duchesse d'Orléans deux lévriers et deux trompes de chasse[3]. Vers ce temps-là Charles d'Orléans choisit Marguerite de Rohan pour sa Valentine et fit à son sujet un vœu extrêmement gaulois, mais tout à l'honneur de son bon frère d'Angoulême[4].

Marguerite, la sœur de Charles d'Orléans, avait épousé en 1426 Richard de Bretagne, le frère de Jean V, qui combattit si énergiquement en faveur du dauphin de France et obtint en récompense de ses bons services le comté d'Etampes.[5] Marguerite est restée veuve depuis l'an 1437[6]. La comtesse d'Etampes demeure avec ses enfants : son aîné François, qui succédera au duché de Bretagne après la mort de ses cousins, François I[er] et Pierre, et celle de son oncle Richemont ; Marie, veuve depuis 1440 du maréchal de Rieux, mort dans les prisons de Guillaume de Flavy, et qui a pour curateur le Bâtard[7]; Catherine, qui épousa le fils aîné du prince d'Orange, et que l'on nommait la dame d'Argueil, une dame dont la beauté, la vertu et l'esprit faisaient l'admiration de toute la Bourgogne[8]; quant à la dernière fille de la comtesse d'Etampes, elle était abbesse de Fontevrault.

La comtesse, après la mort du comte d'Etampes son mari, demeura assez longtemps à Longchamp et dans d'autres monastères, à Fontevrault surtout et plus tard à la Guiche,

1. British Museum, add. ch., 2459-61.
2. De Laborde, t. III, n° 6734.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 660.
4. *Poésies*, p. 360.
5. 8 mai 1421 (Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 557).
6. Dom Lobineau, t. I, p. 608.
7. Arch. Nat., Z[1] 337, 15 décembre 1443.
8. Olivier de la Marche, t. II, p. 173.

près Blois, avec ses filles Marguerite et Madeleine. Mais elle vivait noblement sur son douaire. Bien que menant vie religieuse, elle n'entendait nullement que son séjour passât pour une espèce d'engagement ; et même elle avait obtenu du cardinal d'Estouteville une déclaration qui mettait sa liberté et celle de ses filles à couvert[1].

Gardons-nous toutefois de nous exagérer la condition de cette princesse. Le comté d'Etampes avait été donné par le duc de Berry à Philippe le Hardi en 1387. Après l'assassinat de Louis d'Orléans, Jean de Berry avait révoqué son don, et Charles d'Orléans avait mis des troupes dans Etampes. Mais Jean Sans-Peur ne cessa de réclamer le comté que le dauphin donna à Richard de Bretagne après le traité de Troyes. Philippe le Bon n'abandonna pas pour cela ses droits et garda le comté d'Etampes ; en 1434 il les cédait à son neveu Jean de Bourgogne, comte de Nevers[2], un homme commun, mais un énergique conduiseur d'hommes d'armes. Ainsi deux personnages portèrent en même temps le titre de comte d'Etampes. En 1441 Marguerite avait bien rendu l'hommage au roi ; l'année suivante, son fils François recevait confirmation du don du comté d'Etampes : le roi ordonna même à Philippe le Bon de le lui faire restituer. Un procès interminable s'engagea à ce sujet devant le Parlement de Paris ; il aboutit à la réunion du comté d'Etampes au domaine royal. Ainsi Richard et Francois ne jouirent jamais que du titre d'Etampes[3]. En juin 1445 Marguerite avait fait un accord avec son frère au sujet de l'héritage de leur père et de leur frère. Elle devait prendre 18.000 l. de rente sur les comtés de Vertus, Moymer, Rosnay, la Ferté-sur-Aube, les seigneuries de Gandelu, Nogent-

1. Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 674.
2. Chastellain, II, p. 166-167.
3. E. Cosneau, *Le connétable de Richemont*, appendice XV.

l'Artaud, Lusigny ; les 1300 livres de reste devaient lui être payées en argent [1]. Mais quand la comtesse se rendit dans le comté de Vertus pour juger de sa valeur, elle trouva les revenus diminués « à l'occasion des guerres et mortalitez ». Elle vivait en somme d'une rente que lui faisait payer Charles d'Orléans sur les profits de la forêt de Rest et sur les gabelles [2].

Le 3 juin 1443, Marguerite se rencontra avec Marie de Clèves à Cognac [3]. Quant à son fils aîné, Etampes, il recevait de Charles d'Orléans une pension de 1.000 l. par an, des dons d'argent et sa garde-robe [4]. Ce neveu du duc d'Orléans était alors un jeune prince « pauvre et disetteux, mais vertueux, bel et de grande apparence » [5]. Le duc lui composa un rondeau où il fait parler ce timide amoureux :

Et d'amourectes, par ma foy,
J'ay assemblé ung grant fardeau
Qu'ay mussées soubz mon chapeau :
Pour Dieu ne vous mocquez de moy [6] !

Telle était la situation que sa famille et ses alliances assuraient à Charles d'Orléans en Bretagne comme en Bourgogne, en Bourbonnais comme en Savoie. Telles étaient les influences et les relations que pouvait mettre en œuvre le cousin germain du roi, dans un temps où la famille jouait encore un rôle prépondérant dans la conduite des affaires et les relations des peuples. Or jamais, peut-être, les rapports des grands vassaux n'avaient été plus difficiles qu'en cet instant, où le développement parallèle et des grands fiefs et du

1. Arch. Nat., KK. 896, fol. 456.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nos 606, 623, 654, 683, 717, 719.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 542.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2846, Tirant, 3, 4 ; Arch. Nat., KK. 271.
5. Olivier de la Marche, t. II, p. 173.
6. *Poésies*, p. 312.

pouvoir royal avait rendu le lien de jadis réciproquement insupportable, en Bretagne et en Bourgogne en particulier.

Comme on l'a vu dans la poursuite de la paix anglaise, Charles se montrera ici « prince plein d'honneur, charitable et preud'homme »[1]. Un contemporain perspicace l'a noté : éloigné des « grandes besognes », de peu d'autorité dans les affaires du royaume[2], Charles tirait une partie de son lustre de son mariage bourguignon, une partie de son influence du Bâtard, très puissant sur l'esprit de Charles VII. On savait enfin le grand et sincère amour qu'il portait à la paix. C'est ce rôle d'intermédiaire, de pacificateur qui assurera son autorité et son crédit, la valeur de son nom et de sa parole[3].

Ainsi Charles l'avait déclaré jadis dans le pacte d'alliance qu'il avait signé à Bruges avec Philippe le Bon, le 18 décembre 1440. Non seulement Orléans et Bourgogne s'étaient juré une amitié réciproque; ils se promettaient encore une action commune et pacifique dans les affaires du royaume. Il est bien vraisemblable que nous retrouvons dans la rédaction de ce document[4], non seulement des idées chères au cœur du duc d'Orléans, mais encore les propres paroles et le beau langage dont il usait familièrement : « De commun accort nous emploierons par toutes voies raisonnables et licites, et à nous possibles, à l'appaisement dudit royaume de France, et à faire cesser en icelui royaume les guerres, pilleries, roberies et voies de fait qui trop longuement y ont duré, et conséquemment que justice y soit mise sus et exercée, ainsi

1. Chastellain, t. III, p. 440.

2. *Ibid.*, t. II, p. 163.

3. « Cestui mort en memoire de ses plus prochains, par compassion de son adversaire, le duc de Bourgongne, fut tiré de prison, marié a sa nièce et secouru de grans biens. Lequel venu en France vivoit et temporisoit avecque les aultres, peu empeschié toutefois de grandes besognes et de commune autorité es royaux affaires » a dit Chastellain, t. II, p. 163.

4. Arch. Nat., K. 60, nº 12.



qu'il appartient, et comme elle a esté du temps passé avant lesdites guerres et divisions, telement que Dieu y puist estre servy et honnouré, les princes, prélats, gens d'église, nobles, bourgois, marchans, laboureurs et gens de tous estas estre maintenuz et gardez chascun en son degré et auctorité, et vivre en paix et tranquillité, le tout au bien du roy nostre dit seigneur et de ses royaume et subjez. »

Venu en France pour apporter la paix, Charles d'Orléans cherchera à l'y faire régner, suivant ses moyens. Il « temporisera »[1] donc entre le roi et ses vassaux. Or le roi Charles se montrait extrêmement timide et défiant, Philippe le Bon toujours plus chevaleresque et orgueilleux. A mesure qu'ils avançaient en âge, ils se témoignaient davantage de « rancœur »[2].

Mais d'abord Charles d'Orléans servira d'intermédiaire entre Philippe le Bon et le duc Charles de Bourbon, dont il avait élevé un fils à Blois. Le duc de Bourgogne méditait en ce temps-là de marier son fils, le comte de Charolais, à la fille du duc de Bourbon, de s'assurer à peu de frais de riches seigneuries enclavées en ses domaines de Bourgogne : car le seigneur de Bourbon, beau jadis comme Absalon ou le Troyen Pâris, et fort adonné aux aventures de guerre, si dur envers le duc de Bourgogne qui l'avait contraint à plier devant lui, était un grand terrien. Mais depuis, pour avoir pris parti dans la brouille entre Charles VII et son fils, Charles de Bourbon était tenu pour suspect : il vivait paisiblement en ses pays, languissant « martir doloreux tout impotent de gouttes », d'ailleurs le chevalier le plus renommé et le plus « facondeux » de son temps[3]. Ce projet de mariage amena à Nevers Philippe le Bon, au retour de son voyage en

1. Chastellain, II, p. 163.
2. *Ibid.*, p. 185.
3. *Ibid.*, p. 164.

Bibl. Nat. — Ms. lat. 1156, B, fol. 25

Marguerite d'Orléans en prières

Allemagne ; il y trouva le duc et la duchesse d'Orléans, Jeanne de France, fille du roi Charles et femme de Clermondois, l'héritier de Bourbon et de sa goutte, et le comte de Nevers (septembre 1454)[1]. Certes on fut tout joyeux de se voir. Comme il convenait, quelques représentations réjouirent l'assemblée. Ainsi Charles d'Orléans entendit ce mystère que l'écuyer Olivier de la Marche aida à représenter et où parurent, en habits brodés, Alexandre, Hector et Achille ; quant à Jehannin de la Chapelle et Perrinet Norine ils jouèrent « certains jeux de farses et esbatemens »[2].

Clermondois avait donné les plus grandes espérances et, jeune encore, « estoit entré bien avant au palais d'honneur »[3] ; il avait, par sa vaillance, provoqué la déroute des Anglais à Formigny et combattu noblement en Bordelais[4]. C'était l'hôte gracieux et galant de la cour de Blois. Non moins gracieux[5] paraissait Charles, comte de Nevers, cousin germain de Philippe le Bon, nourri à sa cour et passé pauvrement à celle de France[6]. Mais quelqu'un devait manquer à la fête : le goutteux duc de Bourbon. Il envoyait bien ses ambassadeurs, Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire, le seigneur de Culant et de notables clercs. On assurait qu'il avait levé les bras au ciel et pleuré de joie à l'idée d'unir sa fille au fils du bon duc Philippe : il se ravisait maintenant. Charles d'Orléans et la duchesse avaient fort à faire avec son ambassade. Bourbon ne voulait plus consentir à donner en dot à sa fille Isabeau la seigneurie de Château-Chinon ; il s'en excusait sur le nombre de ses

1. Escouchy, t. II, p. 264.
2. Arch. du Nord, B. 2017, fol. 238.
3. Chastellain, t. II, p. 165.
4. *Ibid.* ; Escouchy, t. I, p. 283.
5. *Poésies*, p. 243.
6. Chastellain, t. II, p. 166.

enfants [1]. Ce qui faisait pleurer fort la duchesse de Bourbon, Madame Agnès, la propre sœur de Philippe le Bon [2] et Jeanne de France, si fêtée par son oncle de Bourgogne, qui avait obtenu du roi Charles son consentement à ce mariage. Mais rien n'y fit : Charles de Bourbon s'obstina. Ainsi, Philippe le Bon prit congé de Charles d'Orléans et gagna Salins où s'assemblaient les Etats qui devaient voter l'aide pour son voyage en Turquie [3]. Une lettre fort gracieuse du duc de Bourgogne nous fait connaître les démarches que poursuivait en son nom Charles d'Orléans :

A mon tres chier et tres amé frere et cousin le duc d'Orléans, de Milan et de Valois, conte de Blois et de Beaumont, seigneur d'Ast et de Coucy [4].

Tres cher et tres amé frere, je me recommande à vous de tout mon cuer. J'ay receu voz lectres escriptes à Romorantin, le XVIIIe jour d'octobre passé, que m'a apportées Jehan Damencier, escuier, porteur de cestes, faisant mencion bien au long comment depuis vostre partement de Nevers avez esté devers Monseigneur le roy audit lieu de Romorantin, et aussi y a esté belle niepce d'Orléans, vostre compaigne ; auquel lieu mondit seigneur le roy vous a fait tres bonne chiere, ainsi que bien au long contiennent vos dictes lectres, et comme le m'a dit de bouche bien à plain ledit Jehan Damencier : dont j'ay esté et suy tres joieux. Et aussi ay ouy tout ce que m'a dit de bouche, de par vous, icelui Jehan : lequel j'ay détenu jusques à présent et sur le tout lui ay fait response et expédicion, ainsi qu'il vous rapportera, et que par lui le scaurez plus à plain. C'est touchant l'alée de mon tres chier et féal chancelier audit lieu de la Charité. J'ay bien intencion de l'y envoier, au temps que j'ay déclaré audit Jehan Damencier, et comme il vous le dira et déclarera. Toutes voies se de vostre part survient aucune mutacion ou changement touchant vostre alée audit lieu de la Charité, vueillez le signiffier et faire savoir à mondit chancelier, au lieu et au temps que vous dira ledit Damencier, par lequel

1. Lettre du 20 septembre 1454 dans dom Plancher.

2. Jean Sans-Peur avait imposé ce mariage au duc de Bourbon, en 1418 ; mais après le meurtre de son beau-père, il avait renvoyé Agnès de Bourgogne (1420) et servi le dauphin : il la reprit en 1425.

3. J'ai suivi la relation de Chastellain, très complète (t. III, p. 1-10). Mathieu d'Escouchy n'a connu qu'une partie de cette affaire (t. II, p. 264).

4. Bibl. Nat., ms. fr. 5041, fol. 18.



vous serez aussi acertené bien au long de mes nouvelles. Tres cher et tres amé frere, le Saint Esperit vous ait en sa benoite garde. Escript en ma ville de Dijon, le xxviij[e] jour de novembre.

Vostre frere et cousin le duc de Bourgongne
de Brabant et de Lembourg,

et Philippe le Bon ajoutait de sa main :

Monseigneur, vous sarés tout par Jehan Damancier et mon chancellier. Plus ne puis pour le présent escrire : sy le me pardonés, ie vous prie, comme le vostre qui est et sera tel du petit povoir que j'ay. PHILIPPE.

Charles d'Orléans devait encore être mis en avant par son beau frère de Bourgogne dans le chimérique accomplissement du vœu de Philippe relatif à la croisade.

Non sans horreur, par les lettres du pape Nicolas, Philippe le Bon avait appris comment le grand Turc (ainsi nommait-on Méhmet II), accompagné d'une nuée de païens et de sarrasins, s'était emparé de Constantinople (1453); comment l'empereur des Grecs avait été décapité et sa femme violée ; et les païens avaient traîné les hosties par les rues, détruit toute la ville, occis les chrétiens et les petits enfants[1]. Ces nouvelles horrifiques, d'autres encore plus incroyables répandues par les fausses lettres du grand Turc à l'évêque de Rome[2], avaient vivement impressionné la chrétienté. Le duc Philippe, toujours chevaleresque et magnifique, décidait de se croiser comme un ancien preux. Il lisait, ou se faisait lire, dans les grands livres illustrés de sa riche librairie, les histoires anciennes des Godefroy de Bouillon, des Baudoin de Constantinople (ce héros « d'éternelle mémoire » que l'on disait de ses ancêtres), des saint Louis ; pour lui on avait

1. Duclercq, l. III, ch. XIV.
2. *Ibid.*



dérimé et transcrit nombre de vieilles épopées et de romans antiques [1]. Une première fois, se fondant « sur la poeterie de Jason », patron des chevaliers, Philippe avait créé son ordre de la Toison d'Or. Le 17 février 1454, à l'issue d'un banquet [2], imitant en cela Alexandre, Hugues Capet et Robert d'Artois, le duc Philippe avait prononcé un serment tel qu'on aurait pu le lire dans les Vœux de l'Epervier, dans ceux du Héron ou du Paon [3]. Il avait juré sur le faisan, tandis que circulaient de fabuleux entremets, à l'heure où la tête échauffée on entre facilement en dévotion, de prendre la croix avec Monseigneur le roi de France ou, s'il en était empêché, de le remplacer ou de suivre tel chef de la chrétienté. Mais les Alexandre et les Hugues Capet régnaient sur des royaumes imaginaires et le duc Philippe, sur un duché réel : il lui fallait donc être autorisé à une telle entreprise. Durant le banquet, où chacun admirait les fantastiques allégories des entremets, on avait vu s'avancer un éléphant, conduit par un Sarrasin, et portant sur son dos une tour crénelée : Sainte Eglise, une dame voilée de blanc, était apparue au sommet de la tour récitant sa complainte :

> Et vous princes puissants et honorés...
> Vous, chevaliers qui portez la Thoison,
> N'oubliez pas le tres divin service [4].

Comme chevalier de la Toison d'Or, comme allié du Bourguignon, et si proche du trône, Charles d'Orléans se trouvait tout désigné pour appuyer l'entreprise de Philippe.

1. Georges Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1909, p. 106 et suiv.
2. Escouchy, t. II, p. 116-237 ; La Marche, t. II, p. 340-394 ; Duclercq, l. III, ch. XV.
3. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 113 et suiv.
4. Olivier de La Marche, t. II, p. 365.

Mais dès qu'il sut les projets de son cousin de Bourgogne, le roi Charles se contenta de dire qu'il était « bien content que Monseigneur de Bourgogne entreprît en personne le voyage pour la défense du nom de Jésus-Christ et de la sainte foi chrétienne » [1]. Le duc Philippe parcourait ses états, recueillant péniblement les subsides de sa croisade. Au mois de décembre 1454, il adressait au roi une nouvelle ambassade pour lui exposer ses projets et obtenir l'autorisation de lever, sur les terres qu'il tenait dans son royaume, certaine quantité de gens et les aides nécessaires; pendant son absence il lui demandait aussi de prendre en sa garde son fils, le comte de Charolais, et ses propres seigneuries [2]. Le roi de France promit la réponse honorable que méritait une affaire « de grand poids ».

Mais, pour qu'il ne l'ajournât pas éternellement, une conférence fut tenue à La Charité entre Charles d'Orléans et le chancelier de Bourgogne (9-11 février 1455) : on examina longuement ce qu'il y avait à faire pour aboutir à un prompt résultat. On décida que le duc Charles irait trouver le roi et solliciterait l'envoi d'une ambassade au duc bourguignon avant la mi-carême [3]. Ainsi Charles d'Orléans se rendit à Mehun-sur-Yèvre auprès du roi, et le conseil assemblé délibéra sur la matière. Le roi se déclarait content d'accorder au duc ce qu'il demandait, pour une œuvre si digne, dont l'honneur devait rejaillir sur la maison de France dont Philippe descendait; mais en même temps le roi Charles faisait valoir comment le saint voyage ayant été arrêté au conseil de l'Empire, à Francfort, il était à craindre que l'on ne vît là une soumission du roi à une délibération

1. De Beaucourt, t. V, p. 395.
2. *Ibid.*, p. 406-407.
3. Bibl. Nat., ms. fr. 5041, f. 52; De Beaucourt, t. V, p. 407-408.

prise en Allemagne; le saint voyage affaiblirait d'ailleurs le royaume en noblesse et en ressources, au préjudice de la chose publique dont le roi est souverain et père. Néanmoins Charles VII ne refusait pas l'autorisation de laisser lever la dîme et des gens de guerre[1].

Au mois de juillet 1455, le duc Philippe l'envoyait remercier par une très grosse ambassade que conduisaient le seigneur d'Anthume, son chancelier, et le seigneur de Croy : elle comprenait une suite de 300 à 400 chevaux. Cette délégation devait se rendre vers le roi Charles, alors en Berry, et lui demander, durant le temps que le duc Philippe serait en Turquie, de prendre ses pays en garde ; elle devait aussi solliciter le prêt de la bannière de France, un secours d'hommes et d'argent, enfin, son consentement à l'entreprise. Les ambassadeurs bourguignons rejoignirent à Bourges le roi qui les fit très honorablement loger par ses fourriers. Là ils trouvèrent encore le duc Charles d'Orléans. C'est lui qui introduisit auprès du roi l'ambassade bourguignonne, à Bois-Sire-Amé. A genoux, les délégués bourguignons firent la révérence au roi Charles qui parut les recevoir à grand'joie. Mais, aussitôt après, il se retira dans une petite chambre avec le duc d'Orléans et les chefs de l'ambassade bourguignonne : là se trouvait déjà réuni son conseil.

Le roi Charles n'aimait pas ce grand projet d'une croisade. Comme l'a dit Æneas Sylvius, le secrétaire de l'Empereur, la Chrétienté n'avait plus de tête « Les titres de Pape et d'Empereur ne sont plus que de vains mots, de brillantes images : chaque état a son prince, et chaque prince ses intérêts particuliers... Le roi de France appréhende à chaque instant

1. Réponse qui fut portée au duc, à Bruges, à la fin d'avril 1455 (*Histoire de Bourgogne*, t. IV, preuves, p. CCXVI ; De Beaucourt, t. V, p. 408-410).



de nouvelles descentes des Anglais, et ceux-ci ne songent qu'à venger leur expulsion »[1]. Charles VII déclara froidement, dit-on, que si l'intention du duc Philippe était de remettre entre ses mains les villes engagées sur la rivière de Somme (Montreuil, Abbeville, Amiens et Saint-Quentin) et d'envoyer à sa cour son fils, le comte de Charolais, il prendrait volontiers en garde son duché, lui en réservant tous les profits pendant son absence. Mais en ce qui touchait la bannière de France et un secours de gens ou d'argent, il n'était pas disposé à les accorder, devant toujours se garder de ses anciens ennemis les Anglais[2]. Les ambassadeurs bourguignons n'avaient pas mandat pour faire réponse à ce tiède discours. Ils se disposèrent donc à retourner vers leur maître, mais non sans avoir séjourné à Bourges où le roi régla tous leurs dépens. De là le duc d'Orléans, la duchesse, le comte d'Angoulême et Marguerite de Rohan, sa femme, les emmenèrent en leurs pays où, en chaque place, on les fêta[3].

Ainsi Charles d'Orléans poursuivit son œuvre, si honorable et vaine, de médiateur.

Plus dangereuse, sinon plus heureuse, devait être la démarche qu'il fit, en 1456, auprès de Charles VII en faveur du dauphin Louis. Jadis, le dauphin avait contribué à payer sa rançon d'Angleterre[4], et toujours il s'était montré attentif à flatter les goûts de son oncle[5]. Depuis 1440, des intrigues auxquelles le dauphin n'est pas étranger ont provoqué la série de ces soulévements féodaux où Charles d'Orléans

1. Cité par De Beaucourt, t. V, p. 393.

2. Escouchy, t. II, p. 312-313. — La réponse insérée dans dom Plancher (t. IV, p. CCXIX) est assez différente.

3. Escouchy, t. II, p. 313.

4. Engagement du 15 décembre 1439 pour 30.000 saluts d'or (Arch. Nat., K. 65, n° 15 [13]).

5. *Lettres de Louis XI*, t. I, p. 31.

eut la faiblesse de se voir parfois un beau rôle[1]. Ainsi le dauphin et le duc d'Orléans étaient demeurés en correspondance : au moment où Charles songeait à repasser en Italie, Grenoble, héraut d'armes du dauphin, lui portait des lettres[2]. Enfin, quand Louis résolut de se réconcilier avec le roi Charles son père, c'est son « très cher et très amé oncle le duc d'Orléans » qu'il supplia pathétiquement d'intervenir en sa faveur : « Et pour ce, très cher et très amé oncle, vous prions tant et de si bon cuer que povons, et ainsi que y estes tenu, que veillez, le plus tot en ce monde que possible vous sera, vous trouver par devers mondit seigneur ou envoier pour lui suplier et requérir, au nom de la passion Nostre Seigneur, qu'il lui plaise de sa grace nous octroyer les deux points dessusdiz... et qu'il lui plaise, lui qui est prince de justice, ne vouloir concevoir une si grant mérencolye contre nous, sans que premierement noz raisons et excusations soient oyes, qui est chose qui ne devroit denyer au plus estrange du monde »[3]. Sur quoi le duc d'Orléans était allé trouver le roi Charles à Bois-Sire-Amé près de Bourges[4]. Mais, loin de les pacifier, il semblerait que toutes ces démarches ne fissent que préciser et envenimer les motifs de leur querelle. Il n'était guère dans la pensée du roi Charles de voir son fils s'en remettre à l'arbitrage des princes du sang. C'est même à la suite de ces négociations que, saisi d'une peur « sauvage » et désirant de n'être point pris comme « la souris en son trou », le dauphin avait pris la fuite en toute hâte vers la Franche-

1. De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 125.
2. 21 février 1449 (Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, n° 588).
3. *Lettres de Louis XI*, t. I, p. 73 (18 mai 1456).
4. Requête au roi faite pour le dauphin par le prieur des Célestins au mois de juillet 1456 (Chastellain, III, p. 163) ; cette démarche aurait eu lieu « derrenierement » dit le prieur (mai-juin ?).

Comté, déclarant aller suivre en Turquie son bel oncle de Bourgogne pour la défense de la foi catholique, comme gonfalonier de l'Eglise [1].

Charles d'Orléans ne le devait pas revoir de sitôt.

Au mois de novembre 1457, Charles d'Orléans fut chargé d'aller au-devant des ambassadeurs du roi Ladislas qui s'en venaient à Tours visiter le roi Charles et chercher sa fille Madeleine, comme épouse pour leur maître [2]. On disait que le très chrétien roi de France, désirant combattre les Turcs et les Sarrasins, avait fait alliance avec ce puissant Ladislas, roi de de Hongrie, de Pologne et de Bohême, qui venait de remporter sur les infidèles la bataille de Belgrade ; cette année-là, au mois d'avril, des joueurs de guitare du pays d'Ecosse étaient passés à Blois portant même la nouvelle de la destruction des Turcs [3]. Mais c'est un fait que, malgré les exhortations du Pape Calixte, le roi de France était fort peu enclin à poursuivre la croisade [4]. Il laissait cela à Philippe le Bon, fort gêné d'ailleurs par cette nouvelle alliance du roi Charles : car Ladislas disputait alors le Luxembourg au duc de Bourgogne [5]. Le duc d'Orléans introduisit donc les ambassadeurs hongrois vêtus d'étranges costumes. Certes, ils avaient fait de beaux présents : à la reine, une robe de drap d'or semée de perles et de pierreries, à sa fille, un chariot suspendu très riche. Quant au roi Charles, il les reçut somptueusement et de notables orateurs affirmèrent l'antique alliance de la Bohême et de la France. En l'abbaye de Saint-Julien de Tours ce furent de belles chères de faisans, de perdrix, de

1. De Beaucourt, t. VI, p. 88-89.
2. *Ibid.*, t. VI, p. 165 et suiv.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 663.
4. De Beaucourt, t. VI, p. 163.
5. *Ibid.*, t. VI, ch. IX.



paons, d'outardes, de grues, d'oies sauvages. On dévora lièvres, lapins sans nombre, chapons de haute graisse, et l'on but du vin au demeurant. Puis arrivèrent les entremets : morisques, momeries, enfants sauvages qui sortaient d'une roche fort bien imitée ; on entendit chantres, trompettes clairons et plusieurs autres choses mélodieuses et joyeuses. Mais il est écrit que l'homme propose et que Dieu dispose. Le lendemain de la Noël arrivèrent les pitoyables nouvelles de la mort du roi Ladislas [1] ; quant au roi Charles, il était alors si malade qu'on dut tout d'abord lui cacher le décès de celui qu'il avait choisi pour gendre [2].

C'est surtout à pacifier la querelle entre le roi Charles et le duc Philippe que besognera maintenant le duc d'Orléans. Car, si le fils de l'assassiné de Montereau s'était montré jusqu'alors tout « léal françois de courage » ; si, chaque fois qu'on parlait du roi Charles, avec qui il avait été nourri, il portait la main à son chaperon [3], il laisse voir aujourd'hui qu'il est ce grand duc d'occident, chevaleresque et magnifique, presque un roi. Et plus Charles et Philippe avancent en âge, plus leur rivalité dégénère en querelle. Charles VII ne veut plus supporter le « haut vol » de son parent, comme le dira, de façon imagée, Chastellain [4]. Furieux surtout de sentir le dauphin son fils dans les mains de son rival, le roi n'est pas éloigné de l'aller chercher les armes à la main [5].

Quant à Charles d'Orléans, il est toujours demeuré dans les termes les meilleurs avec son beau frère de Bourgogne. Ils sont restés en correspondance suivie. Jadis Charles

1. Chartier, t. III, p. 75-77.
2. De Beaucourt, t. VI, p. 171.
3. Chastellain, t. II, p. 185.
4. *Ibid.*
5. De Beaucourt, t. VI, p. 111.

avait déclaré à Philippe n'avoir trouvé « meilleur parent et ami » que lui; Philippe nourrissait les mêmes sentiments envers Charles. Dans une réponse qu'il lui adressait au sujet de la nomination au grand prieuré de France d'un personnage recommandé par le duc d'Orléans, Philippe s'exprimait ainsi : « Sur quoy, très chier et très amé frère et cousin, de l'ayde et avancement que j'ay peu faire audit grand Prieur de France, n'est besoing moy remercier : car je l'ay fait très volontiers, tant pour amour et contemplacion de vous, à cui je vouldroye faire tout le plaisir, et aux vostres, que je pourroye... »[1] Guyot Pot, chambellan du duc d'Orléans, va trouver Philippe en Flandre, en 1457[2]; Jean de Bruxelles, valet de chambre, le rejoint en Hollande[3]; on trouve Guyot Pot et Camail, le héraut d'armes du duc d'Orléans, chevauchant en compagnie du secrétaire du duc de Bourgogne, Jean de Cluny[4]. Vers le même temps le chevaucheur du duc Charles, Jean de Mantes, allait vers le roi et Dunois[5]; Pierre le Fuzelier, son secrétaire et conseiller[6], les rejoignait; puis Jean de Mantes[7] leur portait à Bourges des lettres de Monseigneur. Il n'y avait là encore que des menaces de rupture entre le roi et Philippe[8].

En mars 1459 Charles d'Orléans se trouvait à Montbazon, au conseil qui accueillit si froidement la requête véhémente du duc Philippe[9]. Après cette dérisoire réponse à la grande ambassade bourguignonne, il semble bien que

1. Lettre datée de Gand, le 17 juillet, en réponse à une lettre du duc d'Orléans, adressée de Paris, le 29 juin. (Arch. Nat., K. 70, nº 46).
2. Avril 1457 (Bibl. Nat., P. orig., 2349, Pot, 11).
3. Mai (Bibl. Nat., P. orig., 352, Bruxelles, 7).
4. Juillet (Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, nº 667).
5. 22 juillet (Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, nº 667.
6. 13 août (Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, nº 668). — 7. 19 août *(ibid.)*.
8. De Beaucourt, t. VI, ch. VII. — 9. *Ibid.*, t. VI, p. 218; Escouchy, t. II, p. 414-415.

la guerre doive éclater[1]. Mais cette guerre-là, on peut croire que le roi Charles la soutiendra seul. Car, tandis que plusieurs l'incitaient à la poursuivre, le duc d'Orléans est de ceux qui déclarent hardiment au roi qu'ils ne lui donneront aucun secours pour la mener ; qu'ayant juré à Arras la paix, ils se tiendraient pour déshonorés et pires que Sarrasins : de cet avis aussi étaient Arthur de Bretagne, jadis connétable de France ; Jean, duc de Bourbon, neveu du duc de Bourgogne ; le comte de Nevers, son cousin germain.

Et c'était juste à Charles d'Orléans qui tenait du duc Philippe sa vie et sa délivrance, qui avait épousé sa nièce et était son frère d'ordre en la Toison d'or. Prince « plein d'honneur » en vérité ; car, pour gagner un empire, il ne se fût employé contre lui [2].

1. De Beaucourt, t. VI, p. 265.
2. Chastellain, t. II, p. 185.

CHAPITRE XVII

LA VIE A BLOIS (*suite*).

LES LOISIRS

Charles d'Orléans nous a confié combien le repos en ses « pays » demeura pour lui relatif : car, si nulles chevauchées ni réceptions ne le sollicitent, il est la victime bien résignée et soumise de son imagination qui l'entraîne à sa suite. Alors, comme il l'a dit si joliment :

> Tout a part moy en mon penser m'enclos
> Et fais chasteaulz en Espaigne et en France[1].

Jadis il a rempli sa captivité d'Angleterre de ses rêveries et de ses méditations ; à Blois, elles seront sans doute d'une autre nature, mais non moindres. Des amis l'aideront de leur compagnie à passer les heures vides de ses journées. Charles d'Orléans prendra des habitudes ; ils adopteront les siennes. Occupations parfois enfantines, comme cela ne surprendra pas d'un homme d'imagination et de bonne culture, resté fort jeune d'esprit ; elles le distrairont aussi de l'idée fixe de sa vieillesse, qu'il voit venir avec tant de mélancolie.

D'abord Charles d'Orléans est un curieux. Car, en ce temps-là, on formait déjà des collections et les objets de curiosité étaient recherchés par les amateurs[2]. Ainsi à Paris, à la fin du XIVe siècle, on visitait sans doute la belle maison de

1. *Poésies*, p. 299.
2. L. De Laborde, *Glossaire français du Moyen-Age à l'usage de l'archéologue*, 1872, ad. v. *Collections particulières* et *Reliques historiques*.



Jacques Duchié, en la rue des Prouvaires. On y voyait une salle embellie de divers tableaux et d'inscriptions pleines d'enseignements, attachés aux parois; une autre salle remplie de toutes manières d'instruments : harpes, orgues, vielles, cithares, psaltérions. Une autre encore était garnie de jeux d'échecs et de tables, en grand nombre. Dans la belle chapelle se dressaient les pupitres mécaniques pour mettre des livres d'un art merveilleux. Les murs de la salle d'étude, parfumée de suaves épices, étaient garnis de pierres précieuses. Dans une chambre on conservait les fourrures. Dans une salle haute étaient rangées de nombreuses arbalètes, peintes de belles figures, étendards, bannières, haches, guisarmes. Un monte-charge amenait les vins et les viandes. Parmi les serviteurs, bien morigénés et instruits, était un charpentier travaillant continuellement audit hôtel[1].

Autant dire que Jacques Duchié vivait comme un prince : quant à Charles d'Orléans il partageait les goûts de ce bourgeois.

Si le duc d'Orléans ne nourrissait pas dans sa cour des paons, comme Jacques Duchié, des léopards ou des fauves, comme le duc de Milan et le roi de France, il avait dans son château plusieurs singes, dont un petit lui venait de Madame de Dunois[2]; et plus tard le duc de Bretagne lui fit ce gracieux cadeau, un ours[3].

Ce pacifique possédait l'inévitable collection d'armes.

Une épée, à bout doré, lui avait été donnée par René d'Anjou, roi de Sicile[4]; ses deux dagues avaient de même des gaînes à bouterolles dorées[5]. En 1457 on mettait l'épée

1. Guillebert de Metz, dans Leroux de Lincy, *Paris et ses historiens*, p. 199-200.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, n° 662.
3. Bibl. Nat., P. orig., 1501, Hédouville 30.
4. De Laborde, t. III, n° 6739.
5. Arch. Nat., KK. 271.

de Monseigneur dans un fourreau neuf[1]; Charles possédait aussi des javelines dorées et diaprées[2]. On lui fabriquait deux haches[3], et il est encore question de trois bâtons, haches et vouges dorés à ses devises, à celles du roi de Sicile et du duc de Bourgogne[4]. Le roi René, amateur de belles armes d'Orient, lui envoyait un couteau « turquois »[5].

Mais Charles aimait surtout ces menus objets, les canifs et les couteaux; volontiers il faisait de tels dons à ses amis. Son frère Jean d'Angoulême lui donnait un couteau à manche de bois rouge qu'on appelait brésil[6]. En 1457, Charles commandait à Symon Bontemps, coutelier de Blois, certaines « besognes de son métier »[7] : on y lit la description d'un grand couteau, garni de croix et de clous, à dents de scie, et de quatre petits couteaux avec martelet, vis, poinçons et fourchettes. Charles en donna de tels à Chisse, serviteur de James, Monseigneur de Savoie, au bâtard de la Roche, à Hugues le Voys, son secrétaire, à Etienne le Mol, ténor de sa chapelle; quant à Jamet Hubelin, son valet de chambre, il reçut seulement un petit couteau[8]. Enfin, on ne saurait douter de la délicatesse du duc d'Orléans, quand on voit qu'il usait d'un étui pour enfermer sa fourchette[9], qu'il se nettoyait les dents avec deux lacs de soie, en façon d'aiguillettes, ferrés par son orfèvre[10].

Les bijoux demeuraient en la garde de Marguerite

1. Arch. Nat., KK. 271, fol. 60.
2. Arch. Nat., KK. 271, fol. 63 v°.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 663.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 666.
5. *Ibid.*, n° 6994.
6. De Laborde, t. III, n° 6734.
7. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 668.
8. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n° 669.
9. De Laborde, t. III, n° 6763.
10. *Ibid.*, t. n° 6740.

de Husson, demoiselle d'honneur de la duchesse, et l'inventaire en avait été dressé, le 4 février 1457, en présence de Monseigneur et de Madame[1].

Parmi eux on remarquera des chaînes d'or, aux emblèmes et aux devises du duc et de la duchesse; des colliers de leurs ordres[2] : le Camail de Monseigneur avec le porc-épic, le cygne de la maison de Clèves; des fermaillets en or (c'étaient de grosses et belles agrafes d'où viennent nos broches) en façon de van, de tresses d'ancolies, garnis de rubis, de saphirs et de diamants[3]; des rubis, des perles longues (c'est-à-dire baroques) en façon de poire[4]; des croix d'or, comme celle, ornée de pointes de diamants, que Monseigneur fit mettre sur le pied d'un miroir d'or[5]; des pommes d'or s'ouvrant en forme de reliquaire; deux grandes améthystes enchâssées en deux chatons d'or[6]; le grand rubis, dit de la quenouille, qui fut un peu plus tard mis sur une tresse d'or que portait Monseigneur[7]; des tableaux d'or dont l'un, plein de reliques et enchâssé de pierreries, était conservé dans un étui brodé aux armes de Monseigneur; celui de Saint Louis[8]; des verges d'or[9]; des heures d'or garnies de rubis d'Alexandrie; un petit coffre incrusté de menues perles; des perles enfilées[10]; des pipes d'or à mettre aux signets des livres; un petit coffret de cyprès plein de reliques où étaient celles de « saint Mondry »[11]; des bourses semées de perles, l'une de cuir remplie de reliques que Madame conservait par devers elle[12]; un « Agnus Dei » enchâssé en or[13]; un coffre de cristal garni

1. Extraits dans De Laborde, t. III, n° 6943 et suiv. (Arch. Nat., KK. 272). — 2. Arch. Nat., KK. 272, fol. 1-4. — 3. *Ibid.*, fol. 4-5. — 4. *Ibid.*, fol. 5-6. — 5. *Ibid.*, fol. 6 v°. — 6. *Ibid.*, fol. 7. — 7. *Ibid.*, fol. 7 v°. — 8. *Ibid.*, fol. 12. — 9. *Ibid.*, fol. 13. — 10. *Ibid.*, fol. 15 v°. — 11. *Ibid.*, fol. 17 v°. — 12. *Ibid.*, fol. 18.

13. Arch. Nat., KK. 272, fol. 19. — Un « Agnus Dei » fut donné au bâtard Fricon (Bibl. Nat., ms. fr. 26086, f° 7351).

d'argent, également plein de reliques [1], et toute une collection de patenôtres riches et étranges [2]. Parmi les objets bizarres que le duc posséda, mentionnons encore cette coque dorée, en façon de coquille de saint Jacques, qui servait de petite bouteille [3]; cette pomme de musc, enchâssée dans une monture d'argent doré, garnie de petites perles, et qu'on prenait dans ses mains pour se les parfumer [4]; ces cages d'argent où, pour embaumer les chambres, l'on mettait des sachets de parfums, reproduisant la forme d'oiseaux, et nommés pour cela oiseaux de Chypre [5]; ce petit cœur d'ambre gris garni d'or; l'ongle d'un butor tout doré [6]; la grosse pierre étrange « convenable à faire enfanter les femmes » [7], sans doute une pierre d'aigle [8], comme celle que le duc donnera plus tard à Charles de Nevers [9].

C'étaient là encore quelques beaux restes des trésors apportés par Valentine, si considérablement augmentés par Louis d'Orléans, puis dispersés par Charles en sa mauvaise fortune.

Mais, parmi les bijoux que collectionna Charles d'Orléans, nous remarquerons surtout la réunion de ses chapelets (qu'on aurait pu dire précieuse comme sa collection de livres dévots); celle, non moins curieuse, de spécifiques contre les poisons.

Ainsi Charles d'Orléans possédait patenôtres de corail vermeil à sa devise (*ma voulenté*); d'ambre blanc (celles-là données à Madame de Chaumont et à Monseigneur d'Angou-

1. Arch. Nat., KK. 272, fol. 21.
2. *Ibid.*, fol. 24-36. — Cf. De Laborde, t. III, n° 6962 et suiv.
3. Arch. Nat., KK. 272, fol. 17.
4. *Ibid.*, fol. 17 v°.
5. De Laborde, t. III, n° 6959.
6. Arch. Nat., KK. 272, fol. 12.
7. De Laborde, t. III, n° 6953.
8. De Laborde, *Glossaire français du Moyen-Age*, ad. v. Pierre d'aigle.
9. Bibl. Nat., ms. fr. 26086, p. 7351.



lême) ; d'ambre gris ; de pierres étranges avec serpentine ; de cassidoine (données au roi de Sicile et à Jean d'Angoulême[1]) ; à pièces de cyprès ; de jais noir ; de jaspe, à fleurs d'or ; de cristal, à signets de cornaline (données à Madame d'Etampes et à Madame de Fontevrault) ; en serpentine verte d'Allemagne ; en verre violet ; en sitrin ; en guy de chêne ; en écaille de perles ; en ambre jaune ; en larmes de Job ; en verre émaillé ; en lin ; en façon de noix. Elles étaient terminées par des boutons de fil d'or, des houppes, par les images de sainte Véronique et de saint Pierre ; par des pommes d'argent à mettre du musc et celles-là, plus encore que les oraisons, parfumaient le dévot récitant. Une de ces patenôtres était même faite entièrement de musc, « de dix pièces esquelles y a deux anneaux d'or aux deux boutz... en l'ung desquelz y a une serpentine et une crapaudine qui tourne, et en l'autre une pierre estrange ».[2]

Cette patenôtre odoriférante était donc propre à combattre les effets du poison. Car on accordait un tel pouvoir au serpent, au crapaud et à la licorne[3]. Or, après son retour d'Angleterre, Charles s'imagina, disait-on, persécuté par certains seigneurs de France[4] ; et depuis sa descente en Italie, où il était allé revendiquer l'héritage des Visconti, le duc d'Orléans croyait que les Lombards devaient l'empoisonner. Nicolas d'Asti avait alors copié pour lui, précisément à la suite d'une généalogie de la maison des Visconti, le traité des Poisons de Pietro di Habano (ms. lat. 11230). Charles portait donc sur son gros anneau d'or une serpentine, d'autres à ses

1. Bibl. Nat., ms. fr. 26086, p. 7351.
2. Arch. Nat., KK. 272, fol. 24-36
3. Voir L. De Laborde, *Glossaire français du Moyen-Age* ad. v. Crapaudine, licorne, serpentine.
4. Monstrelet, t. V, p. 470.

colliers[1]; un morceau de la corne noire d'une licorne pendait à l'un d'eux[2]. Il buvait dans une coupe de serpentine[3] et n'aurait pas goûté d'un aliment avant qu'il fût touché par l'épreuve garnie d'une grande langue de serpent. Cette épreuve, que l'on posait sur la table, était d'or, enrichie de treize pierres pendant à treize chaînettes; outre la langue de serpent, il y avait une grosse pierre jaune[4]. On faisait également l'essai devant le duc dans des tasses d'argent verrées[5].

Il n'est pas surprenant de rencontrer dans ses collections ces boîtes garnies de jeux de tables (une manière de jaquet) ou d'échecs, que l'on nommait « tabliers ». Certes le duc ne s'en serait pas passé : on les emportait donc en voyage dans quatre bourses de cuir. Quant au « tablier » de Monseigneur, on peut croire que ses pièces étaient de matière précieuse, car il fermait à clef[6].

Charles d'Orléans se montra en effet passionné pour le jeu des échecs, très répandu alors, dont l'ingénieuse complication et la lenteur s'accordaient si bien avec la subtilité naturelle de son esprit et sa longue condition de prisonnier. Il avait médité ce traité de fins de partie du Lombard Nicolas de Nicolaï, qu'il annota (ms. lat., 10186); mais s'il approuvait les *bonnes*, les *très bonnes* solutions de cet insigne joueur, il ne craignait pas non plus de le commenter : ainsi il écrivit de sa main, sur les marges de son manuscrit, la fin d'une partie qui le satisfaisait mieux[7]. De cette passion nous avons encore un autre témoignage. En 1457 Charles régla à Blois les frais de séjour de Juvenal Negro[8], un Lombard professionnel

1. Arch. Nat., KK. 272, fol. 8. — 2. *Ibid.*, fol. 9. — 3. *Ibid.*, fol. 62. — 4. *Ibid.*, fol. 9 v°.

5. Arch. Nat., KK. 271. — 6. *Ibid.*, fol. 65 v°, 69.

7. P. Champion, *Charles d'Orléans joueur d'échecs*, 1908, in-8. Cf. Victor Place, dans la *Stratégie, journal d'échecs*, mai 1911, qui a donné une explication technique de la note.

8. Bibl. Nat., P. orig., 3038, le Voix 6.



du jeu d'échecs, qui allait par le monde proposant des parties aux amateurs. En ce temps-là les Lombards étaient réputés les plus forts joueurs du monde et leur « assise », la plus redoutable. Quant à Negro, il « jouoit par cueur », c'est-à-dire de mémoire, n'ayant pas d'échiquier sous les yeux[1]. Monseigneur observa d'abord sa façon de jouer avec Gilles des Ormes, à qui il bailla 27 s. 6 d. « pour essayer comment ledit Negro jouoit ausdit eschez »; puis il fit presque chaque jour sa partie avec le Lombard[2]. Mais, en temps ordinaire, Charles prenait plaisir à faire régulièrement sa partie avec ses familiers et ses domestiques de Blois. Il jouait aussi dans la maison de Savonnières, dans cette campagne qu'il aimait pour la franche vie qu'on y menait; et il s'écriait joyeusement :

Vivres, tabliers, cartes aurons[3] !

Charles jouait encore, pour abréger le voyage, tandis qu'il descendait en bateau la Loire paresseuse, d'Orléans à Blois[4].

Son partenaire, habituellement, était son maître d'hôtel, Gilles des Ormes, qui rimait comme lui avec talent. Charles fait avec Gilles une partie presque journalière; en général 27 sous étaient engagés[5]. Mais il jouait encore contre Guillaume de Fontenay, contre Jean Aucourt et Me Jean Caillau, son médecin. Contre lui, Charles gagna un Gallien (ms. lat. 6868), enjeu plus cher encore au bibliophile qu'au joueur.

Charles d'Orléans s'est parfois servi dans ses poésies des termes du jeu d'échecs[6]; mais comme il était également joueur

1. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, n° 663.
2. *Ibid.*
3. *Poésies*, p. 236.
4. De Laborde, t. III, n° 6699, 6700.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nos 660, 662, 663, 666, 667, 668, 669.
6. *Poésies*, p. 292.

de marelle, de tables, de cartes et qu'il s'entendait aussi au glic, il allégorisa ces divers jeux, usant du vocabulaire du joueur. Il dira : « Gardez l'eschec à descouverte », qu'il est « mat », qu'il s'est « gardé des tours », qu'il a « faict une dame », et nommera les diverses pièces du jeu d'échecs, les pions, les « auphins », les « rocs »; selon le vocabulaire du jeu de tables, qu'il a « gardé le point d'attente »; le duc nommera les « entregeteurs » qui sont proprement des tricheurs[1]. Il est curieux de noter que Charles acquit la philosophie du joueur. Après la reconquête de la Normandie, il dira à Charles VII :

> Roy des François gaigné as l'asvantaige :
> Parfaiz ton jeu, comme vaillant et saige.

« Perdre et gagner »[2], voilà le bilan de la vie! De l'amour et du hasard Charles raisonna déjà, sachant bien que tout y demeure un hasard :

> De riens ne sert a cueur en desplaisance
> Chanter, dancer, n'aucun esbatement :
> Il lui souffit de povoir seulement
> Toujours penser, en sa male meschance,
> Quant il congnoit qu'en hasart gist sa chance[3].

Charles d'Orléans eut aussi sa collection d'instruments de musique. Au retour de captivité il retrouva son « vielz psalterion enclos en ung estuy de bois, painct en diverses places aux armes de Ms. le duc »[4]. Charles, comme sa mère Valentine, jouait de la harpe[5] et l'on voit qu'en 1457 Robert

1. P. Champion, *Charles d'Orléans joueur d'échecs*, p. 14-15.
2. *Poésies*, p. 119.
3. *Ibid.*, p. 288.
4. De Laborde, t. III, n° 6433.
5. De Laborde, III, n° 5813 (réparations faites en 1397 à la harpe de Valentine). En 1399 il est question de sa « belle harpe » (*Ibid.*, III, n° 5917). — En 1413 Jehan Petit Gay se dit son harpeur et valet de chambre (*Ibid.*, III, n° 6226). Le 3 novembre 1455, Michau Boudet fournissait au duc 3 douzaines de cordes de harpe (B. N., P. orig., 440). Il est question dans le compte de 1456 d' « ung estuy



Vilot, son secrétaire, lui présenta, à sa grande joie, « une très belle harpe[1] ». Frère Maubruny réparait et habillait un peu plus tard son psaltérion brisé[2].

Le fait n'est pas pour nous surprendre. De sa captivité d'Angleterre, Charles d'Orléans avait rapporté « plusieurs chansons notées »[3]; et, sur le manuscrit original de ses poésies, nul doute qu'il n'ait fait réserver la place destinée à la musique[4]. Un vieux troubadour l'avait déclaré : la strophe sans la musique est un moulin sans eau. Pour Eustache Deschamps, la versification dépendait de la musique[5]; le maître incontesté des lyriques, Guillaume de Machaut, était aussi estimé comme compositeur de motets que comme poète. Mais il demeure bien improbable que le projet du duc ait été jamais réalisé[6]. Encore ne devrait-il s'entendre que de quelques-unes des premières compositions du poète. La mode avait changé. Et d'ailleurs qu'est-ce que la musique aurait pu ajouter à ces charmantes pièces, déjà si chantantes en elles-mêmes?

Ce dont on ne saurait douter, c'est que la musique le charmait, la sienne comme celle d'autrui. Jean de Jondoigne porta le titre de harpeur de Monseigneur[7]. Quant à son tambourineur, il se nommait Pierre Fleury[8]

de harpe de cordouen noir pour mondit seigneur XXX s. t. et pour deux tiers d'aulne de blanchet pour doubler ledit estuy viij s. iiij d. t. » (Arch. Nat., KK. 271).

1. Bibl. Nat., P. orig., 3022, Vilot 23 (Charles lui donna 12 livres); *Cartulaire de Blois*, p. 371.

2. En 1459 (Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, n° 677).

3. Boivin, n° 44; P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, p. XXVIII.

4. P. Champion, *Le manuscrit autographe*, p. 35.

5. Art de Ditier (t. VII des Œuvres, éd. G. Raynaud).

6. Le chansonnier Escorial IV, a-24, contient la musique de deux chansons; la traduction anglaise (British Museum, Harley 682), quelques pièces notées. Elles paraissent plus tardives.

7. Arch. Nat., KK. 271, fol. 66; De Laborde, t. III, n° 6767.

8. De Laborde, t. III, n° 6665.



Tout en condamnant les ménestrels, compagnons légers et diseurs de bourdes, l'austère Philippe de Mézières a cependant loué la coutume de les former en compagnie sacrée pour l'honneur de Dieu et de la majesté royale, comme naguère en usa Moïse : « lesquelles grosses troupes tu feras sonner doucement à l'élévation du Saint Sacrement, aux armées, dans toutes les solennités royales ; et les trompettes aussi, qui seront partout devant le Roi. Et c'est encore une chose convenable que le roi ait des ménestrels de bas instruments pour se récréer et faire bonne digestion après conseils et travaux »[1].

Ainsi le fit Charles d'Orléans dans la belle église du château de Blois, à Saint-Sauveur dont les orgues produisaient un son puissant et doux, au témoignage de Nicolas Astesan[2]. Sa chapelle se composait de quinze chantres[3], tous vêtus de gris de Rouen[4] : Charles les soignait et se montrait indulgent aussi à leurs fredaines[5].

Dans ses voyages, les ménestrels n'auraient pas manqué d'aller se faire entendre d'un prince si connaisseur[6]. Ainsi le fit Jean Roquelet, « joueur d'instruments de musique », qui joua et chanta devant lui à Chauny, avec sa femme et ses deux enfants[7], et bien d'autres. Le duc les accueillait volontiers à Blois. Il faisait divers dons d'argent à Robin Courrat et à Antoine Bedon, ménétriers de Monseigneur d'Argueil[8] ; à Laurencin le Bascle, ménétrier d'Orléans, qui

1. Champollon-Figeac, p. 253. — Les hauts instruments étaient à vent.
2. Leroux de Lincy, *Paris et ses historiens*, p. 569.
3. De Laborde, t. III, nº 6756.
4. *Ibid.*
5. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 677.
6. De Laborde, t. III, nº 6659.
7. *Ibid.*, nº 6985.
8. 9 juillet 1450 (*Ibid.*, nº 6692).

joua plusieurs fois du luth devant Monseigneur[1]; aux ménétriers d'Autriche[2].

Charles d'Orléans, qui a d'ailleurs composé à la Noël une Carole en latin[3], usera souvent des images fournies par la musique.

Il dira en plaisantant, dans une chanson :

Trop entré en la haulte game
Mon cueur, d'ut, ré, mi, fa, sol, la,
Fut ja pieça, quant l'afola
Le trait du regart de ma dame[4].

De sa vieillesse il avouera allégoriquement :

Je ne tiens contre, ne teneur,
Enroué, faisant faulte mainte,
Et mal entoné, par contrainte :
C'est la chapelle de Douleur[5].

Cette image lui est si chère qu'il la reprendra encore une fois[6] :

Dedens la maison de Douleur,
Ou estoit tres piteuse dance,
Soussy, Vieillesse et Desplaisance,
Je vy dancer, comme par cueur.
Le tabourin, nommé Maleur,
Ne jouoit point par ordonnance
Dedens la maison de Douleur...
Puis chantoient chançons de pleur,
Sans musique ne accordance :
D'ennuy, comme ravy en trance,
M'endormy lors, pour le meilleur,
Dedens la maison de Douleur...

Mais surtout dans la lecture de ses livres, Charles d'Orléans rencontra, sinon des sujets d'inspiration, du moins des

1. Juillet 1457 (De Laborde, t. III, nº 6989).
2. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 667.
3. *Poésies*, p. 266. — 4. P. 217. — 5. P. 404. — 6. P. 413.



motifs de méditations qui le délivraient de son ennui [1].

De Saint-Omer les livres, compagnons de sa captivité, le suivirent à Blois. Charles d'Orléans y retrouva ceux qui, transportés à la Rochelle dans la maison du sire de Rochechouart, en 1428, avaient été restitués par Guy de Mortemart, évêque de Saintes, au nom des héritiers de son frère, le 25 janvier 1436. Inventaire en fut dressé, le 13 juin 1437, par Hugues Perrier et remis au garde des sceaux [2].

Charles était rentré depuis deux mois [3] environ quand Pierre Sauvage, son secrétaire, et Jean Hardouin firent au château un récolement de ses livres [4] (30 avril 1441). On peut croire que Jean de Tuillières en reprit la charge [5]. Vers 1442 un nouvel inventaire fut dressé de la librairie de Blois [6], que

1. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, Paris, 1910, p. XXIII et suiv.

2. Arch. Nat., KK. 269, fol. 32 r°. — Cet inventaire est ainsi décrit dans la déclaration des papiers de Pierre Sauvage en 1444 : Ung inventoire contenant XIII fueilletz et dit dessus : Inventaire laissié par maistre Hugues Perrier a moy Pierre Sauvage des biens de Monsr le duc ramenez à la Rochelle par Hue de St Mars et lui et a eulx delivrez par feu Monsr de Mortemar audit lieu de la Rochelle de peu devant que ledit m^e Hugues Perrier partist de Blois pour aller en Avignon et a Venise, qui fu le xiij^e jour de juing mil CCCCXXXVII (Arch. Nat., K. 535, n° 27, fol. 26 r°).

3. Le 11 février Charles était de retour à Blois (B. N., P. O., 279, Bellier, 3).

4. Cet inventaire n'a pas été retrouvé ; il est ainsi décrit dans la déclaration des papiers de Pierre Sauvage en 1444 : La copie de l'inventoire desdits livres faicte par la reveue de maistre Pierre Sauvage et Jehan Hardoin ou chastel de Blois le derrenier jour d'avril mil CCCCXLI, signé : SAUVAGE (Arch. Nat., K. 535, n° 27, fol. 25 r°).

5. Car Jean de Tuillières continua toujours d'exercer la fonction de garde des chartes en 1444 (P. Orig., 2895, Tuilieres, n° 32). — En 1437, on avait vu arriver à Saint-Sauveur de Blois des joyaux et des chartes venant de Paris (Arch. Nat., K. 535, n° 27, fol. 26 v°) et ceux rapportés d'Avignon (Champollion-Figeac, p. 330).

6. Il est ainsi décrit dans la déclaration des papiers de Pierre Sauvage en 1444 : Ung inventoire de joyaulx, vaisselle d'or et d'argent, tapisserie et aournements de chappelle, livres, et autres menues choses appartenans a Monseigneur le duc et a Madame la duchesse fait ou chastel de Blois en la présence de Me Pierre Sauvage l'an mil CCCCXLII. Non daté ne signé (Arch. Nat., K. 535, n° 27, fol. 25 r°).



nous pouvons sans doute identifier avec une *Copie de la librairie de Monseigneur le duc d'Orléans*, non datée ni signée.

Cet inventaire nous donne l'état le plus complet qui nous fasse connaître la librairie de Charles d'Orléans [1]. Il est en effet divisé en trois parties comprenant : 1° la liste des livres recouvrés à Blois [2] (57 articles); 2° une suite de livres rapportés d'Angleterre [3] (103 articles) ; 3° une série de livres sortis de sa bibliothèque, sous la rubrique « à recouvrer » [4] (28 articles).

Les enrichissements de la librairie après la rédaction de cet inventaire sont nombreux et nous montrent plus particulièrement les goûts du bibliophile et du lettré que fut Charles d'Orléans. En 1444, il acquit un Donat de Dévotion (ms. lat. 3593) ; après 1448, les Hommes illustres de Pétrarque (ms. lat. 8570) ; en 1455, un livre d'Astronomie [5], un Pétrarque en français [6], un Solin et l'Archiloge Sophie de Jacques Legrant [7] ; en 1464, un livre d'Astrologie traitant de la disposition du temps [8]. Enfin, à une date que nous ne pouvons déterminer exactement, une Exposition de saint Ambroise (ms. lat. 1735), les Méditations de saint Anselme (ms. lat. 3352), un Aristote complet (ms. lat. 6307), un Saint-Athanase (ms. lat. 1685), un Propriétaire

1. Arch. Nat., K. 500, n° 7 ; De Laborde, III, n°s 6447-6634.

2. C'est le récolement des livres transportés à La Rochelle et restitués par les héritiers du sire de Mortemart.

3. L'inventaire fait à Saint-Omer, le 5 décembre 1440, comprenait seulement 68 articles très sommairement décrits ; toutefois, de ces 103 articles, il convient de retrancher quelques accessoires, comme ce « petit sac ou sont grosses patenostres de gest noir » (De Laborde, III, n° 6570), la layette « ou sont plusieurs patenostres, las et houppes de soye » (*Ibid.*, n° 5571), celle qui contenait les lettres closes (*Ibid.*, n° 6568), deux chemises à livres, l'une noire, l'autre de drap de vermeil (*Ibid.*, n° 6566), les comptes du duché d'Orléans (*Ibid.*, n° 6558), et du parchemin vierge.

4. Livres sortis de la bibliothèque à un titre quelconque.

5. De Laborde, III, n° 6765. — 6. *Ibid.*, III, n°s 6780-681. — 7. *Ibid.*, III, n° 6782. — 8. *Ibid.*, III, n° 7044.

des Choses de Barthélemy l'Anglais (ms. lat. 347ᶜ), les Cas des femmes illustres de Boccace (ms. lat. 6069ᵠ), un Saint-Jean-Chrysostome (ms. lat. 1780), les Offices, les Tusculanes et les Paradoxes de Cicéron (ms. lat. 6349ᵠ), un abrégé de l'histoire romaine intitulé *Compendium Romanorum* (ms. fr. 730), un recueil sur les Conciles de Bâle et de Constance (ms. lat. 1449), le Commentaire sur le Cantique des cantiques de Gerson (ms. lat. 479), une Somme de Guillaume de Brosse (ms. lat. 3238ᶜ), un Recueil des traités de Hugues de Saint-Victor (ms. lat. 2532 et 2922), des traités de Hugues du Fouilloy (ms. lat. 2496), la correspondance d'Ives de Chartres (ms. lat. 2484), les Méditations sur les Psaumes de Pierre d'Ailly (ms. lat. 458), un *Orationarium* (ms. lat. 930), un Traité des poisons de Pietro di Habano (ms. lat. 11230), un Psautier (ms. lat. 436), un autre Psautier avec la glose (ms. lat. 457), une Somme des Cas de Conscience de Raymond de Peñafort (ms. lat. 3520).

Certes, nous ne retrouvons pas chez Charles d'Orléans les vastes entreprises de son père Louis. Aucun atelier ne le fournissait régulièrement ; les manuscrits qu'il acquit ne sauraient, en général, être comparés en beauté à ceux qu'il tint de son père. C'étaient des livres, comme nous dirions, de lecture et leur aspect paraît le plus souvent modeste. Mais, s'il leur rendait moins de soins extérieurs, ce bibliophile lisait ses livres.

Il se fournissait de parchemin chez Michau Boudet, changeur à Blois, en 1455 [1]. Parmi les scribes qui travaillèrent le plus souvent pour lui nous rencontrons Bertrand Richard

1. De Laborde, III, nᵒ 6755, et J.-J. Guiffrey dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 1878, p. 220. — Michau Boudet fournissait d'ailleurs toutes sortes de denrées à Charles d'Orléans, étoffes, éponges, savons, soies, etc. (J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 386) ; toile pour les chemises, cordons de soie pour patenôtres, cordes de harpes pour Mgr, etc. (B. N., P. O., 440).



qui, en 1455, écrivit un livre d'Astronomie [1], ajouta quelques feuillets au manuscrit des poésies du duc [2], et copia, en 1461, un livre de ballades que Monseigneur offrit à la demoiselle de Roigny [3]. Mourard, du diocèse de Reims, exécuta pour lui un Boccace, le Cas des femmes illustres (ms. lat. 6069Q), et, en 1448, les Hommes illustres de Pétrarque (ms. lat. 6069K). A Yvonnet de la Mote, écrivain en lettre de forme demeurant en la ville de Blois, on doit un des livres d'Heures de Marguerite d'Orléans, sa sœur [4]. Pierre d'Amboise écrivit pour Marie de Clèves, en 1454, un Troylus [5] (ms. fr. 25528). Jean Fouquère, de Blois, écrivit et relia l'*Archiloge Sophie* de Legrant [6] et, en 1455, un Pétrarque [7]. Eliot Chevreuil, autre écrivain blésois, transcrivit pour le duc, en 1464, un Office de saint Gabriel [8]. Il convient de signaler d'une façon particulière les travaux de l'italien Nicolo Astesano [9] qui écrivit pour lui, en 1448, le livre qui établissait ses droits sur le duché de Milan (ms. lat. 6166), le Traité des poisons de Pietro di Habano (ms. lat. 11230), en 1453 certaines parties d'un Saint-Jérôme [10] (ms. lat. 1865), et d'un Valère Maxime (Coll. Hamilton), le manuscrit des poésies du duc conservé à Grenoble traduites par Antonio, frère de Nicolo [11] (nº 873).

1. De Laborde, III, nº 6769.
2. *Ibid.*, III, nº 6765.
3. Bibl. Nat., P. Orig., 2475.
4. De Laborde, III, nº 6313.
5. *Ibid.*, nº 6784.
6. *Ibid.*, nos 6772-6774. — Bibl. Nat., P. Orig., 1216, Fouquère, 3.
7. *Ibid.*, nº 6781.
8. *Ibid.*, nº 7035.
9. Giacomo Gorrini, *Nicolo Astesano, studio storico critico.* Asti, 1886, in-8, et A. Tallone dans l'*Archivio Muratoriano*, nº 4, Castello, 1907, in-4. — De Maulde, *Hist. de Louis XII*, p. 161.
10. Au fol. 35 vº la date de 1453, 17 avril, à Blois.
11. Sur ces deux personnages cf. G. Gorrini, *Il commune Astigiano e la sua storiografia*, Firenze, 1884, p. 203-224.

Jean Hainselin, enlumineur, paraît bien avoir été attaché à la maison du duc et avoir travaillé pour lui, comme nous dirions, à l'année; dès 1445 il figure en effet parmi les domestiques qui reçurent des robes pour étrennes [1] : plus tard on le retrouvera à Paris [2].

En 1455 Jean Moreau [3], enlumineur blésois, décora l'*Archiloge Sophie* et un Pétrarque [4]. Les miniatures du missel, offert en 1464 à Notre-Dame de Champbourdin, étaient dues à Angelot de la Presse [5]. Parmi les relieurs, nous voyons travailler pour le duc d'Orléans Geoffroy le Sainturier, qui fit, en 1455, des fermoirs de laiton à l'*Archiloge Sophie* [6]. Jean Lessayeur, orfèvre, cette même année, exécuta les fermoirs d'un Traité des Poisons que le duc présenta au roi de France [7], et mit deux grands clous d'argent à deux livres en français [8]. Jean Fouquère relia l'*Archiloge Sophie* [9] et sa veuve, Guillemette, continua à travailler pour la maison d'Orléans. Elle relia, en 1463, le manuscrit des poésies du duc conservé à Grenoble [10], puis, en 1465, les Heures de Marie de Clèves [11].

1. British Museum, ms. 11542. — J. de Croy, *Un portrait de Charles d'Orléans* dans les *Mém. de la Soc. des sciences et lettres du Loir-et-Cher*, t. XIX. — Je trouve en 1402 un Jaquet Hainselin valet de chambre du duc d'Orléans (B. N., P. orig., 1464).

2. De Laborde, III, n° 6673.

3. Un Jean Moreau écrivait en 1417 pour l'auditoire de la prévôté d'Orléans une *Ystoire du Crucifix* et un *Evangile avec plusieurs suffraiges* (Arch. du Loiret, A 1089).

4. De Laborde, III, n°s 6772-6773. — A. Vidier, *Jean Moreau enlumineur de Charles d'Orléans*, dans le *Moyen-Age*, nov.-décembre 1907, et J.-J. Guiffrey dans les *Nouv. archives de l'art français*, 1878, p. 210.

5. De Laborde, III, n° 7014 ; Le Roux de Lincy, p. 48.

6. De Laborde, III, n° 6773.

7. Quittance de Jean Lessayeur, original acquis par la Bibl. Nat. au mois de décembre 1896 (Communication de M. L. Delisle).

8. Arch. Nat., KK. 271, fol. 9 v°.

9. De Laborde, III, n° 6774. — J.-J. Guiffrey dans les *Nouv. archives de l'art français*, 1878, p. 219.

10. De Laborde, III, n° 7025.

11. *Ibid.*, n°s 7049-7050.

Toutefois les enrichissements les plus nombreux de la librairie de Charles provenaient des dons de ses amis : on savait ainsi flatter sa passion et satisfaire sa curiosité.

En 1440, l'évêque de Bayeux, Zano de Castiglione, lui avait donné un Valère Maxime[1] ; en 1444, un Donat de Dévotion lui fut offert par Denis, évêque de Paris (ms. lat. 3593) ; en 1445, il recevait un Gilles de Rome d'un abbé d'Épernay (ms. lat. 6695) ; en 1457, James, monseigneur de Savoie, lui envoya un livre de ballades[2] et, dans les derniers jours de sa vie, le marquis de Saluces lui fit présent d'un autre livre de ballades[3]. Jean de Drosay, notaire et secrétaire du roi anglais à Rouen[4], lui offrit un Saint-Anselme (ms. lat. 3352); un exemplaire de la Politique d'Aristote, en latin et en français, lui venait de Jean de Saveuses[5].

Un Saint-Augustin lui fut donné par maître « Donato » de l'ordre des frères Prêcheurs (ms. lat. 1907). De son familier et de son médecin, Jean Caillau, il tint le *Lilium Medicine* de Bernard de Gordon (ms. lat. 6964), un Hippocrate[6], un Gallien (ms. lat. 6868), les Épîtres[7] et les Déclamations de Sénèque (ms. lat. 7796). De Gillet, clerc de sa chapelle, il reçut un livre de Cantiques; un Saint-Chrysostome lui fut donné par « Robertus de Porta » de l'ordre de Saint-Augustin (ms. lat. 1780). Les Paradoxes de Cicéron (ms. lat. 6349) et les Épîtres de Pétrarque (ms. lat. 8570) lui venaient de Pierre de la Hezardière. Jean de Refuge lui présenta une Conquête de Jérusalem[8] ; un autre exemplaire

1. Coll. Hamilton, aujourd'hui à la Bibliothèque Royale de Berlin.

2. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 112, note 4. — Bibl. Nat., Pièces Orig., 2159, n° 660.

3. Le Roux de Lincy, p. 49 (arriéré de compte payé en juin 1466).

4. Bibl. Nat., P. Orig., 1030.

5. De Laborde, III, n° 6575. — 6. *Ibid.*, n° 6584. — 7. *Ibid.*, n° 6597. — 8. *Ibid.*, n° 6676.



de cet ouvrage lui venait de Madame d'Étampes, sa sœur [1]. Il reçut de l'évêque d'Angoulême un Saint-Grégoire [2], une Légende dorée [3] et la Postille de Nicolas de Lire [4]. Les traités de Hugues de Fouilloy (ms. lat. 2496) et la correspondance d'Ives de Chartres (ms. lat. 2484) avaient appartenu à G. de Carchaines, notaire pontifical à Rouen. Jean des Vignes, un simple bourgeois blésois, lui donna les Épîtres de Pierre de Blois (ms. lat. 2607). L'abbé de Saint-Jean d'Angély, Louis de Villars, lui avait offert un Psautier [5] ; un autre lui fut présenté, à Paris, par l'évêque de Beauvais [6]. Me Jean le Fuzelier, son général des finances, lui donna un livre de Médecine [7] ; un autre lui venait de Pierre Sauvage, son secrétaire [8]. Audrion de Bresne, secrétaire du roi à Asti, lui fit cadeau des Sentences de Pierre Lombard (ms. lat. 6403).

Parfois Charles d'Orléans empruntait des livres pour faire exécuter des copies des ouvrages qu'il ne possédait pas, ou pour les lire. A son ami Caillau, en Angleterre, il emprunta une vieille Bible [9] ; au couvent des Cordeliers de Londres, plusieurs oraisons qu'il négligea de restituer [10] ; à Paris, les Tusculanes de Cicéron qu'il conserva également (ms. lat. 6592) ; le 18 mars 1445, il emprunta à la Bibliothèque de l'Université d'Orléans, contre un reçu, signé de sa main, et pour l'espace d'une année, les traités de Boccace *de Casibus virorum illustrium* et le *de Mulieribus claris* [11].

Et, par contre, il prêtait ses livres, les échangeait ; mais plus rarement il en fit présent.

Toutefois, en 1414, on voit Charles d'Orléans acquérir

1. *Ibid.*, n° 6600. — 2. *Ibid.*, n° 6538; Robert de Montbéron, *Gallia Christiana*, II, 1016.

3. De Laborde, III, n° 6539. — 4. *Ibid.*, n° 6540.

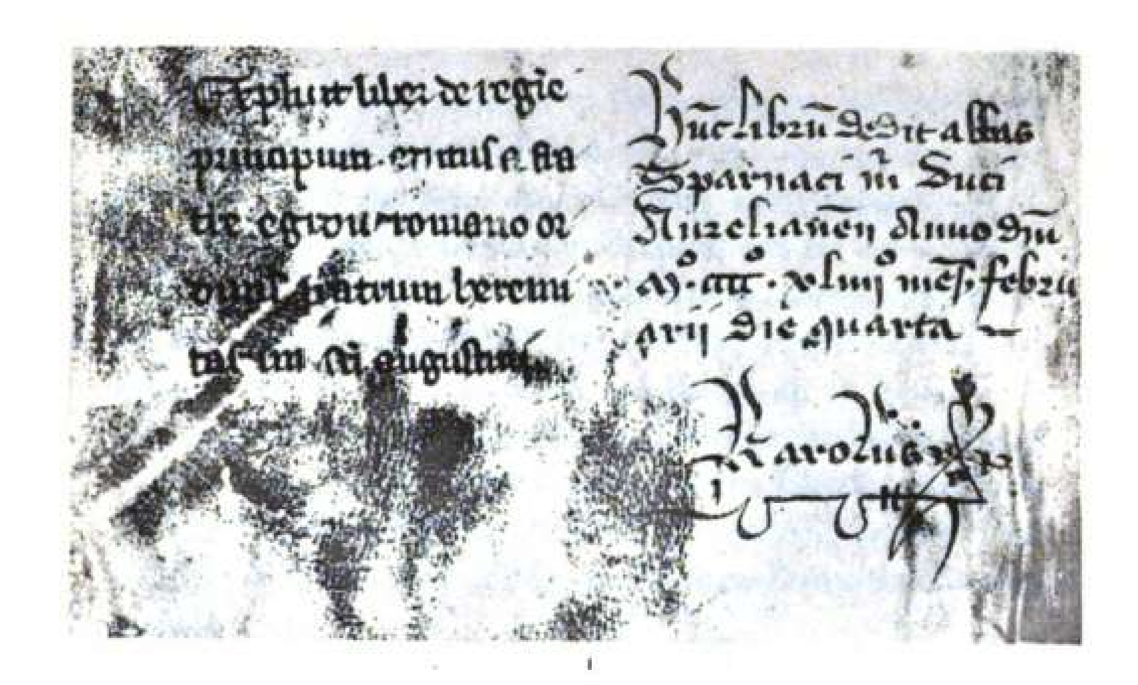
5. De Laborde, III, n° 6542. — 6. *Ibid.*, n° 6605. — 7. *Ibid.*, n° 6991. — 8. *Ibid.*, n° 6541. — 9. *Ibid.*, n° 6566. — 10. *Ibid.*, III, n° 6550.

11. *Album des archives départementales*, n° 130.

« l'Apostille de Lira sur la Bible contenant troys volumes » pour en faire cadeau à Nicole le Dur, son conseiller [1]. Au roi Charles VII, en 1455, il donna le Traité contre les poisons [2] ; à la reine Marie d'Anjou, la *Consolation a un grant seigneur en tribulation* [3]. A monseigneur d'Étampes, son neveu, il prêta le livre de *Pars*, de « Caton » [4] et un Donat [5]. Une Information des Princes de Gilles de Rome fut tour à tour entre les mains de son frère le comte de Vertus, du seigneur de Soisy, son panetier, et de Jacques Boucher, trésorier de la ville d'Orléans [6]. Le Livre du Pèlerin [7] fut également prêté à Philippe de Vertus, à Soisy, à Mesdemoiselles d'Orléans (sa sœur et sa fille). A Bonne d'Armagnac, sa belle-mère, il offrit, à l'occasion de son mariage, les Heures de sa mère Valentine [8]. A sa sœur Marguerite, il donna également un livre d'Heures [9]. En 1451, il accordait 14 écus à Georges de Brilhac pour acheter un porc-épic qu'il suspendrait à son Camail, et l'aider à acquérir « une heures » que Brilhac faisait écrire à Paris [10]. En 1457, Jamet Hubelin et Philippot Prégent, ses valets de chambre, Pierre de Beaujeu reçurent diverses Heures [11].

Mesdemoiselles d'Orléans et son frère Dunois avaient eu en prêt un Josèphe [12] ; Mesdemoiselles reçurent encore *le Méli-*

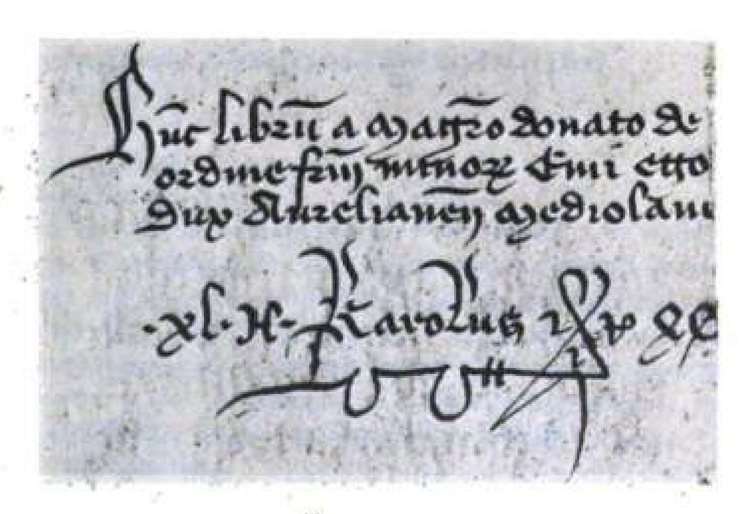
1. *Cartulaire de Blois*, p. 315, notice de J. de Croy (d'après n. acq. fr. 5847, n° 242).
2. Quittance originale au nom de Jean Lessayeur, orfèvre, acquise par la Bibliothèque Nationale en 1896 (Communication de M. L. Delisle).
3. De Laborde, III, n° 6523. — 4. *Ibid.*, III, n° 6488. — 5. *Ibid.*, III, n° 6498. — 6. *Ibid.*, III, n° 6507.
7. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 108.
8. De Laborde, III, n° 6190.
9. *Ibid.*, III, n° 6313.
10. Bibl. Nat., P. Orig., 518, Brilhac, n° 11.
11. Bibl. Nat., Pièces Orig., 2159, n°s 660 et 662.
12. De Laborde, III, n° 6497.



I



II



III

Trois ex libris autographes de Charles d'Orléans

I — Bibl. Nat. — Ms. lat. 6695 (Gilles de Rome)
II — Bibl. Nat. — Ms. fr 1802 (Oraisons)
III — Bibl. Nat. — Ms. lat. 1917 (Saint-Augustin)

bée et un livre de théologie[1]. Frère Symon, religieux du couvent de Namur, fut autorisé, en 1446, à copier, parmi les précieux livres de piété que Charles avait recueillis pendant sa captivité, la Dévote méditation sur les bienfaits de Dieu[2]. A Jean, qui devint duc de Bourbon, Charles donna sa propre règle d'échecs[3] (ms. lat. 10286); à Jean Caillau, les Épîtres glosées de saint Paul[4]; à Pierre de la Hezardière, l'humaniste, il offrit, sans doute en échange, un Saint-Hilaire (ms. lat. 1691). Aux Célestins d'Ambert, Charles donna le Nicolas de Lire qui lui venait de l'évêque d'Angoulême[5]; en 1464 il offrit un missel à l'église de Notre-Dame de Champbourdin[6].

Un des faits qui montrent le mieux le soin qu'il prenait de sa librairie se rencontre dans la série des ex-libris que Charles d'Orléans, comme le faisait déjà Charles V, traçait sur les feuilles de ses manuscrits[7]. L'écriture en est nette, posée, très calme ; les capitales sont élégantes, comme d'un scribe exercé[8].

Ces ex-libris sont en français ou en latin, suivant que Charles écrivait sur un livre français ou latin[9].

1. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 107-108.
2. Arsenal, 413, fol. 109 v°.
3. Pierre Champion, *Charles d'Orléans joueur d'échecs*, Paris, 1908.
4. De Laborde, III, n° 6471.
5. *Ibid.*, n° 6574.
6. Le Roux de Lincy, p. 48.
7. L. Delisle, *Recherches*..., t. I; p. 3-5.
8. Boivin, le vieil historien de la Bibliothèque, s'est exprimé à ce sujet avec beaucoup de sens : « Une preuve qu'il avoit appris le latin, et qu'il aimoit les livres, c'est que dans la plus grande partie de ceux qui luy ont appartenu on voit qu'il a pris peine non seulement d'écrire son nom en latin, mais d'y marquer luy mesme les noms des personnes qui les luy ont donnez... Les signatures sont toutes d'une main plus exercée et plus scavante que ne le sont celles des princes... » (Ms. fr. 22571). — Cf. De Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 96.
9. C'est le cas le plus général.



Ils se composent parfois de la simple signature et de l'attestation de la propriété : Aristote (ms. lat. 6307, fol. 268) KAROLUS ; Joachim de Flore (ms. lat. 3319, fol. 95 v°) *Karolus dux Aurelianensis, etc.* ; Salluste (ms. lat. 5757, fol. 46) KAROLUS ; Aristote (ms. fr. 542, fol. 339) *Ce livre est a Charles duc d'Orlians* ; Barthélemy l'Anglais (B. Sainte-Geneviève, n° 1028, fol. 419) *Ce livre est a Charles duc d'Orlians*; Honoré Bonet (ms. fr. 811, fol. 33 v°) *Ce livre est a Charles duc d'Orlians* ; Information des Princes (ms. fr. 1213, fol. 73 r°) *Ce livre est a Charles duc d'Orlians, etc.* CHARLES ; Oraison de saint Brendan (ms. fr. 1802, fol. 242) *Ce livre est au duc d'Orlians* CHARLES [1] ; Ives de Chartres (ms. lat. 2484, fol. 71) *Iste liber est michi duci Aurelianensi, etc.* KAROLUS ; Jeu de tables et d'échecs (ms. lat. 10286, fol. 184 r°) *Iste liber constat Karolo duci Aurelianensi, etc.* KAROLUS.

Charles d'Orléans prend également soin de faire connaître l'origine de son exemplaire, s'il provient d'une acquisition : Saint-Athanase (ms. lat. 1685, fol. 119) *Hunc librum emi ego dux Aurelianen. etc.* KAROLUS, Saint-Augustin (ms. lat. 1907, fol. 107 v°), d'un échange : Bernard de Gordon (ms. lat. 6964, fol. 142) *Hunc librum dedit magister Johannes Cailleau michi duci Aurelianensi, etc. pro cambio alterius.* KAROLUS [2] ; Gallien (ms. lat. 6868) *Iste liber postea lucratus fuit ad ludum scacorum a dicto magistro Johanne Cailleau per me ducem Aurelianen. etc.* KAROLUS [3], ou d'un don : Saint-Anselme (ms. lat. 3352) *Hunc librum dedit magister Johannes de Drosay michi duci Aurelianensi, etc.* KAROLUS [4] ; Saint-Chrysostome (ms. lat. 1780, fol. 138) *Hunc librum dedit magister Robertus de Porta ordinis fratrum sancti Augustini michi duci Aurelianensi, etc.* KAROLUS [5] ; Donat de Dévotion (ms. lat. 3593, fol 265)

1. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, Album, n° 13.
2. Album, n° 10. — 3. *Ibid.*, n° 19. — 4. *Ibid.*, n° 20. — 5. *Ibid.*, n° 12.

Quem librum dictus reverendissimus in Christo pater dedit michi duci Aurelianensi KAROLUS [1]. Charles d'Orléans notait parfois dans ces ex-libris la date à laquelle le volume était entré dans sa bibliothèque : Gilles de Rome (ms. lat. 6695) *Hunc librum dedit abbas Sparnaci michi duci Aurelianensi anno domini M°CCCC°XLIIIJ° mense februarij die quarta.* KAROLUS [2]; Valère Maxime (Coll. Hamilton) *Hunc librum dedit episcopus Baiocensis michi duci Aurelianensi* 1440 KAROLUS.

Il faut signaler dans certains de ces ex-libris une particularité assez singulière : la présence du nombre 40 répétée deux fois (en caractères romain et arabe) et du signe ƆC.

Nous rencontrons cette formule sur un Aristote [3] (ms. fr. 542). *Ce livre est a Charles duc d'Orlians, etc.* XL. CHARLES. 40 ; sur un Saint-Ambroise (ms. latin 1735, fol. 172) XL. ƆC. 40 KAROLUS *dux Aurelianensis, etc.;* sur un Saint-Augustin (ms. lat. 1907, fol. 107) *Hunc librum a magistro Donato de ordine fratrum minorum emi ego dux Aurelianensis, Mediolani, etc.* XL. ƆC. KAROLUS, 40 [4]; sur un Barthélemy L'Anglais (ms. lat. 347^{c}, fol. 162) *Iste liber constat Karolo duci Aurelianen.* XL. KAROLUS. 40 ; sur un Boccace (ms. lat. 6069°, fol. 1 v°) KAROLUS. XL. ƆC. 40 ; sur un Cicéron (ms. lat. 6349, fol. 86 v°) XL. ƆC. 40 KAROLUS ; sur la Somme des Vertus de Guillaume de Brosse (ms. lat. 3238^{c}, fol. 151) *Iste liber constat Karolo duci Aurelianensi, etc.* XL. KAROLUS. 40 [5] ; sur l'Histoire de France du Ménestrel de Reims (ms. fr. 4961, fol. 116) *Ce livre est a Charles duc d'Orlians, etc.* XL. CHARLES. 40 [6] ; sur un Saint-Jérôme (ms. lat. 1865, fol. 35 v°) XL. KAROLUS. 40, et, sous cette formule, le signe ƆC ; sur les Hommes illustres de Pétrarque (ms. lat. 6069 K, fol. 176 v°) KAROLUS. XL. ƆC. 40 ; sur

1. Album, n° 21. — 2. *Ibid.*, n° 22.
3. *Ibid.*, n° 14. — 4. *Ibid.*, n° 18. — 5. *Ibid.*, n° 17. — 6. *Ibid.*, n° 15.



les Sentences de Pierre Lombard (ms. lat. 3403, fol. 1) *Ce livre est a moy duc d'Orlians* CHARLES *etc.* et fol. 78 v°, 40. ƆC. XL ; sur un Psautier (ms. lat. 436, fol. 155 v°) XL. ƆC. KAROLUS ; sur un autre Psautier glosé (ms. lat. 457, fol. 82 r°) KAROLUS. XL. ƆC. 40 *dux Aurelianen. etc.* ; sur une Somme de Raymond de Peñafort (ms. lat. 3520, fol. 136 r°) *Ce livre est a Charles duc d'Orlians etc.* XL. CHARLES. 40 [1]; sur un *Tacuinum sanitatis* (ms. lat. 6977, fol. 16 r°) *Iste liber constat Karolo duci Aurelianensi. etc.* XL. KAROLUS. 40 ; sur une Tour de Grant Richesse (ms. fr. 222, fol. 45 v°) *Iste liber constat Karolo duci Aurelianensi. etc.* XL. KAROLUS. 40.

C'était, comme nous dirions, sa devise : dans un compte de l'année 1445 on lit : « A lui [Jehan Lessayeur, orfèvre] pour avoir fait un signet d'or à la devise de Monseigneur ouquel est assis une agathe et escript à l'entour XL et *ma voulenté*, iij l. t., et pour la façon, XIII s. IX d. t. » [2].

Nombre heureux ! 40 (1440) ne marquait-il pas l'année de sa délivrance de la prison anglaise, comme celle de son mariage avec Marie de Clèves [3] ?

Mieux que les autres collections, la librairie de Charles d'Orléans nous révèlera ses propres connaissances et ses goûts.

Cette librairie, dans son ensemble, était assez variée et représentait ce que l'on savait alors dans les lettres comme dans les sciences. Elle se composait, assez heureusement, de livres de tous genres, comprenant les mauvais et les bons.

On aime à croire que Charles d'Orléans les tenait tous

1. Album, n° 16.
2. De Laborde, III, n° 6729.
3. Le signe ƆC doit sans doute être interprété M[*arie*] et CH[*arles*]. Cf. p. 525, n. 8.



pour bons, car il lisait surtout pour se désennuyer. Telle n'était pas alors l'opinion d'un religieux célèbre et instruit, sévère aux ouvrages d'imagination, indulgent toutefois à ceux qui parlaient de la Croisade.

Philippe de Mézières recommande en effet de ne pas trop se délecter à lire, ou à entendre lire, ces livres qui sont appelés apocryphes, spécialement les livres et les romans remplis de « bourdes » qui poussent souvent le lecteur à la chimère (« à impossibilité », comme il dit), et l'induisent à la folie et au péché. Il cite parmi eux le roman de Lancelot ; le Vœu du Paon, naguère composé par un léger compagnon, auteur de chansons et de virelais ; les Enseignements d'Aristote, composés en rimes par des « bourdeurs » ; la Vaillance mondaine d'Arthur, remplie de « bourdes » ; une partie des œuvres d'Eustache Deschamps ; parmi les livres de science, les traités de nécromancie, le Livre Sacré, le Livre du Jugement d'Astronomie et la Seconde Partie d'Astrologie. Il s'élève contre les ménestrels et auteurs de *ditiés* (poésies) qu'il estime compagnons légers et « faiseurs de bourdes ». Par contre, il recommande la lecture de la Bible où se montrent souveraine prouesse et vaillance véritable ; le livre des Éthiques et celui de Politique, traduits par Nicole Oresme ; Tite-Live, les histoires des Romains qui sont authentiques, Valère Maxime, Sénèque et Boèce de Consolation ; les Enseignements d'Aristote dans le texte original, mais non dans les traductions en vers qui sont bien différentes ; l'Histoire scolastique ; Josèphe, l'histoire des Juifs ; la Belle et véridique histoire de la vaillance du très vaillant duc Godefroy de Bouillon ; la Cité de Dieu du benoît Augustin ; le *Policraticus* de Jean de Salisbury ; les ditiés vertueux d'Eustache Deschamps [1].

1. Cité par Champollion-Figeac, p. 254-255 ; j'ai modernisé le texte.



Ces livres se rencontrent dans la bibliothèque de Charles d'Orléans, les bons comme les mauvais.

L'Écriture Sainte était représentée par quatre exemplaires de la Bible en français [1] et trois en latin. Notons encore les Concordances de la Bible en latin ; le recueil d'historiettes édifiantes nommé Composition de la Sainte Écriture ; une Chronique de la Bible ; l'Histoire Scolastique de Pierre le Mangeur, que l'on nommait encore Bible Historiale ou les Histoires Écolâtres, dans la version de Guiart des Moulins [2] ; la Création des âges en français ; les Commandements de Dieu en français ; divers Psautiers glosés ; la Glose sur le Psautier et les Distinctions [3] ; les Méditations de Pierre d'Ailly sur les Psaumes de la pénitence ; le Livre des Rois [4] ; deux exemplaires des Épîtres de saint Paul ; l'Apocalypse figurée, qui n'était guère qu'un livre d'images ; la Postille de Nicolas de Lire.

Parmi les écrits des Pères, nous rencontrons ceux de saint Jérôme, de saint Augustin (suivis de divers traités de Césaire, d'Eusèbe, d'Origène, de Hugues de Saint-Victor, de saint Chrysostome, de Hilton, du dominicain Nicolas Bocher et de Thomas, frère mineur de Londres) ; trois exemplaires de la Cité de Dieu, deux en français et un en latin ; l'Exposition sur le psaume 118 par saint Ambroise de Milan ; deux exemplaires de Saint-Grégoire ; les œuvres de saint Athanase, de saint Chrysostome et de saint Hilaire de Poitiers.

Parmi les théologiens plus récents, nommons saint Anselme, Hugues de Saint-Victor, Ives de Chartres et saint Bonaventure, Pierre Lombard, Hugues du Fouilloy. De Guil-

1. Cf. S. Berger, *La Bible en français au Moyen-Age, étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oil*. Paris, 1884, in-8.

2. S. Berger, p. 157 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 64 et suiv.

4. *Ibid.*, p. 51 et suiv.

laume Durand, le Rational ; la Somme le Roi ; la Somme Raymond ; la Somme des vices et des vertus ; la Somme des cas de conscience de Raymond de Peñafort ; la Somme des vices de Guillaume de Brosse ; le Commentaire sur le Cantique des cantiques par Gerson.

Parmi les ouvrages mystiques, nous rencontrons : l'Horloge de Sapience, les Prophéties de Joachim de Flore et la Voie de Notre-Seigneur, les Méditations sur les bienfaits de Dieu. Parmi les vies de saints : les Vies des Pères, trois exemplaires de la Légende Dorée, les vies de saint Brendan, de saint Alban, de saint Firmin, de saint Second, de saint Martin, de Notre-Dame, et la légende des trois Maries de Jean de Venette. Parmi les ouvrages de piété : divers Bréviaires, des Cantiques, des Heures, des Missels et des Ordinaires ; les Offices de sainte Clotilde, de saint Gabriel, du Saint-Sacrement et de la Sainte-Chapelle ; le Livre de confession, le Donat de Dévotion et divers recueils d'Oraisons, quelques-uns autographes.

Le droit était représenté par les deux ouvrages commentés dans les écoles, les Décrétales (en français) et les Institutes. Parmi les livres de philosophie on compte cinq exemplaires d'Aristote (deux exemplaires des Éthiques et des Politiques de la traduction d'Oresme ; les Problèmes de la translation d'Evrard de Conty ; le Livre des Secrets ; la Logique). Parmi les encyclopédies, le Trésor de Brunet Latin en français ; trois exemplaires du Propriétaire des choses par Barthélemy de Glanville dit l'Anglais (deux exemplaires en français de la traduction de Corbechon, un exemplaire en latin) [1] ; trois exemplaires de l'Information des princes de

1. Sur cet ouvrage, cf. la notice de M. Delisle dans *l'Histoire littéraire*, 1888, t. XXX.

Gilles de Rome ; l'Archiloge Sophie et le Livre de bonnes mœurs par Jacques Legrant.

Les sciences étaient représentées par une Physique, une Géométrie, le Livre d'Astronomie, un Canon d'Astrologie, le Livre du Ciel et du Monde, une Disposition du temps.

Parmi les livres de médecine, un Gallien, le *Tacuinum Sanitatis,* le Régime de Médecine, un autre livre de Médecine, une Tour de Grant Richesse, un Bernard de Gordon [1], le poème de Simon de Couvin [2] sur la peste de 1348, le traité de Pietro di Habano sur les poisons.

La littérature latine était assez abondante. On rencontrait d'abord dans la librairie les ouvrages élémentaires sur la grammaire : le traité d'Ælius Donatus, *de octo partibus orationis (*le *Donat),* avec un petit traité de syntaxe *de regimine ;* le doctrinal d'Alexandre de Villedieu [3] ; le Catholicon, sorte de dictionnaire latin-français ; le grand Caton en latin et deux exemplaire du petit Caton (le *Catonet*) [4].

Cicéron est représenté par les Tusculanes, le *de Senectute,* le *de Officiis* et les Paradoxes ; Sénèque, par les Déclamations, les Épîtres et les Remèdes. On comptait, parmi les poètes, trois exemplaires de Virgile, Horace, Juvénal, les Fables d'Ésope. On remarquait trois exemplaires de Térence. Le texte d'Ovide, par contre, n'est représenté que par la traduction française en rimes [5].

Comme historiens, la librairie possédait le Tite-Live en

1. Sur ce personnage, cf. la notice de Littré dans *l'Histoire littéraire,* t. XXV, 1869.

2. Cf. Littré dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 1842, II, p. 201-243.

3. Cf. Thurot, *De Alexandri de Villa Dei Doctrinali ejusque fortuna.* Paris, 1850.

4. Ce sont les *Disticha de moribus ad filium.* On les attribuait à Caton le Censeur, à Caton d'Utique, et parfois à un maître du nom de Tullius. Dès le XIIe s. il en exista des versions en vers français.

5. Cf. G. Paris, *Les anciennes versions françaises de l'art d'aimer,* dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1884-1885.



français de la translation de Pierre de Bersuire; Salluste, Catilina et Jugurtha en latin; une compilation française, le Fait des Romains, mise sous les noms d'Isidore, de Suétone et de Lucain[1]; les épîtres latines de Sidoine. Nommons encore Valère-Maxime, en latin, et sa traduction en français de Simon de Hesdin; deux exemplaires de Végèce, la « Chevalerie », translatée par Jean de Meung; Macrobe, en latin, et le traité de Solin sur les Merveilles, en latin.

Parmi les livres en français nous rencontrons d'abord quelques romans antiques : l'Histoire d'Alexandre[2], celle de César, la Bataille et la destruction de Troie[3]. Parmi les romans d'aventure, le Méliador de Jean Froissart, Cléomades et l'Histoire de Prudence et de Mélibée.

Une suite de romans de la Table ronde : Arthur et le Saint-Graal, Gyron le Courtois, Lancelot du Lac et Perceval.

Parmi les compositions satiriques, allégoriques et morales, il faut d'abord nommer le Roman de la Rose, cette bible de toute poésie; la Consolation de Boèce (dont la librairie comptait quatre exemplaires en latin, deux expositions et un exemplaire en français); les Métamorphoses d'Ovide en français; les Échecs Moralisés de Jean de Vignay; l'Apparition de Jean de Meung par Honoré Bonet (deux exemplaires); de Christine de Pisan, le livre de Prudence, de Police, le Chemin de longue étude, les Épîtres sur le Roman de la Rose, l'Épître d'Othéa à Hector; le livre des Questions d'amours; l'Estrille Fauveau; le Miroir aux dames de Durand de Champagne; Carité et Miserere du Reclus de Moiliens; les trois Pèlerinages de Guillaume de Deguilleville; le livre du Pèle-

1. Cf. P. Meyer, dans la *Romania*, 1885, t. XIV, 1-81.

2. C'est sans doute une version de l'*Historia de prœliis*. Cf. P. Meyer, *Alexandre le Grand*.

3. Cf. Bayot, *La légende de Troie*.

rin, qui désigne quelque ouvrage de Philippe de Mézières [1].

La poésie était représentée par les Ballades d'Eustache Deschamps; le Dit Royal de Froissart; les Cent Ballades; le Livre des Quatres Dames d'Alain Chartier et par plusieurs autres livres de ballades [2].

Le fond de la librairie de Charles d'Orléans se composait donc d'ouvrages pieux. Toutes les bibliothèques du temps offrent ce trait commun : ils avaient été naturellement l'objet de méditations et de commentaires abondants [3]. On aurait tort cependant de déterminer, d'après leur nombre, leur importance dans le cercle des laïcs et des gens du monde. L'influence d'un livre se mesure au chiffre de ses lecteurs. Les livres d'aventures, les romans de chevalerie, les poésies étaient déjà beaucoup plus lus. Dans les anciens catalogues, ce sont eux qui manquent le plus souvent, toujours prêtés ou, comme nous dirions, en mains. Ils circulaient dans les assemblées de personnes curieuses et lettrées, et les dames se les faisaient lire. Nous remarquerons cependant le grand nombre d'ouvrages pieux que Charles a rapportés de sa prison d'Angleterre ; un religieux, son contemporain, autorisé à tirer des copies de ses livres, les estima « précieux et dévots » [4]. Parmi les collections du duc, nous avons déjà rencontré celle de ses patenôtres. C'est un fait qu'il demeura pieux, et un chroniqueur a parlé

1. Sans doute le « Songe du povre pelerin » (Jorga, *Philippe de Mézières et la croisade au XIVe siècle*, 1896, p. 467).

2. L'un fut offert en 1457, par Jacques de Savoie (Bibl. Nat., Pièces Orig., 2159, no 660) ; un autre, payé à un Lombard en 1462 (De Maulde, *Histoire de Louis XII*, p. 91) ; un troisième, offert par le marquis de Saluces (Le Roux de Lincy, p. 49).

3. M. G. d'Avenel (dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1908) estime que 44 % des livres parus en 1645 traitaient de religion ; en 1813, les livres de ce genre ne formaient plus que 10 % ; de nos jours, 3 %.

4. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 413, fol. 106 vo.

de ses oraisons, comme de ses aumônes qui édifiaient tout le monde [1]. Dans le discours qu'il prononcera en faveur de son gendre d'Alençon, à Vendôme, Charles d'Orléans s'exprimera, avec la bonhomie en plus, comme un véritable clerc : de mémoire, il paraphrasera le Psautier et développera un lieu commun sur le bienfait moral de la souffrance et du châtiment [2].

Sa librairie nous le montre encore curieux de médecine. Or nous le voyons de bonne heure, dans ses poésies, déplorer, avec la captivité, une vieillesse prématurée, la lourdeur et l'impuissance de sa pensée comme celle de son corps [3]. Son meilleur ami sera son médecin. Il est difficile d'imaginer autour de Charles d'Orléans un plus grand nombre d'apothicaires, de barbiers, de chirurgiens et de médecins [4]. Peut-être il y avait là plus de curiosité que de besoin : Charles aimait à connaître les drogueries, les poisons, les épreuves de baume et de triacle [5].

Pierre de Vaulx fut son premier médecin [6] ; c'est lui qui, en 1409, ordonna « plusieurs parties d'apothicairerie et de dragée magistrale » [7] ; dans son grand besoin, il lui avait prêté de l'argent [8], en 1415 : c'était donc un ami. En ce temps-là, on rencontre encore autour du duc comme médecins Jean Lelièvre [9], Jean de Prusse [10] et Girart Pion [11]. Rentré en France, Charles fut soigné, en 1443, par Me Gorre, chirurgien [12] ; par Robert Poitevin, qui devait lui continuer ses soins jusqu'à

1. Jacques Du Clerq, l. V, ch. XVIII.

2. Voir ch. XIX.

3. *Poésies*, p. 97, 145, 147, 149-150.

4. M. de Laborde a relevé les noms de 62 de ces personnages autour de Louis et de Charles (t. III).

5. De Laborde, III, no 6691. — 6. *Ibid.*, no 6221. — 7. *Ibid.*, no 6227. — 8. *Ibid.*, III, no 6244. — 9. *Ibid.*, no 6242. — 10. *Ibid.*, no 6241. — 11. *Ibid.*, no 6225. — 12. *Ibid.*, no 6638.

ses derniers jours[1]; par Me Courrat[2], médecin à Lyon, en 1449; par Pierre de Bombelles[3], Guillaume Gaviau[4] et Gilles Boulard[5], qui lui vendait des drogues[6]; quant à Guillaume Feliant il était barbier à Blois[7]. Parmi ces personnages, Jean Caillau[8] mérite une mention particulière. Il fut son intime ami et tous deux avaient la passion des livres et des échecs[9]; pour ne pas désobliger son maître le médecin rimait, n'étant guère poète de par nature. Poitevin fut appelé parfois en consultation[10], et Geoffroy Allenquin donnera ses soins au duc dans sa dernière maladie[11].

Médecine et pharmacie faisaient à Blois l'objet de plaisanteries faciles, de conversations dont nous conservons un écho dans le recueil de poésies du duc[12]. A un sien ami, Charles dit :

Puisqu'estes en chaleur d'amours,
Pour Dieu, laissez veoir vostre orine :
On vous trouvera medicine
Qui briefment vous fera secours[13]...

Une dame consolait de la sorte son amoureux :

Il ne fault ja vostre pousse taster,
(Fievre n'avez que de merencolie)
Vostre orine ne aussi regarder ;
Tost se garist legiere maladie :
Medicine devez prendre d'oublie[14]...

Et, sur ses vieux jours, désespérant des médecins et accablé de goutte, Charles d'Orléans dit encore :

1. De Laborde, III, nos 6643, 6660. — 2. *Ibid.*, no 6689. — 3. *Ibid.*, no 6755. — 4. *Ibid.*, no 6759. — 5. *Ibid.*, nos 6788, 6792. — 6. *Ibid.*, no 6796. — 7. *Ibid.*, no 6695. — 8. *Ibid.*, nos 6755, 6995, 7020.
9. P. Champion, *Charles d'Orléans joueur d'échecs*, p. 1.
10. De Laborde, III, no 7025. — 11. *Ibid.*, III., no 7037.
12. *Poésies*, 111-112. — 13. P. 264. — 14. P. 107.



Asourdy de Nonchaloir,
Aveuglé de Desplaisance,
Pris de goute de Grevance,
Ne scay à quoy puis valoir...
Se le medecin Espoir
(Qui est le meilleur de France)
N'y met briefment pourveance,
Vieillesse estaint mon povoir[1] !

Le recueil de ses poésies contient encore des recettes[2] ; Simonet Caillau a formulé l'une d'elles avec une philosophie que Charles d'Orléans n'appréciait sans doute pas[3] :

Du triacle de repentir,
Pour tes accez faire faillir,
Prendras, sur les appoticaires,
Avecques siropz necessaires
Faiz en sucres de deppartir !

« Veux-tu donc voir ton cas en autrui et les aventures de nos jours comparer humainement à celle des anciens prédécesseurs ? Lis Homère, Virgile, Tite-Live, Orose, Trogue Pompée, Justin, Florus, Valère, Stace, Lucain, Jules César, Brunet Latin, Vincent de Beauvais et les autres historiens qui ont travaillé à allonger leur bref âge par la notable et longue renommée de leurs écritures » : ainsi le conseille un insigne orateur[4].

Charles d'Orléans avait lu ces auteurs, comme il connaissait sa chronique des rois de France[5], la Signification de leur sacre[6] et l'Office de sainte Clotilde[7]. De tradition il aimait le très chrétien « franc royaume de France »[8] (étant

1. *Poésies*, p. 412. — 2. P. 342, 343, 358-359, 413. — 3. P. 342.
4. Alain Chartier, *L'Espérance*, éd. Du Chesne, 1617, in-4°, p. 362.
5. Boivin, n° 14.
6. *Ibid.*, n° 33.
7. *Ibid.*, n° 11.
8. *Poésies*, p. 181.

lui-même « creu au jardin semé de fleurs de lys[1] »), son écu d'azur, l'oriflamme, et il nomma avec honneur les vaillants champions : Charlemagne, Roland, Olivier et saint Louis[2]. Mais, malheureux à la guerre, plus que toute chose il aima la paix[3]. De tels enseignements ne se trouvent point dans les livres. Il est par contre difficile de ne pas rattacher à la lecture de Boccace, plutôt qu'à celle des romans chevaleresques, les charmants vers :

Ou vieil temps grant renom couroit
De Criseïde, Yseud, Elaine,
Et maintes autres qu'on nommoit
Parfaictes en beaulté haultaine[4].

Charles atteste plaisamment la vieille légende :

Melusine n'en peut mentir ![5]

Il raille les lecteurs du Philostrate[6], qu'il a pu lire dans le beau manuscrit transcrit pour sa femme en 1455 (ms. fr. 25528) :

Repaissez vous en parler gracieux
Avec dames qui menguent poisson,
Vous, qui jeusnez par grant devocion :
Ce vendredi ne povez faire mieulx...
Lire vous voy faiz merencolieux
De Troylus, plains de compassion ;
D'Amour martir fut en sa nascion :
Laissez l'en paix, il n'en est plus de tieulx !

Venons maintenant à ce qui fut la passion secrète de sa vie, à la poésie : car, de l'avis commun, on l'estimait grand poète, et, comme on disait alors, grand rhétoriqueur[7].

Charles aimait non seulement la poésie comme un art et son propre passe-temps, mais encore il l'appréciait chez les autres.

1. *Poésies*, p. 5. — 2. P. 181. — 3. P. 139, 149. — 4. P. 69. — 5. P. 285. — 6. P. 300.
7. Olivier de la Marche, t. II, p. 114-115.



Il l'éprouva bien ce lettré d'Asti, Antonio, qui désireux de se faire nommer professeur de rhétorique à Gênes, avait adressé un grand nombre de vers à beaucoup de personnes de cette ville, sans le moindre succès. Mais alors le duc d'Orléans est venu dans son pays, bien heureusement pour lui ; il a entendu parler du poète, l'a comblé de largesses, et a fini par l'attacher à sa personne[1]. Vers 1448 Antonio d'Asti adressait au duc une épître latine, l'assurant encore de son attachement et de sa reconnaissance. « On a coutume, disait-il, d'offrir aux princes des pierres précieuses, de l'or, des chevaux rapides. Moi, qui qui n'ai rien de tout cela, et qui vis du seul esprit que Dieu m'a donné, j'ai résolu, Charles, mon prince, de vous envoyer, tel un grand présent, des vers... Qu'est-il au monde de plus précieux que la Poésie ? Ce sont les vers qui assurent la perpétuelle renommée des héros... »[2]

Olivier de la Marche nous a laissé de ses goûts un autre témoignage précis. Voici ce qu'il écrit en 1457 : « Et de ce temps je feiz ung tour en Bourgoingne, de la grace du duc d'Orléans qui me fist et monstra moult grant privaulté ; et ce, à cause qu'il estoit moult grant réthoricien et se delectoit tant en ses faictz comme en faictz d'aultruy »[3]. Dans cette même ville Charles d'Orléans avait fait remettre précédemment 4 s. 6 d. à Baudet Harenc, son confrère en poésie « pour ce qu'il avoit fait des balades devant lui »[4]. Sur cette réputation, un pauvre hère sortant de prison se mit en route vers Blois et s'offrit comme son domestique : François Villon.

On ne s'étonnera donc pas que Charles d'Orléans prît

1. Ms. de Grenoble, 873, l. III des Epitres héroïques (Le Roux de Lincy, *Paris et ses historiens*, p. 517, note).
2. Ms. de Grenoble, 873.
3. Olivier de la Marche, t. II, p. 115.
4. De Laborde, III, n° 6677.

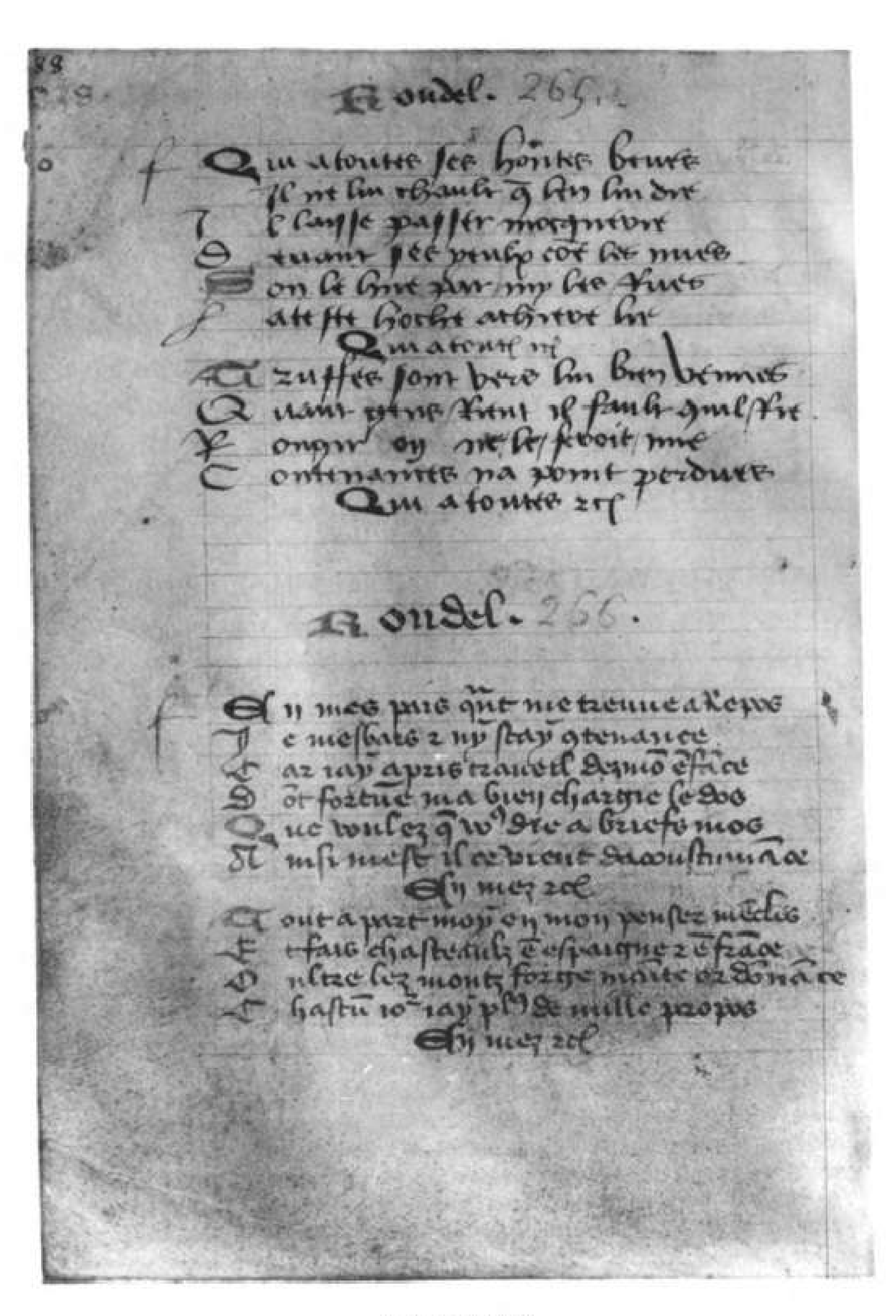


plaisir à lire les livres de poésie, du soin avec lequel il les recherchait; on savait aussi lui plaire en lui en faisant cadeau. Ainsi James de Savoie lui avait offert, en 1457, un livre de ballades [1]; un autre fut payé à un Lombard en 1462 [2]; un troisième, offert par le marquis de Saluces [3].

Charles d'Orléans avait lu et relu le Roman de la Rose qui lui venait de Valentine. Là sans doute il prit le cadre du Songe, la description du jardin et du manoir du Dieu d'Amour, les personnifications de Danger, de Bel Accueil, dont il abusera dans la première partie de son œuvre, mais dont l'imagerie évoluera plus tard chez lui de l'abstraction vers la psychologie; car ce fut tout son procédé de concrétiser l'abstrait comme de réaliser les allégories. Et, sans doute, il connut encore les Ballades d'Eustache Deschamps, qui rima si librement avec son père Louis, et dont Valentine possédait un exemplaire [4]; les diverses compositions poétiques de Christine de Pisan [5], le Dit Royal et le Méliador de Froissart [6].

De la prison d'Angleterre, Charles d'Orléans avait rapporté un exemplaire des Cent Ballades [7] et le livre des Quatre Dames d'Alain Chartier [8]. L'influence des Cent Ballades mérite d'être particulièrement signalée [9]. Ce débat entre deux partis, où le vieux chevalier Hutin soutient les droits de

1. Bibl. Nat., P. Orig., 2159, Orléans, n° 660.
2. De Maulde, *Histoire de Louis XII*, p. 91.
3. Le Roux de Lincy, p. 49.
4. De Laborde, III, n° 6132.
5. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans* (essai d'un catalogue).
6. *Ibid.*
7. Boivin, n° 34.
8. De Laborde, III, n° 6500.
9. Il est curieux de ne pas y voir figurer les ballades du chevalier savoyard Oton de Granson qu'il imita, ni celles de Jean de Garencières, qui fut son correspondant poétique. Cf. ch. x.



Bibl. Nat. fr. 25458
Exemplaire original des poésies de Charles d'Orléans
en partie de sa main — le second rondeau est autographe

Loyauté contre la jeune et fausse Guignarde, était de nature à le passionner : n'y trouvait-il pas l'image de ses propres sentiments ? Car lui aussi, d'amant loyal se tourna souvent comme le défenseur de Fausseté.

On a vu que Charles d'Orléans rapporta d'Angleterre le recueil de ses poésies désigné ainsi : « le livre des Balades de Ms. à ung fermouer à ses armes »[1]. Ces poésies circulèrent aussitôt en France, et Martin le Franc, aux environs de 1440, en témoigne :

Si tu me crois si enquer
Le livre qu'il fit en Inglant :
La per se les dames eut quier
Et si Venus l'ala sanglant[2]...

Plusieurs manuscrits paraissent bien répondre à l'indication fournie par Martin le Franc[3]. Puis, en 1449, nous voyons encore le duc d'Orléans offrir à Madame d'Argueil une copie

1. De Laborde, III, nº 6545.

2. G. Paris, *Un poème inédit de Martin le Franc*, dans la *Romania*, t. XVI, p. 418. — En 1442 le *Champion* était parvenu à la cour de Bourgogne (G. Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1909, p. 303). Cf. ch. x.

3. Ms. de l'Arsenal, nº 2070 (Sensuit le livre que fist Monsr d'Orleans lui estant prisonnier en Angleterre ouquel y a dedans contenu plusieurs belles ballades et rondeaulx (*sic*) envoiez a madame sa femme...) ; Bibl. Nat., ms. fr. 19133 (Cy commance le livre que Monseigneur Charles duc d'Orleans a faict estant prisonnier en Angleterre) représentant une autre rédaction, indépendante, mais certainement antérieure à 1440. A cette famille se rattachait le ms. conservé au château de Chambéry en 1498 « Ung livre de papier moyen, escript a la main, en vers, tractant de monseigneur d'Orléans estant en prison en Angleterre » (A. Piaget, dans la *Romania*, 1893, p. 427) et celui qui se trouvait dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne aux armes du duc d'Orléans (Barrois, *Bibliothèque protypographique*, Paris, 1830, nº 1400 et G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 379). — Le beau ms. du British Museum, Reg. 16 Fij, exécuté entre 1500 et 1502, ne paraît pas contenir non plus de pièces postérieures à l'année 1441. Comme il a été écrit et enluminé par un Flamand, on peut croire qu'il reproduit le ms. perdu des ducs de Bourgogne.

de ses poésies [1]. Entre 1450 et 1453 [2] le secrétaire italien que Charles d'Orléans avait ramené d'Asti, Antonio Astesano, eut communication du recueil des poésies de sa jeunesse [3]. Rentré chez lui, pour s'entretenir dans la pratique de notre langue, il mit en latin les poésies « savoureuses et si pleines d'enseignements » de son maître [4].

C'est peu de temps après que Charles d'Orléans fit exécuter, pour son usage, la copie qui forme l'exemplaire original de ses compositions (ms. fr. 25458) [5] : les pièces y étaient rangées suivant leur forme, et au-dessus des chansons on avait réservé le parchemin blanc pour y inscrire la musique correspondante. Dans la suite, à différents moments de sa vie, Charles relut dans cet exemplaire ses propres compositions, les corrigea, y écrivit de sa main des pièces nouvelles, ainsi que ses familiers, en fit transcrire d'autres par ses secré-

1. Bibl. Nat., P. Orig., 1251, Fricon, n° 6. — Ce curieux document a été découvert par M. J. de Croy (*Un portrait inédit de Charles d'Orléans* dans les *Mém. de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. XIX). — C'est vraisemblablement un exemplaire de ses poésies qu'il fit copier en 1461 pour Mademoiselle de Roigny (B. N., P. O., 2475 ; P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, pièces justificatives).

2. *Epistolæ heroicæ*, l. III (Ms. de Grenoble, 873).

3. Il s'agit bien du livre de la prison :

Cujus cum titulum legerem michi constat esse
Aurelianensis principis illud opus
Confectum teneris ab eo et juvenilibus annis.

(Ms. de Grenoble, 873).

4. Cum Gallis essem tantum versatus in oris
Ut jam nota michi Gallia lingua foret,
Perlegeremque illos studio vehementer libellos
Quos eadem multos scribere lingua solet,
Fausta michi gratum tribuit fortuna libellum
In quo sunt multa carmina plena jocii,
In quo præterea moralia plurima vitæ.

(Ms. de Grenoble, 873).

5. P. Champion, *Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans*, Paris, 1907.



taires[1]. Et, selon les besoins, on ajoutait à cet exemplaire de nouveaux cahiers de parchemin[2].

Le fait que Charles prit la peine d'écrire de sa main ses propres compositions peut seulement paraître étrange à qui n'a pas lu les vieux inventaires de la librairie de Charles d'Orléans, ignore la bonhomie et la simplicité de son existence[3], se forme une idée toute conventionnelle et fausse de la grandeur de ce prince[4]. Car c'est bien au propre qu'il nous confie :

> En amer n'a que martire :
> Nully ne le devroit dire
> Mieulx que moy.
> J'en sauroye, sur ma foy,
> *De ma main* ung livre escripre
> Ou amans pourroient lire
> Des yeulx larmoyans, sans rire[5].

De toute nécessité Charles d'Orléans avait dû transcrire dans sa prison ses propres besognes et, pour passer le temps, deux livres de prières que nous ne possédons plus[6].

Son écriture, plus belle que celle de son frère Jean[7], plus

1. P. Champion, *Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans*, p. 8, 9.

2. Compte du 1er juillet 1455 « A Michau Boudet, marchant, demourant a Blois, pour xiiij peaulx de veslin, baillées a Bertrand [Richard] pour adjouster et mettre ou livre des Ballades de Ms., xxij s. t. » (De Laborde, III, nº 6765.)

3. C'est là un point que M. de Maulde avait déjà fort bien établi (*Histoire de Louis XII*, t. I, p. 91) et sur lequel M. J. de Croy a apporté de nouveaux documents (*Cartulaire de Blois*).

4. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXVIII, p. 613-5.

5. *Poésies*, p. 264.

6. Boivin, nos 53, 64.

7. Sur les mss. autographes de Jean d'Angoulême voir le beau travail de M. G. Dupont-Ferrier, *Jean d'Orléans comte d'Angoulême d'après sa bibliothèque* dans la *Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris*, t. III (1897), p. 39 et suiv. — L'écriture du comte d'Angoulême est plus aiguë et son A capital, en forme de chapeau pointu, assez différent. Certaines lettres ont malgré tout un grand air de famille.



lente que celle du Bâtard [1], demeura sensiblement identique à elle-même. Nous la connaissons par des actes entiers écrits de sa main pendant sa captivité, par des annotations sur des actes délivrés par ses secrétaires, ou sur ses manuscrits, par la suite des ex-libris de sa librairie, par la transcription partielle de ses poésies [2]. Écriture lente, harmonieuse, très nette, où les capitales sont toujours élégantes et fleuries.

La transcription en partie autographe des poésies nous permet encore de surprendre à la fois la pensée du poète et le travail du copiste : nous voyons le duc gratter, récrire des mots, des pièces [3]. Un jour, feuilletant son propre recueil, son regard est tombé sur la chanson « *Crevez moy les yeux* » : plus bas, dans la marge, Charles écrira le début d'une pièce dont nous n'avons ainsi que la première strophe [4] :

Quant je la regarde
Elle vient ferir
Mon cueur de la darde
D'amoureus desir...

Soigneux de sa main, Charles d'Orléans se montra amateur de tout ce qui se rattachait à l'industrie du scribe comme aux commodités de l'écrivain. En 1410 il faisait régler « une escriptouere de soye dorée et armoié de ses armes » [5]. En 1451, il est question de sa « tablete à escripre », garnie de laiton [6]. D'un mercier, de passage à Blois, Charles acquit, en 1455, trois tablettes à écrire et une « escriptoire de corne » [7].

Son écriture n'a guère varié. Toutefois, en 1463, Pierre

1. Nous en avons un exemple très important dans une grande lettre non datée [Lyon, 1463, 1er septembre] (Arch. Nat., K. 72, no 8 *bis*).
2. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, p. LXII et l'Album.
3. J'ai signalé ces travaux et ces corrections (*Le manuscrit autographe*, p. 2-8).
4. Ms. fr. 25458, fol. 337 (*op. cit.*, p. 6).
5. De Laborde, III, no 6200.
6. Arch. Nat., KK. 272, fol. 62.
7. De Laborde, III, no 6732.

Billart, son chantre, lui vendit 4 paires de lunettes : on peut donc croire que la vue du duc avait baissé[1]. Déjà, sur des lettres du 1er décembre 1461, par lesquelles il remettait à sa chère et bien-aimée Marguerite de Husson, femme de M. de Courcelles et demoiselle d'honneur de la duchesse, certains droits sur le sel, Charles d'Orléans, ne pouvant signer de sa main, avait fait apposer son signet[2] : il était d'or, à sa devise « escript à l'entour XL et *ma voulenté* »[3]. Cette mention se renouvela plusieurs fois sur des actes donnés dans l'hiver de 1461-1462[4]. Et, sans doute, elle marque des attaques de goutte, dont le duc se plaignait dans ses poésies et dont il eut encore à souffrir en 1463[5]. On peut donc admettre que Charles cessa d'écrire vers ce temps-là.

Et bientôt il connaîtra que les livres aussi sont vains devant le livre redoutable de cette vie, qui ne lui amène que tristesse et mélancolie en son vieil âge.

Charles dira de l'Espérance[6] :

> D'Espoir et que vous en diroye ?
> C'est ung beau bailleur de parolles ;
> Il ne parle qu'en parabolles
> Dont ung grant livre j'escriroye :
> En le lisant, je me riroye,
> Tant auroit de choses frivolles...

Il se représentera trempant son encre « d'eau d'espoir »[7] :

> D'elle trempe mon ancre d'estudie,
> Quant j'en escrips ; mais, pour mon cueur irer,
> Fortune vient mon papier dessirer.

1. De Laborde, nº 7036 ; en 1456, il usait déjà de lunettes (Arch. Nat., KK. 271).
2. Bibl. de Blois, Coll. Joursanvault, nº 1433.
3. De Laborde, t. III, nº 6729.
4. Le dernier compte signé que nous possédions est du 25 janvier 1460 (Bibl. Nat., Pièces Originales, 2160, nº 680).
5. Champollion-Figeac, p. 385.
6. *Poésies*, p. 221. — 7. P. 224.



Incapable de lire avec les « yeux de son cœur »[1], il dira :

> Par cueur retiens ce que j'en ay apris,
> Car plus ne scay lire ou livre de Joye.

Charles d'Orléans conclut avec tristesse[2] :

> En douleur et merencolie
> Suis, nuit et jour, estudiant ;
> Lors je me boute trop avant
> En une haulte theologie.

Et c'est vrai qu'il pouvait étudier la nuit : un de ses inventaires mentionne : « ung chandelier d'or à mectre chandelle à mectre sur ung livre »[3].

Ainsi devons nous représenter le duc Charles d'Orléans dans sa librairie, assis devant son comptoir, près du feu[4].

On ne sait si l'heure de son lever était de 6 à 7 heures, ainsi qu'en usait son grand'père Charles V qui, après avoir fait son signe de croix et donné ses premières pensées à Dieu, échangeait avec ses serviteurs des paroles joyeuses et honnêtes. Après quoi, peigné, vêtu selon l'emploi de la journée, on lui apportait son bréviaire. A huit heures il allait à la messe, célébrée chaque jour avec des chants. A la sortie de la chapelle, toutes sortes de gens, pauvres, demoiselles et dames veuves, lui baillaient leur requête. Ensuite il se rendait au conseil. A dix heures on se mettait à table. A la collation venaient les étrangers : le roi signait alors de sa main les lettres gracieuses pendant deux heures. Puis il allait se

1. *Poésies*, p. 277. — 2. P. 295.
3. Arch. Nat., KK. 272, fol. 16 v°.
4. On sait qu'il était frileux. En 1455 on ressoude les chaufferettes d'argent de Monseigneur et de Madame (De Laborde, t. III, 6738). — On maçonna une cheminée en manière de chauffe-pieds dans la « librairie neuve » qui se devait faire à Orléans (L. Jarry, *Le Châtelet d'Orléans au XVe siècle*, p. 14).



reposer avec ses intimes et se divertir de « choses agréables ». Après les vêpres, l'été, on se promenait dans les jardins. En hiver, le roi se faisait lire diverses belles histoires jusqu'à l'heure du souper, qui se prenait de bonne heure. Puis il s'ébattait encore et s'allait coucher [1].

Quelle qu'ait été la frugalité du roi Charles, cette simplicité demeure encore toute solennelle, et la charge d'un grand royaume ne lui laisse pas les loisirs dont jouira plus tard un Charles d'Orléans. Il y a lieu cependant de penser que l'emploi de leur journée ne devait guère différer.

Charles a entendu sa messe du matin, dit ses prières et, dans le courant de la journée, expédié ses affaires [2] ; puis le duc a plaisanté avec ses amis et fait sa partie journalière d'échecs. Il gagne maintenant son haut retrait. C'est là « la chambre de sa pensée » : l'été, on en ferme soigneusement les fenêtres pour la tenir fraîche ; et quand vient l'hiver pluvieux, où se lèvent vents et brouillards, les pertuis en sont étoupés. L'Amour peut bien venir en vain frapper à son huis [3] ! D'aspect lourd, mais de physionomie fine [4], Charles d'Orléans s'est assis devant son comptoir. Ayant ajusté ses besicles sur son nez, il a ouvert devant lui le petit cahier de ses poésies :

Or, maintenant que deviens vieulx,
Quant je lis ou livre de Joye
Les lunectes prens pour le mieulx,
Parquoy la lectre me grossoye [5]...

1. Christine de Pisan, *Livre des faits*, p. 222.

2. Oultre les monts forge mainte ordonnance
Chascun jour j'ay plus de mille propos. (p. 299).

3. *Poésies*, p. 162.

4. Bibl. Nat., ms. fr. 966 (la figure de Charles est malheureusement abîmée par une tache d'eau); Arch. Nat., Q[1] 477[1] ; dessin dans Champollion-Figeac sans indication de source (très proche du précédent document); Boccace de Munich, *Cod. Gallicus*, 369.

5. *Poésies*, p. 161.



Il le feuillette, le relit, corrige et gratte son parchemin. Il est très calme, pense et rêve. D'une main ferme encore, Charles transcrit ses poésies, de son écriture harmonieuse et lente. Ainsi, naguère, il a surpris en cette attitude son propre cœur[1] :

Dedens mon livre de pensée
J'ay trouvé escripvant mon cueur
La vraye histoire de doleur,
De lermes toute enluminée...

Et comme il l'épiait un autre jour[2]

Apres entrer je le voye
En ung comptouer qu'il avoit ;
La deça et dela queroit
En cherchant plusieurs vieux cayers.

Il est impossible de fixer de façon plus juste son propre geste et son attitude.

Vieux cahiers de vélin, grosses sommes de théologie vêtues de velours noir, livrets de toutes sortes remplissaient les rayons de l'armoire de sa librairie. Là, parmi ses antiquailles, Charles d'Orléans compose des poésies légères et, vieil enfant, s'amuse de jeunes pensers[3] :

S'ainsi m'esbas ou penser mien
Et mainte chose faiz escripre
En mon cueur, pour le faire rire,
Tout ung est mon fait et le sien.

Que le bon seigneur s'en excuse mollement, puisque son propre plaisir est devenu le nôtre !

1. *Poésies*, p. 282. — 2. 163. — 3. P. 206.



CHAPITRE XVIII

LA NAISSANCE DE MARIE D'ORLÉANS

(19 décembre 1457)

A quarante-six ans, lourd de corps et las d'esprit, Charles avait épousé Marie, fille d'Adolf de Clèves, âgée de quatorze ans et deux mois [1]. Pendant seize ans leur foyer demeura privé d'enfant. Il importe donc de dire, autant que nous pouvons la connaître, la vie personnelle que mena la jeune compagne de Charles d'Orléans.

Marie était le sixième enfant d'Adolf, duc de Clèves et de Marie, fille de Jean Sans-Peur [2], qui avait apporté à ce prince allemand, avec une partie de la Flandre Orientale, l'alliance précieuse de la maison bourguignonne. Et depuis, Philippe le Bon avait pris à sa cour et à sa charge les nombreux enfants d'Adolf qu'il mariait avantageusement. Ainsi Marie de Clèves, presque une enfant, était devenue en 1440

1. Née le 19 septembre 1426 (W. Teschenmacher, *Annales Cliviæ, Juliæ, Montiæ, Revensburgiæ, antiquæ et modernæ*, Arnehmil, 1638, in-fol., p. 255; Robert Scholten, *Chronique de Clèves*, Cleve, 1884, in-8, p. 140).

2. En 1399. De ce mariage naquirent 3 fils et 7 filles : Jean, né le 16 janvier 1419 (premier comte de Flandre Orientale) qui succéda à son père et épousa, en 1455, Elisabeth, fille de Jean de Bourgogne, duc de Nevers; Elisabeth, née en 1420, qui épousa Henri, comte de Schwartzenburg ; Agnès, née en 1422, épouse de Charles de Vendôme, roi de Navarre ; Hélène, née en 1423, épouse de Charles de Brunswick ; Adolf, né en 1425, premier comte de Ravenstein ; Marie, qui épousa Charles d'Orléans, née le 19 septembre 1426; Engelbert, né en 1433, qui épousa Jeanne de Bourgogne en 1455 (W. Teschenmacher).



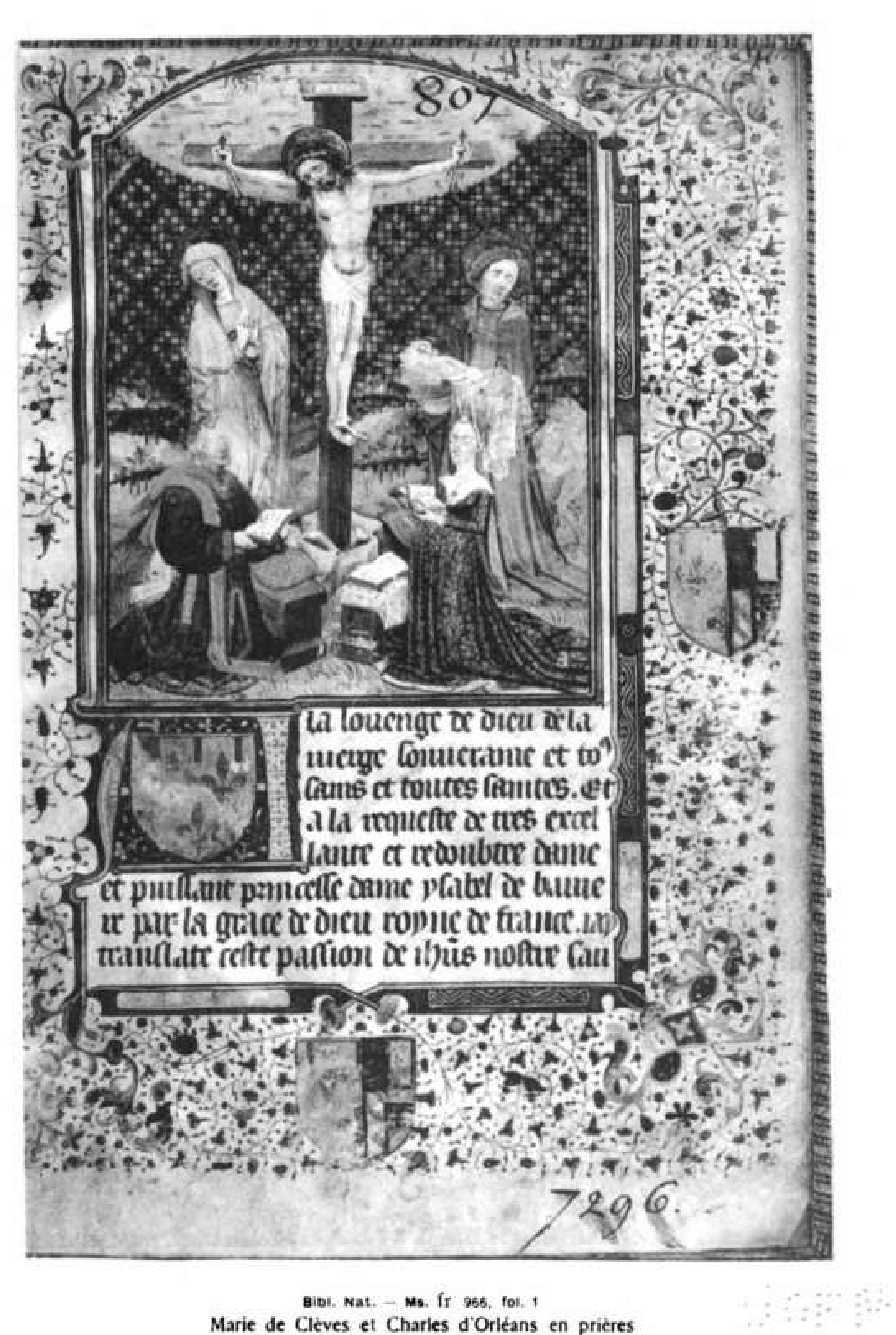
l'épouse de Charles duc d'Orléans et le gage de son alliance bourguignonne.

Un bon prince d'ailleurs que cet Adolf de Clèves, pratique et très simple, tout occupé d'arrondir son duché, pauvre pays pris entre le cours de la Meuse et du Rhin, couvert de forêts et de marécages, où l'on faisait surtout l'élevage du bétail [1]. Pour voisins il avait le duc de Bourgogne, seigneur des duchés de Gueldre et de Brabant ; de l'autre côté du Rhin, les seigneurs de la marche de Westphalie ; au sud, Cologne, Juliers, les cités épiscopales. Quant à sa ville de Clèves, située sur trois collines et le versant d'une montagne boisée, elle regardait le cours légendaire du Rhin. Heureux dans ses guerres avec les seigneurs ses voisins, Adolf avait tiré de sa victoire le plus d'argent possible, étendu et fortifié son territoire, élevé à Clèves la Tour du Cygne [2].

Si en 1417, au concile de Constance, Adolf s'était fait reconnaître sublime entre les ducs de l'Empire (*in sublimiorem ordinem*), au festin qui suivit cette distinction on le vit paraître vêtu d'une pauvre robe. A l'Empereur qui lui en demandait la raison il répondit caustiquement : « Si j'avais changé de robe, plutôt que de rang, ce n'est pas un duc, mais un tapis, que mes sujets pourraient révérer, très grand Empereur ». Et comme son fils Jean, envoyé dès l'enfance à la cour de Bourgogne, avait adopté, avec la langue française, les somptueux costumes pailletés que l'on portait autour de Philippe le Bon, on raconte qu'Adolf, entendant un jour les grelots des mules qui passaient, s'échauffa et dit en son dialecte allemand : « *Da kompt Johenneken mit den bellen :* voici venir mon fils Jean avec ses sonnettes ». Adolf avait coutume

1. Berry, p. 107.

2. W. Teschenmacher, p. 252 et suiv. — Robert Scholten, *Zur geschichte der stadt Cleve aus archivalischen quellen*, Cleve, 1905. in-8.


807

A la louenge de dieu de la
vierge souveraine et to'
sains et toutes saintes. Et
a la requeste de tres excel
lante et redoubtee dame
et puissant princesse dame ysabel de bavie
re par la grace de dieu royne de france. ay
translate ceste passion de ihus nostre sau

7296.

Bibl. Nat. — Ms. fr 966, fol. 1
Marie de Clèves et Charles d'Orléans en prières

de répéter : « Qu'un prince est ridicule quand il n'a pas honte de changer la simplicité de son pays pour un luxe étranger » ! Sur les devoirs d'un prince, comme il les entendait, Adolf avait, disait-on, composé ces vers :

> Sein nein wass nein gerechtigh,
> Sein jha wass jha wolmechtigh,
> Er was seins worts gedechtigh,
> Sein mundt sein grundt eindringlich,
> Ein prinsz aller princen spigel,
> Sein wort dass war sein sigel,
> Seins mudts gar unverzagt :
> Wer hat ihn auss dem feldt gejagth [1] ?

On pense quel fut l'émerveillement de la petite Marie de Clèves quand, de la maison de ce sentencieux et simple personnage, elle passa à la luxeuse cour de Bourgogne où elle suivit la duchesse Isabelle. Et, comme elle était femme, elle adopta, avec autant de bonheur que son frère, les modes, les grandes façons, les plaisirs qui étaient la gloire de Philippe le Bon. Mariée au duc d'Orléans, Marie de Clèves contribuera à maintenir à Blois l'étiquette et l'air de cour qu'elle a connus chez son oncle de Bourgogne. Elle s'accommodera fort bien du reste de splendeur de la maison d'Orléans. Rien ne paraît à cet égard plus significatif que le soin que Marie de Clèves prendra de rappeler le souvenir de la duchesse Valentine ; son instinct de femme l'a devinée si accomplie en élégance qu'elle usera de sa devise désolée, de sa chantepleure, des larmes symboliques dont Valentine avait paré la douleur de ses derniers jours. A Blois, cette Allemande sera toute Orléanaise. Mais, pour cela, Marie de Clèves n'oubliera pas ses parents, ses frères Jean et Adolf, son oncle et sa tante de Bourgogne. Elle restera en correspondance avec eux. On

1. W. Teschenmacher, *op. cit.*



échangera des cadeaux. A Adolf Marie donne une chantepleure d'or à sa devise pour porter la plume de son chapeau [1]; à son oncle de Bourgogne, un cordon de chapeau terminé par un petit diamant en façon de cœur [2]; à sa mère la duchesse Marie envoie une haquenée [3]. Les messagers de Clèves et les ménestrels allemands seront toujours les bienvenus à Blois.

A en juger par la médiocre miniature qui la représente dans un de ses livres de prières, Marie de Clèves était blonde, assez maigre, avec de gros traits à ce qu'il semble [4] : c'est dommage puisqu'un jeune écuyer témoigne qu'elle « estoit l'une des plus belles dames que l'on eut sceu veoir » [5] et qu'elle a été courtisée, dans sa jeunesse, par l'avantageux Lalaing. Marie est représentée priant au pied de la croix, vêtue d'une longue robe d'or brochée, à ramages de couleur rouge, serrée très haut sous les seins par une ceinture noire où vient se croiser une sorte de grand col blanc (une de ces pièces de poitrine que la princesse affectionnait); elle porte sur le sommet de la tête une sorte d'atour, un grand et disgracieux hennin transparent.

La santé de Marie de Clèves était, semble-t-il, délicate. Au mois de mai 1441 elle tomba malade à Blois et Jean le Fuzelier, conseiller du duc, lui amenait, pour la visiter, Me Coustin, avec d'autres médecins [6]. Le 26 août 1445, Jean de Jondongne, chirurgien du roi, recevait un don pour « la visitation qu'il a faicte de certaine maladie qui estoit survenue à nostre très chère et très amée compaigne », dit le mande-

1. De Laborde, t. III, n° 6732 (1455).
2. *Ibid.*
3. Bibl. Nat., P. orig., 532, Bruxelles 7 (23 mai 1457).
4. Bibl. Nat., ms. fr. 966, fol. 1. — C. Couderc, *Album de portraits*, pl. LXXII.
5. Jean de Saint-Gelays (Bibl. Nat., ms. fr. 20176, fol. 161).
6. Arch. du Loiret, A. 2158.

ment du duc d'Orléans[1]. Le 3 janvier 1451, Charles ordonnait encore à Jean le Prestre, son conseiller sur le fait des finances, de faire payer au même Jean de Jondongne, son chirurgien, 24 l. 10 s. pour avoir guéri la duchesse « quatre ans a environ » d'un mal qu'elle avait en la mamelle[2]. Au mois de juillet 1450, au retour du voyage de Lyon, deux médecins la visitèrent plusieurs fois à Dijon[3] et Francequin Delamare, apothicaire d'Orléans, allait à Yèvre lui porter, en sa maladie, « plusieurs drogueries et apothicaireries »[4]. On peut croire cette maladie assez singulière et persistante, puisque Simon de Roiche, médecin du duc de Bourgogne, vint de Flandre à Orléans pour visiter la duchesse[5].

A Blois Marie de Clèves partagera, avec la suite de ses dames et de ses demoiselles, de ses officiers, les simples plaisirs que cette résidence mi-rustique procure à qui sait les goûter[6]. Le 6 février 1443 on voit une bonne femme lui offrir un mouton[7]; on lui amène un cerf[8]; la bonne femme Lachasselone lui présente des pommes de choux[9]. Elle entendait aussi les compagnons qui jouaient les mystères[10].

Mais il est toutefois bien facile de voir que ses goûts sont assez différents de ceux de son vieux et subtil mari. Ainsi Marie de Clèves ne paraît pas avoir partagé la passion de

1. Arch. Nat., KK. 897, fol. 135 v°.
2. Bibl. Nat., P. orig., 1589, Jondongne, 2.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, 600; 110 s. t. furent payés aux médecins qui la visitèrent (Bibl. Nat., P. orig., 83, Arbouville 5; De Laborde, t. III, n° 6701).
4. Bibl. Nat., P. orig., 2159. Orléans, 600.
5. De Laborde, t. III, n° 6711.
6. Voir p. 421.
7. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 570.
8. 1448 (Arch. Nat., KK. 270).
9. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, 662 (1457).
10. Bibl. Nat., P. orig., 2653, Saveuses, 21 (1452).

Charles d'Orléans pour les échecs. Elle jouait surtout aux tables (une sorte de jeu de jaquet), au glic et parfois aux cartes. Le bourguignon Guyot Pot, chambellan du duc, était son partenaire habituel [1]; puis venaient Guillaume de Fontenay, écuyer du duc, un bon joueur, Guillaume De Lisle, écuyer, panetier de Monseigneur, François de Chastillon, Antoine de Lussay, échanson du duc, et plus rarement Monseigneur [2]. Elle jouait aussi avec Madame de Chaumont [3], à qui elle avait fait présent d'un collier d'or émaillé de rouge clair et de blanc [4]; quant à Monseigneur, il donnait aux demoiselles de petites sommes afin qu'elles jouassent aux cartes [5].

Plus jeune, plus ardente que son mari, Madame d'Orléans aimait la chasse, à courre comme à l'oiseau. Aussi avait-elle cinq lévriers [6] et un limier [7]. En 1450, la Chancelière lui amenait une lévrière [8]. En 1454, les veneurs du seigneur de la Ferté recevaient 27 s. 6 d. pour avoir amené les chiens de chasse dudit seigneur devers Madame qui chassa avec eux [9]. En 1457, on voit le roi lui adresser deux trousses de flèches [10], le comte d'Angoulême lui donner deux lévriers et deux trompes de chasse [11]. Monseigneur de la Trémoille lui envoyait deux autres lévriers [12]; le connétable de Riche-

1. Arch. nat., KK. 272.
2. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nos 662, 663, 666, 667, 668.
3. Partie de tables (55 s.) du 23 février 1457 (Bibl. Nat., P. orig., 2159, no 660).
4. Le 10 juillet à Savonnières (P. orig., 2160, no 667); au Pont de Sauldre, le 12 juillet 1457 (De Laborde, t. III, no 6988).
5. Bibl. Nat., P. orig., 2158, no 570 (1443).
6. De Laborde, t. III, no 6750.
7. Arch. Nat., KK. 271, f. 56 vo.
8. Bibl. Nat., P. orig., 2159, no 604.
9. Bastard, no 844.
10. Arch. Nat., KK. 271, f. 64.
11. Bibl. Nat., P. orig., 2159, no 660.
12. Bibl. Nat., P. orig., 2159, no 663.

mont, une lévrière [1] ; en 1459, elle recevait deux chiens courants de la part de Monseigneur d'Armagnac [2]. On savait donc sa passion; et sans doute il fut le bienvenu le bonhomme qui ramena au château les lévriers égarés qu'on ne pouvait trouver [3]. Ils portaient colliers de laiton armoriés et jaquettes [4]. Quand la duchesse allait ainsi s'ébattre et chasser au Pont de Sauldre, elle ne dédaignait ni le lait ni le fromage du métayer du roi [5]. On savait aussi lui faire plaisir en lui offrant ces oiseaux que les dames portaient sur le gant [6] : leurs vervelles étaient d'argent doré émaillé aussi à sa devise [7] : James, Monseigneur de Savoie, lui fit présent d'oiseaux [8]. C'est encore un plaisant spectacle que celui de deux fauconniers qui font voler leurs oiseaux devant Monseigneur et Madame; pour cela ils reçoivent deux écus d'or [9].

Marie de Clèves paraît d'ailleurs aimer tous les animaux. Elle a une singesse attachée par le cou avec une grosse boule [10]. Un petit singe lui fut envoyé par Madame de Dunois, sa belle-sœur [11] ; plus tard, il est question de ses petits chiens [12] ; à Savonnières, Jeannet de Saveuses lui apportait un autour et un tourtelet [13].

Son écurie est bien garnie puisque la duchesse d'Orléans

1. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 663.
2. Bibl. Nat., P. orig,, 2160, nº 668.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 667.
4. Arch. Nat., KK. 271, f. 67.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 667.
6. Arch. Nat., KK. 271, f. 65.
7. Arch. Nat., KK. 271, f. 8 vº.
8. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 660 ; en 1448, on fait une cage pour faire muer son épervier (Arch. nat., KK. 270).
9. De Laborde, t. III, nº 7006.
10. *Ibid.*, nº 6778.
11. Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, 664.
12. Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, 716.
13. Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, 677.

aime à courir parmi les champs. Elle se composait de quatre haquenées et de huit chevaux pour ses chariots[1]. Une haquenée lui avait été offerte par le seigneur d'Esternay ; les autres (des cadeaux aussi à en juger par leurs noms) se nommaient L'Argentière, Flavy et Beaureregard[2]. Charles d'Orléans lui donna encore une belle haquenée blanche, payée 50 écus d'or à Jean de Saveuses[3], une autre haquenée de poil gris[4] ; le roi René, une haquenée de poil fauve[5] ; Jeannet de Saveuses lui présenta aussi un cheval[6]. Quant à sa selle, de velours noir et rembourrée, elle avait un arçon de cuivre garni à sa devise[7] ; ses rênes étaient également couvertes de velours[8].

Marie de Clèves voyagera peu d'ailleurs et, comme son mari, demeurera presque toujours à Blois. En 1443, tandis que le duc Charles est à Poitiers, elle ira demeurer à Cognac, chez son beau-frère[9]. En 1444, elle avait suivi la cour à Châlons où le beau jouteur Jacques de Lelaing s'était montré fort empressé envers elle[10]. Elle restera à Blois, en compagnie du comte d'Angoulême[11], durant le voyage de Charles d'Orléans en Astesan et, pendant ce temps, fera recouvrir son bureau de drap vert[12]. Par contre, elle accompagnera son mari dans sa rude chevauchée vers le duc de Bourgogne, au

1. Arch. Nat., KK. 271, f. 19.
2. Arch. Nat., KK. 271, f. 20, 44 v°, 56, 62.
3. Bibl. Nat., P. orig., 366, de Blargis, 7.
4. Arch. nat., KK. 271, f. 59 v°.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 662.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2159, n° 663. — Diverses fournitures par Jean Martin, sellier, en 1464 (Bibl. Nat., P. orig., 316, de Rés. 11).
7. On la recouvrait aussi de toile cirée (Bibl. Nat , P. orig., 440, Boudet, 2).
8. Arch. nat., KK, 271, f. 42, 56; De Laborde, t. III, n° 6719.
9. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, n° 542.
10. Lalaing, à la suite de Chastellain, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 52.
11. Arch. Nat., KK. 270.
12. *Ibid.*,

cœur de l'hiver de 1448 ; ainsi au mois de décembre elle rencontrera son frère, Adolf, à Amiens [1]. Puis elle rentre à Blois où, en avril 1449, elle reçoit la visite de Jean, Monseigneur de Lorraine, de Mr de Gaucourt et d'autres gentilshommes [2], tandis que le duc marche sur Lyon dans l'espoir de repasser les Alpes [3]. Elle l'accompagna dans la troisième tentative qu'il fit sur l'Italie, et séjourna à Lyon en 1450 : ce fut au cours de ce voyage qu'elle tomba sérieusement malade [4].

Dans ses voyages Marie de Clèves usera de deux chariots suspendus *(branlants)* à quatre roues, un grand luxe de ce temps ; l'un d'eux était couvert de toile cirée. Pietre André, le peintre, les avait tous deux décorés aux armes de la duchesse [5] et ornés de dix-huit pommeaux de cuivre fin à sa devise : l'un de ces chariots était tendu de drap vermeil. Ce sont au demeurant d'assez lourdes machines, avec leurs huches garnies de cuir, leurs coffres maintenus par des chaînes et des barres de fer [6]. Ainsi la duchesse d'Orléans voyageait.

Dans un luxe réel, un goût assez vif pour tout ce qui concerne sa toilette, nous retrouverons encore la personnalité de la duchesse d'Orléans. Elle aimait les beaux bijoux où elle faisait représenter ses attributs : chantepleures, ancolies, pensées, larmes et nœuds d'amour, nuées ; on y gravait ses lettres et la devise qu'elle emprunta à la légendaire douleur de Valentine de Milan : *Riens ne m'est plus* [7]. Ainsi on

1. Arch. Nat., KK. 270.
2. De Laborde, t. III, n° 6652.
3. Voir l'Itinéraire.
4. Voir p. 375, 378.
5. Bibl. Nat., P. orig., 58, André 2.
6. Arch. Nat., KK. 271, fol. 9 v°, 27 v°, 44, 56, 57, 58, 39, 60, 61 ; De Laborde, t. III, nos 6751, 6761-6762.
7. Arch. Nat., KK. 271, KK. 272.

conservait, dans un coffre de cuir ferré[1] de sa garde robe[2], colliers d'or, chaînes torses, verges d'or et les fermaillets, qui étaient de grosses agrafes, comme nos broches. L'un d'eux était en forme de chantepleure, c'est-à-dire d'arrosoir distillant des larmes blanches d'émail, et un grand losange de diamant y brillait ; un autre, en manière de van à vanner le blé, était fait d'une grande tablette de diamant. Marie de Clèves portait encore un anneau d'or, émaillé de noir, avec cœur de diamant, à sa devise et à celle de Monseigneur ; un cœur pendant au bout d'une chaîne qui avait appartenu à Charles ; et Charles, de son côté, conservait l'anneau d'or à gros rubis qu'il lui avait mis au doigt le jour de leur mariage[3].

Marie portait le plus souvent cotte simple de drap noir de Rouen[4] ou de Montivilliers, de damas noir, avec une pièce de poitrine (comme celle qui est figurée sur la miniature de son livre de prières), robe de drap noir fourrée de martres, robe courte de drap tanné bordée de velours noir, chausses noires[5]. Mais elle avait aussi des robes de velours cramoisi, de tissu violet, de drap gris à chevaucher[6]. On doublait d'un drap d'or déjà porté une cotte simple[7] ; du velours noir tiré d'une des vieilles robes, on bordait une robe courte de gris de Rouen ; on tirait un faux gît d'une vieille robe de drap noir à chevaucher. Son atour était de fin linon sur velours cra-

1. Arch. Nat., KK. 271, fol. 71.

2. Le 29 décembre 1445 Jean Lelièvre, naguère serviteur du comte d'Angoulême, s'y introduisit, rompit plusieurs coffres et déroba certains bijoux (Arch. Nat., Z[2] 339, 29 décembre 1445).

3. « Un long gros rubis en ung anneau d'or auquel Monseigneur espousa Madame ». Arch. Nat., KK. 272, fol. 12 v°.

4. Bibl. Nat., P. orig., 2158, n° 565.

5. Arch. Nat., KK. 271, f. 11 v°, 14, 16 v°, 30 v°, 33 v°.

6. Arch. Nat., KK. 271, f. 33 v°, 36 v°.

7. Arch. Nat., KK. 271, f. 15.

moisi [1]. Comme linge, Marie de Clèves recevait chaque année six chemises et trois couvre-chefs (une sorte de bonnet dont on s'enveloppait la figure pour dormir) [2]. L'hiver ses fourrures étaient belles et nombreuses : on employait 35 martres à la confection d'un manteau et d'un pelisson [3]; ses robes noires étaient fourrées de martres [4]. Marie en avait des provisions [5]; mais on utilisait aussi de vieilles fourrures. Les bords, et le plus souvent les collets de ses manteaux et de ses robes étaient doublés de pannes d'agneau de Lombardie (une sorte d'astrakan commun) [6]; en hiver on fourrait de même ses bottines d'agneau noir [7]. Le goût de Marie de Clèves se manifeste encore dans certains détails de toilette très soignés, comme les « troussoueres » de tissu noir velu garnies d'or (agrafes qui servaient à relever la robe) [8]; les jarretières de ses chausses, d'or, émaillées de larmes et de pensées [9]; les « ferrures » d'argent doré couvertes de tissu cramoisi (une sorte de corset qui comprimait la taille et faisait ballonner le ventre [10], une élégance d'alors); et ces agrafes d'or que l'on nommait fermaillets [11].

Plus recherchée dans sa mise, Marie de Clèves montrera dans sa vie une simplicité égale à celle de son mari. Elle aussi sera la marraine de nombreux enfants. En 1448 elle a une petite filleule à Senlis [12]; en 1450, elle est encore la

1. Arch. Nat., KK. 271, f. 12.
2. Arch. Nat., KK. 271, f. 44.
3. Bibl, Nat., P. orig. 2158 nº 565.
4. Arch. Nat., KK. 271, f. 20.
5. 400 hermines en 1455 (Arch. Nat., KK. 271, f. 35).
6. Arch. Nat., KK. 271, f. 36 vº ; Bibl. Nat., P. orig. 1321, Gieffroy, 6.
7. *Ibid.*, fº 38 vº.
8. Arch. Nat., KK. 171, f. 5 v.
9. De Laborde, t. III, nºs 6961, 6722 ; KK. 272, fol. 20 vº.
10. Arch. Nat., KK. 271, f. 8 ; KK. 272, fol. 10.
11. Arch. Nat., KK. 271 f. 71.
12. Bibl. Nat., P. orig., 2158, nº 588.

commère de l'enfant de la « Colombe »[1]; on la voit marraine de l'enfant d'un franc archer[2]; en 1457, d'un enfant à Tours[3]; de l'enfant de Guillaume Brancart, son fruitier[4]; elle tient sur les fonts l'enfant de Colin, son valet de pied[5]; celui de Jean Aubert, clerc d'office[6]; celui de Guillaume Hubelin, maître des garnisons de Monseigneur[7]; à Châteauneuf, elle a un filleul, « Adolf »[8]. Car Marie est douce aux gens qui l'entourent. A la femme de Thignonville, son panetier, un bon rimeur, elle donnait, à l'occasion de son mariage, un anneau d'or à cœur de diamant[9]. Quant à la femme du bailli de Meaux, elle reçut de la duchesse une table de diamant sur un anneau d'or[10].

Comme son mari, Marie de Clèves est naturellement pieuse. Elle ne manque pas de faire ses offrandes au grand pardon d'Orléans[11]. L'an 1455, à Sainte-Catherine de Fierboys, on achetait pour elle une « enseigne d'or de sainte Catherine »[12]; en 1457, Jean Hervieu, tailleur d'images, avait sculpté les figures de saint André et de saint Sébastien que Pietre André enlumina : Madame d'Orléans les donna à la chapelle de Sainte-Catherine près de Notre-Dame de Champbourdin[13]. Plus tard on verra Charles d'Orléans faire exécuter par son

1. Bibl. Nat., P., orig., 2159, nº 604. — C'est-à-dire de la maison à l'enseigne de la « Colombe ».
2. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 660.
3. Bibl. Nat., P. orig., 2159, nº 663.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 667.
5. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 667.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 668.
7. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 668.
8. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 669.
9. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 668.
10. Bibl. Nat., fr. 26086, p. 7351.
11. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, nº 570.
12. De Laborde, t. III. nº 6737.
13. De Laborde, t. III, 6992, 6999; Bibl. Nat., P. orig., 58, André 3.

orfèvre des verrières pour l'abbaye de nonnes que Marie avait fondée au diocèse de Cologne [1]; à sa requête aussi le duc accordera des privilèges aux Cordeliers de Blois [2]. Au bout des patenôtres de Madame on voit un vieux bouton, jadis suspendu aux petites patenôtres de corail de Monseigneur [3]. Marie enfin aimait les livres d'Heures. Ses petites Heures étaient reliées, en 1455, par Lubin le Bouteiller, de velours noir à clous d'or [4]; un autre de ses livres d'Heures fut couvert de cuir vermeil doré [5]. On voudrait bien connaître le sort du livre d'Heures que lui enlumina Jean Fouquet, en 1472 [6].

Mais il serait plus juste de dire que Marie de Clèves aimait tous les beaux livres. A côté de la librairie de Charles d'Orléans elle posséda certains volumes à son usage [7]. Tous les symboles de ses bijoux sont répandus sur leurs marges : devise de Valentine *(Riens ne m'est plus)*, pensées, ancolies, chantepleures qui distillent des larmes, et les mystérieuses lettres entrelacées [8]. Nous les retrouvons sur les livres de piété et les romans qui furent les livres de prédilection de Marie de Clèves. Ils figurent sur l'histoire de Troylus et de Cresseïda (Bibl. Nat., ms. fr. 25528), traduite de Boccace par Louis de Beauvau, grand sénéchal d'Anjou et de Provence, un chevalier qui cherchait dans la lecture des livres

1. Bibl. Nat., P. orig., 1768, de Luc 3.
2. Arch. Nat., KK. 898, fol. 181.
3. Arch. Nat., KK. 272, fol. 19 v°.
4. Arch. Nat., KK. 271, fol. 9.
5. Arch. Nat., KK. 271, fol. 67 v°.
6. Cat. Joursauvault, 824.
7. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, appendice I.
8. « A la lettre de Madame c'est assavoir HN » (Arch. Nat., K K. 272, fol. 11) ; au fol. 49, les lettres de Madame « H. I. » ; il est ailleurs question des 3 lettres de Madame, fol. 4 ; de ses 3 couleurs, fol. 10. — En réalité le fol. 1 du ms. fr. 20026, qui a séparé les lettres ailleurs entrelacées, ne laisse aucun doute sur leur lecture : H M. Cf. p. 492.

un adoucissement « aux peines qui le séchaient sur pied »[1]. Ce précieux manuscrit, Pierre d'Amboise le transcrivit pour elle, l'an 1455[2]. Quelle belle histoire d'amour, pleine de larmes et de baisers, pour les amants et les mélancoliques dont Charles d'Orléans se gaussera[3] ! On les voit aussi sur ce livre de la Passion[4] (Bibl. Nat., ms. fr. 966), écrit sur l'ordre d'Isabeau de Bavière, l'an 1398, et suivi des Lamentations de saint Bernard, en tête duquel Marie est représentée, avec Charles, au pied de la croix[5]. Armes et devises de Marie de Clèves se retrouvent encore sur un précieux exemplaire des poésies d'Alain Chartier (Bibl. Nat., ms. fr 20026). Ici nous pénétrons plus avant dans l'intimité de la duchesse. Car elle a demandé à chacun de ses amis, à chacune de ses dames, aux hôtes de Blois, de vouloir bien écrire leur nom et leur devise sur les feuillets de garde de son cher livre de poésie ; elle-même a donné l'exemple, écrivant de sa main : *Riens ne m'est plus* CLEVES. Voici les dames de sa suite : Marie de Ferrières, Marie Blossette, Isabeau de Beaumont, Isabeau et Jeanne Caillote, Perrette du Piédefou, qui devint la femme de Charles d'Arbouville. Voici les officiers, et parmi eux les bons rimeurs : Guyot Pot, Faret, Daniel du Solier, Benoît Damien, Thignonville, Montasié, Hédouville, Fricon. Voici enfin les hôtes illustres de Blois : René d'Anjou, son fils Lorraine, Yolande d'Anjou, Pierre de Bourbon, le bâtard de la Trémoille, Isabeau de Beauvau. Ainsi Marie de Clèves forma en quelque sorte l'album de son salon[6].

1. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. II, p. 177.
2. De Laborde, t. III. nº 6784.
3. *Poésies*, p. 130.
4. Paulin Paris, *Les manuscrits françois*, t. VII, p. 357-360.
5. C. Couderc, *Album de portraits*, pl. LXXII.
6. P. Champion, *Un liber amicorum du* XVe *siècle. Notice d'un manuscrit d'Alain Chartier ayant appartenu à Marie de Clèves*, dans la *Revue des Bibliothèques*, octobre-décembre 1910.

On ne s'étonnera donc pas que Marie de Clèves ait partagé les goûts de littérature et d'art qui étaient dans l'air de Blois. Elle possédait un tambourin à sa devise [1] : volontiers elle entendait ses quatre chantres [2], les hauts ménestrels anglais [3], les lombards [4], les guitarniers d'Orléans [5] ; quant à Pierre Fleury, il est dit parfois son tambourineur [6].

On sait comment Charles d'Orléans usait de poésie en toutes les circonstances de sa vie, comment il avait fait partager aux siens cette habitude. Soit que le duc en ait été l'auteur, soit qu'elle fût de la façon de Marie, en 1455, on voit que Jean Lessayeur, orfèvre, baillait à la duchesse un anneau d'or émaillé de larmes sur lequel était écrite une chanson [7]. Mais nous avons encore un témoignage plus précis du goût que Marie de Clèves eut pour la poésie. C'est la belle copie qu'elle fit faire des œuvres de son mari (Bibliothèque de Carpentras, nº 375), à laquelle travaillait Bertrand Richard au mois de février 1457. Or ce manuscrit est parfois assez indépendant, en raison même des relations particulières de la duchesse. Ainsi Guillaume de Thignonville, son écuyer panetier [8], écrit ou fait écrire des pièces qui ne se rencontrent pas dans le manuscrit du duc. Jean, Monseigneur de Lorraine, le fils du roi René, y est représenté par certaines compositions qui ne se trouvent pas non plus dans le manuscrit de Charles d'Orléans. Pour Thignonville l'explication est bien simple : il faisait partie de la maison de la duchesse. Pour

1. De Laborde, t. III, nº 6723 ; Arch. Nat., KK. 271, fol. 62
2. Bibl. Nat., P. Orig., 2160, Orléans, 677.
3. De Laborde, t. III, nº 6686.
4. *Ibid.*, nº 6687.
5. *Ibid.*, nº 7001.
6. *Ibid.*, nº 6991.
7. *Ibid.*, nº 6727.
8. *Ibid.*, nº 6971.

Lorraine, nous avons lieu de croire que ce jeune homme, un beau chevalier, tout italianisé[1], et poète de mérite, se montra empressé envers la jeune femme. Ainsi elle reçut de lui un anneau d'or, émaillé à sa devise, avec une pointe de diamant[2].

Enfin nous savons que Marie de Clèves prit part à deux de ces sortes de concours poétiques sur un thème donné par le duc, cette innocente récréation des loisirs de Blois. La duchesse s'y est dépeinte comme une mélancolique[3] :

En la forest de Longue actente,
Entrée suis en une sente,
Dont oster je ne puis mon cueur :
Pourquoy je viz en grant langueur
Par Fortune qui me tourmente.
Souvent Espoir chascun contente,
Excepté moy, poure dolente,
Qui, nuyt et jour, suis en doleur...
Ay je donc tort se me garmente
Plus que nulle qui soit vivente ?
Par Dieu, nennil, veu mon maleur.
Car, ainsy m'aist mon createur,
Qu'il n'est paine que je ne sente
En la forest de Longue attente.

Elle dira encore, jouant sur sa devise larmoyante[4] :

L'abit le moine ne fait pas :
Car, quelque chere que je face,
Mon mal seul tous les autres pace
De ceulx qui tant plaignent leur cas.
Souvent, en dansant, fais mains pas
Que mon cueur, pris en dueil, trespace :
L'abit le moine ne fait pas...
Las ! mes yeulx gectent sans compas

1. Chastellain, t. II, p. 165.
2. En 1456 (Arch. Nat., KK. 271).
3. *Poésies*, p. 321.
4. P. 347.

Des lermes tant parmy ma face,
Dont, plusieurs foiz, je change place,
Alant à part pour crier : las !
L'abit le moine ne fait pas.

Un poète, enfin, célébra la duchesse Marie dans une ballade acrostiche ; elle n'est pas des meilleures ; mais on peut tirer quelques justes indications d'un ensemble artificiel. De cette grande dame entre toutes, le rimeur anonyme entendait obtenir quelque argent : c'est à sa largesse que fera allusion le trait final de son envoi. Toutefois, quand il la nomme « des bonnes la meilleur », célèbre sa douceur, son aimable bonté, sa courtoisie et sa « faconde », l'empire qu'elle exerçait sur chaque « franc cuer », voilà certes des traits véritables qui paraissent bien convenir à Marie de Clèves. Pas n'était besoin pour le dire d'évoquer Dieux et Déesses, les Nymphes et les Muses, et ces femmes fortes de la Bible [1] !

M'ame angelique, mer d'honneur meliflue,
Arbre de vie apportant le doulx bame,
Recueil d'amour, rose roial dont flue
Inexflusible joie qui tous cueurs embame ;
Eureuse, eslite, excellente et grant dame,
Digne chef d'euvre, des bonnes la meilleur,
En vous florist triumphant[e] valleur ;
Courtois maintien avez, chere joieuse.
Le pris est vostre de la fleur lilieuse.
En grant maintien, en douceur, en faconde,
Vostre assovye valeur, tant vertueuse,
En toutes terres, tant que dure le monde,
Seule vous rent sans per et sans seconde.

Rien plus n'y voy. Les Dieux vous ont eslue
Pour regenter, tres precieuse gemme,
Sur toutes dames : car, de sens et value,
Pareille n'a d'Ynde jusqu'a Saint Jame [2].

1. Ms. Carpentras, nº 375.
2. Saint Jacques de Compostelle.



Tout ainsi que le soleil font la gemme,
Par la vertu de sa fervant chaleur,
Vostre hault bruit aneantist tout l'eur
Des autres dames, en grace fructueuse.
Vostre tant douce maniere gracieuse,
Il n'est franc cueur qu'a vous priser ne donde;
Puis la franchise de vous, tant doulcereuse,
En toutes terres, tant que dure le monde,
Seule vous rens sans per et sans seconde.

Clyo, Egnye[1], n'aultre muse qu'aye leue,
N'ont voix ou bruit, vostre hault nom et fame :
De sens passez Othea la resolue.
Nymphe ou Deesse me semblez mieulx que fame.
Hester, Proba (que tant sages on clame)
Ne Dorithye, qui de beaulté fut fleur,
Il ne vous fault emprunter riens du leur.
Tous bien requis en dame valoureuse
Sont compris en vostre doulceur eureuse :
De vous chascun s'en contente a la ronde.
Vostre bonté, de tout bien desireuse,
En toutes terres, tant que dure le monde,
Seule vous rend sans per et sans seconde.

Haulte princesse, doux, bien avantureuse,
Le hault bien qui en vostre cueur habonde,
Et vostre franche largesse, planturcuse,
En toutes terres, tant que dure le monde,
Seule vous rend sans per et sans seconde.

Bonté[2], douceur et mélancolie, tels sont les traits de cette jeune femme, éprise de romans et de poésie, coquette et courtisée sans doute, épouse d'un mari déjà vieux barbon. Son activité gracieuse anime la tranquille et molle cour de Blois. Mais, comme les princesses de légende, qui chantent en filant, la fille du bon Adolf sait aussi ouvrer de son

1. Uranie ?
2. Dans ce sens s'exprime le poète qui rédigea l'entremets des fiançailles de sa fille Marie (Bibl. Nat., ms. fr. 3738, fol. 35 v°).

métier de broderie [1], dévider les cannettes de fil d'or de Chypre, broder et tricoter au crochet [2]. Dans ce coffre d'argent émaillé, à la vieille façon, où l'orfèvre Jean Lessayeur mit une clef, elle range ses soies à « ouvrer de broderie » [3]. Or c'est un fait qu'un gros bouton de fil d'or de Chypre, façonné à l'aiguille, est porté par Monseigneur au bout d'une de ses patenôtres [4].

Ainsi Marie de Clèves passait le temps à Blois avec sa petite maison, ses officiers, ses pages, ses domestiques, ses demoiselles, ses folles et ses animaux [5]. De son activité elle remplit le vide d'une vie sans espérance ; car, sans doute, vu la santé précaire de la duchesse et l'âge du duc d'Orléans, leur foyer sera toujours privé d'enfant.

Or, après 16 ans de mariage, il arriva cet incroyable événement : la duchesse d'Orléans devint grosse. On allait chercher à Orléans, où il demeurait, Jean Caillau, doyen de l'église Saint-Aignan, chanoine de Saint-Martin de Tours, médecin et ami du duc qui le pensionnait depuis de longues années [6]. Le 19 décembre 1457, Marie était accouchée et Charles en donnait avis par un exprès aux habitants d'Orléans [7]. Le corps de ville délibérait de faire présent à la duchesse de vaisselle d'argent. Trois mille livres pour trois cents marcs de vaisselle furent payées, à raison de 9 l.

1. Arch. Nat., KK. 271, fol. 68 v°.
2. Arch. Nat., KK. 271, fol. 63 v°, 66, 70 v° ; De Laborde, t. III, n° 6764.
3. Arch. Nat., KK. 272, fol. 21.
4. Arch. Nat., KK. 272, fol. 19.
5. Voir ch. XV.
6. Le 28 janvier 1458, Caillau donnait quittance à Jamet Hubelin, trésorier du duc, de 50 écus d'or pour son voyage à Blois et les soins donnés à la duchesse pendant sa grossesse (Bibl. Nat., P. Orig., 570, Caillau 11).
7. Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. I (Orléans, 1836), p. 312.



le marc, et une livre pour la façon de l'ouvrier[1] : cadeau magnifique attendu, à ce qu'il semble, avec quelque impatience[2].

Quant à la gésine de Marie de Clèves, elle fut quasi royale. C'était là l'occasion de faire paraître sa garde-robe et la richesse de sa maison ; car, dans la chambre où l'on visitait l'accouchée, parée de ses bijoux, on exposait sur les dressoirs les objets précieux, la vaisselle d'or. Sans doute, Marie de Clèves portait au cou ce morceau de licorne noire, pendant à une chaîne d'or, et réputé convenable à faire enfanter les femmes en mal d'enfant[3]. On avait du moins transformé une chaîne d'or torse, garnie des trois chantepleures et des trois lettres de Madame, pour lui faire une ceinture[4] ; une grande lettre, brodée de 169 grosses perles rondes, fut mise en pièces pour faire les boutons des houppes des carreaux qui couvraient le lit de parade[5] ; le 15 novembre, 27 perles avaient été délivrées pour la gésine[6]. Enfin, le 3 janvier 1458, sur l'ordre de Monseigneur, André et Benoît Damien pesaient un miroir d'or à un pied où étaient superposées deux images de Notre-Dame, l'une peinte, l'autre champlevée et émaillée, garnie de 15 rubis balais, de 13 saphirs et de 72 perles. De cette belle pièce d'orfèvrerie, on réserva le miroir ; mais le pied fut fondu pour faire une croix d'or pour la chapelle et le chandelier qui devait être sur le dressoir du parement de la gésine. Pour cela on fondit

1. Lottin, *ibid.*, n° 4. — Un voyage fut fait à Blois vers la duchesse pour excuser la ville de n'avoir pas envoyé la vaisselle d'argent (Arch. comm. d'Orléans, CC. 665).
2. Lottin, *op. cit.*
3. De Laborde, t. III, n° 6953.
4. *Ibid.*, t. III, n° 6949.
5. *Ibid.*, t. III, n° 6951.
6. Arch. Nat., KK. 272, fol. 14.

encore un tableau de Notre-Dame de Pitié [1]. Enfin, au jour de ses relevailles, Marie de Clèves revêtit une « ferrure » d'or à sa devise et à ses lettres [2].

Quant à la petite Marie, on pense si elle fut fêtée et traitée comme une reine. Pour ses dents, elle reçut un gros saphir [3]. On mettait des émeraudes à son *Agnus Dei*, et Monseigneur lui faisait cadeau de petites patenôtres de rouge et de noir, à signets d'or, qu'il affectionnait [4]; Madame Marie de Dunois lui donnait un petit personnage de morisque en or [5]. Elle avait des pommes de musc à parfumer les doigts [6], portait une bourse de perles, et celle faite à l'aiguille, par sa mère sans doute [7]. C'est un fait que lorsque Marie parut pour la première fois en l'échansonnerie, les domestiques reçurent 3 écus pour boire le vin en son honneur [8] (16 juin 1458).

1. Arch. Nat., KK. 272, fol. 16 v°.
2. Arch. Nat., KK. 272, fol. 11.
3. Arch. Nat., KK. 272, fol. 11 v°.
4. *Ibid.*, fol. 20.
5. *Ibid.*, fol. 59 v°.
6. *Ibid.*, fol. 17.
7. *Ibid.*, fol. 18 v°.
8. Bibl. Nat., P. Orig., 1501, Hédouville, 21.

CHAPITRE XIX

LE PROCÈS DU DUC D'ALENÇON

(1458).

Au commencement de l'année 1456, le bruit se répandit que Jean, duc d'Alençon, se montrait mécontent de ce que le duc de Bretagne tînt Fougères, qu'il prétendait lui appartenir comme son propre héritage[1]. A ce propos il avait trouvé moyen de former alliance avec le roi Henry d'Angleterre, et le bruit courait que les Anglais devaient descendre en certains pays du duc. De ce projet on trouva des lettres, signées de la main d'Alençon, qui furent présentées au roi Charles[2]. La trahison était évidente et le roi s'en montra fort affecté, disant qu'il vivait bien déplaisamment lorsqu'il lui fallait se garder de ceux en qui il se devait fier. En conseil il décida d'arrêter le duc d'Alençon, de se saisir de ses places et de ses biens[3].

Evènement incroyable, quand on songe aux services que Jean d'Alençon avait précédemment rendus au roi Charles, et qu'il était issu de « ceux du sang du roi de France[4] »!

Encore enfant, après la mort de son père tué à Azincourt[5], Jean d'Alençon avait épousé en 1423 Jeanne, la fille

1. Mathieu d'Escouchy, éd. de Beaucourt, t. II, p. 318.
2. *Ibid.*, t. II, p. 319.
3. *Ibid.*, p. 319-320.
4. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 91 ; J. Guibert, *Jean II duc d'Alençon* (1404-1476) dans les Positions des thèses de l'Ecole des Chartes, 1893.
5. Perceval de Cagny, p. 20.



de Charles d'Orléans et d'Isabelle [1]. Et, le plus tôt qu'il put le faire, Jean s'était mis aux armes et à cheval, dès l'âge de dix-huit ans, désirant grandement servir le roi de tout son pouvoir et recouvrer ainsi ses terres. Lieutenant du dauphin Charles en Normandie [2], il avait tenu sur les fonts son premier né Louis [3]. Mais, à la guerre, Jean devait tout perdre en un jour. Devant sa ville de Verneuil, il avait livré la bataille où périrent tant de seigneurs de France et d'Ecosse (17 août 1424) : pris à cette malheureuse journée par le duc de Bedford, le duc d'Alençon avait été détenu trois ans au château du Crotoy et avait dû, pour sa délivrance, payer 200.000 saluts d'or. Il vendit, comme l'avait fait Charles d'Orléans, joyaux, pierres précieuses, nobles et riches chambres de ses prédécesseurs que les Anglais estimèrent à très bas prix; il vendit encore toute sa terre et seigneurie de Fougères au duc de Bretagne, qui ne la paya pas à la moitié de sa valeur : car « tel est parent qui n'est ami » [4]. Et gueux comme devant, mais loyal et chevaleresque, Jean était sorti ruiné de sa prison, l'an 1427, « le plus povre de France » [5], toujours fidèle au dauphin Charles [6]. Libre, le gendre de Charles d'Orléans s'en était allé vers le dauphin, lui remontrer son état et sa pauvreté [7]. Le dauphin lui déclara la sienne, qui était évidente. Comme il n'en put tirer que peu de finances, Jean vendit ce

1. Perceval de Cagny, p. 22 et la *Chronique Générale*.
2. Perceval de Cagny, p. 22.
3. *Ibid.*, p. 129.
4. *Ibid.*, p. 23.
5. Chastellain, éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 164.
6. Bry de la Clergerie, *Histoire du Perche*, p. 321. — En 1425 il avait fait répondre à Bedford : « Je suis ferme en mon propos de non, la toute ma vie, faire serment contre mon souverain et droiturier seigneur Charles, roi de France ». (Monstrelet, t. IV, p. 241).
7. Perceval de Cagny, p. 25.

qui lui restait d'héritages. N'ayant rien à perdre et tout à gagner, il se fit chef de compagnie de gens de guerre [1].

C'est lui qui conduisit presque toujours « le fait » de la Pucelle, à Jargeau, à Meung, à Janville, à Patay [2] ; lui que Jeanne appelait son beau duc [3]. Elle avait visité et rassuré, à Saumur-lez-Florent, Madame Jeanne, sa jeune épouse, la fille de Charles d'Orléans que la Pucelle savait aimé de Dieu [4], et qu'elle avait charge, de par Jésus, d'aller chercher en Angleterre [5]. En attendant, le « beau » duc guerroyant courageusement près d'elle, l'avait suivie à Reims : il espérait bien la mener un jour conquérir son duché d'Alençon en Normandie [6].

En 1432, âgée de 23 ans, Madame Jeanne d'Orléans, si humble et douce envers toutes gens, mourut en l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers [7]. Le chroniqueur assure que ce fut pour Jean d'Alençon un plus grand dommage que les malheurs de sa prison et la perte de ses pays. En 1438, le duc d'Alençon épousait Marie d'Armagnac [8] ; mais Charles d'Orléans continua toujours à considérer Jean comme son gendre et beau-fils.

Alençon avait en ce temps-là reconquis une partie de son duché, accompli de si belles prouesses que nul, de mémoire d'homme, n'était mieux renommé que lui [9]. Car, en sa mau-

1. Perceval de Cagny, p. 25.
2. *Ibid.*, p. 25.
3. *Ibid.*, p. 148.
4. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 257.
5. Perceval de Cagny, p. 148.
6. *Ibid.*, p. 170-171.
7. *Ibid.*, p. 28. Elle fut ensevelie au chœur de l'église.
8. Samaran, *Maison d'Armagnac*, p. 79, 341-342. Elle était née, entre 1420 et 1425, de Jean IV d'Armagnac et de sa seconde femme Isabelle de Navarre. Sa dot était de 100.000 fr. Elle testa le 22 juillet 1473.
9. Perceval de Cagny, p. 27 ; Chastellain, t. II, p. 164.

vaise fortune, il était encore « le mieux payant » d'entre les royaux et le plus « nettement accompagné ». Les années qui suivirent, on put constater un grand changement dans sa conduite[1].

En 1440, Jean d'Alençon prend part à la révolte des princes, reçoit la Toison d'or[2] : ce qui lui vaut d'être révoqué comme lieutenant général du royaume et cassé de sa pension[3]. Aigri, Jean se plaint du roi Charles. Il déclare que, prisonnier à la bataille de Verneuil, il a dû, pour payer sa rançon, engager sa terre de Fougères au duc de Bretagne à un prix dérisoire; que le roi ne faisait que se moquer de lui; qu'il s'en vengerait[4]. A ses terres, il voulait joindre aussi celles du comte du Maine, un « mauvais homme » qui l'avait mis en la « mauvaise grâce » du roi, et avait fait diminuer sa pension[5]. Jean entre en rapports avec les Anglais, prononce des paroles insensées : en 1442, passant par Semblançay, il déclare : « Voici belle place pour les Anglais à tenir frontière »[6]. Son valet de chambre, qui lui avait vendu sa fille, est un Anglais; et le duc fait alors le « ribaud »[7]. A Tours, en 1444, il entre en relations avec les ambassadeurs de Henry VI et leur promet Granville[8]. Le duc d'Alençon divague comme un persécuté; il se plaint obstinément de n'être pas traité comme « sailli de la couronne »[9].

1. « Au plus parfont s'embrouilla avec le duc Charles de Bourbon pour le dauphin encontre le roy, dont l'appaisement fut fait a bien dur. » (Chastellain, t. II, p. 164.)
2. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 40.
3. *Ibid.*, p. 42.
4. Bibl. Nat., ms. fr. 18441, fol. 107 (original du procès).
5. *Ibid.*, f° 106 v°.
6. *Ibid.*, fol. 37).
7. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 40.
8. *Ibid.*, p. 41.
9. *Ibid.*, p. 42.

Vers ce temps-là, Jean d'Alençon consulta Me Michel Bars, astrologue, qui calcula sa « nativité », afin de savoir pourquoi la fortune lui avait été si contraire : l'astrologue lui procura aussi de la poudre de serpent séché (une poudre merveilleuse qu'il faisait passer à la reine), un écusson d'or figuré d'un lion et d'un soleil, par lequel on conjurait le haut mal et la pierre, et qui servait encore à se rendre agréable à toute personne [1]. Jean cherchait aussi l'herbe martagon, « souveraine pour être en la grâce des dames » [2]. Car, bien qu'il se crût ensorcelé et incapable de jouir de la compagnie de Madame sa femme, il désirait posséder toutes les autres sans qu'elles le pussent contredire. En fait, il avait eu compagnie de beaucoup [3] et Jean Servien lui avait livré sa fille « pour en faire son plaisir » [4]. Enfin Jean écrivait ballades et chansons (qui ne devaient guère être intelligibles à en juger par le rondeau qu'il adressa au duc Charles) [5], un certain « livre de la beste », qu'un de ses serviteurs définit « ung livre de farses et moralitez que ledit seigneur avoit commencé à faire » [6]. On retrouve le duc d'Alençon à la cour de Bourgogne en 1454 [7] ; il faisait dire aux Anglais de Calais, par Thomas Gillet, prêtre, qu'ils devraient bien descendre en France [8]. En ce temps, il pensait aussi à marier sa fille avec le fils du duc d'York [9] et lui demandait de l'argent [10]. Puis on rencontre le duc d'Alençon à Paris où il déposait,

1. Bibl. Nat., ms. fr., 18441, fol. 15-17.
2 *Ibid.*, fol. 92. Cf. Chastellain, t. III, p. 475.
3. *Ibid.*, fol. 84, 86.
4. *Ibid.*, fol. 98 v°.
5. *Poésies*, p. 271.
6. Bibl. nat., ms. fr. 18441, fol. 82.
7. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 45.
8. *Ibid.*, p. 45-53.
9. *Ibid.*, p. 53.
10. Le billet autographe du comte est inséré au fol. XLV du ms. fr. 18441.

le 3 mai 1456, au procès de réhabilitation de la Pucelle : il la déclara s'entendre comme un vieil homme de guerre à disposer les canons[1]. Le 31 mai, tandis que Jean dînait à l'hôtel de l'Etoile, devant « l'Ours », à la porte Baudet[2], Dunois lui mit la main à l'épaule :

« Monseigneur, pardonnez-moi, le roi m'a envoyé devers vous et baillié charge de vous faire son prisonnier ; ne scay proprement les causes pourquoi »[3]. Les gens d'Orléans entrèrent alors en sa chambre. On transporta Jean d'Alençon à Melun ; puis en Bourbonnais, à Nonette, où se tenait alors le roi[4]. Là, comme Charles VII lui demandait pourquoi il avait fait alliance avec ses anciens ennemis, à qui il devait livrer Falaise et Domfront, le duc d'Alençon répondit : « Monseigneur, je ne suis pas traître ; mais bien peut être que j'ai fait aucunes alliances avec aucuns grands seigneurs afin de recouvrer ma ville de Fougères que le duc de Bretagne tient encore à tort... »

Sur quoi le roi Charles répliqua sévèrement qu'il n'avait jamais refusé de faire justice à quiconque ; qu'il connaissait les alliances, signées de sa main, faites avec les Anglais ; qu'il lui ferait faire son procès tout au long[5]. Ainsi le duc d'Alençon fut transporté dans une place sûre, et gardé l'espace de deux ans. Et, dans le royaume de France, chacun en parlait suivant son désir ou sa sympathie[6].

1. *Procès*, t. III, p. 90.
2. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 61 : Escouchy, t. II, p. 319.
3. Mathieu d'Escouchy, t. II, p. 321.
4. *Ibid.*, p. 322.
5. *Ibid.*, t. II, p. 323-324. — Le 2 juin 1456, Charles VII informait Arthur de Bretagne de la trahison du duc d'Alençon et lui faisait part du complot qui devait livrer la place de Saint-Malo aux Anglais (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LIV, p. 414-415).
6. Mathieu d'Escouchy, p. 324 ; Chastellain, t. II, p. 164.

En 1458 le roi manda aux douze Pairs de France, tant d'Église que laïcs, de se rendre en la ville de Montargis où, le 8 juin, il avait intention de tenir un lit de justice. Ils travaillèrent deux mois à expédier le procès d'Alençon. Mais en ce temps-là le roi se tenait à Beaugency; pour la « mortalité et le mauvais air » qui régnaient alors, il donna congé à tous et reporta l'assemblée au 15 septembre, à Vendôme.

Elle se tint dans la salle richement parée, couverte d'un grand tapis fleurdelisé. Le roi Charles présidait, ayant à son côté Charles, son fils cadet, entouré de la congrégation des Pairs de France « assis par ordre et par degré prochain du roi »[1], de notables conseillers de la cour de Parlement, du grand conseil au complet[2]. On y remarquait seulement l'absence du Connétable, excusé, et craignant une « piteuse sentence »[3], remplacé par Dunois[4]; celle du duc de Bourgogne qui avait déclaré n'être point tenu, de par le traité d'Arras, de s'y rendre[5]; celle encore du dauphin, alors en fuite, dont la place était marquée par un siège vide[6].

Le 24 septembre on entendit les ambassadeurs de Bour-

1. Chastellain, t. III, p. 477. — L'*assiette* du parlement de Vendôme se trouve avec quelques variantes dans deux manuscrits : Bibl. Nat., fr. 5738, fol. 17 ; fr. 5943, fol. 33 v°. La seconde liste est plus plausible et correspond rigoureusement à la miniature du Boccace de Munich. « Le roy en son siege royal. A ses piez Monsr de Dunoys comme lieutenant ou lieu de Monsr le connestable. Au hault banc a sa main dextre Monseigneur Charles filz du roy. Monsr d'Orléans, Monsr de Bourbon, Monseigneur d'Angolesme, Monseigneur du Maine. Cf. le fac-similé grandi.

2. Jean Chartier, t. III, p. 110.

3. Chastellain, t. III, p. 476.

4. Richemont, duc de Bretagne depuis le 22 décembre 1457, avait refusé à Tours, en février 1458, l'hommage lige (De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 185-186).

5. Jean Chartier et Chastellain, t. III, p. 418-419.

6. Th. Basin laisse entendre que c'était en faveur du dauphin que le duc d'Alençon avait comploté (I, p. 323, 324).



gogne : Jean Lorfèvre prit la parole, prononça une harangue émaillée de citations des livres saints, du droit romain, de Sénèque et de Virgile. Il invoqua tous les exemples de clémence que fournit l'histoire romaine : 1° la dignité du duc, 2° la proximité du sang, 3° les services rendus, 4° la simplicité de son esprit. « Sire, ceux qui ont hanté et conversé souvent avecques lui peuvent avoir assez cognoissance, et par son langage et par sa conduite, qu'en lui en a eu tousjours plus de legierté et simplesse que grant activité ne malice. A gens de cette condition, Sire, la loy est plus douce et moins rigoureuse que à autres. Et d'autre part, Sire, si par quelque soudaine mérencolie, Monseigneur d'Alençon avoit présumé et contendu à faire chose à vous préjudiciable, toutesfois l'effet ne s'en est point ensievy. Sire, faites que je puisse dire de vous ce qui est écrit par David le Psalmiste : *Misericordias domini in æternum cantabo* »[1]. Sur quoi une multitude d'assistants, émus de pitié par un si beau langage, commencèrent à pleurer[2].

Le 8 octobre, Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, prit à son tour la parole et, lui aussi, exhorta le roi à préférer « miséricorde à rigueur de justice ». Il rappelait comment, jeune enfant, le duc d'Alençon avait conservé sa fidélité envers lui; comment avec la Pucelle, il l'avait conduit à son sacre. Juvénal parla enfin au nom de la femme d'Alençon et de ses malheureux enfants[3].

Charles d'Orléans s'exprima ainsi[4] :

1. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 188-191 (fr. 5943, fol. 11); Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 229-230.
2. Chastellain, t. III, p. 475-476.
3. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 194-195 (fr. 2701, fol. 116).
4. Champollion-Figeac, p. 367-379.



MONSEIGNEUR[1],

Selon mon advis, en toutes grans matieres esquelles on doit donner conseil trois choses sont à regarder : la premiere, qui est cellui qui conseille ; la seconde, qui est cellui à qui on donne le conseil ; la tierce, quelle est la chose qu'on conseille et la maniere de la conseiller.

Quant au premier point sainct Bernard dit : *multi multa sciunt et seipsos nesciunt*, c'est à dire : plusieurs congnoissent plusieurs choses et ne se congnoissent pas eulx mesmes. Et pour ce, quant je me regarde et congnois comment je suis tenu de vous conseiller loyaument, au bien de vous et de vostre royaume, congnoissant que je ne suis ne saige ne bon clerc, je me treuve fort entreprins, apres tant de grans et notables oppinions, de parler, car ce n'est que apporter une petite chandelle entre tant de grans lumieres de sens et clergie qui ont cy esté en vostre présence[2]. Et por ce, s'aucune chose je diz qui puisse valoir, Dieu m'en doint la grace, vous suppliant qu'il vous plaise prendre en gré[3] mon bon vouloir, sans prendre garde à mon non savoir.

Secondement, en ce que j'ay dit que on doit prendre garde à qui on donne le conseil, je congnois que je le donne à vous en trois manieres. Premierement, comme à mon seigneur et à mon maistre ; et sans en faire la petite bouche, je vueil que on congnoisse à[4] ceste présente notable assemblée que, ainsi comme le chien est trouvé[5] aux piez de son maistre, je demourray tousjours loyaument aux piez de vostre obéissance, prest de faire, en tout ce que je devray, mon loyal devoir. Secondement, je congnois qu'il a pleu a Dieu[6] me faire venir de vostre maison, si prouchain que[7] chacun scet et congnoist, par quoy me doy naturelement acquiter envers vous. Le tiers, je congnois que vous estes mon souverain. Et, quand je pense bien que c'est à dire de ce mot *souverain*, il fault quelque grant chose : car vous n'estes que ung homme comme moy, de char et d'os, subgiet aux dangiers, périlz, adversitez, maladies et tribulacions de ce monde[8], dont avez eu et essuyé beaucoup en vostre jeunesse. En quoi Dieu vous monstroit qu'il vous aymoit et chastioit pour le

1. On a suivi le texte du ms. des poésies de Charles d'Orléans qui lui a appartenu (Bibl. Nat., ms. fr. 1104, fol. 49 r°). — Les variantes données sont celles du ms. fr. 5738, fol. 23 : *L'oppinion donnée au roy par Monseigneur le duc d'Orléans ou parlement de Vendosme touchant le fait de mondit seigneur d'Alençon.*

2. Pour donner clerté entre tant de grans et notables oppinions qui ont cy esté en vostre presence.

3. garde a — 4. en — 5. couschié — 6. de — 7. comme — 8. comme moy et tous autres sommes et



congnoistre et vous guerdonner de grans biens et honneurs en vostre plus grant aige, ainsi qu'il a fait, la sienne mercy ; car, passé a longtemps, nulz de vos prédecesseurs n'ont eu le royaume si entier en leurs mains comme vous l'avez. Et quant je prens garde dont vient ce mot *souverain*, je voy bien qu'il fault qu'il viengne du souverain lieu, c'est assavoir de Dieu, qui est sur tous souverain, comme *rex regum et dominus dominancium*, c'est à dire roy des roys et seigneur des seigneurs. Et estes appellé tres crestien roy qu'il vous a mis pour estre ou royaume de France, comme son lieutenant et représentant sa présence, parquoy tous François sont tenuz de vous servir, obéir et conseiller loyaument, ainsi qu'ilz en veullent respondre envers Lui, et envers vous, en conscience.

Quant au tiers point, dont par avant j'ay parlé de congnoistre quelle est la matiere que on conseille et la maniere de la conseiller, je congnois que elle touche vous et tous les vostres, en quoy je ay ma grant part entre les autres, et est la chose la plus desplaisant en mon cueur que j'euz oncques ; car, quant à la mort de feu monseigneur mon pere (que Dieu pardoint), j'estoye lors jeune enffant et n'en savoye avoir la douleur ainsi que je y estoye tenu de ma prison. Aussi je congnoissoye que j'estoye prins en faisant loyaument mon devoir. En quoy je me confortoye que Dieu m'en sauroit gré, et m'en aideroit, et aussi que tous ceulx du royaume de France estoient par ce obligez à ne me faillir, quant besoing seroit, et apres ma vie m'en avoir en prieres pour recommandé. Mais en cette chose que je ne povoye croire, quelque chose que l'on m'en deist, jusques à tant que moy mesme l'aye ouy par la bouche de cellui auquel [1] j'estoye naturelement tenu par lignaige, et aussi obligié à feu son pere qui fut nourry de feu mondit seigneur mon pere, et que [2] trouvay si parfait parent et amy ; car, en la querelle de mondit seigneur mon pere, il se habandonna du tout et me servit ung voyage à ses propres coustz et despens, à huit cens chevaliers et escuiers, pourquoy, et pour l'amour que j'avoye à lui, je baillay ma seule fille en mariage à sondit filz qui est à present. Et combien qu'il ait dit en la presence de tous ceulx qui sont cy presens qu'il a eu fiance et amour à moy plus que à nul autre, toutesfoiz le me monstroit il mal quand il vouloit faire perdre Normendie. En quoy m'eust fait perdre de ma terre, qui a valu X^{m} livres de rente, et par ce eust peu ensuir la destruccion du royaume, et de nous tous François, se nous feussions venuz en la main des Anglois, anciens ennemis de France. Et quant j'ay bien pensé en ceste matiere par plusieurs jours, en grant desplaisance de cueur, il m'est venu en souvenance ung traittié, que je viz une fois en ung livre, qui vient bien à ce propos, lequel je ne vueil tout au long reciter, car il prendroit [3] trop

1. a qui — 2. je — 3. tiendroit



de temps, et aussy je ne le sauroye, car il y a longtemps passé que je viz ledit traittié, parquoy ne pourroit du tout m'en souvenir ; mais, en brief, ce qui touche ceste matière j'en diray le moins mal que le sauray [1]. Il est vray que oudit traittié estoit contenu escrit que Dieu avoit deux cours, l'une de Justice, l'autre de Misericorde. Toutesfoiz [2], ou psaultier que David fist inspiré de la grace du Sainct Esperit, il met Misericorde devant Justice, disant : *Misericordiam et judicium cantabo tibi, Domine.* Si advint que ung povre pécheur et malfaicteur fut amené à la court de Justice, et lors vint ung advocat, appelé Raison, qui plaida la cause pour justice disant ung ver[s] du psaultier contenant : *Deducantur peccatores in infernum omnes gentes qui obliviscuntur Deum,* qui vault [3] comme : les pescheurs soient menés en enfer toutes gens qui oublient Dieu. Ceste parolle est bien horrible [4] et forte à craindre, car tous, quanque nous sommes, sommes pécheurs, et oublions Dieu nostre Seigneur, quelque remembre qu'il nous face avoir de lui par escriptures, nous ramentevant les grans biens [5] qu'il nous a faiz tant en création que à nous racheter de sa propre mort et avecque ce nous donnant souvent tribulacions, meschiefz et desaises qui sont en ce monde, affin de nous chastier et nous faire de lui souvenance, que mettons en oubly plus souvent que besoing ne nous seroit. Lors le povre malfaicteur devant dit, tremblant et pleurant, appela ung autre advocat, nommé Pitié, et lui [6] requist qu'il voulsist soustenir sa cause et plaidier pour lui, autrement lui et [7] autres estoient en gran[t] dangier et perdicion. Lequel advocat vint en place et commença à dire : « Raison, vous avez legierement donné sentence et jecté en mousle, et pour vous respondre je prends ung ver[s] du psaultier, duquel avez pris, et dy : *Suavis Dominus universis et miseraciones ejus super omnia opera ejus,* qui est à dire en françois : Nostre Seigneur est doulx à tous et ses miseracions sont par dessus toutes ses œuvres. Il ne dit pas par dessus les bons ne les mauvais, par dessus les saiges et les folz, ne pardessus les grans ou les petiz, mais [8] pardessus tous. Et pour ce que si legierement avez condempné ce povre pécheur, nous appellons de la court de Justice par devant Dieu, en sa court de Misericorde. » Et [9] bailla ledit advocat Pitié une supplication à Dieu, en laquelle estoit escript : *Si iniquitates observaveris, Domine, Domine quis sustinebit,* qui est en françois : Sire, si tu prens garde à iniquitez, Sire, qui est cellui qui se soustiendra. Apres ledit malfaicteur dist à nostre Seigneur, parlant de son advocat Pitié, ung ver[s] qui est contenu en une hymne qui commence : *Jhesu nostra redemptio,* etc., lequel ver[s] dit : *Ipsa te cogat pietas ut*

1. je sauray — 2. Et toutesfoiz — 3. autant a dire — 4. a ouyr — 5. bienffaiz — 6. dist et — 7. d'aultres — 8. dit — 9. pour abreger en allerent devant nostre seigneur en sa dicte cour de Misericorde et

Boccace de Munich — Codex Gallicus 369
Lecture de la sentence du duc d'Alençon

mala nostra superes parcendo, c'est à dire : Telle pitié te contraingne de surmonter noz maulx en nous pardonnant. Quant j'oy ce mot *cogat*, il ne dit pas : *ipsa pietas te inclinet*, mais dit : *ipsa pietas te cogat* : qui est merveilleuse chose qu'il puist avoir rien[s] qui contraingne Nostre Seigneur. Doncques, puisque Pitié peut contraindre Nostre Seigneur, aura-t-elle point de puissance de contraindre le[1] tres crestien roy de France et des François ? Oultre plus, quant ceci fut dit, Pitié dist à Nostre Dame les vers qui s'ensuivent : *Si pro peccato vetus Adam non cecidisset* (se pour péchié le vieil Adam ne feust cheu) *mater pro nato non exaltata fuisset* (la mere pour le fils n'eust point esté exaulsée) ; *sed quia peccatum proprium portare nequibat* (mais pour ce qu'il ne povoit porter son propre péchié), *Virgo parit natum per quem medicina redibat* (la Vierge porta l'enffant par lequel la médecine retournoit) : *ergo pro miseris interpellare teneris* (doncques pour les meschans tu es tenue de prier), *que mater Christi propter peccata fuisti* (qui a esté faicte mère du Crist pour les péchiez). Sitost que la benoite dame de Paradis ouyt ces parolles, elle se mist à genoulx devant son filz, pource que : *omne judicium pater dedit filio* (c'est que le père a donné tout jugement au filz). Et dist Nostre Dame : « Mon filz, vous savez le premier tiltre d'onneur qui me fut donné : ce fut quant l'ange Gabriel me vint saluer en disant : *Ave gracia plena*. Et avecques ce, quant on parle de moy, on m'appelle : *Maria, mater gracie, mater misericordie*, Marie, mère de grace et mère de misericorde ; pour ce, je vous supplie que vous veuillez garder l'onneur de moy, vostre mère, et que misericorde et grace ne soit pas perdue, par quoy se doye perdre ma renommée ; et vous tous, François, qui me tenez pour vostre advocate et maistresse, se vous ne faites grace et misericorde, qui est mon tiltre, ne m'appelez point à vos besoings et necessitez, comme vous avez fait, en quoy congnoissiez comment je vous ay aidié : car se par vous je perds ce qu'il m'appartient, quant vous m'appelleriez en ce qu'il vous appartendroit, faillir vous y devroye, puisque auriez fait contre moy. » A doncques dist nostre Seigneur : « Je suis nommé *summum bonum*, dont saint Ysidoire parle en son livre. Puisque je suis souverain bien, je doy avoir toute maniere de bien parfait en moy ; si vueil garder le droit à Misericorde et à Justice et dy, pour sentence, que *nolo mortem peccatoris sed ut convertat[ur] et vivat.* » Quant Raison ouyt ce, qui estoit advocat pour Justice, elle dist : « Si prenez garde à ce que vous dictes, quant vous donnez toute faveur à Misericorde et foulez Justice. » Sur quoy Nostre Seigneur respondit : Vous n'avez pas bien entendu ce que j'ay dit, car pour garder le droit de Misericorde, *nolo mortem peccatoris* (je ne vueil point que le pécheur meure), mais par Justice je vueil qu'il soit corrigé, *et conver-*

1. cueur du.

tatur et vivat, c'est qu'il se convertisse et vive. Et pour ce je veuil que vous tous retournez à la court de Justice et que prenez une balance en laquelle mectez d'un costé les malfaiz du pécheur, pour estre corrigé, et de l'autre costé les bienfaiz dont il doit estre guerdonné, comme bien à plain est contenu en la requeste baillée par la femme du dessusdict, ou sont montrez[1] comment deux de ses prédecesseurs ont esté mors en bataille pour le royaume. Et cestui malfaicteur mesmes a monstré la plus grant amour qu'il povoit monstrer, car il est escript : *majorem dileccionem nemo habet ut animam*[2] *ponat quis pro amicis suis et justicia est reddere unicuique*[3]. Ce qui est sien. Or regardons se cestuy cy mist point son ame en peril, et sa vie, et quanque il avoit, en la bataille de Vernueil, ou il fut pris pour le bien du roy et du royaume. Dieu aussi bailla à saint Pierre deux clefs, l'une *ligandi* (de lyer) et l'autre *solvendi* (de deslyer). Celle de lyer, qui est exécucion de justice, vous, monseigneur, la povez bailler et la baillez chacun jour à vos officiez, la ou il vous plaist. Mais l'autre, de deslyer, demeure en vostre main pour faire misericorde, et la devez garder ou coffre de vostre conscience. Et puisque estes en la place de Nostre Seigneur, vous le devez ensuir ; car il dit : *Exemplum dedi vobis ut quemadmodum ego feci ita et vos faciatis* : je vous ay donné, ce dit il, l'exemple que, ainsi que j'ay fait, vous le faciez. *Et qua mensura mensi fueritis* (et de telle mesure comme aurez mesuré) *remecietur vobis* (il vous sera rendu.)

Quant à la forme de conseiller[4], dont par avant j'ay parlé, je viens en conclusion à[5] vous conseiller en cinq choses.

La premiere, touchant le fait de sauver sa vie en deux manieres, l'une en corps et l'autre en l'ame. Et dy ainsi que devez ensuir la sentence de Nostre Seigneur, que j'ay cy devant dicte[6], c'est assavoir : *nolo mortem peccatoris* ; pareillement ne devez vouloir sa mort, car, veu ses ouvrages, son bon sens luy fault ; par quoy, s'il est[7] mis à mort sans avoir loisir de se raviser et corriger son ame, seroit en dangier de quoy vous et nous[8], qui vous conseillons, aurions à respondre envers Dieu quant elle seroit amenée en jugement et pourroit ainsi dire : « Se je eusse eu loisir et[9] advis et correccion, j'eusse peu amender, à la plaisance de Dieu, et faire aucune satisfacion à ma salvacion : et ceulx qui m'en ont gardé, en abregant ma vie, sur ce en ont à respondre. » Qui est bien à y penser, car les confesseurs dient que péchié ne peut estre pardonné sans faire satisfaction. Qui est cellui doncques de nous tous qui la porroit faire, se elle estoit[10] dampnée ? Oultre plus, pour ce qui a esté dit que, veu le crime de lese magesté en

1. est demonstré — 2. *suam* — 3. *quod suum est* justice est rendre a ung chascun ce qui est sien — 4. donner conseil — 5. de — 6. par avant — 7. estoit — 8. tous — 9. de — 10. quant elle seroit



quoy il est encouru, ne pourroit estre devisée pugnicion assez grande, sur ce je respons que, à mon sentement, se on lui veult garder toute rigueur, plus paine lui sera de endurer longuement douleur et desplaisance en ce monde que le faire mourir tout à ung coup, laquelle mort le delivreroit des paines et ennuiz de ce monde. Car j'ay congnoissance par moy mesmes que, en ma prison en Angleterre, pour les ennuiz, desplaisances[1] et dangiers en quoy je me trouvoye, j'ay maintesfoyz souhaidié que j'eusse esté mort à la bataille ou je fuz pris, pour estre hors des paines[2] où j'estoye[3]. Et pour ce donne conseil, et[4] ne feroye pour riens le contraire que sa vie ne soit sauvée.

Secondement, pour la seureté du royaume, conseille qu'il soit tenu bien et seurement qu'il ne puisse mal faire, s'il en avoit voulenté, en la maniere que vous, monseigneur, par bon conseil adviserez.

Tiercement, devez prendre en vostre main toutes ses places et païs pour en ordonner ainsi que[5] sera veu qu'il sera de faire.

Quartement, devez pourveoir honnorablement à sa femme et à ses enfans, et qu'ils ayent de quoy vivre selon leur estat. Et est escript : *munera super innocentem non accepit* (c'est que sur l'innocent on ne doit prendre avantaige) ; et veu, monseigneur, que tousjours avez eu devocion envers les Innocens, vous ne[6] povez faire plus grant plaisir aux Innocens que[7], pour l'amour d'eulx, vous ayez ces povres innocens, qui n'en pevent[8], pour recommandez. Et les devez marier et porveoir. Et se[9] voiez qu'ils se gouvernent bien, et soient taillez de bien faire, devez faire tellement pour eulx qu'ilz ayent cause de dire : « Nostre pere, qui nous a amenez en ce monde, a esté cause[10] pour son mesfait de nous desfaire ; mais nostre bon roy[11] crestien nous a de nouvel engendrez et nous est pere, nous ressuscitant en ensuivant les euvres de Dieu, qui ressuscite les mors, dont il est lieutenant ; de quoy[12], de plus en plus, sommes tenuz à lui de vivre et mourir loyaument et entierement siens, et de mectre paine, se Dieu nous donne grace, de faire amende des mesfaiz de nostre pere par bien faire, se nous povons. »

Quintement, il me semble que devez avoir congnoissance de ses serviteurs que n'avez point trouvez en faulte, mais bons et loyaulx ; et s'ilz ont offices les y devez tenir. Et ceulx que adviserez soient pourveuz tellement que leur loyaulté soit exemple à tous autres de bien faire.

Ceste oppinion que j'ay[13] cy ditte, en si notable audience, et que je tiens qui sera enregistrée comme a esté ordonné avecques les autres, je la

1. desplaisances et ennuictz — 2. maulx — 3. esquelz je me trouvoye — 4. ne — 5. qu'il — 6. leur — 7. d'avoir — 8. mais — 9. vous — 10. de nous deffaire — 11. tres — 12. sommes — 13. icy



vueil advouer en conscience devant Dieu, en loyaulté envers vous, monseigneur, en mon devoir envers le royaume, et en mon honneur devant tout le monde ; et, avecques ce, appelle en tesmoignaige tous ceulx qui l'ont ouye au jour du jugement devant Nostre Seigneur qui congnoistra[1] en quel propos, entencion et courage sont dittes toutes oppinions. Et apres ce, qu'ilz m'en soient tesmoings partout, quant temps et lieu sera, que je m'en acquicte comme il me semble que je doy faire, selon mon peu de savoir et ma puissance!

Le 10 octobre, dans la salle ouverte alors au peuple, le chancelier, tourné vers le roi, donna lecture de la sentence qui condamnait à la peine de mort Jean, duc d'Alençon, comme criminel de lèse-majesté, et déclarait tous ses biens confisqués[2]. Toutefois, par bon plaisir, le roi Charles décida de réserver l'exécution de ce jugement ; quant aux biens du condamné, en raison des services jadis rendus par le duc, et aussi à la requête du comte deRichemont, ils demeurèrent à sa femme et à ses enfants, sauf l'artillerie, les harnois des places de guerre : des immeubles, le roi confisqua seulement le duché d'Alençon.

Cette sentence, on l'estima très amère. Le duc d'Alençon, qui logeait en la ville, l'apprit après son dîner de la bouche de Me Yves de Scepeaux, le premier président. « Quelles nouvelles ? » demanda-t-il. — « Monseigneur, prenez votre patience en Dieu, et remerciez-le : vous êtes jugé à mort! » Jean se leva de table et, joignant les mains vers le ciel, il dit en soupirant : « Loué soit Dieu mon créateur de tout! Et, puisque mourir en convient, j'aime autant tôt que tard, et

1. toutes oppinions

2. Bibl. nat., fr. 5943, fol. 34. Arrêt recueilli par Jean Chartier, t. III, p. 91-111 et par Chastellain, t. III, p. 478-487. Cf. Clairambault, Titres scellés, 221, fol. 99. — C'est ce moment précis que représente la miniature de Fouquet (cf. Paul Durrieu, *Le Boccace de Munich, étude historique et critique et explication détaillée des planches*, Munich 1909, in-fol.)

prendrai en gré la mort ». De grosses larmes lui sortaient des yeux.

Quelle merveille c'était de voir un si haut seigneur, issu des princes de la fleur de lys, encourir une sentence de mort. « O povre duc, s'écriait un témoin, povre haut maleureux homme ! Et où t'a elle mené maintenant celle sauvage Fortune ? Et où te ont mené tes povres légieretés vicieuses, auxquelles tu t'es ployé jeusne et par lesquelles, attaintes en toy et réprouvées, tu te vois en ceste calamité, si très confuse et scandaleuse yssue de jour, comme de te sçavoir estre privé de toute dignité paternelle, de toute possession et seigneurerie, et condempné à honteuse mort, en publique confusion de tes parents [1] ! »

En fait, tandis que Jean d'Alençon était conduit à Loches [2], trois autres victimes de son procès demeuraient. L'une, pour la grande humiliation des Bourguignons [3], était le duc Philippe qui l'avait fait chevalier de la Toison d'or, cet ordre si suspect au roi de France [4] ; l'autre, le dauphin dont la place était demeurée vide près du trône royal [5] ; la dernière, le duc d'Orléans, qui semble, assez vainement, avoir parlé pour son parent.

Car le personnage qui remporta à Vendôme un succès relatif, celui qui sauva la vie à ce pitoyable duc d'Alençon,

1. Chastellain, t. III, p. 490.

2. P. Champion, *Le Prisonnier Desconforté*, app. III.

3. Chastellain, t. III, p. 4489. — Voir aussi la déposition de Edmond Gallet (ms. fr. 18441, fol. 117 v°).

4. Chastellain, t. II, p. 185.

5. On avait produit au procès du duc une lettre du dauphin (fr. 18441, fol. 80 v°) : « Mon parrain, mon parrain ne me faillez pas au besoing et ne faictes pas comme le cheval au pié blanc... ». Voir aussi la compromettante déposition de Edmond Gallet (fol. 117 v°). — Le 16 octobre 1465, Jean d'Alençon se plaignait encore au roi Louis XI des rapports que l'on faisait sur lui ; il lui exposait les pertes qu'il avait subies, « comme vous avez esté tousjours ma seulle attente et esperance de ma ressource. » [Sign. aut.] (Arch. Nat., J 1021, n° 62.)



ce fut ce brutal et honnête homme de guerre, Richemont, tout renfrogné et lippu. Or, depuis qu'il était duc de Bretagne, devenu le plus breton des Bretons, il semblait même oublier qu'il fût encore connétable de France. La duchesse d'Alençon était venue le trouver l'année précédente en Bretagne. Et, malgré la répugnance qu'il avait à se rendre auprès du roi Charles, Richemont s'était embarqué à Nantes[1] sur une galiote ; remontant le cours de la Loire, il passait par Orléans au mois de juin 1458 : là, sur la prière des procureurs de la ville, il présida à la bénédiction de la cloche de l'horloge municipale, à laquelle il imposa le nom de Cœur de Lys[2]. A Vendôme, Richemont avait refusé de siéger, déclarant n'être ni pair de France, ni duc d'un pays faisant partie du royaume[3]. Comme il fallait amadouer ce brutal, il avait obtenu la vie du criminel d'Alençon[4]. Mais le roi Charles n'entendait pas que Richemont fût venu seulement pour cela. En la présence du roi on lui délégua Dunois pour obtenir son hommage : « Monseigneur, vous devez hommage au roi mon souverain seigneur ci-présent ; faites lui hommage lige à cause de votre duché de Bretagne... » Le Breton ne le voulut pas : « Tel hommage que mes prédécesseurs ont fait et je vous fais : et ne l'entends ni le fais lige »[5]. On ne sut tirer rien de plus de cette tête obstinée.

Après quoi le Connétable accompagna Charles d'Orléans

1. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 669.

2. Lottin, *Recherches sur la ville d'Orléans*, t. I, p. 315 (par erreur Lottin dit 1459).

3. *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. II, col. 1729. Cf. E. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 449 note 1.

4. « En faveur et contemplacion des requestes a nous sur ce faictes par notre chier et tres amé cousin le duc de Bretaigne, oncle dudit d'Alençon », dit le texte de l'arrêt. (Chartier, t. III, p. 108).

5. Dom Lobineau, t. II, preuves, col. 1208.

jusqu'à Fontevrault, où ils firent visite à leur nièce, Marie de Bretagne, l'abbesse, fille de Richard d'Etampes et de Marguerite d'Orléans, sœur de Charles [1]. Or Richemont devait toute déférence au duc Charles qui l'avait aidé à faire conclure le mariage de son neveu François, le jeune comte d'Etampes, avec Marguerite, fille aînée de François Ier, mariage qui avait assuré temporairement la couronne de Bretagne au connétable de France [2]. Et Charles d'Orléans s'était engagé à défendre Arthur si le comte d'Etampes avait contesté ses droits pour faire prévaloir ceux de sa femme [3].

A Fontevrault, les ducs de Bretagne et d'Orléans prirent congé l'un de l'autre. Arthur s'en fut en sa Bretagne, et Charles retourna à Blois [4].

1. Gruel, p. 229.
2. E. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 439-440.
3. Arch. de la Loire-Inférieure, cass. 4, E. 12. Cf. E. Cosneau, *op. cit.*, p. 440. note 2.
4. Gruel, p. 229.

CHAPITRE XX

LES DERNIÈRES ANNÉES

(1459-1465)

Le spectacle le plus étonnant d'une vie si pleine de contradictions est bien celui que nous présente, au seuil de la vieillesse de Charles d'Orléans, la naissance de ses enfants. Comme un vieil arbre, il fleurissait en son automne. Certes, las de tant de chevauchées et d'ambassades, le duc d'Orléans est résolu à se reposer dans ses pays ; il l'espère du moins. Au mois de juillet 1459, on le trouve dînant à Fougères, chez Pierre de Refuge, son général des finances[1] ; il séjourne chez le gouverneur de Blois, messire Jean de Saveuses, dans cette résidence de Savonnières qui l'enchante, et où Jeannet de Saveuses présente à la duchesse tourtelet et autour[2]. Puis, à Blois, on reçoit cette noble et fidèle parente Madame d'Argueil, ainsi que Madame de Chaumont[3]. Le duc d'Orléans est alors tout entier à la joie d'avoir eu un enfant. Le père fait remettre 50 sous à Mademoiselle, le 23 novembre[4]. Il se réjouissait encore de « la joyeuse naissance » de sa « belle fille »[5]. Et, comme à cette occasion les chapitres de Saint-Sauveur de Blois et de Saint-Aignan

1. Bibl. Nat., P. Orig., 2160, Orléans, nº 677 (juillet 1469).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, nº 680 (novembre).
4. *Ibid*,, 23 novembre 1459.
5. *Ibid.*, nº 679. (27 décembre 1459).



d'Orléans lui avaient présenté chacun 100 écus d'or, Charles s'empressait d'accorder sur cette somme 100 livres « à sa très chère et très amée compaigne la duchesse, pour faire ses plaisirs »; quant à cette honnête demoiselle, attachée au service d'honneur de Marie de Clèves, Marguerite de Husson[1], la femme de Georges de Brilhac, conseiller et chambellan du duc, elle recevait aussi 100 écus « pour les bons et agréables services qu'elle nous a faiz et à nostre dite compaigne »[2]. Ainsi s'exprimait encore la joie du bon duc.

Le 17 juillet 1460, Charles d'Orléans, la duchesse et mademoiselle Marie se rendaient à Orléans. Mademoiselle faisait dans cette ville sa première et joyeuse entrée. Aussi la cité lui présentait 1.000 l. t., afin que Monseigneur son père eût la ville d'Orléans et ses habitants en sa bonne grâce: quant à la gouvernante, elle reçut 10 écus afin qu'elle fût « plus encline à la servir ». Mademoiselle Marie était alors une grande personne de près de trois ans. Aussi François Villon, délivré de sa prison à l'occasion de cette fête, ne craignit pas de célébrer son « port asseuré », « son maintien rassiz », la comparant tour à tour à la sage Cassandre, à la « belle » Echo, à la digne Judith, à la chaste Lucrèce, à Dido la noble[3]. Lors de cette joyeuse entrée, les habitants d'Orléans étaient allés au devant du duc lui faire leur révérence: pour leur peine d'avoir crié « Noël ! », les petits enfants de l'école reçurent des poires. Quant aux hauts ménestrels, ils jouèrent à l'arrivée de ce beau cortège. Ainsi on alla des Augustins à Sainte-Croix (tout à l'autre bout de la ville), et de là jusqu'à la Cour le Roi, tenant à la résidence ducale, le Châtelet. Le soir, à la lumière des torches, un bal fut donné

1. J. de Croy, *Un portrait de Charles d'Orléans*, p. 13.
2. Bibl. Nat., Pièces orig., 2160, Orléans, 679.
3. *Poésies*, p. 127 ; François Villon, *Œuvres* [éd. A. Longnon], 1911, p. v.

dans la cour du Châtelet, jonchée de fleurs, et les dames orléanaises dansèrent avec Mademoiselle au son du tambourin [1].

Un soudain changement de règne allait tirer Charles de ce repos et troubler son bonheur.

Le 12 juillet 1461, le roi Charles trépassait d'inanition, dans la solitude de Mehun-sur-Yèvre, à l'âge de 58 ans [2]. Le duc Charles, en son nom et au nom de la ville d'Orléans [3], se rendit de suite à Mehun pour conduire les obsèques du roi, dont il était l'aîné de près de dix ans. En ce temps-là le dauphin Louis, à Avesnes, s'habillait d'une robe écarlate vermeille (comme c'était la coutume royale); mais il s'en allait jouer aux champs [4].

Or, après qu'il fut mis en bière, on fit un mannequin à la ressemblance du roi Charles, vêtu et paré d'habits royaux ; on l'assit sur un chariot suspendu, couvert d'une grande couverture de velours noir à croix blanche. Ainsi on amena le défunt roi, de Mehun à Paris, sous la conduite du duc d'Orléans et de son frère d'Angoulême ; et le mannequin était si bien fait que le bon peuple l'allait voir, tout gémissant. Le cortège arriva à Notre-Dame-des-Champs, le 5 août, à la nuit [5].

Le lendemain, au matin, Charles d'Orléans, qui s'était logé en la ville de Paris, se rendit au service de Notre-Dame-des-Champs. A la fin de l'office, il s'approcha du corps, lui fai-

1. Arch. com. d'Orléans, CC. 666. — D. Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. I, p. 315.

2. De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. VI, p. 441-442. — Le 8 décembre 1460, il avait confirmé les droits de Charles d'Orléans sur les gabelles de ses terres (Bibl. Nat., Pièces orig., 2160, Orléans, n° 685).

3. La ville d'Orléans lui attribua 4.000 l. pour assister aux obsèques de Charles VII et au couronnement de Louis XI (Arch. com. d'Orléans, CC. 558).

4. Mathieu d'Escouchy, p. 423.

5. *Ibid.*, p. 424-425.



sant autant de révérences que s'il fût vif, et ordonna que les religieux récitassent le *de profundis*; à genoux, avec trois d'entre eux, Charles fit une oraison à sa dévotion.

Les vingt-quatre crieurs avaient proclamé leur cri : *Dites vos patenôtres pour le très haut et très excellent prince, le roi Charles VIIe de ce nom, et à heure de trois heures venez à Vigiles en l'Eglise Notre-Dame de Paris !*

Le chariot s'ébranla, traîné par cinq grands destriers, houssés de satin noir jusqu'à terre, par la rue Saint-Jacques et le Petit Pont : et sur tout le parcours on avait fait démonter les enseignes afin qu'il pût passer. Les seigneurs, qui avaient mis pied à terre, suivaient le chariot et les pages conduisaient leurs chevaux. Derrière eux venait le char de cuir bouilli, portant le corps du roi, bien oint et embaumé, accompagné d'un grand nombre de gens à cheval.

Charles conduisait les seigneurs, chevauchant un mulet et portant un grand manteau de deuil avec un large chaperon : deux homme de pied le menaient, tout pleurant et larmoyant, entre le comte d'Angoulême et Dunois; puis venaient le prévôt de Paris à pied, les seigneurs du Parlement vêtus d'écarlate, les échevins à robe mi-partie, les seigneurs de la cour des Comptes tout noirs, les pauvres de l'hôtel-Dieu portant les torches, les aveugles des Quinze-Vingt que l'on menait par la main. Et les processions des gens d'église se suivaient, croix en tête, au glas des cloches.

Soixante hommes portèrent le corps dans l'église où l'on récita les vigiles.

Le lendemain, une messe était dite le matin à Notre-Dame. Charles d'Orléans qui se tenait à l'entrée du chœur, tout tendu de bleu, prit le premier cierge; Angoulême, le second; Eu, le troisième; Dunois, le quatrième. A l'offrande quatre hommes menèrent le duc, deux le prenant par le bras, deux



portant son manteau. Il s'inclina, n'offrit rien, sinon sa personne. Sur ce, Me Jean de Chateaufort prononça le sermon sur le thème : *Memento judicii mei, Domine*. A une heure le corps du roi Charles fut porté à Saint-Denis. Quand on sortit de la ville, les seigneurs montèrent à cheval. A la Chapelle on rencontra la procession de l'abbesse de Montmartre, et on fit halte à la Croix de bois, au Lendit. Là, les gens de Saint-Denis devaient porter le corps; mais comme ils ne purent soulever la lourde bière, Dunois ordonna que ceux de Paris la porteraient.

Il était nuit quand on arriva à Saint-Denis. Le lendemain matin avait lieu le service dans l'abbatiale, toute tendue de satin noir et resplendissante du luminaire.

Charles alla seul encore à l'offrande. Puis, avec son épouse, il se tint en la chapelle où le corps devait être enseveli : on le descendit à l'aide d'une poulie fixée à la voûte. M. de Bayeux prit de la terre, la jeta dans la fosse. Et, tout pleurant, le héraut cria : « Priez pour l'âme du très excellent, très puissant et très victorieux prince le roi Charles, VIIe de ce nom ! — Vive le Roi ! ». Et les secrétaires se mirent à crier « Vive le roy Loys ! » Les notaires délivrèrent alors le procès-verbal. Deux claies furent mises sur la fosse. Charles d'Orléans s'agenouilla dessus, récita, le plus dévotement qu'il put, une oraison ; il fit deux révérences, les autres, une seule. Et tous défilèrent autour de la fosse [1].

Ainsi, pieusement et noblement, le duc conduisit le deuil du roi Charles, son cousin.

Le 31 août 1461, le duc d'Orléans, qui était demeuré à Paris, n'alla pas au devant du roi Louis ; il se sentait « ancien », et portait encore le deuil du feu roi. Du moins

1. Mathieu d'Escouchy, p. 425-441.



d'une de ces fenêtres qu'on loua fort cher en cette circonstance, il alla voir passer le cortège, avec la duchesse et les jeunes enfants d'Alençon [1]. Ce fut une riche cavalcade parmi les rues étroites, tendues de draps d'or, pleines des cris de Noël, des sonneries de trompettes, du carillon des cloches, avec haltes aux fontaines, moralités et délivrance d'oiseaux [2]. Charles d'Orléans put voir ainsi, sans fatigue, le jeune roi monté sur un coursier blanc, tout vêtu d'une robe de soie blanche et coiffé d'un petit chaperon noir ; le dais de satin bleu fleurdelisé que l'on portait sur sa tête ; Monseigneur le duc de Bourgogne, habillé de velours noir, tout étincelant d'orfèvrerie, et suivi des seigneurs de son hôtel, de Charolais et d'Etampes, du duc de Clèves, son parent, à qui la duchesse d'Orléans avait donné, en raison de cette pompe, un diamant, un écusson et une verge d'or [3] ; parmi les seigneurs du parti du roi, Charles put apercevoir son frère, le comte de Dunois, vêtu de damas blanc à larges boutons : sur la fente de la robe étaient enchâssés plusieurs gros rubis très riches [4].

Sa dévotion faite à Notre-Dame, le roi Louis s'en fut au Palais où un beau souper était préparé dans la grand'salle. C'est là que Charles d'Orléans vint le rejoindre. Il prit place à sa droite, à la table de marbre, au-dessus de laquelle on avait tendu un riche ciel d'étoffe. Après le roi on servit, tête nue, le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, assis à la gauche du roi. Le comte de la Marche trancha devant le roi et, à la fin du souper, comme il convient, furent apportés les entremets armoriés : au roi, un cerf volant ; au duc d'Orléans,

1. Jacques du Clercq, éd. Buchon (1826), l. IV, ch. XXXIII.

2. Camille Couderc, *L'entrée solennelle de Louis XI à Paris*, Paris, 1896, in-8° (Extrait des *Mémoires de la Soc. de l'Histoire de Paris*, t. XXIII, (1896).

3. Arch. n., KK. 272, fol. 13.

4. C. Couderc, *op. cit.*, p. 42.

un cygne ; au duc de Bourgogne, un lion. Bientôt après les dames vinrent faire leur révérence ; des momeurs exécutèrent une basse morisque, et les chevaliers firent danser les dames jusqu'à minuit. Alors chacun s'en fut en son hôtel[1].

Charles d'Orléans devait encore rester un mois environ à Paris.

Pendant ce temps le duc de Bourgogne, protecteur du nouveau roi, gagnait le cœur des Parisiens par ses largesses, ses nobles réceptions en son hôtel d'Artois, par ses belles chevauchées à travers la ville[2]. La moins notable ne fut pas celle qu'il accomplit pour se rendre aux joutes que le comte de Charolais, Adolf de Clèves, le Bâtard de Bourgogne et d'autres Bourguignons coururent devant la Bastille Saint-Antoine. Voyant devant l'hôtel d'Artois sa nièce, Madame d'Orléans, qui l'attendait, et que son propre cheval ne lui avait pas été amené, le duc de Bourgogne était monté galamment derrière elle ; et tous deux trottèrent sur la même monture à la grande joie des assistants. « Et véla un humain prince ! Véla un seigneur dont un monde seroit estoré de l'avoir tel ! Que benoit soit-il et tous ceux qui l'aiment ! Et que n'est tel nostre roy, et ainsi humain, qui ne se veste que d'une povre robe grise, mal chainte et mal fachonnée, à tout un meschant chapelet, et ne hait riens que joye ! »

Car, tandis que le duc d'Orléans, la duchesse, le duc de Bourgogne montés sur les hourds regardaient les jouteurs au au milieu de la joie générale, le roi Louis, caché à une fenêtre, derrière des dames, surveillait la fête assez tristement[3]. Après les joutes le duc de Bourgogne, dames, demoiselles, et

1. C. Couderc, *op. cit.*, p. 46. — Chastellain a, lui aussi, donné un long récit de ce festin de la table de marbre (t. IV, p. 85-87).
2. Chastellain, t. IV, p. 109, 113.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 136.



toute cette noblesse s'en allèrent banqueter en l'hôtel d'Artois. Telle était la presse qu'on n'y pouvait trouver la place de s'asseoir ; Charles d'Orléans avait toutefois une chambre pour lui seul, son propre buffet richement paré de grosse vaisselle ; sur sa table, tout ce qui aurait pu convenir à un roi. Quant à Madame d'Orléans, elle présidait la grande salle avec le duc de Bourgogne. Et chacun défilait, admirant les merveilles de ce banquet, ce grand dressoir en manière de château rond, garni de vaisselle dorée et de flacons enrichis de pierres, que surmontaient quatre licornes [1]. Mais il manqua quelqu'un à la fête : ce fut encore le triste roi Louis. Il supportait mal tout le luxe des Bourguignons qui l'avaient jadis recueilli [2] ; il désirait quitter Paris et gagner au plus tôt son cher pays de Touraine [3].

Le 30 septembre 1461, Charles entrait à Orléans en compagnie du roi Louis ; à chacun d'eux la ville remettait 2.000 livres. Sur la porte Bannier on avait peint trois grandes fleurs de lys surmontées d'un écriteau sur lequel on lisait :

> En moy a pris tant de delis,
> De France le tres noble roy,
> Qu'il m'a donné le cueur de lis
> Que je porte par bon arroy.

On avait suspendu au travers des rues des étoiles de fer-blanc doré ; des anges y voletaient avec leurs ailes faites de plumes de paon. Mais on ne put donner le spectacle des mystères et des moralités de personnages, le roi ayant fait son entrée trop tard, à la lueur des torches. Toutefois, sur leurs échafauds, les hauts ménestrels l'accueillirent mélodieuse-

1. Chastellain, t. IV, p. 138 et suiv.
2. *Ibid.*, t. IV, ch. XLI, XLII.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 172.

ment et, sur le faîte de la porte Bannier, les enfants de chœur chantèrent au son des orgues portatives [1].

Ce jour-là aussi fut signée la promesse du mariage de Pierre de Bourbon (Beaujeu), que le duc avait si longtemps considéré comme son enfant, avec sa fille Marie [2]. Cela, le roi Louis l'ignora sans doute, ou peut-être ne l'approuva pas; du moins son nom ne figure point parmi les signatures des témoins; et nous savons que, par la suite, il « pratiqua » grandement afin que Charles d'Orléans donnât sa fille à son frère de Berry. Ainsi le roi Louis pensait avoir un jour le duché d'Orléans et les droits attachés à l'héritage milanais [3].

Ce fut à l'occasion de cette cérémonie que Mademoiselle donna un banquet dont nous avons conservé « les nobles ordonnances », rédigées en son nom par un rimeur contemporain [4]. Il y eut, comme il convient, des entremets en rapport avec les armes ou le caractère des témoins. Ainsi Monseigneur d'Orléans :

> Prince pourveu de sens et de noblesse,
> Supplantateur du serpent orguilleux,

reçut un horrible serpent faisant allusion à la guivre qui figurait dans l'écu des princes de Milan. Le « très puissant duc de Bourbonnois » :

> En qui les François ont fiance
> Plus qu'en Hector le Trojanois,

1. Arch. com. d'Orléans, CC. 558. — Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. I, p. 317 (Corrigez 1460).

2. Arch. nat., K. 554 (original) et P. 1365 [1].

3. Dépêche du 18 mars 1462 de l'envoyé du duc de Milan à son maître (Bibl. nat., ms. italien 1649, fol. 53, citée par de Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 100, note 1).

4. Bibl. Nat., ms. fr. 5738, fol. 35 v° (à la suite du discours de Charles d'Orléans en faveur du duc d'Alençon, sans titre ni date).



reçut une « ceinture d'Esperance » suivant son cri et sa devise. Madame d'Orléans, « la nompareille du monde », un cygne sans tache noire, comme celui qui figurait dans l'ordre de la maison de Clèves. Monseigneur d'Angoulême :

> Seigneur humain, doulx et prudent,
> Pere de paix et union,
> Qui estaignez tout feu ardent
> De noise et de division,

reçut la salamandre très propre, comme l'on sait, à éteindre les flammes. Quant à Charles de Bourbon, l'archevêque de Lyon, « humble, bégnin et charitable », Mademoiselle lui offrit une belle palme toujours verdoyante. Puis le poète s'adressa à ces « très haulx princes et seigneurs magnanimes » dont la gloire ne saurait être assez dignement célébrée :

> Car Ulixes et Tulles ingenieulx
> En beau parler, doulx et armonieulx,
> Ad ce faire seroient trop estranges.

Il leur présenta la petite Marie, âgée de moins de quatre ans, qui venait d'offrir ces entremets :

> Mademoiselle, vostre humble parente,
> Devant vous tous humblement se présente,
> De cueur joyeulx vous faisant revérence,
> Qui, pour sa grant et nouvelle jouvente,
> Ne vous peut pas déclairer son entente,
> Ne saluer, par faulte de loquence...

Il annonçait maintenant l'humble requête de Mademoiselle : comme on avait jadis fait des vœux sur les paons et sur les faisans (ainsi venait de les renouveler d'ailleurs le duc Philippe le Bon), elle leur demandait qu'il leur plaise :

> Sur ce signe honneste
> Faire les veuz...



car, ajoutait le poète, la petite princesse est « du lignage du chevalier au signe ». Sur quoi il remercia la compagnie.

Le 27 juin 1462 arrivait à Orléans la nouvelle de la naissance du fils de Charles[1]. Evénement inattendu, changeant bien des projets, et que le duc tenait pour un miracle de Dieu[2]. Dans sa joie il faisait payer 412 livres à cette honnête dame, Marguerite de Husson, en récompense de « certaines promesses » qu'elle lui avait faites[3]. Sans doute Charles d'Orléans perdait joyeusement un pari au sujet de l'hoir mâle qu'il n'attendait plus[4].

Le roi Louis, qui se trouvait alors à Amboise, avait bien accepté d'être son parrain, ainsi que la reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou, la fille malheureuse du roi René[5]. Louis se rendit donc à Blois ; mais il s'arrêta à la porte du donjon, qui était alors une sorte de lieu public : il n'entra pas au château. C'est là que se forma le cortège, et l'on traversa la première cour où se trouvait l'église Saint-Sauveur. L'évêque de Chartres reçut le roi sous le porche : ainsi l'on se rendit aux fonts. Pendant la cérémonie, comme le roi touchait les genoux de l'enfant, celui-ci pissa dans sa manche. Louis XI vit là un mauvais signe : « Cet enfant qui ne fait que de naître », observa-t-il. Le roi monta cependant, d'assez méchante humeur, dans la chambre où gisait la mère, richement habillée et couverte de ses perles ; il la salua, se plaignit de sa mésaventure, refusa de dîner au château, allé-

1. Arch. com. d'Orléans, CC. 558.

2. Le 9 mars 1464 Charles ordonnait de faire payer 22 l. 10 s. à son confesseur, Jean Noe, pour avoir dit chaque jour, pendant plusieurs mois, des messes en l'église des frères Prêcheurs de Blois pour la naissance de ses enfants (Bibl. Nat., Pièces orig., 2118, Noe, 2).

3. Bibl. de Blois, Jours., 1446.

4. J. de Croy, *Un portrait de Charles d'Orléans*, p. 14.

5. Du Clercq, l. IV, ch. XLI.

guant qu'il lui fallait de suite gagner la Beauce. Sa nervosité lui fit commettre une seconde maladresse : se levant pour sortir, son pied se prit dans un pan du drap de lit et lui fit faire un faux pas. « Et deux! » s'écriait-il furieux. Sans doute le roi savait, suivant la croyance populaire, que les malheurs sont régis par le nombre trois[1].

Il n'est pas impossible que Charles d'Orléans ait mis beaucoup de ses espérances dans l'avènement du roi Louis, le protégé de son protecteur le duc de Bourgogne. Jadis, le dauphin avait contribué à payer sa rançon au roi d'Angleterre[2] et s'était montré attentif à satisfaire les goûts de son bel oncle d'Orléans[3]; enfin, c'est à Charles qu'il s'était adressé quand il chercha à se réconcilier avec son père[4], le roi Charles VII.

Le vieux duc, qui venait de chevaucher en compagnie de Louis, devait éprouver à ses dépens le soudain changement du dauphin mué en roi, son art de dissimuler, sa volonté si personnelle et inébranlable[5]. Cela, Charles le sentit surtout dans les affaires d'Italie, qui lui causèrent tant de chagrins et de déboires dans les dernières années de sa vie.

Pas plus que Charles VII, le roi Louis n'aurait songé à soutenir ses intérêts en Milanais; tous deux s'étaient déclarés les amis et les défenseurs de l'usurpateur Sforza[6]. Le pauvre Charles d'Orléans s'était tourné tour à tour vers l'Empe-

1. De Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 972, 973, 976, et *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 103-106.

2. Engagement du 15 décembre 1439 pour 30.000 saluts d'or (Arch. nat., K. 65, nº 15[12]).

3. *Lettres de Louis XI*, t. I, p. 31.

4. *Ibid.*, t. I, p. 73.

5. Chastellain, t. IV, p. 195.

6. De Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 168, 170.

reur [1], le roi d'Aragon [2]; à la fin de l'année 1462, le sire de la Barde annonçait même à Louis XI le départ de Charles d'Orléans vers le duc de Bretagne, à qui il désirait de céder ses droits sur Milan [3]. Le duc d'Orléans avait bien essayé de former une ligue contre Sforza [4], et l'ingénieux Bâtard avait été nommé gouverneur d'Asti [5]. Mais Louis XI ne faisait guère que se moquer du duc Charles. Ainsi il conseillait à Francesco de lui offrir 200.000 ducats du comté d'Asti et de faire avec lui la paix, par l'entremise du duc de Bourgogne, l'homme qui avait le plus d'influence sur Charles [6]; il lui écrivait en même temps : « Nous sommes résolus par tous les moyens et manières possibles à déterminer notre dit oncle d'Orléans à faire la dite cession » [7]. Un peu plus tard, le roi faisait encore savoir à Francesco que, s'il ne pouvait lui céder l'Astesan, c'est que l'affaire était en « main tierce » [8]. Le roi Louis se moquait de la « science » du duc Charles, de sa sagesse dont il parlait sans doute volontiers : « Si mon oncle d'Orléans était la moitié aussi sage qu'il s'estime, il serait le plus sage homme de France » [9].

L'ambassadeur Maletta écrivait encore à Sforza : « Je trouve

1. En 1448, le 12 juin, Frédéric III avait promis d'appuyer les droits de Charles d'Orléans au duché de Milan (Arch. nat., K. 68, n° 31) ; en 1452, le duc faisait demander à l'Empereur l'investiture d'Asti (Arch. nat., K. 69, n° 6).

2. Instructions de Charles d'Orléans au sire de Gaucourt, accrédité auprès du roi d'Aragon, le 2 février 1449 (British Museum, add. ch., 4056).

3. Bibl. nat., ms. fr. 2086, signalé par de Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p 108.

4. De Maulde, *op. cit.*, p. 175 ; Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, preuves, 1221-122 ; *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LIV, p. 415.

5. Lettre autographe du Bâtard d'Orléans [1463, 1er septembre] (Arch. nat., K. 72, nos 8 et 80).

6. B. Buser, *Beziehungen der Medicer zu Frankreich*, 1434-1494, Leipzig, 1879, in-8°, p. 416 (Lettre de Louis à Sforza, du 24 octobre 1463).

7. *Lettres de Louis*, XI. t, II, p. 159 (24 octobre 1463).

8. *Ibid.*, p. 170 (23 décembre 1463).

9. Buser, *op. cit.*, p. 417 (Lettre de Maletta à Sforza, du 21 décembre 1463).



le roi toujours bien disposé au désir de Votre Seigneurie et je sais, par d'autres personnes, qu'il est véridique; mais il ne peut rien de plus sur ceux d'Orléans et leur volonté, et entre eux ils ne sont pas d'accord. Et hier le roi de France m'a dit que le duc d'Orléans déclarait que le comte Francesco l'avait fait empoisonner. Et il ajouta en riant : « Pour empoisonné et vieux qu'il est, il a toujours engrossé sa femme ! » Et il semble à Sa Majesté que ce seigneur va aujourd'hui faiblement. Et il a dit ensuite : « Je tiens pour certain que, lui mort, nous aurons Asti, et son fils nous demeurera... »[1].

Ce qui était vrai, c'est que Charles d'Orléans avait cessé d'écrire à la fin de l'année 1461, et qu'il faisait mettre son signet sur les lettres gracieuses délivrées en son nom[2] ; en 1463 cette mention se rencontre sur plusieurs actes qu'il délivra[3]. Sans doute elle marque des attaques de goutte dont le duc se plaignit souvent[4]. Cette année-là, on peut croire aussi que sa vue baissait encore, car Pierre Billart, son chantre, lui vendit quatre paires de lunettes[5].

1. Buser, *op cit.*, p. 424 (lettre du 26 mai 1464). — En même temps le roi Louis, qui prêtait alors au duc de Bretagne l'intention de céder aux Anglais la Guyenne et la Normandie, priait Charles d'Orléans de l'aider à défendre son droit de régale contre les prétentions de François II (*Lettres de Louis XI*, t. II, p. 204, 24 août 1464).

2. 1er décembre 1461. Lettre gracieuse par laquelle Charles remet « a sa chere et bien aimée Marguerite d'Usson », femme de M. de Courcelles, demoiselle d'honneur de la duchesse, certains droits sur le sel (Bibl. de Blois, Joursanvault, n° 1433). Le dernier compte signé que nous possédions est du 25 janvier 1460 (Bibl. Nat., Pièces orig., 2160, n° 680).

3. Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 385.

4. *Poésies*, p. 412. — Au mois d'avril 1461 Charles fait fondre un cierge pour Saint Genou (Bibl. Nat., Pièces orig., 2160, n° 690).

5. De Laborde, t. III, n° 7036. — Déjà, en 1456, Charles usait de lunettes (Arch. nat., KK. 271). Le 14 avril 1464, Jean le Moyne donna quittance de 60 s. pour 2 paires de lunettes (Bibl. Nat., P. orig. 3005, Villebresme, 42).



On voit alors la piété du duc d'Orléans s'accentuer, et aussi la faveur qu'il accorda toujours aux médecins [1].

Le 23 janvier 1464, Charles d'Orléans faisait acquitter ce qui restait dû à Angelot de la Presse pour le missel qu'il avait offert à Notre-Dame de Champbourdin [2] ; on portait, ce même mois, à l'abbaye de Vierzon plusieurs chasubles [3]. Au notable couvent des Cordeliers de Blois, où volontiers il entendait le sermon [4], le duc d'Orléans accordait une entrée par la prison de Beauvais [5]. Pour le singulier amour et la particulière dévotion et affection qu'il portait au glorieux corps de saint Solenne de Blois, Charles venait de donner 100 l. t. aux marguilliers pour faire réparer leur église [6]. A l'abbaye de femmes, fondée par la duchesse de Clèves au diocèse de Cologne, il offrait une verrière [7]. L'orfèvre qui l'avait fournie ajoutait aux patenôtres du duc une petite boule d'argent doré où l'on mettait ordinairement des reliques [8]. A la Toussaint, les doyen et chapitre de l'église d'Orléans recevaient 26 l. 10 s. [9]. Eliot Chevreuil, écrivain blésois, transcrivait pour le duc, à la fin de l'année, un office de saint Gabriel, la messe des saintes Sœurs, celle de la présentation Notre-Dame et des cinq plaies de Notre-Seigneur [10].

Certes, Charles d'Orléans avait toujours eu la réputation

1. En 1464 Jean Caillau jouissait d'une pension annuelle de 300 écus d'or (Bibl. Nat., P. orig., 570, Caillau, 14). — Le 19 mai 1463 Pierre de Bombelles, médecin de Monseigneur, donnait quittance de 10 écus d'or sur sa pension (Bastard, nº 890).

2. Le Roux de Lincy, *op. cit.*, p. 48.

3. British Museum, add. ch., 2472 ; Bibl. Nat., Pièces orig., 2160, nº 713.

4. Bibl. Nat., P. orig., 1594, Jouyn, 2.

5. Arch. nat., KK. 892, fol. 181 (6 avril 1464).

6. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 713 (analyse dans De Laborde, t. III, nº 7013).

7. Bibl. Nat., P. orig., 1768, P. orig., de Luc, 3 (31 juillet 1464).

8. Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, 716 ; Godefroy, ad. v. *Bullette*.

9. Bibl. Nat., P. orig., 805, Coing, 3.

10. De Laborde, t. III, nº 7035.

de servir fort bien Dieu. Et l'on disait que chaque semaine, le vendredi, il donnait à dîner à treize pauvres, les servant lui-même avant de manger, leur lavant ensuite les pieds comme Notre Seigneur Jésus-Christ fit aux apôtres [1].

A la vérité il les servait dans des écuelles de bois le Jeudi Saint [2], les vêtissait aux anniversaires de ses parents [3], et n'oubliait ni les pauvres ni les ladres à la sortie des offices de Saint-Sauveur [4].

Le jour des Innocents (28 décembre 1463), le duc d'Orléans donnait aux enfants de chœur de Saint-Sauveur de quoi fêter leur évêque [5]; le 1er janvier 1464, Charles entendait les ménétriers de Blois [6] et délivrait à l'évêque des fous, ainsi qu'à ses compagnons, de quoi faire leur fête [7].

Toutefois, la veille des Rois, Jean Autrec dit le Breton, huissier de la salle, avait dû se rendre à Orléans pour y chercher Me Jean Caillau, médecin du duc. Sans doute l'indisposition de Charles d'Orléans fut légère, car Pietre André, peintre et huissier de la salle, alla au-devant de Caillau pour le contremander [8]. Le samedi qui suivit le jour des Rois, le Breton allait de nouveau chercher Caillau et Pietre André; à Tours on mandait Robert Poitevin [9] qui reçut 27 l. 10 s. [10] pour les soins

1. Jacques du Clercq, l. V, ch. XVIII.
2. De Laborde, t. III nº 6653.
3. Bibl. Nat., Pièces orig., 2158, nº 565; Arch. nat., KK. 271, f. 19 vº.
4. Bibl. Nat., Pièces orig., 2160, nºs 680, 700, 702.
5. De Laborde, t. III, nº 7016.
6. Bibl. Nat., Pièces orig., 2160, nº 713.
7. De Laborde, t. III, nº 7017; le 26 août des compagnons de Blois, Jean de la Couste, Jean Grosseire, Jean Charlemaigne recevaient 27 s. 10 d. t. pour avoir joué devant lui « la vie et mistère de madame Sainte Luce » (Bibl. Nat., P. orig., 915, Couste, 2).
8. Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, 713. — Cf. Bibl. Nat., P. orig., 58, André, 4. (Quittance du 19 septembre 1464 pour 3 voyages).
9. Janvier 1464 (Bibl. Nat., Pièces orig., 2160, nº 713. De Laborde, t. III, nº 7020).
10. De Laborde, t. III, nº 7025.



qu'il donna au duc pendant sa maladie. Au mois de février, Charles offrait à son vieil ami Caillau un rubis balais[1] et une topaze; le 19 avril, un autre rubis[2]. Sans doute, Charles d'Orléans était bien préoccupé : Johannes de Lupis, astrologue, docteur en décret et en médecine, lui écrivait un livre sur la disposition du Temps. Charles se croyait alors empoisonné par Francesco Sforza[3]. Il n'aurait pas bu sans mettre l'épreuve sur sa coupe : celle qui était dorée portait une serpentine[4], souveraine pour reconnaître la présence du poison[5].

L'année 1464, outre les inquiétudes que lui donna sa santé, désormais bien chancelante, devait être remplie de toutes sortes de tracas pour le duc d'Orléans.

D'abord on célébra en l'église Saint-Sauveur de Blois les fiançailles de Marie d'Orléans et de Pierre, sire de Beaujeu (23 mars 1464) dont le mariage devait fortifier les « grandes aliances et amitiez » entre les maisons d'Orléans et de Bourbon, union qui inquiétait si fort le roi Louis. Marie d'Orléans était alors une grande personne âgée de 6 ans et 4 mois. Elle avait déjà sa maison : un échanson, René de Mongomery[6]; un écuyer tranchant, Guillaume de Mornay[7]. Elle possédait un mulet[8], portait le collier de sa mère à chantepleure, émaillé de ses trois couleurs[9], améthystes et rubis; à sa chaîne d'or pendait une serpentine de Monseigneur, très effi-

1. De Laborde, t. III, nº 6956; Arch. Nat., KK. 272, fol. 21.
2. Arch. nat., KK. 272, fol. 12.
3. Buser, *op. cit.*, p. 424.
4. Bibl. Nat., P. orig., 2160, nº 718 (Quittance de l'orfèvre Jean du Luc, du 30 septembre 1464).
5. De Laborde, *Glossaire français du Moyen Age*, 1872, ad. v. *espreuve* et *serpent*.
6. Bibl. Nat., P. orig., 2021, Mongomery, 24.
7. Bibl. Nat., P. orig., 2057, Mornay, 13.
8. Bibl. Nat., P. orig., 570, Hédouville, 28.
9. Arch. nat., KK. 272.



cace contre le poison [1]. Depuis le 30 septembre 1461 elle était l'accordée [2] de Beaujeu, ce frère cadet du duc de Bourbon, bon jeune homme, pas brillant mais pratique, alors âgé de 22 ans. Et Charles, qui n'avait pas alors d'héritier mâle, avait constitué en dot à sa fille « pour elle et ses hoirs, tous ses duchés, comtés, baronnies et seigneuries, à l'exception de ceux qu'il tenait en apanage de la couronne de France, du duché de Milan et du comté de Pavie » ; de son côté le duc de Bourbon avait promis de donner à son frère, à titre d'apanage, le comté de Clermont et 4.000 l. de rente [3] : contrat qui avait été ratifié, à peine modifié, après la naissance de Louis d'Orléans [4].

Le duc d'Orléans expédiait alors missions et ambassades. Il envoyait vers le roi Louis son chambellan, Guyot Pot [5]. Guy de Brilhac allait vers le comte de Dunois, alors à Roanne, et le Bâtard se rendait à Blois, au mois de juin, avec son fils, le jeune comte de Longueville, à qui le duc faisait don d'un joli cheval bai de 100 écus d'or [6] ; François Poitevin, l'écuyer tranchant, repartait vers le roi [7]. Car, pour répondre à l'alliance des maisons d'Orléans et de Bourbon, Louis XI méditait alors d'unir sa fille à l'héritier de Charles d'Orléans. Le 18 mai 1464 [8] le roi écrivait à Jean de Rochechouart, son bailli de Chartres, que, « comme puis naguère ait esté faicte certaine ouverture du mariage de nostre très chière et très amée fille Jehanne et

1. Arch. Nat., KK. 272, fol. 7, 8 v°.
2. Arch. nat., K. 536, n° 1.
3. P. Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, p. 361.
4. Juillet 1462 (Arch. Nat., KK. 897, fol. 171 ; Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 107).
5. A Nogent-lez-Chartres (Bibl. Nat., P. orig., 2349, de Rhodes, 23) [mandement du 23 avril].
6. Bibl. Nat., fr. 26089, p. 290 ; P. orig., 2349, Pot, 25) [mandement du 28 juin].
7. Bibl. Nat., P. orig., 2313, Poitevin, 7 [mandement du 26 juin].
8. Bastard, n° 894. [Cette lettre manque au recueil de M. Vaesen].



de nostre très chier et très amé cousin Loyz, filz de nostre très chier et très amé oncle le duc d'Orléans, pour lequel mariage traicter et conclure soit besoing de commectre et ordonner de par nous aucune personne à nous seure et féable... », il chargeait ledit Rochechouart « du fait et besongne touchant la matière dessus dicte ». De par le roi Louis une telle mission était un ordre [1].

Pierre de Bombelles, le médecin, Simon Musset et le Gallois de Bellouen venaient d'accomplir pour le duc un voyage secret [2] (sans doute vers son neveu de Bretagne). Les relations étaient fort amicales entre Nantes et Blois : le 31 septembre 1464, un nautonier avait amené à Charles ce beau cadeau du duc de Bretagne, un ours [3].

Ce fut au milieu de toutes ces préoccupations que Marie de Clèves accoucha pour la troisième fois d'une fille, qui reçut le prénom breton d'Anne [4].

Or il y avait en ce temps-là une grave dissension entre le roi Louis et le duc de Bretagne, qui venait de faire alliance secrète avec le comte de Charolais, et, disait-on, amitié avec les Anglais. Sur quoi le roi dirigeait des ambassadeurs en Bretagne pour acheter ou menacer le duc : ainsi fut envoyé l'illustre et prudent Dunois. Quand il fut revenu, Louis XI convoquait dans la ville de Tours les princes du sang et les principaux du royaume. Dans l'assemblée on remarquait René, le roi de Sicile, son frère le comte du Maine, les ducs

1. Voir le manifeste de Charles, duc de Berry, qui précéda la guerre du Bien Public : « Et qui pis est, font faire mariage oultre le gré et voulenté et consentement des peres et meres et autrez parens. » (Arch. Nat., J. 1021, 13 mars 1465.)

2. Bibl. Nat., P. orig., 285, Bellouan, 5 [mandement du 20 avril].

3. Bibl. Nat., P. orig., 1501, Hédouville, 30.

4. Honoré Nicquet, *Histoire de l'ordre de Fontevrault*, 1642, p. 482 ; Parrot, *Mémorial des Abbesses*, dans les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XXXVI (1881), p. 8, 16.



de Bourbon et d'Alençon, le comte de Dunois. Le duc d'Orléans s'y rendit, déjà malade [1].

On y parla des régales; on entendit monseigneur le Chancelier; on écouta surtout cet habile homme, le roi, si expert à modifier les opinions. Louis argumenta sur ces deux points: 1° sur l'amour et bienveillance qu'il devait avoir aux seigneurs de son sang et à la chose publique, et eux à lui; 2° sur les rapports qu'il avait entretenus avec Monseigneur de Bretagne, depuis qu'il était roi, et sur ceux de Monseigneur avec lui. Le roi rappela sa longue pauvreté jusqu'à ce qu'il fût parvenu à la couronne; comment il avait éprouvé que son père (à qui Dieu pardonne!) avait tout laissé si bien s'appauvrir à son décès, touchant la chose publique du Royaume, qu'il en était bien tenu à Dieu et à lui. Certes, après son avènement, Louis avait pu voir et connaître clairement l'amour et loyauté que tous ses sujets lui portaient; d'abord de la part des seigneurs, et, après eux, d'un chacun selon son rang. Car tous étaient venus le recevoir et le reconnaître, comme leur souverain seigneur, lui faisant l'hommage et le serment de fidélité. Puis le roi Louis déclara que les seigneurs étaient les piliers qui soutenaient une couronne bien lourde à supporter sans leur aide, et sans celle de ses bons et loyaux sujets. Que chacun fasse son devoir et il semblerait au roi qu'il résisterait bien à toutes les entreprises qu'on voudrait faire contre lui et sa dite couronne! Louis déclara en outre qu'il se savait tenu de garder ses sujets et les prérogatives de sa Couronne, de faire justice à chacun. Ainsi l'avait-il promis et juré à son sacre. Le roi rappelait avec quel soin il avait visité presque toutes les parties de son royaume, accru par lui des comtés de Roussillon et de Cerdagne, des terres de

1. Basin, t. II, p. 82-83.



Picardie rachetées à Monseigneur de Bourgogne, fortes frontières pour sa Couronne. S'il avait travaillé et dépensé du sien largement pour tout ce qui concernait le bien de la chose publique du royaume, et l'honneur de sa Couronne, plus que jamais il était prêt à s'y employer encore. C'est pourquoi il avait trouvé bon amour et loyauté parmi les seigneurs et les autres sujets. Aussi avait-il confiance en eux ; il leur sera bon roi, à eux qui sont ses bons parents et loyaux sujets. Louis déclara alors combien il était chagrin de la conduite de Monseigneur de Bretagne. De sa personne il se gardera d'en dire quelque mal ; mais, en ce qui concernait les droits de régale, le duc de Bretagne lui semblait bien pauvrement conseillé : « Et vous dis bien que si j'avais toutte sa terre conquise et mise en ma main, jusques à un chasteau qui ne vaulsist pas cette maison, et il vouloit venir à grace et miséricorde, je y ferois en telle manière que chascun congnoistroit que je ne veux point sa destruction et que je m'y serois mis en toutte raison. »

A ces belles et saintes paroles du roi, sur dix auditeurs, pas un qui ne pleurât. Un témoin l'assure ingénûment : jamais homme de France n'avait mieux parlé, ni plus « honnêtement ».

Le duc Charles d'Orléans s'entendait en bon langage ; mais il reste douteux qu'il ait été séduit par toutes les belles argumentations du roi Louis, qu'il ait partagé son opinion sur la pauvreté du royaume que lui avait laissé le roi son père, qu'il ait cru sérieusement aux assurances bénévoles données par le roi aux seigneurs, ayant lui-même éprouvé son mauvais vouloir. Quant à ce duc de Bretagne dont le roi parlait de conquérir la terre, c'était François II, le fils de Marguerite d'Etampes, ce timide amoureux que Charles d'Orléans plaisantait jadis, son propre neveu, qui, l'an 1461,

avait fait alliance avec lui pour chasser Sforza de Milan [1]. Du moins quand les seigneurs, s'étant retirés à part, donnèrent réponse au roi Louis sur-le-champ, ce fut par la bouche du roi de Sicile qu'ils le firent en la manière qui suit :

Vous estes nostre roy, nostre souverain seigneur et n'en avons point d'autre, et n'en recognoissons point d'autre. Nous sommes vos très humbles et très obeissants subjects et serviteurs. Nous vous mercions très humblement de ce qu'il vous a plu nous dire, et des bonnes, gracieuses et honnestes paroles que nous avez dites. Et ne vous sçay pas si bien dire comme je l'entens; mais je vous dy, de par tous messeigneurs qui sont icy, que nous sçavons bien que vous estes nostre souverain seigneur et que nous sommes vos subjects. Et vous dy, de par nous tous, que nous vous servirons envers tous et contre tous, sans nul excepter, de corps, de biens et de tout ce que nous avons, en touttes les manières qu'il vous plaira ordonner et commander. Nous avons esté une partie de nous prisonniers pour conserver nos loyaultés envers la couronne et y avons eu des domages et des pertes largement (comme chascun sçait) : mais nous sommes aussi prests de nous y employer que nous feusmes oncques, sans faire doubte de prison, de mort ou d'autre chose. Et encore vous disons une autre fois que nous vous servirons envers tous et contre tous qui peuvent vivre et mourir, de corps et de bien, sans rien y espargner. Et vous supplions que vous ostez ces imaginations de penser que nous vous réputions tel que les lettres du duc portent. Car nous sçavons que ce ne sont que mensonges ; mais nous désirons que le duc se gouvernast bien envers vous et fist tellement que vous eussiez cause d'estre content de luy, et qu'il vous obéyst ainsi qu'il appartient. Et si c'estoit vostre plaisir que nous tous alissions par delà pour cette cause, ou aucuns de nous pour tous, nous sommes prests de le faire.

Le roi de Sicile dit alors à tous les seigneurs : « Ne me advouez-vous pas de toutes les choses que j'ai dites ? » — Lesquels répondirent tous d'une voix : « Oui ! » Et chacun dit au roi : « Nous vous servirons, et vivrons tous et mourrons avec vous, envers tous et contre tous ! »

Sur quoi le roi Louis les remercia très gracieusement : ce n'était pas nécessaire ; ce serait trop pour lui que tous

1. Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 73.



ensemble allassent ou envoyassent devers le duc de Bretagne. Que chacun d'eux veuille l'en aviser : le roi en sera bien joyeux et y prendra bien du plaisir. Et Dieu par sa grâce y veuille mettre bonne conclusion !

L'assemblée de Tours se sépara[1]. Charles d'Orléans s'en fut, après avoir pris congé du roi Louis qui ne l'aimait pas[2], mais qui se garda bien de le lui faire sentir. Sans être dupe des sentiments loyalistes qu'avait exprimés le roi René, du souvenir donné à la captivité du duc d'Orléans et à la sienne pour leur fidélité commune à la couronne, le roi Louis savait parfaitement que Charles d'Orléans ne pouvait plus rien ; il n'ignorait pas ses continuels besoins d'argent. Il manda[3] donc de faire payer « à nostre très cher et très amé oncle le duc d'Orléans » la somme de 200 l., qui lui était due sur les 14.000 l. accordées sur les verreries de la vicomté d'Orbec, en 1461, pour partie de sa pension. Quant au Bâtard, le roi lui accorda 52 l.

Comme il était sur le chemin du retour, Charles d'Orléans, déjà atteint, tomba malade à Amboise. Le 31 décembre, Iacques le Fèvre devait aller à Saint-Adrien[4] demander des

1. Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, col. 1270 (relation d'un témoin oculaire).

2. « Et eust appaisé le différent, qui pour lors estoit, si le roy y eust voulu entendre ; mais il ne vouloit. De quoy il fut en grand danger que mal ne lui en prit », dit Jean de Saint-Gelays (Bibl. Nat., ms. fr. 20176). — Est-ce là la source de ce que rapporte Mézeray ? Le duc d'Orléans aurait parlé des désordres de l'état dans l'assemblée des grands convoquée à Tours et Louis XI aurait reçu ses remontrances avec une telle fureur, un tel mépris, que le duc en serait mort de douleur, deux jours après. Cette anecdote, beaucoup plus que suspecte, a été répétée par la plupart des historiens : « Il ne fut, en effet, jamais qu'un enfant au gracieux babil, qui vécut sans comprendre ce qu'il avait à faire et mourut de quelques paroles dures de Louis XI » (G. Paris, *La Poésie française au quinzième siècle*, Paris, 1886, p. 14).

3. Bastard, n° 895. [Cette lettre, datée d'Amboise, le 31 décembre 1464, manque au recueil de M. Vaesen].

4. Bibl. Nat., P. orig., 1501, Hédouville, 31.



oraisons à son intention. Marie de Clèves accourait de Blois à Amboise[1], accompagnée de son palefrenier Biscaye ; puis arrivaient les chirurgiens Geoffroy Allenquin et Jean Escanart[2]. Charles mourut, ou plutôt s'endormit doucement, en bon chrétien, dans la nuit du 4 au 5 janvier de l'an 1465, âgé de 69 ans[3].

D'Amboise, son corps fut porté à Blois sur un chariot, couvert de bougran noir, attelé de quatre chevaux caparaçonnés d'étoffe noire et conduits par quatre charretiers à pied ; trois pages à cheval suivaient le corps.

A Blois le corps fut descendu dans la fosse préparée en l'église Saint-Sauveur, au moyen de huit sangles de cuir : sur la tombe on planta un grand étendard, une bannière, un oriflamme de soie bleue ; comme parement, on tendit un poêle de drap d'or gris, doublé et bordé de noir, orné d'une croix blanche : on l'avait taillé dans l'une des robes du duc.

Dans le château un appartement avait été préparé pour la duchesse ; la salle de réception fut tendue de serge noire et ornée d'un dais de même couleur, nattée de jonc recouvert d'un épais drap noir.

La maison du duc prit le deuil en drap noir, doublé de fourrure pour les officiers d'un rang supérieur[4]. Le deuil était conduit par le fiancé[5] de la petite Marie d'Orléans,

1. Roman, p. 20.

2. De Laborde, t. III, nº 7037, 7043.

3. *Anno nativitatis Domini nostri Jesu Christi 1465, die IV mensis januarii, in die Veneris, de nocte, veniente die Sabati, illustrissimus dominus d. Karolus, dux Aurelianensis, migravit ab hoc seculo in quadam villa, que vocatur Amboise, que est prope Blois* (*Cronachette Astesi* dans les *Miscellanea di Storia Italiana*, t. IX, Turin, 1870, p. 182 ; Jacques Du Clercq, l. V, ch. XVIII).

4. *Compte des obsèques et du deuil de Charles duc d'Orléans-Valois* par J. Roman, Paris, 1885, in-8 (extrait de l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*), p. 1, 14, 20.

5. Je rappelle brièvement que le mariage de Marie d'Orléans et de Pierre de Bourbon ne se réalisa pas. Le roi Louis XI donna à ce prince sa propre fille, Anne



Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, portant grand manteau long, chaperon à cornette, et suivi de ses quatre pages. Puis venait la maison du défunt, qui se composait alors de quarante-trois gentilshommes, de cinq prêtres dont deux aumôniers, de treize chantres et de l'organiste. Marchaient ensuite le chancelier et le général des finances, accompagnés de trois trésoriers et d'autant d'argentiers; le maréchal, le veneur et cinquante-deux valets de pied, valets de chambre ou secrétaires, huit écuyers et treize pages, le magister de Pierre de Beaujeu, un chirurgien, deux apothicaires, deux barbiers, deux peintres, l'orfèvre, deux tapissiers, deux tailleurs, le joueur de luth, le gardien de l'ours, le fourrier, deux valets de chiens et huit palefreniers; enfin les officiers de cuisine : deux queux, un saucier, quatre échansons, un panetier et quatre galopins. En dernier lieu venait le fou, nommé Pierre, celui-là vêtu de gris.

Marie de Clèves prit le deuil en robe longue de fin drap noir, chaperon et manteau long, fourrés de chat d'Espagne et d'agneau blanc, à bordures de menu vair et passepoil d'hermine blanche. Les nourrices accompagnaient les enfants : Mademoiselle Marie, la fiancée de sept ans, dont le manteau et la robe de deuil avaient été taillés dans six aunes de fin drap noir de Rouen; Louis de Valois[1], un enfant de deux ans

de France, la dame de Beaujeu. Le 24 avril 1467, Marie de Clèves protestait, comme mère et gardienne de ses enfants, et se plaignait des sollicitations de Louis XI afin qu'elle consentît à un mariage qu'elle estimait préjudiciable aux intérêts de son fils Louis et de sa cadette Anne. Marie d'Orléans épousa Jean de Foix, vicomte de Narbonne et comte d'Etampes, fils de Gaston IV; elle mourut en 1493. (Le Père Anselme, t. I, p. 208; *Notes critiques sur le mariage de Marie d'Orléans, fille de Charles, duc d'Orléans...* par M. Polluche dans le *Journal de Verdun*, t. LXVI (1749), p. 248-249; P. Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, 1882).

1. C'est Louis XII dont la vie, jusqu'à son avènement au trône, a été écrite par M. de Maulde dans un livre fort intéressant (*Histoire de Louis XII*, Paris, 1889, 3 vol. in-8°).





Arch. Nat. – Q[1] 477, fol. 1

Hommage d'Antoine de Beaumont à Charles d'Orléans

1460

et demi, vêtu de drap noir doublé d'agneau noir, et dont la robe, le chaperon et le manteau avaient pris seulement quatre aunes et demie de drap : il marchait accompagné du fils de Charles d'Arbouville et de Pacy, ses petits pages ; on portait enfin Anne d'Orléans [1], âgée de quelques mois [2], et qui reçut seulement un bonnet non sanglé. Venait ensuite la maison de la duchesse se composant de treize dames, de huit demoiselles, de trois femmes de chambre, de trois lavandières, des deux folles Belon et Margot, de la petite folle, celles-là en simple cotte grise.

Ils étaient là aussi ceux que le bon duc avait fait rimeurs : Guyot Pot, Philippe de Hédouville, Philippe de Boulainvillier, Benoît Damien, Simonet Caillau, François Faret, Jean Caillau, Thignonville. A l'un d'eux on doit cette épigraphe naïve [3] :

Cy devant gist puissant prince en renom,
Tres excellent en tous ses faiz et diz,
Duc d'Orleans Charles avoit-il nom,
Duc de Milan, duc de Valois jadiz ;
D'aultres tiltres, lesquelx je n'ay pas diz,
Conte de Blois, de Beaumont, de Pavye,
Et seigneur d'Ast, de Coucy en sa vie :
Qui s'endormit en Dieu et print son somme
Mil CCCC soixante quatre, en somme,

1. Anne, abbesse de Fontevrault, prit l'habit à l'âge de 14 ans et succéda à sa cousine, Marie de Bretagne, en 1478. Elle réforma les Filles Dieu de Paris et les prieurés de Lencloitre, de Foissy, de Varville. Elle fit de grands dons à son église et mourut, ainsi que nous l'apprend son épitaphe en vers français, le 9 septembre 1491. Sa tombe en cuivre fut érigée en 1498 par Renée de Bourbon au milieu du chœur (*Gallia Christiana*, t. II, p. 1325 ; Père Anselme, t. I, p. 208 ; Nicquet, *Histoire de l'ordre de Fontevrault*, Paris, 1622, p. 482 ; De Maulde, *Procédures politiques du rigne de Louis XII*, p. 968 ; Célestin Port, *Dictionnaire géographique et biographique du Maine-et-Loire*, t. III, ad. v. *Orléans*).

2. Le 30 septembre 1464, l'orfèvre du duc avait fourni deux pommes de cuivre doré pour le berceau de Mademoiselle Anne (Roman, *Inventaires*, p. 198).

3. Bibl. Nat., fr. 5738, fol. 40.



A Amboize, de janvier le quart jour,
Ou il fina ses jours en brief sejour :
Et la la mort le contraignit d'ommaige.
Duquel se fut grant perte et grant dommaige :
Car il estoit prince et patron d'onneur,
Saige, vaillant, leal, large d'onneur.
Si gist le corps encloux soubz ceste lame :
Priez a Dieu qu'il en vueille avoir l'ame [1] !

1. Marie de Clèves fonda à Orléans un anniversaire pour son mari (Arch. du Loiret, A. 1083). Au mois de mars 1476, elle fit don aux écoliers de l'Université de Caen d'une maison, à charge de dire un obit tous les ans, le 4 janvier, pour Charles d'Orléans (Arch. nat., KK. 897, fol. 191) ; en 1477, aux frères mineurs de Blois, la duchesse donnait deux maisons rue Vasseleur et un Nicole de Lire, en trois beaux volumes, pour célébrer des messes à son intention (*Ibid.*, fol. 187 v°). On voit donc que Marie de Clèves demeura fidèle à son souvenir. Que vaut, au sujet du mariage morganatique de Marie, le mot de Louis XI, rapporté par le caustique Giov. Pontano (*De Sermone*, l. III, ch. XVIII) ? Quelles sont les sources de l'anecdote de Brantôme ?

Louis XII se montra toujours fort respectueux envers sa « tres chere dame et mere » (Arch. nat., KK. 897, fol. 217). Dans la chapelle d'Orléans, aux Célestins de Paris, il réunit les corps de ses parents. Au milieu Louis, Valentine, Charles, Philippe de Vertus, gisants de marbre très fin. (Louis Beurrier, *Histoire du monastère et couvent des Pères Célestins de Paris*... Paris, 1634, in-4, p. 284-346 ; J. Le Laboureur, *Les Tombeaux des Personnes Illustres*, Paris, 1642, in fol., p. 11 et 12). Isabelle d'Orléans, enterrée à Saint-Sauveur de Blois, fut aussi transportée par Louis XII aux Célestins. Quant à Marie de Clèves, morte à Chauny en 1487, son corps avait été déposé aux Cordeliers de Blois et son cœur aux Célestins de Paris : Louis XII fit également rapporter son corps à Paris (p. 16-17).

Le tombeau des ducs d'Orléans, démembré à la Révolution, fut apporté par fragments, après 1816, à Saint-Denis et restitué plus tard par Viollet le Duc. Cette œuvre charmante, mais sans valeur iconographique, avait été commandée par Louis XII à des artistes génois, en 1502. (A. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, Paris, 1867, p. 177-178 et pl. VI ; Millin, *Antiquités Nationales*, Paris, 1790, in-4, t. I, p. 99 et pl. XII, fig. 1 ; Paul Vitry et Gaston Brière, *L'église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux*, Paris, 1908, p. 141-143).



CHAPITRE XXI

LA POÉSIE

« LE LIVRE DE PENSÉE »

(1440-50 — 1450-60...)

Au retour de sa captivité d'Angleterre, Charles d'Orléans se trouvait avoir composé cette sorte d'autobiographie poétique que l'on a appelée assez justement le « livre de la Prison »[1].

A la fin de ce livre, après la grande douleur qu'il avait ressentie de la mort de sa dame, le duc Charles s'était bien promis de ne plus aimer, de mettre en oubli « ballades, chansons et complaintes ». Mais pour un poète un pareil vœu est encore plus difficile à observer que pour un amant. Le duc d'Orléans s'était essayé peu après à composer des poésies nouvelles. Toute douleur humaine a son terme : Nonchaloir (nous dirions le temps) l'avait guéri. C'est dans une telle disposition d'esprit que Charles d'Orléans était rentré en France, oublieux de son serment (1440).

Nous avons suffisamment observé le duc d'Orléans dans ses occupations de chaque jour, suivi ses chevauchées politiques, noté ses goûts, pour savoir déjà que chaque circonstance de sa vie, qui y a prêté tant soit peu, est devenue le sujet d'un développement poétique ; que la matière de sa poésie fut tirée de celle de ses jours. Mais, dégagée de toutes

1. Charles d'Héricault. — G. Paris, *Esquisse historique*, p. 229



ces circonstances, c'est l'histoire de ses sentiments intimes qu'on voudrait esquisser ici, en y notant les changements que l'âge y apporta ; et, puisque Charles d'Orléans a nommé son recueil de poésies le « livre de Pensée », dire ce qu'il ajouta au « livre de la Prison ».

C'est là une matière ténue et délicate : il importe donc de déterminer avec exactitude ce nouvel appoint des compositions du duc. Un manuscrit de ses poésies nous permettra de limiter d'abord nos recherches à la date de 1450[1].

On ne s'étonnera pas que la partie de la vie du poète qui correspondit à sa plus grande activité politique ait été la moins féconde de sa production littéraire. Non pas que le talent du duc n'ait gagné en franchise et en vigueur depuis son retour en France ; il est incontestable que les jolies fadaises amoureuses sont moins nombreuses que dans la période qui précède : mais chevauchées, ambassades et besognes ne furent jamais favorables aux méditations.

Ses étranges compagnons furent alors Penser et Espoir[2] ; mais c'est surtout d'Espérance que le duc fit connaissance[3]. Il se montrera plein de contradictions, comme il le fut en réalité au milieu du chemin de sa vie. Car, s'il se dit conversant avec Plaisir[4], Charles d'Orléans se représentera en même temps comme un vieillard :

> Entre les amoureux fourrez,
> Non pas entre les decoppez,
> Suis, car le temps sens refroidy,
> Et le cueur de moy l'est aussy[5].

1. C'est la traduction latine que fit Antonio Astesano qui, résidant en France entre 1450 et 1453, prit copie des « savoureuses et morales » poésies de son maître (ms. de Grenoble, 873). Ce manuscrit se termine au fol. 110 v° par la pièce : *Comment voy je ses Anglais esbahis* (1450). Il a été publié par Champollion-Figeac en 1844.

2. *Poésies*, p. 234. — 3. P. 237. — 4. P. 238-239. — 5. P. 240. Cf. p. 275, 286.



Au jour de la Saint-Valentin de l'an 1444, il avait déclaré renoncer à l'amour[1]; il raillait les jeunes gens à la mode portant des manches déchiquetées et des souliers à la poulaine, excellents pour prendre froid aux pieds; il les montrait chevauchant par les rues et faisant saillir le feu du sabot de leurs chevaux[2]. Charles se gardera bien d'agir ainsi; il sait au surplus le danger d'aller à la promenade tandis que les dames vous regardent aux fenêtres :

Gardez le trait de la fenestre
Amans, qui par les rues passez[3]...

En Amour, il n'y a que martyre et folies[4] :

Quant je fus prins ou pavillon
De ma dame, tres gente et belle,
Je me brulay a la chandelle
Ainsi que fait le papillon[5]...

Et puis le duc avait alors bien d'autres occupations[6] :

Cueur endormy en pensée,
En transes moitié veillant,
S'on lui va riens demandant
Il respont a la volée...
Tout met en galimafrée,
Lombart, Anglois, Alemant,
François, Picard et Normant :
C'est une chose faée...

Sur les désillusions qui suivirent tant de projets, Charles avait composé une ballade faite de propositions contradictoires, dans laquelle il disait, avec certaine mélancolie, sa vie menée à bien et à mal par la Fortune[7], son temps perdu[8]. Et vers ce moment aussi il s'est fait une philosophie de joueur; car il sait bien maintenant que le hasard conduit les événements[9].

1. *Poésies*, 246. — 2. P. 260. — 3. P. 261. — 4. P. 264. — 5. P. 272. — 6. P. 266. — 7. P. 100. — 8. P. 99. — 9. P. 288. Cf. p. 101.



Enfin Charles d'Orléans célébrera dans ses pays le printemps[1], le bel été[2], les fleurs odorantes[3]. Il savait aussi plaisanter les demoiselles qui cachent leurs beaux visages[4].

Ainsi le duc Charles s'était montré alors inconstant et divers, tantôt ratiocinant comme un vieillard désabusé[5] et furetant parmi ses livres[6], tantôt plein d'espoir et plaisantant comme un jeune homme[7]. Nous observerons surtout cette tendance, de plus en plus marquée, à peindre ses propres sentiments, à devenir le juge de soi-même. Ils datent de cette époque ces vers précieux et charmants[8] :

Dedans mon livre de pensée
J'ay trouvé escripvant mon cueur
La vraye histoire de douleur,
De lermes toute enluminée...

Mais il est temps d'en venir à cette période de repos où Charles d'Orléans se montra assagi par les événements et par l'âge. Elle marque un développement nouveau dans sa pensée ; il se laisse voir jusque dans la forme même des pièces qu'écrivit alors le plus volontiers le duc d'Orléans.

Il nous faut pour cela reprendre l'étude des poésies au point où les a laissées le traducteur italien ; la suivre dans le propre manuscrit des poésies du duc (ms. fr. 25458) d'où dérivent toutes les autres sources[9].

Charles d'Orléans, qui avait maintenant dépassé la cinquantaine, entrait en son automne ; non pas un automne mélancolique, mais celui des beaux fruits mûrs et sucrés de sa paresse.

1. *Poésies*, p. 423. — 2. P. 422. — 3. P. 283. — 4. P. 239. — 5. P. 283. — 6. P. 161, 162, 163, 282. — 7. P. 238-239. — 8. P. 282.

9. C'est ce que prouvent les variantes et la disposition des pièces dans le ms. de Carpentras 375 et le ms. fr. 1104. — La petite lettre *f* [fait ?], commune aux trois manuscrits, indique un récolement des pièces *fait* sur cette source. Sur la chronologie voir ce qui a été dit des fêtes de la Saint Valentin et de mai.



Dans la comparaison que l'on faisait alors entre la vie humaine et celle de la plante, cet âge-là était celui de la maturité ; on estimait qu'à ce terme seulement la raison, les mœurs et l'intelligence arrivaient à leur perfection. Mais laissons parler là-dessus une femme savante de ce temps : « Or sont faillies les impétueuses chaleurs que jeunesse procure et les superflues voluptés qui empêchent la liberté des sens. Comme les mœurs de cet homme sont changées !... Quelle différence il trouve en son cœur entre son affection et ses désirs passés et ceux qu'il a maintenant ! Comme il voit clair aux choses troubles [1] ! »

C'est cet âge de maturité qu'il nous faut connaître chez Charles d'Orléans.

Les pièces courtes (rondeaux ou chansons) seront alors les plus nombreuses ; moins volontiers le duc écrira des ballades : ce qui s'accommodait assez avec sa nonchalance naturelle [2].

Il faut faire effort pour bien forger une ballade, trouver la suite uniforme des rimes, amener le retour inflexible du refrain et justifier l'envoi au prince [3]. Un joli refrain fait tout le charme facile des petits couplets du rondeau. C'était jadis une courte chanson, destinée à accompagner la ronde, c'est-à-dire la danse populaire, et qui continua d'être chantée dans les œuvres dramatiques du XIVe siècle [4]. Avec Eustache Deschamps et Christine de Pisan ces pièces passèrent dans le domaine de la poésie, prirent des formes multiples et assez compliquées. Mais Charles d'Orléans composera surtout des rondeaux simples et des bergerettes, une sorte de rondeau

1. Christine de Pisan. *Le livre des faiz et bonnes meurs du sage roy Charles*, éd. Buchon, p. 218. (J'ai rajeuni le texte).

2. *Poésies*, 244.

3. Charles d'Orléans négligera souvent d'ailleurs cette dernière règle.

4. *Les Miracles de Nostre Dame.*



dont le second couplet n'avait pas de refrain. Chez lui d'ailleurs nulle différence du rondeau à la chanson, sauf que cette dernière était destinée essentiellement au chant [1]. Mais Charles d'Orléans les dota de la musique qui leur manquait en réalité ; il leur fit ce présent d'une oreille juste et sensible, l'harmonie du vers. Et pour nous ces pièces courtes semblent de véritables romances. Elles jouirent, en leur temps, d'un succès considérable et furent très imitées [2]. Ainsi Blois devint au XV[e] siècle l'école des petits vers [3].

Plus que par la forme habituelle de ses compositions, nous connaîtrons par leur fond le changement survenu dans la pensée du duc.

Comme il l'a déjà fait, en bon acte notarié, Charles d'Orléans nous déclare une fois de plus renoncer à l'amour [4]. Les femmes sont incomparables pour jouer des tours [5]. De tant de peines on est payé d'un doux regard : un vieux renard comme lui le sait bien [6]. L'important en ce monde, n'est-ce pas d'avoir la paix, même au prix d'un mensonge [7] ? Dorénavant pense à toi-même : regarde, écoute et parle peu [8]. Etre en paix, c'est là l'essentiel. Voici seulement un dilemme terrible :

> C'est grant paine que de vivre en ce monde
> Encores est ce plus paine de mourir ! [9]

Assez, assez de folies : restons tranquille [10].

Mais Ennui et Souci ne vont pas tarder à paraître, ces deux compagnons, fidèles et importuns, du poète. La Saint-

1. Voir l'étude très complète de G. Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du* XV[e] *siècle*, p. XXXV et suiv.

2. Voir en particulier le ms. du British Museum, Lansdowne 380 et les mss. de la Bibl. Nat., fr. 1719 et 9223.

3. Voir plus bas.

4. *Poésies*, p. 102. — 5. P. 257. — 6. P. 263. — 7. P. 255. — 8. P 256. — 9. P. 259. — 10. P. 272..



Valentin qui tomba le jour des Cendres (1453)[1] ne lui apporta que souci et pénitence par surcroît. Charles philosophait sur la fin des choses à propos de son chien Briquet qui sera un jour « viande à corneilles »[2]. Quand parut le mois de mai, il se dépeint encore tout vêtu de noir. Il s'ennuyait certes[3] : Mélancolie le tenait accablé; Souci lui livrait un dur assaut[4]. Que lui importe le printemps qui vient :

Se demourray quoy
En ma vieille peau[5] !

Charles s'écriera avec dédain :

Le monde est ennuyé de moy,
Et moy, pareillement de lui[6].

Il ne saurait plus maintenant goûter d'autre distraction que de s'enfermer avec sa pensée[7]. Déjà il parle de sa vieillesse, jouet de la Fortune, comme le fut jadis sa jeunesse[8]; il se disait vieux et chenu comme un chat[9], trop vieux certes pour aller à la Saint Valentin[10] et au mai[11].

Il raffinait comme un homme ennuyé et, pour se distraire, correspondait avec Fradet[12]. Charles s'était représenté chassant en la forêt de Pensée[13] : on transforma cette figure en la forêt de Longue attente[14]; et tous deux rivalisaient de subtilité sur ce précieux sujet[15].

Cette caducité était-elle si réelle ? Certes, Charles allait sur la soixantaine : mais que de verve et de vie lui demeurent. Comme il sait rire des mélancoliques qui lisent les *Faits de Troylus !*[16] Si tout change en ce monde, il connaît bien le sage proverbe[17] :

Jeu qui trop dure ne vault rien.

1. *Poésies*, p. 265 — 2. P. 270. — 3. P. 281. — 4. P. 283. — 5. P. 284. — 6. P. 287. — 7. P. 299. — 8. P. 308-309. — 9. P. 309. — 10. P. 305. — 11. P. 286. — 12. P. 323. — 13. P. 295. — 14. P. 321, 322, 323. — 15. P. 325-326. — 16. P. 300. — 17. P. 302.



Ce n'est pas que le poète fasse grand cas d'Espérance [1] :

D'Espoir, et que vous en diroye ?
C'est un beau bailleur de parolles.
Il ne parle qu'en parabolles,
Dont ung grant livre j'escriroye :
En le lisant, je me riroye,
Tant auroit de choses frivolles !

Pour cela il est trop fortement combattu par Mélancolie [2] : s'il parle, c'est pour réconforter son pauvre cœur [3].

En fait, il lui parla si abondamment que l'on dut dans son propre manuscrit transcrire, en ce temps-là, ses compositions dans la marge supérieure, réservée vraisemblablement à la musique des chansons [4].

Il convient de noter, dès à présent, un sentiment assez nouveau dans la pensée de Charles d'Orléans : ce besoin de réalités qui s'accentua dans une œuvre évoluant de plus en plus de l'allégorie vers la vérité. Le poète rit de lui-même [5] :

Sans ce le demourant n'est rien.
Qu'esse ? je le vous ay a dire.
N'enquerez plus. Il doit suffire :
C'est conseil que tres segret tien.
Pourtant n'y entendez que bien,
Autrement je ne le desire.
Sans ce le demourant n'est rien...
S'ainsi m'esbas ou penser mien,
Et mainte chose faiz escripre
En mon cueur, pour le faire rire,
Tout ung est mon fait et le sien :
Sans ce le demourant n'est rien...

Charles raillait aussi les hypocrites de l'amour [6] ; il disait plaisamment [7] :

1. *Poésies*, p. 221. — 2. P. 201, 208, 215. — 3. P. 213.
4. P. Champion, *Le manuscrit autographe*, p. 36.
5. *Poésies*, p. 206. – 6. P. 234. — 7. P. 225.



Monstrez les moy ces povres yeulx,
Tous batuz et deffigurez :
Certez, ilz sont fort empirez
Depuis hier, qu'ilz valloient mieux.
Ne se congnoissent ilz pas tieulx ?
Mal se sont au matin mirez :
Monstrez les moy ces povres yeulx,
Tous batuz et deffigurez !
Ont ils pleuré devant leurs Dieux,
Comme de leur grace inspirez,
Ou, s'ils ont maints travaulx tirez,
Priveement en aulcuns lieux ?

Et, bien que logé en l'hôtellerie de Pensée et chevauchant en la forêt de Longue attente, Charles n'était pas fermé au monde extérieur. Il observait les petits merciers [1], trouvait l'été gentil et plaisant [2], savait décrire les bonnes chères de la maison de Savonnières [3]. S'il fait le philosophe, ce sera pour raisonner de la Fortune et du hasard :

Les en voulez vous garder
Ces rivieres de courir,
Et grues prendre et tenir
Quant hault les veez voler ?
Laissez le temps tel passer
Que Fortune veult souffrir,
Et les choses avenir
Que l'on ne scet destourber [4].

Là-dessus Charles avait composé une bonne chanson [5] :

Puis ça, puis la,
Et sus, et jus,
De plus en plus
Tout vient et va.
Tous on verra,
Grans et menus,
Puis ça, puis la,
Et sus, et jus.

1. *Poésies*, p. 229-230. — 2. P. 231. — 3. P. 236. — 4. P. 247. — 5. P. 235.



Ce fut donc le moment de la plus abondante production du poète. On avait déjà dû écrire dans la marge supérieure de son manuscrit ses nouvelles compositions : or, nous savons qu'en 1456, Bertrand Richard ajoutait des cahiers de vélin à son « livre de ballades »[1].

Et puisqu'alors la poésie devient la plus grande distraction du duc d'Orléans, il faut que tous ceux de son entourage sacrifient à la manie du prince. C'est pourquoi le nombre de ses collaborateurs ira toujours grandissant. On doit, pour lui plaire, composer quelques vers sur les thèmes précieux qui le ravissent. De là un nouveau caractère du recueil des poésies du duc, qui deviendra surtout collectif.

Mais plus on avance dans cet album poétique, plus les pièces de Charles gagnent en vigueur et en beauté : il semble que la plupart de ces rimeurs ne s'y rencontrent que pour faire valoir le talent du maître de la maison. Les idées deviennent plus graves et la fuite du temps demeure l'objet fréquent de ses méditations[2] :

Prince, je dis que c'est peu de richesse
De ce monde, ne de tout son plaisir.
La mort depart ce qu'on tient a largesse :
Las ! fauldra-t-il son soudart devenir ?

Charles concluait avec mélancolie :

Le temps passe comme le vent,
Il n'est si beau jeu qui ne cesse :
En tout fault avoir finement
Sans grant espargne de liesse[3].

Le poète parlait à son cœur un langage inconnu jusqu'alors[4]:

1. De Laborde, t. III, n° 6739. Cf. 6765.
2. *Poésies*, p. 108. — 3. P. 113. — 4. P. 329.



Mon cueur, n'entreprens trop de choses :
Tu peulz penser ce que tu veulz,
Et faire selon que tu peuz,
Et dire ainsi comme tu oses.
Qui vouldroit sur ce trouver gloses,
Je m'en rapporteray a eulx.
Se ces raisons garder proposes,
Tu feras bien, par mes conseulz.
Laisse les embesoignez seulz,
Il est temps que tu te reposes :
Mon cueur n'entreprens trop de choses...

Non, ses sentiments ne sont pas feints : si Charles n'aime plus qu'un couvre-chef et un chaperon[1], en cela il ne doit pas être estimé apostat[2] :

Ce n'est pas par ypocrisie,
Ne je ne suis point apostat :
Pourtant, se change mon estat
Es derreniers jours de ma vie,
J'ay gardé, ou temps de jeunesse,
L'observance des amoureux ;
Or m'en a bouté hors vieillesse
Et mis en l'ordre douloureux
Des Chartreux de Merencolie...

Fortune[3] et Mélancolie[4], tels sont alors les thèmes de ses méditations : Charles se montre résigné au bien comme au mal[5]. Il nous le dit littéralement, lui qui, tant de fois, avait approuvé les comptes des dépenses et des recettes de ses argentiers :

Sans faire mise ne recepte
Du monde, dont compte ne tien,
Mon cueur en propos je maintien
Que mal et bien en gré accepte :
Se Fortune est mauvaise ou bonne
A chacun la fault endurer...

1. *Poésies*, p. 336. — 2. P. 340. Cf. p. 369. — 3. P. 114, 115, 116. — 4. P. 365, 366, 367. — 5. P. 369.



Rien n'y vault engin, ne decepte :
Au derrain on congnoistra bien
Qui fera le mal ou le bien.
Grans ne petiz je n'en excepte !

Quant à la Saint-Valentin qui tomba sans doute en 1456, elle ne lui apporta plus que *bona dies* : « vieille relique en vieux satin »[1].

Toutefois Charles ne sera pas la victime tranquille de cette Mélancolie qui le combat si fort : il s'efforcera de la chasser[2], comme on poursuit un chien enragé. On peut même croire que le duc d'Orléans savait le moyen de la mâter, témoin ces francs rondeaux[3] :

Soupper ou baing et disner ou bateau,
En ce monde n'a telle compaignie :
L'un parle ou dort, et l'autre chante ou crie,
Les autres font balades ou rondeau,
Et y boit on du viel et du nouveau...

Ou bien encore[4] :

En yver, du feu, du feu,
Et en esté, boire, boire,
C'est de quoy on fait memoire
Quant on vient en aucun lieu...
Chaulx morceaux, faiz de bon queu,
Fault en froit temps, voire, voire :
En chault, froide pomme ou poire.
C'est l'ordonnance de Dieu !

Mais le mieux, n'est-ce pas encore de se taire[5], de s'acheminer vers la « sagesse » : mot qui devait souvent revenir dans sa conversation et dont plus tard Louis XI se gaussera[6] :

Devenons saiges desormais,
Mon cueur, vous et moy, pour le mieulx.
Noz oreilles, aussi noz yeulx,
Ne croyons de legier jamais.

1. *Poésies*, p. 370. — 2. P. 375, 378. — 3. P. 375. — 4. P. 376. — 5. P. 377.
6. Buser, *Beziehungen der Mediceer zu Frankreich*, p. 417.



Passer fault nostre temps en paix,
Veu que sommes au renc des vieulx...
Se nous povoions par souhaiz
Rasjeunir, ainsi m'aide Dieux,
Feux Gregoys ferions en mains lieux :
Mais les plus grans coups en son faiz[1] !

Charles se disait dans les derniers jours de sa vie l'écolier de Mélancolie, battu des verges comme l'étaient, aux écoles de son temps, les enfants qui épelaient leurs lettres avec un brin de paille ; il lui apparaissait que sa vie était manquée[2] :

Escolier de merancolie,
A l'estude je suis venu,
Lectres de mondaine clergie
Espelant, atout ung festu,
Et moult m'y trouve esperdu.
Lire, n'escripre ne sçay mye,
Des verges de Soussy batu,
Es derreniers jours de ma vie

Pieça, en jeunesse fleurie,
Quant de vif entendement fu,
J'eusse apris en heure et demye
Plus qu'a present : tant ay vesqu
Que d'engin je me sens vaincu.
On me deust bien, sans flaterie,
Chastier, despouillé tout nu,
Es derreniers jours de ma vie...

Se j'ay mon temps mal despendu,
Fait l'ay, par conseil de Folie :
Je m'en sens, et m'en suis sentu,
Es derreniers jours de ma vie !

Il se représentait encore tenant son conseil en la « chambre de sa Pensée »[3]. Et il concluait : il n'est chose qu'il faille esti-

1. *Poésies*, p. 378-379. — 2. P. 117. — 3. P. 118. Cf. p. 376.



mer plus que la paix ; laissons dormir le travail : ce monde n'a guère de durée [1].

Vers ce temps-là le poète écrivit, sur un thème dont il avait déjà usé [2], une ballade de propositions contradictoires [3] :

Je n'ay plus soif, tarie est la fontaine,
Bien eschauffé sans le feu amoureux...
Vieillesse fait me jouer a telz jeux,
Perdre et gaingner, et tout par ses conseulx.
A la faille j'ay joué ceste année,
Ne bien ne mal, d'aventure menée.

Et quand vint la Saint-Martin (terme où les avocats commençaient à plaider), son cœur assignait Vieillesse devant Raison [4].

A la Saint-Valentin de 1458, Charles ne demandait plus que « bon vin et bonne viande » [5] : Mélancolie le gouvernait toujours [6]. Les plaintes sur sa vieillesse se multiplient alors. Il songeait à sa fin prochaine ; il espérait d'être sauvé [7] :

Une povre ame tourmentée
Ou Purgatoire de Soussy
Est en mon corps. Qu'il soit ainsi !
Il y pert et nuyt et journée ;
Piteusement est detirée,
Sans point cesser, puis la, puis cy.
Mon cueur en a peine portée
Tant qu'il en est presque transy ;
Mais esperance j'ay aussi
Qu'au derrenier sera sauvée !

Charles regardait avec tendresse son vieux chien « Briquet » [8] Mais ce qu'il craignait surtout, c'était la solitude qui le rendait « comme chose endormye » ; il a besoin autour de lui de bons compagnons rieurs, parlant et chantant [9]. Il se dira encore [10] :

1. *Poésies*, p. 118-119. — 2. P. 100. — 3. P. 119-120. — 4. P. 121-122. — 5. P. 382. — 6. P. 383, 392. — 7. P. 381. — 8. P. 399. — 9. P. 400. — 10. P. 401.



Escollier de Merencolye,
Des verges de Soussy batu,
Je suis a l'estude tenu
Es derreniers jours de ma vie.
Se j'ay ennuy, n'en doubtez mye,
Quant me sens vieillart devenu !
Pitié convient que pour moy prie,
Qui me treuve tout esperdu.
Mon temps je pers, et ay perdu,
Comme rassoté en folie,
Escollier de Merencolye !

Le poète se représentera encore tout enroué et mauvais chanteur[1]. Mais surtout contre la vieillesse[2] il fera entendre ses plaintes. Quant au tableau que Charles d'Orléans donnera de sa décrépitude, il est tracé sans faiblesse :

Et de cela, quoy ?
En ce temps nouveau
(Soit ou laid ou beau
Il m'en chault bien poy)
Je demourray quoy
En ma vieille peau[3] !

Charles d'Orléans s'y peindra comme un vieillard au menton blanchi, sourd, aveugle et goutteux[4] :

Asourdy de Nonchaloir,
Aveuglé de Desplaisance,
Pris de goute de Grevance,
Ne scay a quoy puis valoir[5].

Il résumera ainsi l'ensemble de ses infirmités :

Je deviens vieil, sourt et lourt[6].

Mais pour cela il n'oubliera pas de maudire les « menteurs » ; ces Lombards qui lui donnèrent tant de soucis pendant les

1. *Poésies*, p. 404. — 2. P. 412, 413, 414, 420. — 3. P. 284. — 4. P. 328. — 5. P. 412. — 6. P. 415.



dernières années de sa vie [1], à l'aube du règne d'un prince si accessible aux soupçons. Que les montagnes de Savoie se couvrent de neige pour ne pas leur laisser le chemin libre !

Tel fut, par rapport au duc d'Orléans, le « livre de Pensée » où, avec tant de complaisance, il nous fit confidents de ses sentiments et de ses goûts. Puisque cette autobiographie poétique s'éclaire aujourd'hui d'une meilleure connaissance de sa vie, on jugera si nous sommes en droit d'en user pour connaître en retour sa vie intérieure. Il nous apparaît alors que, selon la parole humaine et chrétienne qu'il prononça devant le roi Charles, au procès de son gendre d'Alençon, Charles d'Orléans fut véritablement cet « homme de chair et d'os », très humain, sans héroïsme, et non pas cet irréel et falot personnage, cet « enfant » hors de saison qu'on nous a présenté jusqu'à ce jour.

Charles d'Orléans a partagé sur cette terre les angoisses et les joies communes à tous les hommes ; il ne s'est ni exalté ni raidi. De ses amusements et de ses tristesses, il a composé de petites chansons. Sa vie, de son printemps à son hiver, fut la matière intime de ses poésies ; il en a orné ses jours nombreux. Le poète en tissa la trame de son œuvre sincère et artificielle. Etre poète n'est-ce pas faire œuvre de mensonge et, de ce mensonge, éveiller la vérité profonde qui, par delà l'intelligence, demeure mystérieusement au cœur de l'homme ? Et, comme il était bon fils de France, Charles d'Orléans fit cette œuvre modérée, claire, indulgente, sans prétention, sans même y prendre garde ; il la poursuivit, attendrie et narquoise, jusqu'au seuil de la mort.

1. *Poésies*, p. 414-415.



CHAPITRE XXII

LA POÉSIE *(suite)*

COLLABORATEURS POÉTIQUES. — I. LES DOMESTIQUES

Charles d'Orléans nous l'a confessé : le plus beau passetemps qui soit au monde, c'est « de jouer à sa pensée »[1]. Mais encore n'est-il de bonnes parties sans bons compagnons. Et le duc les aimait rimeurs; tels ils devaient paraître à ses yeux, sinon doués par la nature, du moins attentifs à lui plaire. Leur prince s'entendait à les provoquer gentiment à l'aurore de la Saint-Valentin. Qui donc n'aurait pas répondu à ce joyeux appel ?

A ce jour de Saint Valentin
Venez avant, nouveaux faiseurs ;
Faictes, de plaisirs ou douleurs,
Rimes en françoys ou latin.
Ne dormez pas trop au matin :
Pensez a garder voz honneurs [2].

La vie que le duc d'Orléans aimait à partager avec eux était franche et libre [3] :

L'un parle ou dort, et l'autre chante ou crie,
Les autres font ballades ou rondeau.

Charles d'Orléans l'a éprouvé : si l'on veut chasser cette

1. *Poésies*, p. 405. — 2. P. 357. — 3. P. 375.

tristesse, qui nous accable avec les années, est-il un meilleur remède que de s'entourer de bons amis ?

> Mais s'entour moy plusieurs je voy,
> Et qu'on rie, parle, chante ou crye,
> Je chasse hors Merencolie [1].

On ne s'étonnera donc pas de constater que le recueil de ses poésies prît avec le temps un caractère collectif; de trouver, parmi ses collaborateurs, les officiers et les domestiques de sa maison. C'est là le miracle du séjour de Blois qui mue un médecin, un comptable, un notaire en poète. Mais là-dessus il est bon de s'entendre : dans bien des cas, rimeur serait plus juste.

On connaissait alors deux rhétoriques : celle des clercs, qui écrivaient en vers latins (ils sont déjà assez rares en France) ; celle des laïcs s'exprimant en langue vulgaire, qui enseignait l'art de rimer en roman, la « seconde rhétorique » comme on la nommait [2].

Ces arts poétiques ne sont aujourd'hui si rares que parce qu'ils ont été extrêmement communs. Ils faisaient consister la poésie dans un agencement mécanique de rimes et dans la connaissance des règles de la versification. On y apprenait la « couple des lais », la forme des ballades, des chansons et des rondeaux. Cette rhétorique était comme une partie de la logique, enseignant à ordonner les mots suivant la mesure. On y trouvait des suites de rimes. Un des théoriciens l'a dit avec simplicité : « les sentences de la prose sont plus belles si elles se terminent en rimes » [3]. De la prose rimée, c'est bien cela

1. *Poésies*, p. 400.

2. E. Langlois, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, Paris, 1902, in-4°.

3. J. Legrand, p. 1. — Il est juste de dire qu'un Eustache Deschamps se rend compte qu'une faculté « naturelle » est nécessaire ; et ce bon poète n'a pas failli à son précepte.



que produiront tous ces serviteurs qui entourent Charles d'Orléans. Ils ouvriront leur dictionnaire de rimes pour sacrifier à la manie du maître.

Ainsi le firent GUYOT POT [1], fils de Renier Pot et de Catherine d'Angossoli, une Italienne qui avait suivi Valentine de Milan. Chambellan de Charles d'Orléans, Guyot Pot est un puissant personnage, qui a toute la confiance du maître pour lequel il a rempli de nombreuses missions ; très en faveur aussi auprès de la duchesse, sa partenaire au jeu de tables [2]. Car c'est à la suite du mariage bourguignon de Charles que la famille Pot était rentrée au service de la maison d'Orléans, qu'elle avait trahie [3]. Guyot Pot prit part, sans s'y distinguer, à ces joutes littéraires qui charmaient le bon duc et composa deux rondeaux sur les thèmes : *L'abit le moine ne fait pas* [4] et sur celui de : *En la forest de Longue actente* [5]. Quant à PHILIPPE POT, qui écrivit sur ce dernier thème un médiocre rondeau [6], c'était son fils sans doute [7].

1. Il figure sur la liste de la maison du duc en 1449 (Bibl. Nat., P. Orig., 2158, Orléans, 518). Le 21 avril 1457 le duc mande de lui faire payer ce qui lui reste dû de son voyage en Flandre vers le duc de Bourgogne (Bibl. Nat., P. Orig., 2349, Pot, 11) ; le 8 juillet, il fait un voyage avec le héraut d'armes Camail et Jean de Cluny, secrétaire du duc de Bourgogne (Bibl. Nat., P. Orig., 2160, Orléans, nº 667) ; le 23 avril 1464, vers le roi Louis XI, à Nogent-lez-Chartres (Bibl. Nat., P. Orig., 2349, de Rhodes, 23). Après la mort du duc, Pot devint bailli de Vermandois, capitaine de Blois, de Coucy (De Laborde, t. III, p. 414), gouverneur du comté et du jeune duc d'Orléans (Bibl. de Blois, Jours., 1482). Le 23 août 1494 il fonda à Blois la chapelle de Notre-Dame de Pitié (Arch. de Loir-et-Cher, Cartulaire de Saint-Laumer).

2. Bibl. Nat., P. Orig., 2159, Orléans, nos 662, 663, 666.

3. Sur la famille Pot, voir De Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 340-343 ; *Procédures du règne de Louis XII*, p. 1067 et suiv. ; J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 412-416.

4. *Poésies*, p. 348. — 5. P. 349. — 6. P. 348.

7. Philippe Pot, qui devint abbé de Saint-Euverte d'Orléans, protonotaire apostolique, frère de Jean Pot, écuyer, sieur de Rhodes, page de Charles d'Orléans en 1455 (A. N., KK. 271), fils de Guyot Pot (Arch. du Cher, E. 904). Il fut cha-



La ballade des Proverbes [1], qu'écrivit assez tard [2] Me PIERRE CHEVALIER, est une bonne contribution à ce mode littéraire qu'illustra Villon et dont s'amusait Charles d'Orléans [3]. Licencié en lois, bailli de Saint-Aignan en Berri [4], auditeur des comptes, Me Pierre Chevalier remplaça, le 29 décembre 1459, Michel Dupont comme prévôt de Blois et devint par la suite lieutenant général du duché [5].

BERTAUT DE VILLEBRESME, licencié en lois et conseiller du duc, qui remplaça lui aussi Michel Dupont, écrivit sur ce sujet une ballade [6] dans laquelle il laissa briller toute son érudition. Il avait pris part au concours sur le motif : *Je meurs de soif auprès de la fontaine* [7]. La même lourde verve, la même érudition se retrouvent dans le rondeau : *Puisque Atropos a ravy Dyopée* [8]. C'est en connaissance de cause, ayant voyagé en Astesan et éprouvé la duplicité italienne, que Villebresme répondit au rondeau farci de Benoît Damien : *Puisque chascun sert de fenouches* [9].

noine de la Sainte-Chapelle de Paris et conseiller en Parlement (*Ibid.*, E. 887). Voici sa devise versifiée :

Tant l'vault et a vallu
A celuy qui a recouru
A celle pour qui dict le mot
Le genereux Philippe Pot
Qui de tous maux l'a secouru
Tant l'vault. (*Ibid.*, E. 904).

1. *Poésies*, p. 167-168.

2. Elle figure seulement dans le ms. fr. 1104 et dans l'exemplaire des poésies de Marie de Clèves (Carpentras, ms. 375).

3. Auditeur des comptes de la duchesse d'Orléans en 1465, il lui annonçait le « destourbier et empeschement » que les Bourguignons avaient donné à Louis XI à Montlhéry ; en 1469 il fit pour elle un voyage en Lombardie. (Bibl. Nat., P. Orig., 741, Chevalier, nos 27 à 31). Il était mort en 1478, laissant pour veuve Perrine Poignant (Arch. de Loir-et-Cher, F. 227).

4. Arch. Nat., Z[a] 335, 9 juin 1442.

5. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 364.

6. *Poésies*, p. 168-169. — 7. P. 135. — 8. P. 387.

9. P. 390. — Sur Bertaut de Villebresme. Cf. De Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 346-348 ; J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 281-283. — D'une famille blé-



Après les conseillers du duc d'Orléans, voici les secrétaires. D'abord Me ETIENNE LE GOUT, secrétaire en 1447[1], et qui fit pour le duc plusieurs voyages[2]. C'était certes un bon ami du duc Charles. Ayant eu connaissance d'une mésaventure amoureuse, qui n'est pas à l'honneur d'un secrétaire qu'on aimerait plus modéré et plus discret, le duc fit là-dessus de bonnes plaisanteries sur le mode de la déclinaison latine (vers 1450); Me Etienne s'essaya bien à répondre[3]; mais il est évident qu'il rimait péniblement, et le recueil des poésies du duc ne nous a conservé que cet unique rondeau de sa façon.

Vient ensuite HUGUES ou HUGUET LE VOYS, secrétaire de Charles d'Orléans, qui figure dans sa maison en 1455[4]. C'était de même un favori du duc et un familier. Ainsi ce secrétaire avait promis à son maître un tonneau de vin

soise, frère de Marion, épouse de Jean Chardon, longtemps trésorier du duc Charles, Bertaut était à son service à Asti où, le 27 juillet 1456, il commença une information sur des réclamations formées par le marquis de Finale. Le 26 février 1457 il donnait quittance des frais d'un voyage fait en Dauphiné et en Astesan à la suite de Pierre le Fuzelier (Bibl. Nat., P. Orig., 2159, Orléans, 660). En 1457, Bertaut, de retour à Blois, repart en Asti, le 9 septembre, pour un voyage estimé 60 jours. A son retour il accompagna à Blois l'ambassade hongroise (janvier 1458); il conduisit, de Blois à Orléans, les ambassadeurs de Gênes qui, le 25 juin 1458, à Beaugency, donnèrent leur république à la France. Le 25 décembre 1459, Bertaut, qui n'était encore que secrétaire ducal, fut nommé conseiller près le bailliage de Blois, et, en 1461, prévôt de Blois (Bibl. de Blois, Jours., 1441). En 1484 il est dit auditeur des comptes. Il mourut avant le 4 janvier 1499. — Plusieurs autographes (P. Orig., 28644, nos 523, 524, 532, 540) montrent que la transcription de la pièce : *Je meurs de soif auprès de la fontaine* (ms. fr., 25458, p. 169) n'est pas de sa main.

1. Arch. du Loir-et-Cher, G. 1175.

2. Le 10 mai 1449 il donne quittance à Jean Chardon de 13 l. 3 s. pour le rémunérer de ses voyages à cause de l'aide de 10.000 francs octroyée par les Etats de Bourgogne (Bibl. Nat., P. orig., 1379, le Gout, 2 [autographe]); le 9 juillet 1450, il faisait un voyage avec Antoine de Cugnac vers le duc d'Autriche (Bibl. Nat., n. acq. lat. 2330, n° 81),

3. *Poésies*, p. 269-270.

4. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans. — Cette année-là il recevait un signet d'argent aux armes de Monseigneur (Arch. nat., KK. 271).



vieux qu'il conservait à Orléans[1], et l'on voit qu'au jour de ses noces, le duc Charles donnait à sa femme un tissu cramoisi large avec ferrure, une sorte de corset[2]. Huguet fut encore de ceux qui reçurent du duc un de ces grands couteaux compliqués qu'il affectionnait[3]; Huguet le Voys est l'auteur de trois rondeaux sur les thèmes communs : *Jaulier des prisons de Pensée*[4], *Comme monnoye descriée*[5], et *Escollier de Merencolye.* Le secrétaire suit bien fidèlement la manière de son maître ; à défaut de talent il fait preuve de docile volonté.

Mais c'est surtout parmi les écuyers et les échansons, offices que remplissaient les jeunes gens, que nous rencontrerons le plus grand nombre de rimeurs. Et sans doute, avec la jeunesse, ils apportaient cette gaieté et cette entente des choses de l'amour qui enchantaient et réjouissaient le bon duc.

De tous ces rimeurs le plus fécond est GILLES DES ORMES[6] : c'est aussi celui qui a le plus de talent. Un tout jeune homme auprès du duc Charles, et que son oncle Davy, capitaine de Chambord et parent du chancelier Jean Davy, a sans doute introduit près de lui[7]. En 1455, Gilles fait partie de la maison comme écuyer tranchant et reçoit une robe

1. Le duc l'en récompensa par un don de 12 écus, le 12 avril 1457 (Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, 663).

2. 7 mai 1457 (Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, 664). Cf. sa signature autographe P. O. 28644, nº 520.

3. Septembre 1457 (*Ibid.*, nº 669). — Le 13 novembre 1464 Thibaud d'Aussigny, évêque d'Orléans, lui donne quittance pour diverses ventes de bois (Bibl. Nat., P. orig., 150, Auxigny, 4, 5, 6). Le 23 décembre 1464 il est toujours secrétaire du duc (Arch. du Loir-et-Cher, F. 227).

4. *Poésies*, p. 397. — 5. P. 400.

6. G. Raynaud, *Rondeaax et autres poésies du XVe siècle*, p. XVIII.

7. Le 31 janvier 1458 le duc mandait à Jean Viart, receveur de son domaine, de payer « a son bien aimé ecuyer tranchant », Gilles des Ormes, 30 l. à lui données de grâce spéciale en récompense de la tonture d'un petit bois, nommé les « Bousches », près de Chambord, que le duc avait concédé à feu Jean Davy, son oncle (Bibl. de Blois, Coll. sur le Blésois [sign. aut. de Charles d'Orléans avec ces mots : *vu et tenant cel escript de nostre main*]).



longue de gris[1]; à dix-neuf ans[2] il a la charge de capitaine de Chambord[3] (1457). Le duc apprécie en lui non seulement le poète, mais encore un bon joueur d'échecs[4]; il lui fait de nombreux cadeaux[5]. En fait, le jeune des Ormes s'est assimilé étroitement la manière de son vieux maître. Il n'est guère de thèmes développés à Blois qu'il n'ait traités : *Je meurs de soif auprès de la fontaine*[6], *Hola Hola soupir on vous oyt bien*[7], *En la forest de Longue actente*[8], *Dedans l'abisme de douleur*[9], *Jaulier des prisons de Pensée*[10], *Pour bien mentir souvent et plaisamment*[11]. Même aisance, même facilité que chez le duc d'Orléans. Lui aussi affectait de prendre cet air désespéré qui était celui du duc en son vieil âge. Gardons-nous toutefois de mettre sur le même rang la copie et l'original. Et quand Gilles nous dit de son cœur :

1. Arch. Nat., KK. 271, fol. 4).

2. Dans sa déposition pour le divorce de Louis XII (1498) il est dit âgé de 60 ans environ (De Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 981).

3. Bibl. Nat., P. orig., 2170. des Ormes, 3. — Bibl. de Blois, Jours., 1419.

4. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans, 660, 662, 666, 667, 668, 669.

5. En 1457 il recevait 20 écus d'or pour avoir un cheval (Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, nº 667. Cf. P. orig., 2170, des Ormes, 2); en 1460, 10 écus pour le même motif (Bibl. Nat., P. orig., 2170, nº 4). En 1466 il est dit premier Me d'hôtel de Louis d'Orléans et capitaine de Chambord (Bibl. Nat., P. orig., 2170, nº 6; Bibl. de Blois, Jours., 1476). En 1470, Gilles réglait ce compagnon allemand qui avait fait voir à la duchesse un grand tableau de la Nativité de N.-S. « portraite et colorée par personnages remuants et faisant partie du Mistère de la Nativité, ayant dedans ledit tableau une petite fontaine jettant continuellement l'eau » (Bibl. Nat., P. orig., 2170, des Ormes, 14); cette année-là, Marie de Clèves lui donnait un cheval (*Ibid.*, 13). En 1471 Gilles des Ormes épousa Jaquette du Perche, demoiselle d'honneur de Marie d'Orléans, et Marie de Clèves, en reconnaissance de leurs services, donnait aux époux 500 l. t. (*Ibid.*, 15); elle ajoutait encore 50 l. pour les draps et pannes de leurs noces (*Ibid.*, 16). En 1472 Gilles allait chercher à Orléans Jean Caillau pour soigner Mornac, tombé malade à Blois (*Ibid.*, 26). En 1483 il prend le titre de seigneur de Saint-Germain (*Ibid.*, 30). En 1498 il fut témoin au procès du divorce de Louis XII (De Maulde, p. 981). Il est dit âgé de 60 ans, chevalier, seigneur de Saint-Germain au diocèse de Chartres, ancien grand maître des eaux et forêts d'Orléans.

6. *Poésies*, p. 137. — 7. P. 210. — 8. P. 349. — 9. P. 353. — 10. P. 396. — 11. P. 414.



Espoir en rien ne le contente,
Comme il souloit, pourquoy dolente
Sera ma vie, ou que je soye ;
Et si auray, en lieu de joye,
Dueil et Soussy tousjours de rente...

certes, il n'est guère sincère. La vie lui fut on ne saurait plus facile; son talent de rimeur l'aida sans doute à s'avancer dans la maison d'Orléans, dont il fut un des serviteurs les plus choyés.

BENOIT DAMIEN, et mieux DAMIANO, rima lui aussi avec talent sur les derniers thèmes en vogue à la cour de Blois : les trahisons d'Espérance[1] et de Fortune[2]. Il se disait serviteur d'Amour[3] et naviguant sur la mer de Déplaisance[4]. Il écrivit aussi un rondeau farci de piémontais[5] contre ceux qu'il nommait *fenouches* (fenouils) et *nox buze* (noix vides); il implorait les bonnes gens pour les prisonniers de Souci[6]. Damien connaissait sa mythologie ; il nomma les colonnes (les *bondes*) d'Hercule, et Thétis, déesse de la mer. Mais, tout comme un autre, il déplorait la fausseté régnant par le monde.

Quel est ce Benoît Damien[7] dont la famille italienne[8] donna plusieurs de ses membres à l'administration de Charles d'Orléans ?

Ce ne peut être le Benoît Damien, plus ordinairement nommé Benoîtin, argentier du duc en 1449, remplacé dans cet office, en 1455, par son fils André, et qui fut alors commis à la recette d'Asti, charge où on le retrouvera encore en 1463. C'était son fils, un jeune homme, huissier d'armes de Charles

1. *Poésies*, p. 358. — 2. P. 359. — 3. P. 359. — 4. P. 371. — 5. P. 390. Cf. Sant Albino, *Dizionario Piemontese Italiano* (Communication de M. V. de Bartholomaëis).

6. *Poésies*, p. 397.

7. Et non pas d'Amiens comme Champollion-Figeac, Guichard et d'Héricault l'ont répété. Le ms. fr. 25458 porte bien : *Rondel par Benoist Damien ; par b. Damien ; par ledit Damien.*

8. Elle semble originaire d'Asti (cf. *Cronicon Astense*, col. 279, dans Muratori, t. XI).



d'Orléans, que l'on nommait familièrement le « Petit Benoit Damien ». En 1450, au mois d'août, Monseigneur lui donnait 4 l. 8 s. 9 d. pour la dépense qu'il avait faite en l'accompagnant dans un voyage de quinze jours ; l'année suivante, le duc d'Orléans achetait à son père, pour le lui donner, un cheval de poil gris avec selle, harnois et bride, en récompense de ses bons et agréables services. Echanson du duc en 1456, Benoît est toujours très en faveur auprès de Charles d'Orléans qui lui accorde 100 écus d'or neufs pour s'entretenir dans son office ; en 1457 Charles achetait pour lui, de Jean Doulcet, une haquenée. En 1460, le duc lui faisait payer 200 ducats pour ses services; le 13 mars 1464, on le voit qualifié de « noble homme[1] ». Il est permis de penser que son talent poétique n'a pas été étranger à la faveur marquée du duc Charles pour ce « bon et agréable » serviteur.

Françoys Faret, écuyer et « bien amé » échanson de Charles d'Orléans, que nous voyons attaché à sa maison dès 1449[2], fut également en faveur auprès du prince qui, outre ses gages[3], lui donnait un cheval[4] en 1458 et, l'année suivante, la somme de 60 livres pour « soy entretenir plus honnorablement en son service »[5]. Faret est l'auteur d'un seul

1. Bibl. Nat., P. orig., 965, Damien. — La signature de Benoît Damien et sa devise *du surplus* se lisent sur l'Alain Chartier de Marie de Clèves. — Le rondeau ms. fr. 25458 p. 473 ne semble pas autographe.

2. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, nº 581.

3. Bibl. Nat., P. orig., 1099, Faret, 3. — De Laborde, t. III, p. 370.

4. Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, 669.

5. Bibl. Nat., ms. fr. 26086, p. 7349. — Le mandement de Charles d'Orléans, daté de Blois, le 17 mai 1458, porte que cette grâce spéciale lui avait été accordée « pour lui aidier a faire ung voyage qu'il a entencion de faire brief devers le roy de Sicille, pour aucunes ses affaires, comme pour et en recompensacion d'un cheval que pieça lui avions promis » (Bibl. Nat., P. orig., 1099, Faret, 2). La signature de Françoys Faret se voit dans le reçu de cette somme donné le 28 mai (*Ibid.*, 3). Cf. sa devise inscrite sur l'Alain Chartier de Marie de Clèves : *Ailleurs james* Faret.



rondeau [1] sur le thème : *Ou millieu d'espoir et de doubte* qui est médiocre.

Quant à ANTOINE DE LUSSAY, il était de même échanson du duc [2] et jouait souvent aux tables avec la duchesse [3]. En 1455 il touchait 40 livres de gages, somme égale aux pensions de François Faret, de Benoît Damien, de Gilles des Ormes et de Jean Caillau [4]. Lui aussi jouissait de la faveur de Charles [5]. Il est l'auteur d'un seul rondeau sur le thème : *En la forest de Longue actente*, une pièce assez médiocre, mais dont la conclusion réaliste laisse entendre que composer des poésies n'était pas à Blois un plaisir désintéressé :

> Ou fort d'une chose me vente,
> Se je ne faulx en mon entente
> Ou se la mort brief ne reçoy,
> Que je y auray, savez vous quoy ?
> Aucun plaisir qui vauldra rente [6].

Une mention spéciale doit être faite de JEAN CAILLAU [7], maître ès-arts et docteur en médecine, ami et conseiller de Charles d'Orléans, qui le pensionna de 120 livres t., dès 1442 [8]. Comme prévôt de l'église Saint-Sauveur à Blois, Caillau

1. *Poésies*, p. 371.

2. Le 31 août 1448 on régla sa dépense de 4 jours à l'hôtel du Saumon à Orléans (Arch. Nat., KK. 270, fol. 27 v°). Il servit d'abord dans la maison de la duchesse en 1449 (Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 582). — M. G. Raynaud (*Rondeaux*, p. VI-VII) l'identifie par hypothèse avec un certain « Anthoine » qui, dans le ms. fr. 9223, me paraît être Antoine de Cuise.

3. Bibl. Nat., P. orig., 2160, n[os] 667, 668.

4. De Laborde, t. III, p. 370.

5. Le 22 mars 1457 il lui donne 50 écus d'or pour avoir un cheval (Bibl. Nat., P. orig., 1776, de Lussay, 2).

6. *Poésies*, p. 348-349.

7. Cf. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 422-424. — Cette famille orléanaise ne doit pas être confondue avec une famille Caillau de Picardie, apparentée aux Saveuses.

8. Bibl. Nat., P. orig., 570, Cailleau, 2.



prenait, outre ses gages et pension, 20 l. de rente sur la boucherie de cette ville[1]. Il n'y résida plus quand il devint doyen de l'église Saint-Aignan d'Orléans et chanoine de Saint-Martin de Tours[2]; mais il y venait appelé en consultation. Ainsi, le 28 janvier 1458, Caillau donna quittance de 50 écus d'or pour le voyage qu'il avait fait à Blois au temps de la grossesse de Marie de Clèves[3]; le 12 août 1460, le duc Charles mandait de lui faire payer 60 écus d'or pour avoir soigné la duchesse pendant sa gésine[4]. La veille de la fête des Rois (5 janvier 1464), Jean Autrec, huissier de Monseigneur, l'allait encore chercher à Orléans sur l'ordre du duc: il fut contremandé. Le samedi suivant il le ramena, « quant et quant lui »[5]. Le 14 mai 1464, le duc mandait à Pierre de Refuge de lui payer sa pension annnelle, portée alors à 300 écus d'or[6].

Outre les services de sa profession qu'il rend ainsi, et qui lui valent sa pension, c'est un habile homme que Me Jehan Caillau. Il sait faire la partie d'échecs avec le duc et possède de curieux et antiques traités de médecine qu'il échange à l'occasion avec lui[7]. Enfin ce clerc comprend la plaisanterie et les disputes amoureuses si chères à son maître. Pour lui

1. Bibl. Nat., P. orig., 570, n° 9 (26 juin 1454).

2. Le 9 août 1457, il donnait encore quittance de 27 l. 10 s. t. que le duc lui avait donnés pour s'entretenir plus honorablement à son service (Bibl. Nat., P. orig., 570, n° 10).

3. *Ibid.*, n° 11.

4. *Ibid.*, n° 12.

5. Bibl. Nat., P. orig., 2160, Orléans, 713.

6. Bibl. Nat., P. orig., 570, Cailleau, 14. — Le 22 septembre 1472 Jean Caillau vivait encore. Doyen de l'église Saint-Aignan et chanoine de Sainte-Croix d'Orléans, il confessait avoir reçu de Michel Gaillart, receveur de la duchesse, 40 écus, pour être allé la visiter, ainsi que ses enfants et Monseigneur de Mornac, qui était fort malade. Caillau demeura trois semaines à Blois. Il était sans doute fort âgé car, sur la quittance qu'il donna de cette somme, il ne signa pas et mit un paraphe débile (*Ibid.*, n° 18).

7. P. Champion, *Charles d'Orléans joueur d'échecs*, p. 3.



plaire ce médecin, qui n'est pas un nourrisson des muses, rime passablement.

Une des premières productions de Jean Caillau est « l'intendit », suivant la forme de procédure, qu'il donna, à Tours, peu après 1450, d'un acte de Vaillant, qui déclarait renoncer à l'amour, acte que « vidima » le duc d'Orléans[1]; Caillau imita assez heureusement le rondeau du duc : *Tant sont les yeulx de mon cueur endormiz*[2], composa un rondeau contre la Fortune[3]; un autre sur le thème : *Quant pleur ne pleut souspir ne vente*[4] et sur celui d'Espoir[5]; il prit part enfin au concours de ballades sur le motif : *Je meurs de soif auprès de la fontaine*[6].

Quant à SIMONET CAILLAU, qui parut à ce dernier concours[7], il composa, sous forme de rondeau, une recette contre les maux d'amour[8] dont le duc n'appréciait sans doute pas toute la philosophie, puis trois autres rondeaux sur les thèmes : *Ou milieu d'espoir et de doute*[9], *Jaulier des prisons de Pensée*[10] et *Dedans la maison de Douleur*[11]. Simonet, assez doué pour la poésie, témoigne de souplesse et de facilité dans l'imitation de son maître. Il ne doit pas être ce jeune parent de Jean Caillau, Simon, qui fut prévôt de Saint-Sauveur[12]. C'était sans doute ce jeune écuyer, de la famille noble des Caillau de Picardie, un parent de Thibaut, égale-

1. *Poésies*, p. 104-105. — 2. P. 278. — 3. P. 312. — 4. P. 380. — 5. P. 381-382. — 6. P. 136. — 7. P. 138. — 8. P. 341-342. — 9. P. 370. — 10. P. 395. — 11. P. 413.

12. On trouve ce Simon Caillau, prévôt chanoine de l'église Saint-Sauveur à Blois, le 27 décembre 1470 (Bibl. de Blois, Jours., 1475). Le 28 novembre 1472, il recevait de la duchesse 9 l. 9 s. 5 d. pour la réparation d'une maison assise au château de Blois où étaient logés les chariots branlants de la duchesse et la garde-robe du duc et de la duchesse (Bibl. Nat., P. orig., 570, Cailleau, 16). En 1493, premier aumônier de Monseigneur d'Orléans, il faisait célébrer l'obit de Charles d'Orléans (*Ibid.*, nº 20 et 21). — Sur cette famille cf. J. de Croy, *Cartulaire de Blois*, p. 422-425.



ment écuyer d'écurie de Charles d'Orléans, et qui résida en Astesan [1].

Les deux personnages qui suivent ne sauraient être séparés du cercle des domestiques du duc d'Orléans; l'un, Thignonville, était attaché au service de la duchesse, dont la maison ne se distinguait guère de celle du duc; l'autre, Boulainvillier, demeurait au service de l'enfant adoptif de Charles.

Guillaume de Monceau dit THIGNONVILLE, écuyer panetier de la duchesse d'Orléans [2], figurait dans sa maison depuis 1449 [3]. En 1455 il recevait robe et chaperon [4]. A la Saint-Valentin (de 1456) il composa un rondeau assez heureux [5]; un peu plus tard, un autre rondeau sur le thème : *Jaulier des prisons de Pensée* [6]. Ce sont les deux seules compositions inscrites sur le manuscrit de son maître. Mais sur le manuscrit de sa maîtresse nous en rencontrons d'autres : ainsi il écrivit un rondeau sur le thème de la forêt de Longue attente [7]; un autre sur le motif : *Pour parvenir à vostre grace* [8].

Quant à PHILIPPE DE BOULAINVILLIER, il est dit page de

1. C'est ce que l'on peut induire de la présence de la signature de Simon Caillau sur le ms. de Grenoble 873. Or en 1500 Asti relevait du Parlement de Grenoble. — Sur ces Caillau voir Bibl. Nat., P. orig. 570.

2. De Laborde, t. III, n° 6904.

3. Bibl. Nat., P. orig., 2158, Orléans, 582.

4. De Laborde, t. III, n° 6757; en 1452 il vendait un cheval au duc pour 14 écus d'or (Bibl. Nat., P. orig., 2828, Thignonville, 17).

5. *Poésies*, p. 360-361. — 6. P. 396.

7. Ms. de Carpentras, 375, fol. 56 v°.

8. *Ibid.*, Fol. 67 v°. — En 1466, toujours panetier de la duchesse, Thignonville donnait 27 s. à un homme qui lui avait apporté « deux chouetes rouges » de la part de Mornac; grand maître des eaux et forêts de Valois, en 1476, et maître d'hôtel de la duchesse; en 1485 il est dit maître d'hôtel de Louis d'Orléans et maître des œuvres de maçonnerie dans le duché de Valois (Bibl. nat., P. orig., 2828, Thignonville). Sur le manuscrit d'Alain Chartier ayant appartenu à Marie de Clèves on lit : *Jors vous seulle* THIGNONVILLE. — Etait-ce un parent du chambellan de Louis d'Orléans qui paraît dans les *Cent Ballades* ? (p. LXII). Etait-il châtelain d'Oisonville comme me l'écrit M. le Cte de Rilly ?



Charles de Bourbon et écuyer tranchant de son fils Pierre, en 1447[1]; Philippe était attaché à la maison de Monseigneur de Beaujeu, en 1455, comme maître d'hôtel[2] et exerça l'office de capitaine de Pierrefonds[3]. Il composa une chanson fort précieuse sur le thème : *Hola bola souspir on vous boit bien*[4], un rondeau, qui ne l'est guère moins : *Tirez vous la regart trop convoiteux*[5].

1. Arch. de l'Allier, A. 157; Vayssiere, *Fragment d'un compte de Gilles le Tailleur, argentier de Charles I, duc de Bourbonnais, en 1448.* Paris, 1891, p. 13, 15 (*Bull. arch. du comité des travaux hist. et scientifiques*).

2. Bibl. Nat., P. orig., 2159, Orléans; British Museum, add. ch., 2463. — Le 31 décembre 1462, il était toujours maître d'hôtel de Beaujeu et certifiait que Guérin Gere, cordonnier de Blois, avait fourni 6 paires de souliers pour ses 3 pages, une paire de bottines montant jusqu'au genou à Monseigneur de Beaujeu, et 2 paires de houseaux (Bibl. de Blois, coll. sur le Blésois, 162 [Sign. aut.]. — Est-ce Philippe, le seigneur de Boulainvilliers et de Verneuil sur-Oise, gouverneur du comté de Clermont en Beauvaisis en 1479, qui vivait encore en 1502 ? (Bibl. Nat., Dossiers Bleus, 119; Cabinet d'Hozier, 58; Pièces origin., 446). C'est bien vraisemblable puisque Philippe avait épousé la dame de Villiers Adam (Voir p. 410).

3. De Maulde, *Histoire de Louis XII*, t. I, p. 170, note.

4. *Poésies*, p. 209. — 5. P. 353-354.



CHAPITRE XXIII

LA POÉSIE (*suite*).

COLLABORATEURS POÉTIQUES. — II. VISITEURS ET CORRESPONDANTS

Composer des poésies, c'était en quelque manière payer l'écot de l'hospitalité que la cour de Blois donnait à ses hôtes. Voici les gentillesses que Charles d'Orléans adressait à l'un d'eux, Charles de Nevers, un prince bourguignon, passé à la cour de France, et qui ne savait comment remercier le duc et la duchesse de leur réception[1] :

> Pour paier vostre belle chiere[2]
> Laissez en gaige vostre cueur.
> Nous le garderons en doulceur
> Tant que vous retournez arriere.
> Contentez, car c'est la maniere,
> Vostre hostesse pour vostre honneur...
> Et se voyez nostre priere
> Estre trop plaine de rigueur,
> Changeons de cueur : c'est le meilleur,
> De voulenté bonne et entiere.

Provoqué avec une telle grâce, qui ne comprendrait qu'il faut bien riposter par un rondeau ? ainsi l'entendit Nevers[3] :

> Mon tres bon hoste et ma tres doulce hostesse,
> Tres humblement, et plus, vous remercie

1. Chastellain, t. II, p. 160 ; t. III, p. 440-452.
2. *Poésies*, p. 243.
3. *Ibid.*, p. 243-244.



Des biens, honneurs, bonté et courtoisie,
Que m'avez faiz tous deux par vostre humblesse ;
Aussi fais-je de vostre grant largesse
Et tres soingneuse et bonne compaignie.
Mon pauvre cueur pour paiement vous laisse :
Prenez en gré et je vous supplie
En oultre plus, tant que je puis vous prie,
Que m'octroyez estre maistre et maistresse.

La politesse de Nevers est bien représentative de ce qui dut se passer maintes fois à Blois. Les visiteurs de Charles ont éprouvé, comme ses domestiques, que la plus délicate des flatteries envers le duc est de tourner à son intention un rondeau, sinon de forger une ballade. On écrit son compliment le moins mal qu'on peut, ou d'autres le font pour vous.

Mais ce ne sont pas seulement les princes qui passent à Blois. Un pauvre rimeur sait bien que s'il peut se faire entendre d'un connaisseur tel que le duc d'Orléans, il a, sinon des chances d'être admis au nombre des gens de sa maison (ainsi l'espéra et le fut sans doute Villon), du moins la certitude d'en obtenir une honnête récompense. Il peut devenir son correspondant poétique (le duc adore ces épitres et ces débats versifiés sur des points de casuistique amoureuse) : situation non seulement flatteuse pour la vanité d'un rimeur, mais qui doit vous attirer bienfaits et cadeaux. Enfin on n'ignore pas que le duc d'Orléans apprécie de plus en plus, à mesure qu'il avance en âge, les bons compagnons rimeurs. Aussi nommer les lettrés passés à Blois, c'est faire en grande partie l'histoire littéraire de la seconde partie du XV[e] siècle, celle du moins qui concerne les rondeaux galants. Il importe donc de dresser, autant que nous le pouvons, la liste de ces visiteurs, anciens ou nouveaux venus, de les suivre toujours plus nombreux dans le journal poétique du duc.

C'est suivant cet ordre, vraisemblablement chronologique, que nous devons les présenter au lecteur.

Jadis, nous l'avons vu, Charles d'Orléans avait participé à un jeu parti avec GARENCIÈRES; pendant la dernière année de sa captivité d'Angleterre il avait correspondu avec PHILIPPE LE BON dans une suite de ballades relatives à sa délivrance.

C'est peu aprés (1443 ?) que Charles de NEVERS, le cousin germain de Philippe le Bon, qui vivait pauvrement à la cour de France, avait été l'hôte gracieux de Blois[1] ; mais c'est vers 1456 qu'il composa le rondeau : *En la forest de Longue attente*[2].

A la Saint Valentin de l'année 1444, on a vu déjà que le duc d'Orléans avait échangé une suite de rondeaux avec le ROI RENÉ[3]. Leurs relations demeurèrent amicales et suivies. Charles d'Orléans fut l'hôte de Tarascon[4] en 1447; René d'Anjou, celui d'Orléans en 1449[5]. En 1452, le roi René faisait fêter le chantre du duc d'Orléans[6]. En 1457, au mois de mars, René était reçu par Charles à Orléans et à Blois. Ce fut lors de cette visite que René dut signer, ainsi que sa suite, un exemplaire des poésies d'Alain Chartier qui appartenait à Marie de Clèves[7]. Il prit aussi connaissance des compositions nouvelles de son hôte : car on ne saurait nier que le *Livre du Cuer d'Amour espris,* que René composa à la fin de l'année 1457, n'ait été écrit sous l'influence directe de l'esprit de Charles d'Orléans[8]. René et Charles échangeaient des

1. *Poésies*, p. 243. — Cette pièce précède la Saint Valentin de 1444.
2. *Poésies*, p. 319. — Charles d'Orléans rencontra Charles de Nevers dans la ville de Nevers en septembre 1454.
3. *Poésies*, p. 244, 248-250.
4. Lecoy de la Marche, *Comptes et mémoriaux du roi René*, p. 294.
5. *Ibid.*, p. 337.
6. *Ibid.*, p. 306; Bibl. Nat., P. Orig., 518, Brilhac, 21.
7. P. Champion, dans la *Revue des Bibliothèques*, octobre-décembre 1910.
8. Voir Quatrebarbes, *Œuvres complètes*, t. III, p. 1-196.



cadeaux : chevaux[1], couteau turc et javeline dorée[2], bâtons à devise[3], gobelet d'argent doré émaillé[4]. Voici comment Charles d'Orléans le remerciait de l'un d'eux[5] :

Vostre esclave et sert, ou que soye,
Qui trop ne vous puis mercier
Quant vous a pleu de m'envoyer
Le don qu'ay receu a grant joye...
Paine mectray que brief vous voye,
Et tost arez, sans delayer,
Chose qui est sus le mestier
Qui vous plaira : plus n'en diroye.

Ce fut encore l'année 1444 que le duc d'Orléans rencontra à Tours Fredet, mieux nommé Fradet. Selon son habitude de passer du réel à l'allégorie, le duc Charles qui venait, le 28 mai 1444, de faire signer la trêve entre la France et l'Angleterre, avait déclaré prendre pendant ce temps abstinence de guerre avec Amour[6]. Fradet avait repris le thème du duc, précisant le terme de cette trêve, qui concordait avec le traité réel et allait jusqu'à Pâques 1445[7]. Charles d'Orléans trouva la réponse de Fradet amusante, écrivit un nouveau rondeau pour lui dire qu'il était tout à fait de son avis[8]. Et de ce jour Fradet fut l'un des amis de Charles. On le vit bien

1. Le 6 octobre 1452 Georges de Brilhac donnait quittance de 100 écus d'or pour un cheval de poil bayard destiné au roi de Sicile (Bibl. Nat., P. Orig., 518, Brilhac, 31). Au mois de mars 1457, René présenta à Charles une haquenée de poil gris, une de poil fauve à la duchesse (Bibl. Nat., P. Orig., 2169, Orléans, nº 662). Charles, par contre, lui avait promis un cheval (Bibl. Nat., P. Orig., 1099, Faret, 2).

2. Don du roi René à Charles en 1457 (Lecoy de la Marche, *Comptes et mémoriaux*, p. 219.)

3. Don de Charles (Bibl. Nat., P. Orig., 2159, Orléans, nº 662).

4. Payé 200 écus d'or à Guy de Brilhac pour être envoyé au roi René le 4 juin 1463 (Bibl. Nat., Bastard, nº 891).

5. *Poésies*, p. 260-261.

6. *Ibid.*, p. 250-251. — 7. P. 251-252. Cf. Monstrelet. t, VI, p. 101. — 8. P. 252.



quand, après 1451, Fradet lui écrivit une longue lettre sous forme de complainte, lui rappelant le plaisir qu'il avait pris à lire jadis de ses faits « qui ne valent rien » ; ce dont il lui exprimait sa reconnaissance. Cette épître avait aussi pour but de remémorer à Monseigneur comment, au jour de la Saint Valentin, à Tours, une dame avait été son « pair » et lui avait fait promettre d'être sien toute sa vie. Depuis qu'il s'était donné entièrement à elle, Fradet n'avait connu que maux et ennuis. Il ne faisait plus que penser à cette dame ; quel chagrin pour lui de voir qu'il n'arriverait pas à réaliser ses souhaits. Amour lui avait conseillé, en ces termes, d'aller vers le duc d'Orléans, le seul homme au monde qui puisse l'aider :

« Fay donc qu'ayes son accointance,
« Et te metz en sa bienveillance :
« Car, se tu le puis faire ainsi,
« Tu ne dois point faire doubtance
« Que de ta dure desplaisance
« Il n'en ait voulentiers mercy. »

Et Fradet recommandait à Monseigneur de ne pas oublier son très humble serviteur, le priant, les mains jointes, de lui donner :

Tel responce que, soirs et mains,
Tout mon vivant joyeulx me face.

Il est toujours flatteur d'être le confident de chagrins d'amour. Le duc Charles répondit à Fradet par une bonne lettre [1], en forme de complainte, et fort amicale. Il lui conseillait de combattre sa mélancolie. Comme une confidence en entraîne une autre, le duc d'Orléans lui disait que maintenant s'il était en repos d'Amour, il ne saurait en dire autant de Souci. A ce mal Fradet connaîtrait-il, à son tour,

1. *Poésies*, p. 173-176.



un remède ? Question qui provoquait une nouvelle lettre de Fradet[1]. A la fin de celle-ci, Fradet posait au duc un petit problème concernant un ami : celui-ci était fort amoureux d'une dame qui ne l'aimait pas, et fort aimé d'une autre qu'il ne pouvait aimer : que devait-il faire ?

On pense si cette bonne question devait réjouir le subtil duc d'Orléans. Nous n'avons plus la consultation que Charles dut lui envoyer. Mais c'est en son propre nom que va parler maintenant Fradet quand il dépeint au duc ses chagrins[2], lui demandant des conseils, se disant prêt à l'aider à toute heure[3]. Et sans doute Fradet vint à Blois, puisqu'il composa un rondeau sur les thème alors débattus : *En la forest de Longue actente*[4] et *J'actens l'aumosne de doulceur*[5]. Le duc lui écrivait que son affaire allait bien : venez me voir et je vous raconterai tout :

Convoitise vouloit rabatre
Escharsement, et trop, du sien :
Mais ung peu j'ay aidié du mien,
Qui l'a fait cesser de debatre[6].

Puis, comme Fradet continuait à se lamenter sur le sujet de ses amours, Charles, impatienté, qui venait en plus d'être joué en cette affaire, lui répondit :

Se regrectez vos dolans jours,
Hé, je regrecte mon argent
Que j'ay delivré franchement
Cuidant de vous donner secours.
Se ne sont pas les premiers tours
Dont Convostise sert souvent...
Mais, se vous n'avez voz amours,
Puisque Convoitise vous ment,
Le mien recouvreray briefment
Ou mectray le fait en droit cours[7].

1. *Poésies*, p. 176-181. — 2. P. 279. — 3. P. 280. — 4. P. 322. — 5. P. 325. — 6. P. 335. — 7. P. 336.



A la Saint Valentin qui suivit[1] (1455?), Fradet devait parvenir à ses fins. Il semble bien qu'il s'agissait de son propre mariage, pour lequel le duc d'Orléans avait cautionné une certaine somme d'argent. Mais Fradet se montra ingrat : marié, il disparut de la circulation et oublia son bienfaiteur. Le duc d'Orléans le relançait avec bonne grâce, comme nous l'apprend le joli rondeau[2] :

Crié soit a la clochete
Par les rues, sus et jus :
Fredet, on ne le voit plus.
Est il mis en oubliete ?
Jadis il tenoit bien conte
De visiter ses amis :
Est il roy, ou duc, ou conte,
Quant en oubly les a mis ?
Banny, a son de trompete,
Comme marié confus,
Entre Chartreux ou reclus.
A il point fait sa retrete ?

Fradet s'en excusait mollement[3]. Le duc lui demandait de ses nouvelles[4] et, dans une joyeuse ballade macaronique, lui donnait de sages conseils sur la conduite à tenir comme nouveau marié[5] :

Bon regime *sanitatis*
Pro vobis neuf en mariage...

Mais Fradet paraissait disposé plutôt à les éluder.

On aimerait à connaître la personnalité de Fradet, entré si avant dans l'intimité du duc d'Orléans, et qui rimait avec

1. *Poésies*, p. 341. — 2. P. 350. — 3. P. 350-351. — 4. P. 351.

5. Le nom de Fradet est gratté et remplacé par « prince » dans l'envoi de la ballade sur le ms. fr. 25458. Le ms. de Carpentras, copié avant ce grattage, entre plusieurs variantes qui montrent que le duc a achevé de macaroniser sa ballade, nous donne la variante : *Fredet*.



une grande habileté [1]. Il appartenait sans doute à une famille connue au XVe siècle dans le Berry, dont un membre, doyen du chapitre de Saint-Etienne de Bourges, fonda une chapelle dans la cathédrale [2]. On l'identifie avec un certain Guillaume Fradet, licencié en lois, que l'on rencontre en 1423 comme garde du scel de la Prévôté de Bourges, en rapport avec le Bâtard d'Orléans [3]. Ce n'est là qu'une hypothèse.

C'est avant 1451 que JEAN, duc D'ALENÇON, a composé le bizarre rondeau [4] : *Le Vigneron fut atrapé*, en réponse à un rondeau de Charles d'Orléans :

1. Faut-il corriger *Fedé* en *Frede* dans la « complainte sur la mort de Millet » publiée par M. A. Piaget, dans la *Romania*, t. XXII ? Dans ce cas il aurait joui d'une véritable renommée littéraire que méritait son talent.

2. Des Méloises, *Vitraux peints de la cathédrale de Bourges*, p. 33.

3. Bibl. Nat., P. Orig., 2158, Orléans, 522. — Il exerçait cet office dès 1419 (Bibl. nat., Clairambault, Titres scellés 29, fol. 2171). En 1433 il était toujours en cette charge (Bibl. Nat., P. Orig., 1560, Isnard, 2). — En 1458 on trouve que noble homme Jean Fradet, écuyer, cédait à Etienne de Clamecy, bourgeois de Bourges, une pièce de terre au village de Rougière (Bibl. Nat., P. Orig., Fradet, 1230, n° 5) ; en même temps avait lieu un échange de terres entre ce Jean Fradet et Marie, veuve de Pierre Anjorrant, bourgeois de Bourges (Bibl. Nat., P. Orig., 70, Anjorrant, 4). — En 1462 Pierre Fradet, doyen de l'église de Bourges, faisait son testament et dotait une chapelle de la cathédrale d'un vitrail. Il est dit fils de Pierre Fradet, écuyer, capitaine de La Charité et de la grosse tour de Bourges († 1449) et d'Agnès Rupy de Cambray († 1456). Il nomme ses frères Nicolas (exécuteur testamentaire), Geoffroy, Jacques, sa sœur, l'abbesse, et lègue des livres de droit à son neveu Pierre Fradet, dit le jeune (Arch. du Cher. Testaments, fonds de Saint-Etienne n° 372. Communication de M. A. Gandilhon). — Le 4 décembre 1463, noble homme Jacquelin Fradet, écuyer, seigneur de la Chaise, louait son hôtel de Sainte-Catherine, près la porte de Bourbonnoux à Bourges, à Jean Loys, hôtelier (Bibl. Nat., P. Orig., 1230, n° 6). — En 1470, noble homme Jean Fradet, écuyer, valet de chambre du duc de Guyenne (*Ibid.*, n° 7). — En 1480 Durand Fradet, seigneur des Granges, conseiller et maître d'hôtel du roi, prévôt de son hôtel (*Ibid.*, n° 9). — En 1483, restitution de la dot de Simonde Garnière, veuve de feu Etienne Fradet, en son vivant seigneur de la Chaise (*Ibid.*). — Armoiries des Fradet (Bibl. Nat., Doss. Bleus, 292). — Il y a une famille Fradel ou Fradet en Bourbonnais (Arch. de l'Allier, Série E. 968. *C'est le terrier de noble homme Durand Fradet, escuier, seigneur de Granecte, escuier d'escurie de monseigneur le duc et prevost de son hostel*... 1468-1477).

4. *Poésies*, p. 271-272.



En la vigne jusqu'au peschier
Estes bouté, mon filz tres chier,
Dont, par ma foy, suis tres joyeux
Quant de rimer vous voy songneux...

Il demeure indubitable qu'Alençon rimait ; au procès de 1458, un de ses serviteurs vint dire qu'il faisait ballades et rondeaux, et qu'il avait commencé d'écrire certain « livre de la beste », qu'il définit « un livre de farces et de moralités »[1]. Mais il est certain que nous ne pouvons plus entendre les allusions de ce jeu parti. Tout au plus saurait-on dire que Jean d'Alençon s'adonnait à l'ivrognerie[2]; ce qui ne surprendra pas de la part de ce personnage, si peu sensé, et que nous savions déjà débauché.

Une mention spéciale doit être faite de Jean, comte de CLERMONT (*Clermondois* comme on l'appelait familièrement), né en 1427, et qui devint duc de BOURBON (*Bourbon*) en 1456[3]. Ce fut l'un des collaborateurs les plus actifs du duc Charles. Il n'y a guère lieu de s'en étonner. Marie, la fille très lettrée du duc Jean de Berry, avait épousé le grand'père de Clermondois, Jean Ier de Bourbon, et hérité de son père 41 manuscrits qui enrichirent la bibliothèque de Moulins; parmi eux on remarquait des manuscrits poétiques, les œuvres de Christine de Pisan entre autres[4]. Charles d'Orléans aimait à plaisanter ce bon jeune homme, si souvent l'hôte de sa maison. Ainsi il avait dit son affection pour ce

1. Bibl. Nat., ms. fr., 18441, fol. 82.

2. La locution « être bouté en la vigne jusqu'au peschier » est courante au XVe siècle pour dire s'enivrer (Voir Cotgrave, cité par Lacurne, ad. v. *Peschier*). Communication de M. A. Guesnon.

3. Cf. G. Raynaud, *Rondeaux*, p. XIII. — La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forest*, n. éd. par Chantelauze, t. II, p. 233 et suiv.

4. Le Roux de Lincy, *Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon*, Paris, 1849; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 165 et suiv.



« droit héritier » de Bourbon et de la goutte paternelle, et qui jouissait en outre d'un « estomac de papier » [1]; Charles avait souhaité patience à ce « gentil comte de Clermondois » alors qu'il pensait à se marier « à la riche » [2]. Mais quand le comte de Clermont s'écriait langoureusement : *Qui veulst acheter de mon dueil!* [3] le duc d'Orléans n'était pas dupe de ce chagrin affecté; il lui conseillait de le vendre ailleurs qu'en sa présence [4] : ce qui semble assez juste puisqu'en 1448 Mougeote, femme de Jean Mocquinet de Nancy, recevait une robe « en faveur de ce qu'elle nourrissoit une fille à Monsieur de Clermont » [5]. *Clermondois* composait des rondeaux amoureux [6] et parfois ce bon jeune homme faisait aussi le moraliste [7]; ce dont riait le vieux duc [8]. Et comme, au sujet de « sa tant aimée », il se représentait amassant un trésor de regrets [9], Charles d'Orléans lui faisait observer que cette épargne-là était fort dangereuse [10]. Encore comte de Clermont, Jean composa le joli rondeau [11] :

> Rendre vous fault de toute chose conte :
> Qu'avez vous fait, Madame, de mon cueur?

Toutes ces compositions, signées *Clermondois*, sont naturellement antérieures à la mort de son père, Charles de Bourbon (4 décembre 1456). Il y a même lieu de croire qu'elles sont antérieures à 1454, date à laquelle *Clermondois*

1. *Poésies*, p. 253. — 2. P. 254. — Il y a lieu, sans doute, de voir là une allusion à son mariage avec Jeanne de France à qui le roi Charles VII promit 100.000 écus d'or et des joyaux. Accordée au mois de décembre 1446, à l'âge de 11 ans, elle fut mariée à Montils-lez-Tours en 1452. On comprend donc pourquoi Charles d'Orléans souhaitait de la patience à son jeune ami.

3. *Poésies*, P. 303. — 4. P. 302.

5. Vayssière, *Fragment d'un compte de Gilles le Tailleur, argentier de Charles I duc de Bourbonnais*, Paris, 1891, p. 18 (*Bull. arch. du comité des travaux hist. et scientifiques*). — 6. *Poésies*, p. 309. — 7. P. 310. — 8. P. 311. — 9. P. 354. — 10. P. 334-335. — 11. P. 354.



devint lieutenant général du roi en Guyenne, où il séjourna presque constamment.

Devenu duc de Bourbon (1456), le héros de Formigny et de Castillon quitta la Guyenne pour visiter ses états. En 1457, une nouvelle tentative des Anglais en Guyenne le rappelait dans son gouvernement; en 1458, il se rendait au lit de justice de Vendôme où il siégea entre Charles d'Orléans et le comte d'Angoulême [1]. C'est donc entre 1456-1457, ou après 1458 qu'il dut composer les poésies signées *Bourbon* dans le recueil de Charles d'Orléans. Jean II se lamentait encore des maux d'Amour [2]; le duc d'Orléans lui répondait [3] :

> Comme parent et alyé
> Du duc de Bourbonnois a present,
> Par un rondeau nouvellement
> Me tiens pour requis et payé...

Alors qu'il se disait inconsolable [4], Charles d'Orléans le réconfortait finement [5] :

> A voz Amours hardiement en souviengne,
> Duc de Bourbon, se mourez par rigueur,
> Jamais n'auront ung si bon serviteur,
> Ne qui vers eulx tant loyaument se tiengne.
> Dieu ne veuille que tel meschief adviengne :
> Ilz perdroient leur renom de doulceur...
> S'il est jangleur qui soctement maintienne
> Que Bourbonnois ont souvent legier cueur,
> Je ne respons, fors que pour vostre honneur :
> Esperance [6] convient que vous soustiengne.

Au duc d'Orléans qui se demandait :

> Sera elle point jamais trouvée
> Celle qui aime loyaulté ?

1. La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, éd. Chantelauze, t. II, p. 244 et suiv.
2. *Poésies*, p. 383. — 3. P. 383-384. — 4. P. 386. — 5. P. 386-387. —
6. « Espérance » était la devise des ducs de Bourbon.



Le duc de Bourbon répliquait :

C'est ma dame tres bien amée [1].

Tous deux enfin plaisantaient suivant les formes de l'hommage féodal, ce qui convient assez à de grands seigneurs [2]. Bourbon est encore l'auteur d'un rondeau contre les menteurs [3] : c'est la dernière pièce de sa composition que nous possédions, la dernière inscrite dans le recueil des poésies du duc d'Orléans. Jean et Charles enfin aimaient les beaux livres [4].

Le duc de Bourbon transporta à Moulins les habitudes de courtoisie en honneur à Blois et le goût de la poésie. Ainsi Moulins devint un second « séjour d'honneur » dont les lettrés apprirent le chemin [5] : Bourguignons et Français le fréquentèrent après 1456, et surtout après 1458. C'est vers ce temps-là que François Villon adressa au duc de Bourbon sa charmante requête. Jean II lui avait donné déjà six écus : un nouveau don d'Espérance (c'était la devise du duc de Bourbon) réconforta le pauvre poète, dans la bonne ville de Moulins, « au plus fort de ses maulx », tandis qu'il cheminait « sans croix ni pile ».

Autour du duc de Bourbon nous rencontrons d'autres personnages cultivant la poésie qui furent aussi les hôtes de

1. *Poésies*, p. 234-235. — 2. P. 391-392. — 3. P. 425.

4. On lit la signature et l'ex-libris du duc de Bourbon sur un Dante donné, au mois d'avril 1453, à Louis de la Vernade (Bibl. Nat., Italien, 1470, fol. 80 r°, *Iste liber est domyny Johannis de Bourbonnio*, fol. 92 r°, *Mais que je y soie* CLERMONT) ; sur un exemplaire de l'Arbre des Batailles fait pour lui en 1456 (Bibl. Nat., 1274, *Ce livre est au duc de Bourbon*, sign. aut., JEHAN). La signature du duc se lit encore sur le Livre de la Chasse par Gaston de Foix (Bibl. Nat., fr. 1289, fol. 140). — Il paraît bien que le rondeau, signé *Clermondois*, du ms. fr. 25458 (p. 393) est autographe. Cf. en outre les graphies très particulières : *vendst, requeil, aqueil, brueil*.

5. Voir les cahiers de Jacques Robertet, le petit-fils de Jean (Bibl. Nat., ms. fr. 1716, 1717, 1721, 12490) et le *Temple d'honneur* de Jean Le Maire.



Blois. Jean ROBERTET[1], secrétaire du duc de Bourbon et bailli d'Usson, qui composa la fin d'une ballade dont la première strophe est de MONTBETON[2], sur le thème : *Je meurs de soif auprès de la fontaine*[3]. Le bailli d'Usson est encore l'auteur d'un magnifique éloge du duc d'Orléans[4] :

Ung droit Cesar en liberalité,
Ung grant Chaton en pure integrité,
Ung Fabius en foy non deffaillable,
Vous tient chascun vray, constant et estable,
Duc d'Orliens, prince tres redoubté.
En si hault rang parfonde humilité,
Clemence grant et magnanimité,
Cela avez ; mais vous passez, sans fable,
Ung droit Cesar etc.
En vostre bouche tousjours a verité ;
En cueur, amour et ardent charité,
En loyaulté non jamais variable.
Qu'affiert il plus a prince si notable
Puisqu'on vous tient, parlant en equité,
Ung droit Cesar ?...
Ung Robertet, indigne a porter plume,
Pour atouchier apres vos haulx escriptz,
Ces petiz vers icy vous a escriptz,
De rudes mains, plus pezant qu'un enclume !

C'est juste : un Chastellain lui-même était contraint de modérer le zèle et la rhétorique de Robertet[5].

Guillaume CADIER, que le duc Charles connaissait sans

1. Voir la notice de G. Raynaud, *Rondeaux*, p. XXX-XXXI. — Sur cette famille de clercs, voir Lecoy de la Marche, *Titres de la maison de Bourbon*. — Jean vivait encore en 1486 (*Ibid.*, nº 6813).

2. Cf. la notice de G. Raynaud, *Rondeaux*, p. XXVII-XXVIII. — Je ne vois pas la nécessité de corriger *Montbeton*, (leçon du ms. fr. 25458) en *Montbreton*. Je trouve dans le Père Anselme (*Hist. généalogique*, t. IV, p. 475), une famille Prudhomme, de Saint-Etienne, jouissant de la seigneurie de Montbeton.

3. *Poésies*, p. 133. — 4. P. 424.

5. *Les Douze Dames de Rhétorique*.



doute depuis longtemps [1], faisait également partie de la maison du duc de Bourbon, en qualité de secrétaire, avant de devenir président de la chambre de ses comptes [2] ; lui aussi, après Robertet, fit l'éloge du duc qui l'avait estimé « digne serviteur d'une table ronde » : or, ce clerc était maintenant gentilhomme du duc de Bourbon [3]. A Moulins, Cadier, seigneur de la Brosse [4], possédait une maison construite au plus haut lieu de la ville, faite de pierre de taille, s'enorgueillissant d'une tour avec girouettes armoriées d'azur à tête de cerf d'or, selon la coutume des nobles ; il y avait fait accoler une chapelle avec de grands vitraux [5]. Apparenté aux officiers du duc d'Orléans [6], Cadier se donnait donc des allures seigneuriales [7] et littéraires. Il saluait ainsi le duc d'Orléans [8] :

Vous, l'un des plus nobles du monde,
Prince, tres redoubté seigneur,
A Blois m'avez acreu d'onneur

1. Secrétaire du duc de Bourbon, le 31 janvier 1416, il confessait avoir reçu du trésorier du duc d'Orléans la somme de 20 l. pour un voyage fait pour lui de Londres à Paris ; il était chargé de parler à son conseil « touchant ses faiz et besoignes » (Bibl. Nat., P. Orig. 566, dossier Cadier).

2. Il l'était en 1428 (Bibl. Nat. Carrés d'Hozier, 648).

3. Le 29 juin 1435, Charles Ier de Bourbon confirmait les lettres patentes données à Calais, le 29 juillet 1429, par lesquelles son père, Jean Ier, anoblissait Guillaume Cadier, son secrétaire « Pourquoy nous oye la requeste et eu sur ce grande consideracion audites lettres, et aux causes sy grandes, raisonnables et recommandables d'icelles, come d'avoir servi nostre dit seigneur et pere tres longuement et meme avoir demeuré en le royaume d'Angleterre quatorze mois en son service, et avoir esté faict dix voyages devers luy audit royaume durant sa prison, a tres grant dangers et perils... » (Arch. de l'Allier E. 459). Il était fils de Jean Cadier, clerc. Au mois d'octobre 1469, Michel Cadier, procureur de la ville de Moulins au Parlement, était autorisé à construire un puits devant l'hôtel de « feu Me Guillaume Cadier » (Comptes de la ville de Moulins, Reg. 282).

4. Arch. de l'Allier E. 459 ; Lecoy de la Marche, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, no 6418.

5. Bibl. Nat., Dossiers bleus, 147. — Auparavant il avait sa maison à Souvigny.

6. Marie Cadier avait épousé Raoul de Refuge.

7. A la Brosse il possédait un château fortifié (Dossiers bleus, 147).

8. *Poésies*, p. 424-425.



(Dont joye en moy trop surhabonde)
Par vostre humilité parfonde :
Dieu vous en soit retributeur...
J'ay peu science, moins faconde,
Et encore prudence mineur :
Et vous me clamez serviteur
Digne pour estre en table ronde !...
Cadier, qui endormy estoit,
Avez tout esveillé en joye :
Il prie Dieu qu'il vous octroye
Autant de bien qu'il vous vouldroit.

C'est encore un Bourbonnais de petite noblesse que FRAIGNE[1] qui séjourna aussi à la cour de Blois.

Jean de Fraigne, le père, était mort à Azincourt. Il laissait, de Jeanne de la Faye, deux fils jumeaux : Guillaume, écuyer, qui épousa Isabeau, fille de Jean de la Condamine, sieur du Bouchat ; un autre fils, Etienne, sieur de Vaulx, qui, le 29 septembre 1468, obtenait de Jean II la restititution de sa part de l'héritage paternel abandonnée à son frère. Car cet Etienne, encore au ventre de sa mère l'an 1415, avait suivi les aventures. A l'âge de 12 ans on le trouve au service du duc de Bourbon ; il accompagnait le roi de Sicile dans sa tentative sur Naples ; il avait constamment « esté aux guerres du royaume avec Monseigneur le roi » ; en Guyenne il avait combattu sous Jean II : « Et à cause desdits services, et par son industrie, avoit eu et acquis des biens souffisamment pour entretenir son estat ». D'autre part son frère était chargé d'enfants. Mais aujourd'hui Etienne entendait obte-

1. Voici les renseignements que donnent sur cette famille noble du Bourbonnais un mémoire dressé en 1548 (Bibl. Nat., Dossiers bleus, 281). — Jean Ier, seigneur de Fraigne, épousa l'an 1381 Françoise de Bourbon, demoiselle de Gannat, et fit hommage au duc de Bourbon de sa terre de Fraigne, paroisse de Verneix, en 1393. Guillaume de Fraigne, en 1445, épousa Isabeau de la Condamine : d'où Jean de Fraigne, prêtre, et Eustache de Fraigne qui épousa, en 1458, Catherine Brachet. Cf. Soultrait, *Armorial du Bourbonnais*, I, 262.



nir restitution de sa part d'héritage sur ses neveux[1].

Quel est le poète? Est-ce Guillaume qui demeura tranquille en ses terres et mourut avant 1468? Est-ce l'aventureux Etienne? Ce qui est hors de doute c'est qu'il rimait avec charme, et le recueil des poésies du duc nous a conservé cinq compositions de sa façon : une chanson sur le thème de Petit Soupir[2], un rondeau sur le Défi des Yeux[3]; les trois autres pièces sont des rondeaux d'amour indépendants : *Le cueur dont vous avez la foy*[4], *Prophetizant de vostre advenement*[5], *Mon oueil je te prie et requier*[6].

Comme le duc de Bourbon, ce fut aussi un grand amateur de poésies, et fort habile à tourner les rondeaux, que JEAN DE CALABRE, fils du roi René, qui porta le titre de LORRAINE après 1453[7]. C'était alors un jeune homme de 26 ans qu'avait élevé Antoine de la Salle[8]. Tout enfant, Jean était demeuré l'otage de son père entre les mains des Bourguignons jusqu'en 1435. A dix ans, en 1437, on l'avait uni à Marie de Bourgogne, la nièce du duc Philippe et la sœur de Charles de Bourbon : ainsi Anjou et Bourgogne avaient fait leur paix. Calabre avait accompagné son père dans cette héroïque campagne à travers le royaume de Naples, en 1445; le 26 mai 1453, à la mort de sa mère Isabelle, il avait hérité et du titre et du duché de Lorraine. Mais le jeune homme était alors tout occupé à soumettre Gênes. Il devait rentrer en France, le 18 décembre 1455, et reprendre le

1. Archives du Cher, E. 756.

2. *Poésies*, p. 238. — 3. P. 309. — 4. P. 406. — 5. P. 406.

6. P. 406-407. — Ces trois dernières pièces sont écrites d'une même main et d'une écriture assez particulière (fr. 25458, p. 515-516). On y remarque les graphies *oueil*, *jaroye*, *tu me maiz*, *dengier*, *habergier*. Ce groupe est-il autographe?

7. Voir la notice de G. Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du XVe siècle*, p. XXVI; P. Champion, dans la *Revue des Bibliothèques*, 1910, p. 330-331.

8. On sait qu'il lui dédia *la Salade* (Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. II, p. 176).



gouvernement de sa Lorraine [1]. C'est vers cette date qu'il dut composer à Blois [2] une suite ingénieuse de rondeaux sur les thèmes qui s'y débattaient : recettes pour les maux d'Amour [3], le danger des yeux [4], les apparences trompeuses [5] ; sur les proverbes : *De fol juge breve sentence* [6], *Chose qui plaist est à demy vendue* [7]. Un peu plus tard Lorraine composa deux pièces : *Je vois mal faire et mal parler* [8] et *Je prends le temps ainsi qu'il peut venir* [9], qui le dépeignent bien comme nous le connaissons [10]. Le manuscrit de la duchesse d'Orléans permet d'augmenter le bagage littéraire du duc de Lorraine des jolis rondeaux : *Vent à plein tref en la mer de Fortune* ; *De qui vous plaignez vous mon cueur* et *Je ris sans joie à ma pensée*. Le fait est à retenir quand nous voyons Lorraine, ce « jeune et beau chevalier », si intime avec la duchesse d'Orléans et lui offrant des cadeaux : ainsi Lorraine lui donna un diamant monté sur un anneau d'or à sa devise [11].

C'est après 1450, à Tours, que le duc d'Orléans rencontra VAILLANT [12] qui déclara renoncer aux droits d'Amour, paro-

1. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 67, 97, 114, 121, 124, 125, 166, 169, 264, 288-294,

2. Il séjourna à Blois en 1448 (De Laborde, t. III, p. 337) ; entre la fin de l'année 1455 ? (Roman, *Inventaires*, p. 195) et l'année 1458. Cf. P. Champion, dans la *Revue des Bibliothèques*, 1910, p. 331.

3. *Poésies*, p. 342. — 4. P. 344. — 5. P. 345. — 6. P. 356. — 7. P. 373. — 8. P. 415. — 9. P. 416.

10. Chastellain, t. III, p. 165.

11. Roman, *Inventaires*, p. 193. — En 1458 Charles VII le renvoyait à Gênes ; l'année suivante il préparait une expédition contre Naples : son absence dura jusqu'en 1464-1465, où il prit part à la Ligue du Bien Public. Il occupa la Catalogne en 1466 et mourut devant Barcelone, le 16 décembre 1470 (Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 288 et suiv., 357-365, 368-378, 433).

12. Cf. la notice négative au point de vue biographique de G. Raynaud, *Rondeaux*, p. XXXII-XXXIII. — On trouve en 1403 un Mathurin Vaillant, « garde des hommes et femmes de corps du duc d'Orléans en Sologne d'aval et pays de Berry », demeurant à Fontaines (Bibl. Nat., P. orig., 2908, Vaillant, nº 7) qui pourrait être un

40



diant la forme d'un acte notarié que « vidima » le duc d'Orléans, et dont Jean Caillau délivra « l'*intendit* »[1]. Vaillant dut venir par la suite à Blois, car il eut connaissance de la ballade où le duc Charles assimilait les amoureux aux religieux de l'Observance[2]. Vaillant composa sur ce sujet un rondeau[3], tandis que dans un autre il déclarait craindre le « filet » du mariage[4]. On ne s'étonnera guère de voir ces pièces gracieuses et bien tournées de la part d'un poète qui a laissé un nom dans l'histoire littéraire du xv[e] siècle. Sa *Cornerie des Anges* était célèbre[5] et l'*Embusche Vaillant*[6], où il se montre écoutant deux sœurs disputer d'amour, est un charmant débat, dédié au roi René, mais où l'influence de l'esprit de Blois est très évidente.

Quant à Boucicaut, seigneur de Breuildoré[7], en 1455 sans doute il écrivit de même un rondeau sur le thème des amoureux de l'Observance[8] et traita le duc Charles d'apostat de l'amour. Charles lui répliqua, s'excusant sur sa vieillesse. Mais Boucicaut ne se montra pas convaincu et le provoqua de nouveau[9] : ce qui lui valut une seconde riposte du duc[10].

parent du poète. Mais le Vaillant des poésies a certainement vécu et composé dans la seconde partie du xv[e] siècle. — Je trouve encore en 1481 Jean Vaillant, écuyer, verdier de la forêt de Bord, qui donne quittance au V[te] du Pont de l'Arche (*Ibid.*).

1. *Poésies*, p. 102-102, 103-104, 104-105. — 2. P. 101. — 3. P. 337.

4. *Ibid.*, p. 338. — Dans le ms. fr. 25458, p. 434-435, ces deux pièces sont de la même main, et précédées d'une grande signature : Vaillant. On y remarque les graphies *mandien*, *cotidien*, *ausmosne*, *veillessez*, *larequemie*. Est-ce un autographe ?

5. Jean d'Angoulême l'avait transcrite de sa main dans son exemplaire de la *Geste des nobles* de Cousinot (ms. fr. 5699).

6. Montaiglon, *Recueil de poésies françaises*, t. IX, p. 92-147.

7. Cf. la notice de G. Raynaud, *Rondeaux*, X-XI. — Le ms. fr. 25458 donne la forme *Bouciquault* p. 437 et *Bousiquault* p. 438. Le ms. fr. 9223, fol. 28 donne à *Mons[r] de Bridoré* le rondeau *Assez ne m'en puis merveiller* (Raynaud, *op. cit.*, p. 47).

8. *Poésies*, p. 339. — 9. P. 340. — 10. P. 341.



Le seigneur de Breuildoré était l'un des fils de Geoffroy le Meingre, dit Boucicaut [1], et le neveu du maréchal de Boucicaut, l'un des auteurs des *Cent Ballades*.

JACQUES, BATARD DE LA TRÉMOILLE est l'auteur d'une assez bonne ballade sur le refrain : *En la forest de Longue actente* [2] et d'un rondeau sur le même sujet [3]. Ce fils de Georges de la Trémoille [4] était un jeune homme, un bon soldat qui avait pris part à la bataille de Formigny [5] ; mais à Blois il faisait le galant [6].

Quant au CADET D'ALBRET, il composa deux rondeaux sur les thèmes de « l'abîme de douleur » [7], un autre rondeau d'amour [8] :

Tu vas trop avant, retray toy,
Mon cueur, ou tu te feras prendre...

Fils de Charles II, seigneur d'Albret, et d'Anne, fille de Bernard VII, comte d'Armagnac, cet intrigant « Cadet » était le bienvenu à Blois en raison de son nom d'Armagnac. Il

1. Ce point a été éclairci par M. G. Raynaud qui cite d'après le P. Anselme, (t. VI, p. 755) une vente de la terre du Breuil-Doré faite par Louis Boucicaut en 1475.

2. *Poésies*, I. 110. — 3. P. 351.

4. Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de la Tremoille*, Paris, 1667, in-8, p. 178. — L. de la Trémoille, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. I, p. XXIII.

5. « Vaillant chevalier en armes » le dit à ce propos Jean Chartier (t. II, p. 196).

6. Sur l'Alain Chartier de Marie de Clèves il écrit *seray vostre* au-dessous des lettres N E reliées par des cordelières. — M. G. Raynaud (*Rondeaux*, p. XIX-XX) pense qu'il faut lui restituer une suite de rondeaux signée dans le ms. fr. 9223 *Monsr Jaques*. Hypothèse inadmissible. Le ms. fr. 25458 le désigne bien clairement : *Jaques bastard de la Tremoille*, à qui ne saurait convenir la désignation de « Monseigneur ». — Voir plus loin la notice consacrée à JACQUES, MONSEIGNEUR DE SAVOIE.

7. *Poésies*, p. 352. — Le ms. fr. 25458 donne la rubrique : « le cadet d'Alebret ».

8. *Poésies*, p. 356-357. — Le ms. fr. 25458 ne donne ici que la rubrique « le cadet ».



faut avouer que ce gascon, « conduiseur d'hommes d'armes »[1] tournait facilement le rondeau[2].

Jean d'Estouteville[3], seigneur de TORCY[4] est l'auteur d'un rondeau : *Mais que mon mal si ne m'empire*[5], auquel répondit le duc d'Orléans. Ce grand maître des arbalétriers, qui entra le premier dans Rouen et remplit tant de missions et de charges pour le roi Charles VII, touchait alors à la cinquantaine[6]. Il se sentait bien changé : pleurer et soupirer n'étaient plus choses de son âge, mais bien manger et dormir[7].

Or, en sa jeunesse, Jean d'Estouteville avait été « un des bons et vrais chevaliers »[8] qui suivirent le dauphin, gagnant sa fortune à l'aide de son bras, le modèle du mondain de ce temps. C'est lui qu'un soir Jamet du Tillay avait surpris, appuyé sur le lit de la dauphine Marguerite d'Ecosse, dans une petite chambre sans lumière : ce qui sembla à Jamet « grant paillardise ». La jeune femme veillait fort avant dans la nuit, s'amusant jusqu'au jour à tourner des ron-

1. Chastellain, t. IV, p. 113.

2. Après le 17 novembre 1456, son père ayant par avance réglé sa succession, il porta le titre de seigneur de Sainte-Bazeille. Il prit une part importante dans le soulèvement de la Ligue du Bien-Public (1465). Arrêté dans Lectoure, qu'il avait défendue contre Louis XI, le Cadet fut condamné à mort le 7 avril 1473 et exécuté à Poitiers (B. de Mandrot, *Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure*, dans la *Revue Historique*, t. XXXVIII (1888), p. 247, 266, 267 ; Ch. Samaran, *La maison d'Armagnac*, p. 182).

3. Sur ce personnage cf. la notice de G. Raynaud, *Rondeaux*, p. XXX, et l'*Histoire de la maison d'Estouteville* par G. de la Morandière et le Dr Lannelongue, 1904, in-4, p. 375 et suiv. — L'abbé de La Rue, *Essais historiques sur les Bardes*, Caen, 1834, t. III, p. 326, l'identifie faussement avec Guillaume d'Estouteville.

4. Il porta le titre de Torcy après novembre 1449.

5. *Poésies*, p. 333.

6. Il était né en 1405.

7. Cette même idée se retrouve dans les deux pièces publiées par G. Raynaud (*Rondeaux*, p. 23, 77).

8. *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 156.



deaux; elle mangeait des pommes amères, buvait du vinaigre et se serrait trop dans ses robes[1] : autant d'horreurs pour cet homme rude qu'était Jamet. Il parla légèrement de cette femme, jeune et exaltée : elle mourut de ses mauvaises paroles, disant : « Fy, Fy de la vie ! » On sut alors qu'elle s'était épuisée, en particulier, à écrire des poésies. Fin qui parut incompréhensible au roi Charles VII : ainsi il apprit qu'il était fatigant de faire des vers. Torcy avait partagé sans doute les goûts et les mélancolies de la dauphine : mais maintenant il disait :

Plus ne me plains, plus ne souspire !

C'était bien la pensée du duc d'Orléans, insoucieux lui aussi des « faits d'Amour »[2] :

Quant j'oy ung amant qui souspire
« A, ha, dis je, vela des tours
« Dont usay en mes jeunes jours :
« Plus n'en vueil... »

Torcy rimait agréablement et Blosseville, qui fréquenta aussi chez le duc d'Orléans, le prit pour juge de son *Débat du vieil et du jeune*, à côté de Pierre de Brézé[3].

C'est en 1458 que BLOSSEVILLE écrivit un rondeau sur le thème de la Confession, traité déjà par le Sénéchal et le duc d'Orléans[4]. « Noble écuyer » : ainsi le salue vers ce temps-là Antoine de Cuise qui lui envoyait ses « fatras » à corriger[5].

1. Duclos, *Histoire de Louis XI*, preuves.
2. *Poésies*, p. 423.
3. Montaiglon, *Recueil de poésies françaises*, t. IX, p. 218.
4. *Poésies*, p. 384.
5. Raynaud, *Rondeaux*, p. 105. La notice de M. G. Raynaud est erronée p. VIII-X. Il est hors de doute que Blosseville ne pouvait pas adresser ses vers à Valentine de Milan, morte en 1409 (p. VIII, p. 67) : une Valentine était une dame quelconque que l'on choisissait au jour de la Saint Valentin.



On peut donc penser que Blosseville était tenu pour un maître en poésie. Ce qui était juste, à considérer son talent véritable et charmant, ses imitations de Charles d'Orléans toujours libres et heureuses[1].

On ne saurait identifier Blosseville avec Huet de Saint-Mars[2], noble homme et écuyer. Nous connaissons bien la carrière de ce dévoué serviteur de Charles d'Orléans qui, à partir de l'année 1427, fit vers son maître de nombreux voyages en Angleterre[3]. Gouverneur de Blois en 1430[4], il devait, l'année suivante, passer en Angleterre pour la délivrance du comte d'Angoulême[5]; il recevait, en 1433, 28 écus d'or vieux et un diamant[6]; il est dit, en 1434, seigneur de Saint-Mars, écuyer, gouverneur et bailli de Blois[7]. Il demeurait à Blois où le duc lui accordait, en 1435, le bois nécessaire à la réparation de son hôtel[8]. En 1437, il se rendait en Armagnac pour les affaires du duc[9] et fut détroussé au retour par le capitaine espagnol Sabaté[10]; en 1438, Huet de Saint-Mars était capitaine d'Epernay[11]. En 1440, il passait

1. On a encore de lui une ballade sur la mort de Marguerite d'Ecosse (1444), une autre sur la *Loyauté des hommes* et 30 petites pièces, rondeaux et bergerettes publiés par G. Raynaud (*Rondeaux*, p. IX). Blosseville est aussi l'auteur du *Débat de la demoiselle et de la bourgeoise* (Montaiglon, *Anciennes poésies*, t. V, p. 5-33) et du *Débat du vieil et du jeune* (*Ibid.*, t. IX, p. 216-237).

2. L'abbé de La Rue, *Essais historiques sur les Bardes*, t. III, p. 326, 328, qui le nomme *Hugues*; G. Raynaud (*Rondeaux*, p. VII : « il fut un des plus fidèles serviteurs de Charles d'Orléans dont il partagea la captivité en Angleterre ».)

3. British Museum, add. ch., 338, 339.

4. *Ibid.*, 3762.

5. *Ibid.*, 4379, 3688.

6. Arch. Nat., K. 64, n° 37[18].

7. Bibl. Nat., P. Orig., 2762, n° 9.

8. *Ibid.*, n° 10.

9. British Museum, add. ch., 4413, 4414, 4407; on le trouve aussi en Avignon et à Venise. Voir p. 481 n. 2.

10. *Ibid.*, 4365.

11. Arch. Nat., K. 535, n° 77, art. 106.



encore en Angleterre[1]. Et c'est en « reconnaissance des louables, grans et bons services que nostre amé et féal conseiller et maistre d'ostel, Hue de Saint-Mars, escuier, nous a fais dès son jeune aage, nous estant prisonnier en Angleterre », que Charles lui concédait la seigneurie de Livry près Epernay[2]. On perd sa trace après 1443, date à laquelle il exerçait encore l'office de gouverneur et de bailli de Blois[3].

Ce personnage n'a jamais porté d'autre titre que celui de seigneur de Saint-Mars en Champagne[4]. Celui de vicomte de Blosseville en Normandie appartenait à une autre famille de cette province, celle de Saint-Maard[5]. Ainsi Blosseville a pu soumettre son *Débat du vieil et du jeune* au jugement de deux preux chevaliers : l'un est précisément le bon comte de Maulévrier, Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, l'autre, le sire de Torcy (d'Estouteville), de la famille alors la plus illustre de sa province[6].

Blosseville était-il Jean de Saint-Maard[7], « noble homme, écuyer », l'un des capitaines des nobles de l'arrière-ban de Normandie, capitaine de Caudebec en 1470, maître des eaux et forêts en 1471, qui devint conseiller et maître d'hôtel du roi, maître enquêteur des eaux et forêts[8] ? C'est là un

1. Bibl. Nat., P. Orig., 2762, n° 14.

2. *Ibid.*

3. Bibl. Nat., Pièces orig., 2762, n° 15. — Comme Jean de Saveuses était gouverneur et bailli de Blois en juin 1447, on peut croire que Saint-Mars mourut entre 1444 et 1447 (J. de Croy, *Cartulaire de Blois*. p. 360).

4. Il signe toujours HUET DE SAINT-MARS (British Museum, add. ch., 4413, 4379, 3739) ; les attaches champenoises de ce personnage sont en outre attestées par les dons de la seigneurie de Livry et de l'office de capitaine d'Epernay.

5. Bibl. Nat., Pièces orig., 2761, S. Mars.

6. Montaiglon, *Anciennes poésies*, t. IX, p. 218.

7. L'abbé de La Rue le nomme *Henry* suivant une bévue relevée par A. de Montaiglon.

8. En 1477. — Il vivait encore en 1483 (Bibl. Nat., P. orig.. 2761, St Mard ; fr. 26293 (Villevieille, 31).



point que nous ne pouvons affirmer : mais, ce qui n'est pas douteux, c'est que le titre de Blosseville ne convient pas à Huet de Saint-Mars.

Le SÉNECHAL, l'auteur d'un rondeau sur le thème de la Confession [1], auquel répondirent le duc d'Orléans [2] et Blosseville [3], paraît bien être Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, le premier patron de Chastellain [4]. Et l'on vient de voir que Blosseville l'avait fait juge d'un débat poétique. La rubrique du rondeau sur le proverbe : *Qui trop embrasse peu estraint* ne laisse guère de doute à cet égard [5]. René d'Anjou [6], dans son livre du *Cuer d'amours espris*, daté de 1457, nous a représenté Pierre de Brézé comme un grand amoureux [7] : on le savait déjà bibliophile et poète [8].

OLIVIER DE LA MARCHE avait jadis rencontré Charles d'Orléans, en 1448, à Mâcon [9]. Au mois de septembre 1454, à Nevers, en présence du duc d'Orléans, il aidait, en compa-

1. *Poésies*, p. 384-385. Le ms. fr. 25458 donne la rubrique : *Rondel du sen. Response d'Orleans au sen.*

2. *Poésies*, p. 385. — 3. P. 385-386.

4. Pinchart, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, Gand, 1862, p. 306.

5. *Poésies*, p. 405. — Le ms. fr. 25458 donne la rubrique : *Rondel du grant sen^al*.

6. *Œuvres complètes du roi René*, éd. Quatrebarbes, t. III, p. 126.

7. Chastellain a fait un magnifique éloge de ce seigneur, lors de son arrestation par Louis XI, en 1461, adjurant précisément le duc Charles d'Orléans de tirer de la prison de Loches le sénéchal (*Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. VII, p. 40) ; Marcel Schwob a établi qu'il fut l'un des protecteurs de Villon. — Un autre personnage a porté ce titre de grand sénéchal : c'est Louis de Beauvau, grand sénéchal d'Anjou et de Provence. On lui doit une relation du tournoi de Tarascon en 1449 (B. N. fr. 1974 ; Quatrebarbes, *op. cit.*, II, p. 49 et suiv.), une traduction de Filostrato de Boccace (B. N., fr. 25528) que posséda Marie de Clèves. Sa personnalité me paraît devoir être écartée du fait des rapports littéraires de Blosseville avec Pierre de Brézé.

8. *Mémoires*, t. II, p. 115 ; t. IV, p. 31 ; H. Stein, *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon*, Bruxelles, 1874, in-4°.

9. Arch. du Nord, B. 2017, fol. 2017, fol. 238 (cf. *Mémoires d'Olivier de la Marche*, éd. Beaune et d'Arbaumont, t. IV, p. XXXVII).



gnie de Chastellain, à représenter un mystère où figurèrent Alexandre, Hector et Achille. C'est vers cette date qu'il composa un rondeau sur le thème des « amoureux de l'Observance »[1]. Il est curieux de constater que CHASTELLAIN, attaché d'abord au service de Pierre de Brézé et admis, peu après 1446, dans la maison du duc de Bourgogne, écrivit lui aussi un rondeau sur ce sujet[2]. Ces deux écuyers durent donc se trouver à Blois en même temps, ou plutôt ils s'amusèrent ainsi à rimer pendant l'assemblée de Nevers[3].

Voici maintenant les derniers venus à la cour de Blois.

Le breton MESCHINOT[4] dut y séjourner à la fin de l'année 1457 ou pendant l'année 1458, car il suivait alors le connétable de Richemont[5] qui se rendait à Tours, où Charles d'Orléans se trouvait au mois de janvier[6]; au mois de juin, Richemont passait à Orléans[7]. Arthur et Charles se rencontrèrent à Vendôme au mois d'octobre; de compagnie ils allèrent jusqu'à Fontevrault faire visite à leur nièce[8]. Or nous savons qu'à plusieurs reprises, pendant ce voyage, Richemont régla à Meschinot le prix de ses vers : ainsi, pour un rondeau, il recevait 5 écus[9]. Ses compositions remplissent les derniers feuillets du manuscrit des poésies du duc d'Or-

1. *Poésies*, p. 336. — La Saint-Valentin qui suit ces morceaux date de 1455.

2. Signé *George* dans le ms. fr. 25458. — Sur les poésies de Chastellain voir les t. VI et VIII des *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove.

3. En 1455 ils organisèrent encore en commun des représentations de mystères devant les princes, à Lille et à Valenciennes (A. Pinchart, *Messager des sciences de Belgique*, Gand, 1862, p. 311-312).

4. A. de Laborderie, *Jean Meschinot, sa vie et ses œuvres, ses satires contre Louis XI*, Paris, 1896.

5. Charles d'Orléans a pu aussi rencontrer Meschinot à Bourges au mois de juillet 1455 (*Ibid.*, p. 11).

6. E. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 446.

7. Lottin, p. 313, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. I.

8. Gruel, p. 217.

9. A. de la Borderie, *Jean Meschinot*, p. 12.



léans où elles ont été transcrites par une même main, et sans le nom de leur auteur. Nul doute, ils appartiennent bien au rude Breton ces rondeaux : *Les biens de vous honneur et pris*[1], *M'amerez vous bien*[2], *C'est par vous que tant fort souspire*[3], *Pour mettre fin à mes douloureux plains*[4], ainsi que la lourde ballade *Plus ne voy rien qui reconfort me donne*[5]. Ces pièces sont à écarter impitoyablement de l'œuvre de Charles d'Orléans.

Vers ce temps-là vint aussi à Blois ANTOINE DE CUISE, qui composa un rondeau sur la mort[6] et deux autres sur des sujets d'amour[7]. Il s'y donnait « comme le chief des langoureux » et souhaitait mélancoliquement sa fin. C'était un jeune homme, un amateur, que cet Antoine de Cuise, et d'un talent véritable et facile. Il imita avec grâce cette fausse sentimentalité amoureuse et mélancolique dont usa Charles d'Orléans sur ses vieux jours; il connaissait parfaitement son œuvre[8], et aussi les morceaux que composa à Blois Meschinot[9] : il les refléta tous les deux. Mais quand il envoyait ses productions, qu'il nomme « ces fatraz », au noble écuyer Blosseville[10] :

> Ce non obstant que chacun voye
> Que ne sont pas de main d'ouvrier,
> D'amender ilz ont bien mestier,
> Et je vous pri qu'on y pourvoye,

1. *Poésies*, p. 410. — 2. P. 410-411. Ce rondeau se rencontre d'ailleurs parmi *Les Lunettes des Princes*, éd. de 1532, fol. 109 v°.

3. *Poésies*, p. 411. — L'autorité du ms. fr. 9223 (*Rondeaux*, éd. de G. Raynaud, p. 28) le donne d'ailleurs à Meschinot.

4. *Poésies*, p. 411-412. — 5. P. 122. — L'autorité du ms. de Carpentras 375, fol. 74 v°, la restitue également à Meschinot.

6. *Poésies*, p. 408. *Ha mort helas !*

7. *Par bien celer mains tours divers* (p. 408); *Ou val obscur avantureux* (p. 409).

8. *Rondeaux*, éd. G. Raynaud, p. 20, 66, 81, 104, 133.

9. *Ibid.*, p. 86, 124.

10. *Ibid.*, p. 105.



Certes Blosseville, malgré son talent, avait bien raison de lui répliquer avec gentillesse :

> Je ne suis pas tant abusé
> Que de me vouloir entremestre
> De corriger les faits du maistre
> Qui est du mestier tant rusé.

Le jugement de cet ancien confrère demeure; car Antoine de Cuise est « l'un des poètes les plus complets » de ce temps[1].

Quant à la personnalité d'Antoine de Cuise, elle nous échappe encore. Jeune, amoureux ou feignant de l'être, désespéré comme il convient en de telles conjonctures, il était au surplus bien léger d'argent. Il voyageait. Il a nommé Saint-Pol et Paris et s'est dépeint dans une situation comique à la porte de Parthenay, chevauchant vers Châtellerault; il parle d'aller attendre sa dame à Tours. Evidemment Antoine était un jeune écuyer. Si l'on ajoute qu'il connaissait Meschinot, qui suivait alors le connétable, qu'en ce temps-là Richemont résida à Parthenay et se rendit à Tours, on sera fort tenté de chercher sa personnalité dans le milieu des écuyers qui servirent alors de courriers diplomatiques[2].

1. C'est ce qu'a bien vu M. G. Raynaud qui se trompe d'ailleurs : 1° sur la personnalité d'Antoine de Cuise, qu'il identifie avec Antoine de Lorraine qui porta le titre de comte de Guise avant 1415 (p. XVIII-XIX), 2° sur l'étendue de son œuvre, dont il donne une partie importante au médiocre Antoine de Lussay, dont on ne connaît d'ailleurs qu'un seul rondeau (p. VI-VII). Or, dans le ms. fr. 9223, rien n'autorise cette distinction. Le scribe du manuscrit qui, arrivé au fol. 73, a déjà transcrit 12 pièces d'*Antoine de Cuise* (à partir du fol. 48, il a déjà abrégé son nom *A. de Cuise*) écrit simplement dans la suite du ms. *Antoine*. Il suppose que nous le connaissons suffisamment. Rien, dans la mesure et dans l'esprit de ces pièces, ne permet de les distinguer. Même sentimentalité artificielle dans l'expression des sentiments amoureux, même facilité dans le vers; même imitation de Charles d'Orléans et de Meschinot.

2. Ce qui est hors de doute, c'est qu'Antoine de Cuise parut à Blois après 1450, qu'on le trouve en rapport avec Blosseville (p. 105), correspondant avec Jean



Il faut avouer qu'en ce qui concerne la date des deux séjours[1] de FRANÇOIS VILLON à Blois nous sommes réduits à des inductions.

Car, au mois de décembre 1456, ayant pris part au crochetage du collège de Navarre[2], François Villon, qui venait de terminer ses *lais*, avait cru devoir quitter Paris. Il annonçait un voyage vers Angers. Il serait bien étonnant qu'il n'ait pas eu l'idée de se rendre à Blois vers un prince qui appréciait chez autrui la poésie[3].

Mais si le vœu de Villon d'être admis au nombre des serviteurs de Charles d'Orléans fut exaucé, s'il obtint les gages dont il parlera plus tard, ce séjour à Blois ne dut pas être de longue durée. Pour quelles raisons, nous l'ignorons. Or comme Jean, duc de Bourbon depuis 1456, était l'un des correspondants poétiques de Charles, nous avons lieu de penser que, de Blois, François Villon eut l'idée de se rendre à Moulins[4]. Il cheminait en ce temps-là « sans croix ni pile. »

A Moulins il obtint un don de six écus du duc de Bour-

de Lorraine (donc après 1453, p. 151), et qu'il connaissait les pièces de Meschinot (1457 ?). Or les trois rondeaux d'Antoine de Cuise qui se rencontrent parmi les poésies de Charles d'Orléans (l'un se retrouve à la p. 81 de l'édition de M. G. Raynaud) se lisent aux p. 518, 519, 520 du ms. fr. 25458, dans les derniers feuillets de ce manuscrit, parmi des ajoutés qui n'ont pas été rubriqués. Ils se rapportent aux thèmes de Fortune, de la mort, de la vieillesse, qui ont fait l'objet des dernières méditations de Charles d'Orléans.

Je ne sais sur quel témoignage l'abbé de La Rue l'identifie avec Antoine, seigneur de Cuissé, dans le département de l'Orne (*Essais historiques sur les Bardes*, t. III, p. 326). Mais il y a lieu de remarquer qu'il connaissait le Normand Blosseville et qu'il a déclaré les dames de Paris plus dangereuses que les Normandes (p. 125).

1. C'est ce qui résulte de la conclusion pratique de la ballade : *Je meurs de seuf auprès de la fontaine :*

Quoi ? les gaiges ravoir.

2. Découvert en mars 1457.

3. Olivier de la Marche, *Mémoires*, t. II, p. 114-115.

4. G. T., XIII, et la ballade : *Le mien seigneur et prince redoubté.*



bon, en sollicita gracieusement un autre [1]. Et, sans doute, il gagna Broussillon en Dauphiné que possédait alors la maison de Bourbon [2]. Quelle route le ramena dans les états du duc Charles? Quel méfait le fit emprisonner à Orléans [3]? Nous l'ignorons encore.

L'entrée de la petite Marie dans Orléans (17 juillet 1460) amena la délivrance des prisonniers détenus dans cette ville et sauva la vie au poète [4]. François Villon put donc de nouveau se rendre à Blois.

A l'occasion de sa délivrance il fit l'éloge de l'enfant. Il la disait envoyée des cieux, digne rejeton du noble lys, la fontaine de pitié et de grâce, conçue comme Marie « hors le péché originel ». Pour cela, Me François Villon n'oubliait pas Charles d'Orléans :

Du doulx seigneur premiere et seule
Fille, de son cler sang extraicte,
Du dextre costé Clovis traicte.

Il la déclarait encore :

Es nobles flans Cesar conceue.

Les princes ont coutume de se souhaiter un hoir mâle; telle n'était pas en la circonstance la pensée de Villon :

Aucunes gens, qui bien peu sentent,
Nourris en simplesse et confis,
Contre le vouloir Dieu attentent,
Par ignorance desconfis,
Desirans que feussiez ung fils;

1. *Grant Testament*, v. 101-2; Requeste à Mons. de Bourbon.

2. Dans son testament du 4 décembre 1456, le duc de Bourbon légua cette terre à son bâtard Louis (Arch. Nat., P. 1370[1], cote 1880).

3. Le Petit Me Robert doit sans doute être identifié avec Me Pierre Robert, exécuteur de la haute justice de Monseigneur le duc d'Orléans, que l'on rencontre en cet office en 1419 (Bibl. Nat., P. Orig., 2810, du Tertre 9, Cf. Arch. du Loiret A. 2165).

4. François Villon, *Œuvres* [éd. A. Longnon], 1911, p. v.



Mais qu'ainsi soit (ainsi m'aist Dieu)
Je croy que ce soit grans proufis.
Raison : Dieu fait tout pour le mieulx.

D'un ton vif et joyeux, on reconnaît dans la ballade[1] le cri du poète. Non, malgré le *dit* de Caton, il ne peut plus se contenir. Il publiera l'éloge de la princesse Marie comme le précurseur clama dans le désert la venue de l'agneau divin. Car, sans sa douce naissance, il serait mort. Il lui appartient ; il ne cessera de la louer :

Princesse, ce loz je vous porte
Que sans vous je ne feusse rien ;
A vous et a tous m'en rapporte :
On doit dire du bien le bien.

Villon semble alors avoir ajouté une manière de post-scriptum intéressé à son éloge de la princesse Marie. Il la saluait du nom « d'œuvre de Dieu » ; il citait encore le dit de Caton : *Patrem insequitur proles.* La mère non plus n'était pas oubliée : « De saige mère saige enfant. »

Dont resume ce que j'ay dit :
Nova progenies celo
(Car c'est du poëte le dit)
Jamjam demittitur alto.
Saige Cassandre, belle Echo,
Digne Judith, caste Lucresse,
Je vous congnois, noble Dido,
A ma seule dame et maistresse.

En priant Dieu, digne pucelle,
Qui vous doint longue et bonne vie ;
Qui vous ayme, ma demoiselle,
Ja ne coure sur luy envie.
Entiere dame et assouvie,
J'espoir de vous servir ainçoys
Certes — se Dieu plaist que devie.
Vostre povre escolier, FRANÇOYS.

1. *Combien que j'ay leu en ung dit.*

Il y avait dans ces vers plus de bons sentiments que d'inspiration, et l'on conviendra que certains paraissent assez comiques, se rapportant à une petite fille de 31 mois; du moins ils témoignent du grand désir que François Villon avait de plaire à tous, au père comme à la mère de la petite Marie, de l'espérance qu'il avait de rester dans leur domesticité.

Nous avons lieu de croire que François Villon demeura quelque temps l'hôte de Charles d'Orléans à Blois. Il composa en effet une ballade sur le thème proposé alors aux rimeurs de la cour de Blois :

Je meurs de seuf auprès de la fontaine.

Ce fut la meilleure du recueil sur ce thème. Fait lui-même de contradictions, Villon y mit son propre cœur :

Je riz en pleurs.

Il concluait ainsi :

Prince clement, or vous plaise sçavoir
Que j'entens moult et n'ay sens ne scavoir ;
Parcial suis, a toutes loys commun.
Que sais-je plus ? Quoy ? Les gaiges ravoir,
Bien recueully, débouté de chascun.

L'allusion est bien claire : les « gaiges ravoir », voilà ce que Villon attendait de Charles d'Orléans ou de la petite Marie.

L'identité des écritures [1], comme aussi l'esprit [2], permet encore de restituer vraisemblablement à Villon la ballade :

1. Je n'entends nullement que ces pièces soient autographes. Mais un secrétaire a pu copier (en les brouillant d'ailleurs) sur les papiers de Villon les compositions du poète lors de son passage à Blois. — Le cas serait analogue aux transcriptions de Meschinot, qui sont toutes de la même main sans être autographes (autant que cela ressort d'une quittance autographe de Meschinot, en possession de M. de Laborderie, dont Mme de Laborderie a bien voulu m'envoyer la photographie).

2. Plaisanteries sur l' « écusson de Vénus », l'équivoque « bourdon ».



Parfont conseil eximium. Or cette pièce nous montre son auteur, non seulement dans ses rapports avec Charles d'Orléans, mais encore connaissant ses amis[1], au courant des plaisanteries spéciales à ce cercle littéraire, ayant feuilleté l'album des poésies du « doulx seigneur »[2] qu'il nomme plaisamment « ce saint livre ». Et sans doute Charles d'Orléans, si grave alors et si enjoué, se plut aux entretiens de ce jeune homme prématurément vieux, fort habile à tromper, à se composer une attitude selon les milieux où il passait[3], si entendu à flatter, et d'un merveilleux talent.

Mais Saturne lui avait réservé un autre « fardelet », et malheureusement l'habitude du mal était déjà trop profonde en lui. Quelques mois plus tard Villon était de nouveau arrêté dans les états d'Orléans : il passait l'été de 1461 dans la dure prison épiscopale de Meung-sur-Loire jusqu'au jour où « Loïs le bon roi de France » le devait délivrer par sa joyeuse entrée (octobre 1461).

Bien que le recueil des poésies de Charles d'Orléans ne contienne aucune composition de James ou JACQUES, MONSEIGNEUR DE SAVOIE, il serait injuste de terminer une revue des poètes passés à la cour de Blois sans mentionner ce jeune homme, auteur de 21 rondeaux qui se rencontrent dans le manuscrit fr. 9223, bien vraisemblablement exécuté à son usage[4].

Nous savons en effet que ce fils de Louis de Savoie

1. Cette ballade macaronique, dirigée contre le mariage, n'a de sens que si on la rapproche des rondeaux de Fradet et du duc d'Orléans (*Poésies*, p. 350-351); la pièce qui a inspiré directement Villon est le rondeau : « Bon regime *sanitatis* ».

2. « Le bon duc Charles d'Orléans », dit Olivier de la Marche, t. I, p. 102.

3. Marcel Schwob, *Spicilège*, p. 73.

4. Voir la notice de G. Raynaud consacré à ce manuscrit (*Rondeaux et autres poésies du XVe siècle*) qui contient, du fait d'une mauvaise identification de JACQUES MONSEIGNEUR une erreur fondamentale. Cf. ce qui a été dit au sujet de JACQUES BASTART DE LA TRÉMOILLE, p. 627 n.



séjourna à Blois en 1457 ; qu'il s'intéressait à la poésie et fit présenter à son hôte un livre de ballades [1] ; qu'il mit sa signature sur l'Alain Chartier de Marie de Clèves [2].

Or il est fort curieux de constater que le manuscrit renfermant les compositions de « Jacques Monseigneur » est comme un démembrement de la collection des rondeaux de Charles d'Orléans vers ce temps-là ; que tous les poètes qui y figurent appartiennent à la seconde moitié du XVe siècle [3] et ont pour la plupart passé par Blois [4].

Si l'on vient à examiner l'œuvre de Jacques on reconnaît bien vite que ce jeune homme [5], doué de plus d'esprit d'assimilation que de talent, n'a usé que de centons de Charles d'Orléans ou de son recueil.

Sur sa vingtième année Jacques Monseigneur s'exprimait comme son vieux maître, le talent et la sincérité en moins.

> Dedans l'abisme de douleur
> Sont tourmentées pauvres ames [6]

avait écrit Charles d'Orléans : Jacques se dira de même : « Dedans l'abisme de malheur » [7]. Comme l'avait fait le vieux

1. « A Perrinet du Pin, escuier de James, Monsr de Savoye, le IX jour dudit mois [de février 1457], la somme de viij l. v s. t. pour recompensation d'un livre de ballades qu'il a donné à mondit seigneur. » (Bibl. Nat., P. orig. 2159, Orléans, nº 660).

2. *C'est a Jaimes* (P. Champion, dans la *Revue des Bibliothèques*, 1910, p. 335). Remarquer qu'on le nomme toujours JAMES dans les comptes de la maison d'Orléans.

3. Voir ce qui a été dit au sujet de BLOSSEVILLE, p. 629 632.

4. Antoine de Cuise, Blosseville, Boucicaut, Bourbon, Fradet, Gilles des Ormes, Lorraine, Meschinot, Montbeton, Marie de Clèves, Charles d'Orléans, Robertet, Torcy, Vaillant. Un grand nombre de rondeaux sont communs au recueil des poésies de Charles d'Orléans, ou complètent des débats de la cour de Blois.

5. Fils de Louis et d'Anne de Chypre, Jacques était né entre 1435 et 1438 (Mas-Latrie, *Trésor de chronologie* et Cibrario, *Chronologie rectifiée des ducs de Savoie*, dans les *Mémoires de l'académie de Turin*, 1839, t. I).

6. *Poésies*, p, 352.

7. G. Raynaud, p. 132.



duc, il se plaignait de la Fortune, et, ainsi que lui, il se représentera :

> Comme un reclus en hermitaige [1].

Charles a dit :

> Je ne voy rien qui ne m'annuye
> Et ne scay chose qui me plaise [2].

Le jeune homme répétera :

> Je ne voy riens qui me puist plaire [3].

Charles a écrit qu'il était ·

> Comme le subgiet de Fortune [4]

Jacques dira :

> Subjet je suis a Fortune [5].

Comme le duc d'Orléans, Jacques se prétendra banni d'Espérance [6]. Mais il est juste aussi de reconnaître que « Jacques Monseigneur » affectionnera les rimes équivoques du lourd Meschinot [7]. A chacun ce qui lui est dû.

1. G. Raynaud, p. 156. — *Mon cueur est devenu hermite*, a dit Charles d'Orléans.
2. *Poésies*, p. 377.
3. G. Raynaud, p. 156.
4. *Poésies*, p. 308.
5. G. Raynaud, p. 157.
6. *Ibid.*, p. 159.
7. La pièce inachevée : *Pour acquerir bonneur et pris* (cf. Raynaud, p. 123), rappelle étrangement le début du rondeau de Meschinot : *Les biens de vous bonneur et pris* (*Poésies*, p. 410).



CHAPITRE XXIV ET DERNIER

LA POÉSIE (*Suite*).

DU BEL ESPRIT A BLOIS

On a défini Charles d'Orléans un poète d'album. Le mot n'est juste qu'en partie, appliqué à qui nous a laissé, en somme, une autobiographie. Personne ne le prononcerait à propos d'un Pétrarque, dont l'œuvre est si analogue à celle de Charles d'Orléans. Et quand Dante écrit en la préface de sa *Vita Nuova* la rubrique : *il libro della memoria*, c'est bien un peu l'équivalent de ce que Charles d'Orléans appellera son « livre de Pensée ». Mais le terme d'album poétique devient beaucoup plus juste si l'on considère le recueil des poésies de Charles d'Orléans vers sa fin, où s'accentua son caractère collectif. A considérer le petit manuscrit qui forme l'exemplaire original des poésies du duc, en partie autographe (ms. fr. 25458), on a bien là une sorte d'album de ce qui fut la « cour de Blois » ; on voudrait pouvoir dire du salon littéraire de Charles d'Orléans, si un tel mot n'évoquait pour nous des habitudes trop modernes.

Tout cercle comporte un certain air, une manière d'esprit. On y adopte des façons particulières de parler, de faire des mots, de plaisanter, de rire et même d'y feindre la douleur. C'est cet esprit-là que nous voudrions essayer de définir en y marquant l'empreinte du maître sur ses émules. Car tout raffiné et tout artificiel qu'il peut nous sembler aujourd'hui (rien ne vieillit si vite que l'esprit), ce

ton fut naturel à Blois : c'était celui de la conversation du duc Charles d'Orléans. N'est-il pas tout entier dans le mot qu'il adressait à la duchesse Isabelle de Bourgogne, celle qui avait tant contribué à le tirer de sa prison d'Angleterre : « Madame, vu ce que vous avez fait pour ma délivrance, je me rends votre prisonnier »[1]? Dans le discours qu'il prononça en faveur de son gendre d'Alençon, à Vendôme, n'avait-il pas supposé que l'avocat Raison et l'avocat Pitié plaidaient devant la cour divine?

Esprit (et du plus précieux), abus du symbole, il semble que le talent de Charles d'Orléans tienne dans ces deux formules. Nous avons montré, par la concordance si exacte entre le développement de sa vie et celui de son livre, quelle part de vérité contenait une œuvre qui passe pour si artificielle. Sur ce point-là ses contemporains étaient d'accord avec nous ; l'un d'eux jugeait les poésies du duc d'Orléans « morales »[2]. Ainsi il les tenait pour le résultat d'expériences de la vie, propres à nous instruire, sinon à nous édifier.

Il reste à expliquer comment Charles d'Orléans, à la fois si ancien et si près de nous (il rejoint d'une part les troubadours et, de l'autre, annonce la poésie moderne), s'est ainsi vêtu d'allégories et de symboles : comment, en raffinant, il a créé cette armée de petits êtres animés qui furent les différents états de sa pensée.

Le Moyen-Age ne concevait la poésie qu'allégorique ou morale. Le *Roman de la Rose* avait donné une vie nouvelle aux symboles si chers aux poètes de la décadence latine, à la *Psychomachie* de Prudence entre autres. A n'en pas douter, Charles d'Orléans, comme tout son temps, était rempli de la

1. J'ai mis au style direct la phrase rapportée par dom Devienne (*Histoire d'Artois*, t. IV, 1786, p. 77).

2. « *Moralia vitæ* » dit l'Astesan.



grande œuvre de Guillaume de Lorris et de Clopinel. Mais, si l'on considère les allégories qu'elle a pu lui fournir, on sera étonné du petit nombre de celles qu'il adopta. On y retrouve bien le dieu d'Amour et Vénus, Nature, Bel-Accueil, Beauté, Danger, Faux-semblant, Malebouche, Raison; mais surtout les stades et les conditions de la vie : Age, Enfance, Jeunesse, Vieillesse, Passetemps, Mort, Fortune et Destinée qui la régissent. Charles d'Orléans matérialisera surtout les états de son âme et ceux de l'esprit : Espoir, Désir, Espérance, Confort, Plaisir, Vouloir, Pensée, Pitié, Merci, Longue attente, Grâce, Sagesse, Folie, Douceur, Parler, Souvenir, Oubli, Mélancolie, Douleur, Souci, Ennui, Déplaisir, Tristesse, Soin. Et, par contre, il réalisera sous forme de personnes Regard, Soupir, Cœur, Oeil et Pleurs [1].

Ainsi, malgré tout ce que peut avoir de faux une telle conception, Charles d'Orléans fait œuvre de réaliste. Les petites entités de son imagination sont autant de personnes vivantes et agissantes, semblables à celles qu'il a observées autour de lui ; le poète les produit dans des scènes réelles de la vie, toujours charmantes et très justes. Les chambres qu'il donne à Pensée ne sont point quelconques; elles sont toutes semblables aux siennes. Charles les montrera « richement étoffées », comme celles dont il faisait dresser les inventaires [2]; pour y entretenir la fraîcheur pendant l'été on en fermait les volets [3]. Il dira l'hôtellerie de Pensée pleine de gens qui vont et viennent [4], comme celles que l'on trouve en voyage ; il connaît son moulin que fait tourner l' « eau de Pleurs » [5]. Quant à l'hôtel de Dame Vieillesse, il sera tout tendu « de noir de tris-

1. Ferdinand Kull, *Die allegorie bei Charles d'Orléans*, inaugural dissertation. Marburg, 1886, 74 p.

2. *Poésies* p. 118. — 3. P. 162. Cf. p. 327. — 4. P. 230. — 5. P. 374.



tesse »[1]. Charles parlera d'Espoir comme d'un charlatan qu'il a pu rencontrer sur sa route, « beau bailleur de paroles »; des luttes d'escrime que se livrent Espoir et Souci[2]. Un Regard[3], qui va çà et là, lui semble un enfant qui joue aux barres[4]. « Plaisant Regart » est l'aumônier qui fait la charité à ce pauvre malade qu'est le Cœur[5]. Soupir[6], c'est l'un de ces mendiants contrefaits qui sont la plaie du temps et qui vagabondent sur les routes, « coquinant »; mais ils ne demandent que l'aumône de Regard et de Douceur[7]. Nonchaloir lui semble ce bon médecin qui guérit les fièvres d'amour[8], vous tâte le pouls et ordonne emplâtres et tisanes de fleurs[9]. Mélancolie n'est qu'une vieille nourrice qui poursuit les enfants et les hommes avec un bâton ou les verges à la main[10] : elle est encore ce chien enragé à qui l'on doit fermer la porte de sa maison[11]. Souci devient cet habile crocheteur de nos joies qu'il faut bannir et faire battre de verges[12].

De tous ces personnages, le plus complet, celui qui ressemble au poète comme un frère, c'est Cœur.

Mon Cueur, Penser et moy, nous trois

dira-t-il, tandis qu'ils contemplaient ces vaisseaux qui cinglaient sur la rivière de Loire[13]. Charles a fréquenté le château de Cœur[14]. Il lui parlera comme on fait à un confident[15]; il l'observera tandis qu'il entre dans sa librairie, cherchant de vieux cahiers sur son comptoir[16]; il le surprendra écrivant des poésies sur son manuscrit enluminé de larmes[17]. Il sait comment il se divertit[18], chasse aux sangliers[19]. Comme lui, Cœur préside le conseil en la chambre

1. *Poésies*, p. 120. — 2. P. 326. — 3. P. 221. — 4. P. 257. — 5. P. 326. — 6. P. 211. — 7. P. 325. — 8. P. 74. — 9. P. 98. — 10. P. 293. — 11. P. 378. — 12. P. 398. — 13. P. 164. — 14. P. 199. — 15. P. 146. — 16. P. 163. — 17. P. 282. — 18. P. 297. — 19. P. 295.



de sa Pensée [1], ou bien les trois Etats [2]; il parcourt les inventaires de ses meubles [3]. Le poète sait que son chaperon est brodé de pensées [4]. Tantôt Charles en fait le concierge qui ouvre l'huis de Pensée (auquel cas il convient de lui faire le cadeau d'usage [5]), tantôt il le voit ermite « en l'ermitage de Pensée » [6]. Comme lui, son Cœur n'a guère été payé de tant de travaux [7]. Avec ce triste compagnon Charles traversait, désolé, le jardin de sa Pensée, ce matin de mai où la gelée avait tout détruit [8].

Scènes puériles, gracieuses et vivantes : elles animent son livre comme les minuscules fantaisies qui encadrent les manuscrits contemporains; semblables encore à ces petites scènes de Pompéi où, tour à tour, des amours sont de réels forgerons ou de véridiques marchands.

Voilà le tour d'esprit du maître, à la fois réel et faux.

Nous le retrouverons encore dans une suite de plaisanteries formelles, qu'il a développées, et qui firent fortune autour de lui. Car, plus que tout autre, ce genre prêtait à des variations faciles auxquelles chacun pouvait prendre part dans son entourage. Ainsi, jadis, Charles avait usé de la vieille fiction du Songe, ce cadre inévitable de tant de productions du Moyen-Age [9]. Il s'était servi de la formule d'une requête adressée à un Parlement [10]; il avait écrit un Testament fictif [11] au lendemain de la mort de sa dame; puis l'Amour, en bonne et due forme, authentiquée et datée, lui avait délivré une quittance de son propre cœur [12].

Charles imagina aussi des dialogues entre l'amant et Amour [13], entre le Cœur et l'Œil [14], entre le Cœur et Souci [15]. Il parodiait la forme d'un acte notarié avec Vaillant [16]; celle

1. *Poésies*, p. 117. — 2. P. 165. — 3. P. 119. — 4. P. 308. — 5. P. 44. — 6. P. 52. — 7. P. 327. — 8. P. 361. — 9. P. 80. — 10. P. 86. — 11. P. 79. — 12. P. 91. — 13. P. 189. — 14. P. 315, 355. — 15. — P. 355. — 16. P. 102-102.



de la confession avec Blosseville et Pierre de Brézé [1]. Il correspondait avec le roi René, qu'il remerciait d'un don, et lui promettait une visite [2]; avec Fradet qui le consultait sur son état d'amoureux et lui soumettait un problème pour un sien ami [3].

On parodiait encore à Blois des recettes de médecine [4], les formes de la déclinaison latine [5]. On y supposait de fausses ventes [6]. On mêlait le latin au français [7]; on y ajoutait parfois quelques mots d'italien [8].

Charles d'Orléans aimait aussi ces fatras faits de proverbes [9] et s'accommodait volontiers de leur sagesse [10]:

Le temps passe comme le vent,
Il n'est si beau jeu qui ne cesse:
En tout fault avoir finement
Sans grant espargne de liesse.

Il l'a bien éprouvé :

A trompeur, trompeur et demy,
Tel qu'on seme convient cueillir.

Charles s'amusa un jour, selon un jeu qui était à la mode, à composer un rondeau formé d'une suite de sentences [11] :

Oncques feu ne fut sans fumée,
Ne doloreux cueurs sans pensée,
Ne reconfort sans esperance,
Ne joyeulx regart sans plaisance,
Ne beau soleil qu'apres nuée.
J'ay tost ma sentence donnée :
De plus sachant soit amendée,
J'en dy selon ma congnoissance :
Oncques feu etc.
Esbatement n'est sans risée,
Souspir sans chose regretée,

1. *Poésies*, p. 384. — 2. P. 261. — 3. P. 169, 476, 280, 323, 325, 326. — 4. P. 111, 341, 342, 358, 359. — Cf. sur la maladie des yeux, p. 225, 226, 326. — 5. P. 269. — 6. P. 302, 303, 345. — 7. P. 166, 268, 269, 272, 273, 274. — 8. P. 361. — 9. P. 66, 193, 252, 259, 335. — 10. P. 113. — 11. P. 283



Souhait sans ardant desirance,
Doubte sans muer contenance :
C'est chose de vray esprouvée...

Trois des joutes poétiques qui eurent lieu à Blois furent sur des sujets de proverbes : *L'habit le moine ne fait pas* [1], *De Fol juge briefve sentence* [2], *Chose qui plaist est à demye vendue* [3].

Mais c'est surtout dans les débats, où Charles d'Orléans rénova les antiques jeux partis, que le caractère de cette poésie de société s'affirma. Nous en possédons toute une série, soutenus entre 1453 et 1456, sur des thèmes fournis vraisemblablement par le duc. Pièces qui n'étaient nullement des morceaux de concours, où des règles spéciales étaient formulées pour l'instruction des concurrents et à l'usage des juges, comme on le faisait pour le chant royal de Dieppe, la sotte amoureuse au Puy des sots d'Amiens, la pastourelle de Béthune et pour certaines ballades lorraines [4]. A Blois on pouvait développer le même motif soit en ballades, soit en rondeaux.

Ainsi furent traités les thèmes des *Amoureux de l'Observance*, où les souffrances des amants étaient assimilées aux mortifications que s'imposaient les religieux de la réforme de Saint François [5]; celui-là, très célèbre, *En la forest de Longue actente* [6] : Charles d'Orléans qui, aux jours de sa captivité,

1. Jean de Lorraine, p. 345 ; Charles d'Orléans, p. 346 ; Marie de Clèves, p. 347 ; Guyot Pot, p. 348.

2. Charles d'Orléans, p. 347 ; Jean de Lorraine, p. 346.

3. Jean de Lorraine, p. 372.

4. Langlois, *Arts de seconde Rhétorique*, p. VI, XLVII.

5. *Poésies*, p. 101, 329; Olivier de la Marche, p. 336; Vaillant, p. 337 ; Chastellain, p. 337, 339.

6. Charles d'Orléans, p. 105, Nevers, p. 319, Orléans, p. 320, Marie de Clèves, p. 321, Fradet, p. 322, Orléans, p. 323, Philippe Pot, p. 348, A. de Lussay, p. 348, 349, Guyot Pot, p. 349, Gilles des Ormes, p. 349, 351, Thignonville (Carpentras ms. 375, 56 v°); La Trémoille, p. 351. (Cf. p. 110). Les mss. fr. 9223 et 1719 attestent que Jeucourt et Blosseville composèrent chacun une poésie sur ce thème.



avait jadis hanté le « bois de Mélancolie »[1] et la « forest d'ennuyeuse Tristesse »[2], se disait chevaucher dans cette imaginaire forêt « au voyage de son désir ». Trois autres débats roulèrent sur les proverbes qui le réjouissaient fort : *L'habit le moine ne fait pas*[3], *De fol juge briefve sentence*[4], *Chose qui plaist est à demye vendue*[5]. On y écrivait les tourments qu'endurent les cœurs sur le motif : *Dedans l'abisme de douleurs*[6] ; cette alternative cruelle de la vie et de l'amour : *Ou millieu d'espoir et de doubte*[7]. *Quant pleur ne pleut souspir ne vente*[8], certes, c'est bien l'instant de descendre au port vendre sa marchandise. On interpellait aussi ce *jaulier des prisons de Pensée*[9] qui tenait si rudement enchaînés les pauvres cœurs. Puis les débats se feront plus graves. *Escolier de Mérancolie*[10] : ainsi se nommera Charles d'Orléans. Il se dira enfin *dedans la maison de Douleur*[11].

Nous avons une preuve indirecte que la plupart de ces débats étaient connus de René d'Anjou en 1457[12]. Dans son livre du *Cuer d'amours espris* nous constatons que René

1. *Poésies*, p. 52. — 2. P. 72.

3. Jean de Lorraine, p. 345 ; Charles d'Orléans, p. 346 ; Marie de Clèves, p. 347 ; Guyot Pot, p. 348.

4. Charles d'Orléans, p. 347 ; Jean de Lorraine, p. 346.

5. Charles d'Orléans, p. 345 ; Lorraine, p. 372

6. Charles d'Orléans, p. 352 ; le Cadet d'Albret, p. 352 ; Gilles des Ormes, p. 353. Cf. dans le ms. fr. 9223 une pièce qui se rattache à ce thème (G. Raynaud, *Rondeaux*, p. 94).

7. Simonet Caillau, p. 370 ; Faret, p. 371.

8. Charles d'Orléans, p. 370, 372 ; J. Caillau, p. 380.

9. Charles d'Orléans, p. 395 ; S. Caillau, p. 395 ; Thignonville, p. 396 ; Gilles des Ormes, p. 396 ; Hugues le Voys, p. 397.

10. *Poésies*, p. 116, 401 ; Hugues le Voys, p. 402.

11. *Poésies*, p. 413 ; Simonet Caillau, p. 413. — Je n'ai pas compris les pièces sur le « *truchement de la pensée* » (p. 307, Clermont, p. 309, Fradet, 341), celles sur la « Mélancolie » ou la « Fortune », p. 49, 113, 114, 115, 116, 312, 313, 365, 366, 367, 368, où le caractère de débat n'est pas évident.

12. *Œuvres*, éd. Quatrebarbes, t. III, p. 195. — Une preuve indirecte est que l'on voit y prendre part Jean de Lorraine, qui quitta la France en 1458 (Lecoy de la Marche, *Le roi René*, p. 288).



n'ignorait pas les thèmes des disputes littéraires de la cour de Blois. Or, cette année-là, le roi de Sicile avait fait un séjour à Blois avec sa femme [1]. Le sujet du poème de René est la conquête par un chevalier (*Cuer*) d'une dame nommée *Doulce Mercy*. Au milieu d'allégories qu'il convient de rattacher au *Roman de la Rose*, nous rencontrons des figures spéciales et des plaisanteries qui étaient en usage seulement à Blois : *Tristesse, Mélancolie, Espérance, la forest de Longue attente, le fleuve de larmes* et ces *remèdes contre l'amour* où entrent « fleur d'encolie et de soucy ». Enfin les vers où René se met en scène :

Je suis René d'Anjou, qui se vieult acquiter,
Comme coquin d'amours, servant a caymander,
En cuidant mainte belle a moy acoquiner,
Et ma caymanderie coquinant esprouver,
De maintes qu'ont voulu mon cuer acoquiner,
Par leur coquinans yeulx de plaire vont l'emporter

rappellent tout à fait la dispute du duc de Bourbon : *Gardez vous bien du cayement*, la chanson : *Aydez ce povre cayement* et la pièce de Boulainvillier sur le Soupir. Or, en ce temps-là, « caymans » et « coquillars » avaient opéré leurs vols et leurs méfaits en Orléanais : on les avait vu mendier comme des pèlerins [2] :

A qui vendez vous voz coquilles ?
Entre vous, amans pelerins,
Vous cuidez bien, par voz engins,
A tous pertuis trouver chevilles...
On congnoist tous voz tours d'estrilles,
Et bien clerement voz latins :
Troctez, reprenez voz patins,
Et troussez voz sacs et voz quilles.

Un des jeux qui eurent le plus de succès à Blois fut celui des propositions contradictoires, dont la première présentait

1. Bibl. Nat., P. Orig., 1480, Hardoin, 9; P. Orig., 1501, Hédouville. 15; P. Orig., 2159, Orléans, 662. Cf. Lecoy de la Marche, *Mémoriaux*, p. 219.
2. *Poésies*, p. 318.



l'image d'un homme mourant de soif auprès d'une fontaine; ce fut vraisemblablement un des derniers débats du recueil poétique de Charles d'Orléans.

C'était là un jeu fort ancien pour dépeindre le désordre d'esprit d'un homme amoureux. Les Troubadours comme les Trouvères en avaient usé[1].

Jadis le duc d'Orléans s'était servi de ce procédé. Dans une ballade, antérieure à 1451, très proche de cette date, il avait dit[2] :

> Je meurs de soif en cousté la fontaine,
> Tremblant de froit ou feu des amoureux.

Et Charles faisait un portrait assez exact de lui-même et de sa destinée :

> Je gaigne temps et pers mainte semaine,
> Je joue et ris quant me sens douloureux,
> Desplaisance j'ay d'esperance plaine,
> J'actens boneur en regret angoisseux,
> Rien ne me plaist et si suis desireux,
> Je m'esjois et courre a ma pensée,
> En bien et mal par Fortune menée.

Il concluait en joueur :

> Sur ung hasart j'asseray quelque année
> En bien et mal par Fortune menée.

Plus tard Charles d'Orléans avait repris ce thème en le modifiant[3] :

> Je n'ay plus soif, tarie est la fontaine,
> Bien eschauffé sans le feu amoureux,
> Je vois bien clair, ja ne fault qu'on me maine,
> Folie et Sens me gouvernent tous deux.
> En Nonchaloir resveille someilleux,
> C'est de mon fait une chose melée :
> Ne bien ne mal d'avanture menée.

1. P. Meyer, dans la *Romania*, t. XIX, 1890, p. 7, 11.
2. *Poésies*, p. 99. — 3. P. 119-120.



Vieillesse fait me jouer a telz jeux,
Perdre et gaingner, et tout par ses conseulx ;
A la faille j'ay joué ceste année,
Ne bien ne mal d'aventure menée.

Peu de temps après on voit ce thème développé par Montbeton et Robertet [1], Me Bertaut de Villebresme [2], Me Jean Caillau [3], Gilles des Ormes [4], Simonet Caillau [5], François Villon [6] et par cinq autres rimeurs dont nous n'avons plus les noms [7].

C'est là ce qu'on a appelé improprement le « concours de Blois ».

Il y aurait grand intérêt à pouvoir en fixer la date d'une façon certaine. Du moins sommes-nous assurés, quand nous voyons ces morceaux transcrits sans aucune ornementation dans le manuscrit original des poésies du duc, qu'ils sont parmi les plus tardives, les toutes dernières compositions produites à Blois. Il faut sans doute que quelques-unes de ces ballades soient postérieures à la naissance de Marie d'Orléans (décembre 1457), et même à sa joyeuse entrée à Orléans (17 juillet 1460) qui amena la délivrance de Villon. Nous savons en outre que Me Jean Caillau, le médecin du duc, ne résidait pas à Blois, mais bien à Orléans, où on l'envoyait chercher en consultation. Or, le 28 janvier 1458, il donna quittance de 50 écus d'or pour le voyage fait à Blois du temps de la grossesse de Marie de Clèves [8]. Nous sommes aussi certains que Bertaut de Villebresme, licencié en lois et conseiller du duc d'Orléans, envoyé en Italie, était alors de retour en France [9]. C'est donc entre 1458 et 1460 que se place

1. *Poésies*, p. 133. — 2. P. 135. — 3. P. 136. — 4. P. 137. — 5. P. 138. — 6. P. 130. — 7 P. 128, 129, 129-130, 132, 134.

8. Bibl. Nat., P. Orig., 570. Caillau, 11.

9. *Cartulaire de Blois*, notice de J. de Croy, p. 282.



vraisemblablement ce débat, le dernier témoignage de l'activité poétique du cercle du duc d'Orléans.

Le caractère symbolique de cette dispute est bien évident. Mais il est tout de même remarquable que la reprise de ce thème, que le duc aurait pu oublier, coïncide précisément avec des travaux exécutés au puits du château de Blois, auxquels Charles d'Orléans s'est manifestement intéressé. Et, là comme ailleurs, un fond de vérité n'aurait-il pas été à la base d'une allégorie ?

Il y avait à Blois, comme dans toutes les résidences féodales, un puits qui devait d'abord servir en cas de siège à alimenter d'eau les défenseurs du château. Puits assez rudimentaire sans doute : l'hôte du Lion d'Argent fournissait, en 1448, une corde pour monter l'eau de ce puits qui est dit celui de « l'ostel de monseigneur »[1]. Or, le 15 mars 1457, on voit que Jacob Landreni, menuisier, visitait ce puits et faisait un devis « pour certain ouvrage de charpenterie que mondit seigneur veut faire au puits du chasteau de Blois »[2] ; au mois de mai, ce charpentier recevait 4 l. 2 s. 6 d. en récompense d'un travail de trois semaines « pour visiter certain ouvrage et engin que ledit seigneur veut faire au puits du chasteau de Blois pour tirer l'eau plus aisément »[3]. Nous le savons par ailleurs : Charles d'Orléans était curieux de mécanique et d'horlogerie. Il s'intéressait donc, en ce temps, à un système faisant monter commodément l'eau de son puits. Charles aura contemplé cette eau qu'il était difficile d'atteindre. Il aura réfléchi qu'elle correspondait à l'image de sa propre vie, à ses désirs si peu satisfaits et apaisés. Ainsi une association d'idées aura été pour lui l'occasion d'un retour sur lui-même :

Je meurs de soif auprès de la fontaine...

1. Arch. Nat., KK. 27 .
2. De Laborde, t. III, nº 6972. — 3. *Ibid.*, t. III, nº 6982.

Si, dans l'entourage de Charles d'Orléans, ce fut une mode de se lamenter des maux d'Amour, plus feints que réels, à l'imitation d'Alain Chartier, le modèle des martyrs d'Amour, le recueil des poésies de Charles nous a laissé toutefois bon nombre de pièces où le ton de la libre conversation atteste les plus francs rapports [1]. Avec Fradet, Charles avait plaisanté grassement sur les abus vénériens alors que son ami était nouveau marié [2]. Il a décrit savoureusement les friands morceaux de la « cuisine d'Amour » [3]. Dans l'œuvre de ce sentimental les équivoques ne manquent pas [4].

Nous avons même la preuve qu'à Blois on ne craignait ni la farcissure ni le calembour : témoin la mésaventure amoureuse de M[e] Etienne le Gout qui, ayant destiné six ducats à une dame, fut, comme il advient, soulagé de sa robe et roué de coups. Sur ce plaisant sujet Charles composa, suivant le mode de la déclinaison latine, un rondeau qu'il prit la peine de transcrire lui-même dans son recueil poétique [5] :

Maistre Estienne le Gout nominatif,
Nouvellement, par maniere optative,
Si a voulu faire copulative :
Mais failli a en son cas genitif.
Il avoit mis six ducatz en datif
Pour mielx avoir sa mie vocative ;
Quant rencontré a un accusatif
Qui sa robe lui a fait ablative :
De fenestre assez superlative
A fait ung sault, portant coups en passif [6] !

1. *Poésies*, p. 149. — Sur ce point-là Bernard de La Monnoye, un connaisseur, ne s'est pas trompé. (Voir le billet adressé au marquis de Paulmy en tête du ms. de l'Arsenal 3457.)

2. *Poésies*, p. 166. — 3. P. 373. — 4. P. 318, entre autres. — 5. P. 269.

6. M. Adrien de Longpérier a étudié (*Un joyau littéraire au* XV[e] *siècle*, dans le *Journal des Savants*, 1881, p. 621-628) une poésie inscrite dans un anneau d'or de forme cylindrique acquis par M. J. Charvet :



Me Etienne le Gout, secrétaire du duc, essaya de répondre; il le fit faiblement :

Monseigneur, tres supellatif,
Pour respondre au narratif
De vostre briefve expositive,
Elle fut premier vocative
Par le moyen du genitif, etc...

A Daniel du Solier[1], un de ses domestiques, que le duc désigna seulement par son prénom, Charles répondait familièrement[2] :

Vous dictes que j'en ayme deux :
Mais vous parlez contre raison.
Je n'ayme fors ung chapperon
Et ung couvrechief : plus n'en veulx !
C'est assez pour ung amoureux.
Mal me louez, ce faites mon.
Certes, je ne suis pas de ceulx
Qui partout veulent a foison
Eulx fournir en toute saison :
N'en parlez plus, j'en suis honteux...

Il n'est pas très certain que Charles en eût autant de honte qu'il le dit; cet aveu-là revient trop souvent sous sa plume. Il n'est pas certain non plus qu'il n'en aimât pas deux.

Une fame nominative
A fait de moi son datiff
Par la parole genitive
En depit de l'accusatiff
Si s'amour est infinitive
Ge veil estre son relatiff.

Les mots sont séparés par des fleurs de myosotis (*fleurs de n'oubliez mie*), des pensées et des roses. A l'intérieur on voit une femme coiffée d'un large chaperon, tenant de la main droite un grand bouquet de fleurs, de la gauche, la chaîne qui retient un écureuil. M. A. de Longpérier pense que ce bijou a pu sortir de l'atelier de Jean Lessayeur, l'orfèvre de Charles d'Orléans.

1. Il figure au mois d'août 1449 dans sa maison (Bibl. Nat., P. Orig., 2158, nº 583). En 1455 il reçoit une robe parmi les domestiques (De Laborde, t. III, nº 6754) et ses étrennes au mois de janvier 1456 (*Ibid.*, nº 6824). — Il a écrit sur l'Alain Chartier de Marie de Clèves : *En atendant* DANIEL DU SOLIER.

2. *Poésies*, p. 336.



Mais laissons là ce beau sujet. Nous n'avons insisté sur ce tour de son esprit que pour mieux définir l'homme vrai qu'il fut. La sincérité ne perdit pas ses droits (et avec elle la plaisanterie traditionnelle) chez celui que l'on considère toujours comme le maître de l'artifice et de l'allégorie.

Une povre âme tourmentée,
Des verges de Soucy battu.

Ainsi Charles d'Orléans s'est peint avec certaine mélancolie au seuil de sa clairvoyante et active vieillesse. Quelque temps auparavant, à l'une des fêtes de la Saint-Valentin, qu'il chômait bien malgré lui, il avait déclaré à une dame qu'il était né trop tard pour elle. En réalité Charles était venu trop tard au monde ; de là naquirent pour lui tant de soucis et de tourments véritables dont les causes pouvaient bien lui échapper. Car il appartenait à la génération passée par ses idées, par son inspiration, par sa langue. La futilité de sa vie politique nous surprend ; nous sommes étonnés aujourd'hui qu'il n'ait eu qu'une conscience si médiocre de l'intérêt national. Et cependant Charles d'Orléans fut exquis et bien français.

Nous sommes trop loin de lui pour juger raisonnablement de tout cela. La force et le succès ont, à distance, une sainteté qui nous en impose. Ce n'est pas non plus le lieu de se demander quelles libertés particulières, quelle plus grande France périrent avec cette féodalité dont un Charles d'Orléans fut le représentant, et que combattit si résolument Charles VII. On peut même croire que le mouvement qui amena la fin d'un tel régime était fatal. Le dauphin Louis, si fort l'ennemi de son père, nourri dans la maison de Bourgogne, et qui s'appuya sur cette noblesse, continua de tout



point l'œuvre paternelle, et de quelle impitoyable façon ! Louis XII, rebelle comme duc d'Orléans, fut le premier roi absolu d'une France unie.

Contemporain de ces gentilshommes bavards et frivoles que Shakespeare a mis en scène au jour d'Azincourt, Charles d'Orléans, l'un d'eux, nous surprend moins par la grâce et la facilité de son talent que par la maturité de son jugement. Certes il a su parler avec enjouement et puérilité ; mais encore il a pu nous entretenir avec gravité et douceur de sa vie, de l'amour, de la vieillesse et de la mort. Il s'est jugé « de chair et d'os » et il a jugé autrui. Sa bonhomie, sa franchise font qu'on ne peut aujourd'hui pénétrer son œuvre sans entrer en sympathie avec ce vieil homme. Nous conversons avec lui si nous sommes de loisir. On lui passera donc ses manies, ses ridicules, ses subtilités pour trouver l'homme charmant et bon qu'il fut. Beaucoup de héros ne connaîtront pas une telle fortune.

FIN



ITINÉRAIRE

1408

Blois	3 septembre	B. N., P. o., 2156, Orléans, 394.
Paris	26 septembre	Champollion-Figeac, *Louis et Charles d'Orléans*, p. 273.

1409

Blois	14 janvier	B. N., P. o., 2156, Orléans, 404.
Blois	24 janvier	B. N., P. o., 2156, Orléans, 405.
Blois	31 janvier	B. N., Bastard, 518; B. Blois, coll. sur le Blésois, 113.
Blois	2 février	B. N., P. o., 2156, Orléans, 407; Roman, *Inventaires*, p. 156-157.
Blois	9 février	B. N., P. o., 1795, Maigret, 10; B. N., Bastard, 519.
Blois	12 février	B. N., Bastard, 521.
Blois	26 février	B. N., P. o., 2156, Orléans, 410.
Blois	27 février	B. N., P. o., 2156, Orléans, 411.
Chenonville	6 mars	B. N. P. o., 504, le Breton, 26.
Chartres	9 mars	
Blois	23 mars	B. N., P. o., 2156, Orléans, 414.
Blois	31 mars	B. N., P. o., 2156, Orléans, 415.
Blois	8 avril	B. N., Bastard, 522.
Blois	11 avril	B. N., Bastard, 523.
Blois	14 avril	B. N., P. o., 2156, Orléans, 416.
Blois	20 avril	B. N., P. o., 2156, Orléans, 417.
Olivet	23 avril	Arch. com. d'Orléans, CC. 647.
Blois	27 avril	B. N., P. o., 2156, Orléans, 418.
Melun	6-7 mai	B. N., Bastard, 525, 526.
Melun	7 mai	B. N., fr. 26036, n° 4191.
Paris	16 mai	B. N., Bastard, 527.



Brie-Comte-Robert	20 mai	B. N., Bastard, 529; B. N., P. o., 2156, Orléans, 421,; B. N., P. o., 1062, l'Escrivain, 2.
Montereau-Fault-Yonne	29 mai	B. N., P. o., 2248, Petit, 21.
Montereau-Fault-Yonne	31 mai	B. N., Aubron, 309.
Montereau-Fault-Yonne	27 juin	B. N., Bastard, 535; B. N., P. o., 157, Aymery, 29; B. N., P. o., 2905, Vache, 6.
Crécy-en-Brie	4 juillet	B. N., P. o., 2156, Orléans, 425.
Crécy-en-Brie	7 juillet	B. N., P. o., 2905, Vache, 7.
Milly-en-Gâtinais		B. N., P. o., 2209, Pasquot, 3.
Beaugency	20 juillet	B. N., P. o., 2156, Orléans, 426.
Blois	12 août	B. N., Aubron, 310.
Blois	15 août	B. N., P. o., 1148, de Fontaines, 24.
Blois	18 août	B. N., P. o., 2156, Orléans, 428.
Blois (oratoire de)	19 août	*Cartulaire de Blois*, éd. de Croy, Soyer et Trouillard, p. 303.
Blois	26 août	B. N., P. o., 1640, Langlade, 2.
Blois	3 septembre	B. N., P. o., 2170, Ormicourt, 3.
Blois	4 septembre	B. N., Bastard, 543, 544.
Blois	5 septembre	B. N., P. o., 480, Bouteiller, 13; Bastard, 544.
Blois	7 septembre	B. N., P. o., 2156, Orléans, 429.
Blois	9 septembre	B. N., P. o., 2757, St-Julien, 3.
Blois	24 octobre	B. N., P. o., 1032, Droin, 6.
Blois	2 novembre	B. N., P. o., 1154, Fullemain, 5.
Olivet	23 novembre	Arch. com. d'Orléans, CC. 647.
Blois	8 décembre	B. N., Bastard, 549.

1410

Paris	6 janvier	B. N., P. o., 2156, Orléans, 433.
Blois	4 février	B. N., Bastard, 576.
Orléans	9 février	B. N., P. o., 2389, Porcher, 24.
Blois	15 février	A. N., KK. 897, fol. 60.
Meung-sur-Loire	5 mars	A. N., KK, 897, fol. 61; B. N., P. o., 2768, St-Mesmin, 10.
Blois	31 mars	B. N., P. o., 2156, Orléans, 436; B. N., P. o., 1185, de Fontaines, 23.
Blois	8 avril	B. N., P. o., 2156, Orléans, 439.

Gien	14 avril	B. N., Bastard, 554.
Gien	15 avril	B. M., add. ch., 7926.
Blois	2 mai	B. N., P. o., 481, Boutitol, 2.
Blois	14 mai	A. N., K. 553.
Blois	15 mai	B. N., P. o., 477, Boulenois, 2.
Blois	17 mai	B. N., P. o., 395, de la Boissière, 4; B. N., P. o., Pizdœ, 6; B. N., Bastard, 558.
Blois	23 mai	B. N., P. o., 493, Braque, 78.
Blois	14 juin	B. N., P. o., 2156, Orléans, 441.
Blois	16 juin	A. N., KK. 897, fol. 62; *Cartulaire de Blois*, n° 54.
Blois	26 juin	B. N., Bastard, 559.
Paris	17 juillet	B. N., P. o., 3005, Villebresme, 22.
Blois	21 juillet	B. N., P. o., 1185, Fontaines, 18.
Amboise	26 juillet	B. N., P. o., 2156, Orléans, 445; B. N., P. o., 1566, Janville, 9.
Blois	5 août	B. N., P. o., 1184, de Fontaines, 35.
Blois	14 août	B. N., P. o., 2291, Pisdoe, 11.
Amboise	18 août	B. N., P. o., 1111, Faveroys, 4; B. Blois, Jours., 1047.
Blois	22 août	B. N., Bastard, 564.
Blois	30 août	B. N., Bastard, 564.
Chartres	11 septembre	B. N., P. o., 2895, Tuillières.
Chartres	12 septembre	A. N., K. 57, n° 4; De Laborde, n° 6198.
Etampes	16 septembre	B. N., P. o., 2157, Orléans, 452.
Chanteloup	14 octobre	B. N., P. o., 201, Barré, 5.
Bicêtre	18 octobre	B. N., P. o., 1744, Longueville, 4.
Paris	28 octobre	B. N., P. o., 366, Bichon, 5.
Bicêtre	1er novembre	De Maulde, *Hist. de Louis XII*, t. I, p. 30, note 2.
Bicêtre	2 novembre	*Monstrelet*, II, 97; *Religieux*, IV, 378.
Etampes	10 novembre	B. N., P. o., 2157, Orléans, 456.
Orléans	12 novembre	B. N., P. o., 1326, Gillier, 21.
Jargeau	21 novembre	B. N., P. o., 1077, Estang, 2.
Blois	30 novembre	B. N., P. o., 1987, Monber, 2; P. o., 2461, Renier, 23.
Blois	3 décembre	B. N., P. o., 2644, Sauvage, 12.
Blois	5 décembre	B. N., P. o., 2883, Trie, 92; P. o., 2415, Quieret, 15; A. N., K. 57, n° 6.
Blois	10 décembre	B. N., P. o., 2867, Tournemine, 4.

Blois	18 décembre	B. N., Bastard, 577.
Blois	26 décembre	B. N., P. o., 3014, Vilequin, 4.
Blois	30 décembre	B. N., P. o., 494, Braquemont, 120; P. o., 2246, du Peschin, 44; P. o., 2801, de Tausanes, 2.
Blois	31 décembre	B. N., P. o., 447, Boulenger, 7.

1411

Blois	4 janvier	B. Blois, Joursanvault, 1049.
Blois	5 janvier	A. N., KK. 897, fol. 64.
Blois	7 janvier	A. N., KK. 897, fol. 65.
Blois	8 janvier	B. N., Bastard, 588.
Blois	9 janvier	B. N., P. o., 2157, Orléans, 459.
Blois	10 janvier	B. N., P. o., 2947, Vaux, 27.
Blois	12 janvier	A. N., KK, 897, fol. 64 v°.
Blois	13 janvier	B. N., Bastard, 590; A. N., K. 57, 7.
Blois	15 janvier	B. M., add. ch., 2417; B. N., P. o., 2157, Orléans, 460; P. o., 2278, Plateau, 4.
Blois	16 janvier	B. N., P. o., 2157, Orléans, 461.
Romorantin	21 janvier	B. N., P. o., 2157, Orléans, 463.
Blois	26 janvier	B. N., P. o., 301, Bernard, 31.
Blois	27 janvier	B. Blois, Coll. sur le Blésois, 122.
Blois	28 janvier	B. N., Bastard, 592.
Blois	17 février	A. N., KK, 897, fol. 76 v°; B. N., P. o., 2157, Orléans, 467.
Blois	19 février	Roman, *Inventaires*, p. 175.
Romorantin	25 février	*Catalogue Joursanvault*, n° 89.
Romorantin	26 février	A. N., K. 57, n° 1°.
Blois	3 mars	B. Blois, Coll. sur le Blésois, 124.
Blois	4 mars	B. N., Bastard, 595.
Blois	10 mars	B. N., Bastard, 596.
Blois	15 mars	B. N., Bastard, 597.
Blois	28 mars	B. N., Bastard, 598; P. o., 480, Bouteiller, 15.
Blois	31 mars	B. N., P. o., 2156, Orléans, 436.
Blois	1er avril	B. N., P. o., 455, Bourbon, 38.
Blois	9 avril	B. N., P. o., 1623, Lalemant, 14.
Blois	20 avril	B. N., Bastard, 600.
Blois	21 avril	A. N., R 4*, 393.
Blois	22 avril	B. N., P. o., 2866, de Tournay, 10.
Blois	30 avril	B. N., Bastard, 601.

Blois	5 mai	B. N., Bastard, 608.
Blois	6 mai	B. N., Bastard, 600.
Blois	13 mai	B. N., Bastard, 611 ; fr. 26038, n° 4454.
Blois	17 mai	B. N., Bastard, 616.
Blois	18 mai	B. N., P. o., 1505, Hemery, 6.
Blois	26 mai	B. N., Bastard, 618 ; P. o., 1831, Manteville, 5 ; P. o., 1915, Melleville, 2.
Blois	31 mai	*Catalogue Joursanvault*, n° 93.
Blois	8 juin	B. N., P. o., 2538, Romme ; P. o., 2194. — Coll. P. C.
Coucy	12 juin	B. N., P. o., 1502, de Fornil, 2.
Coucy	17 juin	B. N., P. o., 2157, Orléans, 470.
Coucy	24 juin	B. M., add. ch. 4304.
Beaugency	2 juillet	A. N., R 4*, 393.
Jargeau	3 juillet	B. N., Bastard, 621.
Jargeau	14 juillet	A. N., K. 56, n° 18 ; KK. 897, fol. 68.
Jargeau	21 juillet	B. Blois, Joursanvault, 1051.
Jargeau	25 juillet	B. Blois, Joursanvault, 1052-1054.
Jargeau	29 juillet	B. Blois, Coll. sur le Blésois, 135.
Crépy-en-Valois	31 juillet	B. M., add. ch. 4307.
Coucy	5 août	B. N., P. o., 1747, Loriot, 2.
Milly-en-Gâtinais	28 août	B. N., Bastard, 626.
Melun, la Ferté-sous-Jouarre,		*Monstrelet*, t. II, p. 180-81.
Arcy-en-Multien, Senlis, Beaumont		
Montdidier, Verberie	(fin septembre)	*Monstrelet ; Religieux de Saint-Denys*, t. IV, p. 484, 488.
Paris		
Saint-Denis	4 octobre	
Saint-Ouen	9 octobre	
Saint-Denis	27 octobre	B. Blois, Joursanvault, 110.
Saint-Denis	9 novembre	
Etampes		*Monstrelet*, t. II, p. 209.
Orléans	27 novembre	B. N., Bastard, 631.
Orléans	18 décembre	B. Blois, Joursanvault, 1068.

1412

Orléans	3 janvier	B. N., Bastard, 637.
Orléans	7 janvier	*Catalogue Joursanvault*, n° 98 ; B. de Rouen, Coll. Leber, 3424.

Orléans	9 janvier	B. N., P. o., 2947, Vaux, 29.
Orléans	10 janvier	B. N., P. o., 2880, Trenisac, 3.
Orléans	26 janvier	B. N., P. o., Manteville, II; Bastard, 638; B. Blois, Joursanvault, 1067.
Orléans	31 janvier	*Catalogue Joursanvault*, n° 97; Bibl. de Rouen, Coll. Leber, 3424.
Orléans	9 février	B. N. P., o., 1510, Henry, 4.
Orléans	13 février	B. N., P. o., 2291, Pisdœ, 13.
Orléans	18 février	B. N., Bastard, 642.
Orléans	14 mars	B. N., P. o., 2157, Orléans, 477.
Orléans	17 mars	B. N., P. o., 2157, Orléans, 478.
Orléans	23 mars	B. Blois, Joursanvault, 1073.
Orléans	24 mars	A. N., KK. 897, fol. 72.
Orléans	12 avril	B. N., P. o., 1333, Girault, 2.
Orléans	14 avril	B. M., add. ch., 3411.
Orléans	20 mai	B. N., Clairambault, T. S., 132, fol. 1509.
Orléans	24 mai	B. M., add. ch., 236; B. Blois, Joursanvault, 1079.
Orléans	15 juin	B. M., add. ch., 2415.
Orléans	16 juin	B. N., Bastard, 648.
Orléans	18 juin	B. N., P. o., 494, Braquemont, 124.
Orléans	22 juin	B. N., Bastard, 649.
Jargeau	6 août	A. N., KK. 897, fol. 70.
Sully	8 août	A. N., KK. 897, fol. 71.
Auxerre	22 août	A. N., K. 57, n° 20[2].
Auxerre	23 août	A. N., K. 57, n° 22.
Coucy	24 août	B. N., Bastard, 652.
Coucy	25 août	*Ibid.*, 654.
Gien	26 août	B. N., Bastard, 655.
Melun	7 septembre	A. N., K. 60, n° 3.
Melun	8 septembre	A. N., K. 57, n° 23.
Melun	18 septembre	K. 57, n° 26.
Melun	26 septembre	B. M., add. ch., 3418.
Pont-de-Charenton	3 octobre	B. Blois, Joursanvault, 1081.
Charenton	3 octobre	B. M., add., ch., 3419.
Charenton	7 octobre	B. N., P. o., 2606, du Saillant, 27.
Bois de Vincennes	8 octobre	B. Blois, coll. sur le Blésois, 134.
Hôtel des Bons Hommes du Bois de Vincennes	10 octobre	B. N., P. o., 333, du Bey, 6.

Charentonnet	11 octobre	B. M., add. ch., 237.
Charentonnet	13 octobre	B. N., Bastard, 656; P. o., Chomery.
Vincennes	15 octobre	A. N., K. 59, n° 2; J. 919, n° 32, fol. 6.
Vincennes	19 octobre	*Catalogue Joursanvault*, n° 658.
Vincennes	20 octobre	B. N., ms. lat. 15173, fol. 234.
Charenton	22 octobre	Coll. P. C.
Asnières-sur-Oise	30 octobre	B. M., add. ch., 3422.
Beaumont-sur-Oise	2 novembre	B. N., P. o., 2157, Orléans, 483.
Paris	2 novembre	A. N., K. 535, n° 27, fol. 4 r°.
Blois	9 novembre	B. M., add. ch., 241.
Villandry	14 novembre	B. M., add. ch., 247; B. N., Bastard, 663.
Blois	20 novembre	B. M., add. ch., 56; B. N., P. o., 759; Chomery, 23; *Catalogue Joursanvault*, 20105.
Blois	22 novembre	B. N., P. o., 2999, Vile, 2.
Blois	28 novembre	B. M., add. ch., 3434.
Blois	7 décembre	B. M., add. ch., 3438; B. N., P. o., 2644, Sauvage, 14.
Beaugency	19 décembre	B. M., add. ch., 3442.
Blois	23 décembre	B. N., P. o., 2157, Orléans, 484.
Blois	28 décembre	B. M., add. ch., 69.

1418

Blois	16 janvier	B. N., P. o., 2895, Tuillières, 7.
Blois	18 janvier	B. N., P. o., 2473, Ribier, 2.
Blois	19 janvier	B. M., add. ch., 3444.
Blois	20 janvier	B. Blois, Joursanvault, 1083; Coll. P. C.
Blois	21 janvier	B. N., Bastard, 669.
Blois	23 janvier	A. N., KK. 897, fol. 73 v°; Coll. P. C.
Blois	9 février	A. N., K. 57, n° 32.
Blois	15 février	B. M., add. ch., 11423.
Angers	16 février	A. N., K. 57, n° 33.
Blois	9 mars	B. M., add. ch., 3431.
Blois	10 mars	Coll. P. C.
Blois	19 mars	B. M., add. ch., 3448.
Blois	2 mai	B. M., add. ch., 3413.
Blois	7 mai	*Catalogue Joursanvault*, n° 114.
Blois	19 mai	B. M., add., ch. 252; B. N., 107, Artaud, 3; B. Blois, Joursanvault, 1086.

Orléans	13 juin	B. Blois, Joursanvault, 1089.
Blois	14 juin	B. N., Aubron, 331.
Blois	15 juin	B. N., P. o., 2895, Tuillières.
Blois	20 juin	Arch. storico della citta d'Asti, cassetta AB.
Blois	26 juin	*Catalogue Joursanvault*, n° 112 ; B. N., P. o., 1913, le Mercier.
Vernon	27 juillet	A. N., K. 57, n° 1.
Saint-Denis	31 juillet	*Religieux de Saint-Denys*, t. V. p. 31.
Blois	4 août	B. N., P. o., 2895, Tuillières, 12.
Blois	5 août	B. Blois, Joursanvault., 1091.
Orléans	11 août	De Laborde, n° 6228.
Orléans	16 août	B. N., P. o., 2768, Vergy, 3.
Orléans	20 août	B. M., add. ch., 3452.
Orléans	22 août	B. M., add. ch., 2422 ; B. N., Bastard, 674.
Paris	5 septembre	De Laborde, n° 6229. B. M., add. ch., 2424.
Paris	15 septembre	B. M., add. ch., 255 ; B. N., Bastard, 191.
Paris	16 septembre	B. N., P. o., 2157, Orléans, 488.
Paris	21 septembre	A. N., Z[a] 338 (à la date du 26 février 1445) ; B. N., P. o., 3025, Vilot, 2.
Paris	22 septembre	B. M., add. ch., 64.
Paris	24 septembre	B. M., add. ch., 4311.
Paris	30 septembre	B. M., add. ch., 2428 ; B. N., P. o., 985, Davy de Saint-Péravy, 47.
Paris	2 novembre	B. N., P. o., 2100, Neufport.
Paris	17 décembre	*Catalogue N. Charavay*, sept. 1910, p. 39.

1414

Paris	4 janvier	B. N., P. o., 1826, Manessier, 2.
Paris	25 janvier	B. M., add. ch., 59.
Paris	16 mars	B. M., add. ch., 2457.
Paris	28 mars	B. M., add. ch., 60.
Paris	31 mars	B. M., add. ch., 61-62 ; A. N., KK. 897, fol. 74.
Paris	1er avril	*Catalogue Joursanvault*, n° 116.
Brie-Comte-Robert	15 avril	B. N., P. o., 1033, Druille.
Saint-Quentin	23 juin	B. N., P. o., 2956, Velort, 2.
Saint-Quentin	26 juin	B. M., add. ch., 2437; De Laborde, n° 6235 ; B. N., P. o., 2956, Velort, 3.



Péronne	7 juillet	B. N., P. o., 2157, Orléans, 489.
Péronne	8 juillet	B. M., add. ch., 65, 66 ; B. Blois, coll. sur le Blésois, 141 ; B. N., P. o., 2686, du Saillant, 46.
Arras (à l'armée du roi devant)	24 juillet	Roman, *Inventaires*, p. 178, 179.
Arras (siège d')	10 août	B. Blois, Joursanvault, 1095.
Arras (siège d')	13 août	A. N., KK. 897, fol. 75.
Arras (siège d')	18 août	B. N., P. o., 2239, Perrier, 16.
Saint-Quentin	10 septembre	B. N., P. o., 105, Arras, 3.
Senlis	24 septembre	B. M., add. ch., 4312.
Saint-Denis	10 octobre	Roman, *Inventaires*, p. 179-180.
Paris	23 octobre	B. N., P. o., 2629, Sauvage, 2.
Paris	4 novembre	*Catalogue Joursanvault*, p. 117 ; B. N., P. o., 3015, Vilers, 18.
Paris		B. N., P. o., 1826, Manessier, 4).
Paris	23 décembre	B. N., P. o., 2330, du Pont, 68.

1415

Paris	1er janvier	B. M., add. ch., 2440.
Paris	2 janvier	B. N., P. o., 2376, le Prestre.
Paris	20 janvier	B. M., add. ch., 2439, 4322.
Paris	31 janvier	B. N., P. o., 2157, Orléans, 494.
Paris	6 février	B. N., P. o., 1695, Lesnière, 2.
Paris	7 février	B. M., add. ch., 257.
Paris	10 février	*Monstrelet*, III, 60.
Paris	14 février	B. N., Bastard, 686.
Paris	15 février	A. N., R^{4*}, 393.
Paris	21 février	B. N., P. o., 2157, Orléans, 497.
Paris	15 mars	B. M., add. ch., 1407.
Paris	20 mars	B. M., add. ch., 2453 ; B. N., P. o., 2157, Orléans, 498 ; P. o., 2707, de Simon, 5.
Beaumont-sur-Marne	5 avril	Roman, *Inventaires*, p. 191.
Paris	14 avril	B. M., add. ch., 3462.
Yèvre (château d')	3 mai	*Catalogue Joursanvault*, n° 118.
Orléans	10 mai	B. N., P. o., 2157, Orléans, 501.
Orléans	5 juin	B. M., add. ch., 3466.
Orléans	20 juin	B. M., add. ch., 2804 ; B. N., P. o., 2157, Orléans, 502, 503 ; P. o., 2707, Simon.

Orléans	21 juin	B. N., P. o., Baugency.
Orléans	23 juin	B. N., P. o., 2606, du Saillant, 58.
Orléans	4 juillet	B. N., P. o., 2157, Orléans, 504.
Orléans	24 août	B. N., P. o., 2644, Sauvage, 23 ; P. o., 164, de Bacons, 6.
Orléans	5 septembre	De Laborde, n°s 6244, 6245.
Orléans	30 septembre	B. M., add. ch., 3420 ; B. N., P. o., 2157, Orléans, n°s 506, 507.
Orléans	17 octobre	B. M., add. ch., 4321.
Cléry	17 octobre	A. N., R^{4*}, 393.
Azincourt	25 octobre.	
Douvres	16-17 novembre.	
Canterbury.		
Rochester	20 novembre	B. N., Bastard, 691.
Eltham	22 novembre.	
Londres	23 novembre	*Walsingham*, t. II, p. 314.
Londres	25 novembre	B. M., add. ch., 3467.
Londres (palais de)	29 novembre	B. M., add. ch., 3472 ; B. N., P. o., 2895, Tuillières, 14 ; A. N., K. 68, n° 10.

1416

Londres	7 mars	B. N., P. o., 1109, Faure, 2.
Windsor	2 mai	B. M., add. ch., 64 ; B. N., Bastard, 694 ; B. N., P. o., 383, Boillefeves, 28, 29, 30 ; P. o., 985, Davy, 49 ; P. o., 2157, Orléans, 508, 509 ; P. o., 1845, Maredon, 2 ; P. o., 1873, Martin, 3 ; P. o., 2750, Saint-Fer, 3.
Londres	14 juin	B. M., add. ch., 3475.

1417

Londres	10 mars	A. N., K. 59, n° 14 ; B. N., Bastard, 702.
Westminster	3 mai	B. M., add. ch., 3482.
Windsor	16 mai	A. N., KK. 897, fol. 83.
Londres	13 juin	AN., K. 64, n° 37^{2}.
Windsor à Pontefract	juin	B. N., Gaignières, 894, fol. 44.

1418

Pontefract (Yorkshire)	18 janvier	B. N., Gaignières, 894, fol. 44.



1419

Pontefract	3 septembre	B. N., ms. fr. 12765.

1420

Londres	7 juin	*Proceedings.*

1421

Fotheringhay (Northampton)	16 mars	B. M., add. ch., 296.

1422

Bolingbroke (Lincolnshire).		Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 316.
Bolingbroke	25 septembre	B. M., add. ch., 308.

1423

Bolingbroke	2 mai	A. N., K. 62, n° 8.
Londres	21 mai	(au conseil du couvent des Frères-Prêcheurs). *Proceedings*, t. III, p. 100.
Bolingbroke	31 mai	A. N., K. 64, n° 37 [11].
Bolingbroke	20 septembre	B. M., add. ch., 311.
Bolingbroke	30 novembre	B. M., add. ch., 313.

1424

Londres	25 janvier	B. M., add. ch., 314.
Bolingbroke	28 juillet	B. Blois., Joursanvault, 1172.

1425

Londres	mars	A. N., KK. 897, fol. 85.
Londres	11 mars	B. M., add. ch., 3584.
Londres	12 mars	A. N., KK. 897, fol. 85 v°.
Londres	17 mars	A. N., KK. 897, fol. 85 v°.

1426

Bolingbroke	12 avril	A. N., K. 534, n° 30.

1427

Londres	janvier	A. N., KK. 897, fol. 87.
Canterbury	17 mars	A. N., KK, 269, fol. 1.
Canterbury	18 mars	B. N., Aubron, 341 ; Collection Doat, 215 f. 25.

Bolingbroke	15 août	B. M., add. ch., 3613.
Londres	20 décembre	A. N., K. 534, n° 32.

1428

Londres	8 janvier	B. N., P. o., 2158, Orléans, 528.
Bourn (Lincolnshire)	29 mars	A. N., KK. 898, fol. 87 v°, 88.
Peterborough (Northampton)	4 septembre	B. M., add. ch., 3628.

1430

Ramené de Bolingbroke à Londres	27 janvier	*Proceedings*, t. IV, p. 51.
Londres	10 février	B. M., add. ch., 367.
Londres	7 avril	A. N., K. 64, n° 21.
Ampthill (Bedfordshire)	29 octobre	B. N., P. o., 1259, le Fuzelier, 6.
Ampthill	13 décembre	A. N., KK. 897, fol. 91 v°; B. N., P. o., 2081, Munet, 4.
Ampthill	14 décembre	A. N., KK. 897, fol. 90; A. N., K. 534, n° 33, 34; B. N., P. o., 2158, Orléans, 529.

1431

Ampthill	22 juillet	*Catalogue Joursanvault*, n° 132.
Ampthill	14 octobre	A. N., KK. 897, fol. 93 v°.
Ampthill	29 octobre	B. Blois, Joursanvault., CXIV; B. N., P. o., 1259, le Fuzelier, 5; P. o., 2158, Orléans, 534; A. N., KK. 897, fol. 94 v°.
Ampthill	12 novembre	B. M., add. ch., 3660.

1432

Londres	17 juin	B. N., P. o., 1583, Jodoigne, 2.
Dorrington (Lincolnshire)	4 décembre	B. N., P. o., 2363, Pouret, 12.
Dorrington	6 décembre	B. Blois, Joursanvault, 1205, 1206.

1433

Ewell (Surrey)	12 février	B. M., add. ch., 402.
Westminster	27 mai	Rymer, t. IV, 4e partie, p. 195.
Douvres	juin	
Londres	6 août	B. M., add. ch., 3731.



1484

Wingfield (Suffolk)	mars	A. N., KK. 897, fol. 94 v°.
Wingfield	14 mars	B. N., P. o., 1300, le Gantier, 2.
Wingfield	15 mars	B. M., add. ch., 185.

1485

Wingfield	1er mars	B. Blois, Joursanvault, 1235.
Calais	2 septembre	Turin, arch. di Stato, *Negoz. colla Francia.*
Calais	8 septembre	B. N., Gaignières, 894, fol. 45 v°.

1486

Londres	22 avril	B. N., P. o., 1397, Grangier, 2.
Londres	24 avril	B. N., Bastard, 786.
Londres	10 mai	B. N., Bastard, 1283.
Londres	13 mai	Vente Charavay, 9 mars 1867.
Londres	14 mai	B. M., add. ch., 6331.

1487

Londres	2 avril	A. N., K. 64, n° 37[14].
Londres	5 avril	B. Blois, Joursanvault, 1247; B. M., add. ch. 15252.
Londres	6 avril	A. N., K. 64, n° 21.
Londres	8 avril	*Catalogue Joursanvault*, n° 135.
Londres	22 mai	B. M., add. ch., 428.
Peterborough	13 juillet	B. Blois, Joursanvault, 1248.
Londres	26 octobre	*Proceedings*, V, p. 67.
Skene	28 octobre	*Ibid.*

1488

Londres	25 mai	B. N., Gaignières, 894, fol. 45.
Londres	26 mai	B. M., add. ch., 4421.
Londres	16 juillet	A. N., K. 64, nos 25, 26, 37[18], fol. 7 r°.
Winchester	28 juillet	B. Blois, Joursanvault, 1272.

1489

Londres	8 mars	A. N., Musée.
Londres	25 mai	B. Blois, Joursanvault, 1280.
Calais	20 juin	B. N., Gaignières, 894, fol. 46.

Calais	30 juin	A. N., KK. 897, fol. 100, 103; B. Blois, Joursanvault, 1283; B. N., P. o., 1684, Lempereur, 25.
Calais	1er juillet	B. M., add. ch., 444.
Calais	2 juillet	B. N., P. o., 1769, Lucas, 5.
Calais	3 juillet	A. N., KK. 897, fol. 98 v°, 102.
Calais	8 juillet	B. N., Bastard, 1360.
Calais	12 juillet	A. N., Z_1 340 (8 mars 1448).
Calais	14 juillet	A. N., KK. 897, fol. 95 v°.
Calais	21 juillet	A. N., KK. 897, fol. 98 r°.
Calais	22 juillet	Coll. P. C.
Calais	24 juillet	B. N., Bastard, 797.
Calais	29 juillet	Champollion-Figeac, *Mélanges*, t. I, p. 188.
Calais	2 août	B. N., Bastard, 1361.

1440

Londres	mai	A. N., KK. 897, fol. 102 v°, fol. 133.
Londres	16 mai	B. M., add. ch., 3902; A. N., K. 66, nos 2-3.
Londres	24 juin	B. M., add. ch., 452.
Londres	juillet	A. N., K. 66, n° 2.
Westminster	2 juillet	Rymer.
Londres	25 octobre	A. N., K. 66, n° 10; K. 1210.
Westminster	28 octobre	
Westminster	3 novembre	Rymer.
Gravelines	11 novembre	
Gravelines	12 novembre	
Saint-Omer	16-30 novembre.	
Gand	30 novembre	A. N., K. 65, nos 15^{25}.
Déjeuner à Boulogne-sur-Mer, dîner à Saint-Omer	4 décembre	*Catalogue Joursanvault*, n° 564.
Saint-Omer	5 décembre	*Ibid.*, n° 563.
Bruges	11 décembre	Arch. de Bruges.
Bruges	18 décembre	A. N., K. 66, n° 12.
Bruges	22 décembre	A. N., K. 65, n° 14^{1}.
Bruges	28 décembre	Arch. de Bruges.

1441

Cambrai	2 janvier	Arch. com. de Cambrai, CC. 61.



Saint-Quentin	4 janvier	A. N., KK. 897, fol. 106 v°.
Noyon	9 janvier	Arch. com. de Noyon, CC. 42, fol. 19 v°.
Compiègne	janvier	B. N., Coll. de Picardie, t. XX *bis*.
Paris	14-22 janvier	*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 356-357.
Orléans	24 janvier	Arch. com. d'Orléans, CC. 655.
Blois	11 février	B. N., P. o., 279, Bellier, 3.
Blois	19 février	B. N., P. o., 1771, Le Luel, 2.
Tours		Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 338-339.
Nantes	1er mars	Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 538.
Nantes	8 mars	B. N., Bastard, 801.
Blois	19 mars	B. de Carpentras, ms. 1793.
Blois	26 mars	B. Blois, Joursanvault, 1303.
Blois	22 mai	B. N., P. o., 1185, de Fontanieu, 32.
Blois	27 mai	A. N., KK. 897, fol. 100 v°.
Blois	juin	A. N., KK, 897, fol. 121 v°.
Rennes à Montfort	2 juillet	B. N., P. o., 2158, Orléans, 548 ; Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 339.
Saint-Léry	3 juillet	*Ibid.*
Josselin	4-5 juillet	*Ibid.*
Ploërmel	6-14 juillet	*Ibid.*
Montfort	15 juillet	*Ibid.*
Rennes	16 juil-1 août	*Ibid.*
La Guierche	1er août	*Ibid.*
Craon	2 août	*Ibid.*
Château-Gontier	3 août	*Ibid.*
Darnétal	4 août	*Ibid.*
Diner à Le Lude, gite à Villedieu	5 août	*Ibid.*
Blois	18 août	B. N., Bastard, 802.
Blois	31 août	A. N., K. 535, n° 27, fol. 6 r°.
Blois	septembre	A. N., KK. 897, fol. 105 v°.
Blois	6 septembre	A. N., Z¹ 334 (16 septembre 1441).
Blois	14 septembre	A. N., KK. 897, fol. 106 v°.
Orléans	septembre	A. N., KK. 897, fol. 110 v°, 138 v°.
Orléans	1er octobre	A. N., KK. 897, fol. 119.
Orléans	12 octobre	B. N., P. o., 311, Berthelin, 4.
Paris	15-20 octobre	*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 364.
Blois	octobre	A. N., KK. 897, fol. 123 v°.
Hesdin	1er novembre	*Monstrelet*, t. VI, p. 25.
Arras	5 novembre	Arch. com. d'Arras, BB. 8.

En Valois	22 novembre	B. N., fr. 26069, p. 4427.
Rethel	8-9 décembre	*Mathieu d'Escouchy*, t. III, p. 2 et 33.
Blois	14 décembre	
Blois	22 décembre	B. M., add. ch., 3933.
Blois	26 décembre	B. N., P. o., 2081, Munet, 7.

1442

Blois	6 janvier	B. N., P. o., 1480, Hardouin, 6.
Blois	11 janvier	B. M., add. ch., 3936.
Blois	18 janvier	B. Blois, Joursanvault, 142.
Blois	22 janvier	B. M., add. ch., 3937.
Blois	24 janvier	B. N., fr. 6212, n° 370.
Bourges		B. M., 11542, fol. 27 v°.
Nevers (assemblée de)	30 janvier	*Olivier de la Marche*, t. I, p. 249.
Blois[1]	16 mars	A. N., KK. 897, fol. 111 v°.
Blois	20 mars	A. N., KK. 897, fol. 115.
Blois	22 mars	A. N., KK. 897, fol. 129.
Blois	13 avril	B. M., add. ch., 1498-1499.
Blois	25 avril	A. N., KK., 897, fol. 130.
Blois	30 avril	A. N., KK., 897, fol. 130 v°.
Blois	13 mai	A. N., Z^{1} 336 (6 juillet 1442).
Limoges	17 mai	B. N., fr. 26069, p. 4545.
Limoges	27 mai	B. M., add. ch., 466.
Limoges	28 mai	B. N., P. o., 1034, Dubeuf, 2.
Limoges	31 mai	B. Senlis, Afforty, vol. V., p. 185.
Orléans	16 août	B. M., ms. 11542, fol. 28 v°.
Blois	31 août	*Catalogue Joursanvault*, n° 567.
Paris	septembre	B. M., ms. 11542, fol. 28 v°.
Blois	21 septembre	B. N., P. o., 1260, le Fuzelier, 16.
Blois	27 septembre	Arch. Indre-et-Loire, C. 877.
Blois	15 octobre	B. M., ms. 11542, fol. 28 v°.
Blois	2 novembre	*Ibid.*
Tours	19 novembre	B. M., ms. 11542, fol. 27.
N.-D. de Belinart	4 décembre	B. N., P. o., 2158, Orléans, 570.
Rennes	15 décembre	*Ibid.*
Rennes	18 décembre	*Ibid.*
Angers	25 décembre	*Ibid.*

1. Charles fit un séjour à Cognac entre mars et avril (B. M., m. 11542, fol. 28).



Angers	26 décembre	B. N., P. o., 2158, Orléans, 570.
Saint-Martin de Candes	28 décembre	*Ibid.*

1443

Chinon	1er janvier	B. N., P. o., 2158, Orléans, 570.
Tours	janvier	*Ibid.*
Les Montils	17 janvier	*Ibid.*
Blois	18 janvier	*Ibid.*
Blois	2 février	*Ibid.*
Blois	3 février	*Ibid.*
Blois	6 février	*Ibid.*
Blois	8 février	*Ibid.*
Blois	12 février	B. N., P. o., 1300, le Gantier, 8.
Blois	15 février	A. N., KK. 897, fol. 117; Arch. du Loir-et-Cher, F. 248.
Poitiers	mai	B. N., P. o., 1300, le Gantier, 3.
Poitiers [1]	2 juin	B. N., P. o., 2158, Orléans, 570.
Poitiers	9 juin	*Ibid.*
Poitiers	30 juin	*Ibid.*
Orléans	7 août	*Catalogue Joursanvault*, n° 147; B. N., P. o., 2644, Sauvage, 31.
Orléans	13 août	B. N., P. o., Berthelin, 6.
La Ferté-Milon	septembre	Arch. com. d'Orléans, CC. 554.
Liesse	7 septembre	B. N., P. o., 2158, Orléans, 570.
Paris	16 septembre	B. N., P. o., 1182, de la Fontaine, 19.
Blois	14 octobre	B. N. Clairambault, titres scellés, vol. 220.
Blois	16 octobre	B. Blois, Joursanvault, 1316.
Blois	17 novembre	B. N., P. o., 1260, le Fuzelier, 20.
Blois	6 décembre	B. N., P. o., 1277, le Gantier, 2.

1444

Blois	28 février	B. N., P. o., 2629, Sauvage, 3.
Vendôme	avril	B. M., ms. 11542, fol. 29.
Tours	12 mai	A. N., K. 72, n° 56[5].
Tours	20 mai	*Monstrelet*, t. VI, p. 106.
Tours	27 mai	A. N., K. 68, n° 3.

1. Du 3 au 13 juin la duchesse d'Orléans et la comtesse d'Etampes étaient à Cognac. (Bibl. Nat., Pièces orig., 2158, nos 554, 564).

Blois	1er juin	B. N., P. o., 2158, Orléans, 570.
Orléans	3 juin	Arch. com. d'Orléans, CC. 554.
Blois	4 juillet	B. M., add. ch., 475.
Blois	6 juillet	A. N., K. 72, n° 567.
Blois	14 juillet	B. Blois, Joursanvault, 1327.
Blois	21 juillet	B. N., P. o., 2158, Orléans, 573.
Orléans	23 juillet	A. N., K. 68, n° 4.
Orléans	25 juillet	B. N., P. o., 2874, du Roux, 66.
Orléans	27 juillet	A. N., Q1. 499 et 500.
Crépy-en-Valois	10 août	B. Blois, Joursanvault, 1328.
Crépy-en-Valois	15 août	B. M., add. ch., 3982, 3984.
Crépy-en-Valois	16 août	Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, p. 221.
Coucy	4 septembre	B. M., ms., 11542, fol. 29 v°.
Pierrefonts	30 septembre	B. M., ms. 11542, fol. 29 v°.
Brie-Comte-Robert (château de)	16 novembre	A. N., KK. 897, fol. 122 v°.
Paris	30 novembre	B. M., ms. 11542, fol. 30.
Paris	20 décembre	B. N., P. o., 1259, le Fuzelier, 23.
La Ferté-Milon	25 décembre	B. M., ms. 11542, fol. 30.

1445

Breteuil	5 janvier	Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, p. 124.
Amiens		*Lalaing*.
Epernay	2 février	B. N., P. o., 102, Arnoul de Champagne, 2.
Paris	7 mars	B. M., add. ch., 3997.
Paris	17 mars	*Journal de Maupoint*, p. 32.
Poissy		*Ibid.*
Nancy	avril	*Lalaing*.
Paris	22 avril	B. N., Bastard, 811.
Soissons	4 mai	B. M., add. ch., 4002; B. N., P. o., 1022, Doulcet, 4.
Paris	22 mai	B. N., P. o., 2158, Orléans, 576.
Paris	23 mai	B. M., add. ch., 479.
Châlons	juin	
Paris	22 juin	B. N., P. o., 2158, Orléans, 576.
Paris	25 juin	A. N., KK. 896, fol. 456 v°.
Paris	29 juin	A. N., KK. 896, fol. 459 v°.
Orléans	28 juillet	B. N., P. o., 2827, Thiessart, 16.



Orléans	30 juillet	B. N., P. o., 1260, le Fuzelier, 9.
Orléans	31 juillet	B. N., P. o., 1259, le Fuzelier, 9.
Orléans	4 août	B. Blois, Joursanvault, 1332.
Châteaudun	10 août	A. N., KK. 897, fol. 135.
Blois	16 septembre	B. Blois, Joursanvault, 1334.
Blois	3 novembre	A. N., KK. 897, fol. 131 v°.
Blois	9 novembre	B. Blois., Joursanvault, 1335.
Blois	10 novembre	A. N., Z[1] 339 (21 janvier 1446).
Neuilly-St-Front	13 novembre	B. N., fr. 26074, p. 5353.
Gand	17 décembre	B. N., fr. 1167, fol. 72.

1446

Blois	31 janvier	B. N., P. o., 311, Berthelin, 7.
Blois	14 mars	De Laborde, n° 6645.
Orléans	18 août	B. Blois, Joursanvault, 1341.
Orléans	26 août	A. N., KK. 897, fol. 135 v°.
Blois	14 octobre	A. N., KK. 897, fol. 134.
Blois	20 octobre	A. N., K. 535, n° 27, fol. 14 r°.
Tours	25 novembre	A. N., J. 368, n° 1.
Mailly	26-30 nov.	A. N., J. 368, n° 2.
Blois	26 décembre	B. Blois, Joursanvault, 1344.

1447

Blois	7 janvier	B. Blois, Joursanvault, 1345.
Blois	24 janvier	B. N., fr. 26076, p. 5657.
Tours	5 février	
Orléans	28 mars	B. M., add. ch., 2452.
Orléans	28 avril	A. N., KK. 897, fol. 145.
Chinon	mai	*Gruel.*
Paris	25 mai	A. N., K. 72, n° 56[13].
Paris	juillet	Arch. de l'Allier, A. 157.
Blois	27 août	B. Blois., Joursanvault, 1351.
Orléans	12 septembre	A. N., KK. 897, fol. 140 v°.
Orléans	13 septembre	Arch. du Loir-et-Cher, G. 1175.
Lyon	24 septembre	Arch. com. de Lyon, CC. 403, n° 11.
Lyon	26 septembre	Arch. com. de Lyon, CC. 403, n° 10.
Avignon	septembre	
Tarascon	9 octobre	A. N., P. 1339, fol. 29, 69.
Asti	22 octobre	*Chronace Astesi.*
Asti	10 novembre	Archivio di Stato in Torino, prov. d'Asti, mazzo, 4, n° 13.

Asti	1er décembre	Archivio storico della citta d'Asti, cassetta AB.

1448

Asti	31 janvier	B. N., Gaignières, 894, fol. 33.
Asti	6 février	A. N., KK. 1417 3, fol. 31
Asti	11 février	A. N., KK. 1417 3, fol. 31 r°.
Asti	4 avril	A. N., KK. 318c, fol. 63 r°.
Asti	17 avril	A. N., KK. 318c, fol. 56 v°.
Asti	28 mai	A. N., KK. 318c, fol. 57.
Asti	26 juillet	A. N., KK. 318c, fol. 63 v°.
Asti	15 février	A. N., KK. 1417 3, fol. 31 r°.
Asti	23 mars	B. N., P. o., 2159, Orléans, n° 608.
Asti	1er août	A. N., KK. 270, fol. 8.
Asti	9 août	Archivio di Stato in Torino, prov. d'Asti, mazzo 40, n° 12.
Asti	11 août	Archivio di Stato in Torino, prov. d'Asti, mazzo 41, n° 5.
Sully	1er septembre	A. N., KK. 270.
Orléans (vers)	3 septembre	A. N., KK. 270, fol. 27.
Orléans	4 septembre	De Laborde, 6659.
Beaugency	5 septembre	A. N., KK. 270 fol., 28.
Blois (vers)	9 septembre	A. N., KK. 270; B. N., P. o., 2224, Pellais, 2.
Blois	15-20 sept.	A. N., KK. 270, fol. 28 v°.
Blois	30 septembre	A. N., KK. 270.
Orléans	1er octobre	*Ibid.*
Paris	31 octobre	*Ibid.*
Paris	1er novembre	A. N., KK. 270, fol. 28.
Paris	8 novembre	B. N., P. o., 2158, Orléans, 588.
Senlis	10 novembre	*Ibid.*
Verberie	23 novembre	*Ibid.*
Noyon	24 novembre	De Laborde, n° 6657.
Chauny	25 novembre	A. N., KK. 270.
Chauny	27 novembre	B. N., P. o., 2158, Orléans, 588.
Coucy-Chauny	28 novembre	*Ibid.*
Chauny	1er décembre	A. N., KK. 270.
Chauny	4 décembre	Faucon, *op. cit.*, p. 36.
Chauny	8 décembre	A. N., KK. 270.
Chauny	21 décembre	*Ibid.*
Amiens	24 décembre	*Ibid.*

Amiens	31 décembre	A. N., KK. 270; B. N., P. o., 2158, Orléans, 588.

1449

Montdidier	1er janvier	A. N., KK. 270, fol. 2 r°; B. N., P. o., 2158, Orléans, 588.
Louvres-en-Parisis	4 janvier	B. Blois, Joursanvault, 1360.
Paris	7 janvier	Faucon, *op. cit.*, p. 37.
Entre Beaugency et Blois	12 janvier	A. N., KK. 270.
Tours	14 janvier	A. N., KK. 270.
Tours	1er février	B. N., P. o., 1210, Foucault, 50.
Tours	13 février	A. N., KK. 270.
Blois	17 février	B. Blois. Joursanvault, 1361.
Blois	26 février	A. N., KK. 318 E, fol. 1.
Romorantin	1er mars	A. N., KK. 270.
Bourges	4 mars	A. N., 270; B. N., P. o., 2158, Orléans, 588.
Bourbon (bourg de)	9 mars	De Laborde, n° 6675.
Entre Moulins et Bourbon-Lancy	10 mars	A. N., KK. 270.
Autun	12 mars	A. N., KK. 270, fol. 4 v°.
Chalon	15 mars	*Ibid.*
Chalon	24 mars	A. N., KK. 270.
Chalon	28 mars	A. N., KK. 270.
Chalon	30 mars	A. N., KK. 270, fol. 4 v°.
Chalon	1er avril	A. N., KK. 270.
Chalon	2 avril	*Ibid.*
Chalon	5 avril	A. N., KK. 270, fol. 5.
Chalon	7 avril	De Laborde, n° 6677.
Entre Chalon et Tournus	8 avril	A. N., KK. 270.
Mâcon	13 avril	A. N., KK. 270, fol. 5.
Mâcon	27 avril	De Laborde, n° 6678.
Entre Mâcon et Lyon	30 avril	A. N., KK. 270.
Lyon	1er mai	*Ibid.*
Lyon	3 mai	Coll. P. C.
Lyon	8 mai	A. N., KK. 318 E, fol. 3 r°.
Lyon	24 mai	A. N., KK. 270, fol. 5 v°.
Passage de la Saône	9 juin	A. N., KK. 270.

De Tournus à Chalon	27 juin	*Ibid.*
Chalon	1er juillet	*Ibid.*
Lyon	15 juillet	Bib. Nat., fr. 26079, p. 6127.
Lyon	6 septembre	A. N., KK. 318 E, fol. 5.
Orléans	12 septembre	B. Blois, Joursanvault, 1353.
Blois	4 octobre	B. N., P. o., 2159, Orléans, 590.
Blois	8 novembre	A. N. KK. 328 E, fol. 6.
Blois	12 novembre	B. Blois. Joursanvault, 1367.
Paris	27 novembre	B. N., Bastard, 829.
Rouen	6 décembre	B. N., P. o., 2653, Saveuses, 18.

1450

Rouen	24 janvier	B. Blois, Joursanvault, 1372.
Blois	25 février	B. Blois, Joursanvault, 1375.
Blois	mars	B. N. P. o., 2159, Orléans, 599.
Blois	20 mars	A. N., KK. 897, fol. 144 v°, 152; Q1 499.
Lyon	19 avril	B. N., P. o., 2159, Orléans, 600.
Lyon	20 avril	B. N., P. o., 2159, Orléans, 601.
Lyon	1er mai	B. N., P. o., 2159, Orléans, 602.
Lyon	8 juin	A. N., Q1 499.
Chalon	2 juillet	B. N., P. o., 2159, Orléans, 603.
Chalon	7 juillet	P. de S. Julien, *Origine des Bourguignons* (1581), p. 156.
Bourg de Bourbonnais	11 juillet	De Laborde, nos 6693, 6694.
Jargeau	21 juillet	B. N., P. o., 2159, Orléans, 603.
Orléans	26 juillet	De Laborde, n° 6698.
Orléans-Beaugency	29 juillet	De Laborde, nos 6699, 6700.
Blois	1er août	B. N., P. o., 2159, Orléans, 603.
Blois	7 août	B. N. Bastard, 834.
Blois	26 août	Coll. P. C.
Blois	29 août	B. N., P. o., 83, Arbouville, 8.
Blois	4 octobre	B. N., P. o., 2159, Orléans, 604.
Orléans	14 octobre	B. N., P. o., 1993, de Moucy, 9.
Chauny	17 décembre	B. N., P. o.,

1451

Chauny	1er janvier	De Laborde, n° 6704.

Compiègne	2 janvier	Arch. com. de Compiègne, CC. 17, fol. 122.
Verberie	5 janvier	De Laborde, n° 6705.
Saint-Cloud	11 janvier	De Laborde, n° 6706.
Beaugency	17 janvier	De Laborde, n° 6707.
Blois	24 janvier	B. Blois, Joursanvault, 1396.
Blois	31 janvier	B. N., P. o., 2589, Jondongne, 2.
Blois	6 février	De Laborde, n° 6709 *bis*.
Blois	8 février	B. M., add. ch., 2627-2629.
Blois	10 février	A. N., KK. 897, fol. 160 v°.
Blois	11 février	De Laborde, n° 6726.
Blois	15 février	P. O., 2077, Monzay, 3.
Blois	16 février	Arch. Indre-et-Loire, C. 877 ; B. N., P. o., 2159, Orléans, n° 619.
Blois	18 février	B. N., P. o., 2703, Signoret, 3.
Blois	21 février	B. N., P. o., 2159, Orléans, 620.
Orléans	27 février	B. N., P. o., 3039, Le Voleur, 2.
Blois	10 mars	B. N., P. o., 2159, Orléans, 621.
Blois	19 mars	B. N., P. o., 253, Beauvarlet, 2 ; P. o., 965, Damien, 7.
Blois	5 avril	B. N., P. o., 518, Brilhac, 7.
Blois	12 avril	B. N., P. o., 2653, Saveuses, 14.
Blois	21 mai	B. M., add. ch., 2459-2461 ; B. N., P. o., 517, Briand, 2 ; B. N., P. o., 1292, Gaucourt, 57.
Orléans	13 juin	B. N., P. o., 1182, de la Fontaine, 26.
Blois	1er juillet	B. N., Moreau, 252, fol. 176.
Orléans	2 juillet	B. N., P. o., 1251, Fricon, 12.
Blois	1er août	B. N., P. o., 3005, Villebresme, 35.
Brie-Comte-Robert	16 août	B. N., P. o., 2653, Saveuses, 16.
Paris	3 septembre	B. N., P. o., 965, Damien, 11.
Blois	26 septembre	B. Blois. Coll. sur le Blésois, 155.
Blois	6 octobre	Arch. du Loir-et-Cher, *Cart. de Saint-Laumer,* série H ; B. M., add. ch., 498 ; B. N., KK. 897, fol. 155.
Blois	8 octobre	B. N., KK. 897, fol. 156 v°.
Blois	2 décembre	B. N., P. o., 518, Brilhac, 11.

1452

Blois	12 janvier	B. N., P. o., 1277, le Gantier, 5.
Blois	24 janvier	B. N., P. o., 1501, Hedouville, 4.
Blois	11 mars	B. N., P. o., 66 Anglure, 12.

Blois	12 avril	B. N., P. o., 2828, Thignonville, 17.
Blois	20 mai	A. N., K. 69, n° 6.
Blois	4 juin	B. N., P. o., 518, Brilhac, 10.
Blois	13 juin	B. N., P. o., 522, Brucelles.
Blois	1er juillet	A. N., KK. 897, fol. 157 v°.
Blois	octobre	A. N., KK. 897, fol. 160; B. N., P. o., 1863, Marques, 6.
Blois	18 octobre	B. N., P. o., 2745, Saint Blaise, 2.

1453

Orléans	8 janvier	A. N., KK. 897, fol. 163 v°, 169.
Châteauneuf	22 décembre	B. N., P. o., 454, Bourquetot, 124.

1454

Blois	15 janvier	B. Blois, Coll. sur le Blésois, 158.
Blois	31 mars	B. N., Bastard, 842.
Orléans	3 mai	De Laborde, n° 6712-6713.
Blois	24 mai	A. N., Z¹ 345 (24 juin 1454).
Savonnières	août	A. N., KK. 897, fol. 161.
Nevers (assemblée de)	septembre.	
Romorantin	18 octobre	B. N., fr. 5041, fol. 18

1455

Châteauneuf	28 janvier	A. N., Z¹ 345 (27 janvier 1455)
La Charité	9-11 février	B. N., ms. fr. 5041, f. 52.
Mehun-sur-Yèvre		*Histoire de Bourgogne*, IV, p. CCXVI.
Blois	29 mars	A. N., KK. 897, fol. 163.
Blois	19 avril	B. N., Aubron, 345.
Blois	24 mai	B. N., P. o., 2159, Orléans, 652
Blois	30 mai	B. Blois, Joursanvault, CXXI.
Blois	1er juillet	A. N., KK. 271.
Bourges		*Escouchy*, II, 313.
Blois	11 juillet	De Laborde, 6762.
Bois-Sire-Amé		*Chastellain*, III, 363.
Blois	14 octobre	A. N., KK. 897, fol. 174.
Blois	15 octobre	B. N., P. o., 2798, Tarqueletz, 2.
Saint-Pourcain	nov. et déc.	A. N., KK. 271.

1456

Romorantin	25 mai	B. N., P. o., 473, Le Bourelier, 3.
Blois	31 janvier	B. N., Bastard, 858.



Blois	30 juin	A. N., KK. 271. (Ce compte, terminé à cette date et commencé le 1er juillet 1455, paraît contenir quelques allusions à un séjour à Moulins et à Bourges).
Brie-Comte-Robert	6 juillet	B. N., P. o., 2238, du Perray, 7.
Crépy-en-Valois	31 juillet	B. Blois, Joursanvault, 1413 ; A. N., KK. 897, fol. 165.
Blois	14 octobre	A. N., KK. 897, fol. 174.
Blois	15 novembre	A. N., KK. 897, fol. 175.
Blois	3 décembre	B. N., P. o., 1022, Doulcet, 10.
Blois	23 décembre	A. N., KK. 897, fol. 166.

1457

Blois	février	B. N., P. o., 2159, Orléans, 660.
Blois	16 février	B. N., P. o., 1160, le Flament, 83 ; fr. 26084, p. 7043.
Blois	23 février	B. N., P. o., 2159, Orléans, 660.
Blois	8 mars	B. N., P. o., 1480, Hardouin, 9.
Blois	16 mars	B. N., P. o., 2713, Soleriau, 2.
Blois	20 mars	B. N., P. o., 152, Avauchier, 3.
Blois	22 mars	B. N., P. o., 1776, de Lussay, 2.
Blois	28 mars	B. N., P. o., 3022, Vilot, 23.
Vendôme	2 avril	B. N., P. o., 2159, Orléans, 663.
Blois	8 avril	B. N., P. o., 2159, Orléans, 662.
Blois	21 avril	B. N., P. o., 2349, Pot, 11.
Sainte-Catherine de Fierboys.	31 avril	B. N., P. o., 2159, Orléans, 663.
Tours	1er mai	De Laborde, nº 6979.
Tours	5 mai	B. N., P. o., 1662, De Launay, 5.
Blois	13 mai	B. N., P. o., 2159, Orléans, 663.
Blois	23 mai	B. N., P. o., 522, Brucelles.
Blois	24 mai	B. N., P. o., 2953, la Vefville, 2.
Blois	26 mai	B. N., Bastard, 852.
Blois	27 mai	B. N., P. o., 517, Briend, 4.
Savonnières	3 juin	B. N., P. o., 2160, Orléans, 666.
Blois	10 juin	B. N., P. o., 295, Berche, 2.
Blois	18 juin	B. N., P. o., 479, Le Bourrelier, 4.
Savonnières	27 juin	B. N., P. o., 2160, Orléans, 666.
Blois	4 juillet	*Ibid.*
Savonnières	12 juillet	B. N., P. o., 2160, Orléans, 667.

Blois	19 juillet	B. N., P. o., 2160, Orléans, 667.
Blois	9 août	*Ibid.*
Blois	5 septembre	B. N., P. o., 2160, Orléans, 668.
Blois	8 septembre	B. N., P. o., 2202, Partie, 3.
Blois	9 septembre	B. N., P. o., 2160, Orléans, 668.
Orléans	17 octobre	Lottin, *Recherches*, I, p. 312.
Orléans	19 octobre	B. N., Clairambault, T. S., 135, fol. 1602.
Orléans	26 octobre	B. N., fr. 26085, p. 714.
Orléans	3 novembre	A. N., KK. 897, fol. 167.
Blois	28 novembre	B. N., P. o., 2808, de Ternay, 8.
Blois	1er décembre	B. N., P. o., 518, Brilhac, 18.
Blois	23 décembre	Charavay. *Inventaires des autographes de la collection Benjamin Fillon*, t. I, p. 53.

1458

Blois	24 janvier	B. N., P. o., 1554, Husson, 4; Bastard, 855.
Blois	31 janvier	B. Blois, Coll. sur le Blésois, 160.
Tours	26 février	B. N., P. o., 2160, Orléans, n° 670.
Blois	14 avril	Vente Charavay, 30 novembre 1863.
Blois	12 mai	B. N., Bastard, 858.
Blois	17 mai	B. N., P. o., 1099, Faret, 2.
Savonnières	juin	B. N., P. o., 1501, 21.
Blois	18 juillet	A. N., KK. 897, fol. 168.
Blois	12 septembre	B. N., Bastard, 865.
Vendôme	11 octobre	B. Blois, Coll. sur le Blésois, 161.
Blois	6 novembre	B. N., fr. 26085, p. 7221.
Blois	7 décembre	*Cartulaire de Blois*, n° 81.
Blois	17 décembre	B. N., Bastard, 867.

1459

Blois	4 janvier	B. N., P. o., 2797, Targny, 4.
Montbazon	7 mars	*Escouchy*, II, 414.
Chinon-Blois	2 juillet	B. N., P. o., 2160, Orléans, 677.
Fougères	24 juillet	*Ibid.*
Savonnières	25 juillet	*Ibid.*
Les Noël-lez-Vineuil	26 juillet	*Ibid.*
Blois	12 septembre	B. N., Bastard, 865.
Blois	14 septembre	B. N., Bastard, 1869.
Blois	22 septembre	B. N., P. o., 2160, Orléans, 678.



Blois	18 octobre	B. N., P. o., 319, de Bés, 7.
Blois	25 octobre	B. N., P. o., 473, le Bourrelier, 6.
Blois	28 novembre	B. N., fr. 26086, p. 7345.
Blois	6 décembre	B. Blois, Joursanvault, 1427.
Blois	10 décembre	B. N., fr. 26086, p. 7349.
Blois	14 décembre	B. N., fr. 26086, p. 7351.
Blois	17 décembre	B. N., Bastard, 867.
Blois	27 décembre	B. N., P. o., 2160, Orléans, 679.
Blois	29 décembre	B. Blois, Joursanvault, 1429.

1460

Blois	2 janvier	B. N., fr. 26086, p. 7358.
Blois	21 janvier	B. N., fr. 26086, p. 7392.
Blois	23 janvier	A. N., KK. 897, fol. 170 v°.
Blois	25 janvier	B. N., P. o., 2160, Orléans, 681.
Blois	7 avril	B. N., fr. 26089, p. 360 *bis*.
Blois	4 mai	B. N., P. o., 965, Damien, 25.
Orléans	17 juillet	Arch. comm. Orléans, CC. 666.
Lorris	16 septembre	B. N., Bastard, 871.
Brie-Comte-Robert	21 octobre	B. N., P. o., 473, le Bourrelier, 8.
Brie-Comte-Robert	27 octobre	B. N., P. o., 1543, Hubelin, 4; P. o., B. N., Bastard, 871.
Blois	22 novembre	B. N., P. o., 319, de Bés, 9.
Brie-Comte-Robert	30 novembre	A. N., KK. 897, fol. 179 v°.

1461

Blois	8 mars	B. N., P. o., 2097, Nery, 7.
Blois	9 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 688.
Blois	10 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 689.
Blois	11 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 690; B. Blois, Joursanvault, 1436.
Blois	12 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 691.
Blois	15 avril	B. N., Bastard, 876.
Blois	16 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 692.
Blois	17 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 693.
Blois	29 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 694.
Vierzon	15 juillet	Charavay, *Inventaires des autographes de la collection Benjamin Fillon*, t. II, p. 13.



Paris	5 août	*Escouchy*, p. 424.
Saint-Denis	7 août	*Ibid.*
Paris	28 août	B. N., P. o., 1593, Jouvenel, 47.
Paris	31 août	*Duclercq*, l. IV.
Orléans	30 septembre	CC. 558, A. N., K. 554; P. 1365 [1], cote 1393.
Blois	25 novembre	A. N., KK. 897, fol. 176 v°.
Blois	1er décembre	B. Blois, Joursanvault, 1433.

1462

Tours	2 janvier	B. N., Gaignières, 894, fol. 34.
Blois	mars	A. N., KK. 897, fol. 176 v°.
Blois	18 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 700.
Blois	19 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 701.
Blois	20 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 702.
Blois	21 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 703.
Blois	22 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 704.
Blois	23 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 705.
Blois	25 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 707.
Blois	26 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 708.
Blois	27 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 709.
Blois	28 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 710.
Blois	30 avril	B. N., P. o., 2160, Orléans, 711.
Blois	12 mai	B. Blois, Joursanvault, 1437.
Blois	juillet	A. N., KK. 897, fol. 171.
Blois	juillet	A. N., P. 1375 [2], cote 2556.
Orléans	28 septembre	B. N., P. o., 2089, Nanterre, 9.
Blois	2 novembre	A. N., KK. 897, fol. 176.

1463

Blois	7 mai	B. N., P. o., 2160, Orléans, 713.
Blois	20 mai	Arch. com. d'Orléans, CC. 159.
Paris	22 mai	B. Blois, Joursanvault, 163.
Crépy	6 octobre	B. N., P. o., 532, Broyes, 9.
Crépy	19 novembre	B. N., P. o., 2233, le Père, 7.
Lagny	25 novembre	De Maulde, *op. cit.*, p. 220.

1464

Blois	janvier	De Laborde, 7020.
Blois	9 mars	B. M., add. ch., 2472; B. N., P. o., 2118, Noc, 3; P. o., 2160, Orléans, 715.

Blois	14 mars	B. N., P. o., 2057, Mornay, 113.
Blois	22 mars	A. N., P. 1365, c. 1393, 1396.
Blois	5 avril	B. Blois, Joursanvault, 1447.
Blois	6 avril	A. N., KK. 897, fol. 181.
Blois	15 avril	B. N., P. o., 503, Bretel, 5; P. o., 285, de Bellouen, 5.
Blois	14 mai	B. Blois, Joursanvault, sup. 131; B. N., P. o., 570, Cailleau, 14.
Orléans	11 juin	B. N., P. o., 1022, Doulce, 4.
Blois	28 juin	B. N., P. o., 2313, Poitevin, 7.
Blois	12 juillet	B. Blois, Joursanvault, 1450.
Blois	31 juillet	B. N., P. o., 1768, de Luc, 3.
Blois	septembre	A. N., KK. 897, fol. 179 v°.
Blois	22 septembre	A. N., KK. 897, fol. 180 v°.
Blois	8 novembre	B. N., P. o., 518, Brilhac, 32.
Blois	décembre	A. N., KK. 897, fol. 182.
Tours	17-22 décembre?	(*Itinéraire de Louis XI*).
Amboise	31 décembre	B. N., P. o., 1501, Hédouville, 31.

1465

Amboise	4-5 janvier	

INDEX



TABLE DES CHAPITRES

TABLE DES PLANCHES



ACHEVÉ D'IMPRIMER

Le dix Août mil neuf cent onze

PAR F. PAILLART, ABBEVILLE



